# EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS, TRADUITE EN FRANÇOIS:...

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
I I
B
34
NAPOLI

Digitized by Google

# EPISTRES
## DE
# SAINT PAUL
## AUX CORINTHIENS,

*TRADUITES EN FRANÇOIS:*

AVEC L'EXPLICATION
du ſens litteral & du ſens ſpirituel,

*Tirée des Saints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.*

TOME SECOND,

A BRUXELLES;
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur du Roi, vis-à-vis l'Egliſe de la Madelaine. 1709.

*Avec Approbations & Privilege de Sa Majeſté.*

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" NAPOLI
Digitized by Google

Digitized by Google

# AVIS

## UR LA PREMIERE EPISTRE

## D E

# SAINT PAUL

## AUX CORINTHIENS.

SAint Paul qui avoit demeuré un an & demi à Corinthe, ville Metropole de l'Achaïe, l'une des principales de la Grece, & qui s'étoit appliqué avec zele la converſion des peuples de cette ville ; ayant appris à Epheſe, où il demeuroit alors dans la maiſon d'Aquilas & de Priſcille, par les avis que lui avoit donnés la famille de Chloé, & par le recit que lui firent Stephanas, Fortunat & Achaïque qui l'étoient venu trouver de Corinthe à Epheſe, ou par Soſthenes, au nom duquel il écrit cette Lettre ; qu'il s'y étoit élevé des diviſions & des diſſenſions parmi les Fidéles ; & que par un attachement déreglé à leurs maî-



Digitized by Google

tres, ils ſe partageoient en differens partis, & ſe declaroient les uns pour Apollon, les autres pour Paul, & les autres pour Cephas : qu'entre ceux qu'ils regardoient comme leurs maîtres, ils preferoient les plus éloquens, & attribuoient la converſion des peuples à leur ſavoir & à leurs talens naturels. Qu'ils gardoient parmi eux un inceſtueux qui avoit épouſé la femme de ſon pere ; qu'ils avoient entr'eux des procès, & qu'ils plaidoient devant des Infidéles. Qu'enfin les riches affectoient de ſe diſtinguer, & de ſe ſeparer des pauvres aux repas de charité qu'ils faiſoient avant que de participer à la Cene du Seigneur.

Saint Paul informé de toutes ces choſes leur écrit pour les reprendre de ces deſordres ; mais comme il ſavoit auſſi qu'il y en avoit pluſieurs parmi eux remplis de pieté & de Religion, qui édifioient l'Egliſe par leurs vertus ; il regle tellement ſes reprimandes, qu'en reprenant les uns, il conſole & louë les autres.

1. A l'égard des premiers, il leur apprend que JESUS-CHRIST ne ſe diviſe point ; & que lui ſeul eſt mort & crucifié pour nous, & que tous les Apôtres & les Docteurs ne ſont que ſes diſciples & de vils inſtrumens dont il ſe ſert. Que l'éloquence, la ſageſſe

Digitized by Google

ſageſſe & la Philoſophie payenne n'a pas converti le monde, mais que Dieu s'eſt ſervi de la ſimplicité de l'Evangile pour confondre la ſageſſe humaine & la ſoumettre à la folie de la croix. Il leur ordonne de ſéparer de leurs aſſemblées & de leur ſocieté cet inceſtueux, qui par un crime énorme avoit ſcandaliſé toute l'Egliſe, & dont il craignoit que le mauvais exemple ne corrompît les autres. Il les avertit de terminer entr'eux leurs procès, & leur défend de porter leurs differends devant le tribunal des infidéles. Enfin, il veut que dans les repas de charité, qui précedent la Cene du Seigneur, les riches ne ſe ſeparent pas des pauvres; mais qu'ils les attendent pour manger avec eux.

2. Il répond aux differentes queſtions que les Corinthiens lui avoient propoſées touchant le mariage, la virginité, & les viandes immolées; & il leur enſeigne comment on peut ſe ſanctifier dans le mariage, & ſur cela il leur donne des regles admirables. Il loue la virginité, la préfere au mariage, & en fait ſentir tous les avantages: à l'égard des viandes immolées aux idoles, il convient que d'elles-mêmes elles ne ſont rien; mais il veut qu'on s'en abſtienne ſi les ſimples s'en ſcandaliſent.



Digitized by Google

3. Il conſole les Fidéles de Corinthe des perſecutions où ils ſont expoſés, par l'eſperance que Dieu ne les laiſſera pas tenter au-deſſus de leur force, & les exhorte à perſeverer dans l'union; il leur en prouve les avantages par la prééminence qu'il donne à la charité ſur toutes les autres vertus & ſur tous les autres dons. Il leur préſcrit des regles pour ſe conduire dans les aſſemblées avec prudence & ſubordination; il veut que les femmes y paroiſſent voilées, & qu'elles y gardent le ſilence: & que ceux qui y parlent ou qui y prient le faſſent en une langue intelligible; il les invite à faire l'aumône, & ſur-tout à contribuer à la ſubſiſtance de ceux qui les inſtruiſent: Enfin, il leur prouve la verité de la Reſurrection de JESUS-CHRIST & celle des morts, par des exemples & des témoignages évidens. En paſſant il les avertit qu'il les ira voir, & qu'il reglera toutes choſes quand il aura paſſé par la Macedoine; mais qu'auparavant il demeurera à Epheſe juſqu'à la Pentecôte.

Cette Epître eſt écrite d'Epheſe, & non pas de Philippes comme le porte la note ajoûtée au texte Grec, la 24. année de la mort de JESUS-CHRIST, & la 57. de l'Ere vulgaire.

I. EPI-

Digitized by Google

# I. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. *PAULUS vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Sosthenes frater,*

2. *Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, & nostro.*

1. PAUL Apôtre de JESUS-CHRIST par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene *son* frere,

2. à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux *Fidéles* que JESUS-CHRIST a sanctifiés, & que sa vocation a rendus saints *; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est leur Seigneur comme le nôtre.

v. 2. *autr.* appellés à être saints.

3. Que Dieu nôtre Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

3. *Gratia vobis & pax à Deo patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto.*

† 8 Dim. après la Pent.

4. † Je rends pour vous à mon Dieu des actions-de-graces continuelles, à cauſe de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST;

4. *Gratias ago Deo meo ſemper pro vobis in gratia Dei, quæ data eſt vobis in Chriſto Jeſu:*

5. & de toutes les richeſſes dont vous avez été comblés * en lui dans tout ce qui regarde *le don de* la parole & *de* la ſcience;

5. *quòd in omnibus divites facti eſtis in illo, in omni verbo, & in omni ſcientia:*

6. le témoignage qu'on vous a rendu de JESUS-CHRIST, ayant été ainſi confirmé parmi vous:

6. *ſicut teſtimonium Chriſti, confirmatum eſt in vobis:*

7. de ſorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifeſtation de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

7. *ita ut nihil vobis deſit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini noſtri Jeſu Chriſti,*

8. Et *Dieu* vous affermira encore juſqu'à la fin, pour être trouvés ſans crime au jour de l'avenement de JESUS-CHRIST nôtre Seigneur. ¶.

8. *qui & confirmabit vos uſque in finem ſine crimine, in die adventûs Domini noſtri Jeſu Chriſti.*

1. Theſſ. 5. 24.

9. Dieu, par lequel vous avez été appellés à la ſocieté de ſon Fils JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, eſt fidéle & veritable.

9. *Fidelis Deus: per quem vocati eſtis in ſocietatem filii ejus Jeſu Chriſti Domini noſtri.*

10. Or je vous conju-

10. *Obſecro autem*

*v. 5. expl.* Il parle des richeſſes Spirituelles & Evangeliques.

*vos,*

*vos, fratres, per nomen Domini noſtri Jeſu Chriſti; ut idipſum dicatis omnes, & non ſint in vobis ſchiſmata: ſitis autem perfecti in eodem ſenſu, & in eadem ſententia.*

re, mes freres, par le nom de JESUS CHRIST nôtre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point ſouffrir parmi vous de diviſions *ni* de ſchiſmes, mais d'être tous unis enſemble dans un même eſprit, & dans un même ſentiment.

11. *Significatum eſt enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui ſunt Chloes, quia contentiones ſunt inter vos.*

11. Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maiſon de Chloé *, qu'il y a des conteſtations parmi vous.

12. *Hoc autem dico, quod unuſquiſque veſtrûm dicit: Ego quidem ſum Pauli: ego autem Apollo: ego verò Cephæ: ego autem Chriſti.*

12. Ce que je veux dire eſt, que chacun de vous prend parti, en diſant: Pour moi je ſuis à Paul, & moi je ſuis à Apollon; *Act.* 18. 24. & moi je ſuis à Cephas; & moi je ſuis à JESUS-CHRIST.

13. *Diviſus eſt Chriſtus? Nunquid Paulus crucifixus eſt pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati eſtis?*

13. JESUS-CHRIST eſt-il *donc* diviſé? Eſt-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été batiſés au nom de Paul *?

14. *Gratias ago Deo, quòd neminem veſtrûm baptizavi, niſi Criſpum, & Caium:*

14. Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai batiſé aucun de vous, ſinon Criſpe & Caius: *Act.* 18. 8.

15. *ne quis dicat*

15. afin que perſonne

*v.* 11. *expl.* C'étoit une Dame de grande pieté.

*v.* 13. *expl.* Il laiſſe à inferer qu'il n'étoit donc pas leur CHRIST.

ne dise que vous avez été batisés en mon nom.

16. J'ai encore batisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne sçache point en avoir batisé d'autres * :

17. parce que JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour batiser, mais pour prêcher l'Evangile, & *le prêcher* sans *y employer* * la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de JESUS CHRIST.

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu.

19. C'est pourquoi il est écrit ; Je détruirai la sagesse des sages *, & je rejetterai la science des savans.

20. Que sont devenus * les sages ? Que sont devenus les docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux *des sciences* de ce siecle ? Dieu n'a t-il pas * convaincu de folie la sagesse de ce monde ?

*quòd in nomine meo baptizati estis.*

16. *Baptizavi autem & Stephanæ domum : ceterùm nescio si quem alium baptizaverim.*

17. *Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.*

18. *Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.*

19. *Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.*

20 *Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus seculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi ?*

2. Petr. 1. 16. Infr. 2. 1. 4.

Rom. 1. 16.

Isai. 29. 14. Isai. 33. 18.

*v.* 16. à Corinthe.

*v.* 17. *autr.* les discours, d'une sagesse, *ou* la sagesse & l'éloquence humaine.

*v.* 19. *expl.* selon le monde.

*v.* 20. *lettr.* Où sont ? Ibid. *autr.* renduë folle.

21. *Nam*

Digitized by Google

21. *Nam quia in Dei ſapientia non cognovit mundus per ſapientiam Deum: placuit Deo per ſtultitiam prædicationis ſalvos facere credentes.*

21. Car Dieu voyant que le monde avec la ſageſſe *humaine*, ne l'avoit point connu dans *les ouvrage de* la ſageſſe divine, il lui a plu de ſauver par la folie de la prédication * ceux qui croiroient en lui.

22. *Quoniam & Judæi ſigna petunt, & Græci ſapientiam quærunt:*

22. Les Juifs demandent des miracles, & les Gentils cherchent la ſageſſe. *Matth. 12. 38.*

23. *nos autem prædicamus Chriſtum crucifixum: Judæis quidem ſcandalum, gentibus autem ſtultitiam:*

23. Et pour nous, nous prêchons JESUS-CHRIST crucifié, qui eſt un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils;

24. *Ipſis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Chriſtum Dei virtutem, & Dei ſapientiam:*

24. mais qui eſt la force de Dieu & la ſageſſe de Dieu * à ceux qui ſont appellés, ſoit Juifs ou Gentils;

25. *quia quod ſtultum eſt Dei, ſapientius eſt hominibus: & quod infirmum eſt Dei, fortius eſt hominibus.*

25. parce que ce qui paroît en Dieu une folie, eſt plus ſage que *la ſageſſe de tous* les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foibleſſe, eſt plus fort que *la force de tous* les hommes.

26. *Videte enim vocationem veſtram, fratres, qui non mul-*

26. † Conſiderez, mes freres *, qui ſont ceux d'entre vous qui ont été † Sainte Agathe.

*v.* 21. *i. e* par la prédication d'un Dieu crucifié, qui paroît folie aux hommes charnels.

*v.* 24. *i. e.* la croix de JESUS.

*v.* 26. *lettr.* Voyez votre vocation.

appellés *à la foi*. Il y en a peu de ſages ſelon la chair *, peu de puiſſans, & peu de nobles.

*ti ſapientes ſecundùm carnem, non multi potentes, non multi nobiles:*

27. Mais Dieu a choiſi les moins ſages ſelon le monde, pour confondre les ſages; il a choiſi les foibles ſelon le monde, pour confondre les puiſſans.

*27. ſed quæ ſtulta ſunt mundi elegit Deus, ut confundat ſapientes: & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia:*

28. Il a choiſi les plus vils & les plus mépriſables ſelon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit *de plus grand*.

*28. & ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non ſunt, ut ea quæ ſunt deſtrueret:*

29. afin que nul homme * ne ſe glorifie devant lui.

*29. ut non glorietur omnis caro in conſpectu ejus.*

30. C'eſt par cette voie que vous êtes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu pour être nôtre ſageſſe, *Jer. 23. 5.* nôtre juſtice, nôtre ſanctification, & nôtre redemption;

*30. Ex ipſo autem vos eſtis in Chriſto Jeſu, qui factus eſt nobis ſapientia à Deo, & juſtitia, & ſanctificatio, & redemptio:*

*Jer. 9. 23. 24.* *2. Cor. 10. 1.* 31. afin que, ſelon qu'il eſt écrit, celui qui ſe glorifie, *ne* ſe glorifie *que* dans le Seigneur ¶.

*31. ut quemadmodùm ſcriptum eſt: Qui gloriatur, in Domino glorietur.*

* *v.* 26. *expl.* d'une ſageſſe humaine.

*v.* 26. *lettr.* que nulle chair.

SENS

## SENS LITTERAL.

¶. 1. PAul, *Apôtre de* JESUS-CHRIST *par la vocation & la volonté de Dieu, & Soſthene* ſon *frere.*

*Paul.* Voyez ce qui eſt dit ſur le nom de Paul, Rom. 1. 1.

*Apôtre*; c'eſt-à-dire, appellé à la charge & au miniſtere d'Apôtre de JESUS-CHRIST, avec la même autorité & la même conduite dans les fonctions de ce miniſtere, que tous les autres Apôtres. Voyez ce que ſignifie proprement le nom d'Apôtre. Rom. 1. 1.

*De* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, un de ceux que JESUS-CHRIST a envoyés pour annoncer ſon Evangile, & pour être les miniſtres de la grace qu'il y préſente également aux Juifs & aux Gentils. *Autr.* Pour ſe diſtinguer des faux-apôtres, qui entreprenoient d'exercer les fonctions de l'Apoſtolat par leur propre mouvement; & pour établir ſur ce fondement ſolide la verité des choſes qu'il doit enſeigner dans la ſuite de cette Epître.

*Par la vocation & la volonté de Dieu*; c'eſt-à-dire, non par le mouvement, ni par l'autorité, ni même par le miniſtere des hommes; mais par la ſeule volonté de Dieu. Autr. *Par la pure grace de Dieu*, fondée non ſur mes propres merites, mais ſur le bon plaiſir de Dieu.

*Et Soſthene.* Il y a apparence que c'eſt le même dont il eſt parlé, Act. 18. 17. qui avant ſa converſion étoit chef d'une des Synagogues des Juifs de Corinthe; & que ſaint Paul met ici ſon nom par honneur, afin d'obliger les Corinthiens, qui avoient une eſtime ſinguliere pour ſon merite, à témoigner encore plus de déference pour les avertiſſemens qu'il leur va donner.

Son *frere* ; c'eſt ainſi que l'Apôtre nommoit ſes diſciples, conſiderant plutôt en eux la qualité de Chrétiens & de coöperateurs de l'Evangile, qui les rendoit ſes freres, que celle de diſciples, qui les rendoit ſes inferieurs.

*℣.* 2. *A l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe, aux* Fidéles *que* Jesus-Christ *a ſanctifiés, & que ſa vocation a rendus ſaints ; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce ſoit, invoquent le nom de Nôtre Seigneur* Jesus-Christ, *qui gneur comme leſt leur Seie nôtre.*

*A l'Egliſe* ; c'eſt-à-dire, à l'aſſemblée des Chrétiens.

*De Dieu.* Il appelle l'Egliſe chrétienne, l'Egliſe de Dieu ; parce que c'eſt la ſeule que Dieu reconnoît pour la ſienne, comme celle dans laquelle il eſt veritablement adoré, toutes les autres n'étant proprement que des ſynagogues de ſatan. Apoc. 2. 9.

*Qui eſt à Corinthe*, & aux environs ; car l'Egliſe principale comprend toutes les Egliſes particulieres qui en dépendent.

*Pref. de l'Epître aux Romains.*

*A Corinthe.* On a déja remarqué que c'étoit la ville capitale du Peloponeſe, que ſaint Paul avoit déja convertie à la foi chrétienne lorſqu'il écrivoit cette Epître.

*Aux* Fidéles *que* Jesus-Christ *a ſanctifiés* ; c'eſt-a-dire, à tous les Fidéles de cette Egliſe, qui ont ce bonheur que d'avoir reçu le don de ſainteté par nôtre miniſtere, & par les merites de Jesus-Christ, en ſe convertiſſant à la foi, & qui par cette ſanctification ſont devenus un peuple particulierement conſacré à ſon ſervice : *Gens ſancta.*

*Et que ſa vocation a rendus ſaints* ; c'eſt-à-dire, appellés & obligés par leur vocation au Chriſtianiſme, & par le don de ſanctification qu'ils ont reçu, à mener une vie toute ſainte,

& conforme à la ſainteté de leur profeſſion & de leur état. Voyez Rom. 1. 7. Cet éloge magnifique que l'Apôtre donne aux Corinthiens, ſert à les préparer d'abord à recevoir avec affection, toutes les choſes qu'il leur écrit dans cette Lettre, n'y en ayant pas une qui ne ſe rapporte à les conſerver, ou à les rétablir dans la ſainteté de leur état.

*Et à tous ceux, &c.* Il ſemble que ſaint Paul adreſſe cette Epître à tous les Fidéles répandus par tout le monde, auſſi-bien qu'aux Corinthiens, pour marquer qu'il n'y a qu'une Egliſe; & qu'en qualité d'Apôtre des nations, il a droit de prêcher par-tout l'Evangile de JESUS-CHRIST: ce qui lui étoit conteſté par les faux-apôtres. Autrement. *Avec tous ceux, &c.* L'Apôtre veut dire ſimplement que les Corinthiens ont été ſanctifiés, & appellés à la ſainteté *avec tous ceux*; c'eſt-à-dire, auſſi-bien que tout le reſte des Fidéles qui ſont par tout le monde; & pour ne faire qu'un même corps & une même Egliſe avec eux: ce qu'il ſemble avoir ajoûté pour leur inſinuer l'amour de l'unité, & les diſpoſer à bien recevoir les avertiſſemens qu'il leur va donner touchant les diviſions qui s'étoient déja répanduës dans le corps de leur Egliſe.

*Qui en quelque lieu que ce ſoit*, quelqu'éloignés qu'ils puiſſent être les uns des autres; ou, *qui en tout lieu*; c'eſt-à-dire, qui dans tous les lieux du monde, où eſt répandu le corps de l'Egliſe, ſans que la diverſité des nations & des mœurs, ni l'éloignement des lieux, puiſſent empêcher l'unité de tous ces peuples en un même corps myſtique.

*Invoquent le nom de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST; c'eſt à dire, invoquent la Majeſté divine de JESUS-CHRIST, en lui rendant le même honneur & le même culte qu'à ſon Pere.

Qui

*Qui eſt leur Seigneur comme le nôtre*; c'eſt-à-dire, qui eſt nôtre commun Seigneur à tous, tant que nous ſommes de Chrétiens, quelque diverſité de païs qu'il y ait parmi nous: ce que l'Apôtre ajoûte encore, pour inſinuer aux Corinthiens l'obligation étroite que les Fidéles ont de vivre dans l'union, puiſqu'ils ſervent tous un même Seigneur; & qu'ils ne doivent tous aſpirer qu'à une même fin, qui eſt celle de le ſervir. Epheſ. 4. 3. 4. 5. 6.

℣. 3. *Que Dieu nôtre Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu nôtre Pere, &c.* Voyez Rom. 1. 7.

℣. 4. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions-de-graces continuelles, à cauſe de la grace de Dieu, qui vous à été donnée en* JESUS-CHRIST.

*Je rends pour vous .... en* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, par ſes merites, & par l'union que vous avez avec lui par la foi. L'Apôtre expoſe en quoi conſiſte cette grace de Dieu dont il vient de parler au verſet précedent.

℣. 5. *Et de toutes les richeſſes dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde* le don *de la parole & de la ſcience.*

*Et de toutes les richeſſes, &c.* c'eſt-à-dire; Et de ce qu'en lui vous avez été comblés de toutes les richeſſes ſpirituelles & évangeliques.

Le don *de la parole*, pour apprendre de vive voix aux Fidéles en toute ſorte de langues, les verités & les myſteres de la Religion chrétienne.

*Et de la ſcience*, pour en avoir une parfaite connoiſſance. L'Apôtre parle principalement ici du don de prophetie, qui étoit commun dans l'Egliſe des Corinthiens, & qui conſiſtoit à penetrer & à développer les myſteres les plus profonds, & les verités les plus obſcures de l'Ecriture ſainte.

℣. 6. *Le témoignage qu'on vous a rendu de* JESUS-

JESUS-CHRIST *ayant été ainſi confirmé parmi vous.*

*Le témoignage.* Autr. *L'Evangile de* JESUS-CHRIST; car c'eſt par l'Evangile que JESUS-CHRIST nous témoigne & nous fait connoître ce que nous devons croire de lui. 1. Cor. 2. 1.

*Ayant été ainſi confirmé, &c.* Rien n'eſt plus propre à confirmer la verité de l'Evangile aux Infidéles, que les miracles, ſur tout quand ils ſont joints à l'interpretation des Ecritures; & qu'on leur fait voir par le don de prophetie, l'excellence & la convenance merveilleuſe des myſteres de la Religion chrétienne, c'eſt-à-dire, de JESUS-CHRIST, & de la verité de ſon Evangile.

℣. 7. *De ſorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifeſtation de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST.

*De ſorte qu'il ne vous manque aucun don*, de ceux qui ſont neceſſaires pour vôtre ſalut, car l'Apôtre ne veut pas dire qu'il fuſſent abſolument remplis de toute ſorte de graces & de perfections.

*Dans l'attente où vous êtes.* Cet ardent deſir de la venuë de JESUS-CHRIST, eſt bien repreſenté. Rom. 8. 19.

*De la manifeſtation, &c.* c'eſt-à-dire; le ſecond avenement de JESUS-CHRIST, auquel il paroîtra glorieux, & rendra ſes élus participans de ſa gloire. Coloſſ. 3. 4. 1. Petr. 4. 13. 1. Joan. 2. 28.

℣. 8. *Et* Dieu *vous affermira encore juſqu'à la fin, pour être trouvés ſans crime au jour de l'avenement de* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.*

*Et Dieu vous affermira*; c'eſt-à-dire: Comme il vous a comblés de ſes dons, il vous fera encore la grace de vous affermir dans la juſtice & dans l'innocence, en pratiquant les bonnes œuvres de vôtre part. *Juſqu'à*

*Juſqu'à la fin*, c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort; non que les élus, de qui il parle, ſoient exemts de peché mortel, depuis qu'ils ont été juſtifiés; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y perſeverent juſqu'à la mort.

*Pour être trouvés ſans crime au jour, &c.* Voyez l'explication, 2. Cor. 1. 14. Philip. 1. 6. 10.

℣. 9. *Dieu par lequel vous avez été appellés à la ſocieté de ſon Fils* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur, eſt fidéle & veritable.*

*Dieu par lequel vous avez été appellés*, par une vocation efficace, & qui eſt fondée ſur ſon bon plaiſir. C'eſt la preuve du verſet précedent.

*A la ſocieté de ſon Fils* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur*, pour être en ce monde les membres vivans de ſon corps myſtique, & pour être en l'autre les compagnons de ſa gloire.

*Eſt fidéle & veritable* dans ſes promeſſes, de ſorte qu'il ne peut manquer à vous affermir dans ſa grace juſqu'à la fin, ni à vous rendre irreprehenſibles au jour de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, puiſqu'il s'y eſt engagé par cette vocation.

℣. 10. *Or je vous conjure, mes freres, par le nom de* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point ſouffrir parmi vous de diviſions* ni *de ſchiſmes, mais d'être tous unis enſemble dans un même eſprit, & dans un même ſentiment.*

*Or je vous conjure, mes freres, par le nom de* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur*; c'eſt-à-dire, par ce Nom adorable pour lequel vous avez tant de veneration & d'amour, & que vous faites gloire de porter;

*D'avoir tous un même langage*, en ce qui regarde la regle de la foi que vous avez reçuë, ne permettant pas qu'on diſe rien de contraire, ſous quelque prétexte que ce ſoit· ou plutôt l'Apôtre

tre les exhorte à vivre ensemble en bonne intelligence, qui consiste principalement à ne point se contredire & à ne point se contrarier l'un l'autre.

*Et de ne point souffrir parmi vous de divisions*; c'est-à-dire, de partialités, pour quelque occasion que ce puisse être: *ni de schismes*; c'est-à-dire, de factions particulieres, qui vont jusqu'à vous separer les uns d'avec les autres dans de differends partis.

*Mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit*, croyant tous la même chose en ce qui concerne la foi, mais bien plus dans une parfaite union, comme doivent être les membres du même corps animés du même esprit.

*Et dans un même sentiment*, d'affection; ce qui est opposé à la division & au schisme; c'est-à-dire: Soyez tellement unis d'affection, que non seulement vous viviez dans un amour reciproque, mais que vôtre amour tende au même objet, qui est JESUS-CHRIST, n'aimant aucun homme que pour lui, & les aimant tous également en lui.

℣. 11. *Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.*

*Car*: C'est la raison de la priere qu'il leur fait au verset précedent, c'est-à-dire: Ce qui me porte à vous faire cette priere avec tant d'instance, c'est que *j'ai été averti*,

*Par ceux de la maison de Chloé, &c.* c'est-à-dire, par les domestiques de cette Dame. Il y a apparence qu'elle étoit fort connuë dans l'Eglise. D'autres estiment que c'étoient ses enfans, & qu'elle étoit déja morte lorsque l'Apôtre écrivoit cette Lettre.

Or l'Apôtre nomme la famille de Chloé, pour faire voir aux Corinthiens qu'il n'avoit pas entre-

pris

pris legerement de leur écrire touchant leurs diviſions, ne l'ayant fait que ſur le témoignage de perſonnes dignes de foi, & dont la probité étoit très connuë. Il s'abſtient néanmoins de nommer ces témoins par leur propre nom, pour ne les rendre pas odieux, ou pour n'attirer pas ſur eux la haine & la diſgrace de ce peuple.

ỳ. 12. *Ce que je veux dire eſt, que chacun de vous prend parti, en diſant: Pour moi je ſuis à Paul; & moi je ſuis à Apollon; & moi je ſuis à Cephas; & moi je ſuis à* JESUS-CHRIST.

*Ce que je veux dire eſt, que chacun de vous, &c.* c'eſt-à-dire, pluſieurs d'entre vous: car il n'a pas ce ſentiment de toute l'Egliſe. Voyez ci après ch. 4. v. 6.

*Pour moi je ſuis à Paul, &c.* c'eſt-à-dire, ſectateur ou diſciple de Paul. Car tous ces differens partis étoient fondés ſur ce que dans l'Egliſe de Corinthe, les uns avoient été inſtruits par S. Paul; & les autres par Apollon, après le départ de l'Apôtre; d'autres qui étoient venus de Judée à Corinthe par S. Pierre: & les autres ſe glorifioient de l'avoir été par la propre bouche de JESUS-CHRIST. Ou bien l'Apôtre parle au nom de quelques Fidéles, qui étant mieux inſtruits que les autres, & ne prenant aucun parti, faiſoient profeſſion d'être diſciples de JESUS-CHRIST: ce qui donnoit occaſion à pluſieurs de debiter leurs erreurs, les uns enſeignant un dogme, & les autres un autre tout contraire, chacun attribuant le ſien à celui dont il ſe diſoit le diſciple, & partageant ainſi toute l'Egliſe par des ſentimens eſſentiellement differens.

*Et moi je ſuis à Cephas*; c'eſt-à-dire, à Pierre. C'étoient les faux-docteurs, qui prétendoient établir dans l'Egliſe de Corinthe les ceremonies legales, ſous prétexte que ſaint Pierre en permettoit l'uſage dans les Egliſes de Judée. Voyez Galat. 2. 4.

ỳ. 13.

*v.* 13. JESUS-CHRIST *eſt-il* donc *diviſé? Eſt-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été batiſés au nom de* PAUL?

JESUS-CHRIST, *&c.* c'eſt-à-dire: L'Evangile de JESUS-CHRIST eſt-il diviſé? Peut-il être autre dans la bouche d'un miniſtre, que dans la bouche d'un autre? Eſt-il compoſé de dogmes contraires? Cela eſt impoſſible. Comment ſouffrez-vous donc qu'on l'enſeigne ſi diverſement parmi vous, & qu'il y ait une contrarieté ſi grande parmi vos docteurs, & parmi ceux qui les ſuivent? *Quod non eſt aliud niſi, &c.* *Galat.* 1. 7. *Hebr.* 13. 8. *Chriſtus heri & hodie, &c.*

*Eſt-ce Paul:* Ce que l'Apôtre dit de lui-même, il l'entend auſſi à plus forte raiſon de tous les chefs de parti, qui diviſoient les Corinthiens; mais ſa coutume eſt de s'appliquer à lui ſeul les choſes qui peuvent paroître odieuſes: *Hæc autem transfiguravi in me, &c.* *1. Cor.* 4. 6. Le ſens eſt: Pourquoi vous attacher à des hommes, & les ſuivre aveuglément, comme vous faites, puiſqu'il n'y a que JESUS-CHRIST ſeul que vous deviez ſuivre; & auquel vous deviez vous attacher, puiſque lui ſeul eſt l'auteur de vôtre ſalut, & celui duquel vous devez attendre les moyens pour y parvenir? Regardez donc tous vos miniſtres, & moi tout le premier, comme de ſimples inſtrumens, dont JESUS-CHRIST ſe ſert pour operer vôtre ſalut; & ne les conſiderez qu'en-tant qu'ils vous inſpirent la verité de ſon Evangile, ſans vous attacher à leurs opinions particulieres, ni à leurs propres interêts, puiſqu'ils n'en doivent point avoir d'autres que celui de JESUS-CHRIST & de la verité.

*Qui a été crucifié pour vous? &c.* c'eſt-à-dire: Eſt-ce lui qui vous a merité le ſalut par ſa mort? Eſt-ce par ſa vertu que vous avez été ſanctifiés au Batême? Son nom a-t-il été invoqué

ſur

ſur vous, lorſqu'on vous a conferé ce Sacrement? N'eſt-ce pas pour porter le nom de *Chrétiens*, & non celui de *Pauliſtes*, ou de *Cephiſtes*, ou d'*Apolliſtes*, *&c.* que vous avez été batiſés.

*ỳ.* 14. *Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai batiſé aucun de vous, ſinon Criſpe & Cajus.*

*Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai batiſé*, *&c.* c'eſt à-dire, de mes propres mains; car il paroît, Act. 18. 8. qu'il convertit avec Cripſe & Caïus, un grand nombre de Corinthiens, qui furent batiſés enſuite. Il y a apparence qu'il ſe ſervit du miniſtere de Silas & de Timothée, qui étoient pour lors avec lui, Act. 18. 5. pour batiſer les autres.

*ỳ.* 15. *Afin que perſonne ne diſe que vous avez été batiſés en mon nom.*

*Afin que*, *&c.* c'eſt-à-dire, Je vous dis ceci, afin d'ôter juſqu'au moindre prétexte à qui que ce ſoit, d'avoir cette penſée ſi peu raiſonnable, que vous avez été batiſés en mon nom.

*ỳ.* 16. *J'ai encore batiſé ceux de la famille de Stephanas; & je ne ſçache point en avoir batiſé d'autres.*

*J'ai encore batiſé ceux ..... & je ne ſçache point en avoir batiſé d'autres* dans la ville de Corinthe.

*ỳ.* 17. *Parce que* JESUS-CHRIST *ne m'a pas envoyé pour batiſer, mais pour prêcher l'Evangile, &* le prêcher *ſans* y employer *la ſageſſe de la parole, pour ne pas anéantir la croix de* JESUS-CHRIST.

*Parce que* JESUS-CHRIST *ne m'a pas envoyé pour batiſer*, *&c.* c'eſt-à-dire, pour m'appliquer principalement à cette fonction, & parce qu'elle ſe peut exercer par beaucoup d'autres miniſtres, qui ſont moins propres pour la prédication de l'Evangile.

*Et* le prêcher *ſans* y employer *la ſageſſe de la parole.*

*parole.* L'Apôtre touche adroitement les chefs des autres partis, qui faiſoient gloire d'exceller dans l'éloquence & dans la ſageſſe profane; & il entreprend de montrer, qu'il n'y a rien de plus oppoſé à toute la Religion chrétienne.

*Pour ne pas anéantir, &c.* c'eſt-à-dire, pour ne point diminuër l'eſtime qu'on en doit avoir, & pour ne pas attribuër plutôt la converſion des hommes à la force de l'éloquence & de la ſageſſe humaine, qu'à la vertu de la grace que JESUS-CHRIST nous a meritée par ſa Paſſion; ou, pour ne pas affoiblir par le mélange de l'éloquence & de la ſageſſe humaine, la force de la prédication de la croix, qui étant un myſtere d'humilité, doit être prêché ſans pompe & ſans affectation, afin qu'elle opere la converſion des cœurs, ſans qu'elle ait beſoin du ſecours de l'éloquence & de la ſageſſe ſeculiere.

℣. 18. *Car la parole de la croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent; mais pour ceux qui ſe ſauvent, c'eſt-à-dire, pour nous, elle eſt la vertu & la puiſſance de Dieu.*

*Car, &c.* c'eſt-à-dire: Je ſai bien qu'on ne peut objecter; qu'on voit par experience que la prédication d'un Dieu crucifié en rebute pluſieurs; qu'ainſi il eſt juſte de ſe ſervir de l'éloquence & de la ſageſſe, pour inſinuër plus aiſément la créance de ce myſtere: mais je réponds, qu'encore qu'elle faſſe cet effet par la mauvaiſe diſpoſition de quelques infidéles & incredules, qui regardent le myſtere d'un Dieu crucifié, comme une folie; elle ne le fait pas à l'égard de ceux qui recevant la foi, regardent ce myſtere comme l'inſtrument & le moyen efficace dont Dieu ſe ſert pour les convertir, & pour les ſauver; cette conſideration doit ſuffire à un veritable Prédicateur qui ne doit point avoir d'autre vûë que le ſalut de ceux à qui il annon-

ce

ce l'Evangile, & qui doit s'arrêter uniquement aux moyens propres pour les y faire parvenir. C'eſt la réponſe à l'objection qu'on lui pouvoit faire contre ce qu'il vient d'établir au verſet précedent; Qu'il ne faut pas employer la ſageſſe de la parole dans la prédication de l'Evangile.

℣. 19. *C'eſt pourquoi il eſt écrit: Je détruirai la ſageſſe des ſages, & je rejetterai la ſcience des ſavans.*

*C'eſt pourquoi.* Il rend raiſon de ce que les ſages du monde regardent le myſtere d'un Dieu crucifié, comme une folie; & il dit qu'il n'y en a point d'autre, ſinon qu'il a plu à Dieu de leur cacher la conduite qu'il a tenuë dans l'œconomie de ce myſtere, & de les laiſſer dans leurs tenebres naturelles ſans leur en découvrir les raiſons veritables: *Confiteor tibi Pater, &c.* Ce qui eſt conforme à ce que le Saint Eſprit en avoit déja prédit par Iſaïe. Ainſi il ne faut point s'étonner, que les ſages du monde regardent le myſtere de la croix comme une folie, puiſque le Prophete a prédit depuis long-tems, que Dieu leur cacheroit la conduite qu'il tiendroit dans ce myſtere, ſans qu'ils en puſſent avoir la moindre connoiſſance par leurs ſciences, ni par les lumieres de leur ſageſſe, qui ne pouvoit rien appercevoir dans cette œconomie qui n'en renverſât tous les principes & toutes les lumieres. De ſorte que c'eſt en vain qu'on emploie les diſcours de la ſageſſe humaine pour les perſuader, puiſque ce myſtere eſt ſi élevé au-deſſus de tous ces principes.

*Matth.* 11. 25.

*Il eſt écrit.* Cette prédiction du Prophete s'entend à la lettre des ſages d'entre les Juifs de ſon temps; mais ſelon le ſens myſtique revelé à l'Apôtre, elle s'entend de tous les ſages du ſiecle, qui après la venuë du Meſſie devoient s'oppoſer au Chriſtianiſme; comme contraires aux lumieres de leur raiſon naturelle. Je

*Je détruirai la ſageſſe des ſages*; c'eſt-à-dire: Je renverſerai tous leurs raiſonnemens, & en ferai paroître la folie & la fauſſeté par une conduite toute contraire à leurs principes & à leurs maximes.

*Et je rejetterai, &c.* Il repete ce qu'il vient de dire. Cette ſorte de repetition, qui eſt fort commune dans l'Ecriture, ſert à rendre l'expreſſion plus forte, & à lui donner plus de poids.

℣. 20. *Que ſont devenus les ſages? Que ſont devenus les docteurs de la loi? Que ſont devenus ces eſprits curieux* des ſciences *de ce ſiecle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la ſageſſe de ce monde?*

*Que ſont devenus les ſages:* c'eſt-à-dire, ceux qui font profeſſion de donner des maximes & des préceptes pour bien vivre? N'eſt-il pas viſible que tous leurs raiſonnemens ſont à bout, & qu'ils ſont confus, lorſqu'il eſt queſtion de raiſonner ſur ce myſtere, & qu'ils n'y peuvent rien comprendre, quelque effort qu'ils faſſent pour y penetrer?

*Que ſont devenus les docteurs de la loi*; ou les ſavans dans la connoiſſance des loix? La prédication de la croix ne les a-t-elle pas fait diſparoître, & n'a-t-elle pas entierement obſcurci l'éclat & la gloire de leur ſageſſe?

*Que ſont devenus ces eſprits curieux* des ſciences *de ce ſiecle*; c'eſt-à-dire, les Philoſophes naturels, qui recherchent les ſecrets de la nature? Ce qui comprend toutes les parties de la Phyſique. Deſorte que l'Apôtre comprend en trois mots toutes les ſciences du ſiecle, qui ſont la Morale, la Juriſprudence, & la Philoſophie naturelle.

*Dieu n'a-t-il pas convaincu, &c.* C'eſt-à-dire, fait voir par la conduite qu'il lui a plu de tenir dans le myſtere de la Redemption, combien les

hommes de ce ſiecle les plus éclairés ſont incapables, par leurs propres lumieres, d'atteindre à la connoiſſance des ſecrets de Dieu, & qu'ils tombent dans des abſurdités effroyables, lorſqu'ils ſont aſſez temeraires pour entreprendre de les penetrer ? Le mot ἐμωράνεν ne ſignifie pas ſeulement en cet endroit, convaincu de folie, mais quelque choſe qu'on peut exprimer par le mot de, rempli de folie. N'a-t il pas permis par ſon juſte jugement, que l'Evangile ſervît à les aveugler davantage, en punition de leur préſomption & de la negligence qu'ils ont fait paroître à glorifier Dieu dans ſes créatures, & dans l'ordre du monde qu'ils ont connu pas les lumieres de la raiſon.

℣. 21. *Car Dieu voyant que le monde avec ſa ſageſſe* humaine *ne l'avoit point connu dans* les ouvrages de *la ſageſſe divine; il lui a plu de ſauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui.*

L'Apôtre fait voir par la conduite de Dieu a l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a voulu ſauver les hommes par la folie de la prédication, & par un moyen tout contraire aux principes & aux maximes de la ſageſſe humaine.

*Car Dieu voyant.* Il rend raiſon de la conduite que Dieu a tenuë envers les ſages du ſiecle; & fait voir qu'il en a uſé juſtement avec eux, en ſe ſervant d'un moyen ſi contraire à leur raiſon pour ſauver les Fidéles.

*Que le monde*, c'eſt-à-dire, les ſages de ce monde.

*Avec la ſageſſe*, c'eſt-à-dire, par les lumieres & par les connoiſſances naturelles qu'ils avoient de Dieu par la conſideration de ſes ouvrages, & même de ſa loi; car il y comprend auſſi les Juifs incredules.

*Ne l'avoit point connu*; c'eſt-à-dire; adoré, &

& glorifié par leurs actions. *Dans* les ouvrages de *la ſageſſe divine* : c'eſt-à-dire, qui en ſont l'effet & comme le tableau, dans lequel ces ſages en ont apperçu l'éclat & la gloire.

*Il lui a plu de ſauver*, en punition de leur ingratitude, & pour confondre leur orgueil;

*Par la folie de la Prédication*; c'eſt-à-dire, par un moyen directement oppoſé à tous les principes & à toutes les maximes de la ſageſſe humaine, qui eſt la prédication d'un Dieu crucifié, qui ne ſert qu'à les rebuter, & à leur donner du mépris pour l'Evangile:

*Ceux qui croiroient en lui*; c'eſt-à-dire, ceux qui ne préſumant pas de leurs propres lumieres, comme ces ſages, ſe ſoumettroient en toute choſe à lui par la foi.

℣. 22. *Les Juifs demandent des miracles, & les Gentils cherchent la ſageſſe.*

*Les Juifs demandent des miracles.* Quoique les Juifs pour croire demandent des miracles, qui portent avec eux la terreur & l'effroi, tels que furent ceux de Moïſe, de Joſué, & d'Elie; & que les Gentils ne veuillent rien croire qu'a force de raiſons : Dieu cependant leur propoſe dans l'Evangile un moyen de ſalut, & qui n'eſt fondé ni ſur ces ſortes de miracles, ni ſur la raiſon naturelle, qui eſt la prédication d'un Dieu crucifié; ce qui eſt une occaſion aux uns & aux autres de rebuter cette grace; les uns, parce qu'ils ſont choqués de la baſſeſſe de ce myſtere; les autres, parce qu'ils le regardent comme une fable, & une folle imagination. C'eſt par cette admirable conduite que Dieu a voulu abaiſſer l'orgueil, & confondre la fauſſe ſageſſe des ſages du monde.

Les Juifs demandent donc des miracles conformes à leurs fantaiſies, ne ſe contentant point de ceux qu'il plaît à Dieu de leur faire paroître.

Ce qui fait bien voir leur malice & leur aveuglement; puiſque les ſignes que Dieu opere pour la confirmation de l'Evangile, & de la prédication de la croix, tels que ſont la gueriſon ſubite de toutes ſortes de maladies, & la reſurrection des morts, ſont beaucoup plus admirables en eux-mêmes, & bien plus capables de les convaincre, que tous ces ſignes éclatans, qui ſe pouvoient prendre pour des effets purement naturels.

*Et les Gentils cherchent la ſageſſe*; c'eſt-à-dire, des preuves établies ſur l'évidence de la raiſon naturelle, & tirées des propres cauſes des choſes qu'on leur veut perſuader.

℣. 23. *Et pour nous, nous prêchons* JESUS-CHRIST *crucifié, qui eſt un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.*

*Et pour nous, &c.* Sans avoir égard à ce que demandent les Juifs ni les Gentils; & au-lieu d'entreprendre de les convaincre de la verité de l'Evangile par les miracles & par les raiſons qu'ils les demandent, nous nous contentons de leur prêcher JESUS-CHRIST crucifié: quoique par un juſte jugement de Dieu ſur eux en punition de leur orgueil, & par la mauvaiſe diſpoſition de leur cœur, cette prédication d'un Dieu crucifié ſerve plutôt à les éloigner, qu'à les convaincre de la verité de la foi.

℣. 24. *Mais qui eſt la force de Dieu, & la ſageſſe de Dieu, à ceux qui ſont appellés, ſoit Juifs ou Gentils.*

*Mais, &c.* c'eſt-à-dire: Si la prédication d'un Dieu crucifié n'a point d'autre effet à l'égard des Juifs & des Gentils incredules; qui font profeſſion de la ſageſſe de ce ſiecle; elle en fait un tout contraire à l'égard des Juifs & des Gentils qu'il a plu à Dieu d'appeller par ſa grace à la foi de l'Evangile; puiſqu'au-lieu de ſe ſcandaliſer de

de la baſſeſſe de ce myſtere, & au-lieu de le regarder comme une folie, ceux-ci le conſiderent au-contraire comme la vertu puiſſante dont Dieu ſe ſert pour les ſauver, & comme un ouvrage admirable de ſa ſageſſe, par laquelle il a voulu confondre & l'orgueil & la fauſſeté de la ſageſſe humaine; rien n'étant plus admirable que d'avoir vaincu la mort par la mort même, & que d'avoir triomphé du peché par le peché de ceux mêmes qui ont crucifié ſon Fils.

*A ceux qui ſont appellés*, par une vocation efficace, & fondée ſur le bon propos & ſur la pure grace de Dieu.

*Soit Juifs ou Gentils.* C'eſt pour montrer que cette vocation, eſt maintenant commune aux deux peuples; au lieu qu'elle l'étoit particulierement au peuple Juif dans l'ancien Teſtament, hors de quelque petite portion que Dieu ſe reſervoit toûjours de tems en temps parmi les autres peuples, comme de la famille de Job & de ſes amis dans l'Idumée, de Melchiſedech & de quelques autres dans le pays de Chanaan, &c.

*v.25. Parce que ce qui paroît en Dieu une folie, eſt plus ſage que* la ſageſſe de tous *les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foibleſſe eſt plus fort que* la force de tous *les hommes.*

*Parce que*; c'eſt-à-dire: Car quoiqu'il ſemble aux incredules que cette prédication de JESUS-CHRIST crucifié ſoit une folie & une foibleſſe; voyez verſet 23. Cette folie néanmoins & cette foibleſſe prétenduë dont Dieu même eſt l'auteur, ſurpaſſe en ſageſſe & en force, la ſageſſe & la force de tous les hommes; ainſi ce n'eſt pas ſans ſujet que les Fidéles ont tant d'eſtime pour cette prédication; & que bien loin de l'eſtimer une folie, comme les incredules, ils la conſiderent comme un chef-d'œuvre de la ſageſſe & de la force toute-puiſſante de Dieu.

*Ce qui paroit en Dieu une folie, &c.* c'eſt-à-dire: Cette prédication d'un Dieu crucifié que les Gentils incredules tiennent pour une folie, & qui les rebute de l'Evangile, doit être attribuée à Dieu, puiſque c'eſt lui-même qui nous a envoyés pour le prêcher aux hommes, & que c'eſt lui même qui a livré ſon Fils à la croix pour nos pechés. Ce qui fait bien voir qu'elle n'eſt rien moins qu'une veritable folie.

*Eſt plus fort que* la force de tous *les hommes*; puiſque les plus ſages & les plus habiles du ſiecle, n'ont jamais pu découvrir à leurs diſciples la veritable regle de bien vivre, ni les moyens de parvenir à la poſſeſſion du ſouverain bien; mais que la prédication de JESUS-CHRIST crucifié a découvert tous ces treſors aux Fidéles, & non-ſeulement en quelque ville, ou en quelque province, & pendant quelque petit nombre de ſiecles; mais dans tous les lieux du monde, & à toutes ſortes de perſonne & d'âges. Tous les Philoſophes enſemble firent-ils jamais rien de ſemblable; puiſqu'enfin malgré toute la reſiſtance du diable & des hommes, & malgré toutes leurs perſecutions, elle a aſſujetti pour jamais tout le monde à JESUS-CHRIST; au lieu que les plus puiſſans Monarques de la terre, & les plus grands Conquerans ne purent jamais s'en aſſujettir que quelque partie, & pour un fort petit eſpace de temps.

℣. 26. *Conſiderez, mes freres, qui ſont ceux d'entre vous qui ont été appellés* à la foi. *Il y en a peu de ſages ſelon la chair, peu de puiſſans, & peu de nobles.*

*Conſiderez, &c.* c'eſt à-dire: Pour mieux comprendre quelle eſt la vertu & la force de cette prédication d'un Dieu crucifié, faites reflexion ſur la qualité des Fidéles, ſoit d'entre vous, ſoit des autres qui ont été appellés; & ſur tout des Prédi-

Prédicateurs, dont Dieu s'eſt ſervi pour vous appeller à la foi; & conſiderez qu'encore que la plûpart d'entr'eux fuſſent des hommes ignorans, foibles, mepriſables ſelon le monde, ou des hommes ſans lettres, ſans force, & ſans naiſſance; ils n'ont pas laiſſé par la force de cette prédication, de confondre les plus ſavans & les plus puiſſans, & d'abattre l'orgueil & le faſte des perſonnes les plus élevées dans le ſiecle.

*Il y en a peu de ſages.* L'Apôtre ne dit pas qu'il n'y en eût point du tout, parce qu'il y en avoit quelques-uns, comme Sergius Paulus, qui étoit Proconſul; Apollon, qui étoit un homme éloquent; Denis l'Areopagite; Gamaliel, docteur; & ſaint Paul même, qui avoit été ſon diſciple; ſaint Luc, ſaint Barnabé, & quelques autres encore.

*Selon la chair*; c'eſt-à-dire, ſelon le monde, ou ſelon l'eſtime des hommes; ou ſages, d'une ſageſſe humaine.

*Peu de puiſſans*, en richeſſes & en dignité.

*Et peu de nobles*; ou par leur naiſſance, ou par leurs actions heroïques.

¥.27. *Mais Dieu a choiſi les moins ſages ſelon le monde, pour confondre les ſages. Il a choiſi les foibles ſelon le monde, pour confondre les puiſſans.*

*Mais Dieu a choiſi les moins ſages, &c.* c'eſt-à-dire, qui bien loin d'être ſages ſelon le monde, n'avoient pas même les premiers principes des ſciences.

*Pour confondre les ſages.* En leur faiſant voir la vanité de leurs maximes & de leurs ſciences, & leur découvrant des verités ſublimes auſquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raiſon naturelle.

*Il a choiſi les foibles*, deſtitués de pouvoir & d'autorité, *pour confondre les puiſſans*; c'eſt-à-dire, en convertiſſant tout le monde à la foi de

JESUS-CHRIST, malgré toute leur resistance; & leur faisant voir par les effets, que c'est en vain qu'ils emploient leur puissance pour s'opposer à l'Evangile.

¥.28. *Il a choisi les plus vils & les plus mépri-sables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit* du plus grand.

*Il a choisi . . . . . ce qui n'étoit rien*, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient en nulle consideration parmi les hommes, & qu'on ne regardoit non plus que s'il n'eussent point été au monde.

*Pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand*; c'est-à-dire, pour abattre l'orgueil des grands du monde, en leur faisant voir qu'ils ne sont rien devant Dieu, & que toute leur gloire n'est qu'un peu de fumée, qui disparoît incontinent devant lui; & les obligeant même par la prédication de l'Evangile, de reconnoître JESUS-CHRIST pour leur Souverain, & d'abaisser toute leur grandeur à ses pieds Ce qui ne s'est pleinement accompli que quelques siecles après les Apôtres.

¥.29. *Afin que nul homme ne se glorifie devant lui.*

*Afin que nul homme, &c.* Ceci se rapporte au verset précedent, en ce sens: Dieu a voulu abattre l'orgueil des grands du monde par la prédication des Apôtres, afin de confondre par cet exemple celui de tous les autres hommes; & pour leur faire reconnoître qu'ils n'ont rien en eux-mêmes dont ils se puissent glorifier devant Dieu. Ou plutôt ceci se rapporte au troisiéme verset précedent, en ce sens: Dieu s'est servi pour vous appeller à la foi, & pour operer toutes ces merveilles, de personnes ignorantes, foibles, & mépriſables selon le monde, afin de faire voir que la gloire de vôtre vocation, & de toutes les merveilles qui ont été operées par la prédication de l'Evangile, n'est dûë qu'à lui seul qui

qui en eſt l'auteur, & que les hommes n'y peuvent prendre aucune part; au-lieu que s'il n'avoit employé que des Prédicateurs habiles, puiſſans, & qualifiés ſelon le monde, cela leur auroit donné lieu de ſe glorifier en eux-mêmes, & d'attribuer la converſion des hommes à leur ſcience, à leur puiſſance, & à leur nobleſſe plutôt qu'à la force & à la vertu toute divine dont Dieu a rempli la prédication de l'Evangile.

Autrement: Le deſſein que Dieu a eu en ſe ſervant de perſonnes foibles, ignorantes, & mépriſables, pour confondre les ſages & les puiſſans, & pour abattre le faſte des grands du monde, a été d'humilier tous les hommes, & leur faire voir que toute leur ſcience, toute leur puiſſance, & toute leur grandeur n'eſt rien devant lui.

*v.* 30. *C'eſt par cette voie que vous êtes établis en* JESUS-CHRIST, *qui nous a été donné de Dieu pour être nôtre ſageſſe, notre juſtice, notre ſanctification, & notre redemption.*

*C'eſt par cette voie, &c.* C'eſt la concluſion des trois précedens verſets. Comme s'il diſoit: Puiſque ce n'eſt point par la ſcience, par la puiſſance, ni par la nobleſſe des hommes que vous avez été appellés; c'eſt donc par lui, &c.

*En* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, dans ſa foi.

*Qui nous a été donné de Dieu*, comme l'unique auteur de nôtre ſalut.

*Pour être notre ſageſſe*, c'eſt-à-dire, pour être l'unique cauſe meritoire & efficace de nôtre ſageſſe; en nous inſpirant par la foi la connoiſſance de toutes les verités neceſſaires pour nôtre ſalut. L'Apôtre dit ceci pour deſabuſer les Corinthiens de la trop grande eſtime qu'ils avoient de leurs docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils euſſent été les auteurs des graces

que Dieu leur avoit conferées par leur miniſtere.

*Nôtre juſtice*; en nous purifiant par le merite de ſa mort, de tous nos pechés, & nous déchargeant de la peine qui leur étoit dûë.

*Nôtre ſanctification*; en ſanctifiant nos ames par l'infuſion de ſon Eſprit, & nous inſpirant par ce même Eſprit une vie toute ſainte, & toute nouvelle.

*Et nôtre redemption*; en nous meritant par ſa mort la grace de reſſuſciter un jour, & de jouïr enſuite d'une parfaite exemption de la mort.

ỳ. 31. *Afin que, ſelon qu'il eſt écrit, celui qui ſe glorifie*, ne *ſe glorifie* que *dans le Seigneur.*

*Afin que, &c.* c'eſt-à-dire: Ce que je vous en dis, eſt afin de vous faire connoître l'obligation que vous avez de rapporter à Dieu toute la gloire de vôtre ſalut.

*Celui*; tout Fidéle, quel qu'il ſoit, docteur ou diſciple, *qui ſe glorifie*; c'eſt-à-dire, qui a quelque ſujet de ſe rejouïr & de ſe glorifier du bon ſuccès de ſon miniſtere, s'il eſt miniſtre de l'Egliſe; ou s'il eſt inferieur, qui a ſujet de ſe rejouïr des graces qu'il a reçuës par le miniſtere de ſes Superieurs.

Ne *ſe glorifie, &c.* c'eſt-à-dire, en rapporte toute la gloire au Seigneur, & non pas à ſoi-même, ni aux hommes, puiſque c'eſt Dieu ſeul qui en eſt l'auteur. Il dit ceci pour reprimer la vaine gloire des docteurs de Corinthe, & pour redreſſer le faux zele de ceux qui ſe glorifioient de les avoir pour maîtres, & qui mettoient toute leur confiance dans la conduite des hommes, au-lieu de la mettre en Dieu.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

*v.* 1. jusqu'au 4. PAul *Apôtre de* JESUS-CHRIST *par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene son frere, &c.*

Le saint Apôtre, qui connoissoit le besoin qu'avoient les Corinthiens d'entrer dans des sentimens d'humilité, tâche dès le commencement de cette Epître, de leur inspirer cette vertu par son exemple, & de leur apprendre que l'homme n'ayant rien que de la pure liberalité de Dieu, on n'a aucun sujet de s'élever ou de se glorifier de ses dons.

Il declare donc que sa vocation à l'Apostolat est toute gratuite, & que c'est la volonté souveraine de Dieu qui l'a attiré à lui, lors même qu'il ne s'appliquoit qu'à persecuter l'Eglise. JESUS-CHRIST qui n'a appellé pour Apôtres, que ceux qu'il a voulu lui-même: *Vocavit ad se quos voluit ipse*, n'appelle encore dans son Eglise que ceux qu'il lui plaît d'appeller. Nul ne doit s'ingerer de soi-même, ni entrer dans aucun ministere, s'il n'y est conduit par l'Esprit de Dieu, pour le remplir selon les regles saintes qu'il a prescrites. Ne permettez donc pas, mon Dieu, que nous courions sans être envoyés, que nous parlions sans vous avoir écouté; & que nous travaillions à d'autres choses qu'à celles qui regardent precisément nôtre saint ministere. *Marc.* 3. 13.

Saint Paul donne encore un grand exemple d'humilité, en joignant à lui à la tête de cette Epître une personne qui lui étoit beaucoup inferieure. Ce grand Apôtre, qui avoit été choisi & instruit d'une maniere toute extraordinaire, quoique rempli de l'Esprit de Dieu, prend

néanmoins un témoin des verités qu'il écrit, & il appelle ce témoin ſon frere. Il avoit appris ce qu'il nous a enſeigné, Que JESUS-CHRIST même ne rougit point d'appeller ſes freres ceux qu'il a ſanctifiés; & que pour être le Liberateur des hommes, il s'eſt rendu en tout ſemblable à ſes freres. Plût à Dieu que tous les Superieurs fuſſent animés de ce même eſprit d'humilité, & qu'ils traitaſſent ceux qu'ils conduiſent comme leurs freres, & qu'ils ſe fiſſent honneur d'être non-ſeulement, comme dit le Sage, parmi eux comme l'un d'entr'eux; mais encore, ſelon l'Evangile & l'exemple de JESUS-CHRIST, de ſe regarder comme leurs ſerviteurs.

*Hebr.* 11. 16. 17. *Matth.* 25. 40. 45. *Matth.* 20. 26. 27. *Luc.* 22. 26.

L'Apôtre voulant exciter de plus en plus les Fidéles de Corinthe à l'amour de l'humilité, les fait reſſouvenir des graces dont Dieu les a prévenus; & leur repréſente, qu'ayant été dans le deſordre & la corruption, ils ont été lavés, ils ont été ſanctifiés, ils ont été juſtifiés au nom de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST; qu'ainſi ils doivent beaucoup s'humilier dans la vuë de leurs déreglemens paſſés, puiſque ce n'eſt que par un pur effet de la miſericorde de Dieu qu'ils en ont été délivrés. Il leur repréſente encore, que c'eſt Dieu qui les a appellés, & qu'étant plongés dans toutes ſortes de pechés, ils étoient incapables de faire aucune demarche vers lui. C'eſt pourquoi il dit aux Epheſiens: *Vous avez été ſauvés par la grace, à cauſe de vôtre foi; mais cela ne vient pas de vous, c'eſt un don de Dieu.*

2. *Cor.* 6. 11. *Ephes.* 2. 8.

Comme donc nous ne ſommes rien de nous-mêmes, & que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de Dieu, reconnoiſſons nôtre néant en ſa préſence, & ſoyons humbles, ſi nous voulons être élevés, ſelon la parole de l'Evangile: *Celui qui s'abaiſſe ſera élevé.* Aſpirons à cette veritable grandeur, que l'on n'acquert que par une humilité

*Luc.* 18.

humilité ſincere. Soyons dans les mêmes ſentimens où a été nôtre Sauveur, qui n'a point cherché à ſe ſatisfaire lui-même; mais qui étant riche, s'eſt rendu pauvre pour l'amour de nous, & s'eſt rabaiſſé, ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort de la croix.

℣. 4. juſqu'au 10. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions de graces continuelles, à cauſe de la grace de Dieu qui vous a été donnée en* JESUS-CHRIST. *&c.*

L'action de graces doit être non-ſeulement la fin, mais auſſi le commencement de tous nos diſcours & de toutes nos œuvres. C'eſt ce que l'Apôtre nous apprend par ſon exemple & par ſes avis: il n'y a preſque pas une de ſes Epîtres qu'il ne commence, auſſi-tôt après la ſalutation ordinaire, par des actions de graces qu'il rend à Dieu pour lui & pour les autres: auſſi exhorte-t-il les Fidéles à témoigner à Dieu leur reconnoiſſance dans toutes les actions de la vie. *Quoique vous faſſiez*, leur dit-il, *ou en parlant, ou en agiſſant, faites tout au nom du Seigneur* JESUS-CHRIST, *rendant graces par lui à Dieu le Pere.*

En effet, la reconnoiſſance & l'action de graces eſt un devoir ſi important, que d'y manquer, c'eſt ne point reconnoître Dieu pour ſon Créateur, ni JESUS CHRIST pour ſon Redempteur; & c'eſt rendre inutile pour ſoi-même tout ce que Dieu a fait pour le ſalut des hommes, & ſe fermer l'entrée à toutes les graces dont nous avons beſoin pour être ſauvés; parce que Dieu regardant comme perdu ce qu'il donne à un ingrat, reſſerre ſes liberalités de peur de les perdre.

Que faut-il donc faire pour rendre à Dieu des actions de graces qui lui ſoient agréables? Il faut premierement, que la reconnoiſſance que

nous lui témoignons soit vive, & qu'elle parte d'un cœur qui brûle du desir de faire éclater sa gratitude par les louanges qui lui sont dûës.

Nous voyons dans l'ancien Testament, que dès que Dieu avoit fait quelque faveur extraordinaire à son peuple, il lui en chantoit aussi-tôt un Cantique de louange. L'Ecriture sainte est pleine de ces sortes de Cantiques. Le prophete David, qui avoit si souvent éprouvé les effets de la bonté de Dieu à son égard, ne cesse point aussi de lui donner des marques de sa gratitude. Ainsi il s'écrie dans cet esprit de reconnoissance: *O mon ame, benissez le Seigneur, & n'oubliez jamais toutes les graces qu'il vous a faites. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits? Je chanterai éternellement les misericordes du Seigneur*, & je publierai toûjours les faveurs dont il m'a comblé. C'est-là le langage de tous les Saints, & de ceux qui sont déja dans le ciel, & de ceux qui sont encore sur la terre, qui se voyant dans l'impuissance de reconnoître les bienfaits de Dieu, disent avec saint Augustin: *Nec quid illi rependam habeo, nisi tantùm ut diligam*; après tant de graces qu'il nous a faites, & après qu'il nous a tant aimés, nous ne pouvons mieux reconnoître ses dons, qu'en lui rendant amour pour amour.

*Psal.* 115.

*Psal.* 88.

En effet, qui pourroit assez reconnoître le prix & l'excellence des graces que nous avons reçuës par les merites de JESUS-CHRIST; la remission de nos pechés; la liberté qui nous affranchit de la servitude du demon; la qualité d'enfant de Dieu, qui nous donne droit à l'heritage celeste; & tous les moyens qu'il nous procure pour y parvenir.

Le second moyen de rendre à Dieu des actions de graces qui lui soient agréables, c'est non-seulement de le remercier des biens temporels

ou

ou ſpirituels que nous recevons continuellement de lui, mais auſſi des afflictions qu'il nous envoie. C'eſt par ce ſentiment de reconnoiſſance pour les afflictions, que les vrais Chrétiens ſe diſtinguent des Payens & des Juifs, qui ne reconnoiſſent point d'autres avantages dont ils ſoient redevables, que la proſperité & l'abondance des commodités de la vie. JESUS-CHRIST ayant voulu abattre l'orgueil de l'homme par ſon humiliation & ſes ſouffrances, nous a appris par ſon exemple, qu'il n'y avoit point de moyen plus aſſûré d'entrer dans la gloire, que la voie de l'humiliation & des ſouffrances. Auſſi les vrais Fidéles en font-ils le principal ſujet de leur conſolation & de leur gloire, à l'imitation de l'Apôtre, qui ſe glorifioit *non-ſeulement dans l'eſperance de la gloire, mais encore dans l'affliction.* Et pour faire voir qu'on ne doit pas être ſurpris d'entendre dire qu'on met ſa gloire à ſouffrir la faim & la ſoif, les affronts, les priſons & les tortures; le même Apôtre nous enſeigne, que ces maux ſont des biens dont Dieu honore ceux qu'il aime, & qui leur produiſent un bonheur inconcevable. Diſons donc avec le Prophete Roi: *Je benirai le Seigneur en tout temps*, non-ſeulement dans le temps de la proſperité, mais auſſi dans celui de l'adverſité.

*Rom.* 5. 3.

*Hebr.* 12. 2. *Cor.* 4. *Pſal.* 33.

Enfin, le moyen le plus excellent de rendre agréables à Dieu les actions-de-graces que nous lui faiſons, c'eſt de le remercier, non-ſeulement pour les dons ſpirituels & pour les graces qu'il nous fait; mais auſſi de celles qu'il fait à nos freres. C'eſt ce que nôtre ſaint Apôtre nous enſeigne dans ſes autres Epîtres, comme dans celle-ci, où il aſſûre, Qu'il *rend à Dieu de continuelles actions-de-graces* pour les Corinthiens, *de toutes les richeſſes dont ils avoient été comblés*, non pas des richeſſes temporelles, mais des ſpirituelles,

les, *dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la ſcience.* Tous les Fidéles ne faiſant qu'un corps dont JESUS-CHRIST eſt le chef, chaque Fidéle doit prendre part au bien de ſes freres, & croire avoir reçu ce que Dieu leur a donné. Dieu diſtribuë dans ſon Egliſe ſes dons à qui il lui plaît, afin que ceux qui les ont reçus les communiquent aux autres. Ainſi on reçoit dans les autres, ce qu'on ne reçoit pas en ſoi-même; & il eſt ſouvent plus ſûr de les recevoir dans eux, qu'en ſoi-même, pourvû qu'on ſçache profiter de ce qu'ils ont reçu.

Remercions donc nôtre ſouverain Maître, des dons qu'il fait à ſon Egliſe pour l'édification des Fidéles, du don de la parole & de la ſcience dont il remplit les Paſteurs, & ceux qui ont la conduite des ames. Réjouiſſons-nous avec les Anges de la converſion des pecheurs; & faiſons feſtin avec le pere-de-famille, de ce que nôtre frere, qui étoit perdu, s'eſt retrouvé.

℣. 10. juſqu'au 18. *Or je vous conjure, mes freres, par le nom de* JESUS-CHRIST *notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point ſouffrir parmi vous de diviſions* ni *de ſchiſmes, &c.*

Lorſque ſaint Paul, par la prédication de l'Evangile, eut établi la foi de JESUS-CHRIST à Corinthe, & que par des ſoins infatigables il y eut fait un grand nombre de Fidéles; l'homme ennemi toûjours appliqué à ſemer l'yvraye parmi le bon grain trouva moyen de troubler cette Egliſe naiſſante, en jettant la diſcorde parmi ces nouveaux Chrétiens, qui ſe partagerent en pluſieurs ſectes. L'occaſion en vint de l'attachement qu'ils avoient pour leurs Docteurs, & de la préference qu'ils faiſoient des uns aux autres. Car, comme dit ſaint Chryſoſtome, ce n'étoit point la diverſité de leurs opinions qui avoit fait naître

naître la diverſité de leurs ſectes : C'eſt la diverſité de leurs affections & les differentes attaches qu'ils avoient pour leurs maîtres, & ils n'étoient point partagés ſur le ſujet de la foi. Cependant cette rupture alloit à la deſtruction de cette Egliſe, ſi le ſaint Apôtre n'avoit prevenu ce malheur.

Pour y remedier il les conjure par le nom de JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, d'obſerver trois choſes qui ſont neceſſaires pour retrancher toutes ſortes de diviſions & de ſchiſmes; la premiere, c'eſt *d'avoir tous un même langage*; la ſeconde, c'eſt d'être unis enſemble dans un même eſprit; la troiſiéme, c'eſt de l'être dans un même eſprit de charité. Ce ſont-là des diſpoſitions qu'il demande pour entretenir cette union parfaite dont il parle.

Il faut donc en premier lieu uſer des mêmes façons de parler pour exprimer les matieres de la Religion, ſur-tout dans les choſes qui regardent la foi; Parce que la diverſité des expreſſions cauſe ſouvent la diverſité des ſentimens, ou au-moins de vaines diſputes qui ne tendent à rien qu'à deſunir les eſprits: Et ç'a été pour maintenir cette uniformité qu'il a fallu établir des ſymboles & des profeſſions publiques, qui ſervent de regles aux Fidéles dans l'Egliſe pour entretenir l'unité.

Que ſi la difference des termes & des paroles peut produire de la diviſion dans l'Egliſe, à plus forte raiſon la diverſité des penſées & des ſentimens peut-elle cauſer ce mauvais effet. Ne voit-on pas tous les jours les troubles que cauſent parmi les Fidéles cette diverſité dans les choſes mêmes où la foi n'eſt point intereſſée? Si cet attachement à leurs préjugés les fait ſéparer de la ſocieté de l'Egliſe, ils deviennent ſchiſmatiques, & par leur deſunion perdent tout le

fruit

fruit de leurs bonnes œuvres : *Il eſt clair*, dit ſaint Auguſtin, *qu'il ne leur ſert de rien de garder la virginité d'avoir la continence, de donner des aumônes ; toutes ces choſes qui ont leur merite dans l'Egliſe, leur ſont inutiles, parce qu'ils rompent l'unité & déchirent la robbe de la charité.* Mais il n'eſt que trop ordinaire que le ſchiſme degenere en hereſie ; car dès qu'on s'eſt ſéparé du corps de l'Egliſe ; on ne garde plus de meſure. *Il n'y a point de ſchiſme*, dit ſaint Jerôme, *qui ne ſe forge quelque hereſie, pour faire croire que c'eſt avec raiſon qu'on s'eſt ſéparé de l'Egliſe.* C'eſt pour cela même que ſaint Auguſtin reproche aux Donatiſtes, *Qu'en perſeverant mal-à-propos dans le crime du ſchiſme, ils en avoient fait une hereſie.*

*Auguſt. tract. 13. in Joan.*

*Hieron. in c. 3. Tit.*

*Auguſt. ep. 164.*

Il eſt donc très-dangereux dans l'Egliſe d'avoir des ſentimens differens les uns des autres, de peur de tomber du ſchiſme dans un auſſi grand malheur qu'eſt l'hereſie. Il faut néanmoins bien diſtinguer le ſchiſme où la foi eſt engagée, d'avec les ſchiſmes qui ne la regardent en rien, comme quand on a vû quelquefois dans une même Egliſe deux Evêques choiſis, ſans qu'on pût diſcerner lequel des deux étoit bien ordonné. Car alors l'eſprit de diſſention ne s'y trouvant pas, ce n'eſt pas un vrai ſchiſme qui deſuniſſe les cœurs, quoique cela ſoit toûjours bien dangereux.

Ainſi l'on voit avec combien de raiſon l'Apôtre demande des Fidéles qu'ils ayent les mêmes ſentimens de cœur & d'affections pour conſerver l'union ſi neceſſaire entr'eux. Cet accord heureux eſt le lien de la paix qui maintient l'unité que le Saint Eſprit forme dans le corps myſtique de l'Egliſe, & il faut travailler avec grand ſoin pour empêcher qu'elle ne ſe rompe. Car comme Dieu a mis dans tout le corps naturel un tel ordre que tous les membres conſpirent à s'en-

*Epheſ. 4. 3.*

Digitized by Google

s'entr'aider mutuellement les uns les autres, afin qu'il n'y ait point de ſchiſme ni de diviſion qui les deſuniſſent. Il en eſt de même du corps de l'Egliſe, & de la ſocieté des Fidéles ; lorſque quelques membres s'en ſéparent par une rupture qui rompt l'unité & viole la charité, ils periſſent infailliblement. Pendant qu'un tout demeure bien uni & bien entier, il ſe conſerve, mais dès qu'il ſe diviſe en pluſieurs parties, ces parties diviſées ne peuvent pas ſe conſerver. C'eſt-là ce que produit dans l'Egliſe le ſchiſme qui ſépare les Fidéles les uns des autres par des diſſentions qui deſuniſſent leurs eſprits & leurs cœurs.

C'étoit l'état où ſe trouvoient les Corinthiens, qui au-lieu de conſiderer leurs maîtres comme les Ambaſſadeurs de JESUS-CHRIST envoyés de ſa part pour leur porter ſa parole, ils s'attachoient à leurs perſonnes par un ſcandale qui alloit perdre leur Egliſe. Heureux le miniſtre de JESUS-CHRIST qui travaille avec deſintereſſement, & une grande pureté de conſcience pour attacher à JESUS-CHRIST ceux qu'il conduit, en ſorte qu'ils rapportent à Dieu tout le bien qu'ils reçoivent de lui par le miniſtere de leurs conducteurs ; malheureux au-contraire ceux qui ſouffrent que les Fidéles s'attachent à eux à cauſe des bonnes qualités qu'ils ont reçuës de Dieu, ſans les porter à Dieu même dont ils uſurpent la gloire qu'il ne cede à perſonne. Plût à Dieu que cette conduite malheureuſe en fût demeurée au ſiecle de ſaint Paul, & qu'elle ne fût point venuë juſqu'au nôtre, où elle eſt peut-être devenuë ſi commune qu'elle ne cauſe plus de ſcandale.

℣. 18. juſqu'à la fin. *Car la parole de la croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent ; mais pour ceux qui ſe ſauvent, c'eſt-à-dire pour nous, elle eſt la vertu & la puiſſance de Dieu, &c.*

Le

Le peché de nôtre premier pere a fait dans le cœur de l'homme de ſi profondes plaies, qu'il a fallu pour les guerir des remedes tout à-fait extraordinaires. *Il eſt venu*, dit S. Auguſtin, *dans le monde un grand Medecin, parce qu'il y avoit un grand malade à guerir*. En effet les moyens que Dieu a employés pour cela, ſont ſi ſurprenans & ſi oppoſés au raiſonnement humain, que ſelon les maximes de la ſageſſe des hommes, ils doivent paſſer pour extravagans. Lorſque JESUS-CHRIST rendit la vuë à l'aveugle-né, il couvrit ſes yeux de bouë pour guerir ſon aveuglement, & fit ce qui ne ſembloit propre qu'à l'augmenter davantage, & ce qui même auroit pu le rendre aveugle s'il avoit vû clair auparavant : Ainſi il a gueri le monde par la croix, comme il employa alors la bouë pour guerir cet aveugle : c'eſt-à dire, qu'il a gueri le monde par une voie, qui non-ſeulement ne pouvoit ôter le ſcandale, mais qui n'étoit capable que de l'augmenter.

L'homme par ſa déſobéïſſance avoit affecté de ſe rendre indépendant de Dieu même, & de ſe conduire par ſa propre volonté; le meilleur moyen de guerir ſon orgueil eſt de s'anéantir lui même & de renoncer à ſes propres lumieres, en ſe ſoumettant aveuglément aux ordres de ſon Createur. JESUS-CHRIST par une bonté inconcevable, pour faire entrer l'homme dans l'anéantiſſement de lui-même, s'eſt lui-même anéanti & a pris la forme d'un eſclave, en ſe rendant obéïſſant juſqu'à la mort de la croix pour nous donner l'exemple que nous devons ſuivre en retournant à Dieu : Y a-t-il rien qui ſemble plus contraire aux ſentimens de la prudence humaine & à la nature corrompuë que cette conduite? C'eſt néanmoins l'uſage de la plus haute ſageſſe.

Confi-

Conſiderons maintenant quelles ſont les inſtructions & les ordres qu'il a donnés à ſes Diſciples: Il veut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent leur croix comme lui, & qu'ils le ſuivent; qu'ils ſe croient heureux d'être pauvres, mépriſés, affligés, haïs, & perſecutés: D'un autre côté il donne ſa malediction aux riches, & à ceux qui jouiſſent des commodités de la vie, & qui ſont loués & eſtimés dans le monde. La raiſon de l'homme ne ſe revolte-t-elle pas contre une telle doctrine? C'eſt-là cependant la doctrine que JESUS-CHRIST a voulu être prêchée par tout le monde, & il ne reconnoît pour ſes diſciples que ceux qui la recevront, la goûteront, & l'aimeront.

Mais enfin quels ſont les hommes qu'il a choiſis pour faire agréer à tout le monde des ſentimens contre leſquels les hommes ſont naturellement ſi prévenus? Sont-ce des Philoſophes, des Orateurs, des gens puiſſans & conſiderables par leur naiſſance, ou par leurs autres qualités excellentes? Non ſans doute; mais il a choiſi pour une ſi haute entrepriſe des gens ſans lettres, groſſiers & ignorans, & ces perſonnes ignorantes ont fait taire les Philoſophes & les Orateurs; ces gens pauvres & mépriſés ſe ſont ſoumis les Rois & les Grands de la terre. Si donc la conduite de Dieu dans la réparation du genre humain a paru, & paroît encore une folie aux incredules; reconnoiſſons avec ſaint Paul la puiſſance ſouveraine & abſoluë de JESUS-CHRIST, qui peut tout par lui ſeul, ſans que les hommes y contribuent rien d'eux-mêmes. Que ſi les moins ſages ſelon le monde, ont confondu les ſages; & ſi les plus foibles ſelon le monde, ont confondu les puiſſans; n'eſt-il pas clair que c'étoit la force de la croix qui faiſoit tout en eux, & non la force de l'homme?

*On vid tout-d'un coup*, dit ſaint Jean Chryſoſtome, *des pêcheurs, des faiſeurs de tentes des publicains, des gens ſans étude & ſans lettres, ſortir d'un coin du monde, paroitre à la face des Philoſophes & des Orateurs les plus fameux; & malgre mille perils & mille contradictions, malgré tout le pouvoir des Rois & des Princes, malgré la revolte & la perſecution des peuples, fermer la bouche à ces faux-ſages, rendre leur ſcience ridicule, la faire mépriſer des hommes, & la faire bannir de toute la terre, nonobſtant tous les efforts de la coutume qui la ſoutenoit, de l'antiquite qui l'autoriſoit, de la nature qui la favoriſoit, du démon qui n'omettoit rien de ſa force & de ſes violences pour la faire ſubſiſter, & lui donner l'avantage ſur la verité de l'Evangile.* C'eſt *la vertu & la puiſſance de Dieu* qui faiſoit ces prodiges & ces merveilles, qui étoient entierement contre la nature; c'étoit pour *convaincre de folie la ſageſſe de ce monde*, que Dieu a choiſi des moyens tout oppoſés à la prudence de ces faux-ſages pour ſauver les hommes. Car qui eſt celui des Philoſophes & de ceux qui s'abandonnent aux raiſonnemens; qui eſt le ſavant d'entre les Juifs qui ait aidé les hommes pour leur ſalut, ou qui leur ait fait connoître la verité? Tout cet ouvrage s'eſt fait ſans eux; ils n'y ont eu aucune part: des peſcheurs ont tout fait.

Il ſemble que Dieu avoit voulu attirer les hommes à lui par la vuë des créatures, dont la beauté devoit faire admirer celui qui les avoit faites: mais comme le monde n'a pas voulu reconnoître Dieu dans les ouvrages de ſa ſageſſe, il lui a plu de le ſauver par la folie de la croix. Ainſi les ſages du monde, dit ſaint Jean Chryſoſtome, ne tirent aucun avantage de leur ſageſſe pour recevoir la prédication de l'Evangile, comme les ſimples ne trouvent aucun obſtacle dans leur

leur ignorance qui les empêche de s'y ſoumettre. Bien loin de cela, ce que je vas dire, continuë ce ſaint Docteur, peut paroître un paradoxe; il ſemble que les perſonnes qui ſont moins éclairées ont plus de diſpoſition pour embraſſer la foi que les ſavans. Un berger & un païſan la recevra bien plûtôt; parce qu'il bannit tous les raiſonnemens, & qu'il ſoumet humblement ſon eſprit à Dieu. La ſageſſe du ſiecle & la ſcience n'eſt plus maintenant la voie que Dieu veut qu'on prenne pour aller à lui; nous avons une autre maniere de la connoître bien plus haute & plus relevée qui eſt le don de la foi dont la ſimplicité eſt devenuë ſi neceſſaire.

Que les Juifs ne demandent donc plus de miracles pour croire; on ne leur peut préſenter pour les inviter à croire, qu'un objet d'horreur & de ſcandale ſelon eux, qui eſt JESUS-CHRIST crucifié: Que les ſages du monde pour être perſuadés ne demandent plus des diſcours étudiés & de ſavans raiſonnemens; on ne peut non plus leur parler que de la croix qui leur paroît une folie, comme elle paroiſſoit aux Juifs une foibleſſe. Cependant lorſque ceux qui ne cherchent que les miracles & la ſageſſe, trouvent le contraire de ce qu'ils vouloient, & qu'ils ne laiſſent pas néanmoins d'être perſuadés par des choſes ſi oppoſées à ce qu'ils avoient attendu; ne doivent-ils pas reconnoître qu'il y a une vertu infinie, & une force toute-puiſſante cachée dans ce qu'on leur annonce; & que *ce qui paroit en Dieu une foibleſſe eſt plus fort que la force de tous les hommes?*

Que ſi la prédication des Apôtres, parmi de ſi grands obſtacles, a pu vaincre les oppoſitions inſurmontables que les Infidéles & les Juifs avoient contre eux; que dirons-nous de l'inſenſibilité de la plûpart des Chrétiens, qui dans l'abon-

l'abondance des lumieres dont ils ſont éclairés, écoutent cette divine parole ſans ſe laiſſer perſuader pour ſe porter à la pratique des commandemens de Dieu? N'eſt-il pas vrai qu'ils ſeront traités incomparablement plus rigoureuſement que les habitans de Sodome & Gomorrhe? & qu'ils n'auroient point d'excuſe ni de prétexte qui puiſſent les défendre d'être condamnés aux ſupplices éternels au jugement dernier?

## CHAPITRE II.

1. POur moi, mes freres, lorſque je ſuis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile * de Jesus-Christ, je n'y ſuis point venu avec les diſcours élevés d'une éloquence & d'une ſageſſe *humaine*.

*Supr.* 1. 17.

2. Car je n'ai point fait profeſſion de ſavoir * autre choſe parmi vous, que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié *.

*Act.* 18. 1.

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toûjours été dans un état de foibleſſe *, de crainte & de tremblement.

4. Je n'ai point employé en vous parlant, & en

1. *ET ego, cùm veniſſem ad vos, fratres, veni non in ſublimitate ſermonis, aut ſapientiæ, annuntians vobis teſtimonium Chriſti.*

2. *Non enim judicavi me ſcire aliquid inter vos, niſi Jeſum Chriſtum, & hunc crucifixum.*

3. *Et ego in infirmitate, & timore, & tremore multo fui apud vos:*

4. *& ſermo meus, & prædicatio mea,*

*v.* 1. *lettr.* le témoignage.

*v.* 2. *expl.* de prêcher.

Ibid. C'eſt là le fondement de notre Religion.

*v.* 3. *antr.* d'abaiſſement.

*non*

*non in perſuaſibilibus humanæ ſapientiæ verbis, ſed in oſtenſione ſpiritûs & virtutis:*

vous prêchant, les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine, mais les effets ſenſibles de l'Eſprit * & de la puiſſance *de Dieu*; 2. Petr. 1. 16.

*5. ut fides veſtra non ſit in ſapientia hominum, ſed in virtute Dei.*

5. afin que vôtre foi ne ſoit pas *établie* ſur la ſageſſe des hommes, mais ſur la puiſſance de Dieu.

*6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos: ſapientiam verò non hujus ſæculi, neque principum hujus ſæculi, qui deſtruuntur:*

6. Nous prêchons néanmoins la ſageſſe aux parfaits *, non la ſageſſe de ce monde, ni des Princes de ce monde qui ſe détruiſent *:

*7. ſed loquimur Dei ſapientiam in myſterio, quæ abſcondita eſt, quam prædeſtinavit Deus ante ſæcula in gloriam noſtram,*

7. mais nous prêchons la ſageſſe de Dieu *renfermée* dans ſon myſtere *, *cette ſageſſe* cachée qu'il avoit prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles pour nôtre gloire:

*8. quam nemo principum hujus ſæculi cognovit: ſi enim cognoviſſent, nunquam*

8. que nul des Princes de ce monde n'a connuë; (puiſque s'ils l'euſſent connuë, ils n'euſſent jamais

*v.* 4. *autr.* & de la puiſſance de Dieu ont été mes preuves demonſtratives.

*v.* 6. *expl.* ou à tous les Chrétiens qui ſont dits parfaits par raport aux Payens & aux Juifs: ainſi que l'expliquent les Peres Grecs, ou aux ſpirituels d'entre les Chrétiens.

Ibid. *expl.* des démons & de tous ceux qui leur ſervent d'inſtrument.

*v.* 7. *expl.* ou ſimplement le myſtere de l'Incarnation prêché à tous, ou ce qu'il y a de plus ſecret & de plus relevé dans ce myſtere, ce qui n'eſt connu que des parfaits.

crucifié le Seigneur de la gloire *, )

*Isai.* 64. 4. 9. & de laquelle il eſt écrit : Que l'œuil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment :

10. mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par ſon Eſprit : parce que l'Eſprit penetre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu *.

11. Car qui des hommes connoît ce qui eſt en l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui ? Ainſi nul ne connoît ce qui eſt en Dieu, que l'Eſprit de Dieu *.

12. Or nous n'avons point reçu l'eſprit du monde, mais l'eſprit de Dieu, afin que nous connoiſſions les dons que Dieu nous a faits :

*Supr.* 1. 17. 2. 1. 4. *2. Pet.* 1. 16. 13. & nous les annonçons, non avec les diſcours qu'enſeigne la ſageſſe humaine *, mais avec ceux que l'eſprit enſeigne.

*Dominum gloriæ crucifixiſſent.*

9. *Sed ſicut ſcriptum eſt : Quòd oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis aſcendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum :*

10. *nobis autem revelavit Deus per ſpiritum ſuum : Spiritus enim omnia ſcrutatur, etiam profunda Dei.*

11. *Quis enim hominum ſcit quæ ſunt hominis, niſi ſpiritus hominis, qui in ipſo eſt ? Ita & quæ Dei ſunt, nemo cognovit, niſi ſpiritus Dei.*

12. *Nos autem non ſpiritum hujus mundi accepimus, ſed ſpiritum qui ex Deo eſt, ut ſciamus quæ à Deo donata ſunt nobis :*

13. *quæ & loquimur non in doctis humanæ ſapientiæ verbis, ſed in doctrina Spiritûs, ſpiritualibus*

*v.* 8. *expl.* celui par qui la gloire nous étoit préparée.

*v.* 10. *expl.* les profondeurs de Dieu.

*v.* 11. *i. e.* que celui à qui l'ſprit de Dieu l'a revelé.

*v.* 13. *i. e.* compoſés ſelon les regles de l'éloquence.

*ſpiri-*

*ſpiritualia comparantes.*

traitant ſpirituellement les choſes ſpirituelles.

14. *Animalis autem homo non percipit ea quæ ſunt Spiritûs Dei : ſtultitia enim eſt illi , & non poteſt intelligere : quia ſpiritualiter examinatur.*

14. Or l'homme animal n'eſt point capable des choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu : elles lui paroiſſent une folie, & il ne les peut comprendre ; parce que c'eſt par une lumiere ſpirituelle qu'on en doit juger.

15. *Spiritualis autem judicat omnia : & ipſe à nemine judicatur.*

15. Mais l'homme ſpirituel juge de tout, & n'eſt jugé de perſonne.

16. *Quis enim cognovit ſenſum Domini, qui inſtruat eum ? Nos autem ſenſum Chriſti habemus.*

16. Car qui connoît l'Eſprit du Seigneur*, & qui peut l'inſtruire & le conſeiller ? Mais pour nous*, nous avons l'Eſprit de JESUS-CHRIST.

*Supr.* 9. 13. *Iſai.* 40. 13. *Rom.* 11. 34.

*v.* 16. *autr.* pour l'inſtruire & le conſeiller.

Ibid. *expl.* nous connoiſſons ſes ſentimens & ſes penſées.

## SENS LITTERAL.

¥. 1. POur *moi, mes freres, lorſque je ſuis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de* JESUS-CHRIST, *je n'y ſuis point venu avec les diſcours élevés d'une éloquence & d'une ſageſſe* humaine.

*Pour moi, &c.* c'eſt-à-dire : La maniere dont j'en ai uſé envers vous, ſoit dans mes paroles, ſoit dans mes actions, lorſque je vous ſuis venu prêcher l'Evangile, a été fort conforme à ce que je vous viens de dire, touchant la conduite

te que Dieu a voulu tenir pour appeller ſes Fidéles à la foi: car comme il ne s'eſt pas ſervi pour ce miniſtere, de la puiſſance ni de la nobleſſe des hommes; mais qu'il y a employé au-contraire des perſonnes deſtituées, pour la plûpart, de ſcience, de pouvoir, & de nobleſſe; je me ſuis ainſi comporté envers vous, de même que ſi je n'avois eu aucun de ces avantages. Voyez ch. 1. v. 26. 27. 28.

*L'Evangile, &c.* Let. *Le témoignage.* Le manuſcrit Alexandrin porte, Le myſtere de JESUS-CHRIST, auſſi-bien que la verſion Syriaque, & ſaint Ambroiſe. Voyez. ch. 1. v. 6.

*ỳ. 2. Car je n'ai point fait profeſſion de ſavoir autre choſe parmi vous, que* JESUS-CHRIST, *& JESUS-CHRIST crucifié.*

*Car je n'ai point fait profeſſion, &c.* c'eſt-à-dire, dans mes diſcours, ſoit publics, ſoit particuliers, de ſavoir la lettre de la loi, les traditions Judaïques des Phariſiens, la langue Hebraïque, les Poëtes, &c. quoique je n'ignoraſſe point ces choſes; mais j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures, au prix de cette haute connoiſſance de JESUS-CHRIST. Voyez Philip. 3. 8.

*Que* JESUS-CHRIST, *&* JESUS-CHRIST *crucifié*, c'eſt-à-dire, non dans l'état de ſa gloire, mais dans l'état de ſon abaiſſement & de ſes douleurs, pour me ſervir d'exemple & de modelle dans les maux que j'avois à ſouffrir en vous prêchant l'Evangile; ou JESUS-CHRIST crucifié, qui eſt une folie aux ſages du monde: car il ne fait cette addition, que pour faire voir combien ſa maniere de prêcher étoit oppoſée au faſte de l'éloquence & de la ſageſſe humaine; & non pas pour dire qu'il s'eſt tellement retranché dans la prédication de JESUS-CHRIST crucifié, qu'il n'a parlé aux Corinthiens

rinthiens que de ſes croix & de ſes ſouffrances ; ce qui ſeroit manifeſtement faux, puiſqu'il les avoit inſtruits ſur beaucoup d'autres myſteres.

℣. 3. *Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toûjours été dans un état de foibleſſe, de crainte, & de tremblement.*

*Et tant que, &c.* c'eſt-à-dire, à cauſe des perils où je me ſuis vû. Voyez Act. 18. 12.

℣. 4. *Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine, mais les effets ſenſibles de l'Eſprit & de la vertu* de Dieu.

*Je n'ai point employé.... mais les effets ; &c* c'eſt-à-dire, les miracles, qui étoient des demonſtrations évidentes que l'Eſprit & la puiſſance de Dieu agiſſoit en moi, & qu'il etoit l'auteur de mes paroles & de ma doctrine : *Epiſtola noſtra vos eſtis, ſcripta non atramento, ſed Spiritu Dei vivi*; Vous êtes vous-mêmes nôtre lettre de recommandation, qui eſt écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Eſprit de Dieu vivant. 2. Cor. 2. 3.

℣. 5. *Afin que votre foi ne ſoit pas* établië *ſur la ſageſſe des hommes, mais ſur la puiſſance de Dieu.*

*Afin que, &c.* c'eſt-à-dire: J'en ai uſé ainſi, afin qu'on voie clairement que vôtre foi n'eſt pas un effet de la ſageſſe humaine, mais de la puiſſance de Dieu, qui vous a convertis par ſa grace, & qui vous a lui-même interieurement perſuadés des verités de ſon Evangile ; au-lieu que ſi je m'étois ſervi de l'éloquence en vous prêchant, on auroit pû attribuer vôtre foi à la force de l'éloquence & de la ſageſſe humaine.

℣. 6. *Nous prêchons néanmoins la ſageſſe aux parfaits, non la ſageſſe de ce monde, ni des Princes de ce monde qui ſe détruiſent.*

*Nous prêchons néanmoins la ſageſſe aux parfaits,*

c'eſt-à-dire, aux veritables Chrétiens, (comme Matth. 5. 48. & ailleurs,) qui ſont les ſeuls qui peuvent juger ſainement de la vraie ſageſſe.

*Non la ſageſſe de ce monde*, qui conſiſte dans la ſcience des choſes naturelles; ce qui comprend toutes les parties de la Phyſique : *Ubi conquiſitor hujus ſæculi?*

*Ni des Princes de ce monde*; cette ſageſſe conſiſte dans la politique, qui comprend la connoiſſance de la juriſprudence, & de l'hiſtoire, & generalement de tout ce qui concerne la vie civile & œconomique.

*Qui ſe détruiſent*, c'eſt-à-dire, qui periſſent avec le temps, auſſi-bien que tous leurs royaumes, quelques précautions qu'ils puiſſent apporter pour leur conſervation; ce qu'il ajoûte pour faire voir la foibleſſe & la fauſſeté de cette ſageſſe & de cette politique des Princes : *Dominus reprobat conſilia principum*: *Conſilium autem Domini in æternum manet*: au prix de la ſageſſe de l'Evangile, qui nous appelle à la vie éternelle.

*Pſ.* 32. 10. 11.

*v.* 7. *Mais nous prêchons la ſageſſe de Dieu* renfermée *dans ſon myſtere*; cette ſageſſe *cachée, qu'il avoit prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles pour nôtre gloire.*

*Mais nous prêchons*; c'eſt-à-dire: Encore que la doctrine que je vous propoſe ne ſoit pas fondée ſur les principes de la ſageſſe humaine, les vrais Chrétiens ne laiſſent pas néanmoins de reconnoître qu'elle eſt pleine d'une ſageſſe toute divine & celeſte; comme s'il diſoit : Ce que nous prêchons eſt plein de ſageſſe, ſelon le jugement des parfaits.

*La ſageſſe de Dieu*; c'eſt-à-dire, une doctrine toute celeſte dont Dieu même eſt l'auteur, & qui eſt un abregé de ſa ſageſſe; c'eſt la doctrine de l'Evangile, & ſur tout celle du myſtere de

la

la Redemption & de JESUS-CHRIST crucifié.

Renfermée *dans ſon myſtere*. Let. *En myſtere*; c'eſt-à-dire : Nous prêchons en ſecret aux ſeuls ſpirituels ; ou bien : *Nous prêchons la ſageſſe de Dieu* renfermée *dans le myſtere* de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, qui eſt incomprehenſible à l'eſprit humain.

Cette ſageſſe *cachée qu'il avoit prédeſtinée, &c.* c'eſt-à-dire, qu'il avoit reſolu de toute éternité de reveler à ſes Fidéles au temps du Meſſie.

*Pour nôtre gloire*; c'eſt à dire, pour nous conduire à la gloire à laquelle on ne peut parvenir que par la foi de l'Evangile. *Autr.* Ce qui eſt à nôtre gloire ; c'eſt-à-dire, ce qui releve infiniment la gloire de nôtre miniſtere; puiſque Dieu lui-même nous a préferés aux Patriarches & aux Prophetes, à qui JESUS-CHRIST n'avoit revelé ces myſteres qu'obſcurément.

℣. 8. *Que nul des Princes de ce monde n'a connuë, puiſque s'il l'euſſent connuë, ils n'euſſent jamais crucifié le Seigneur de la gloire.*

*Que nul*, c'eſt-à-dire, laquelle ſageſſe eſt ſi ſublime & ſi élevée, que nul *des Princes de ce monde*, c'eſt à-dire, de ceux qui ſont veritablement du monde, & qui vivent de ſon eſprit; car il ne prétend pas exclure de la connoiſſance de cette ſageſſe tous les Princes, ni tous les Rois. Ces Princes dont il parle ſont Pilate, Herode, les Ceſars, & les ſouverains Pontifes des Juifs, & tous les autres qui ſe ſont oppoſés enſuite à l'établiſſement de la Religion chrétienne.

*N'a connuë, puiſque s'ils l'euſſent connuë*; c'eſt-à-dire, s'ils euſſent bien connu ſa ſublimité & l'excellence de la doctrine de l'Evangile;

*Il n'euſſent* ; c'eſt-à-dire : Il n'y a point d'apparence qu'ils l'euſſent *jamais crucifié* ſoit en procurant ſa mort, comme les Princes des Prêtres, Anne & Caïphe; ſoit en l'y condamnant,

comme a fait Pilate; ſoit en y conſentant, comme Herode ; ſoit en perſecutant ſes diſciples, & tâchant d'abolir ſa memoire & ſa Religion, comme ont fait tous les Rois & les Princes qui ont perſecuté l'Egliſe après ſa mort, & qui ont été les ſucceſſeurs & les imitateurs de ceux qui ont crucifié *le Seigneur*, c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST, qui eſt l'auteur de cette doctrine. L'Apôtre veut dire, qu'il n'eſt pas poſſible que s'ils euſſent bien connu l'excellence de cette doctrine, ils euſſent jugé que celui qui en étoit l'auteur fût digne de mort, & d'une mort ſi honteuſe & ſi cruelle.

*De la gloire*; c'eſt-à-dire; qui étant vrai Dieu, & plein de majeſté & de gloire. Il ajoûte ce mot, pour faire voir plus clairement l'indignité avec laquelle les Princes de ce monde ont traité JESUS-CHRIST en le crucifiant, comme s'il diſoit : Ils n'auroient pas fait ſouffrir le plus honteux de tous les ſupplices à celui qui étoit le ſouverain Roi de gloire, quoiqu'il faille avoüer que cette ignorance de la doctrine de l'Evangile n'étoit pas excuſable dans les Princes qui ont crucifié JESUS-CHRIST; parce qu'elle provenoit de malice & d'envie à l'égard des Juifs; & à l'égard des autres, elle procedoit de l'attache qu'ils avoient aux choſes de la terre, qui leur empêchoit d'ouvrir les yeux à la lumiere qui leur étoit offerte.

℣. 9. *Et de laquelle il eſt écrit: Que l'œuil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.*

*Et de laquelle il eſt écrit*: *Que l'œuil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, &c.* Cette maniere de s'exprimer ne ſignifie autre choſe, au ſens de l'Apôtre, ſinon que l'homme, conſideré ſelon ſes forces & ſes facultés naturelles, ne peut nulle-

aullement comprendre ce que c'eſt que la doctrine de l'Evangile.

*Ce que Dieu a préparé, &c.* c'eſt à-dire, cette ſageſſe contenuë dans la doctrine de l'Evangile, que Dieu a prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles pour la gloire de ſes Fidéles, verſet 7.

*℣.* 10. *Mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par ſon Eſprit; parce que l'Eſprit penetre tout, & méme ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu.*

*Mais pour nous*, qui ſommes ſes Apôtres, *Dieu nous l'a revelé*; c'eſt-à-dire, a fait connoître ce qu'il avoit préparé à ſes Fidéles, à ſçavoir cette ſageſſe de l'Evangile qu'il a cachée à tous les Princes & à tous les ſages du monde.

*Par ſon Eſprit*, ſans lequel l'homme ne peut rien connoître de cette ſageſſe, à cauſe de ſes tenebres & de ſon ignorance naturelle.

*Parce que l'Eſprit*; c'eſt-à-dire; le Saint Eſprit vrai Dieu comme le Pere & le Fils *penetre tout* par ſa connoiſſance qui eſt infinie.

*Et méme ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu*; c'eſt-à-dire, les ſecrets de Dieu les plus impenetrables, & les plus élevés au-deſſus de la raiſon; ce qui prouve manifeſtement la divinité du Saint Eſprit.

*℣.* 11. *Car qui des hommes connoît ce qui eſt en l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui? Ainſi nul ne connoît ce qui eſt en Dieu, que l'Eſprit de Dieu.*

*Car.* Il rend raiſon de ce qu'il vient de dire que Dieu a revelé la ſageſſe de l'Evangile aux Apôtres par ſon Eſprit; & il prouve qu'ils ne la pouvoient connoître que par cet Eſprit.

*Qui des hommes connoît.* Autrement, *qui connoît*, comme porte le Manuſcrit Alexandrin, *ce qui eſt en l'homme*; c'eſt-à-dire, qui connoît

ſa penſée, & ſes deſſeins? Autrement. *Car, &c.* Il rend raiſon de ce que les Princes & les ſavans du monde n'ont pû atteindre à la connoiſſance de la ſageſſe de l'Evangile, verſet 8. 9.

*Ainſi nul ne connoît ce qui eſt en Dieu, &c.* Il ne faut donc pas s'etonner que les ſages du monde qui en étoient deſtitués, n'ayent point penetré dans le ſecret & dans le conſeil de Dieu.

*℣.* 12. *Or nous n'avons point reçu l'eſprit du monde, mais l'Eſprit de Dieu, afin que nous connoiſſions les dons que Dieu nous a faits.*

*Or.* Comme on ne peut point connoitre les choſes de Dieu que par l'Eſprit de Dieu, il a été neceſſaire que nous autres Apôtres reçuſſions cet Eſprit, & non pas celui du monde, pour parvenir à la connoiſſance des choſes divines que nous connoiſſons: ſans cet Eſprit nous fuſſions demeurés comme les autres dans une profonde ignorance.

*Nous n'avons point reçu l'eſprit du monde*: c'eſt-à-dire, l'eſprit par lequel on connoît les choſes du monde, qui n'eſt autre choſe que cette fauſſe ſageſſe des Princes & des ſavans du ſiecle dont il a parlé auparavant, qui eſt incapable de penetrer lès choſes de Dieu; car il ne parle pas ici de l'eſprit du monde dans toute l'étenduë de ſa ſignification.

*Mais l'Eſprit de Dieu, afin que nous connoiſſions, &c.* c'eſt-à-dire, pour avoir cette ſageſſe celeſte qui nous fait connoître les biens ineffables que Dieu avoit préparés avant tous les ſiecles; & qu'il a commencé de nous donner dès-à-préſent, juſqu'à ce qu'il nous en comble pleinement dans le ciel.

*℣.* 13. *Et nous les annonçons non avec les diſcours qu'enſeigne la ſageſſe humaine, mais avec ceux que l'eſprit enſeigne, traitant ſpirituellement les choſes ſpirituelles.*

Et

*Et nous les annonçons, &c.* Le ſens: Comme nous n'avons pû parvenir à la connoiſſance de cette ſublime ſageſſe de l'Evangile, que par la lumiere du Saint Eſprit que nous avons reçu, & non par celle de l'eſprit du monde, ni par les diſcours de la ſageſſe humaine; nous ne l'enſeignons pas auſſi avec l'eſprit du monde, ni par des diſcours remplis de ſageſſe humaine, mais par l'eſprit de Dieu, & avec des diſcours inſpirés par ce même Eſprit. *Traitant ſpirituellement*; c'eſt-à-dire, d'une maniere qui ne ſe reſſent point du faſte de l'eſprit humain, mais qui eſt toute ſimple & conforme à l'Eſprit de Dieu.

*℣. 14. Or l'homme animal n'eſt point capable des choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu: elles lui paroiſſent une folie, & il ne les peut comprendre; parce que c'eſt par une lumiere ſpirituelle qu'on en doit juger.*

*Or.* C'eſt la confirmation du verſet 12. Le ſens: Il a été neceſſaire que nous reçuſſions l'Eſprit de Dieu, pour obtenir la connoiſſance de ces biens ineffables que Dieu nous a donnés; parce que l'homme qui n'a que l'eſprit du monde, n'eſt point capable de connoître ces choſes qui ſont toutes divines & ſpirituelles, & qu'il n'y a que l'homme rempli de l'Eſprit de Dieu qui les puiſſe comprendre, comme il dit au verſet ſuivant.

*L'homme animal, &c.* qui n'a point d'autre lumiere que celle de la raiſon naturelle, & qui n'eſt point éclairé de l'eſprit de Dieu. Voyez Rom. 8. 5. 6.

*Parce que c'eſt une lumiere ſpirituelle*; c'eſt-à-dire, une lumiere qui vient de la foi & de la revelation, & non de la raiſon naturelle. *Spirituellement*; c'eſt-à-dire, ſelon les regles, & les principes de l'Eſprit de Dieu.

*℣. 15. Mais l'homme ſpirituel juge de tout, & n'eſt jugé de perſonne.*

*Mais l'homme ſpirituel*, qui eſt éclairé des lumieres de l'Eſprit de Dieu. *Juge de tout*; connoît toutes les verités ſublimes qu'il a plu à Dieu de reveler dans ſon Evangile, quelque difficiles qu'elles ſoient à concevoir à la raiſon humaine.

*Et n'eſt jugé de perſonne*; c'eſt-à-dire, il voit ces verités avec tant de clarté & de certitude, que perſonne ne ſçauroit le convaincre du contraire par toutes les raiſons de la ſageſſe humaine.

*v.* 16. *Car qui connoît l'Eſprit du Seigneur, & qui peut l'inſtruire & le conſeiller? Mais pour nous, nous avons l'eſprit de* JESUS-CHRIST.

*Car qui connoît, &c.* c'eſt-à dire, puiſque l'homme animal & qui n'a que l'eſprit du monde, n'a aucune connoiſſance des ſecrets de Dieu; comment pourroit-il cenſurer ce que l'Eſprit de Dieu a revelé à l'homme ſpirituel pour le corriger & le redreſſer? Et quelle apparence y a-t-il de l'en croire lorſqu'il eſt aſſez temeraire de l'entreprendre?

*Mais pour nous.* Nous autres Apôtres qui ſommes ſpirituels, nous ſommes capables de parler des choſes divines, & l'on en doit croire à nôtre témoignage, ſans s'arrêter à toutes les raiſons de la ſageſſe humaine que nos adverſaires oppoſent contre nous, ou contre la doctrine que nous enſeignons: étant bien juſte d'en croire plutôt, en matiere des choſes de Dieu, ceux qui ſont pleins de ſon Eſprit comme nous, que ceux qui n'ont que l'eſprit du monde comme nos adverſaires. Il marque tacitement les faux-docteurs de Corinthe ſes adverſaires, qu'il met au nombre des hommes animaux & deſtitués de l'Eſprit de Dieu.

*Nous avons l'Eſprit* de JESUS-CHRIST, le Seigneur & vrai Dieu comme ſon Pere. Ce paſſage prouve manifeſtement la divinité de JE-

SUS-

SUS-CHRIST, puiſque l'Apôtre applique à JESUS-CHRIST ce que le Prophete dit de Dieu même, & ce qu'il en dit de plus ſublime & de plus élevé.

## SENS SPIRITUEL.

v. 1. juſqu'au 7. *POur moi, mes freres, lorſque je ſuis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de* JESUS-CHRIST, *je n'y ſuis point venu avec les diſcours élevés d'une éloquence & d'une ſageſſe humaine, &c.*

Comme la prédication de l'Evangile eſt l'ouvrage de Dieu ſeul, elle ne demande ni la ſageſſe des Philoſophes, ni l'éloquence des Orateurs pour ſe faire agréer & recevoir par les peuples; auſſi a-t-il choiſi pour l'annoncer dans le monde des gens ignorans & groſſiers, qui ne pouvoient naturellement que rebuter les hommes, bien loin de les perſuader; & a voulu qu'ils annonçaſſent par tout un Dieu pauvre & crucifié, par un langage pauvre & ſimple; mais Dieu par l'effet d'une ſageſſe que le monde ne peut comprendre, a voulu ſe ſervir de moyens ſi contraires en apparence à ſes deſſeins, pour abattre l'orgueil des ſages & des puiſſans du ſiecle, & les aſſujettir à l'humilité de la croix; & ſi *c'eſt anéantir la croix de* JESUS CHRIST que d'uſer de diſcours qui ſe reſſentent de l'éloquence & de la ſageſſe humaine; que dirons nous de ceux qui employent les raiſonnemens les plus ſubtils, & les tours d'éloquence les plus recherchés pour perſuader aux peuples les verités de la Religion? Faut-il renoncer à ces avantages en prêchant l'Evangile? Ce n'eſt pas tout-à-fait ce que ſaint Paul demande; mais pour entendre ceci, il faut remarquer deux choſes avec ſaint Chryſoſtome.

La premiere eſt, que l'Apôtre ſemble avoir affecté de parler plus humblement aux Corinthiens qu'il n'avoit fait aux autres peuples, & de témoigner plus de moderation dans ſes paroles, afin d'abaiſſer par la ſimplicité de ſon ſtile la vaine éloquence de leurs autres maîtres qui les ſéduiſoient par des diſcours étudiés, remplis de longs raiſonnemens, entaſſés les uns ſur les autres.

La ſeconde, c'eſt que ſi les Apôtres n'ont point employé l'éloquence humaine dans la prédication de l'Evangile; s'ils n'ont point voulu uſer de ces diſcours perſuaſifs & étudiés, & n'ont pas laiſſé néanmoins de perſuader les hommes, & de leur faire embraſſer ce qu'ils diſoient; c'eſt qu'ils ont employé les miracles, & qu'ils ont fait ceder toute la reſiſtance des Infidéles aux effets ſenſibles de l'Eſprit, & de la vertu de Dieu qu'ils leur faiſoient voir. En effet, comme dit ſaint Jean Chryſoſtome, comment des hommes pauvres & ignorans, haïs, perſecutés de tout le monde, qui n'avoient rien de grand, pour ſe faire aimer, ni pour ſe faire eſtimer, auroient-ils pû ſans miracles perſuader de ſi étranges choſes à des hommes accoûtumés aux delices & plongés dans des abyſmes de deſordres? Ne peut-on pas dire que ſi on les avoit cru ſans miracles, ç'auroit été le plus grand de tous les miracles? Il étoit utile alors; ajoûte ce Pere, que Dieu fiſt des miracles; il eſt utile maintenant qu'il n'en faſſe plus: comme ç'eût été un mal alors que les Prédicateurs euſſent été éloquens, & que ce n'en eſt plus un maintenant qu'ils le ſoient.

Voyons maintenant quelles ſont les bornes qu'il faut préſcrire aux ſciences ſeculieres & à l'art de bien parler dans la prédication de la parole de Dieu. On peut ſuppoſer d'abord qu'il n'eſt

n'eſt point neceſſaire de les employer, quoiqu'il ſoit très-utile d'en être inſtruit. La ſcience neceſſaire pour exercer ce ſaint miniſtere, c'eſt une connoiſſance exacte des Ecritures, & ſur tout des Evangiles & des Epîtres de ſaint Paul; l'étude des ſaints Peres ſur les Ecritures, la ſcience des Canons & des regles de l'Egliſe ſur les matieres qui regardent la doctrine & les mœurs. Que ſi l'on emploie les raiſonnemens pris de dehors, & l'érudition des profanes; elle ne doit être qu'acceſſoire, & ne ſervir que pour éclaircir davantage la doctrine Evangelique: Pour ce qui eſt des diſcours étudiés & compoſés ſelon les regles de l'art, ſi l'on y affecte la politeſſe du langage plutôt que la ſolidité des penſées, ils ſont toûjours ſuſpects, & ſouvent pernicieux.

Les Prédicateurs éloquens doivent craindre de prêcher plutôt pour établir leur réputation, que pour édifier l'Egliſe. Il y a toutes les apparences du monde que les Apôtres, les Evêques, & les Prêtres auſſi, qui prêcherent durant les premiers ſiecles, ne firent que des diſcours familiers, ſans étude, & ſans préparation, répandant de la plénitude de leur cœur, ce que le Saint Eſprit leur fourniſſoit ſur le champ.

Saint Gregoire de Nazianze eſt un des premiers qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ſes ſermons.

Saint Jean Chryſoſtome s'eſt rendu celebre dans l'Orient par ſon éloquence; & ſaint Auguſtin dans l'Occident; mais l'un & l'autre ont bien fait voir par le ſoin qu'ils prenoient de rendre leurs diſcours utiles à leurs auditeurs, qu'il y a bien de la difference entre un Prédicateur zelé & un Orateur, entre l'éloquence d'un Paſteur & celle d'un declamateur.

Saint Jean Chryſoſtome propoſe quelquefois d'interrompre ſon diſcours pour interroger ſes audi-

auditeurs, & reconnoître par leurs réponſes s'ils ont profité de ce qu'ils viennent d'entendre ; il ſe reſout quelquefois de prêcher toûjours la même choſe, c'eſt-à-dire, d'invectiver contre le même vice, juſqu'à ce que ſes auditeurs s'en fuſſent corrigés.

Saint Auguſtin faiſoit paroître ce même eſprit, lorſqu'il prenoit en main la ſainte Ecriture pour la lire & l'expliquer, eſtimant que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs, devoit être jugé le plus glorieux pour le Prédicateur. Ainſi leurs diſcours étoient doctes, mais ils étoient pleins de foi & de ferveur ; ils étoient éloquens, mais relevés par la ſainteté de leur vie, & ce n'étoit point la delicateſſe du langage & des penſées qu'ils recherchoient, mais une doctrine ſainte & fervente proportionnée aux plus foibles. Ce n'étoit donc point tant par la profondeur de leur ſcience ou la force de leurs paroles, que par l'exemple de leurs vertus & l'integrité de leurs mœurs que ces grands hommes faiſoient tant de fruit. Et leur éloquence n'étoit point oppoſée à la ſimplicité de l'Evangile, & à l'humilité de la croix ; parce qu'elle leur étoit ſoumiſe, & qu'ils ne l'employoient que pour relever la force & la vertu de l'Evangile & de la croix de JESUS CHRIST.

On ne condamne donc point le bon uſage qu'on peut faire de ces dons naturels, mais l'abus qu'en font ceux qui emploient tout ce qu'ils ont d'eſprit, d'étude, & de beau langage pour ſe faire une vaine reputation dans le monde, & qui abuſent même de la ſainteté des Ecritures, en les alterant pour les faire ſervir à leur interêt ou à leur vanité.

Mais comme cette matiere a été traitée par ſaint Auguſtin dans ſes livres de la doctrine chrétienne, nous recueillerons ici quelques-unes des regles

*Aug. l. 4. de Doct. Chriſt.*

regles qu'il en a données pour éclaircir ce ſujet. Il ſuppoſe d'abord qu'on peut ſe ſervir dans la prédication de l'Evangile, de l'art de la Rhetorique: Car cet art, dit ce grand Docteur, pouvant être employé à perſuader la verité & la fauſſeté, ſeroit il juſte que le menſonge s'en ſervant pour combattre la verité, la verité ne s'en ſervît pas pour ſe défendre contre le menſonge? Et dit enſuite que ceux qui ont le talent de parler éloquemment, profitent davantage à leurs auditeurs que ceux qui auroient ſeulement la ſcience neceſſaire ſans éloquence. Il ajoûte que l'éloquence n'a pas manqué aux Auteurs canoniques, mais qu'ils en ont eu une qui leur a été propre, & qui ne ſeroit pas propre à d'autres. Il avouë néanmoins que la bonne vie du prédicateur donne plus de poids à ſes diſcours que la plus grande éloquence; mais que ceux qui vivent mal ne laiſſent pas d'être utiles à leurs auditeurs quand ils prêchent ſagement & éloquemment, quoiqu'ils ſe nuiſent à eux-mêmes.

Quand donc ſaint Paul dit qu'il avoit fait profeſſion de ne ſavoir que Jesus-Christ crucifié, il ne veut marquer que ce que l'on doit prêcher, & non la maniere dont on doit prêcher. Il en eſt de même de ce qu'il appelle *la folie de la prédication*, c'eſt-à-dire, que la prédication d'un Dieu crucifié, qui a l'air & l'apparence d'une pure folie, eſt le ſujet qu'on doit prêcher pour ſauver ceux qui croiront; ainſi cela ne regarde point l'éloquence ni la maniere dont on doit prêcher la parole de Dieu.

Aimons-la cette ſainte parole de quelque maniere qu'elle nous ſoit propoſée; puiſqu'elle n'eſt pas moins la nourriture de nôtre ame, lorſqu'elle eſt préſentée d'une maniere ſimple & ſans les ornemens de l'éloquence, que quand elle en eſt revêtuë; mais aimons-la dans un eſprit d'humilité

milité & avec des ſentimens qui nous faſſent embraſſer avec amour la croix du Sauveur.

℣. 7. juſqu'à la fin. *Nous prêchons la ſageſſe de Dieu renfermée dans ſon myſtere, cette ſageſſe cachée qu'il avoit prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles, &c.*

Le myſtere de l'Incarnation, & les moyens que Dieu a pris pour ſauver les hommes, ſont ſi ſurprenans & ſi élevés au-deſſus de la portée de l'eſprit humain, que l'Apôtre a grand ſujet de s'écrier avec étonnement, en admirant la
Rom. 11. 33. ſageſſe de la conduite de Dieu : *O profondeur des treſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu ! que ſes jugemens ſont impenetrables & ſes voies incomprehenſibles* !

Il eſt vrai que Dieu dès le commencement du monde a donné aſſez de marques de ſa grandeur & de ſa puiſſance pour ſe faire reconnoître. Toutes les créatures, qui ſont des ouvrages de ſa providence, ſont des crayons de ſa beauté, des témoignages de ſa bonté, & des bouches qui publient ſa magnificence ; ce ſont autant de prédicateurs qui donnent à l'homme moyen de connoître Dieu. *Toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans le ciel*, dit ſaint Auguſtin, *ne ceſſent de m'exhorter, Seigneur, à vous aimer.* C'eſt
Rom. 1. 20. ce qui a rendu les payens *inexcuſables*, puiſque Dieu les ayant inſtruits par la beauté des creatures qu'il avoit renduës comme un livre ouvert que tout le monde peut lire ; au-lieu de ſe ſervir de ce grand objet pour monter à lui, ils ont été ſi ingrats, que de rendre à de viles creatures l'honneur qui eſt dû au Createur. Mais quelque connoiſſance que Dieu ait donnée au monde de ſes divines perfections par des témoignages ſenſibles ; il eſt toûjours vrai de dire avec le Prophete : *Tu es Deus verè abſconditus* ; Vous êtes
Iſa. 45. 15. vraiment le Dieu caché. Les plus ſages & les plus

plus ſavans d'entre les Philoſophes du paganiſme ſe ſont aveuglés eux-mêmes par leurs propres connoiſſances, parce qu'en ſe flattant de ce qu'ils penſoient ſavoir, ils ne ſavoient encore rien en la maniere qu'on le doit ſavoir ; *& ſont devenus fous en s'attribuant le nom de ſages.* 1. *Cor.* 8. 2. *Rom.* 1. 22.

Dieu s'eſt fait connoître aux Juifs plus particulierement qu'à toutes les autres nations ; & par une bonté toute particuliere pour eux, il leur a donné une loi & des préceptes qui leur ont découvert la volonté de Dieu, & ce qu'ils devoient faire pour l'accomplir. On peut dire néanmoins que Dieu à leur égard étoit un Dieu caché, & que ſa ſageſſe étoit pour eux un myſtere qu'ils n'ont point penetré ; parce qu'étant tout charnels ils n'ont pas pû reconnoître que JESUS-CHRIST qui venoit dans le monde pour les ſauver étoit un Dieu, en le voyant dans un état d'abaiſſement & d'humiliation. Ils avoient eu l'honneur d'être appellés enfans de Dieu, d'avoir appris à le ſervir par un culte particulier, d'avoir reçu de ſa part par une inſigne faveur des promeſſes ſolemnelles & une alliance étroite, & d'être enfin le peuple choiſi & la race benie dont le Fils de Dieu vouloit naître ſelon la chair ; & cependant ils n'ont point reçu l'effet de ces promeſſes, & ne ſont point entrés dans cette ſainte alliance qui promettoit le ſalut ; parce que demeurant toûjours incredules, le voile myſtique qui couvroit le viſage de Moïſe, a demeuré toûjours ſur leur cœur, & les a empêchés de connoître les myſteres renfermés dans l'ancien Teſtament, quoique ce voile ait eté levé par l'accompliſſement de toutes les figures de l'ancienne loi dans l'avenement du Sauveur. 2. *Cor.* 3. 14.

Ce qui a donné occaſion aux Juifs de demeurer dans leur aveuglement, c'eſt que quand le Verbe

Verbe incarné a paru dans le monde, il a tellement mêlé les grandeurs aux abaiſſemens dans tous ſes myſteres & dans toute la ſuite de ſa vie, que ni les demons, ni les hommes incredules n'ont pu découvrir s'il étoit veritablement Fils de Dieu. La force de ſes diſcours & de ſes miracles le faiſoient paroître plus qu'humain; mais la baſſeſſe apparente de ſa naiſſance, la pauvreté de ſes parens, l'état bas & humble dans lequel il vivoit avec ſes diſciples, ſa maniere d'agir commune & populaire le faiſoient méconnoître, & faiſoient oublier tout ce qui pouvoit d'ailleurs le relever au-deſſus du commun des hommes.

Les Juifs qui étoient informés de la venuë du Meſſie, & qui l'attendoient avec empreſſement, ne croyoient point qu'il dût être tout enſemble mortel & immortel, riche & pauvre, homme mépriſé du monde, & Dieu tout-puiſſant; parce que la loi ne promettoit de lui que des choſes grandes & magnifiques; & il ne ſe trouve preſque aucune prophetie où la baſſeſſe de ce Dieu qui ſe devoit anéantir ne ſoit couverte & voilée par des diſcours magnifiques de ſa grandeur: c'eſt ce qui les a trompés, leur orgueil les rendant incapables de recevoir un Meſſie qui n'avoit rien en apparence que de bas & de mépriſable.

Mais ne peut-on pas dire que la Sageſſe Incarnée eſt encore cachée aux Chrétiens, quoiqu'ils ayent le bonheur de poſſeder les verités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres? Je ne parle pas ſeulement des hommes ſenſuels qui vivent d'une vie animale & charnelle, & qui prennent pour folie les deſſeins de la plus haute ſageſſe; je ne parle pas non plus de ceux qui vivant ſelon les regles d'une philoſophie toute payenne jugent humainement & ſelon la raiſon des verités & des regles de la Religion chrétienne:

ne: ces ſortes de gens ſont bien éloignés de comprendre le myſtere de la croix de JESUS-CHRIST, & d'adorer le Sauveur dans ſes abaiſſemens. Je parle même des Fidéles qui reçoivent avec ſoumiſſion les verités qui leur ſont annoncées; car quoique l'Evangile ſoit publié de toutes-parts, il ne laiſſe pas d'être encore un myſtere & un ſecret aux Fidéles mêmes, qui n'en reçoivent pas dans cette vie une intelligence pleine & entiere. *Nous ne connoiſſons qu'en partie*, dit ſaint Paul, *nous ne voyons les choſes maintenant que comme dans un miroir, & comme en énigme*; & nous avons grand ſujet de nous adreſſer à Dieu avec le Prophete Roi pour le prier d'ôter le voile qui eſt ſur nos yeux, pour conſiderer les merveilles qui ſont enfermées dans ſa loi, afin de la bien comprendre pour la pratiquer. 2. Cor. 13. Pſ. 118. 18.

Qu'eſt-ce auſſi que la vie d'un bon Chrétien ſinon un myſtere caché aux yeux du monde, qui s'accomplit *dans l'homme inviſible caché dans le cœur* par les ſecrettes operations de la grace? JESUS-CHRIST qui ſe cache dans toutes les bonnes œuvres de ſes membres, forme interieurement ces bonnnes œuvres; & les formera toûjours par des influences ſecrettes juſques à la fin du monde.

Graces à vos miſericordes, ô Pere Eternel, de ce que vous nous avez ſéparés par vôtre Fils JESUS-CHRIST de la religion arbitraire & des ſuperſtitions des payens qui ne vous connoiſſent point. Graces à vous, mon Sauveur JESUS-CHRIST, qui nous avez découvert par la lumiere interieure de vôtre Eſprit les ſecrets de la Sageſſe éternelle cachés & voilés aux Juifs qui n'avoient que l'exterieur de la religion. Graces à vous, Eſprit ſaint, qui nous éclairez & nous enſeignez toutes les verités neceſſaires

au ſalut, & nous maintenez dans la veritable & divine Religion, où l'on adore Dieu en eſprit & en verité; faites-nous, mon Dieu, du nombre de ces ſimples & de ces petits à qui vous avez revelé vos myſteres, que vous avez cachés aux ſages & aux prudens.

## CHAPITRE III.

1. AUſſi, mes freres, je n'ai pû vous parler comme à des *hommes* ſpirituels *, mais comme à des perſonnes *encore* charnelles, comme à des enfans en JESUS-CHRIST.

1. *ET ego, fratres, non potui vobis loqui quaſi ſpiritualibus, ſed quaſi carnalibus. Tanquàm parvulis in Chriſto,*

2. Je ne vous ai nourris que de lait *, & non de viandes ſolides; parce que vous n'en étiez pas alors capables; & à préſent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels.

2. *lac vobis potum dedi, non eſcam: nondum enim poteratis: ſed nec nunc quidem poteſtis: adhuc enim carnales eſtis.*

3. Car puiſqu'il y a parmi vous des jalouſies & des diſputes *, n'eſt-il pas viſible que vous êtes charnels, & que vôtre conduite eſt bien humaine *?

3. *Cùm enim ſit inter vos zelus, & contentio: nonne carnales eſtis, & ſecundùm hominem ambulatis?*

4. Et puiſque l'un dit:

4. *Cùm enim quis dicat:*

*v.* 1. *i. e.* de matieres ſublimes & relevées.

*v.* 2. *i. e.* des premiers élemens de la foi.

*v.* 3. *Grec.* & des diviſions.

Ibid. *lettr.* que vous marchez ſelon l'homme.

Digitized by Google

*dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Appollo : nonne homines estis ? Quid igitur est Apollo ? Quid verò Paulus ?*

Je suis à Paul ? & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon ?

*5. Ministri ejus, cui credidistis, & unicuique sicut Dominus dedit.*

5. Ce sont des ministres de celui en qui * vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

*6. Ego plantavi, Appollo rigavit : sed Deus incrementum dedit.*

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

*7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed qui incrementum dat, Deus.*

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais *tout vient de* Dieu qui donne l'accroissement.

*8. Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundùm suum laborem.*

8. Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose ; * mais chacun recevra sa recompense particulière selon son travail.

*Psal. 61 12. Matt. 16. 27. Rom. 2. 6. Gal. 6. 5.*

*9. Dei enim sumus adjutores : Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.*

9. Car nous sommes les coöperateurs de Dieu ; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

*10. Secundùm gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens*

10. *Pour moi*, selon la grace que Dieu m'a donnée *, j'ai jetté le fonde-

*v.* 5. *Grec.* par qui.
*v.* 8. *i. e.* ministres & instrumens de Dieu.

*v.* 10. L'Apôtre attribuë à la grace tout le bien qu'il fait.

ment

ment comme fait un ſage architecte ; un autre bâtit deſſus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit ſur ce fondement.

*architectus fundamentum poſui : alius autem ſuperædificat. Unuſquiſque autem videat quomodò ſuperædificet.*

11. Car perſonne n'en peut poſer d'autre que celui qui a été poſé, qui eſt JESUS-CHRIST.

11 *Fundamentum enim aliud nemo poteſt ponere, præter id quod poſitum eſt, quod eſt Chriſtus Jeſus.*

12. Que ſi l'on éleve ſur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuſes, de bois, de foin, de paille ;

12. *Si quis autem ſuperædificat ſuper fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretioſos, ligna, fœnum, ſtipulam,*

13. l'ouvrage de chacun paroîtra *enfin*, & le jour du Seigneur * fera voir quel il eſt ; parce qu'il ſera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

13. *uniuſcujuſque opus manifeſtum erit : Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur : & uniuſcujuſque opus quale ſit, ignis probabit.*

14. Que ſi l'ouvrage * de quelqu'un demeure *ſans être brûlé*, il en recevra la récompenſe.

14. *Si cujus opus manſerit, quod ſuper ædificavit, mercedem accipiet.*

15. Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira la perte : il ne laiſſera pas néanmoins

15. *Si cujus opus arſerit, detrimentum patietur : ipſe autem ſalvus erit : ſic ta-*

*v.* 13. *i. e.* le jour du jugement.
*v.* 14. *Grec.* & l'édifice.

*men*

*men quaſi per ignem.*

d'être ſauvé, mais comme en paſſant par le feu.

16. *Neſcitis quia templum Dei eſtis, & Spiritus Dei habitat in vobis?*

16. Ne ſavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous?

17. *Si quis autem templum Dei violaverit, diſperdet illum Deus. Templum enim Dei ſanctum eſt, quod eſtis vos.*

17. Si quelqu'un profane * le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu eſt ſaint, & c'eſt vous qui êtes ce temple. *Infr. 6. 19. 2. Cor. 6. 16.*

18. *Nemo ſe ſeducat: ſi quis videtur inter vos ſapiens eſſe in hoc ſæculo, ſtultus fiat ut ſit ſapiens.*

18. Que nul ne ſe trompe ſoi-même. Si quelqu'un d'entre vous penſe être ſage ſelon le monde *, qu'il devienne fou pour devenir ſage.

19. *Sapientia enim hujus mundi: ſtultitia eſt apud Deum. Scriptum eſt enim: Comprehendam ſapientes in aſtutia eorum.*

19. Car la ſageſſe de ce monde eſt une folie devant Dieu, ſelon qu'il eſt écrit. Je ſurprendrai les ſages par leur fauſſe prudence *. *Job. 5. 13.*

20. *Et iterùm: Dominus novit cogitationes ſapientium, quoniam vanæ ſunt.*

20. Et ailleurs: Le Seigneur penetre les penſées des ſages; & il en connoît la vanité. *Pſ. 93. 11.*

21. *Nemo itaque glorietur in hominibus.*

21. Que perſonne donc ne mette ſa gloire dans les hommes *.

22. *Omnia enim*

22. Car tout eſt à vous*,

*v.* 17. *lettr.* corrompt, viole.

*expl.* par une mauvaiſe doctrine.

*v.* 18. *lettr.* en ce ſiecle.

*v.* 19. *expl.* Dieu ſe ſert de l'adreſſe même des ſages pour les faire tomber dans le piege.

*v.* 21. *i. e.* d'avoir un tel maître.

*v.* 22. *i. e.* tout doit ſervir à vôtre ſalut.

soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures, tout est à vous.

*vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura: omnia enim vestra sunt:*

23. Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST est à Dieu.

23. *vos autem Christi: Christus autem Dei.*

---

## SENS LITTERAL.

v. 1. *AUssi, mes freres, je n'ai pû vous parler comme à des* hommes *spirituels; mais comme à des personnes* encore *charnelles, comme à des enfans* en JESUS-CHRIST.

*Aussi, mes freres*; c'est-à-dire: Comme l'homme animal & charnel n'est point capable de comprendre les verités plus relevées & plus solides, & que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger; *je n'ai pû vous parler*; non que l'impuissance de parler se trouvât dans l'Apôtre, mais parce que l'impuissance de le comprendre se rencontroit dans la plûpart des Corinthiens: ce qui faisoit que l'Apôtre ne pouvoit leur parler, c'est-à-dire, ne le jugeoit pas à propos.

*Comme à des* hommes *spirituels*, à qui on declare les mysteres les plus profonds, & les verités les plus sublimes de la Religion, parce qu'ils sont capables de les comprendre.

*Mais comme à des personnes* encore *charnelles*, à qui on ne doit declarer que les verités & les mysteres précisément necessaires pour leur salut, parce que leur cœur n'est pas encore assez purifié des affections terrestres pour appercevoir la sub-

Digitized by Google

ſublimité & l'excellence des myſteres & des verités chrétiennes: *Bati mundo corde, quoniam ipſi Deum videbunt.* Matth. 5. 8.

*Comme à des enfans en* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, des novices dans la foi & dans la connoiſſance de la Religion chrétienne, & qui n'étiez pas encore parvenus à l'état de la perfection qu'il faut avoir pour comprendre les hautes verités du Chriſtianiſme, étant encore à l'égard de ces verités, ce que ſont les enfans à l'égard de la nourriture ſolide, qu'ils ne peuvent digerer ni convertir en leur propre ſubſtance. Voyez Epheſ. 4. 13. Hebr. 5. 13. 14.

℣. 2. *Je ne vous ai nourris que de lait, & non pas de viandes ſolides; parce que vous n'en étiez pas alors capables: & à préſent même vous ne l'êtes pas encore; parce que vous êtes encore charnels.*

*Je ne vous ai nourris que de lait*, c'eſt-à-dire, inſtruits que des verités les plus aiſées à comprendre, comme ſont les premiers rudimens du Chriſtianiſme, contenus dans les articles du Symbole.

*Et non pas de viandes ſolides*, c'eſt-à-dire, de la connoiſſance des myſteres les plus relevés, comme de l'explication des figures de l'ancien Teſtament, dans leſquelles ces myſteres étoient cachés.

*Parce que vous n'en étiez pas alors capables*; comme s'il diſoit: Ce qui m'a empêché de le faire, n'eſt pas que je ne l'euſſe pû, & que je ne l'euſſe bien voulu; mais c'eſt parce que vous n'en étiez point capables. Ce n'eſt donc pas par aucun défaut de ſcience, ni de conſideration, & d'amour pour vôtre Egliſe que j'en ai uſé de la ſorte, comme vous le pourriez penſer; mais au-contraire c'eſt un effet de la connoiſſance que j'ai de vôtre état, & un témoignage de l'amour

que j'ai pour vous, qui fait que je me proportionne, & me conforme à vôtre capacité, dans les verités que j'ai à vous dire, prenant garde de ne vous découvrir que celles qui vous peuvent édifier, & de vous taire celles qui pourroient, à cauſe de vôtre incapacité, vous être préjudiciables. L'Apôtre previent l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, comme s'ils lui euſſent dit; Puiſque d'une part vous êtes ſi éclairé, & puiſque d'ailleurs les perſonnes ſpirituelles ſont capables de comprendre les verités élevées de la Religion: pourquoi nous avez-vous prêché l'Evangile d'une maniere ſi ſimple? Et pourquoi ne nous avez-vous point découvert tous ces myſteres que vous ſavez?

*Et à préſent méme vous ne l'êtes pas encore*; c'eſt-à-dire, vous devriez être capables d'inſtruire les autres, après tant d'inſtructions que vous avez reçuës: *Cùm deberetis magiſtri eſſe.* Comment donc vous aurois-je prêché les verités ſublimes de la Religion des le commencement de vôtre converſion; puiſqu'après tant de temps que vous êtes convertis, vous n'êtes pas encore capables de les comprendre?

*Hebr.* 5. 12.

*Parce que vous êtes encore charnels*, c'eſt-à-dire, Vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalouſie, &c.

*ỳ.* 3. *Car puiſqu'il y a parmi vous des jalouſies & des diſputes, n'eſt il pas viſible que vous êtes charnels, & que vôtre conduite eſt bien humaine?*

*Car puiſqu'il y a parmi vous des jalouſies, &c.* qui ſont au nombre des œuvres de la chair. Voyez Galat. 5. 20. parce qu'elles procedent de la nature corrompuë, & non de l'Eſprit de Dieu.

*Et que vôtre conduite eſt bien humaine*, c'eſt-à-dire, que vous agiſſez ſelon le mouvement de la nature corrompuë, & non pas ſelon Dieu, qui

Digitized by Google

qui condamne ces actions. Let. *Vous marchez ſelon l'homme.*

*℣. 4. Et puiſque l'un dit : Je ſuis à Paul ; & l'autre : Je ſuis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'eſt donc Paul, & qu'eſt Apollon ?*

*Et puiſque l'un dit : Je ſuis à Paul ; & l'autre ; Je ſuis à Apollon.* Le ſens eſt : Puiſque vous faites des partis differens dans l'Egliſe, & que vous vous emportez de jalouſie les uns contre les autres, pour ſoûtenir chacun le chef de ſon parti ; *n'êtes-vous pas encore charnels, &c.* pour vous attacher ainſi à leurs perſonnes ? Et ſi vous ne devez pas vous attacher à eux, combien moins le devez-vous faire à l'égard des autres qui ne ſont pas comparables à eux ? Car c'eſt ce que l'Apôtre leur veut faire comprendre par ces paroles :

*℣. 5. Ce ſont des miniſtres de celui en qui vous avez cru, & chacun ſelon le don qu'il a reçu du Seigneur.*

*Ce ſont des miniſtres de celui en qui vous avez cru* ; c'eſt-à-dire : Ne leur rendez donc pas, en vous attachant à eux, comme vous faites, la déference qui eſt dûë à Dieu ; comme s'il diſoit : S'ils ſont les miniſtres de Dieu, ſouvenez-vous auſſi que vous êtes du nombre des Fidéles ; & qu'ainſi il n'y a pas une ſi grande difference de vous à eux, pour leur rendre des déferences ſi grandes. *Autr.* Grec. *Sinon des miniſtres par qui vous avez cru* ; c'eſt-à-dire, dont Dieu s'eſt ſervi pour vous convertir à la foi : de ſorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs perſonnes, c'eſt à eux à ſe conſiderer comme vos ſerviteurs, & à rapporter à vôtre ſalut tout leur miniſtere : *Omnia enim veſtra ſunt, &c.* v. 22.

*Et chacun ſelon le don qu'il a reçu du Seigneur*, ou que le Seigneur lui a donné ; ſoit à l'égard de la vocation au miniſtere, qui eſt toute de

Dieu ; ſoit à l'égard des dons, & des graces neceſſaires pour en faire les differentes fonctions ; on en doit donc rendre toute la gloire à Dieu, & non pas aux hommes.

*℣. 6. C'eſt moi qui ai planté, c'eſt Apollon qui a arroſé ; mais c'eſt Dieu qui a donné l'accroiſſement.*

*C'eſt moi qui ai planté*, en vous prêchant le premier la foi de JESUS-CHRIST ; & plantant ainſi, par maniere de dire, la ſemence de ſa parole dans vos cœurs.

*C'eſt Apollon qui a arroſé*, en continuant de vous prêcher les mêmes choſes que je vous avois déja prêchées, vous les expliquant d'une maniere proportionnée à vôtre capacité ; & ajoûtant encore des inſtructions & des pratiques propres à vous confirmer, & à vous faire avancer dans la foi que je vous avois prêchée.

*Mais c'eſt Dieu qui a donné l'accroiſſement* ; c'eſt-à-dire, qui a rendu nôtre travail efficace, & qui a fait par ſa grace que vous ayez profité de ma prédication, en vous convertiſſant ; & de celle d'Apollon, en vous avançant dans la foi : de ſorte que toute la gloire en eſt dûë à Dieu ; puiſque ſans ſa grace tous nos ſoins demeureroient inutiles, & toutes nos paroles ſans fruit, comme il le dit dans la ſuite.

*℣. 7. Ainſi celui qui plante n'eſt rien, ni celui qui arroſe : mais* tout vient de *Dieu qui donne l'accroiſſement.*

*Ainſi celui qui plante n'eſt rien, &c.* c'eſt-à-dire, de lui-même, & ne doit être regardé que comme un ſimple inſtrument dont Dieu ſe ſert pour operer ce qu'il lui plaît dans ſes Fidéles : tant s'en faut que les Fidéles le doivent regarder comme l'auteur de leur converſion, de leur avancement, ou de leur ſalut, & qu'ils doivent s'attacher à ſa perſonne, de même que ſi leur ſalut en dépendoit.

*Mais*

Digitized by Google

*Mais* tout vient de *Dieu*, *&c.* qui opere tout en tous, tant dans les miniſtres, en rendant leur prédication efficace, que dans les Fidéles, en leur inſpirant l'obéïſſance & la docilité : de ſorte que toute la gloire lui eſt dûë, & non aux hommes. Voyez 1. Cor. 12. 5. 6. Coloſſ. 3. 11.

℣. 8. *Et celui qui plante, & celui qui arroſe ne ſont qu'une même choſe; mais chacun recevra ſa récompenſe particuliere ſelon ſon travail.*

*Et celui qui plante, & celui qui arroſe* : c'eſt-à-dire; tous les miniſtres, ſoit ſuperieurs, comme les Apôtres, ſoit inferieurs, comme les diſciples, & les autres qui leur ſont ſoumis; *ne ſont qu'une même choſe*, n'ont tous qu'un même but & qu'un même interêt, qui eſt celui de vôtre ſalut, & de la gloire de Dieu : & ainſi ils ne doivent pas ſe diviſer les uns d'avec les autres, & vous ne devez pas fomenter cette diviſion, en vous attachant aux uns plûtôt qu'aux autres. *Autr.* N'ont tous que la même qualité de miniſtres, & de ſerviteurs de Dieu dans l'ouvrage de vôtre ſalut. Vous ne devez donc pas mépriſer les uns & eſtimer les autres; mais vous devez reverer également en tous la qualité de miniſtres, & ne vous attacher qu'à Dieu ſeul.

*Mais chacun*; c'eſt-à-dire, Dieu traitera tous les miniſtres dans ſon jugement, ſans diſtinction de perſonne, & ſans avoir égard à la dignité, ni aux avantages exterieurs des uns ni des autres; mais ſeulement à la fidélité qu'ils auront euë dans leur miniſtere. Ils ne doivent donc pas ſe glorifier d'aucun avantage exterieur de dignité, d'éloquence, de ſageſſe, &c. puiſque toutes ces choſes en elles mêmes ne ſont rien devant Dieu. Ainſi ils ne vous doivent donner aucun ſujet de faire des partis dans l'Egliſe pour ſoûtenir leur honneur & leurs interêts particuliers.

*Recevra ſa récompenſe particuliere ſelon ſon travail*, & non ſelon ſes qualités exterieures, ou ſelon le degré de ſon miniſtere : car quoiqu'il y ait de la difference dans les degrés & dans les fonctions de ces miniſteres, Dieu n'aura nul égard à cette difference, lorſqu'il voudra récompenſer ſes miniſtres, il ne conſiderera que la fidelité de leur travail. Tel eſt à préſent dans le degré le plus bas, qui égalera, ou ſurpaſſera dans la récompenſe les miniſtres les plus élevés en dignité. Ayez donc de l'eſtime pour tous les vrais miniſtres; & que les qualités, ou les degrés plus éminens des uns, ne vous faſſent pas mépriſer les autres qui leur ſont inferieurs, puiſqu'ils les ſurpaſſeront peut-être en récompenſe par la fidélité de leur travail au jugement de Dieu.

℣. 9. *Car nous ſommes les coöperateurs de Dieu; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.*

*Car nous ſommes*; c'eſt comme s'il diſoit : Nous ne ſommes que de ſimples ouvriers qui travaillons tous à un même ouvrage, qui eſt celui de vôtre ſalut; & ſous un même maître, qui eſt Dieu.

*Les coöperateurs*; c'eſt-à-dire, travaillans enſemble, ou les uns avec les autres à l'ouvrage de Dieu, ou compagnons de travail dans l'ouvrage de Dieu : c'eſt pour montrer qu'ils doivent être tous conſiderés également chacun dans le degré de ſon miniſtere, & qu'on ne les doit regarder que comme des miniſtres, & non comme des maîtres ſouverains, pour s'attacher à eux, & s'en rendre dépendans par un eſprit ſervile.

*Et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive* par nôtre miniſtere, pour y ſemer ſa parole, & y faire croître enſuite les vertus chrétiennes, pour

pour être enfin le lieu de ſes délices. Voyez Iſaïe 60. 21. & 61. 3.

*Et l'édifice que Dieu bâtit* par nôtre miniſtere, en vous faiſant avancer de vertu en vertu par nôtre prédication & par nôtre exemple, juſqu'à ce que vous ſoyez parvenus à la perfection, & que vous ſoyez en état qu'il puiſſe faire ſa demeure éternellement en vous: *Quæ domus ſumus nos.* Le deſſein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice, eſt de montrer tacitement, que les Paſteurs ne ſe doivent pas élever avec orgueil au-deſſus des Fidéles, ni les Fidéles s'abaiſſer, comme des eſclaves au-deſſous des Paſteurs, pour s'attacher aveuglément à leurs perſonnes, & aux interêts de leur parti, parce que comme le champ n'eſt point pour les Laboureurs qui le cultivent, mais pour le maître du champ qui les emploie à le cultiver; ni la maiſon pour les Maçons qui la bâtiſſent, mais ſeulement pour celui qui la fait bâtir: ainſi l'Egliſe n'eſt point pour les Paſteurs qui la conduiſent, mais pour Dieu ſeul, qui emploie les Paſteurs à la conduire, ne les conſiderant que par rapport à l'utilité de ſon Egliſe: de même que le maître d'un champ ou d'une maiſon ne conſidere ſes ouvriers, qu'à cauſe de ſon champ & de ſa maiſon. *Hebr.* 3. 6.

℣. 10. Pour moi, *ſelon la grace que Dieu m'a donnée, j'ai jetté le fondement comme fait un ſage Architecte; un autre bâtit deſſus: mais que chacun prenne garde comment il bâtit ſur ce fondement.*

*Pour moi:* après avoir comparé les Fidéles a un édifice, il y compare auſſi la doctrine qu'on leur enſeigne.

*Selon la grace, &c.* ſelon la meſure de la grace que Dieu m'a donnée, & non par ma propre vertu: ou, ſelon la charge d'Apôtre, à laquelle Dieu m'a appellé par ſa grace.

*J'ai jetté le fondement* : j'ai prêché & établi parmi vous la foi de l'Evangile, qui eſt le fondement inébranlable, ſur lequel doit être appuyée la doctrine de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi.

*Comme fait un ſage Architecte.* Ainſi nous ne ſommes à l'égard de la doctrine, que de ſimples ouvriers, & les coöperateurs de Dieu, non plus qu'à l'égard de vos perſonnes, quoique nos degrés ſoient differens.

*Un autre*, c'eſt-à-dire, les autres Docteurs qui ſont venus après moi, & qui ſont à mon égard ce que ſont les Maçons à l'égard de l'Architecte : *bâtit deſſus* ce fondement, en vous confirmant de plus en plus dans la foi que je vous ai prêchée, en vous expliquant plus au long les verités que je vous ai enſeignées, en y faiſant des reflexions, pour vous porter à la pratique des vertus chrétiennes, & à la reformation de vos mœurs.

*Mais que chacun*, chaque Docteur, ou chaque Prédicateur en ſon particulier, *prenne garde*; car cette fonction eſt très-perilleuſe, & c'eſt une choſe terrible que de s'en mal acquitter.

*Comment il bâtit ſur ce fondement* ; c'eſt-à-dire, ſi la doctrine qu'il prêche eſt tellement appuyée ſur la foi de l'Evangile, que non-ſeulement elle n'y ſoit point contraire directement ; mais qu'elle y ſoit tellement conforme, qu'elle n'y ſoit point mélangée de penſées humaines, de queſtions curieuſes, de manieres & de diſcours profanes, & éloignés de la ſimplicité chrétienne.

*v.* 11. *Car perſonne n'en peut poſer d'autre que celui qui a été poſé, qui eſt* JESUS-CHRIST.

*Car, &c.* Je dis que chacun prenne garde comment il bâtit ſur ce fondement ; parce que le fondement de cet édifice ſpirituel étant déja poſé,

posé, il doit demeurer invariable; & il n'eſt pas permis d'en mettre un autre que celui qui eſt déja mis; c'eſt-à-dire: On ne peut point vous enſeigner une autre foi, que celle que je vous ai déja enſeignée, quoiqu'on puiſſe vous en inſtruire plus amplement, & vous l'expliquer plus clairement.

*Qui eſt* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, l'Evangile de JESUS-CHRIST: qui renferme l'hiſtoire de ſa vie, les verités, & les myſteres qu'il nous a revelés, ſes préceptes, & ſes promeſſes.

*v.* 12. *Que ſi l'on éleve ſur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuſes, de bois, de foin, de paille.*

*Que ſi l'on éleve ſur ce fondement un édifice*; c'eſt-à-dire, ſi l'on prêche une doctrine pure, ſolide, divine & précieuſe, conforme à ce fondement de l'Evangile que je vous ai prêché; pour être la regle de toute la doctrine qu'on vous doit enſeigner.

*D'or*; c'eſt-à-dire, la doctrine des myſteres les plus ſublimes.

*D'argent*, c'eſt à-dire, des myſteres dont la connoiſſance eſt commune à tous les Chrétiens, comme les articles du Symbole.

*De pierres précieuſes*; c'eſt-à-dire, des vertus & des préceptes de la morale chrétienne,

*De bois, de foin & de paille*; c'eſt-à-dire, un diſcours très-catholique, mais trop étudié, & trop plein des fleurs de l'éloquence; ou une doctrine mêlée de penſées humaines, curieuſes & profanes, &c. quoique d'ailleurs elles ne contiennent rien qui ſoit directement contraire à l'Evangile, ne laiſſent pas néanmoins de tendre au relâchement.

*L'or*, s'emploie dans la prédication: *l'argent*, dans le catechiſme, *les pierres précieuſes*, dans l'exhortation; qui ſont les trois degrés de la

bonne doctrine: *le bois, le foin & la paille*, marquent les trois degrés de la mauvaise.

℣. 13. *L'ouvrage de chacun paroîtra* enfin, *& le jour du Seigneur fera voir quel il est; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.*

*L'ouvrage de chacun*; c'est-à-dire, la doctrine que chacun aura enseignée, & la maniere avec laquelle il l'aura enseignée, *paroîtra* devant tout le monde; au-lieu qu'à présent il ne paroît que devant peu de personnes, qui bien souvent sont incapables d'en porter un jugement sain & droit.

*Et le jour du Seigneur fera voir quel il est*; c'est-à-dire: Il viendra un jour & un temps auquel vous verrez clairement ce que vous ne sçauriez appercevoir à présent.

*Parce qu'il sera découvert* aux hommes *par le feu*, c'est-à-dire, par l'embrasement universel, qui sera le signe & la marque publique & solennelle de ce grand jour. *Autr.* Par le jugement de l'Eglise universelle inspirée du Saint-Esprit, qui par sa lumiere lui fait discerner la bonne & la mauvaise doctrine, & par son ardeur lui fait condamner & foudroyer d'anathême celle qui est contraire à la verité. Voyez Isa 4. 4. & 66. 16. C'est pour figurer cela, que le Saint-Esprit a été donné à l'Eglise en forme de feu.

*Et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun*, en brûlant les uns, & en épargnant les autres.

℣. 14. *Que si l'ouvrage de quelqu'un demeure* sans être brûlé, *il en recevra la récompense.*

*Qui si l'ouvrage de quelqu'un*, c'est-à-dire, l'auteur de l'ouvrage. Le sens est: Si le Docteur qui vous aura enseigné après moi, & qui ne se sera point écarté de la verité de la foi de l'Evangile, *demeure* sans être brûlé; car il prend ici l'ouvrage par métonymie pour l'auteur de l'ouvrage:

vrage: de même qu'on dit; Punir le peché, pour: Punir le pecheur.

*Il en recevra la récompenſe* éternelle. Il en ſera honoré de toute l'Egliſe, qui rendra témoignage à la verité de ſa doctrine, & à la fidelité de ſon miniſtere; ce qui ſera pour lui un préjugé de l'honneur qu'il recevra de Dieu, ſelon la promeſſe de JESUS-CHRIST. Voyez Matth. 16. 19.

*℣. 15. Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira la perte: il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé, mais comme en paſſant par le feu.*

*Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé*; c'eſt-à-dire: Celui qui ſera brûlé à cauſe de ſon ouvrage, de ſa doctrine, & de ſa prédication qu'il aura mêlangée de diſcours & de penſées inutiles, affectées, incertaines, &c. encore qu'il n'ait rien enſeigné de contraire à la foi, *il en ſouffrira la perte*; parce qu'il ſera privé de la récompenſe qu'il en auroit dû attendre, s'il avoit prêché une doctrine ſolide, & exempte de tout ce mêlange.

*Il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé*, parce qu'il ne s'eſt point écarté de la vraie foi; *mais comme en paſſant par le feu*, pour être purifié des pechés & des imperfections qu'il a commiſes en prêchant l'Evangile avec ce mélange. Il y a apparence que cette épreuve ſe doit faire, au-moins quelque moment avant la reſurrection: car autrement il s'enſuivroit que tous les corps mêmes des élus ne ſeroient pas impaſſibles après la reſurrection.

*℣. 16. Ne ſavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous?*

*Ne ſavez-vous pas.* Il reprend la ſuite de ces paroles du verſet 9. *Vous êtes l'édifice de Dieu*, qu'il avoit comme interrompu, par une digreſ-

ſion aſſez approchante de ſon ſujet. Le ſens: Quand je dis que vous êtes l'édifice de Dieu, je ne dis rien que vous ne ſachiez vous-mêmes. Et ne ſavez-vous pas que vous n'êtes pas ſeulement l'edifice où il demeure, mais que vous en êtes même le temple, où il veut être adoré? Ne ſouffrez donc pas que d'autres que lui s'emparent de ce temple, & vous attachent à eux, en demandant de vous l'honneur que vous ne devez qu'à Dieu ſeul.

*Que vous êtes le temple de Dieu*; c'eſt-à-dire, que vous êtes ſon temple d'une maniere bien plus auguſte & plus glorieuſe, que ne ſont les temples materiels; puiſqu'il n'eſt pas ſeulement en vous par ſa préſence adorable, comme dans les temples materiels; mais que ſon Eſprit y eſt par ſa grace, par ſon amour, & par une union très-étroite, avec vous.

*Et que l'Eſprit de Dieu habite en vous*, c'eſt-à-dire, le Saint Eſprit, qui procede du Pere & du Fils. Ne donnez donc pas aux hommes dans vôtre cœur la place qui n'eſt dûë qu'à Dieu ſeul: ne vous attachez point à eux, quelque qualité & quelque dignité qu'ils poſſedent dans l'Egliſe.

℣. 17. *Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu eſt ſaint, & c'eſt vous qui êtes ce temple.*

*Si quelqu'un profane le temple de Dieu*, non-ſeulement par une doctrine corrompuë, mais en ſe procurant dans ce temple l'honneur qui n'eſt dû qu'à Dieu; comme font vos faux-docteurs, lorſqu'ils ſe rendent chefs de parti, & qu'ils tâchent de vous attacher à eux préferablement à tous vos Paſteurs, & à Dieu même.

*Dieu le perdra*, s'il ne vient à reſipiſcence, & s'il ne fait une ſerieuſe pénitence d'un ſi horrible ſacrilege.

*Car le temple de Dieu eſt ſaint*; à cauſe que la ſainteté

sainteté même y habite ; & ainsi il doit être traité saintement, & non pas être profané, comme le profanent vos docteurs en vos personnes.

*Et c'est vous qui êtes ce temple:* ainsi tous ceux qui tâchent de vous corrompre, ou par leur fausse doctrine, ou par les divisions & les partis qu'ils sément parmi vous, sont profanateurs du temple de Dieu ; & Dieu les punira comme tels.

℣. 18. *Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour devenir sage.*

*Que nul.* Il a principalement égard aux faux-docteurs de Corinthe, qui étoient les chefs de partis, & qui faisoient profession d'être grands Philosophes ; tâchant de se rendre par là recommandables aux Corinthiens, & de les détacher de leurs legitimes Pasteurs, & de Dieu par consequent, pour se les attacher à eux-mêmes.

*Ne se trompe soi-même*, par trop d'estime de la sagesse humaine.

*Si quelqu'un entre vous pense être sage selon le monde*, c'est-à-dire, savant & habile dans les sciences du monde. C'est pour marquer la fausseté & l'inutilité de cette sagesse ; & pour montrer que les sages du monde sont ordinairement pleins de l'estime d'eux-mêmes.

*Qu'il devienne fou*, en se conformant aux sentimens de l'Evangile, qui sont directement opposés aux sentimens de la sagesse humaine ; & que la sagesse humaine regarde comme une folie. Voyez 1. Cor. 1. 18. 21. & Matth. 16. 23.

*Pour devenir sage*, de la vraie sagesse, qui enseigne à bien vivre, & qui prescrit les moyens certains de parvenir à la vie éternelle : car c'est en quoi consiste la vraie sagesse.

℣. 19. *Car la sagesse de ce monde est une folie devant*

*devant Dieu, ſelon qu'il eſt écrit: Je ſurprendrai les ſages par leur fauſſe prudence.*

*Car la ſageſſe de ce monde*, étant, comme elle eſt, deſtituée de l'Eſprit de Dieu, & oppoſée aux maximes de l'Evangile, qui eſt la vraie ſageſſe, n'eſt qu'une folie devant Dieu.

Autr. *La ſageſſe de ce monde*, d'elle-même, ſans être rapportée à Dieu, *eſt une folie*, eſt une choſe très-mépriſable devant Dieu, comme étant inutile pour le ſalut, & ne ſervant qu'à enfler l'homme d'orgueil.

*Je ſurprendrai les ſages, &c.* Dieu leur fait voir dans une infinité de rencontres, combien leur prudence eſt courte, & combien elle eſt inutile pour parvenir à l'execution de leurs deſſeins: ce qui montre bien que leur ſageſſe n'eſt qu'une folie devant lui. Dieu ſe ſert de leur adreſſe même, pour les faire tomber dans le piege.

℣. 20. *Et ailleurs: Le Seigneur penetre les penſées des ſages, & il en connoît la vanité.*

*Et ailleurs: Le Seigneur penetre les penſées des ſages, &c.* Le verſet 11. du Pſeaume 93. porte, *des hommes*; mais ſaint Paul ſe ſert du mot de *ſage*, comme faiſant davantage à ſon ſujet, & parce qu'en effet le Pſalmiſte en cet endroit parle des hommes qui faiſoient gloire d'être fort ſages.

℣. 21. *Que perſonne donc ne mette ſa gloire dans les hommes.*

*Que perſonne donc.* C'eſt la concluſion de tout ce qu'il a dit depuis le verſet 3. Le ſens: Puiſque tous les miniſtres les plus ſaints & les plus fidéles ne ſont rien d'eux-mêmes, & qu'ils n'ont tous qu'une même fin, qui eſt de travailler à vôtre ſalut, & que les autres qui font profeſſion de la ſageſſe humaine, ne ſont de nulle eſtime devant Dieu,

*Ne mette ſa gloire dans les hommes*; c'eſt-à-dire, ne mette ſa gloire à les avoir pour maîtres, & pour chefs de parti, s'attachant à eux, & les regardant préferablement aux autres, comme s'ils étoient quelque choſe d'eux-mêmes, & comme s'ils étoient les maîtres abſolus des conſciences, & les auteurs du ſalut.

℣. 22. *Car tout eſt à vous, ſoit Paul, ſoit Apollon, ſoit Cephas, ſoit le monde, ſoit la vie, ſoit la mort, ſoit les choſes préſentes, ſoit les futures; tout eſt à vous.*

*Car tout eſt à vous*; c'eſt-à-dire: Tout ce qu'il y a au monde eſt pour vous, & pour vôtre ſalut; tant s'en faut que vous deviez vous rendre eſclaves de qui que ce ſoit, en la maniere que vous le faites. Il parle des élus qui ſont dans l'Egliſe.

*Soit Paul, ſoit Apollon, ſoit Cephas*; puiſqu'ils ne travaillent que pour vôtre ſalut, & que Dieu ne les a établis dans leur miniſtere que pour ce ſujet: que ſi nous qui ſommes les Apôtres & les vrais miniſtres de l'Egliſe, ne ſommes établis que pour vous; comment les autres peuvent-ils prétendre de vous aſſujettir, & de vous attacher à eux? L'Apôtre, ſous les noms de Paul, d'Apollon, & de Cephas, comprend à plus forte raiſon tous les autres miniſtres inferieurs.

*Soit le monde*, dont toutes les parties ſont pour le ſervice de l'homme, & particulierement des élus, pour qui Dieu a creé toutes choſes, & à qui il a aſſujetti toutes choſes, pour en faire un legitime uſage. Voyez Pſ. 5. & Habac. 2. *Autr.* Le monde, que vous avez vaincu, & dont vous devez être les juges, & que Dieu ne laiſſe vivre que pour ſervir à vôtre ſanctification.

*Soit la vie*, de vos Paſteurs, puiſqu'il l'a conſacrée toute entiere à procurer vôtre ſalut. Voyez

Philip.

Philip. 1. 24. 2. Petr. 1. 13. *Quandiu ſum in hoc tabernaculo.*

*Soit la mort*, de ces mêmes Paſteurs, puiſqu'ils la ſouffrent pour vous confirmer dans la foi; & parce qu'ils vous ont prêché l'Evangile.

*Soit les choſes préſentes*; c'eſt-à-dire, tout cet ordre exterieur de degrés hierarchiques, de diſcipline, de ſacremens, & de doctrine qui eſt à préſent dans l'Egliſe, juſqu'à la fin des ſiecles; puiſqu'il n'eſt établi de Dieu que pour le ſalut des élus.

*Soit les futures*; la gloire éternelle, qui eſt l'accompliſſement & la fin de toutes les choſes préſentes, & qui n'eſt que pour les élus.

*Tout eſt à vous*; toutes ces choſes ſont à vous: ou, c'eſt ſeulement une repetition de ce qu'il a dit au commencement du précedent verſet, pour confirmer avec plus de force ce qu'il vient de dire.

*ỳ.* 23. *Et vous, vous êtes à* JESUS-CHRIST, *&* JESUS-CHRIST *eſt à Dieu.*

*Et vous, vous êtes à* JESUS-CHRIST, comme à vôtre Seigneur & à vôtre Redempteur, à qui vous devez toute obéïſſance; & non pas aux hommes, pour vous attacher à eux, & pour vous rendre les eſclaves de leurs ſentimens, ni de leurs interêts particuliers.

*Et* JESUS-CHRIST *eſt à Dieu*; c'eſt-à-dire, dépend de Dieu ſon Pere, ſelon la nature humaine, & en qualité de mediateur: de ſorte qu'en cette qualité il ne prétend pas même vous arrêter à lui ſeul; tout ſon deſſein n'étant que de vous voir à Dieu ſon Pere, qui eſt le ſouverain Chef, & de lui & des Fidéles: bien loin que les miniſtres de l'Egliſe doivent prétendre de vous arrêter, & de vous attacher à eux. Voyez Joan. 14. 28. 1. Cor. 11. 3. & 15. 28.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

*v.* 1. jusqu'au 10. *AUSSI, mes freres, je n'ai pû vous parler comme à des* hommes *spirituels, mais comme à des personnes* encore *charnelles, comme à des enfans en* JESUS-CHRIST, *&c.*

Quoique les Corinthiens convertis à la foi de JESUS-CHRIST fussent pour la plûpart exemts de ces pechés grossiers ausquels les Idolâtres s'abandonnent, saint Paul ne laisse pas de les appeller charnels, & leur dit qu'il *ne peut pas leur parler comme à des personnes spirituelles*; l'Apôtre lui-même nous en découvre la raison en écrivant aux Galates, ch. 5. où il met parmi les œuvres de la chair non-seulement les pechés deshonnêtes & les autres vices sensibles qui se commettent par les actions exterieures & corporelles; mais encore ceux qui sont propres à l'esprit, comme sont les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, & les autres pechés de cette sorte; parce qu'en effet l'homme devient charnel, lorsque s'attachant à la créature il suit les mouvemens de sa convoitise par quelque passion que ce soit; c'est ce que nous avons herité de la desobéïssance de nôtre premier pere: car, comme dit saint Gregoire après saint Augustin, *S'il eût voulu garder le commandement du Seigneur, il fût devenu tout spirituel, même dans sa chair; mais en pechant, il est devenu tout charnel, même dans son esprit.* Ainsi les Corinthiens étoient charnels; parce que l'attachement qu'ils avoient à leurs maîtres & à leurs docteurs causoit parmi eux des jalousies & des partialités dangereuses.

Cet attachement aux maîtres, qui conduisent les

les ames, eſt un piege dont ſe doivent extrêmement donner de garde toutes les perſonnes qui font profeſſion de pieté. Car comme il ſe trouve rarement des Directeurs ſi deſintereſſés qui ne ſoient bien-aiſes de s'attacher à eux-mêmes préferablement à d'autres la plûpart des perſonnes qu'ils conduiſent, il ſe trouve auſſi peu de gens qui ne ſe lient d'une affection quelquefois forte & tendre à ceux à qui ils ſe ſoumettent volontairement dans toute la conduite de leur vie. Ces ſortes de liaiſons ſont d'autant plus trompeuſes qu'elles ne ſemblent fondées que ſur la pieté même, & qu'elles ne paroiſſent point avoir d'autre motif que l'avancement dans la vie ſpirituelle: & cependant elles cauſent ſouvent de grands maux dans les aſſemblées des Fidéles, & y jettent le trouble & la diviſion, comme il arriva dans l'Egliſe des Corinthiens.

Pour ce qui regarde les Directeurs qui entretiennent ces attaches, peuvent-ils faire à JESUS-CHRIST un plus grand outrage que de s'approprier les ames qu'il a achetées d'un ſi grand prix, eux qui par un adultere ſpirituel tâchent de s'en faire aimer, & de tenir à leur égard la place de ce divin Epoux, qui ne peut ſouffrir que ſes épouſes en aiment d'autres avec lui, ni qu'elles en écoutent d'autres que lui? Ils ſont bien éloignés de la diſpoſition où étoit le grand Apôtre à l'égard de ces mêmes Fidéles à qui il écrit ici, quand il dit qu'il avoit pour eux un amour qui alloit juſqu'à la jalouſie, mais une jalouſie toute ſainte & toute divine, qui n'avoit pour objet que leur ſalut & la gloire de Dieu, & qu'il les avoit *fiancés à cet unique Epoux, qui eſt* JESUS-CHRIST, *pour les lui préſenter comme une vierge toute pure.*

2. Cor. 11. 2.

N'étoit-ce pas là encore la fidelité ſincere & reſpectueuſe que le ſaint Précurſeur de JESUS-CHRIST gardoit dans la conduite de ſes diſciples,

ciples, qui ſe conſiderant ſeulement comme *ami de l'Epoux*, prenoit un ſoin merveilleux de les détacher de ſa perſonne pour les attacher à la ſuite & au ſervice de ſon divin Maître, il étoit ravi de joie de le relever en ſe rabaiſſant: *Il faut*, diſoit-il, *qu'il croiſſe & que je diminuë*. Ce ſont là les ſentimens où doivent être tous ceux qui ſont chargés de la conduite des autres, ſur-tout des perſonnes de l'autre ſexe, qui ont ordinairement des affections plus tendres & une ſoumiſſion plus reſpectueuſe pour leurs Directeurs. *Joan.* 3. 29. 30.

Ainſi, au lieu de témoigner de la douceur & de la complaiſance à l'égard de ces perſonnes qui leur ſont attachées, & qui tâchent de leur plaire, ils doivent, à l'exemple de ſaint Jean-Baptiſte les détacher peu-à-peu d'eux-mêmes, & les faire entrer ſous la doctrine de quelques autres; où elles pourront avoir une devotion plus pure & moins ſenſuelle.

Pour ce qui regarde ces mêmes perſonnes qui s'attachent par des liaiſons trop étroites à leurs conducteurs, elles commettent en cela une grande infidélité contre Dieu même, & marquent le peu de reſpect qu'elles ont pour lui, en préferant à ſa ſouveraine majeſté ſes miniſtres, qui ne ſont que de foibles inſtrumens dont il ſe ſert pour les conduire à lui.

Saint Auguſtin compare ceux qui travaillent au ſalut des ames & qui les inſtruiſent, à la corbeille où ſe met le grain qu'on ſeme; la terre qui reçoit ce grain n'eſt-elle pas plus obligée du fruit qu'elle rapporte, à celui qui ſeme, qu'au panier où eſt le grain? Les Fidéles, dit ſaint Paul, ſont le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit; il en eſt l'architecte; ceux qu'il emploie dans ſon Egliſe pour élever cet édifice, n'en ſont tout-au plus que les maçons qui y travaillent.

Comme

Comme donc ceux qui travaillent à l'œuvre de Dieu, pour la ſanctification des ames, ne ſont entre ſes mains que de ſimples inſtrumens dont il ſe ſert ſelon ſes deſſeins éternels, & qui ne peuvent ſe rien attribuër de ce qui ſe fait par leur miniſtere que le mal qu'ils commettent en cette œuvre ſainte : Quelle ingratitude ſeroit-ce de rendre à un chetif inſtrument l'honneur & la gloire qui eſt dûë au ſouverain Ouvrier qui fait tout en toutes choſes? Quelle extravagance ſeroit-ce de donner à la bouë dont ſe ſervit JESUS-CHRIST pour éclairer l'aveugle-né, les ſentimens de reconnoiſſance qui ſont dûs à ce divin Sauveur pour un bienfait ſi conſiderable?

L'Apôtre ſe conſidere encore moins que de la bouë, lui & les autres miniſtres de la parole, puiſqu'il dit, que *celui qui plante n'eſt rien, & celui qui arroſe n'eſt rien*; & dit alleurs, qu'encore qu'il ne fût pas moins que les plus éminens entre les Apôtres, il n'étoit néanmoins rien par lui-même: car, dit-il, *ſi quelqu'un s'eſtime être quelque choſe, il ſe trompe lui même, parce qu'il n'eſt rien.* En effet, les docteurs évangeliques ne contribuent en rien par tous leurs ſoins à la converſion du cœur, & à la ſanctification des ames, ſi Dieu ne donne de l'accroiſſement, c'eſt-à-dire, s'il ne produit par les attraits de ſa grace les mouvemens interieurs ſans leſquels tout le travail eſt inutile: *Dites donc* (ce ſont les paroles de JESUS-CHRIST) *lorſque vous aurez accompli tout ce qui vous eſt ordonné, nous ſommes des ſerviteurs inutiles.*

Luc. 17. 10.

Tant que les hommes travaillent ſans lui, ils travaillent en vain. C'eſt donc un grand mal que de prendre parti pour de foibles inſtrumens, & de *diviſer* par ce moyen JESUS-CHRIST, à qui tout eſt dû. Nous voyons que les diſciples de ſaint Jean ſe diviſoient avec les diſciples de

de JESUS-CHRIST & avec le Seigneur lui-même par l'attachement qu'ils avoient pour leur maître. Ils ne comprenoient pas le grand préjudice qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes en ſe fermant par-là l'entrée à la bienheureuſe ſocieté avec le Sauveur. On comprend bien que ſaint Jean ne pouvant donner le ſalut par lui-même, ſes diſciples avoient tort de s'attacher à lui préferablement à JESUS-CHRIST: Mais que dirons-nous des Apôtres que leur divin Maître blâme de s'attacher à ſa perſonne, lui qui étoit le Meſſie, le Fils de Dieu, le Sauveur du monde? Il leur declare qu'il leur eſt utile qu'il ſe ſépare d'eux, & qu'ils ne recevroient point le Saint Eſprit tant qu'il ſeroit avec eux. Il eſt aſſez ſurprenant que la ſéparation de JESUS-CHRIST ait été neceſſaire aux Apôtres pour recevoir le Saint Eſprit: Ouy, ſans doute, cette force divine dont ils devoient être revêtus pour avoir le cœur attaché aux biens éternels, demandoit neceſſairement l'excluſion de ſa préſence viſible. Ainſi il ſe ſépare d'eux, & les ſépare de la vûë de ſa chair pour les rendre plus capables de l'aimer; car afin qu'ils aimaſſent JESUS-CHRIST inviſible & dans ſont état divin, il falloit qu'ils fuſſent privés de ſa vûë dans ſon état mortel.

S'il a donc fallu que les Apôtres ayent perdu cet amour ſenſible & cette attache qu'ils avoient à la perſonne viſible de JESUS-CHRIST, pour recevoir le Saint Eſprit comme il faut; les perſonnes qui s'attachent par des affections tendres & toutes humaines à leurs Directeurs; & qui recherchent des conſolations ſenſibles dans leurs entretiens plutôt que leur avancement dans la pieté; peuvent-elles avoir quelques excuſes pour juſtifier leur conduite, & ſe flatter d'attirer par une devotion ſi mal entendue les graces de l'Eſprit

prit de Dieu? Qu'elles comprennent donc que cette diſpoſition eſt un très-grand obſtacle à leur ſalut; & que pour avancer dans la pieté, il faut ſe dégager de l'amour des créatures, & ſe tourner entierement vers JESUS-CHRIST. Prions Dieu qu'il rompe toutes nos attaches aux choſes de la terre, & même aux choſes ſaintes qui ne nous conduiroient pas à lui; afin que nous le regardions par la foi, & que nous le ſervions en eſprit & en verité.

℣. 10. juſqu'au 16. Pour moi, *ſelon la grace que Dieu m'a donnée, j'ai poſé le fondement comme fait un ſage architecte; un autre bâtit deſſus, mais que chacun prenne garde comment il bâtit ſur ce fondement.*

Le ſaint Apôtre ayant deſſein de corriger l'abus qui s'étoit gliſſé parmi les Corinthiens, qui étoit de s'attacher à de certains Predicateurs qui les charmoient par leurs belles paroles, & leurs recherches curieuſes, fait voir ici par la comparaiſon de l'or, de l'argent, du foin, & de la paille, la difference qui ſe trouve entre les bons & les mauvais Prédicateurs: l'épreuve qui ſe fera de leur maniere de prêcher, & ce qu'ils doivent attendre après l'examen qu'on en aura fait au jugement dernier.

Si l'on conſidere la pureté & la ſainteté de la parole de Dieu, on ne peut pas douter que ce ne ſoit une temerité fort injurieuſe à la majeſté divine que de la traiter d'une maniere peu reſpectueuſe; puiſque la parole de JESUS-CHRIST n'eſt pas moins précieuſe ni moins reſpectable que ſon propre corps. Car comme c'eſt un déteſtable ſacrilege de traiter indignement le corps & le ſang de JESUS-CHRIST dans le très-auguſte Sacrement de l'autel, ce n'en eſt pas un moins dangereux de profaner la parole de Dieu par les inventions de l'eſprit humain, &

de

de l'empoiſonner par de mauvaiſes maximes qui portent ſouvent la mort dans les ames, au-lieu d'y porter la vie.

Il eſt donc très-important de ne l'annoncer qu'avec une intention fort pure, & dégagée de toute ſorte d'interêt & de vuë particuliere; & de ne l'employer que comme un or fort épuré ſans aucun mélange qui le puiſſe alterer. *Les paroles du Seigneur ſont*, dit David, *un argent éprouvé au feu, purifié de tout ce qu'il y a de terreſtre, & raſiné juſqu'à ſept fois.*

Ne ſeroit-ce pas dans un Etat un crime de leze majeſté, d'alterer & de falſifier la monnoie telle que le Prince la donne? Qui peut donc douter que ce ne ſoit un crime de leze-majeſté divine d'alterer la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens de l'éloquence, & par les productions d'une imagination trompeuſe, en ôtant au peuple la nourriture de leurs ames, & leur donnant au-lieu de la parole de Dieu des penſées toutes humaines & toutes profanes.

Apprenons donc de l'Apôtre même comment il faut bâtir ſur le fondement ſolide qui eſt JESUS-CHRIST, avec de l'or, de l'argent, & des pierres précieuſes: *Nous ne ſommes pas*, dit-il, *comme pluſieurs qui alterent & qui falſifient la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entiere ſincerité, comme de la part de Dieu; en la préſence de Dieu, & dans l'eſprit de* JESUS-CHRIST. Ce ſont-là les regles que ſe doivent preſcrire les Prédicateurs Evangeliques qui ne veulent point abuſer de leur miniſtere. 1. Cor. 1. 17.

Saint Gregoire expliquant ces paroles, dit que comme les adulteres ne recherchent nullement dans leurs crimes la fecondité, mais ſeulement leur ſatisfaction ſenſuelle; de même ceux qui prêchent par la vanité, & dans la vuë de la gloire temporelle; commettent, pour le Gregor. Moral. lib. 17. cap. 22.



Digitized by Google

dire ainſi, un adultere ſpirituel, en ne ſe ſervant pas de la grace de Dieu qu'ils annoncent, pour lui engendrer des enfans; mais ne penſant qu'à faire une vaine oſtentation de leur ſavoir. Or celui qui n'eſt porté à prêcher que par un deſir de gloire & d'ambition, travaille aſſûrément plus pour ſon plaiſir & ſon interêt, que pour la multiplication des Fidéles dans l'Egliſe.

Mais ſelon le texte Grec, l'Apôtre compare les faux prédicateurs à ceux qui pour faire un gain honteux mêlent de l'eau dans le vin qu'ils vendent, ou quelque liqueur étrangere dans des parfums précieux; c'eſt ce qui arrive aux heretiques & aux prédicateurs lâches & interreſſés, qui font ſervir à leur propre utilité la parole de Dieu, en la corrompant par le mêlange impur de leurs inventions & de leurs penſées profanes.

*Hier. in Iſa. 1. 22.*

Tout homme dans l'Egliſe qui change l'auſterité de l'Ecriture & la fermeté avec laquelle elle reprend les vices, en des paroles de flatterie, & qui penſe plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger; corrompt, dit ſaint Jerôme, la parole de Dieu, & il change le vin en eau; au-lieu que le Fils de Dieu a changé l'eau en vin. Il la faut donc annoncer comme a fait ſaint Paul, *avec une entiere ſincerité*, ſans y mêler ni les ornemens d'une éloquence affectée, ni les recherches curieuſes de l'érudition, ni l'impureté d'une intention perverſe & dépravée; mais avec une pureté qui ne craigne point d'être examinée & regardée comme un criſtal luiſant aux rayons du ſoleil, ſelon la force du terme Grec, ἐξ εἰλικρινείας, *ex ſinceritate, comme de la part de Dieu*; c'eſt-à-dire, comme de ſimples ambaſſadeurs qui n'ajoûtent & ne diminuent rien aux intentions dont ils ſont chargés de la part de leurs maîtres; en reconnoiſſant que c'eſt de lui & non pas d'eux que viennent les verités qu'ils annon-

annoncent ; ils les annoncent *en la préſence de Dieu*, lorſqu'en toutes leurs paroles ils ne recherchent point les vains applaudiſſemens des hommes ; mais conſiderant Dieu comme préſent devant eux, ils n'ont en vuë que ſa propre gloire & jamais la leur.

Or ceux qui n'ignorent pas que tout ce qu'ils diſent vient de Dieu, & ne laiſſent pas de rechercher leur propre gloire, parlent bien en effet *de la part de Dieu*, mais non pas en ſa préſence ; puiſque ne ſe le repréſentant pas devant les yeux de leur cœur pendant qu'ils parlent, il eſt vrai de dire qu'ils le conſiderent comme s'il étoit abſent. Enfin, c'eſt *dans l'Eſprit de* JESUS-CHRIST qu'ils publient ſon Evangile, lorſqu'ils ne s'éloignent jamais de la pureté de ſa doctrine, & que ſans s'appuyer ſur leur propre ſageſſe, ils conſiderent que ce n'eſt point eux qui parlent, mais l'Eſprit de Dieu qui parle en eux, ſelon la promeſſe de JESUS-CHRIST. *Matth.* 10. 20.

C'eſt ainſi, ſelon ſaint Paul, que pour travailler utilement à l'édification des ames on doit employer *l'or, l'argent & les pierres précieuſes* de l'Ecriture ſainte, ſans y mêler rien d'étranger qui en gâte & en deshonore la pureté. Que diroit-on d'un Architecte à qui on auroit donné les pierres les plus exquiſes & le marbre le plus poli pour bâtir un palais magnifique, qui entremêleroit dans ſa ſtructure du foin, de la paille & du bois ? Quelle punition ne meriteroit-il pas pour une telle infidélité ? Que ceux donc qui ſont ſi temeraires que d'alterer la parole de Dieu par de vains ornemens, par des ménagemens honteux, & par de bas interêts, s'attendent d'être frappés des plaies dont Dieu menace ceux qui ajoûteront ou retrancheront quelque choſe dans ſes paroles. Voyez Apoc. 22. 18. 19.

℣. 16. juſqu'au 18. *Ne ſavez-vous pas que vous*

*êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous, &c.*

Entre les qualités excellentes que nous recevons dans le Batême, nous devenons les temples où Dieu veut bien faire sa demeure; car déslors que le Saint Esprit par l'infusion de la grace & de la charité a pris possession de nos ames, nous entrons en societé avec les trois Personnes divines, ensorte que non-seulement le Pere nous regarde comme ses enfans, le Fils comme ses freres, & le Saint-Esprit comme ses intimes amis; mais, comme dit saint Pierre, par nôtre adoption filiale nous sommes faits participans de la nature divine, & nous sommes associés aux trois Personnes divines: & pour rendre cette alliance qu'elles font avec nous plus ferme, plus inviolable & plus intime, elles veulent habiter en nous, & y établir leur demeure comme dans leur temple & dans leur sanctuaire.

Qui pourroit dignement exprimer cette grace & cet effet de la bonté de Dieu envers nous; tant elle est inestimable, & surpasse toutes les pensées de nos esprits? Qui pourroit le croire, si JESUS-CHRIST ne nous en assûroit lui-même, lorsque parlant du Saint-Esprit à ses disciples, il leur dit: *Vous le connoitrez, parce qu'il demeurera avec vous & qu'il sera dans vous*; & plus précisément encore en ces termes: *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure*; c'est ce que Dieu avoit promis par ses Prophetes: *J'etablirai ma demeure au milieu de vous*, dit-il; *& mon tabernacle sera dans eux; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Nôtre saint Apôtre expliquant ces mêmes paroles dans la seconde Epître aux Corinthiens, il leur dit: *Vous êtes le temple du*

*Joan.* 14. 17.

*v.* 23. 24.

*Levit.* 26. 11.

*Ezech.* 37. 27.

2. *Cor.* 6. 16.

*Dieu*

*Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même dans l'Ecriture; j'habiterai en eux, & je m'y promenerai; je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple.* Puis donc que Dieu a un ſi grand deſir d'habiter & de ſe promener en nous, que ne devons-nous point faire pour conſerver nos cœurs toûjours ornés de bonnes penſées, & nos corps exempts de toute impureté, afin que Dieu ſe plaiſe d'y habiter?

Nous voyons que par l'ordonnance de l'Egliſe on conſacre à Dieu des temples & des autels, dont l'on ne doit approcher qu'avec une ſainte frayeur, pour lui rendre par des prieres & des ſacrifices le culte qui lui eſt dû; nous devons bien prendre garde que ce qui ſe fait viſiblement dans ces temples ou ſur ces autels, s'accompliſſe inviſiblement en nous: car encore que les temples que nous voyons compoſés de pierre & de bois, ſoient ſaints; nos corps néanmoins & nos cœurs ſont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu, puiſqu'il ſe les a lui-même conſacrés & ſanctifiés par l'onction de ſon Eſprit ſaint.

Conſiderons donc à quel degré d'éminence & de perfection nous ſommes élevés par la grace du Chriſtianiſme: car dès-lors que nous nous ſommes voués & conſacrés à Dieu, il nous regarde comme ſiens, & nous appartenons en propre aux trois Perſonnes divines. Cela étant ainſi, quel deshonneur ne faiſons-nous pas à JESUS-CHRIST, lorſqu'après lui avoir été conſacrés dans le Batême, & avoir fait profeſſion de le ſervir & d'être à lui, nous le renonçons par le peché pour nous livrer à ſon ennemi?

Quel affront ne faiſons-nous pas au Saint-Eſprit de le chaſſer honteuſement de nos cœurs qu'il rempliſſoit de ſes graces, & enrichiſſoit de ſes dons? Enfin quel outrage ne fait-on point à

la ſainte Trinité en mépriſant ſon alliance, pour s'aſſocier à ſes plus grands ennemis, & en profanant le temple qu'elle s'étoit conſacré pour y faire ſa demeure ? Si le roi Baltazar, pour s'être ſervi ſans reſpect dans un feſtin des vaſes du temple, en fut puni à la même heure, en perdant & ſon royaume & ſa vie ; que ſera-ce de ceux qui profanent les temples vivans conſacrés
2. *Mach.* 3. à Dieu ? Si Heliodore, pour avoir oſé entrer dans le temple de Jeruſalem pour en enlever les richeſſes par l'ordre de ſon maître, fut frappé par une vertu toute divine qui le réduiſit à de ſi grands abbois, qu'il ne s'en fallut peu qu'il ne perdit la vie : ſaint Paul n'a-t-il pas grande raiſon de dire, que *celui qui profanera le temple que Dieu habite, Dieu le perdra ?* Or ce temple ce ſont les Fidéles mêmes, dans leſquels l'Eſprit de Dieu habite par la charité qu'il a répanduë dans leurs cœurs.

Le violement de ce temple ſe peut faire par toutes ſortes de crimes oppoſés à la loi de Dieu, & à la charité qui en eſt l'ame ; on peut dire néanmoins que ce qui eſt capable de détruire cet édifice ſpirituel, ce ſont les pechés qui en rompent l'union, comme ſont les diviſions & les ſchiſmes qui ruïnent la charité entre les Fidéles, & qui deſuniſſent les membres de l'Egliſe les uns d'avec les autres. Car comme un édifice materiel ne peut ſubſiſter ſi les parties ne ſont bien liées & bien unies enſemble ; de même auſſi, ſi les eſprits & les cœurs ne ſont unis par le lien de la charité, & s'ils ſont diviſés par les diſſenſions & les inimitiés, ils ne peuvent être la demeure de l'Eſprit de Dieu, qui eſt un Eſprit de paix & de concorde. C'eſt contre ceux qui rompoient cette paix & cette union ſainte parmi les Corinthiens que nôtre ſaint Apôtre s'éleve avec force, & qu'il les menace de la juſtice

ſtice de Dieu, comme profanateurs des temples qu'il s'étoit conſacrés. Comme donc *il n'y a parmi nous qu'un corps & qu'un eſprit, pratiquons en toutes choſes la douceur & la patience, nous ſupportant les uns les autres avec charité, & travaillons avec ſoin à conſerver l'unité d'un même eſprit par le lien de la paix*, pour ne point tomber dans le malheur de ceux qui irritent la colere de Dieu par la profanation des temples vivans où il veut habiter. *Eph.* 4. 2. 3. 4.

*y.* 18. juſqu'au 3. verſet du chapitre 4. *Que nul ne ſe trompe ſoi-même. Si quelqu'un d'entre vous penſe être ſage ſelon le monde, qu'il devienne fou pour devenir ſage, &c.*

Le ciel n'eſt pas plus éloigné de la terre, que les penſées de Dieu le ſont de celles des hommes; & le feu n'eſt pas plus oppoſé à l'eau, & la lumiere aux tenebres, que les maximes de l'Evangile le ſont à celles du ſiecle. Les ſages & les ſavans du monde mettent tous leurs ſoins dans la recherche de tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, de plus ſenſé dans la morale, & de plus curieux dans toute l'antiquité, pour acquerir de l'eſtime & de la réputation parmi les hommes, en leur donnant des regles de prudence pour leur conduite & pour celle des autres. Mais l'Evangile nous apprend à renoncer à cette ſageſſe humaine, & à cette ſcience malheureuſe, pour rentrer dans une ſainte ignorance, & devenir les diſciples des pêcheurs groſſiers & ſans lettres, qui ont infiniment ſurpaſſé en lumieres & en connoiſſances ces faux ſages tant vantés dans le monde.

Les hommes ne ſe croient ordinairement heureux que quand ils ont des biens en abondance, & des qualités qui leur attirent l'eſtime & le reſpect. La Sageſſe divine nous enſeigne au-contraire que la pauvreté chrétienne eſt la cauſe des

richeſſes, que l'humilité eſt la ſource de la vraie grandeur, & que le mépris de la gloire eſt le vrai moyen d'acquerir la vraie gloire ; & que cette conduite qui paroît une folie au jugement des hommes, nous rend plus ſages que ce qu'il y a de ſages dans le monde. Ainſi la croix qui paroît aux yeux des hommes charnels une choſe ſi ignominieuſe, eſt devenuë la ſource d'un nombre infini de biens, & le fondement d'une gloire ineffable Quand donc ſaint Paul veut que nous devenions fous aux yeux des hommes, il ne veut par là que nous porter à la veritable ſageſſe. Car de même que la ſageſſe de Dieu enſeignée par JESUS-CHRIST, eſt une folie au jugement des hommes du monde, *la ſageſſe du monde eſt une folie devant Dieu.*

*Greg. Moral. l. 10 c. 16.* La ſageſſe mondaine n'apprend-elle pas, dit ſaint Gregoire, à cacher avec artifice les penſées qu'on a dans le cœur ; à déguiſer ſes ſentimens par la diſſimulation de ſes paroles ; à perſuader que les choſes fauſſes ſont vraies, & que les vraies ſont fauſſes ? au-lieu que la ſageſſe chretienne, qui *n'eſt point double ni diſſimulée*, enſeigne à découvrir ſes ſentimens par ſes paroles ; à aimer la verité ; à fuir le menſonge ; & à ſe conduire toûjours d'une maniere ſimple & ſincere.

*Jac. 3. 17.*

Mais on ſe moque, dit ce Pere, de cette ſimplicité des juſtes ; parce que les ſages du ſiecle appellent folie cette vertu de candeur & d'innocence, & tout ce que la verité approuve & demande, paſſe auprès d'eux pour ridicule & extravagant.

Que l'on conſidere quelle eſt la conduite des hommes qui paſſent pour prudens, & qui ſavent vivre au jugement du monde ; ne ſont-ce pas ceux qui recherchent les honneurs, qui jouiſſent avec joie du credit & de la gloire temporelle

relle qu'ils ſe ſont acquis; qui ne cedent point, quand ils le peuvent, à quiconque leur reſiſte; & qui diſſimulent par une douceur apparente tout ce que leur malice eſt impuiſſante d'executer? *Ce n'eſt pas là*, dit ſaint Jaque, *la ſageſſe qui vient d'en haut, mais c'eſt une ſageſſe terreſtre, animale, diabolique; mais la ſageſſe qui vient d'en haut eſt amie de la paix, & moderée, équitable, ſuſceptible de tout bien, docile, pleine de miſericorde, & des fruits des bonnes œuvres*; elle inſtruit à faire du bien gratuitement, & à ſouffrir le mal plutôt que d'en faire; & au-lieu de rechercher la vangeance des injures que l'on reçoit, elle prie en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécations, & conſidere comme un grand avantage les opprobres & les confuſions que l'on ſouffre pour l'amour de la verité. *Jac. 3. 15. 17.*

Ne louë-t-on pas quelquefois même comme des gens ſages & prudens ces fameux conquerans qui ont été coupables d'une infinité de vols & de meurtres? N'applaudit-on pas comme à des gens d'une conduite ſage & ſpirituelle, ceux qui par des voies ſubtiles & artificieuſes ſe font de grandes fortunes, & ſe procurent des établiſſemens conſiderables? Cependant l'Apôtre dit que cette *prudence eſt charnelle, qu'elle eſt ennemie de Dieu, & la mort de l'ame*: n'eſt-ce donc pas une grande folie de la ſuivre, & un grand malheur de l'avoir ſuivie pour acquerir les biens de ce monde? *Rom. 8. 6. 7.*

Enfin l'on eſtime dans le monde, que le plus haut point de la ſageſſe auſſi-bien que de la felicité, c'eſt d'être parvenu aux honneurs, & aux premieres charges. La prudence du ſiecle regarde les Grands du monde comme les Maîtres & les Seigneurs des peuples; & quoiqu'ils traitent avec empire ceux qui leur ſont ſoumis, *ils en ſont appellés les bienfaicteurs*, dit JESUS-

CHRIST; mais JESUS-CHRIST ne veut pas *qu'il en ſoit de même parmi ſes diſciples, mais que celui qui eſt le plus grand devienne comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui ſert.*

C'eſt ainſi que la Sageſſe divine abaiſſe & convainc de folie ces faux ſages qui ſe glorifient des honneurs qu'on leur rend, & qui croient avoir droit de commander en maîtres; Comme ils n'ont rien qu'ils n'ayent reçu de Dieu, & qu'ils ſont obligés d'employer les dons qu'ils en ont reçus pour l'utilité de ceux qu'ils gouvernent, ils n'en ſont que les ſerviteurs, & non les maîtres abſolus pour les gouverner à leur diſcretion. C'eſt pour cela que ſaint Paul dit ici aux Fidéles, que tout eſt à eux, comme ils ſont à JESUS CHRIST. Auſſi les ſouverains Pontifes, conformément à cette verité, s'appellent-ils *les ſerviteurs des ſerviteurs de Dieu*; & tous les autres miniſtres de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe ſe doivent conſiderer comme tels, & tenir à grand honneur de coöperer en cette qualité au ſalut des ames qu'il a rechetées au prix de ſon ſang.

## CHAPITRE IV.

† 4 Dim. de l'Avent. 2. Cor. 6. 4.

1. † QUe les hommes nous conſiderent comme les miniſtres de JESUS-CHRIST, & comme les diſpenſateurs des myſteres de Dieu.

1. *Sic nos exiſtimet homo ut miniſtros Chriſti, & diſpenſatores myſteriorum Dei.*

2. Or ce qui eſt à deſirer dans les diſpenſateurs, eſt qu'ils ſoient trouvés fidéles.

2. *Hic jam quæritur inter diſpenſatores, ut fidelis quis inveniatur.*

3. Mihi

3. *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer, aut ab humano die: sed neque meipsum judico.*

4. *Nihil enim mihi conscius sum: sed non in hoc justificatus sum: qui autem judicat me, Dominus est.*

5. *Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus: qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium: & tunc laus erit unicuique à Deo.*

6. *Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo, propter vos: ut in nobis discatis, ne suprà quàm scriptum est, unus adversùs alterum infletur pro alio.*

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelque homme que ce soit *: je n'ose pas même me juger moi-même.

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres *, & découvrira les plus secrettes pensées des cœurs; & alors chacun recevra de Dieu la louange *qui lui sera duë* ¶.

6. Au reste, *mes* freres: j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous; afin que vous appreniez * par nôtre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer *; & que nul *,

*v.* 3. *lettr.* par le jour humain, *i. e.* par un jugement humain.

*v.* 5. *autr.* qui portera la lumiere dans les tenebres les plus profondes.

*v.* 6. *expl.* Ceci regarde les Pasteurs.

Ibid. *expl.* en disant que nous ne sommes que les ministres de JESUS-CHRIST. *Voyez* v. 1.

Ibid. *expl.* des disciples.

pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.

7. Car qui eſt-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Que ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme ſi vous ne l'aviez point reçu *?

7. *Quis enim te diſcernit? Quid autem habes quod non accepiſti? Si autem accepiſti, quid gloriaris quaſi non acceperis?*

8. Vous êtes déja raſſaſiés, vous êtes déja riches; vous regnez ſans nous, & plût à Dieu que vous regnaſſiez, afin que nous regnaſſions avec vous!

8. *Jam ſaturati eſtis, jam divites facti eſtis: ſine nobis regnatis, & utinam regnetis, ut & nos vobiſcum regnemus.*

† Saint Jacque Apôtre.

9. † Car il ſemble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui ſont condamnés à la mort *, † nous faiſant ſervir de ſpectacle au monde, aux Anges, & aux hommes.

9. *Puto enim quòd Deus nos Apoſtolos noviſſimos oſtendit, tanquàm morti deſtinatos: quia ſpectaculum facti ſumus mundo, & angelis, & hominibus.*

† Veille des ſaints Apôtres Simon & Jude.

10. Nous ſommes fous pour l'amour de JESUS-CHRIST: mais vous autres, vous êtes ſages en JESUS-CHRIT: nous ſommes foibles, & vous êtes forts: vous êtes honorés, & nous ſommes mépriſés.

10. *Nos ſtulti propter Chriſtum, vos autem prudentes in Chriſto: nos infirmi, vos autem fortes: vos nobiles, nos autem ignobiles.*

v. 7. C'eſt une piquante ironie.

v. 9. *lettr.* deſtinés à mourir *dans l'amphitheatre.*

11. *Uſque*

11. *Uſque in hanc horam & eſurimus, & ſitimus, & nudi ſumus, & colaphis cædimur, & inſtabiles ſumus,*

11. Juſqu'a cette heure * nous ſouffrons la faim & la ſoif; la nudité, & les mauvais traitemens *; nous n'avons point de demeure ſtable:

12. *& laboramus operantes manibus noſtris: maledicimur, & benedicimus: perſecutionem patimur, & ſuſtinemus:*

12. nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains: on nous maudit, & nous beniſſons; on nous perſecute, & nous le ſouffrons; *Act. 20. 34. 1. Theſſ. 2. 9. 2. Theſſ. 3. 8.*

13. *blaſphemamur, & obſecramus: tanquàm purgamenta hujus mundi facti ſumus, omnium peripſema uſque adhuc.*

13. on nous dit des injures, & nous répondons par des prieres; nous ſommes devenus comme les ordures du monde, comme des balayeures qui ſont rejettées de tous.

14. *Non ut confundam vos, hæc ſcribo, ſed ut filios meos chariſſimos moneo.*

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous cauſer de la honte: mais je vous avertis de vôtre devoir, comme mes très-chers enfans ¶.

15. *Nam ſi decem millia pædagogorum habeatis in Chriſto, ſed non multos patres. Nam in Chriſto Jeſu per Evangelium ego vos genui.*

15. Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, vous n'avez pas néanmoins pluſieurs peres, puiſque c'eſt moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST par l'Evangile ¶.

16. *Rogo ergo vos,*

16. Soyez donc mes

v. 11. *expl.* Depuis le commencement de nôtre miniſtere.

Ibid. *interr.* des ſoufflets.

imitateurs, je vous en conjure, [comme je le ſuis moi-même de JESUS-CHRIST.]

*imitatores mei eſtote, ſicut & ego Chriſti.*

17. C'eſt pour cette raiſon que je vous ai envoyé Timothée, qui eſt mon fils très-cher & très-fidéle en Nôtre Seigneur, afin qu'il vous faſſe reſſouvenir de la maniere dont je vis moi-même en JESUS-CHRIST, ſelon ce que j'enſeigne par-tout dans toutes les Egliſes.

17. *Ideò miſi ad vos Timotheum, qui eſt filius meus chariſſimus, & filius in Domino, qui vos commoneſaciet vias meas, quæ ſunt in Chriſto Jeſu, ſicut ubique in omni Eccleſia doceo.*

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de préſomption, comme ſi je ne devois plus vous aller voir *.

18. *Tanquàm non venturus ſim ad vos, ſic inflati ſunt quidam.*

19. Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur: & alors je reconnoîtrai, non quelles ſont les paroles, mais quels ſont les effets de ceux qui ſont enflés de vanité.

19. *Veniam autem ad vos citò, ſi Dominus voluerit: & cognoſcam non ſermonem eorum qui inflati ſunt, ſed virtutem.*

20. Car le royaume de Dieu ne conſiſte pas dans les paroles, mais dans les effets *.

20. *Non enim in ſermone eſt regnum Dei, ſed in virtute.*

21. Que voulez-vous que je faſſe? Aimez-vous

21. *Quid vultis? in virga veniam ad*

*v.* 18. *expl.* & qui ainſi ne craignent point la correction.

*v.* 20. lettr. *in virtute:* c'eſt-à-dire, dans l'efficace de l'eſprit de Dieu, qui convertit ceux à qui l'on prêche.

*vos, an in caritate, & ſpiritu manſuetudinis?*

mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un eſprit de douceur?

## SENS LITTERAL.

¶. 1. *QUe les hommes nous conſiderent comme les miniſtres de* JESUS-CHRIST, *& comme les diſpenſateurs des myſteres de Dieu.*

*Que les hommes.* Après avoir fait voir aux Corinthiens l'excès de l'attache & de la déference qu'ils avoient pour leurs Docteurs, en les prenant pour chefs de parti; il leur enſeigne en quoi conſiſte proprement l'honneur qu'ils leur doivent rendre, & l'eſtime qu'ils en doivent faire. Let. *L'homme*, c'eſt un hebraiſme, qui ſignifie, chacun de vous.

*Nous conſiderent comme les miniſtres de* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, ceux qu'il a établis pour travailler ſous lui, & par ſon autorité à vôtre ſalut; ce qui merite bien que vous nous honoriez, mais non pas comme JESUS-CHRIST même, puiſque nous ne ſommes que ſes miniſtres.

*Et comme les diſpenſateurs, &c.* c'eſt-à-dire, comme ceux qui ſont établis pour vous communiquer de la part de Dieu la connoiſſance des myſteres qu'il a revelés dans l'Evangile; & pour vous adminiſtrer les Sacremens qu'il a inſtitués; ce qui vous doit auſſi porter à honorer nôtre miniſtere; mais non pas à nous regarder comme les auteurs ni les maîtres des biens que nous vous diſpenſons.

¶. 2. *Or ce qui eſt à deſirer dans les diſpenſateurs, eſt qu'ils ſoient trouvés fidéles.*

*Or, &c.* comme s'il diſoit: Cette charge de diſpen-

diſpenſateur eſt digne d'être honorée: mais pour s'en bien acquitter, il ne faut pas que celui qui eſt élevé à cette dignité, & qui en fait la fonction, cherche ſes propres interêts, ni ſa propre gloire, il ne doit chercher que l'interêt & la gloire de celui dont il eſt le diſpenſateur. Ainſi quoique vous faſſez bien de nous honorer en cette qualité, cette qualité même nous oblige à ne point chercher cet honneur, & à le rapporter tout à Dieu, lorſque vous nous le rendez.

*Dans les diſpenſateurs*; c'eſt-à-dire, de toute ſorte de diſpenſateurs; car il parle du devoir des diſpenſateurs en general, laiſſant à en faire l'application aux diſpenſateurs de l'Evangile, dont il parle au verſet précedent. Voyez Luc. 16. Hebr. 3. 5.

*Eſt qu'ils ſoient trouvés fidéles* dans leur œconomie; de ſorte qu'ils ne cherchent pas leur interêt préferablement à celui de leur maître, & qu'ils ne s'approprient pas le bien qui appartient à leur maître. Il veut dire, que les diſpenſateurs des myſteres de Dieu, ne doivent pas chercher leur gloire, ni leurs interêts propres; mais la gloire & l'interêt de Dieu, qui les a élevés à cette charge; & qu'encore que les Fidéles ſoient obligés de les honorer en cette qualité, cette qualité même les oblige à ne point rechercher cet honneur, mais à le rapporter tout à Dieu, lorſqu'il leur eſt rendu. Il parle toûjours principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe, qui ne cherchoient dans tout leur miniſtere que leur propre gloire, & leurs interêts particuliers; il les accuſe indirectement d'être des diſpenſateurs infidéles.

*℣. 3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelqu'homme que ce ſoit: je n'oſe pas même me juger moi même.*

*Pour*

*Pour moi*: Il parle en cet endroit à tous les miniſtres en general; *je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous*; c'eſt-à-dire, quelque jugement que vous portiez de moi, ſoit avantageux, ſoit deſavantageux; (car le mot de juger ſe prend ici indéfiniment, & non pas préciſément en bonne ni en mauvaiſe part; puiſque vous n'êtes que des hommes, & qui par conſequent n'avez ni l'autorité, ni la connoiſſance neceſſaire pour juger ſainement de la fidelité de mon miniſtere, non plus que de celle des autres miniſtres. Ce n'eſt point par mépris que l'Apôtre leur parle ainſi, mais pour reprimer la hardieſſe avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les miniſtres, & d'aſſigner à chacun d'eux le degré d'honneur que bon leur ſembloit, louant & eſtimant les uns, & blâmant & mépriſant les autres, ſelon qu'ils étoient portés d'affection pour les uns, & d'animoſité & d'averſion contre les autres.

*Ou par quelqu'homme que ce ſoit*. Let. *Par le jour humain*, c'eſt-à-dire, par le jugement des hommes; de même que le jugement de JESUS-CHRIST s'appelle dans l'Ecriture, *le jour de* JESUS-CHRIST: & nous appellons encore en France les Grands-Jours, les Jugemens ſolennels qui ſe rendent extraordinairement dans les Provinces à certains jours aſſignés par le Prince.

*Je n'oſe pas même me juger moi même*, qui me dois mieux connoître que les autres ne peuvent faire; puiſqu'ils ne peuvent voir, comme moi, dans ma conſcience. Autr. *Me juger moi même*, c'eſt-à-dire, porter un jugement aſſûré de ma fidelité entiere dans mon miniſtere; parce que le fond de nôtre conſcience n'étant connu qu'à Dieu ſeul, il y voit ſouvent des défauts que nous n'y appercevons pas.

℣. 4. *Car encore que ma conſcience ne me reproche rien, je ne ſuis pas juſtifié pour cela; mais c'eſt le Seigneur qui eſt mon juge.*

*Car encore que ma conſcience ne me reproche rien*, aucune infidelité volontaire dans les fonctions de mon miniſtere; *je ne ſuis pas juſtifié pour cela*, c'eſt-à-dire, exemt de toute faute; il ne s'enſuit point pour cela que je n'y aie commis aucune faute; & la connoiſſance que j'ai de la fragilité humaine, me doit au-contraire faire apprehender d'en avoir commis beaucoup que je ne connois pas: *In multis enim offendimus omnes.*

*Jac. 3. 2. 1. Joan. 3. 20.*

*Mais c'eſt le Seigneur qui eſt mon juge.* Ce n'eſt ni les hommes, ni moi-même, mais le Seigneur, qui ſeul connoît le fond de nos conſciences, & qui ſait le prix & la valeur de nos actions, parce que c'eſt lui-même qui les rend bonnes, & dignes de récompenſe.

℣. 5. *C'eſt pourquoi ne jugez point avant le temps, juſqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui eſt caché dans les tenebres, & découvrira les plus ſecrettes penſées des cœurs: & alors chacun recevra de Dieu la louange* qui lui ſera dûë.

*C'eſt pourquoi ne jugez point*, n'entreprenez point de juger de la fidelité de vos miniſtres, d'en abſoudre les uns, & de condamner les autres, comme vous faites, ſans connoître le fond des choſes que vous entreprenez de juger: il ne défend pas de juger des actions qui ſont viſiblement mauvaiſes, ou viſiblement bonnes; mais de penetrer juſqu'à l'interieur.

*Avant le temps* du jugement; ce qu'il explique enſuite: *juſqu'à ce que le Seigneur vienne*, pour juger tous les hommes; autrement, vous uſurpez ſon autorité.

*Qui produira à la lumiere ce qui eſt caché dans*

*les*

*les tenebres, &c.* c'eſt-à-dire ; puiſqu'on ne peut juger ſûrement des actions des hommes, qu'en connoiſſant leur interieur, & que les intentions ne ſeront connuës qu'au jour du jugement ; il ne faut point prévenir ce temps, ni entreprendre d'en juger à préſent, pour ne s'expoſer pas à en juger contre la verité ; puiſque telle action peut paroître à préſent très-digne de louange, qui vous paroîtra alors très-digne de blâme, par la connoiſſance que vous aurez de l'intention vicieuſe de celui qui l'aura faite : comme au-contraire telle action nous peut paroître à préſent très blamable, & même mauvaiſe, faute de connoître l'intention de celui qui l'a faite, qui nous paroîtra pour lors très-glorieuſe, & très-digne de récompenſe, lorſque nous connoîtrons l'intention dont elle procede. Ainſi le parti le plus ſûr eſt de laiſſer à Dieu le jugement de toutes les choſes qui ſont au-deſſus de nôtre connoiſſance, & qui ne nous paroiſſent pas avec la derniere clarté.

*Et alors* ſeulement : car à préſent on ne peut pas ſavoir qui eſt digne de louange, ou de blâme ; c'eſt pourquoi on ne peut entreprendre, ſans temerité, de blâmer ni de louër avec aſſûrance la conduite des hommes.

*Chacun recevra de Dieu la louange, &c.* c'eſt-à-dire, Dieu qui ſeul connoît le prix & la valeur des actions des hommes, declarera quel eſt celui qui eſt digne d'honneur & de l'ouange pour ſes bonnes actions, & lui en donnera la récompenſe proportionnée au merite de ſon action ; comme au-contraire il declarera quel eſt celui qui eſt digne de blâme, & le punira ſelon la qualité de ſon peché.

℣. 6. *Au reſte*, mes *freres*, *j'ai propoſé ces choſes ſous mon nom, & ſous celui d'Apollon, à cauſe de vous, afin que vous appreniez par nôtre exemple*

*exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer: & que nul, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.*

*Au reste*, mes *freres*, *j'ai proposé ces choses*; c'est-à-dire, ce que je viens de dire aux versets 4. 5. 6. du chapitre précedent contre la présomption des ministres, & contre les partialités qu'ils excitent dans l'Eglise.

*Sous mon nom, & sous celui d'Apollon*, c'est-à-dire, comme si moi-même & Apollon étions tachés de ce vice, & comme si nous avions été chefs de parti, comme les autres.

*A cause de vous*; c'est-à-dire, pour vous épargner la confusion que vous auriez reçuë, vous qui êtes les Pasteurs de Corinthe, si je vous avois nommés par vos noms propres, & pour vous mettre en état de profiter de mes avertissemens, voyant que j'en use avec tant de charité, de prudence & de modestie.

*Afin que vous appreniez par nôtre exemple*, c'est-à-dire, par l'exemple d'humilité que nous vous donnons, prenant en quelque maniere sur nous la faute des autres: ou bien, par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes, & contre la trop grande déference que nous rendent ceux qui prennent nôtre parti.

*A n'avoir pas d'autres sentimens*, c'est-à-dire, à ne présumer pas de vous-mêmes, & à ne vous point attribuer d'autre qualité que celle de simples ouvriers, & de simples ministres, qui ne sont rien d'eux-mêmes, & qui ne sont considerés qu'à cause du service qu'ils rendent aux Fidéles; comme je l'ai marqué dans tout ce que je vous viens d'écrire.

*Que ceux que je viens de marquer*, en disant que nous ne sommes que les ministres de JESUS-CHRIST. *Autr.* Qui sont marqués dans l'ancien

l'ancien Teſtament, qui ne préſcrit par-tout que des ſentimens d'humilité, particulierement à l'égard de ceux qui conduiſent les autres: *Non glorietur ſapiens in ſapientia ſua.* *Deut. 17. 20. Jerem. 9. 23.*

*Et que nul* des Fidéles qui ſont ſous vôtre conduite, *pour s'attacher à quelqu'un*, c'eſt-à-dire; pour ſoûtenir l'interêt & le parti de quelqu'un, *ne s'enfle de vanité*, à cauſe de l'excellence de ſon Paſteur, l'eſtimant plus habile ou plus éloquent qu'un autre.

*Contre un autre*, dont le Paſteur lui paroît moins habile, ou moins éloquent que celui dont il ſoûtient le parti. Il veut dire, que tous les Paſteurs doivent être eſtimés chacun ſelon ſon degré, & qu'on ne doit non plus mépriſer celui qui a moins de talens exterieurs, que celui qui en a davantage, puiſqu'ils ne ſont eſtimables les uns ni les autres, que par la fidélité de leur miniſtere, qui n'eſt connuë qu'à Dieu, & que l'eſtime des uns ne doit point aller au mépris des autres.

*℣. 7. Car qui eſt-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez vous que vous n'ayez reçu? Que ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez vous comme ſi vous ne l'aviez point reçu?*

*Car qui eſt-ce qui met de la difference*, c'eſt-à-dire, qui éleve en dignité, ou en talens audeſſus du commun des hommes, & même au-deſſus des autres miniſtres vos confreres; car c'eſt toûjours aux Paſteurs qu'il parle, pour abattre leur préſomtion.

*Qu'avez-vous?* C'eſt-à-dire: Quel degré de dignité, de graces, de talens avez-vous, &c. *que vous n'ayez reçu* de Dieu, comme de l'auteur de tous les biens?

*Que ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous*, en vous élevant au-deſſus des autres, *comme ſi vous ne l'aviez point reçu?* Comme

me ſi tous ces avantages vous étoient propres, & que vous ne les tinſſiez point de Dieu, à qui vous en devez toute la gloire; puiſque c'eſt lui ſeul qui en eſt l'auteur, & qui vous les a communiqués par ſa pure grace.

*v.* 8. *Vous êtes déja raſſaſiés, vous êtes déja riches; vous regnez ſans nous, & plût à Dieu que vous regnaſſiez; afin que nous regnaſſions avec vous.*

*Vous êtes:* c'eſt une ironie, dont l'Apôtre ſe ſert pour reprimer le faſte des docteurs de Corinthe; il la pouſſe avec force & avec gravité juſqu'au verſet 14.

*Déja raſſaſiés*; c'eſt-à-dire: Vous êtes déja remplis, ſi l'on vous en croit, de toutes ſortes de dons ſpirituels; ou, vous êtes déja parvenus à tel degré de perfection, & d'abondance de dons ſpirituels, qu'il ne vous en manque plus aucun; & qu'il ne vous reſte plus rien à ſouhaiter, non plus qu'à ceux qui ont été raſſaſiés de viandes.

*Vous êtes déja riches*; c'eſt-à-dire: Vôtre abondance eſt ſi grande, qu'elle ſurpaſſe même celles de tous les autres, & qu'elle vous met au rang des plus riches & des plus illuſtres, en grace & en dons ſpirituels.

*Vous regnez ſans nous*; c'eſt-à-dire: Vous êtes comme des Rois (ſi on en juge par vôtre procedé) dans une parfaite ſûreté, & l'état de vôtre Egliſe eſt ſi aſſuré, qu'il n'y a plus rien à craindre pour elle, ni pour aucun des Fidéles, de la part de ſes ennemis.

*Et plût à Dieu que vous regnaſſiez*: plût à Dieu que vous fuſſiez veritablement dans cet état de ſûreté, & que vôtre bonheur ne fût point imaginaire; puiſque vôtre Egliſe me pourroit ſervir d'aſile, & d'un refuge aſſûré contre les perſecutions qui m'accablent, & que je pourrois

rois jouïr de la même ſûreté que vous. C'eſt ce qu'il veut dire par ces paroles: *Afin que nous regnaſſions avec vous.* Vous vous êtes acquis ce grand bonheur ſans ma coöperation, & par vôtre ſeule induſtrie; ce qui fait bien voir que vous n'avez nul beſoin de nous, & que vous êtes au-deſſus de tout.

℣. 9. *Car il ſemble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui ſont condamnés à la mort, nous faiſant ſervir de ſpectacle au monde, aux Anges, & aux hommes.*

*Car il ſemble, &c.* c'eſt-à-dire, nous aurions bien ſujet de ſouhaiter quelque part à vôtre bonheur, s'il étoit effectivement tel que vous le croyez; puiſque nous ſommes dans un état ſi different du vôtre, & ſi miſerables ſelon le monde.

*Nous autres Apôtres:* Il uſe de cette expreſſion pour rendre l'ironie plus forte & plus touchante, par l'oppoſition tacite de la qualité d'Apôtre, à la qualité de miniſtres inferieurs; comme s'il diſoit: Pour vous, vous êtes des Rois, quoique vous ne ſoyez que de ſimples miniſtres: mais nous, tout Apôtres que nous ſommes, nous ne ſommes que des miſerables; & Dieu ne nous regarde que comme tels, en comparaiſon de vous.

*Comme les derniers des hommes, &c.* comme les hommes les plus mépriſables, tels que ſont ceux qui ſont deſtinés à mourir dans l'amphitheatre, en combattant avec les bêtes. Le Grec porte ſimplement: *Deſtinés à mourir*; mais la ſuite de la comparaiſon fait voir qu'il faut prendre le genre pour l'eſpece. C'eſt pourquoi Tertullien traduit, *tanquàm beſtiarios*, comme des perſonnes condamnées à combattre avec les bêtes: ce qui revient au même ſens.

*Nous*

*Nous faisant servir de spectacle*, comme ceux qui sont destinés à combattre dans l'amphitheatre, nous avons à soûtenir de toutes-parts, & en toutes sortes d'occasions.

*Au monde*, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, *aux Anges & aux hommes*, qui sont les principales parties du monde, & qui sont les spectateurs des combats des Fidéles. *Tantam habentes impositam nubem testium.* Hebr. 12. 1.

℣. 10. *Nous sommes fous pour l'amour de* Jesus-Christ; *mais vous autres, vous êtes sages en* Jesus-Christ: *nous sommes foibles, & vous êtes forts; vous êtes honorés, & nous sommes mépriſés.*

L'Apôtre explique en détail ce qu'il vient de dire, que les Apôtres servent de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes; & fait voir en même temps par même moyen, combien il y a de difference entre l'état présent des ministres de Corinthe, & celui des Apôtres.

*Nous sommes fous, &c.* on nous traite comme des fous, parce que nous prêchons l'Evangile de Jesus-Christ. Voyez Act. 17. 18. & 26. 24.

*Vous êtes sages*, c'est-à-dire, vous passez pour sages & pour habiles, en prêchant l'Evangile de Jesus-Christ; comme s'il disoit: Tant s'en faut que la prédication de l'Evangile vous attire, comme à nous, le mépris, & la raillerie des hommes; qu'au-contraire, elle sert à vous mettre en estime auprès d'eux, & à vous faire passer pour des personnes habiles & pleines d'érudition; il les taxe indirectement de lâcheté, & de complaisance pour les hommes dans le ministere de la prédication.

*Nous sommes foibles*, c'est-à-dire, nous passons pour foibles, parce que nous sommes chargés de miseres & d'afflictions.

Et

*Et vous êtes forts*; vous paſſez pour forts, parce que vous êtes puiſſans en biens, & en amis ſelon le ſiecle.

*Vous êtes honorés*, c'eſt-à-dire, vous paſſez pour illuſtres, & pour gens-d'honneur parmi le monde, parce que vous en ſuivez les maximes.

*Et nous ſommes mépriſés*, c'eſt-à-dire, nous paſſons pour des gens dignes du dernier mépris parmi le monde, parce que nous en condamnons les maximes par nôtre doctrine & par nôtre exemple.

℣. 11. *Juſqu'à cette heure nous ſouffrons la faim, & la ſoif; la nudité, & les mauvais traitemens; nous n'avons point de demeure ſtable.*

*Juſqu'à cette heure*; afin que vous ne penſiez pas que je parle ſeulement de ce qui eſt paſſé, *nous ſouffrons la faim, & la ſoif*, pendant que vous vivez à vôtre aiſe. Car ſaint Paul continuë ici, & dans les verſets ſuivans, d'oppoſer, quoique tacitement, ſon état miſerable à l'état heureux, ſelon le monde, des miniſtres de Corinthe. Tout ceci ſert à prouver ce qu'il a dit par ironie dans les verſets précedens.

*La nudité*, manquant des vêtemens neceſſaires pour nous préſerver de la rigueur du froid. Voyez Marc. 14. 52. Joan. 21. 7. L'Apôtre ſe contente ici de rapporter les principales incommodités qu'il ſouffroit; car il paroît par divers endroits des Actes & de ſes Epîtres, qu'il en ſouffroit encore bien d'autres. Voyez Act. 20. 19. Philip. 4. 12. 2. Cor. 4. 8. & 11. 22. 24. & ſuiv.

*Et les mauvais traitemens.* Let. *Les ſoufflets*; ou, *les coups de poing*: mais ce mot ſe prend ici pour toute ſorte de mauvais traitemens. Voyez 2. Cor 11. 20. Ibid 12. 7. 1. Petr. 2. 20.

*Nous n'avons point de demeure ſtable*, n'ayant point de lieu aſſûré pour nous retirer, mais étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour éviter la perſecution.

*ỳ.* 12. *Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains; on nous maudit, & nous benissons: on nous persecute, & nous le souffrons.*

*Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains*, pendant que vous vivez dans l'oisiveté.

*On nous maudit, &c.* pendant que vous recevez les applaudissemens de tout le monde.

*On nous persecute, &c.* pendant que vous jouissez d'un profond repos.

*ỳ.* 13. *On nous dit des injures, & nous répondons par des prieres: nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme des balayures qui sont rejettées de tous.*

*On nous dit des injures*, pendant qu'on vous donne des louanges & des titres d'honneur magnifiques.

*Et nous répondons par des prieres*, que nous faisons à Dieu pour ceux qui nous les disent; c'est-à-dire, par des paroles pleines de douceur que nous leur opposons, les suppliant de discontinuër, & de ne pas exciter contr'eux la colere de Dieu.

*Nous sommes devenus comme les ordures, &c.* c'est-à-dire, dans le dernier mépris, & dans l'aversion & l'abomination de tout le monde; au-lieu que vous êtes dans l'éclat & dans la gloire, vivans comme des Rois au milieu des Fideles, qui vous rendent tous les honneurs & tous les respects imaginables.

*ỳ.* 14. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte: mais je vous avertis de vôtre devoir, comme mes très-chers enfans.*

*Je ne vous écris pas*; après avoir parlé aux Pasteurs, il adresse le reste de cette Epître aux Fidéles de Corinthe.

*Ceci*, c'est-à-dire, tout ce que je viens de dire de l'état miserable où je suis, & du bonheur dont jouissent vos Pasteurs.

*Pour*

*Pour vous causer de la honte*; par la comparaison de mon état misérable à l'état fleurissant & paisible de vos docteurs que vous préferez à moi, qui suis vôtre Apôtre; & que vous faites vivre dans l'abondance & dans la gloire, pendant que vous me voyez dans le mépris & dans la misere.

*Mais je vous avertis de vôtre devoir*; c'est-à-dire, Je n'ai point d'autre vuë en tout ce que je vous écris, que de vous faire connoître de quelle maniere vous en devez user à l'avenir à l'égard de tous les ministres, pour conserver à chacun d'eux le degré d'honneur, de reconnoissance, d'estime & d'affection qui lui appartient; de sorte que vous ne préferiez point, comme vous faites, ceux qui sont pleins d'ambition, d'avarice, &c. à ceux dont la vie vous est un exemple d'humilité, de pauvreté, de mortification, &c. En un mot, que vous ne préferiez point de simples ministres à vos Apôtres.

*Comme mes très-chers enfans*; (car c'est au pere à avertir ses enfans de leur devoir,) que j'ai comme engendrés à JESUS-CHRIST, lorsqu'ils se sont convertis à la foi par mon ministere.

*v.* 15. *Car quand vous auriez dix mille maîtres en* JESUS-CHRIST, *vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres; puisque c'est moi qui vous ai engendrés en* JESUS-CHRIST *par l'Evangile.*

*Car quand vous auriez dix mille maîtres en* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, pour vous instruire dans la foi & dans la doctrine de JESUS-CHRIST. Il semble qu'il les veuille taxer d'inconstance, & d'une trop grande facilité à admettre toute sorte de gens dans leur Eglise, pour y faire la fonction de ministre.

*Vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres*, c'est-à-dire, vous n'en avez qu'un seul, qui est moi.

Car quoique cette qualité de pere n'appartienne proprement qu'à Dieu, & à JESUS-CHRIST comme à la cauſe primitive de la converſion, elle ne laiſſe pas d'appartenir auſſi en certaine maniere aux Apôtres, en tant qu'ils ſont les premiers inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour convertir les Fidéles, & pour les incorporer au corps myſtique de JESUS-CHRIST.

*Puiſque c'eſt moi qui vous ai engendrés en* JESUS-CHRIST; c'eſt à-dire, J'ai été le premier inſtrument de vôtre converſion à la foi, de vôtre incorporation à ſon corps myſtique; je vous ai faits Chrétiens; *par l'Evangile*, par la prédication de l'Evangile.

℣. 16. *Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, (comme je le ſuis moi-même de* JESUS-CHRIST.

*Soyez donc mes imitateurs, &c.* puiſque vous êtes mes enfans, & qu'il n'y a rien de plus juſte & de plus convenable aux enfans, que d'imiter les vertus de leur pere, c'eſt-à-dire, dans toutes celles que vous m'avez vû pratiquer; mais ſur tout dans le ſoin de conſerver l'unité & la ſainteté dans vôtre Egliſe, ne ſouffrant pas que vos docteurs la diviſent en vous attirant à eux, pour vous faire entrer en differens partis.

*Comme je le ſuis, &c.* Ces mots ne ſont pas dans le Grec, & il y a grande apparence qu'ils ont été transferés du chap. 11. en cet endroit. Le ſens: Puiſque moi-même qui ne ſuis qu'un homme, comme vous, je ſuis imitateur de JESUS-CHRIST; je ne vous demande rien qui ſoit au-deſſus de vos forces, lorſque je vous conjure d'être mes imitateurs; puiſqu'il y a une diſtance infinie entre la perfection de JESUS-CHRIST, que je tâche d'imiter, & la mienne, dont je vous propoſe l'exemple. Ou ſimplement: Pourquoi ne ſeriez-vous pas mes imitateurs,

tateurs, puiſque moi qui ne ſuis qu'un homme, comme vous, je le ſuis de JESUS-CHRIST même, quoiqu'il y ait une diſtance infinie entre lui & moi.

*℣.* 17. *C'eſt pour cette raiſon que je vous ai envoyé Timothée, qui eſt mon fils très-cher & très-fidéle en nôtre Seigneur; afin qu'il vous faſſe reſſouvenir de la maniere dont je vis moi-même en* JESUS-CHRIST, *ſelon ce que j'enſeigne par-tout dans toutes les Egliſes.*

*C'eſt pour cette raiſon que je vous ai envoyé Timothée*, qui vous expliquera plus au long ce que je vous dis en peu de mots dans cette Epître.

*Qui eſt mon fils très-cher*, non que l'Apôtre l'eût converti à la foi; mais parce qu'il l'aimoit d'un amour de pere, l'ayant toûjours eu auprès de lui depuis ſon enfance. Voyez 1. Tim. 4. 6. 2. Tim. 1. 5. *& très-fidéle en nôtre Seigneur*; c'eſt-à-dire, à le ſervir.

*Afin qu'il vous faſſe reſſouvenir*, puiſqu'il ſemble que vous ne vous en ſouvenez plus, *de la maniere dont je vis moi-même*, afin que vous la puiſſiez imiter, & que vous n'ayez point de prétexte pour vous en diſpenſer.

*En* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, dans le miniſtere de l'Evangile de JESUS-CHRIST; ou, dans la profeſſion que je fais de ſuivre la foi & la Religion de JESUS-CHRIST; ou, dans la communion que j'ai avec JESUS-CHRIST par le moyen de la foi.

*Selon ce que j'enſeigne par-tout*. Il dit ceci pour faire voir qu'il n'exige rien d'eux, qu'il n'exige de toutes les Egliſes; & que les préceptes qu'il leur préſcrit ſont d'une obligation indiſpenſable à l'égard de tous les Chrétiens, ſans exception.

*Dans toutes les Egliſes*; c'eſt-à-dire, non-ſeulement dans toutes les Egliſes de vôtre province, mais dans toutes les Egliſes de toutes les

provinces où j'annonce l'Evangile, & dans toutes les Egliſes, ſans exception.

℣. 18. *Il y en a parmi vous qui s'enflent de préſomption, comme ſi je ne devois plus vous aller voir.*

*Il y en a parmi vous*; il parle des faux-docteurs, *qui s'enflent de préſomption*, ſe conſiderant comme les maîtres ſouverains de vôtre Egliſe en mon abſence, traitant avec mépris tous les autres miniſtres, & tous les Fidéles avec empire.

*Comme ſi je ne devois plus vous aller voir*; c'eſt-à-dire, comme ſi je les avois laiſſés les maîtres, & que j'euſſe entierement abandonné vôtre Egliſe à leur diſcretion; & comme ſi je ne devois plus jamais les éclairer par ma préſence, ni les reprimer par mon autorité. Voyez Philip. 2. 12.

℣. 19. *Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur; & alors je reconnoîtrai, non quelles ſont les paroles, mais quels ſont les effets de ceux qui ſont enflés de vanité.*

*Je vous irai voir dans peu de temps, &c.* Il marque cette circonſtance du temps, afin que les coupables n'attendent pas davantage à corriger leurs deſordres: mais quoique l'Apôtre eſperât d'aller bien-tôt voir les Corinthiens, il fut contraint de differer ſon voyage, pour des raiſons qu'il exprime dans la Seconde aux Corinthiens.

*Je reconnoîtrai*; c'eſt-à-dire, je verrai par experience, non s'ils ſont éloquens, puiſque ce n'eſt pas une choſe fort conſiderable devant Dieu, mais s'ils ont les marques de la vertu de ſon Eſprit; ſoit dans leurs prédications, s'ils touchent vivement les cœurs; ſoit dans leur vie, ſi leurs actions ſont ſaintes & exemplaires; ſoit dans les autres parties de leur miniſtere, s'ils operent des miracles, s'ils gueriſſent les malades,

malades, s'ils interpretent les Ecritures, s'ils prophetiſent les choſes à venir, &c. S'ils ont toutes ces marques, pour lors je leur pardonne s'ils ſe glorifient; mais s'ils n'ont que des paroles, il faudra, malgré eux, qu'ils avouent que leur gloire eſt très-mal fondée, & qu'ils n'ont pas ſujet de s'élever, au point qu'ils le font, par-deſſus tous les autres.

*Non quelles ſont les paroles, &c.* c'eſt-à-dire, non pas comment ils parlent, mais comment ils agiſſent; non l'élegance ou la politeſſe de leurs diſcours, mais la vertu, la pieté, & la ſolidité de leurs actions, qui ſera l'unique fondement ſur lequel j'appuierai le jugement que je porterai d'eux, l'unique regle dont je me ſervirai pour les condamner, ou pour les abſoudre.

℣. 20. *Car le royaume de Dieu ne conſiſte pas dans les paroles; mais dans les effets.*

*Car le royaume de Dieu*, c'eſt-à dire, la Religion chrétienne, par laquelle Dieu regne dans les cœurs de ſes Fidéles, *ne conſiſte pas*, c'eſt-à-dire, ne s'établit pas par les paroles, mais par la vertu du Saint-Eſprit, qui paroît par la converſion des cœurs, par la ſainteté de vie, & par l'operation des miracles. Toutes les paroles, ſans cette vertu divine, étant plus capables de détruire ce regne, que de l'établir & de l'avancer. *Autr.* Car la majeſté & la puiſſance de Dieu ne paroiſſent pas dans les paroles, & ne ſont point ſuffiſamment honorées par les paroles, mais par les œuvres.

℣. 21. *Que voulez-vous que je faſſe? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un eſprit de douceur?*

*Que voulez-vous que je faſſe?* C'eſt-à-dire; Puiſque c'eſt une choſe toute reſoluë, que je vous dois aller voir, & que je vous en avertis

par avance, c'eſt à vous maintenant à prendre vos meſures là-deſſus, & à regarder comment vous voulez que je me comporte avec vous, quand j'y ſerai arrivé. Penſez-y ſerieuſement, pendant que vous en avez encore le temps & le pouvoir; parce qu'alors je n'aurai plus égard qu'au devoir de ma charge, ſoit à conſoler & à proteger les uns, ſoit à condamner & à punir les autres.

*Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main?* C'eſt-à-dire, pour vous châtier avec ſeverité & pour corriger vos deſordres, & vous faire ſentir les effets de la puiſſance que Dieu m'a miſe en main. Ce pouvoir des Apôtres alloit juſqu'à faire mourir, à envoyer des maladies, & ôter en un inſtant la vuë aux perſonnes qu'ils vouloient punir, &c. Voyez Act. 5. c. 13. 11.

*Ou avec charité, &c.* c'eſt-à-dire, avec des témoignages d'affection & de tendreſſe, ſuppoſé que je vous voie corrigés. Ce n'eſt pas que l'Apôtre n'eût de l'affection pour tous les Fidéles; mais il s'abſtenoit quelquefois de la faire paroître envers les rebelles, craignant de les rendre pires.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 3. juſqu'au 7. *Pour moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelqu'homme que ce ſoit, &c.*

Il n'y a point de vice plus commun parmi les hommes, & en même temps plus dangereux que la liberté que l'on ſe donne de juger des actions de ſon prochain, & de penetrer dans ſon cœur pour y chercher de quoi le condamner: c'eſt pour retrancher cet uſage pernicieux que

JESUS-

JESUS-CHRIST nous défend *de juger, afin que nous ne ſoyons point jugés.* *Matth. 7. 1.*

Pour comprendre combien cette temerité eſt ordinaire & familiere, il n'y a qu'à conſiderer quelle eſt l'ignorance, la legereté & la malignité de l'eſprit humain. L'ignorance qui naît avec nous, & que nous heritons du peché de nôtre premier pere, a jetté de ſi grandes tenebres dans nôtre ame, que nous ne pouvons ſouvent bien juger de la bonté ou de la malice d'une action; parce que non-ſeulement nous n'en ſavons pas le motif & l'intention, mais que nous n'en connoiſſons pas même toutes les circonſtances pour en pouvoir juger. Outre cela nôtre amour propre nous aveugle de telle ſorte, que nous ne jugeons des actions d'autrui que ſelon la diſpoſition dans laquelle nous ſommes à leur égard; ainſi elles nous paroiſſent bonnes ou mauvaiſes, ſelon que les perſonnes qui les commettent nous plaiſent ou nous déplaiſent.

Quoique nous ayons ſi peu de diſcernement pour former un jugement certain ſur les actions du prochain, nous ne laiſſons pas d'avoir une forte inclination pour les connoître, & une pante prodigieuſe pour en juger. La curioſité naturelle, & une ſecrette envie d'être préferé aux autres, & de nous prévaloir de leurs fautes, nous portent à vouloir approfondir ce qu'il y a de plus caché dans leur conduite, ſans conſiderer combien ſont incertains les jugemens que nous en portons.

Mais la ſource la plus feconde de ce dereglement, c'eſt la malignité & l'averſion particuliere qu'on a pour ceux qu'on cenſure; c'eſt cette ſource corrompuë qui empoiſonne toutes leurs actions, & qui fait paroître criminelles les fautes les plus legeres. C'eſt elle qui fait penetrer dans le fond de leurs cœurs pour y découvrir

vrir des motifs & des intentions qui ne s'y trouvent pas; c'eſt elle qui applique l'eſprit à obſerver toutes les démarches de ceux que nous n'aimons pas, pour y remarquer quelque choſe à reprendre, & qui nous fait voir dans leur conduite des défauts que d'autres n'y apperçoivent pas.

Que ſi c'eſt une temerité viſible & condamnable de former des jugemens ſi incertains, & ſi injuſtes contre des perſonnes pour leſquelles nous ne ſerions pas obligés d'avoir de ſi grands égards; n'eſt-ce pas une hardieſſe inſupportable de juger temerairement des Paſteurs & des miniſtres de JESUS-CHRIST? C'étoit un abus qui s'étoit gliſſé parmi les Corinthiens, & qui cauſoit de grands maux dans leur Egliſe. Comme ce n'étoit que par des vuës toutes humaines, & par les rapports qu'ils trouvoient dans eux avec leurs inclinations naturelles qu'ils en jugeoient, ils eſtimoient davantage entre leurs docteurs ceux qui avoient ou plus de talens exterieurs, ou plus de complaiſance pour eux.

2. *Cor.* 5.20. En effet, quelle inſolence n'eſt-ce pas à des Fidéles de ſoumettre à leur cenſure ceux *qui font la charge d'ambaſſadeurs pour* JESUS-CHRIST, *& par la bouche deſquels Dieu les exhorte?* Et au-lieu de les honorer ſincerement, & d'écouter avec reſpect leurs inſtructions, marquer du mépris pour eux par les jugemens deſavantageux qu'ils en font? N'eſt-ce pas faire à JESUS-CHRIST un inſigne outrage, de s'ériger en juge de ceux qu'il a revêtus de ſon autorité, & qu'il a aſſociés à ſon ſacerdoce?

Lorſque JESUS-CHRIST envoya ſes Apôtres & ſes Diſciples pour annoncer ſon Evangile par tout le monde, il leur dit: *Celui qui vous écoute, m'écoute; & celui qui vous mépriſe, me mépriſe; & celui qui me mépriſe, mépriſe celui qui*

*Matth.* 10. 16. *Luc.* 10. 40.

*qui m'a envoyé.* Ainſi chaque Fidéle qui écoute & reçoit les miniſtres de JESUS-CHRIST, doit être perſuadé qu'il écoute & reçoit JESUS-CHRIST même; & celui qui reçoit JESUS-CHRIST, reçoit Dieu le Pere.

Eſt-ce donc écouter JESUS-CHRIST, & lui marquer le reſpect qu'on a pour lui, que de critiquer les actions des Superieurs Eccleſiaſtiques, qui tiennent ſa place, & les préferer les uns aux autres ſelon ſon goût, & par des préventions injuſtes & temeraires?

N'eſt-ce pas une préſomption étrange, que de ſe croire aſſez éclairé pour juger du merite des Paſteurs, & des graces que Dieu leur donne pour s'acquiter de leurs fonctions? Ne voyons-nous pas que ceux qui s'en acquittent avec plus d'éclat & d'applaudiſſement, font quelquefois moins de fruit; au-lieu qu'il s'en trouve ſouvent qui ont moins de talent, & qui attirent plus de benediction de Dieu ſur les peuples, parce que Dieu donne plus d'efficace à leurs paroles? Et cependant il n'y a rien de plus commun, que de préferer ceux qui paroiſſent le plus dans le public à ceux qui ont moins de qualités éclatantes, quoique ceux-ci travaillent avec plus de fidelité, & ſouvent avec plus de fruit que les autres.

Saint Paul donne ici une excellente regle pour remedier à ce déſordre; c'eſt de n'avoir aucun égard aux qualités exterieures de ceux que Dieu nous envoie pour nous conduire, mais de les conſiderer *comme miniſtres de* JESUS-CHRIST, *& comme diſpenſateurs des myſteres de Dieu.*

Pour ce qui regarde les Paſteurs, il leur importe peu d'être jugés en bonne ou mauvaiſe part; mais il importe beaucoup aux peuples comment ils en jugent. Car s'ils jugent mal de ceux qui les conduiſent, & qu'ils n'ayent point de

créance en eux, ils se ferment par-là l'entrée aux graces que Dieu leur feroit par leur ministere, & encourent sa disgrace en usurpant un droit qui n'appartient qu'à sa souveraine majesté. Il en faut donc revenir au commandement que JESUS-CHRIST nous fait, *de ne point juger pour n'être point jugés* nous-mêmes, & à l'avis que nous donne ici l'Apôtre, *de ne point juger avant le temps*, mais de reserver le jugement des choses obscures & incertaines au temps que le Seigneur *éclairera ce qu'il y a de caché dans les tenebres, & qu'il manifestera les secrets des cœurs.*

*Matth. 7. 1.*

Qui voudra maintenant examiner jusqu'où s'étendent ces choses obscures & incertaines, il trouvera que l'on fait sur les actions des hommes très-peu de jugemens qui ne soient présomptueux & temeraires. Quand bien même ces jugemens se trouveroient veritables, ils seroient toûjours temeraires; parce qu'il n'y a que Dieu qui ait la connoissance du secret des cœurs, & qui puisse juger en quel degré une action est bonne ou mauvaise. Dieu seul connoît à fond les dispositions differentes de l'ame, & toutes les circonstances dont dépend chaque action. Les connoissances des hommes sont très-bornées & fort peu exactes: ainsi plus ils sont obligés de reconnoître leur ignorance & leurs tenebres en ce point, plus ils devroient être retenus dans la comparaison qu'ils font des personnes, & dans les jugemens qu'ils en portent sur leurs actions particulieres.

Pour remedier à cette maladie si dangereuse de former des jugemens temeraires contre nôtre prochain, il faut s'examiner soi-même si on n'a point les mêmes défauts, ou même de plus grands à corriger; car il arrive souvent que *nous voyons une paille dans l'œuil de nôtre frere*, &

*& que nous ne nous appercevons pas d'une poutre qui eſt dans nôtre œuil.* Travaillons donc à nous guerir de nos maladies, & à reformer nôtre conduite dont nous devons répondre à Dieu, & ne nous mêlons point de cenſurer celle des autres, dont il ſe reſerve à lui ſeul le jugement.

*ỳ.7.* juſqu'au 9. *Car qui eſt ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçu, &c.*

Il n'y a gueres de paſſion plus vive dans l'homme que le deſir de ſe diſtinguer par quelque qualité ou quelque action qui attire l'attention & l'eſtime du monde; cette ſource corrompuë eſt la cauſe principale & plus ordinaire de tout le bien qui ſe fait. Qu'on parcoure tous les états & toutes les conditions des hommes, on trouvera que cet eſprit de diſtinction que l'orgueil ſuggere, y fait faire de grands efforts pour exceller & l'emporter ſur les autres; ce qu'on appelle du nom honnête d'une noble & genereuſe émulation.

Mais, dira-t-on, n'eſt-il pas permis d'employer les talens que l'on a reçus pour en faire le mieux qu'on peut? Ouy ſans doute; & ce ſeroit une negligence criminelle de ne pas les mettre en uſage & de les rendre inutiles; mais il faut ſe ſouvenir pour quelle fin Dieu nous les a donnés. Eſt-ce pour nous faire conſiderer dans le monde & pour nous y faire une reputation qui nous diſtingue du commun des hommes? N'eſt-ce pas plutôt pour les rapporter à ſa gloire, puiſque tout venant de lui tout lui eſt dû? *Qu'avez-vous*, dit l'Apôtre, *que vous n'ayez point reçu? Que ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme ſi vous ne l'aviez point reçu?* C'eſt un vol que l'on fait à Dieu, & une uſurpation pleine d'ingratitude & d'impieté, que de s'attribuer la moindre partie de la gloire

qui lui doit revenir de tout le bien qu'il nous fait; car nous avons tout reçu de lui; tout lui appartient. „ Vous avez reçu de Dieu, dit ſaint „ Jean Chryſoſtome, non quelque don en par- „ ticulier, mais en general tout ce que vous „ avez de bon. Toutes vos bonnes œuvres ne „ viennent point de vous; ce ſont autant de gra- „ ces de Dieu. Si vous avez la foi, c'eſt Dieu „ qui vous y appelle: ſi vous avez obtenu la re- „ miſſion de vos pechés, ſi vous avez d'autres „ dons, ſi vous avez celui de la parole & d'in- „ ſtruire les autres, c'eſt de Dieu que vous avez „ tout reçu.

„ Direz-vous, continuë ce ſaint Docteur, „ que c'eſt vous-même qui vous êtes appliqué „ au bien? Vous n'oſeriez l'aſſûrer; c'eſt une „ grace que Dieu vous a donnée, cependant „ vous vous en élevez; c'étoit au-contraire ce „ qui devoit vous rendre plus humble; puiſque „ ce que vous avez n'eſt point à vous, mais à „ celui qui vous l'a donné. Si vous l'avez reçu, „ il ne vous appartenoit pas en propre: que ſi „ vous avez reçu ce qui ne vous appartenoit pas, „ pourquoi vous en élever, comme s'il vous „ appartenoit?

℣. 9. juſqu'au 14. *Car il ſemble que Dieu nous traite nous autres Apôtres comme les derniers des hommes, &c.*

Tous ceux qui ſont inſtruits des maximes de la Religion, ne doutent point que la vie chrétienne ne doive ſe paſſer dans les ſouffrances & les humiliations. C'eſt une loi generale prononcée par JESUS-CHRIST même, que pour être ſon diſciple il faut porter ſa croix, & renoncer à ſoi-même; c'eſt-à dire, aux inclinations de la nature corrompuë qui porte à la recherche des plaiſirs & des commodités de la vie. Mais les Paſteurs & ceux que Dieu a chargés de la

conduite

conduite & de l'inſtruction des peuples, ſont obligés à ſuivre cette loi par des devoirs particuliers; parce qu'étant choiſis pour être les miniſtres de JESUS-CHRIST, pour travailler au ſalut des ames qu'il a rachetées au prix de ſon Sang, ils doivent imiter & ſuivre de plus près les abaiſſemens & les humiliations de ce divin Sauveur, & entrer dans une parfaite conformité avec lui.

C'eſt ce que ſaint Paul nous fait voir dans la comparaiſon qu'il fait de la vie des Apôtres avec celle des Docteurs des Corinthiens. Il leur fait ſentir par une ironie ingenieuſe, que cette vie n'eſt point le lieu où Dieu veut nous élever dans l'honneur : & que c'eſt au-contraire le temps des perſecutions & des humiliations. En effet, à conſiderer l'eſprit de l'Evangile, & l'exemple que JESUS-CHRIST a propoſé aux Fidéles, & ſur-tout aux Paſteurs & aux Superieurs Eccleſiaſtiques, non-ſeulement par ſes paroles, mais auſſi par toute la ſuite de ſa vie: ne voit-on pas d'un côté un caractére de reprobation dans la conduite des prédicateurs des Corinthiens; & de l'autre le veritable état où ſe doivent trouver ceux que JESUS-CHRIST appelle au miniſtere Eccleſiaſtique repréſenté dans la perſonne des Apôtres? Ceux-là jouiſſoient de toutes les commodités de la vie; avoient des talens qui leur attiroient l'eſtime des hommes; étoient applaudis, honorés, reſpectés; & ſe croyant heureux en cet état ils s'élevoient au-deſſus des Apôtres, qui n'étoient point conſiderés aux prix d'eux: N'eſt-ce pas là la diſpoſition où ſe trouvent ceux à qui JESUS-CHRIST donne ſa malediction? *Malheur à vous*, dit-il, *lorſque tous les hommes diront du bien de vous; car c'eſt ce que leurs peres faiſoient à l'égard des faux-prophetes.* Luc. 6. 26.

Ceux-ci au-contraire étoient dans le mépris, l'igno-

l'ignominie & la misere; ils passoient pour insensés, pour foibles, & pour des gens sans honneur, ils souffroient la faim, la soif & la nudité, & étoient traités comme les derniers des hommes, & comme des personnes destinées & condamnées à la mort.

Ce portrait-ci est bien different de l'autre; & si l'on consulte le goût du monde, il y a bien peu de gens qui ne préferassent l'état des premiers à celui des seconds : les exemples n'en sont que trop communs; & cependant ce sont ces derniers que Dieu benit & approuve, & que

*Luc.* 6. 22. 23. JESUS-CHRIST declare heureux : *Vous serez bien-heureux*, dit-il, *lorsque les hommes vous haïront ; lorsqu'ils vous separeront ; lorsqu'ils vous traiteront injurieusement ; & qu'ils rejetteront vôtre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. Rejouissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous est reservée dans le ciel : car c'est ainsi que leurs peres traitoient les Prophetes.*

Considerons un peu quels traitemens ont reçu tous les Prophetes que Dieu a envoyés à son peuple? N'ont-ils pas servi de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes? Isaïe ne dit-il pas que lui & les disciples que Dieu lui avoit donnés ont été un prodige & un signe dans Israël?

*Isai* 8. 18. *Ecce ego & pueri mei quos dedit mihi Dominus in signum & in portentum Israël.* De même que JESUS-CHRIST dit de lui-même par

*Psal.* 70. 7. la bouche de David : *Je suis devenu comme un prodige dans l'esprit de plusieurs ;* parce que la doctrine qu'il a prêchée, & qui a été depuis celle des Apôtres & de l'Eglise, a paru aux hommes un doctrine étrange & un prodige nouveau, comme étant prévenus par des sentimens tout contraires, & accoutumés aux illusions & aux erreurs dans lesquelles ils avoient été nourris.

Jeremie

Jeremie n'a-t-il pas été un prodige de contradictions, d'afflictions & d'épreuves ? Que dire de tous les autres Prophetes ; n'ont-ils pas été dans les perils de mort où ils étoient exposés tous les jours, *comme des brebis destinées à la boucherie ?* C'est d'eux dont saint Paul parle quand il dit, qu'*ils ont souffert les moqueries & les fouets, les chaînes & les prisons ; qu'ils ont été lapidés & sciés ; qu'ils sont morts par le tranchant de l'épée ; qu'ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis, & de peaux de chevres, étant abandonnés, affligés, persecutés ; & que le monde n'étoit pas digne d'eux.* Le saint Précurseur de JESUS-CHRIST a-t-il vécu autrement que dans la mortification & la persecution, & sa tête n'a-t-elle pas servi de récompense à une danseuse ? Comment est-ce que le divin Sauveur a laissé traiter son meilleur ami avec tant de mépris & d'indignité ? C'est le sort de tous ceux qu'il appelle à sa gloire, & principalement de ceux dont il se sert pour la prédication de sa parole & le ministere apostolique ; il veut qu'ils deviennent comme les Apôtres *les ordures du monde, & comme les balayeures qui sont rejettées de tous.* Comme JESUS CHRIST avoit choisi ceux-ci pour être les images vivantes de sa vie & de sa mort, ils ont tous vécu comme lui, ils ont tous souffert comme lui. Saint Paul qui avoit été ravi au troisiéme ciel, est néanmoins mépriſé jusqu'à être mis au rang des choses les plus viles & les plus abjectes ; mais ce saint Apôtre savoit fort bien que cette bassesse même étoit une grandeur devant Dieu, & que ce mépris le combloit de gloire, puisqu'il le rendoit si conforme au Fils de Dieu, qui ne l'avoit choisi que pour être mépriſé dans sa personne.

*Hebr.* 11. 36. 37. 38.

Ce qui fait donc le caractere d'un fidéle ministre de JESUS-CHRIST n'est pas de souffrir des

des maux, cela lui eſt commun avec tout le monde; c'eſt de les ſouffrir non-ſeulement ſans peine & ſans chagrin, mais même avec joie; c'eſt de s'en glorifier & de s'y plaire, comme a fait ſaint Paul & les autres Apôtres, étant perſuadé que c'eſt le moyen le plus efficace dont Dieu veut que les hommes vraîment apoſtoliques, ſe ſervent pour la converſion des ames.

*Joan. 12.24.* *Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure ſeul; mais quand il eſt mort, il porte beaucoup de fruit*: c'eſt la comparaiſon dont JESUS-CHRIST ſe ſert pour faire voir que c'eſt par la mortification & par les abaiſſemens que l'on peut faire du fruit dans l'Egliſe en ſuivant ſon exemple.

Sur ces principes il eſt aiſé de juger ce qu'on doit penſer du ſentiment de ceux qui croient que la dignité Epiſcopale a beſoin d'être ſoûtenuë par l'éclat exterieur pour attirer le reſpect & la veneration des peuples. Ils diſent que nous ne ſommes plus au temps de ces grands Saints, dont la pauvreté a été ſoûtenuë par les miracles; que les Chrétiens aujourd'hui ſont devenus foibles; qu'ils ont beſoin de quelque choſe qui frappe leurs ſens, pour rendre aux Evêques toute la veneration qui leur eſt dûë. Mais d'où tire-t-on ces regles? Ce n'eſt point de JESUS-CHRIST, qui dans toute ſa vie & dans ſon Evangile en a donné de toutes contraires; ce n'eſt point des Apôtres, dont chacun pouvoit

*Galat. 1. 10* dire avec ſaint Paul: *Ai je deſſein de plaire aux hommes? Si je penſois à plaire aux hommes, je ne ſerois pas ſerviteur de* JESUS-CHRIST: ce n'eſt point non plus de la tradition de l'Egliſe, qui

*Con il. 4. Carth. Can. 16. Concil. Trid. Seſſ. 25. 1. de ref.* définit le contraire dans ſes Conciles. *Que l'Evêque ait des meubles vils, une table pauvre, & qu'il vive pauvrement; & qu'il s'acquere l'autorité que demande ſon miniſtere par la pureté de*

*ſa*

*ſa foi, & par le merite de ſa bonne vie.* Ce ſentiment ne peut donc être ſuggeré que par l'eſprit du monde, qui eſt tout oppoſé à celui de JESUS-CHRIST. On peut voir ce ſujet traité dans ſaint Bernard ſur ces paroles de l'Évangile, *Ecce nos reliquimus omnia*; & ſur-tout dans la vie de D. Barthelemi des Martyrs, où ce ſaint homme répond à Grenade & à un autre Evêque, qui l'exhortoient à être un peu plus magnifique dans ſa maiſon; il leur répond, dis-je, d'une maniere préciſe & convaincante, ce qu'il faut croire ſur cette matiere. *Vie de D. Barth. des Mart. l. 1. c. 20. & l. 2. c. 13.*

*ỳ.* 14. juſqu'à la fin. *Je ne vous écris pas ceci pour vous cauſer de la honte; mais je vous avertis de vôtre devoir comme mes très-chers enfans, &c.*

C'eſt ſans doute une grande vertu à un Paſteur que d'avoir du zele contre les pechés; mais ſi cette vertu n'eſt accompagnée de la compaſſion & de la douceur, elle dégenere en une ſeverité exceſſive & immoderée. *Le cœur de l'Evêque*, dit ſaint Gregoire, *eſt comme l'arche de la nouvelle alliance; & comme il y avoit autrefois dans l'arche, les tables de la loi, la verge de Moyſe, & la manne: ainſi l'Evêque doit porter dans ſon cœur l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la juſtice, avec la manne & la douceur de la charité. Car ceux qui gouvernent ne doivent pas tant conſiderer la ſuperiorité de leur charge qui les diſtingue des autres, que l'égalité de la nature qui leur eſt commune avec eux; & ils doivent ſe réjouir non de ce qu'ils commandent, mais de ce que leur commandement eſt utile aux autres.* Or il leur ſera utile s'ils gardent un tel temperament entre la rigueur & la douceur, qu'ils n'abattent point le courage de ceux qu'ils conduiſent par la ſeverité d'une diſcipline trop rigoureuſe, de peur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux; & qu'ils ne faſſent point paroître trop *Gregor. Paſt. part. 2. c. 6.*

trop de douceur à leur égard, de peur de leur donner occaſion par cette negligence d'avoir du mépris pour leurs Superieurs. *Il eſt neceſſaire que ceux qui commandent ſoient craints de ceux qui leur obéiſſent*, dit ſaint Gregoire; *mais c'eſt ſeulement lorſqu'ils ne craignent point Dieu, afin que ceux qui ne ſont pas détournés de pecher par la crainte des jugemens de Dieu, le ſoient au moins par celle des hommes.* Mais hors cela ils doivent à leur égard témoigner une douceur tendre & affectueuſe, à l'exemple de S. Paul, qui ſembloit ignorer qu'il fût élevé au-deſſus de ſes freres, lorſqu'il dit: *Nous ſommes devenus comme de petits enfans au milieu de vous*; & ailleurs: *Nous ſommes vos ſerviteurs en* JESUS-CHRIST. Mais lorſqu'il trouve un deſordre qui merite d'être corrigé, il ſe ſouvient qu'il a le gouvernement & l'autorité, & il le témoigne en diſant: *Que voulez-vous que je faſſe, voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un eſprit de douceur & de charité?* Ainſi un homme ſe conduit ſagement dans une dignité, lorſqu'il ſe gouverne d'une telle ſorte, qu'il domine plutôt ſur les vices que ſur ſes freres. Lors même qu'il uſe de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toûjours conſerver les marques de ſa charité, & ſa conduite doit être ſi ſage & ſi temperée, qu'il allie avec la ſeverité d'un pere une douceur & une tendreſſe vraîment maternelle. Il faut qu'il ſe rende ſi bon & ſi acceſſible à ceux qui lui ſont ſoumis, qu'ils ne rougiſſent point de lui découvrir leurs fautes les plus ſecretes, afin que lorſqu'ils ſont tentés, & qu'ils ſe trouvent dans le trouble, ils puiſſent recourir à leur Paſteur, comme un enfant qui ſe jette dans le ſein de ſa mere.

*Gregor. ibid.*

1. *Theſſ.* 2. 7.
2. *Cor.* 4. 5.

CHA-

# CHAPITRE V.

1. *OMninò auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris ſui aliquis habeat.*

1. C'Eſt un bruit conſtant qu'il y a de l'impureté parmi vous *, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de ſemblable parmi les Payens; juſques-là qu'un *d'entre vous* abuſe de la femme de ſon pere. *Lev.* 18. 7. 8. 20. 11.

2. *Et vos inflati eſtis: & non magis luctum habuiſtis ut tollatur de medio veſtrûm qui hoc opus fecit.*

2. Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil: & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action *ſi honteuſe*.

3. *Ego quidem abſens corpore, præſens autem ſpiritu, jam judicavi ut præſens, eum, qui ſic operatus eſt,*

3. Pour moi étant abſent de corps, mais préſent en eſprit, j'ai déja porté ce jugement comme préſent, *Col.* 2. 5.

4. *in nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, congregatis vobis & meo ſpiritu, cum virtute Domini noſtri Jeſu,*

4. qui eſt, que vous & mon eſprit étant aſſemblés au nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, celui qui eſt coupable de ce crime, ſoit par la puiſſance de nôtre Seigneur JESUS,

*v.* 1. *autr.* l'impureté qui regne parmi vous eſt toute publique.

5. livré

5. livré à ſatan, pour mortifier * ſa chair, afin que ſon ame ſoit ſauvée au jour de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

5. *tradere hujuſmodi ſatanæ in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus ſit in die Domini noſtri Jeſu Chriſti.*

6. Vous n'avez donc point ſujet de vous tant glorifier. Ne ſavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte *?

*Gal. 5. 9.*

6. *Non eſt bona gloriatio veſtra. Neſcitis quia modicum fermentum totam maſſam corrumpit?*

† Pâque.

7. † Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous ſoyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & ſans levain. Car JESUS-CHRIST a été immolé *, lui qui eſt nôtre Agneau Paſcal *.

7. *Expurgate vetus fermentum, ut ſitis nova conſperſio, ſicut eſtis azymi. Etenim Paſcha noſtrum immolatus eſt Chriſtus.*

8. C'eſt pourquoi celebrons cette fête *, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption; mais avec les pains ſans levain de la ſincerité & de la verité ¶.

8. *Itaque epulemur; non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ & nequitiæ: ſed in azymis ſinceritatis & veritatis.*

9. Je vous ai écrit dans une lettre *, que vous n'euſſiez point de commerce avec les fornicateurs:

9. *Scripſi vobis in epiſtola: Ne commiſceamini fornicariis:*

*v.* 5. *antr.* faire mourir.
*v.* 6. *expl.* Ainſi un homme corrompu peut corrompre pluſieurs Fidéles.
*v.* 7. *Grec.* pour nous.
Ibid. *lettr.* nôtre Pâque
*v.* 8. *lettr.* mangeons.
*v.* 9. Cette lettre s'eſt perdue.

10. Non

10. *Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis ſervientibus: alioquin debueratis de hoc mundo exiiſſe.*

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde *, non plus que des avares, des raviſſeurs *du bien d'autrui*, ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous ſortiſſiez du monde.

11. *Nunc autem ſcripſi vobis non commiſceri; ſi is qui frater nominatur, eſt fornicator, aut avarus, aut idolis ſerviens, aut maledicus, aut ebrioſus, aut rapax, cum ejuſmodi nec cibum ſumere.*

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'euſſiez point de commerce avec ces ſortes de perſonnes, *j'ai entendu* que ſi celui qui eſt du nombre de vos freres, eſt fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médiſant, ou ivrogne, ou raviſſeur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui *.

12. *Quid enim mihi de iis, qui foris ſunt, judicare? Nonne de iis, qui intus ſunt, vos judicatis?*

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui ſont hors *de l'Egliſe ?* N'eſt-ce pas de ceux qui ſont dans l'Egliſe que vous avez droit de juger ?

13. *Nam eos, qui foris ſunt, Deus judicabit. Auferte malum ex vobis ipſis.*

13. Dieu jugera ceux qui en ſont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant * du milieu de vous.

*v.* 10. *expl.* de ceux qui ne ſont pas Chrétiens.

*v.* 11. *expl.* de peur que ſon exemple ne vous corrompe.

*v.* 13. *i. e.* cet inceſtueux.

SENS

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *C'Eſt un bruit conſtant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de ſemblable parmi les Payens; juſques-là qu'un* d'entre vous *abuſe de la femme de ſon Pere.*

*C'eſt un bruit conſtant, &c.* Voyez Gen. 35. 22. Amos 2. 7. 2. Rois 16. 22.

*Juſques-là qu'un* d'entre vous *abuſe de la femme de ſon pere*, qui étoit encore vivant; ce qui rendoit le crime plus enorme. *Igitur non propter eum qui fecit injuriam, &c.* c'eſt-à-dire, la tenant chez lui comme ſa propre femme; ce qui aggrave encore le peché. 2. Cor. 7. 12.

℣. 2. *Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil; & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action* ſi honteuſe.

*Et après cela*; c'eſt-à-dire, après un ſi grand ſujet d'humiliation & de confuſion pour toute vôtre Egliſe, *vous êtes encore enflés d'orgueil*, c'eſt-à-dire, de l'eſtime de vôtre propre ſageſſe, oſant bien mettre ce crime au nombre des choſes indifferentes, contre le ſentiment general de tout le monde, & contre la défenſe expreſſe de Dieu, comme font les Cyniques & les Stoïciens. Cela s'adreſſe aux docteurs, qui faiſoient profeſſion d'être grands Philoſophes. *Autr.* Vous ne laiſſez pas de continuër dans vôtre même vanité, ſans qu'un crime ſi honteux & ſi humiliant la puiſſe rabattre. Il parle aux docteurs, qui n'avoient point d'autre ſoin ni d'autre application qu'à ſe faire admirer, & à ſe faire ſuivre par les Fidéles; & aux diſciples mêmes, qui paſſoient leur temps à ſe glorifier les uns Levit. 18. 3.

contre

contre les autres de la ſcience de leurs maîtres; pendant que cet inceſtueux demeuroit impunément dans ſon crime.

*Et vous n'avez pas été dans les pleurs, &c.* c'eſt-à-dire, dans une humiliation publique, vous revêtant d'habits lugubres, & pratiquant toutes les œuvres de pénitence, que l'Egliſe a accoutumé de pratiquer pour proceder à l'excommunication.

℣. 3. *Pour moi étant abſent de corps, mais préſent en eſprit, j'ai déja porté ce jugement comme préſent.*

*Pour moi.* Gr. *Car pour moi*; c'eſt à-dire: Puiſque vous en uſez ainſi, & que vous avez ſi peu de ſoin de l'honneur de vôtre Egliſe, & du ſalut de tous les Fidéles qui la compoſent, je me ſuis reſolu de ſuppléer à vôtre negligence par mon autorité.

*Etant abſent de corps*, mais voyant en eſprit tout ce qui ſe paſſe chez vous, je n'ai pas beſoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet inceſtueux, pour être perſuadé de ſon crime. L'Apôtre dit ceci pour faire voir qu'il pouvoit proceder à la punition de cet infame, encore qu'il fût abſent, & ſans avoir obſervé toutes les formalités ordinaires. Voyez 4. Rois 5. 26. l'exemple d'Eliſée, qui voyoit en eſprit l'action de Giezi, lorſqu'il recevoit des préſens de Naäman.

*Mais préſent en eſprit*, c'eſt-à-dire, par la vertu de l'Eſprit de Dieu, qui n'eſt point attachée aux lieux, & qui eſt également préſente partout où il plaît à Dieu d'operer par mon miniſtere, ſoit que je ſois préſent, ſoit que je ſois abſent; ce qui fait que vous ne devez pas me craindre moins, que ſi j'étois en perſonne dans vôtre Egliſe.

*J'ai déja porté ce jugement.* Autr. *prononcé*, ou, *rendu:*

*rendu*; puiſqu'il s'agit d'un jugement exterieur & juridique.

*Comme préſent*; c'eſt-à-dire, qui doit avoir la même force & la même autorité que ſi j'étois préſent.

℣. 4. *Qui eſt, que vous & mon eſprit étant aſſemblés au nom de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *celui qui eſt coupable de ce crime, ſoit par la puiſſance de nôtre Seigneur* JESUS.

*Qui eſt que vous*; il parle principalement aux Paſteurs, *& mon eſprit*; c'eſt-à-dire, moi-même par la preſence de mon eſprit, qui eſt avec vous en certaine maniere, en ce qu'il approuve vos ſentimens, & en ce qu'il a une connoiſſance parfaite de tout ce qui ſe paſſe parmi vous, ſurtout en ce qui regarde l'affaire de l'inceſtueux. *Autr.* Avec cette vertu de l'Eſprit de Dieu dont je ſuis rempli, & par laquelle j'agirai de loin, comme ſi j'étois parmi vous, & dont je vous rendrai participans avec moi, pour l'execution de ce jugement.

*Etant aſſemblés, &c.* Quoique l'Apôtre pût tout ſeul excommunier ce miſerable, il veut néanmoins qu'il ne le ſoit que par le commun conſentement de l'Egliſe, pour ne point déroger à la puiſſance ordinaire des Paſteurs.

*Par la puiſſance de Nôtre Seigneur* JESUS, duquel nous tenons tout nôtre pouvoir & nôtre autorité, comme de nôtre ſouverain Maître.

℣. 5. *Livré à ſatan pour mortifier ſa chair, afin que ſon ame ſoit ſauvée au jour de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST.

*Livré à ſatan*, c'eſt-à-dire, excommunié, & en même temps livré au démon (ce qui ne ſe pratiquoit que fort rarement) afin de l'affliger de maladie, ou de quelqu'autre douleur corporelle. Voyez 2. Cor. 12. 7. *Datus eſt mihi ſtimulus, &c.* 1. Tim. 1. 20. Job. 2. 4. 5. 6. 7.

*Pour*

Digitized by Google

*Pour mortifier ſa chair, &c.* c'eſt-à-dire, la convoitiſe de ſa chair, & ſur-tout cette paſſion infame qui procede ſouvent d'une trop grande ſanté, & d'un trop grand repos du corps. *Autr.* afin qu'en ſe ſentant ainſi affligé de Dieu, il ſe porte de lui-même à mortifier cette paſſion infame, ou ſes affections charnelles, par une ſincere pénitence.

*Au jour, &c.* du jugement general; non que le ſalut ſoit differé juſqu'au jugement dernier, mais parce qu'il ne ſera parfaitement accompli ni declaré qu'en ce temps-là. Voyez 1. Pet. 1. 5. 2. Cor. 1. 14.

*℣. 6. Vous n'avez donc point ſujet de vous tant glorifier. Ne ſavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?*

*Vous n'avez donc point ſujet de vous tant glorifier*, de l'état de vôtre Egliſe; puiſque vous avez ſouffert juſqu'à préſent un crime ſi honteux ſans le corriger, & que vous avez laiſſé ſi long-temps un homme ſi infame, qui eſt capable d'infecter tous les autres par ſon exemple. Autr. *Vous tant glorifier* de la ſcience de vos docteurs; puiſqu'il s'en trouve parmi eux, qui oſent bien mettre ce crime ſi infame au nombre des choſes indifferentes.

*Ne ſavez-vous pas qu'un peu de levain, &c.* Les Hebreux entendent par le levain, tout ce qui a la force de corrompre; ſoit que ce ſoit un faux dogme, ſoit un mauvais exemple, ſoit l'homme même qui enſeigne l'erreur, ou qui donne le mauvais exemple. L'Apôtre veut parler ici de l'homme même, c'eſt-à-dire, de l'inceſtueux, qui par ſon exemple étoit capable d'infecter & de corrompre les Fidéles de l'Egliſe de Corinthe; comme s'il diſoit: Ne ſavez-vous pas que comme le levain a la force d'aigrir toute la pâte, cet inceſtueux auſſi par ſon

exemple eſt capable de corrompre tout le corps de vôtre Egliſe, ſi vous ne l'en ſeparez?

℣. 7. *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous ſoyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & ſans levain. Car* JESUS-CHRIST *a été immolé, lui qui eſt nôtre Agneau paſcal.*

*Purifiez-vous*, c'eſt-à-dire, vôtre Egliſe, *du vieux levain*, c'eſt-à-dire, du mauvais exemple de cet inceſtueux, en le ſeparant de vôtre communion, craignant qu'il ne vous corrompe par le commerce qu'il peut avoir avec vous. *Vieux*; c'eſt pour mieux exprimer la corruption de cet infame, & pour montrer qu'il eſt habitué dans ſon peché.

*Afin que vous ſoyez une pâte toute nouvelle*; c'eſt-à-dire, afin que toute vôtre Egliſe ſoit pure, & ſe puiſſe conſerver dans la pureté, ayant retranché de ſa communion cet homme, & tout autre qui ſeroit capable de la corrompre.

*Comme vous êtes vraiment les pains purs, &c.* par la profeſſion que vous faites du Chriſtianiſme.

*Car* JESUS-CHRIST *a été immolé.* Il rend raiſon pourquoi les Chrétiens doivent être purs, & exemts du levain de l'iniquité. Le ſens: Puiſque les Juifs, dont les obſervations n'étoient que les figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi de s'abſtenir du
*Exod.* 12. levain materiel, & d'en purifier toutes leurs maiſons, lorſqu'ils celebroient l'immolation de l'agneau paſcal; nous autres Chrétiens qui ſommes les obſervateurs ſpirituels de la loi, nous n'avons pas moins d'obligation de nous abſtenir du levain myſtique de l'iniquité, & d'en purifier toute l'Egliſe, puiſque le veritable Agneau paſcal qui eſt JESUS-CHRIST, a été immolé pour nous, & que les Chrétiens doivent toûjours celebrer la memoire de cette immolation

juſqu'à

juſqu'à la fin des ſiecles, tant que l'Egliſe ſubſiſtera.

*Lui qui eſt nôtre Agneau paſcal*, c'eſt-à-dire, le veritable, dont celui des Juifs n'étoit que la figure; JESUS CHRIST, a été figuré par l'agneau paſcal, & en a retenu le nom: Parce que comme cet agneau devoit être ſans aucun défaut, JESUS-CHRIST a été pur, & exemt de tout peché; & comme les Iſraëlites furent préſervés du maſſacre des premiers-nés par l'effuſion de ce ſang ſur le ſeuil & ſur les pôteaux des portes de leurs maiſons, ainſi les Chrétiens ſont préſervés de la mort éternelle par la foi au ſang de JESUS-CHRIST qui a été répandu pour eux, & qui leur a été appliqué par le Batême.

℣. 8. *C'eſt pourquoi celebrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption, mais avec les pains ſans levain de la ſincerité & de la verité.*

*C'eſt pourquoi celebrons cette fête*, non-ſeulement par la memoire continuelle de l'immolation de JESUS-CHRIST, mais par le ſacrifice, & par la participation réelle & ſacramentelle de ſon corps & de ſon ſang. C'eſt pourquoi l'auteur de la Vulgate a traduit le mot grec ἑορτάζειν, par *epulari*, qui ſignifie faire feſtin, pour mieux marquer la nature de la celebration de cette fête. Il fait toûjours alluſion à la celebration de la Pâque Judaïque, qui ſe celebroit, en memoire de la ſortie d'Egypte, pendant huit jours; au-lieu que nous celebrons la nôtre, qui eſt la memoire de nôtre délivrance de la captivité du diable, pendant toute nôtre vie.

*Non avec le vieux levain* de nôtre corruption naturelle, & de nos inclinations & affections vicieuſes, qui ſont la ſource de toutes les mauvaiſes actions que nous faiſons, & que nous de-

vons mortifier, pour celebrer dignement cette fête.

*Ni avec le levain de la malice, &c.* c'eſt-à-dire, & encore moins avec des actions pleines de malice & de diſſimulation.

*Mais avec les pains ſans levain.* Les pains en ſens myſtique, ſignifient les actions, qui ſont comme le pain & la nourriture de l'ame.

*De la ſincerité*, qui eſt oppoſée à la malice; *& de la verité*, qui eſt oppoſée à la diſſimulation.

*¥.9. Je vous ai écrit dans une lettre, que vous n'euſſiez point de commerce avec les fornicateurs.*

*Je vous ai écrit.* Comme l'Apôtre vient de faire connoître aux Corinthiens le ſoin qu'ils doivent avoir de purifier leur Egliſe de toutes ſortes de perſonnes ſcandaleuſes; & qu'il leur avoit même recommandé déja par une autre lettre, d'éviter la converſation des perſonnes impures, il leur explique plus préciſément quelle a été ſon intention quand il leur a défendu d'avoir ce commerce, afin de prévenir les difficultés qu'ils pourroient avoir dans l'execution de l'avertiſſement qu'il leur a donné.

*Dans une lettre*, qui ne ſe trouve plus, non plus que pluſieurs autres qui ont été perduës, peut-être par la negligence des Egliſes, & des perſonnes à qui elles ont été écrites. Voyez Philip. 3. 1. Col. 4. 16.

*Que vous n'euſſiez point de commerce* volontaire, d'amitié ou de familiarité; car il ne leur avoit pas défendu le commerce neceſſaire, tel qu'étoit celui des eſclaves à l'égard de leurs maîtres; des enfans à l'égard de leurs peres.

*Avec les fornicateurs.* Il comprend ſous ce mot, toutes ſortes de perſonnes impures.

*¥.10. Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avares, des raviſſeurs* du bien d'autrui, *ou des idolâtres: autrement il faudroit que vous ſortiſſiez du monde.*

Ce

*Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde*, c'eſt-à-dire, des fornicateurs payens, qu'il appelle de ce monde, parce que les Payens compoſoient alors la plus grande partie du monde, & rempliſſoient, pour ainſi dire, tout le monde, en comparaiſon des Chrétiens, qui n'en faiſoient qu'une fort petite partie : ou bien, il a égard à la vie des Payens, qui vivent d'une vie purement naturelle & humaine, ſuivant toutes leurs inclinations corrompuës, n'ayant rien en eux qui les éleve au-deſſus de la condition generale & ordinaire des hommes. C'eſt pour cela que, ſelon le langage de l'Ecriture, les Chrétiens qui vivent d'une vie ſurnaturelle & divine, & dont les mœurs ſont toutes differentes de celles du commun des hommes, ſont hors du monde; parce qu'encore qu'ils n'en ſoient point ſeparés de corps, ils en ſont fort éloignés d'eſprit, de maximes & d'inclinations : on appelle en un autre ſens les Payens, & generalement tous les pecheurs, *le monde*; parce qu'ils y demeurent avec plaiſir, & qu'ils en aiment les créatures avec attache.

*Non plus que des avares, &c.* Il parle de ceux qui uſent de ſurpriſe dans les contrats & dans les promeſſes, & qui acquerent du bien par fraude. Gr. πλεονέκταις.

*Autrement il faudroit que vous ſortiſſiez du monde*, il faudroit entierement renoncer à la vie civile, & rompre toute ſorte de commerce, parce que le monde eſt plein de ces ſortes de perſonnes. *Autr.* Il faudroit entierement renoncer à la vie. C'eſt une hyperbole.

℣. 11. *Mais quand je vous ai écrit que vous n'euſſiez point de commerce avec ces ſortes de perſonnes*, j'ai entendu *que ſi celui qui eſt du nombre de vos freres eſt fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médiſant, ou ivrogne, ou raviſſeur* du

bien d'autrui, *vous ne mangiez pas même avec lui.*

*Mais ..... que ſi celui qui eſt du nombre de vos freres.* Autr qui porte le nom de frere, c'eſt-à-dire, de Chrétien, *eſt fornicateur, ou avare,* reconnu pour tel, & pour être habitué dans quelqu'un de ces vices ou de ces crimes.

*Ou idolatre*, c'eſt-à-dire, qui ſe trouve, ou aſſiſte quelquefois aux ſacrifices des Payens; & qui par foibleſſe ou condeſcendance, donne des marques exterieures de reſpect & d'eſtime pour leurs ceremonies, & pour le culte qu'ils rendent aux idoles, ſoit qu'il les approuve de paroles ou d'action, en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées: car l'Apôtre ne parle pas ici de ceux qui ſacrifioient effectivement & ouvertement aux idoles, puiſqu'ils étoient exclus de l'Egliſe dès la premiere fois.

*Ou médiſant, &c.* Le mot Grec ſignifie proprement un diſeur d'injures, ou querelleur, λοίδορος.

*Vous ne mangiez pas même avec lui*; non-ſeulement que vous n'ayez nul commerce d'amitié, & de converſation familiere avec lui, mais que vous ne mangiez pas même en ſa compagnie; afin que ſe voyant ainſi traité, il revienne à reſipiſcence; ou du-moins s'il ne profite pas de cette correction, qu'il ſoit hors d'état de vous pouvoir nuire par ſa converſation ou par ſon exemple. Voyez 2. Petr. 3. 17. Jud. 21.

℣. 12. *Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui ſont hors* de l'Egliſe? *N'eſt-ce pas de ceux qui ſont dans l'Egliſe que vous avez droit de juger?*

*Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui ſont hors* de l'Egliſe? c. Puiſque ce n'eſt pas une choſe abſolument neceſſaire pour conſerver la pureté de l'Egliſe, & qu'il ſeroit même impoſ-

ſible

ſible d'obſerver ce jugement rigoureux contr'eux, de leur interdire tout commerce avec les Chrétiens, en défendant aux Chrétiens de les frequenter : car l'Apôtre ne parle pas d'un jugement qui ſoit directement contre les Payens, n'ayant point de juriſdiction ſur eux, ils s'en ſeroient ſans doute mocqués; & il n'auroit pû qu'indirectement leur interdire ce commerce, ſi c'eût été une choſe poſſible & neceſſaire. *Autr.* Comment entreprendrois-je de les juger, puiſque je n'ai point de juriſdiction ſur eux? C'eſt la raiſon du pénultiéme verſet.

*N'eſt-ce pas de ceux qui ſont dans l'Egliſe, &c.* c'eſt-à-dire ; Mais quoiqu'il ne ſoit pas abſolument neceſſaire d'empêcher le commerce des Fidéles avec les Payens, n'eſt-il pas viſible qu'il n'en eſt pas de même à l'égard des mauvais Chrétiens? Vous êtes indiſpenſablement obligés à proceder contre les incorrigibles par toutes ſortes de voies, même juſqu'à les excommunier, & à leur interdire toute ſorte de commerce avec les autres, s'ils ne donnent des marques de pénitence.

℣. 13. *Dieu jugera ceux qui en ſont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.*

*Dieu jugera ceux, &c.* c'eſt-à-dire, les punira : ils ne demeurent pas impunis, quoique vous ne les puniſſiez pas; & leur condition n'en eſt pas meilleure pour être exemts de la correction de l'Egliſe, puiſqu'ils auront Dieu même pour Juge, qui les punira un jour avec bien plus de ſeverité, que vous ne les puniriez.

*Mais pour vous, retranchez ce méchant, &c.* cet inceſtueux, & toute autre perſonne ſcandaleuſe, & incorrigible.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 6. *C'Eſt un bruit public & conſtant qu'il y a de l'impureté parmi vous, &c.*

L'Apôtre nous avertit ici d'un devoir des plus importans à un Chrétien, & s'éleve avec force contre les Corinthiens qui avoient manqué à une obligation ſi eſſencielle à leur état; ce devoir indiſpenſable c'eſt de pleurer la perte éternelle de nos freres qui ſe fait par le ſcandale & le peché. En effet, ſi nous avions aſſez de foi pour être penetrés de la grandeur de ce mal, ne demanderions nous pas comme Jeremie une ſource de larmes pour pleurer les maux de l'Egliſe, & ce carnage ſpirituel d'ames que les démons font continuellement dans le monde en les privant de la grace par les crimes où ils les engagent? Il y a ſujet de pleurer inceſſamment, quand on ſonge au nombre de ceux qui meurent tous les jours, non pas de la mort temporelle du corps, mais de la mort éternelle de l'ame; & à quoi peut-on mieux employer ſes larmes qu'à pleurer une ſi grande perte avec l'Apôtre? *Qui eſt foible, ſans que je m'affoibliſſe avec lui? Qui eſt ſcandaliſé, ſans que je brûle?* David ſe ſentant percé de douleur à cauſe de l'aveuglement des pecheurs, ne dit-il pas qu'*il eſt tombé en défaillance à cauſe des pecheurs* qui abandonnoient la loi de Dieu? Et ailleurs: *Mon zele*, dit-il, *m'a fait ſecher de douleur, parce que mes ennemis ont oublié vos paroles.* Il s'attriſte & ſéche d'ennui, non du mal que lui font ſes ennemis, mais de celui qu'ils ſe font à eux-mêmes, en *oubliant* & en *violant les paroles de Dieu:* parce que ces paroles renfermant la vie des ames, ils ſe privoient du plus grand de tous

2. *Cor.* 11. 29.

*Pſal.* 118. 53.

tous les biens, & préferoient volontairement la mort à la vie.

Voilà ce que fait le veritable zele du salut des ames, d'empêcher, autant qu'on le peut, tous les maux qu'on voit commettre, de porter impatiemment la perte de nos freres, & de gemir du malheur où ils se précipitent par leur faute. La raison de cette obligation est l'union intime que tous les Fidéles ont entr'eux par le lien de la charité qui n'en fait qu'un corps. Car comme dans le corps humain *tous les membres conspirent à s'entr'aider les uns les autres; & si l'un des membres souffre, les autres souffrent avec lui*; il en est de même, dit saint Paul, du corps dont JESUS-CHRIST est le chef, & dont chacun en particulier est un des membres. Comme donc le peché est le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme, il n'y en a point par consequent qui doive plus exciter nôtre compassion.

Mais cette tendresse de mere, & ces entrailles pleines de charité & de compassion pour les ames qui sont sous la tyrannie du démon, est le caractére des vrais Pasteurs qui se rendent par-là conformes à Dieu, qui est tout bon & tout misericordieux, & à ce souverain Pontife, dont l'Apôtre dit que *le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités.* Saint Ambroise ne demande autre chose à Dieu que cette compassion tendre & charitable pour les pechés d'autrui; & il l'eut en effet à un tel point, que saint Paulin dit de lui dans sa vie, qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui, & qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience.

*Hebr. 4. 15.*
*L. 2. de pœnit.*

Saint Bernard fait encore bien voir par son exemple quelle doit être la disposition des Pasteurs touchant ce point. Ce saint Docteur *ayant*

*In Cant. serm. 4. n. 3.*

*repris quelqu'un de ſon peché, & voyant qu'il ne ſe corrigeoit point; demeuroit enſuite*, comme il dit lui-même, *comblé d'affliction & de douleur. Et ne me dites pas*, ajoûte t-il, *que je dois me conſoler, puiſque j'ai rendu à cette ame tout ce que je lui devois. C'eſt cela même qui m'afflige, de ce que je vois mon fils mort devant mes yeux, ſans qu'il m'ait été poſſible de le ſecourir: car je n'ai pas eu deſſein de délivrer mon ame en m'acquittant dans cette rencontre de mon devoir, mais de ſauver la ſienne, en la faiſant revenir à Dieu. Et certes qui eſt la mere qui voyant mourir ſon fils, après avoir fait tous ſes efforts pour lui conſerver la vie, croie devoir arrêter ſes larmes, parce qu'elle n'a pu faire davantage pour le ſauver? Si donc une mere eſt inconſolable dans la perte de celui qui n'eſt mort que d'une mort temporelle; comment me puis je conſoler, en voyant que celui que j'aime comme mon fils; s'engage volontairement dans une mort éternelle, lorſque je m'efforce de lui procurer des biens éternels?*

C'eſt donc dans cet eſprit de charité pour l'Egliſe des Corinthiens que ſaint Paul, craignant que le mauvais exemple de cet inceſtueux, par la negligence qu'on avoit de le reprimer; n'en corrompît d'autres, ſe porte avec ſon zele ordinaire à le retrancher au-plutôt par l'excommunication, pour arrêter par ce promt remede le progrès de ce mal dangereux. Car comme lorſque la gangrêne ſe ſaiſit de quelque partie du corps, il faut incontinent couper cette partie, de peur qu'elle ne corrompe les autres: l'Apôtre en uſe de même en cette rencontre, & pour ſauver l'ame il afflige le corps, & le livre à ſatan pour le tourmenter. Ainſi, l'avantage qu'il procure à ce coupable eſt plus grand que le châtiment; puiſque le châtiment n'eſt que paſſager, & que l'avantage qu'il produit doit être éternel.

℣. 6. juſqu'à la fin. *Vous n'avez donc point ſujet de vous tant glorifier ; ne ſavez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute le pâte ? &c.*

On ne peut pas s'imaginer combien de force a le mauvais exemple pour pervertir, & combien peu en a le bon exemple pour ramener ceux qui ſe ſont égarés. Une ſeule perſonne déreglée dans une compagnie eſt capable de la corrompre toute, ſi on neglige d'en arrêter le deſordre: de même qu'un troupeau tout entier eſt gâté par la maladie d'une ſeule brebis, ſi l'on n'a pas ſoin de la ſéparer. Le peché eſt dans l'ame une plaie contagieuſe, dont le venin ſe répand au-dehors, & corrompt par des attraits inſenſibles ceux qui n'ont pas ſoin de s'en garder & de s'en éloigner.

Qui donc ſe pourra croire aſſûré au milieu du monde parmi cette grande multitude de pecheurs qui l'environnent? Car ſi l'Apôtre craignoit avec raiſon que l'exemple d'un ſeul homme n'infectât tous les autres; que deviendra une ſeule perſonne qui eſt bonne au milieu d'une infinité d'autres qui ne le ſont pas?

Le parti qu'il y a à prendre, c'eſt d'éviter, autant qu'il ſe peut, la compagnie des méchans, ſinon de corps, au-moins d'affection, en ne prenant point de part aux vices & aux déreglemens de ceux avec leſquels nous ſommes obligés de vivre. Il eſt vrai que l'Ecriture ordonne en pluſieurs endroits de ſortir du milieu de Babylone, c'eſt-à-dire, du monde & de la corruption du ſiecle, comme l'entendent les Peres, qui ont toûjours exhorté d'en ſortir & de s'en ſéparer; non pas pour faire une ſocieté ſchiſmatique, comme firent autrefois les Donatiſtes, que les heretiques de ces derniers temps ont imité; mais pour s'en retirer de cœur & d'affection, afin de n'avoir point de part à ſes maxi-

mes relâchées & à ſes déreglemens. Voici comment ſaint Auguſtin parle de cette ſéparation contre les Donatiſtes: „ Le Prophete dit en ter-
*Serm. 18. de verb. Dom. Iſa. 52. 11.*
„ mes clairs: *Retirez-vous, & ſortez de-là.* „ Quant à moi, pour entendre ce qu'il a dit, je „ prends garde à ce qu'il a fait; ſa conduite & „ ſon action eſt l'explication de ſes paroles. Il a „ dit: *Retirez-vous*; A qui l'a-t-il dit? Sans „ doute, aux juſtes. De quelle compagnie leur „ dit-il qu'ils ſe doivent retirer? Sans doute, de „ celle des pecheurs & des injuſtes. Je demande „ ſi ce Prophete lui-même s'en eſt ſéparé, & „ j'apprends que non: Il l'a donc entendu au-„ trement; car s'il avoit entendu qu'il ſe fallût „ ſéparer corporellement, lui-même auroit fait „ le premier ce qu'il auroit ordonné de faire. „ Qu'a-t-il donc fait? Il s'eſt retiré de cœur & „ d'affection: il a repris hautement les pecheurs; „ il leur a reproché leurs crimes & leurs impie-„ tés." Ainſi, l'on voit avec quelle juſtice les Novateurs de ce temps ſe ſont ſéparés de l'Egliſe catholique ſous le vain prétexte des abus & du déreglement des mœurs.

*Voyez Levit. 26. 12. 2. Cor. 6. 17.*
Que ſi l'Apôtre ordonne aux Corinthiens de ſe ſéparer des pecheurs, & de n'avoir aucun commerce avec ceux qui vivoient dans un déreglement manifeſte; ce n'étoit pas pour rompre l'unité avec eux, & ſe ſéparer de leur communion; mais c'étoit pour leur procurer par un motif de charité une confuſion ſalutaire, afin de les faire rentrer en eux-mêmes; mais quoique l'Egliſe ne faſſe plus une ordonnance expreſſe de ſe ſéparer du commerce & de la converſation des méchans, & que cette pratique ne ſoit plus en uſage; il eſt néanmoins de droit naturel d'éviter le danger de ſe corrompre par la familiarité que l'on auroit avec eux, & d'improuver par nôtre ſilence leurs mauvaiſes actions,

ſi nous n'avons pas aſſez de lumiere & de force pour les reprendre. Car, comme dit ſaint Auguſtin, pour n'être point ſouillé par les méchans avec leſquels on eſt obligé de vivre, il faut deux choſes: premierement, ne prendre aucune part à leurs deſordres; ſecondement, les reprendre avec un eſprit de douceur & de charité; c'eſt la regle que nous preſcrit l'Apôtre: *Ne prenez point de part aux œuvres infructueuſes des tenebres, mais condamnez-les plutôt*, ſinon par vos paroles, au-moins par la pureté de vos mœurs, & par le bon exemple de vôtre conduite. C'eſt le moyen de retrancher de nôtre cœur les ſouillures qu'il contracte par le commerce des perſonnes vicieuſes, & contribuer même ſouvent à les purifier de leurs vices & de leurs défauts.

*Ibid.*

*Epheſ.* 5. 11.

# CHAPITRE VI.

1. *AUdet aliquis veſtrûm habens negotium adverſùs alterum, judicari apud iniquos, & non apud ſanctos?*

1. COmment ſe trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un differend avec ſon frere *, oſe l'appeller en jugement devant les méchans & les infidéles, & non pas devant les Saints *.

2. *An neſcitis quoniam ſancti de hoc mundo judicabunt? Et ſi in vobis judicabitur mundus, indigni eſtis qui de minimis judicetis?*

2. Ne ſavez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde? Que ſi vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choſes?

v. 1. *expl.* avec un Fidéle.

Ibid. *expl.* devant les Fidéles.

3. Ne

3. Ne ſavez-vous pas que nous ſerons les juges des anges mêmes *? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie préſente?

*Voyez 2. Pet. 2. 4. Jude 6.*

4. Si donc vous avez des differends entre vous touchant les choſes de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres perſonnes de l'Egliſe *.

5. Je vous le dis pour vous faire confuſion. Eſt-il poſſible qu'il ne ſe trouve point parmi vous un ſeul homme ſage qui puiſſe être juge entre ſes freres?

6. Mais on voit un frere plaider contre ſon frere; & encore devant des Infidéles.

7. C'eſt déja un peché * parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plûtôt les injuſtices? Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plûtôt qu'on vous trompe *?

*Matth. 5. 39. Luc. 6. 29. Rom. 12. 17. 1. Theſſ. 4. 6.*

8. Mais c'eſt vous-même qui faites tort aux au-

3. *Neſcitis quoniam angelos judicabimus? Quantò magis ſæcularia?*

4. *Sæcularia igitur judicia ſi habueritis, contemptibiles qui ſunt in Eccleſia, illos conſtituite ad judicandum.*

5. *Ad verecundiam veſtram dico. Sic non eſt inter vos ſapiens quiſquam qui poſſit judicare inter fratrem ſuum?*

6. *Sed frater cum fratre judicio contendit: & hoc apud infideles?*

7. *Jam quidem omninò delictum eſt in vobis, quòd judicia habetis inter vos. Quarè non magis injuriam accipitis? Quare non magis fraudem patimini?*

8. *Sed vos injuriam facitis, & frau-*

*v.* 3. *expl.* des démons.
*v.* 4. *expl.* les moindres perſonnes d'entre les Fidéles, plûtôt que des Gentils.
*v.* 7. *Grec.* un défaut.
Ibid. *expl.* prenne vôtre bien.

*dariis:*

*datis : & hoc fratribus.*

tres, qui les trompez, & qui traitez ainſi vos propres freres.

9. *An neſcitis quia iniqui regnum Dei non poſſidebunt : Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis ſervientes, neque adulteri,*

9. Ne ſavez-vous pas que les injuſtes ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres,

10. *Neque molles, neque maſculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebrioſi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei poſſidebunt.*

10. ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médiſans *, ni les raviſſeurs *du bien d'autrui*, ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu.

11. *Et hæc quidam fuiſtis: ſed abluti eſtis, ſed ſanctificati eſtis, ſed juſtificati eſtis, in nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, & in Spiritu Dei noſtri.*

11. C'eſt ce que quelques-uns de vous ont été autrefois: mais vous avez été lavés *, vous avez été ſanctifiés, vous avez été juſtifiés au nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & par l'Eſprit de nôtre Dieu.

12. *Omnia mihi licent, ſed non omnia expediunt : Omnia mihi licent, ſed ego ſub nullius redigar proteſtate.*

12. Tout m'eſt permis, mais tout n'eſt pas avantageux *. Tout m'eſt permis, mais je ne me rendrai eſclave de quoi que ce ſoit.

13. *Eſca ventri, & venter eſcis: Deus autem & hunc, &*

13. Les viandes ſont pour le ventre, & le ventre eſt pour les viandes;

*v.* 10. *antr.* outrageux.
*v.* 11. Par le Bâtême & par la Pénitence.
*v.* 12. *lettr.* expedient.

&

& un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'eſt point pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur eſt pour le corps *.

*has deſtruet : corpus autem non fornicationi, ſed Domino : & Dominus corpori.*

14. Car comme Dieu a reſſuſcité le Seigneur, il nous reſſuſcitera de même par ſa puiſſance.

14. *Deus verò & Dominum ſuſcitavit : & nos ſuſcitabit per virtutem ſuam.*

15. Ne ſavez-vous pas que vos corps ſont les membres de JESUS-CHRIST ? Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST ſes *propres* membres *, pour les faire devenir les membres d'une proſtituée ? A Dieu ne plaiſe.

15. *Neſcitis quoniam corpora veſtra membra ſunt Chriſti ? Tollens ergo membra Chriſti, faciam membra meretricis ? Abſit.*

16. Ne ſavez-vous pas que celui qui ſe joint à une proſtituée, eſt un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne ſeront plus qu'une chair, *dit l'Ecriture.*

*Gen. 2. 24. Matth. 19. 5. Marc 10. 8. Epheſ. 5. 31.*

16. *An neſcitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur ? Erunt enim, inquit, duo in carne una :*

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, eſt un même eſprit *avec lui.*

17. *qui autem adhæret Domino, unus ſpiritus eſt.*

18. Fuyez la fornication. Quelque autre peché que l'homme commette, il eſt hors du corps ; mais celui qui commet une for-

18. *Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus eſt : qui au-*

*v.* 13. *expl.* dont il eſt la tête, & qu'il doit un jour glorifier comme le ſien.

*v.* 15. *lettr.* Oterai-je les membres de JESUS-CHRIST.

*tem*

*tem fornicatur, in corpus ſuum peccat.*

19. *An neſcitis quoniam membra veſtra, templum ſunt Spiritûs ſancti, qui in vobis eſt, quem habetis à Deo, & non eſtis veſtri?*

20. *Empti enim eſtis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore veſtro.*

nication, peche contre ſon propre corps.

19. Ne ſavez-vous pas que vôtre corps eſt le temple du Saint Eſprit, qui reſide en vous *, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes? *Supr.* 3. 17. 2. *Cor.* 6. 16.

20. Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez *donc*, & portez * Dieu dans vôtre corps *. *Infr.* 7. 23. 1. *Petr.* 1. 18.

*v.* 19. *expl.* que vous avez reçu par le Batême.
*v.* 20. *Portez* n'eſt point dans le Grec.

Ibid. *Grec.* & dans votre eſprit, puiſque l'un & l'autre eſt à Dieu.

## SENS LITTERAL.

¶. 1. *Comment ſe trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un differend avec ſon frere, oſe l'appeller en jugement devant les méchans & les infidéles, & non pas devant les Saints?*

*Comment, &c.* L'Apôtre ayant parlé du pouvoir & de l'obligation que l'Egliſe a de juger & de punir les Chrétiens ſcandaleux & incorrigibles, il en prend occaſion de traiter des jugemens civils, qui regardent l'interêt temporel de chaque Fidéle, & de montrer qu'ils ne doivent point chercher d'autres juges de leurs differends, que ceux-là mêmes qui ſont dans l'Egliſe, quelque attache que l'on ait à ſes interêts.

*Un differend*, ou procès en matiere civile, *avec ſon frere*; car ſi le differend eſt avec un Payen, on ne peut pas éviter d'être jugé par des Infidéles

les. *Gr* avec un autre ; c'eſt-à-dire, un autre Chrétien : ce qui eſt fort bien exprimé par le mot de frere.

*Oſe*, c'eſt-à-dire, qui veuille bien. *Autr.* qui ait bien le courage & le front ; car c'eſt pour marquer l'indignité de cette action, qui alloit au ſcandale des Infidéles ; & à leur faire connoître les imperfections & les injuſtices mêmes qui étoient parmi les Chrétiens.

*L'appeller en jugement* ; car il n'en eſt pas de même quand on défend ſon droit devant l'Infidéle, lorſqu'on y eſt appellé. Le mot Grec κρίνεσθαι, dont ſe ſert l'Apôtre, ne ſignifie pas ſeulement être jugé, mais appeller en jugement, comme pluſieurs l'ont déja obſervé.

*Devant les méchans, &c.* Gr. *les injuſtes*, c'eſt-à-dire, les infidéles, qui ne rendent point à Dieu l'honneur qui lui eſt dû ; ou qui ignorent les regles de la veritable juſtice, & qui n'ont pas les qualités neceſſaires pour la rendre.

*Devant les Saints*, c'eſt-à-dire, devant les Chrétiens, qui font profeſſion de vivre ſaintement, les choiſiſſant pour être les arbitres de vos differends.

℣. 2. *Ne ſavez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde ? Que ſi vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choſes ?*

*Ne ſavez-vous pas que les Saints ? &c.* c'eſt-à-dire : Après avoir été eux-mêmes jugés par JESUS-CHRIST ; ils aſſiſteront, en qualité d'aſſeſſeurs, au jugement qu'il fera des réprouvés, prenant connoiſſance, comme lui, de toutes leurs actions, les condamnant comme mauvaiſes, & approuvant, louant, & confirmant la ſentence de damnation éternelle qu'il aura, comme ſouverain Juge, prononcée contr'eux. Voyez Pſ. 49. 15. Dan. 7. 22. Apoc. 2. 26.

26. & 3. 21. & 20. 4. Ce privilege de juger le monde, eſt ſpecialement attribué aux Apôtres. Voyez Matth. 19. 28. Luc. 22. 30.

*Eſtes-vous indignes de juger des moindres choſes*, telles que ſont toutes celles qui font la matiere de vos differends, qui ne ſont que temporelles & caduques, & qui ne ſont rien en comparaiſon des éternelles, dont vous ſerez les juges.

℣. 3. *Ne ſavez-vous pas que nous ſerons les juges des anges mêmes? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie préſente?*

*Ne ſavez-vous pas que nous ſerons les juges des anges mêmes* apoſtats, c'eſt-à-dire, des diables, qui ſeront jugés, comme les autres réprouvés, au jour du Jugement general. Voyez Matth. 8. 29. 2. Petr. 2. 4. Jud. 6.

*Combien plus le devons nous être? &c.* c'eſt-à-dire: Combien avons-nous plus de droit de l'être? &c. Ou: A combien plus forte raiſon ſerons-nous dignes de l'être?

℣. 4. *Si donc vous avez des differends entre vous touchant les choſes de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres perſonnes de l'Egliſe.*

*Si donc vous avez des differends....* plutôt que de vous pourvoir devant les juges Payens, *prenez pour juges, &c.* c'eſt-à-dire, pour arbitres, *les moindres perſonnes*, ſi vos docteurs ne veulent point s'en donner la peine, & qu'ils tiennent cette fonction au-deſſous d'eux; *de l'Egliſe*, du corps des Fidéles; c'eſt-à-dire, quelques laïques qui ſoient gens-de-bien, quoiqu'ils ne ſoient pas élevés en dignité dans l'Egliſe.

℣. 5. *Je vous le dis pour vous faire confuſion. Eſt-il poſſible qu'il ne ſe trouve point parmi vous un ſeul homme ſage, qui puiſſe être juge entre ſes freres?*

*Je vous le dis pour vous faire confuſion, &c.* c'eſt-à-dire; ce n'eſt pas pour vous en faire une regle,

regle, mais pour vous faire de la confuſion, du peu de zele que vous avez pour accorder les differends de vos freres, vous qui faites tant valoir la ſcience & l'érudition de vos docteurs, & qui faites profeſſion d'être ſi habiles dans la connoiſſance des choſes du monde.

*Parmi vous*, qui avez tant de maîtres & de docteurs éclairés, *un ſeul homme ſage qui puiſſe, &c.* c'eſt-à-dire, qui ſe veuille donner le temps & la peine d'être juge pour accommoder leurs differends à l'amiable.

℣.6. *Mais on voit un frere plaider contre ſon frere; & encore devant des Infidéles.*

*Mais on voit un frere*, c'eſt-à-dire, un Chrétien, qui fait une profeſſion particuliere de vivre dans l'union avec tous les autres Chretiens, & de n'avoir avec ſes freres qu'un même cœur & une même volonté.

*Plaider contre ſon frere*, en demandant: car l'Apôtre ne blâme point ceux qui ſe défendoient devant les Juges Infidéles, lorſqu'ils y étoient cités.

*Et encore devant des Infidéles*; qui prennent ſujet des differends de quelques particuliers d'entre nous, d'inſulter toute l'Egliſe, & de faire paſſer les Fidéles pour des chicaneurs, & pour des gens attachés à leur interêt, &c.

℣.7. *C'eſt déja un peché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plûtôt les injuſtices? Pourquoi ne ſouffrez vous pas plûtôt qu'on vous trompe?*

*C'eſt déja un peché*; c'eſt à-dire, quelque droit que vous euſſiez dans le fond contre celui que vous appellez en Juſtice; & quand on ne conſidereroit même que le mal qu'il y a de plaider devant les infidéles, cette ſeule action de plaider contre vôtre frere, eſt déja un peché, puiſqu'elle eſt contraire à la perfection chrétienne;

&

& eſt ordinairement accompagnée de circonſtances vicieuſes, comme de la perte du temps, de l'amour deſordonné des biens, de l'averſion du prochain, de murmures, d'inquietudes, &c. Il ne veut pas dire que l'action ſoit mauvaiſe d'elle-même, mais à cauſe de ſes circonſtances; ce peché, ſelon le ſentiment des Peres, & ſelon la force du mot Grec, n'eſt que veniel.

*Parmi vous, &c.* ſoit en celui qui cauſe du dommage à ſon prochain, & lui donne occaſion de plaider; ſoit en celui qui reçoit le dommage, mais qui n'a point la vertu de le ſouffrir patiemment ſans plaider, & ſans en demander la reſtitution en Juſtice devant les Infidéles.

*Pourquoi ne ſouffrez-vous pas plutôt les injuſtices, &c.* plutôt que de plaider, mais ſur-tout de plaider avec un ſi grand ſcandale, devant les Infidéles? Car c'eſt l'intention principale de l'Apôtre, & non pas d'empêcher abſolument aux Fidéles de plaider; puiſqu'il leur permet de prendre des Juges Fidéles pour être les arbitres de leurs differends.

℣. 8. *Mais c'eſt vous mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainſi vos propres freres.*

*Mais c'eſt vous, &c.* bien loin de ſouffrir qu'on vous faſſe tort, & qu'on prenne vôtre bien. Il ne parle qu'à ceux qui ſoûtenoient une cauſe injuſte.

*Et qui traitez ainſi vos propres freres* pour qui vous devriez donner vôtre vie.

℣. 9. *Ne ſavez-vous pas que les injuſtes ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres.*

L'Apôtre après avoir employé pluſieurs raiſons pour reprendre l'avarice, qui porte à plaider, il en vient aux menaces; & quoiqu'il ne

s'adreſſe

s'adreſſe qu'aux avares, il les fait entrer de pair avec une foule infinie de ſcelerats. C'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, une maniere bien ſage de reprendre les pecheurs, lorſqu'ils voient qu'on les ménage, & qu'on ne s'attaque pas directement à eux.

*Ne ſavez-vous pas*, ſans que je vous le diſe, ou ſans que j'aie beſoin de vous en avertir, *que les injuſtes*, c'eſt à-dire, ceux qui font tort aux autres, & qui leur raviſſent leur bien. Car ceci ſe rapporte au verſet précedent.

*Ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu*, c'eſt-à-dire, de la gloire éternelle, par laquelle Dieu regnera parfaitement dans ſes Fidéles, après avoir détruit en eux tout ce qui s'oppoſe à preſent à la perfection de ſon regne.

*Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs*, c'eſt-à dire, ceux qui ſe corrompent avec les proſtituées.

*Ni les idolâtres*. c'eſt-à-dire, qui adorent les faux dieux.

*Ni les adulteres*; c'eſt-à-dire, qui violent la foi du mariage, ou qui pechent avec des perſonnes mariées.

℣. 10. *Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médiſans, ni les raviſſeurs* du bien d'autrui, *ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu.*

*Ni les impudiques, ni les abominables*; c'eſt-à-dire, ceux qui ſe laiſſent corrompre par d'autres de même ſexe, & qui tombent dans le crime de Sodomie.

*Ni les voleurs*, qui dérobent par adreſſe & ſans violence, comme les voleurs de nuit, & autres ſemblables: car pour les autres voleurs, il en parle ſous le nom de raviſſeurs du bien d'autrui.

*Ni les avares*, c'eſt-à-dire, ceux qui acque-

rent,

rent, ou qui amaſſent des biens par toutes ſortes de voies injuſtes & trompeuſes.

*Ni les ivrognes*, c'eſt-à-dire, qui de propos déliberé boivent juſqu'à ſe priver de l'uſage de la raiſon: car il ne parle point de ceux qui tombent dans l'ivreſſe par ſurpriſe, & faute de connoître la force du vin.

*Ni les médiſans, &c.* qui parlent mal de leur prochain. *Gr.* qui ſe laiſſent emporter à dire des injures, ou des paroles outrageuſes.

*ỳ.* 11. *C'eſt ce que quelques-uns de vous ont été autrefois: mais vous avez été lavés, vous avez été ſanctifiés, vous avez été juſtifiés au nom de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *& par l'Eſprit de nôtre Dieu.*

Les Corinthiens pouvoient objecter à l'Apôtre: Si les injuſtes, ni les fornicateurs, &c. ne doivent point avoir de part au royaume de Dieu; comment pouvons-nous eſperer d'y parvenir, puiſque nous avons vécu ſi long-temps dans tous ces deſordres? Il eſt vrai, dit cet Apôtre, que vous y avez vécu, mais il eſt vrai auſſi qu'ils vous ont été pardonnés, & qu'enſuite vous avez été ſanctifiés & juſtifiés, & qu'ainſi ils ne peuvent plus vous exclure de l'entrée du royaume de Dieu.

*C'eſt ce que quelques-uns de vous*; non pas tous; car il y en avoit pluſieurs de ceux à qui l'Apôtre écrivoit, qui pouvoient être nés de parens Fidéles; pluſieurs qui avoient été convertis dans leur bas âge, & avant que d'avoir commis aucun de ces crimes; pluſieurs qui pouvoient être venus des autres Egliſes s'habituër à Corinthe; & d'autres enfin, qui pouvoient s'être exemtés de la plûpart de ces vices groſſiers avant leur converſion, au-moins quant à l'action exterieure, & par un principe d'honneur.

*Ont été autrefois*, les uns dans plusieurs de ces vices, les autres dans tous.

*Mais vous avez été lavés* par le Batême, où vous avez reçu la remission parfaite de tous vos pechés, & de toute la peine qui leur étoit dûe.

*Vous avez été sanctifiés*, par l'infusion de la grace sanctifiante, par laquelle vous avez été rendus participans de la nature de Dieu, & dignes d'être aimés de lui. Voyez 2. Petr. 1. 4.

*Vous avez été justifiés*, c'est-à-dire, rendus capables par cette même grace de produire des bonnes œuvres, & d'avancer toûjours dans la vertu & dans la justice, avec le secours de la grace actuelle.

*Au nom de Nôtre Seigneur* Jesus-Christ, c'est-à-dire, par l'invocation de son nom, ou par ses merites.

*Et par l'Esprit*, c'est-à-dire, par la vertu du Saint Esprit, dont la propre operation est de sanctifier nos ames. *Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum:* L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit. Rom. 5. 5.

*De nôtre Dieu*, c'est-à-dire, de Dieu le Pere, qui est l'origine & le principe du Fils, ou du Pere & du Fils, qui sont le même Dieu, dont procede le Saint Esprit, qui est Dieu comme le Pere & le Fils: de sorte qu'il fait ici mention des trois Personnes de la sainte Trinité.

℣. 12. *Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.*

Les Corinthiens pouvoient dire qu'il leur étoit permis de redemander leur bien par les voies de la justice; mais l'Apôtre leur répond, qu'il n'est pas toûjours à propos de faire ce qui est permis; & que la charité du prochain ne permet pas ce que les loix permettent. Quelques-uns croient que

que l'Apôtre, après avoir condamné les vices les plus groſſiers, s'arrête ici à réprendre le vice de la bonne chere, que les docteurs de Corinthe mettoient au nombre des choſes indifferentes, & permiſes par l'Evangile.

*Tout m'eſt permis*, diſent quelques-uns; ce ſont les paroles que ces docteurs charnels & relâchés avoient toûjours dans la bouche, ſe flattant eux-mêmes, & les autres, dans leurs excès, ſous prétexte que l'Evangile permet d'uſer indifferemment de toutes ſortes de viandes. Il eſt permis en effet, dit l'Apôtre, d'uſer de toutes ſortes de viandes, mais cet uſage doit être moderé; & il n'eſt pas avantageux, ni pour la ſanté du corps, ni pour celle de l'ame, s'il n'eſt reglé par la raiſon. Ainſi c'eſt à tort que vous vous flattez dans vos excès ſous un prétexte ſi faux.

*Mais tout n'eſt pas avantageux, &c.* C'eſt la réponſe de l'Apôtre.

*Eſclave de quoi que ce ſoit:* Autr. de qui que ce ſoit. Ceux qui plaident ſont aſſujettis & à leur partie, qui leur cauſe de grandes inquietudes, & à tous ceux qui doivent connoître de leurs affaires; & s'engagent dans une infinité de neceſſités inévitables, qui les tiennent dans la gêne. Ils ſont auſſi eſclaves de leur ventre & des viandes; puiſque ce n'eſt ordinairement que pour ſe procurer les commodités de la vie, que l'on plaide.

*℣. 13. Les viandes ſont pour le ventre, & le ventre eſt pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'eſt point pour la fornication, mais pour le Seigneur; & le Seigneur eſt pour le corps.*

*Les viandes ſont pour le ventre, & le ventre eſt pour les viandes.* Tout ce qui ſert à la nourriture & à l'entretien du corps, ne merite pas qu'on

s'en mette tant en peine. Selon d'autres, c'eſt encore un diſcours ordinaire à ces docteurs profanes : Dieu n'a-t-il pas fait, diſoient-ils, les viandes pour les manger, ou pour s'en raſſaſier ? Ne les a-t-il pas deſtinées pour la nourriture de l'homme, & formé le ventre & l'eſtomach pour les recevoir, pour les digérer, & pour en faire la diſtribution dans toutes les parties du corps ? Quel mal peut-il y avoir dans l'uſage de ces choſes, puiſqu'il eſt ſi conforme à l'inſtitution de la nature, dont Dieu eſt l'auteur ?

*Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre.* Il eſt vrai, dit l'Apôtre, que l'uſage des viandes eſt permis de ſoi-même ; mais comme cet uſage ne doit durer qu'un peu de temps, après lequel Dieu détruira les viandes, & fera ceſſer les fonctions des organes de la nutrition, & le ventre même ; il n'eſt pas juſte qu'un Chrétien s'y attache, & y mette ſa derniere fin, comme s'il les devoit toûjours poſſeder. N'en uſons donc que pour la neceſſité, & pour la conſervation de cette vie ; puiſque Dieu ne les a inſtituées que pour ce ſujet. Aſpirons à d'autres plaiſirs plus purs & plus honnêtes, & dont la durée ne doit jamais avoir de fin.

*Le corps n'eſt point pour la fornication.* Il eſt permis d'uſer des viandes pour nourrir ſon corps, mais il n'eſt pas permis d'uſer de ſon corps pour commettre la fornication. L'Apôtre refute par ces paroles la fauſſe idée des Payens, qui croyoient que la fornication étoit une choſe permiſe. Ainſi les docteurs des Corinthiens, qui étoient plus Philoſophes que Chrétiens, pouvoient dire : Si l'uſage indifferent des viandes eſt permis à l'homme, pourquoi celui des femmes, & ſur-tout de celles qui ſont libres, ne lui ſera t-il point permis ? L'Apôtre prévient encore cette pernicieuſe conſequence, lorſqu'il dit que Dieu, qui a

permis

permis à l'homme de manger de toutes ſortes de viandes, lui a interdit l'uſage indifferent des femmes ; & qu'il ne lui a pas donné un corps pour l'abandonner à la fornication, mais pour l'employer au ſervice de JESUS-CHRIST, ou par la continence, ou par l'uſage legitime du mariage ; après quoi JESUS-CHRIST doit rendre ce même corps participant de ſa gloire, & membre de ſon corps myſtique, par la reſurrection glorieuſe, en récompenſe de ſon obéïſſance & de ſa fidelité.

*Mais pour le Seigneur*, à qui il doit être entierement conſacré par un ſaint & legitime uſage des créatures ; *& le Seigneur eſt pour le corps* ; c'eſt-à-dire, doit être la récompenſe éternelle du corps, en le rendant participant de ſa gloire & de ſon immortalité.

℣. 14. *Car comme Dieu a reſſuſcité le Seigneur, il nous reſſuſcitera de même par ſa puiſſance.*

*Car comme Dieu* ; c'eſt la confirmation & l'explication de ces paroles : *Et le Seigneur pour le corps ; a reſſuſcité*, & a en même temps glorifié : car la reſurrection de JESUS-CHRIST renferme ſa glorification.

*Il nous reſſuſcitera de même*, avec la même gloire ; puiſque nous ſommes, comme lui, les membres du corps dont il eſt le chef ; & qu'il n'eſt pas juſte que le chef reſſuſcite ſans ſes membres, ni qu'il ſoit d'une condition toute differente des membres.

*Par ſa puiſſance*, qui n'eſt pas moindre pour nous reſſuſciter un jour, qu'elle l'a été pour reſſuſciter JESUS-CHRIST. Voyez Rom. I. 4. 19. 20.

℣. 15. *Ne ſavez-vous pas que vos corps ſont les membres de* JESUS-CHRIST ? *Arracherai-je donc à* JESUS-CHRIST *ſes propres membres, pour les faire devenir les membres d'une proſtituée ? A Dieu ne plaiſe.*

*Ne ſavez-vous pas que vos corps*, auſſi-bien que vos ames, *ſont les membres de* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, du corps myſtique dont il eſt le chef? Car l'Egliſe qui eſt ce corps myſtique; eſt compoſée d'hommes qui ont un corps & une ame, & ils ſont tous membres de ce corps ſelon l'une & l'autre partie, comme ils emploient l'une & l'autre partie au ſervice de JESUS-CHRIST. Voyez ci-deſſous ch. 11. 3. Epheſ. 1. 22. 4. 15. & 5. 23. 30. Coloſſ. 1. 18. & ailleurs.

*Arracherai-je donc à* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire: Aurois-je donc bien le courage de me ſéparer de l'union étroite que j'ai avec JESUS-CHRIST, & de me ſouſtraire de l'obéïſſance que je lui dois, en qualité de membre vivant de ſon corps myſtique? car il ne parle point ici de l'entiere ſéparation qui ſe fait par l'apoſtaſie, ou par la perte de la foi, ou par l'excommunication, ou enfin par la damnation éternelle.

*Ses propres membres pour les faire devenir*; c'eſt-à-dire, pour me lier d'affection, de corps & de dépendance, à une proſtituée, au préjudice de l'union toute ſainte & toute ſacrée que j'ai avec lui; & du droit ſouverain qu'il a ſur moi, en vertu de cette union, qui eſt incompatible avec cette liaiſon ſi profane.

*Les membres d'une proſtituée*, vile & abominable, & qu'on ne ſçauroit préferer à JESUS-CHRIST, ſans lui faire la derniere des injures.

*A Dieu ne plaiſe*, que je commette une action ſi indécente, ſi injuſte, & ſi déteſtable.

℣. 16. *Ne ſavez-vous pas que celui qui ſe joint à une proſtituée, eſt un même corps avec elle? Car ceux qui étoient deux ne ſeront plus qu'une chair*, dit l'Ecriture.

*Ne ſavez-vous pas, &c.* c'eſt-à-dire: Celui qui s'abandonne à la fornication, ne rend pas ſeule-

ſeulement ſon corps membre d'une proſtituée, mais il devient en certaine maniere un même corps avec elle, par l'union étroite des corps de l'un & de l'autre; qu'ainſi ſon corps participe à toutes ſes mauvaiſes qualités, & qu'il eſt ſujet à tous les maux infames qui l'accompagnent.

*Ne ſeront plus qu'une chair, &c.* L'Ecriture dit ceci de l'union qui eſt entre les corps des perſonnes mariées; mais ſaint Paul en fait l'application à celle qui ſe trouve entre les perſonnes libres non mariées, parce qu'elle eſt de même nature, n'y ayant nulle difference qu'à cauſe de la défenſe.

℣. 17. *Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, eſt un même eſprit* avec lui.

*Mais celui qui demeure attaché au Seigneur*; en qualité de membre vivant de ſon corps myſtique, participe tellement aux qualités, & aux vertus divines de JESUS-CHRIST, qu'il ſemble que c'eſt un même eſprit: & que ce n'eſt plus lui qui vit, mais que c'eſt JESUS-CHRIST qui vit en lui. *Vivo ego, jam non ego.* Galat. 2. 20.

*Eſt un même eſprit* avec lui; c'eſt-à dire, n'eſt pas ſeulement uni de corps avec JESUS-CHRIST, mais même d'eſprit & de volonté; de ſorte qu'il ne peut rompre cette union ſi étroite & ſi ſainte, que par un extrême ſacrilege.

℣. 18. *Fuyez la fornication. Quelqu'autre peché que l'homme commette, il eſt hors du corps; mais celui qui commet une fornication, peche contre ſon corps.*

*Fuyez la fornication, &c.* c'eſt à dire, toutes les occaſions qui pourroient vous y porter, pour ne point encourir un mal tel que d'être membre d'une proſtituée, & d'être un même corps avec elle, & de peur d'être privé d'un bien tel qu'eſt celui d'être membre de JESUS-CHRIST, & un même eſprit avec lui.

*Mais celui qui commet une fornication, peche contre ſon propre corps*, le deshonore, & le prive de ſa liberté, en le plongeant dans un cloaque d'impureté, & le faiſant dépendre d'une proſtituée, comme membre de ſon corps, & comme étant un même corps avec le ſien.

℣. 19. *Ne ſavez-vous pas que vôtre corps eſt le temple du Saint Eſprit, qui reſide en vous, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes?*

*Ne ſavez-vous pas que vôtre corps*, c'eſt-à-dire, tout l'homme, *eſt le temple du Saint Eſprit?* Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 2. Cor. 6. 10. On peut dire que le ſanctuaire de ce temple eſt l'eſprit & la volonté; le corps du temple ou la nef, ſont les autres facultés de l'ame; & l'entrée ou portique & veſtibule du temple, le corps avec tous ſes ſens externes. Vous ne devez donc pas le profaner par l'impureté; & ſi vous le faites, c'eſt un ſacrilege digne d'une extrême punition. *Diſperdet illum Deus*: Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra.

1. Cor. 3. 17.

*Qui reſide en vous*, en propre perſonne, & non-ſeulement par ſa grace; ce qui vous doit encore exciter davantage à vous exemter de ce vice. *Ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus:* Nous viendrons à lui, & nous ferons en lui nôtre demeure. Voyez Rom. 5. 5. c. 8. 9. 11. & ailleurs, où l'Ecriture fait voir la reſidence du Saint Eſprit dans les Fidéles,

Joan. 14. 23.

*Et qui vous a été donné de Dieu*, par ſa pure grace, & non par vos merites; ce qui vous oblige encore plus étroitement à vous conſerver dans la pureté, pour ne pas tomber dans la méconnoiſſance d'un ſi grand bienfait.

*Et que vous n'êtes plus à vous-mêmes*, comme vous étiez autrefois, lorſque Dieu vous abandonnoit à vôtre propre volonté, & avant que

vous

vous fussiez à JESUS-CHRIST, pour faire de vôtre corps ce qu'il vous plaît, & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

*v.* 20. *Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez Dieu dans vôtre corps.*

*Car vous avez été achetés*; c'est-à-dire; JESUS-CHRIST vous ayant délivré de la servitude du peché & de la puissance du diable par le prix de son sang, il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames; non que par la seule création il n'eût déja un droit souverain sur les corps & sur les ames; mais en punition du peché, Dieu avoit comme abandonné l'usage de ce droit, en laissant l'homme à lui-même, & à la conduite du diable, dont il s'étoit rendu l'esclave par le peché. Mais JESUS-CHRIST est rentré dans l'usage de ce premier droit, par la redemption & par le salut qu'il nous a acquis par sa mort.

*D'un grand prix.* Gr. *A prix*: c'est-à-dire: Vous avez beaucoup coûté à JESUS-CHRIST, puisqu'il vous a achetés au prix de son sang.

*Glorifiez donc*, par l'exemple d'une vie toute pure & toute sainte; *& portez Dieu*; c'est-à-dire, vivez de telle sorte, qu'il fasse sa demeure en vous; ne l'en chassez point par vos mauvaises actions.

*Dans vôtre corps.* Le Grec ajoûte: *Et dans vôtre esprit*, puisque l'un & l'autre est à Dieu; c'est-à-dire, l'un & l'autre est le vrai lieu de sa demeure, & le temple où il veut être honoré, par le droit qu'il s'en est acquis par la redemption: car il ne parle point ici du droit qu'il a par la création.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 15. *COmment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant un different avec son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchans & les infidéles, & non pas devant les Saints, &c.*

Saint Paul reprend ici dans les Corinthiens un mal qui est plus ordinaire parmi les Chrétiens mêmes qu'il ne l'est parmi les nations infidéles; c'est de poursuivre par les voies de la justice ceux qui nous ont fait tort en quelque chose, ou qui refusent de nous donner ou nous rendre ce qui nous appartient. Sur quoi il faut examiner, 1. Si c'est absolument un peché que de plaider, & s'il n'y a point quelques occasions où on le puisse faire. 2. Quels sont les maux qui resultent des procès; & quels sont les avantages qu'on retire de souffrir plutôt qu'on nous fasse tort, & qu'on nous prenne nôtre bien, comme l'Apôtre le conseille.

Il paroît d'abord surprenant qu'on mette en question, si l'on peut conserver son bien, & se défendre par la voie de la justice contre ceux qui le veulent ravir injustement. Car, pourquoi les loix civiles ont elles été établies, si ce n'est pour maintenir la societé & la paix entre les hommes, en arrêtant la violence des méchans qui outrageroient les bons; en reprimant l'insolence des personnes puissantes & des riches, qui opprimeroient impunément les foibles, & les dépouilleroient de leurs biens? Ces loix qui font regner la justice parmi les hommes, sont fondées sur la droite raison, & sont appuyées par les ordonnances de la loi de Dieu, qui a établi dans les Etats des Juges pour y rendre la justice:

Ainsi

Ainſi l'on ne peut douter qu'on ne puiſſe avoir recours à l'autorité des Magiſtrats, pour recouvrer la paix & le repos ſi l'on eſt inquieté.

Mais il ne s'agit pas ici de ce que les loix civiles nous permettent, elles ne doivent pas ſeules ſervir de regle à un Chrétien; c'eſt l'Evangile, & la loi de la charité, qui doit être le principe & le motif de ſes actions; c'eſt ſur cette regle ſouveraine que nous ſerons tous jugés, & non point ſur les deciſions de la juriſprudence civile.

Saint Paul inſtruit par JESUS-CHRIST même des maximes du ſalut, dit d'un côté à Timothée ſon diſciple, qu'*un ſerviteur de Dieu ne doit point plaider*; & de l'autre, il dit ici aux Corinthiens, qu'*il y a du peché à avoir des procès les uns contre les autres.* „ On pourroit croi- „ re, dit ſaint Auguſtin, ſur ce paſſage, qu'il n'y „ auroit point de peché à plaider contre quelqu'un, mais ſeulement à vouloir être jugé hors „ de l'Egliſe, s'il n'ajoûtoit enſuite: *Vous êtes „ déja coupables en cela que vous avez des procès „ entre vous.* Et afin que perſonne ne ſe pût excuſer ſur la juſtice de ſa cauſe, il prévient ces „ penſées & ces excuſes, & dit: *Que ne ſouf- „ frez vous plutôt qu'on vous faſſe tort? Que ne „ ſouffrez-vous plutôt qu'on vous ôte ce qui vous „ appartient?* „ Ce qui s'accorde avec ce que le Fils de Dieu a dit: *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre vôtre robe, laiſſez-lui encore emporter vôtre manteau? Et ne redemandez point vôtre bien à celui qui vous l'emporte.* Saint Auguſtin expliquant ces paroles, dit: „ Que ce commandement ne nous oblige point „ de remettre à tous ceux qui nous doivent de „ l'argent, mais ſeulement à ceux qui refuſent „ de nous payer ce qu'ils nous doivent, & qui „ nous veulent engager dans un procès. Et par-

2. Tim. 2. 14.

Enchir. c. 78.

Matth. 5. 40. Luc. 6. 29.

„ ce que, ſelon l'Apôtre, *un ſerviteur de Dieu*
„ *ne doit point plaider*, il conclut, que quand
„ celui qui nous doit ne veut pas nous le ren-
„ dre, ni de ſon plein-gré, ni en étant ſollici-
„ té, il lui faut quitter la dette. Car, dit ce ſaint
„ Docteur, deux choſes peuvent être cauſe qu'il
„ ne veut pas payer ce qu'il doit; ou parce qu'il
„ n'a pas de quoi ſatisfaire, ou parce qu'il eſt
„ avare, & avide du bien d'autrui. L'un & l'au-
„ tre eſt une marque d'indigence & de pauvre-
„ té. S'il n'a pas le moyen de payer, il eſt ve-
„ ritablement pauvre, & par conſequent c'eſt
„ une aumône qu'on lui fait de lui remettre ſa
„ dette. Que s'il a de quoi, & qu'il ne veuille
„ pas rendre, c'eſt une indigence ſpirituelle en-
„ core plus grande & plus digne de compaſſion.
„ Ainſi, celui qui remet à celui qui eſt en cet
„ état, remet veritablement à un pauvre, &
„ fait une œuvre de miſericorde & de charité
„ chrétienne, fondée ſur cette regle, qu'il doit
„ être, ſelon ſa diſpoſition interieure, toûjours
„ prêt de perdre ce qui lui eſt dû. Que ſi néanmoins
„ il ſollicite ſon debiteur de le ſatisfaire, en lui
„ repréſentant le tort qu'il fait à ſon ame par
„ l'injuſtice qu'il commet, ayant de quoi s'ac-
„ quitter & ne le voulant pas, il rendra à cet
„ homme un bon office, en ce qu'il empêchera
„ qu'il ne perde la foi, en voulant profiter du
„ bien d'autrui, qui eſt une perte ſi grande,
„ qu'il n'y en a point au monde qui l'égale.

Il eſt donc clair, ſelon l'Evangile, qu'un Chrétien, quelque juſte que ſoit la cauſe qu'il ſoûtent, ne doit point plaider, mais qu'il eſt obligé de ſouffrir plutôt la perte de ſon bien que de s'y engager; non pas que ce ſoit abſolument un mal de redemander ſon bien en juſtice, mais parce que c'eſt ordinairement ou l'effet de la paſſion qui porte à la vangeance, ou un attache-

ment

ment au bien, dont la pourſuite engage par une ſuite neceſſaire dans pluſieurs grands pechés qui bleſſent notablement la charité, & bien ſouvent la ruinent entierement.

Mais enfin, n'eſt-il donc jamais permis de plaider? On peut dire qu'il n'eſt jamais permis de le vouloir de propos déliberé, & de s'y porter de ſon propre mouvement, puiſque l'Evangile le défend; mais il faut dire de cette défenſe ce que ſaint Auguſtin a dit des autres préceptes de l'Evangile, qu'elle n'oblige pas toûjours dans la pratique, mais dans la préparation du cœur; & que nous devons être diſpoſés à perdre tout plutôt que de perdre la charité que nous devons à nôtre prochain: il n'y a que la ſeule neceſſité qui en diſpenſe, lorſqu'on ne peut faire autrement pour conſerver ſon bien, ſon honneur, ou ſa vie; pourvû que ce ſoit en conſervant inviolablement l'amour du prochain.

Ainſi on peut quelquefois plaider ſans perdre la charité, ou de commun accord pour terminer une affaire, où après avoir recherché toutes les voies d'accommodement pour éviter un procès, ou même pour reduire à la raiſon un eſprit opiniâtre & déraiſonnable, qui tireroit quelque avantage conſiderable de nôtre retenue.

Non-ſeulement on peut plaider, mais même on le doit quelquefois quand la charité nous oblige de le faire; comme lorſqu'on eſt chargé du ſoin des pauvres, qu'il faut tirer des pupilles & des orphelins de l'oppreſſion, qu'il s'agit de conſerver les biens des Hôpitaux & des Maiſons Religieuſes contre ceux qui les veulent envahir; quand enfin il y va du bien public & de l'Egliſe. Mais quand il ne s'agit que de quelque interêt particulier, ſans que la neceſſité, ni la charité nous y oblige, ce ne peut gueres être que par un eſprit d'avarice, & par un amour dere-

glé des choſes temporelles que l'on s'embaraſſe dans un procès: or c'eſt ce que l'Evangile condamne, n'y ayant rien de plus oppoſé au chriſtianiſme que les procès & les conteſtations, dont le peché eſt une ſuite preſque inévitable.

Si l'on veut maintenant conſiderer les ſuites funeſtes des procès, & les maux innombrables qui les accompagnent, qui pourroit les raconter? Saint Thomas dit qu'il y a ſur-tout quatre ſortes de pechés qui en ſont comme inſéparables; le premier, c'eſt l'attachement aux biens temporels, qui eſt la ſource principale des pechés; car comme dit ſaint Auguſtin, *Celui qui s'embaraſſe dans les procès, recherche les choſes de la terre au-delà de ce que doit faire celui à qui eſt promis le royaume des cieux*; ceux qui eſperent le ciel & les biens éternels mépriſent aiſément ceux de la terre; ceux au-contraire qui témoignent avoir tant d'amour pour les biens de la terre, ne croient pas fermement que ceux du ciel leur ſont promis. Et celui qui tient pour un gain avantageux le ſalut de ſon ame, eſtime peu la perte d'un bien temporel: mais celui au-contraire qui eſt ſenſible à la perte d'un bien temporel, eſtime peu de choſe la perte de ſon ame. Celui donc à qui il paroît plus difficile de quitter ſon bien que d'entreprendre un procès; qu'il ſçache qu'il eſt encore plus difficile de terminer un procès, & d'en ſortir ſans offenſer Dieu. Avant que d'y entrer, la ſeule cupidité le fait entreprendre; mais depuis qu'on y eſt engagé, la honte ſe joint à la cupidité pour le pourſuivre; à quels excès ne ſe portent point ces deux paſſions unies enſemble?

*In Pſ. 80.*

Le ſecond peché c'eſt la diſcorde, & l'aigreur qui ſe forme entre ceux qui plaident l'un contre l'autre; de là naiſſent mille paſſions furieuſes, les envies, les animoſités, les coleres, les empor-

emportemens, les inimitiés, les faux ſoupçons, les paroles outrageuſes, les haines irreconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de ſe déchirer les uns les autres par de noires médiſances, par des calomnies & des injures atroces, tout-à-fait indignes non-ſeulement d'un Chrétien, mais même d'un homme raiſonnable.

Le troiſiéme peché, ce ſont les ruſes & les fourberies que l'on employe pour gagner ſa cauſe, & les menſonges dont on uſe pour affoiblir celle de ſon adverſaire. Qui pourroit s'imaginer combien on a inventé de chicaneries & de méchantes ſubtilités pour obſcurcir la verité, allonger les affaires, rendre les procès éternels? Ne ſait-on pas que c'eſt une ſcience maudite qui enrichit les gens de juſtice, & ruine les familles engagées dans les procès?

Le quatriéme déreglement que cauſent les procès, c'eſt le ſcandale: En effet, qui eſt-ce qui peut voir ſans en être choqué, des Chrétiens animés les uns contre les autres, ſe parler avec un cœur plein d'amertume, & ſe traiter les uns les autres avec le dernier mépris? N'eſt-ce pas ce qui allume les querelles entre les plus proches parens, & ce qui entretient la diviſion & forme des haines irreconciliables entre des familles qui étoient bien unies?

Ajoûtez à cela les peines, & les inquiétudes dont ſont agités ceux qui plaident, tout occupés à ſolliciter leurs amis pour favoriſer leur parti: mais quand il n'y auroit que la perte du temps, & la diſſipation de l'eſprit, ce ſeroit ſans doute un grand malheur qu'un procès.

Il eſt aiſé de conclure quels ſont les avantages que remportent ceux qui aiment mieux ſouffrir le tort qu'on leur fait que de vouloir le reparer par les voies de la juſtice. Car, outre le repos de la conſcience & la tranquillité d'eſprit dont ils

jouiſ-

jouiſſent, ils remportent une celebre victoire contre leur adverſaire: „ Car, comme dit ſaint „ Jean Chryſoſtome, la victoire eſt plus à celui „ qui ſouffre paiſiblement une injure qu'à celui „ qui ne peut ſouffrir qu'on lui faſſe tort." Mais Dieu récompenſe abondamment la patience de ceux qui non-ſeulement ſouffrent qu'on leur faſſe tort, mais qui prient même pour ceux qui les outragent, „ Ne ſouffrez point, dit ce „ ſaint Docteur, l'injuſtice qu'on vous fait en „ homme lâche & ſans cœur, priez pour celui „ qui vous l'a faite; c'eſt pour vous que vous „ travaillez en agiſſant de la ſorte. Cet homme „ vous a pris vôtre argent; il a pris ſur lui en „ même temps tous vos pechés: uſez de cette „ occaſion. Si vous ſouffrez patiemment cette „ violence ſans concevoir d'averſion contre ce- „ lui qui vous l'a faite, vous acquererez une „ couronne très-éclatante. Ce n'eſt pas de moi- „ même que j'annonce ce que je dis, c'eſt JE- *Matth. 5. 44. 45.* „ SUS-CHRIST qui a dit: *Priez pour ceux qui* „ *vous outragent.* Voyez la récompenſe qu'il y „ ajoûte enſuite: *afin que vous ſoyez ſemblables* „ *à vôtre Pere qui eſt dans le ciel.*

„ Ainſi, dans le fond vous n'avez rien perdu, „ vous avez même beaucoup gagné. On vous a „ comblé de gloire, puiſqu'on vous a rendu un „ ſi parfait Chrétien, ſi ſemblable à Dieu, ſi „ dégagé de la paſſion de l'argent & des embar- „ ras qu'il cauſe, & ſi en droit de poſſeder le „ royaume même du ciel. Penſons à ces verités, „ ajoûte ce Pere, afin de témoigner à l'avenir „ nôtre vertu dans les injures, & d'être ainſi „ dans une heureuſe liberté d'eſprit, qui nous „ dégage des troubles de cette vie, qui banniſſe „ de nous toutes les vaines inquietudes, & qui „ nous faſſe acquerir une joie ſans fin par la gra- „ ce & la miſericorde de nôtre Seigneur JESUS- „ CHRIST." *v.* 15.

℣. 15. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de* JESUS-CHRIST? *Arracherai-je donc à* JESUS-CHRIST *ses propres membres, pour les faire devenir membres d'une prostituée? &c.*

Depuis que JÉSUS-CHRIST s'est fait homme, & que par l'union hypostatique du Verbe avec nôtre nature il a pris sur lui toutes nos dettes pour les payer, & toutes nos infirmités pour les guerir, il s'est uni si étroitement à nous, que nous ne sommes avec lui qu'un même corps & un même esprit; il est nôtre chef, & nous sommes ses membres; & c'est par le prix de son Sang qu'il s'est rendu nôtre Seigneur & nôtre souverain Maître. Ainsi, comme dit saint Paul, nous ne sommes plus à nous-mêmes. Si vôtre corps n'est plus à vous, il ne vous est pas permis de deshonorer ce qui appartient à un autre, & encore plus particulierement, lorsque c'est à Dieu qu'il appartient.

Mais, pour montrer quelle injure on fait à Dieu de corrompre la sainteté qu'on a reçuë au Batême en se souillant par l'impureté, nous pouvons nous considerer en trois manieres; 1. comme les images de la divinité; 2. comme les membres de JÉSUS-CHRIST; 3. comme les temples du Saint Esprit.

L'Ecriture dit que *Dieu créa l'homme à son image & à sa ressemblance.* Il n'appartient qu'au Verbe éternel d'être l'image parfaite du Pere, la caractere & l'expression de sa substance, comme lui étant consubstantiel & égal en tout; mais l'homme a été fait à l'image de Dieu, & ressemble à cet original suprême *avec inégalité*, comme dit saint Augustin, au-lieu que les autres créatures ne sont que des traces de Dieu: *Vestigia Dei. Cette image de Dieu à laquelle l'homme a été créé*, n'est point dans le corps, mais dans *Genes.* 1. 26. 27.

l'ame,

l'ame, & dans ce qu'il y a de plus ſpirituel en l'ame. Car, comme Dieu eſt une ſubſtance incomprehenſible dans ſa grandeur & dans ſa ſainteté, qui ſe connoît & qui s'aime; *l'homme eſt à l'image de Dieu*, parce qu'il peut connoître & aimer cette même bonté & cette même beauté de Dieu, comme ayant été créé capable de s'attacher au bien ſouverain & immuable, qui eſt Dieu. Cette image a été défigurée par le peché de nôtre premier pere, & nous naiſſons tout difformes & abominables aux yeux de Dieu: mais elle a été retracée par la grace de JESUS-CHRIST dans le Batême; & le Chrétien qui s'avance de jour en jour *dans une juſtice & une ſainteté veritable, eſt renouvellé* dans le fond de l'ame en ſe rendant conforme de plus en plus à *l'homme nouveau*, qui eſt JESUS-CHRIST.

Celui donc qui ſe ſouille par le vice infame de l'impureté, ne fait-il pas une injure atroce à ſon Créateur qui l'a formé à ſon image, qui eſt honteuſement ſalie & défigurée par ce crime? Savez-vous bien, dit ſaint Chryſoſtome, que c'eſt l'image de la divinité que vous gâtez? Et vous ne prenez pas garde quelle eſt l'image que vous profanez avec impieté: *Non attendis cujus imaginem violaſti; cui contumeliam feciſti.*

Si les Princes vangent avec tant de ſeverité les outrages que l'on fait à leurs ſtatues, que doivent attendre ceux qui font au ſouverain Seigneur une injure ſi énorme que de ſouiller par des crimes infames l'image vivante de la divinité, la rendre extremement difforme, & en la dépouillant de tous les ornemens de la grace, la défigurer entierement, & la couvrir toute d'ordure? *Rougiſſez donc, ô ame*, dit ſaint Bernard, *d'avoir changé l'image de Dieu en celle d'une bête; rougiſſez & ſoyez couverte de confuſion de*

*Serm 24. in Cant.*

vous

*vous veautrer dans la boüe, vous qui venez du ciel*

Mais comme nous ne ſommes pas ſeulement les images de Dieu retracées par la grace de nôtre Batême ; mais encore les membres de JESUS-CHRIST, ne faiſant tous qu'un même corps, dont il eſt le chef ; n'eſt-ce pas une impieté horrible de *prendre les membres de* JESUS-CHRIST *pour en faire les membres d'une proſtituée* ? Rien n'eſt plus effrayant que cette expreſſion de ſaint Paul : mais l'Apôtre s'en ſert pour donner de l'horreur d'un crime ſi honteux & ſi injurieux à JESUS-CHRIST. Car quel plus grand outrage lui peut-on faire que de lui arracher un corps qui lui avoit été conſacré, qu'il avoit ſanctifié par ſa grace, auquel il s'étoit uni intimement, pour le livrer d'une maniere infame à ſon plus grand ennemi ? N'eſt-ce pas un horrible ſacrilege à un Chrétien, qui eſt devenu dans le Batême le corps veritable de JESUS-CHRIST, de le deshonorer par les paſſions infames qu'il y excite, qui abbrutiſſent l'eſprit, & le rendent tout charnel ? N'eſt ce pas lui faire une perſecution plus cruelle que celle que lui faiſoit Saul, quand le Seigneur lui cria du haut des cieux ; *Pourquoi me perſecutez-vous ? Je ſuis* JESUS *que vous perſecutez.* *Act. 9. 4. 5.*

Ce n'eſt pas aſſez à un fornicateur de ſouiller par cet infame peché, & d'effacer en lui-même l'image du Pere ; de proſtituer les membres de JESUS-CHRIST ; il profane encore le temple du Saint Eſprit, & le rend la choſe la plus honteuſe & la plus mépriſable qui ſoit au monde. Dieu qui *remplit le ciel & la terre*, ſe rend tellement préſent à chacun de nous qu'il penetre tout nôtre interieur par ſa vertu toute-puiſſante ; mais il eſt dans les méchans, comme la lumiere du ſoleil eſt aux yeux d'un aveugle qui ne la voit point,

point, & ne la reſſent point, & qui eſt, comme dit ſaint Auguſtin, *abſens præſenti*, abſent de la lumiere du ſoleil qui l'environne: Pour ce qui eſt des juſtes, il ne penetre pas ſeulement le fond de leur être par ſa préſence & par ſa puiſſance; mais il les anime & les vivifie par ſon Eſprit ſaint, & par une union intime il ſe plaît d'habiter dans les ames ſaintes & dans les cœurs des juſtes comme dans ſon ſanctuaire. Ainſi, dit ce ſaint Docteur, *il n'eſt pas neceſſaire que nous ſortions de nous-mêmes pour prier le Seigneur dans ſon temple, nous n'avons qu'à prier dans nous-mêmes, puiſque nous ſommes le temple même où il ſe plaît d'habiter par ſon amour.* Et ailleurs: *Nôtre ame eſt la vie de nôtre corps, comme Dieu eſt la vie de nôtre ame; l'Eſprit de Dieu habite dans l'ame, & par le moyen de l'ame dans le corps; de ſorte que nos corps ſont le temple de l'Eſprit ſaint que nous avons reçu de Dieu.*

*Auguſt. tract. 15. in Joan.*

*Serm. 18. de verb. Apoſt.*

Quelle injure eſt-ce donc de l'en chaſſer par un peché qui ſouille & l'ame & le corps pour donner la place au démon de l'impureté, qui en avoit été chaſſé par l'invocation du nom de Dieu dans le Batême Et comme le miniſtre de JESUS-CHRIST avoit commandé de la part de Dieu à ce démon de ſortir du nouveau batiſé: *Sors de lui, eſprit impur, & donne la place à l'Eſprit ſaint;* EXI *ab eo, immunde ſpiritus, & da locum Spiritui ſancto*; celui qui profane ſon corps par ſes actions deshonnêtes, dit au-contraire: *Sors de moi, Eſprit ſaint, & donne la place à l'eſprit impur.* Peut-on contriſter le Saint Eſprit d'une maniere plus outrageante que de le chaſſer honteuſement de la demeure qu'il s'étoit choiſie & qu'il avoit ſanctifiée par ſes dons ſpirituels? Prétendez-vous ſouiller impunément le temple du Saint Eſprit? „ On ſeroit puni, dit „ ſaint Chryſoſtome, ſi on faiſoit quelque in-

*Epheſ. 4. 30.*

„ ſulte

„ ſulte dans une maiſon particuliere; on ſeroit „ traité avec les dernieres rigueurs, ſi l'on avoit „ deshonoré le palais du Prince, & ſi on l'avoit „ rendu une caverne de voleurs. Que ces conſi- „ derations vous impriment du reſpect pour ce- „ lui qui habite en nous. Tremblez, continuë „ ce ſaint Docteur, dans la vuë de cet Eſprit „ conſolateur qui nous eſt ſi intimement uni, & „ de JESUS-CHRIST de qui vous avez l'hon- „ neur d'être un membre: depuis que JESUS- „ CHRIST vous a rendus ſes propres membres, „ vous n'en êtes plus le maître.

„ Si ayant une fille vous étiez aſſez malheu- „ reux pour la vendre à un homme qui l'expo- „ ſât comme une victime de l'impudicité publi- „ que, & que le fils du Prince l'eût délivrée de „ cette infame ſervitude pour la prendre en ma- „ riage; ſeroit-il en vôtre pouvoir de la remet- „ tre de nouveau dans ces lieux abominables où „ vous l'aviez menée autrefois? Il en eſt ainſi de „ nous; nous avons comme vendu nôtre chair „ au démon qui ne penſe qu'à la proſtituër, JE- „ SUS-CHRIST l'a arrachée de cette effroyable „ ſervitude: ſi vous la replongez dans vos pre- „ miers déreglemens, vous ſerez griévement pu- „ ni de ce manque de reſpect; & cet outrage „ retombera ſur JESUS-CHRIST même qui eſt „ vôtre chef. „ Après donc qu'il nous a ti- rés de cet état malheureux; qu'il nous pro- met un royaume, ſi nous demeurons purs & chaſtes; après des myſteres redoutables auſquels il nous fait l'honneur de participer, ſi nous nous ſouillons encore de ces infamies, quels ſuppli- ces ne meriterons-nous pas? Nous avons reçu de Dieu une grace ineſtimable, lorſqu'il nous a rendus dignes de le connoître, & d'être les membres de JESUS-CHRIST, pour nous em- pêcher de devenir les membres d'une proſtituée,

par

par un malheur où tombent tant de perſonnes. Soyons donc penetrés juſqu'au fond du cœur d'une grande crainte de Dieu; cette crainte nous rendra plus purs que l'or, dit ſaint Chryſoſtome: ainſi étant délivrés de toutes nos impuretés, nous pourrons voir JESUS-CHRIST & nous unir à ce divin Chef dans la gloire.

# CHAPITRE VII.

1. POur ce qui regarde les choſes dont vous m'avez écrit, *Je vous dirai qu'*il eſt avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme *.

1. *DE quibus autem ſcripſiſtis mihi: bonum eſt homini mulierem non tangere:*

2. Néanmoins pour *éviter* la fornication, que chaque homme vive avec ſa femme *, & chaque femme avec ſon mari.

2. *propter fornicationem autem unuſquiſque ſuam uxorem habeat, & unaquæque ſuum virum habeat.*

1. Petr. 3. 7. 3. Que le mari rende à ſa femme * ce qu'il lui doit; & la femme ce qu'elle doit à ſon mari.

3. *Uxori vir debitum reddat: ſimiliter autem & uxor viro.*

4. Le corps de la femme n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle du mari: de même le corps du mari n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle de la femme.

4. *Mulier ſui corporis poteſtatem non habet, ſed vir. Similiter autem & vir ſui corporis poteſtatem non habet; ſed mulier.*

*v.* 1. *expl.* L'Apôtre préfere la continence au mariage.

*v.* 2. *lettr.* ait une femme, & que chaque femme ait ſon mari.

*v.* 3. *Grec.* l'affection.

5. *Nolite*

5. *Nolite fraudare invicem, nisi fortè ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi: & iterùm revertimini in idipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram.*

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer * à l'oraison; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de vôtre incontinence pour vous tenter.

6. *Hoc autem dico secundùm indulgentiam, non secundùm imperium.*

6. Ce que je vous dis * comme une chose qu'on vous pardonne, & non pas qu'on vous commande.

7. *Volò enim omnes vos esse sicut meipsum: sed unusquisque proprium donum habet ex Deo: alius quidem sic, alius verò sic.*

7. Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même *: mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoît de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre.

8. *Dico autem non nuptis, & viduis: bonum est illis si sic permaneant, sicut & ego.*

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur declare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi même.

9. *Quòd si non se continent, nubant:*

9. Que s'ils sont trop foibles pour garder la con-

*v.* 5. *Grec.* au jeûne & à, &c.

*v.* 6. *autr.* par condescendance, & non par commandement

*v.* 7. *i. e.* en état de se passer de femme.

tinen-

tinence *, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler *.

10. Quant à ceux qui sont déja mariés, ce n'est pas moi, mais c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement, *qui est* que la femme ne se sépare point d'avec son mari.

*Matth.* 5. 32. 19 9. *Marc.* 10. 17. *Luc.* 16. 18.

11. que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari ; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis * : Que si un Fidéle a une femme qui soit infidéle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle :

13. que si une femme fidéle a un mari qui soit infidéle, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui :

14. car le mari infidéle

*melius est enim nubere, quàm uri.*

10. *Iis autem, qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere :*

11. *quòd si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari : & vir uxorem non dimittat.*

12. *Nam ceteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.*

13. *Et si qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum :*

14. *sanctificatus est*

* *v.* 9. *lettr.* que s'ils ne se contiennent pas.

Ibid. *i. e.* que de tomber dans la fornication.

*v.* 12. *expl.* quelques-uns rapportent ceci aux personnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le separent d'avec la suite.

*enim*

*enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem: alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.*

est sanctifié * par la femme fidele; & la femme infidéle est sanctifiée par le mari fidéle; autrement vos enfans seroient impurs *, au-lieu que maintenant ils sont saints *.

15. *Quòd si infidelis discedit, discedat: non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi: in pace autem vocavit nos Deus.*

15. Que si le mari infidéle se sépare d'avec sa femme qui est fidéle, qu'elle le laisse aller; parce qu'un frere * ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre: mais Dieu nous a appellés pour vivre en paix.

16. *Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? Aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies?*

16. Car que savez-vous, ô femme, si vous * ne sauverez point vôtre mari? Et que savez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point vôtre femme?

17. *nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.*

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & selon l'état dans lequel Dieu l'a appellé: & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

*v.* 14. *expl.* est aidé & disposé à recevoir la foi de JESUS-CHRIST. *Candidatus fidei.* Tertul.

Ibid. *i. e.* souillés par le peché originel.

Ibid. *i. e.* sanctifiés par le Batême, *d'autres* reputés legitimes.

*v.* 15. *expl.* un Chrétien ou une femme Chrétienne.

*v.* 16. *autr.* si vous sauverez vôtre mari.

18. Un homme eſt-il appellé *à la foi* étant circoncis ? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y eſt-il appellé n'étant point circoncis ? Qu'il ne ſe faſſe point circoncire.

*Voyez 1. Mach. 1. 16.*

18. *Circumciſus aliquis vocatus eſt ? Non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus eſt ? Non circumcidatur.*

19. Ce n'eſt rien d'être circoncis, & ce n'eſt rien d'être incirconcis *; mais *le tout eſt* d'obſerver les commandemens de Dieu.

19. *Circumciſio nihil eſt, & præputium nihil eſt : ſed obſervatio mandatorum Dei.*

20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.

*Epheſ. 4. 1.*

20. *Unuſquiſque in qua vocatione vocatus eſt, in ea permaneat.*

21. Avez-vous été appellé à la foi étant eſclave ? Ne portez point cet état avec peine, mais plûtôt faites-en un bon uſage, quand même vous pourriez devenir libre *.

21. *Servus vocatus es ? Non ſit tibi curæ : ſed & ſi potes fieri liber, magis utere.*

22. Car celui qui étant eſclave eſt appellé au *ſervice du* Seigneur, devient affranchi du Seigneur : & de même celui qui eſt appellé etant libre, devient eſclave de JESUS-CHRIST.

22. *Qui enim in Domino vocatus eſt ſervus, libertus eſt Domini : ſimiliter qui liber vocatus eſt, ſervus eſt Chriſti.*

23. Vous avez été ache-

*Supr. 6. 10. 1. Petr. 1. 18.*

23. *Pretio empti*

* 19. *lettr.* la circonciſion n'eſt rien, & l'incirconciſion n'eſt rien.

* 21. *autr.* Si vous pouvez demeurer libre, ſervez-vous plûtôt de cet avantage.

*eſtis,*

*estis, nolite fieri servi hominum.*

tés d'un *grand* prix, ne vous rendez pas esclaves des hommes.

24. *Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.*

24. Que chacun, mes freres, demeure *donc* dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.

25. *De virginibus autem præceptum Domini non habeo: consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino, ut sim fidelis.*

25. † Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur *: mais voici le conseil que je donne comme étant fidéle *ministre* du Seigneur, par la misericorde qu'il m'en a faite.

† Une sainte Vierge.

26. *Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.*

26. Je croi donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses necessités de la vie présente; qu'il est, *dis-je*, avantageux à l'homme de ne se point marier.

27. *Alligatus es uxori? Noli quærere solutionem. Solutus es ab uxore? Noli quærere uxorem.*

27. Estes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.

28. *Si autem acceperis uxorem, non peccasti. Et si nupserit virgo, non peccavit: tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego*

28. Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas: & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des pei-

*v.* 25. *expl.* qui oblige à la virginité.

nes. Or je voudrois vous les épargner *.

29. Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire: Le temps eſt court; & ainſi que ceux mêmes qui ont des femmes, ſoient comme n'en ayant point:

30. & ceux qui pleurent, comme ne pleurant point: ceux qui ſe réjouiſſent, comme ne ſe réjouiſſant point: ceux qui achetent, comme ne poſſedant point:

31. enfin ceux qui uſent de ce monde, comme n'en uſant point: car la figure de ce monde paſſe *.

32. Pour moi, je deſire de vous voir dégagés de ſoins & d'inquietudes. Celui qui n'eſt point marié, s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. Mais celui qui eſt marié s'occupe du ſoin des choſes du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à ſa femme; * & ainſi il ſe trouve partagé *.

34. * De même une

*autem vobis parco.*

29. *Hoc itaque dico, fratres: Tempus breve eſt: reliquum eſt, ut & qui habent uxores, tanquàm non habentes ſint:*

30. *& qui flent, tanquàm non flentes: & qui gaudent, tanquàm non gaudentes: & qui emunt, tanquàm non poſſidentes:*

31. *& qui utuntur hoc mundo, tanquàm non utantur: præterit enim figura hujus mundi.*

32. *Volo autem vos ſine ſollicitudine eſſe. Qui ſine uxore eſt, ſollicitus eſt quæ Domini ſunt, quomodò placeat Deo.*

33. *Qui autem cum uxore eſt, ſollicitus eſt quæ ſunt mundi, quomodò placeat uxori, & diviſus eſt.*

34. *Et mulier in-*

*v.* 28. *expl.* en vous portant à la continence.

*v.* 31. *expl.* la beauté de ce monde s'efface, & il déperit de jour en jour. *Gr.* la face de ce monde change continuellement.

*v.* 33. & 34. *Grec.* Il y a bien de la difference entre une femme & une vierge: une vierge s'occupe, &c.

*nupta*

*nupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore, & spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, & quomodò placeat viro.*

femme qui n'eſt point mariée, & une vierge, s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur, afin d'être ſainte de corps & d'eſprit; mais celle qui eſt mariée, s'occupe du ſoin des choſes du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à ſon mari.

35. *Porrò hoc ad utilitatem veſtram dico: non ut laqueum vobis injiciam, ſed ad id, quod honeſtum eſt, & quod facultatem præbeat ſine impedimento Dominum obſecrandi.*

35. Or je vous dis ceci pour voſtre avantage, non pour vous tendre un piege *; mais pour vous porter ſeulement à ce qui eſt de plus ſaint*, & qui vous donne un moyen plus facile * de prier Dieu ſans empêchement.

36. *Si quis autem turpem ſe videri exiſtimat ſuper virgine ſua, quòd ſit ſuperadulta, & ita oportet fieri: quod vult faciat: non peccat, ſi nubat.*

36. Que ſi quelqu'un croit que ce lui ſoit un deshonneur que ſa fille paſſe la fleur de ſon âge *ſans être mariée*, & qu'il juge la devoir marier, qu'il faſſe ce qu'il voudra; il ne pechera point ſi elle ſe marie.

37. *Nam qui ſtatuit in corde ſuo firmus, non habens neceſſitatem, poteſtatem autem habens ſuæ vo-*

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune neceſſité, & qui ſe trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il vou-

*v.* 35. *expl.* en vous impoſant comme une loi d'obligation de vivre dans la continence.

Ibid. *expl.* à vous attacher au Seigneur ſans partage & ſans diſtraction.

*Ibid.* On a ſuivi le Grec & ſaint Jerôme.

dra, prend une ferme resolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

*luntatis, & hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, benè facit.*

38. Ainsi celui qui marie sa fille: fait bien: & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

38. *Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, benè facit: & qui non jungit, meliùs facit.*

39. La femme est liée à la loi *du mariage*, tant que son mari est vivant: mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvû que ce soit * selon le Seigneur.

Rom. 7. 2.

39. *Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit: quòd si dormierit vir ejus, liberata est: cui vult nubat: tantùm in Domino.*

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu *.

40. *Beatior autem erit si sic permanserit, secundùm meum consilium: puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.*

*v.* 39. *expl.* à un Fidéle.
*v.* 40. *expl.* que c'est selon l'Esprit de Dieu que je donne ce conseil.

## SENS LITTERAL.

¥. 1. *POur ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit*; je vous dirai qu'*il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.*

*Pour ce qui regarde les choses, &c.* Les Fidéles desirant savoir s'ils devoient préferer l'état de continence à l'usage du mariage, & lequel de ces deux états étoit le plus conforme à leur profession, & le plus expedient pour leur salut; l'Apô-

l'Apôtre leur dit, qu'*il eſt avantageux à l'homme*, ce qui s'entend auſſi par la même raiſon de la femme à l'égard de l'homme, c'eſt-à-dire, c'eſt une choſe louable, honnête, & utile pour le ſalut, *de ne toucher aucune femme*; c'eſt à-dire, de s'abſtenir non-ſeulement de la fornication, mais même du mariage, quoique legitime, & permis par la loi de Dieu; parce que cet état eſt plus libre pour vaquer à ſon ſervice, & à celui du prochain.

℣. 2. *Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec ſa femme, & chaque femme avec ſon mari.*

*Néanmoins pour éviter la fornication.* Gr. *les fornications*; c'eſt pour marquer les diverſes ſortes d'impureté où les hommes peuvent tomber. L'Apôtre par cette reſtriction, montre évidemment que ceux qui ſe peuvent conſerver dans la pureté, feroient quelque choſe de plus parfait, s'ils pouvoient s'abſtenir du mariage.

*Que chaque homme*, c'eſt-à-dire, que celui qui croit n'avoir pas aſſez de force pour ſe conſerver dans la pureté, *vive avec ſa femme*, c'eſt-à-dire, qu'il ſe marie, ſuppoſé toutefois qu'il ſoit libre d'ailleurs pour contracter validement le mariage; car s'il eſt ou impuiſſant, ou lié par le vœu de chaſteté, ou qu'il ait quelqu'autre empêchement canonique, il ſe doit ſervir d'autres remedes pour ſurmonter la tentation, & implorer le ſecours de la grace, que Dieu ne refuſe jamais à ceux qui la lui demandent comme il faut. Voyez Matth. 19. 12. *Autr.* Vive avec ſa femme propre, & non celle d'autrui; ce qui ſeroit contre la loi, & contre la fin du mariage.

*Et chaque femme avec ſon mari.* Gr. *ſon propre mari*, c'eſt-à-dire, un mari unique. Tout ce paſſage eſt manifeſtement contre la polyga-

mie, tant à l'égard des hommes, qu'à l'égard des femmes.

℣. 3. *Que le mari rende à ſa femme ce qu'il lui doit, & la femme ce qu'elle doit à ſon mari.*

*Que le mari rende à ſa femme.* L'Apôtre répond à la difficulté qu'ils lui avoient faite touchant l'état des perſonnes mariées; ſçavoir s'il leur étoit plus avantageux de vivre toûjours dans la continence, que de continuër dans l'uſage du mariage : car quoi qu'ils puiſſent, par eſprit de pieté, s'abſtenir de demander le devoir; la juſtice & la loi du mariage ne leur permettent pas de le refuſer, hors le cas de neceſſité. Ainſi cette réponſe de l'Apôtre n'eſt pas un conſeil, comme celle des verſets 1. & 2. mais une declaration préciſe de l'obligation des mariés.

*Ce qu'il lui doit; &c.* ſelon la loi du mariage. Gr. la bienveillance, ou le témoignage d'affection qu'il lui doit; c'eſt-à-dire, le devoir conjugal.

℣. 4. *Le corps de la femme n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle du mari: de même le corps du mari n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle de la femme.*

*Le corps de la femme.* C'eſt la raiſon du verſet précedent.

*N'eſt point en ſa puiſſance*, pleine & abſoluë pour ſe pouvoir diſpenſer de ce devoir à ſa volonté; & moins encore pour l'abandonner à d'autres qu'à ſon propre mari.

*Mais en celle du mari, &c.* qui partage avec elle la puiſſance qu'elle a ſur ſon propre corps; comme la femme de ſon côté partage avec ſon mari la puiſſance qu'il a ſur le ſien, en vertu de la ſocieté conjugale qui eſt entr'eux, qui les rend reciproquement maîtres du corps l'un de l'autre en ce qui regarde l'uſage du mariage; quoique le mari ait la préference ſur la femme dans tout le reſte. ℣. 5.

*ỳ. 5. Ne vous refuſez point l'un à l'autre ce devoir, ſi ce n'eſt du conſentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraiſon; & enſuite vivez enſemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne ſujet de vôtre incontinence pour vous tenter.*

*Ne vous refuſez point, &c.* C'eſt la ſuite du verſet précedent.

*Si ce n'eſt du conſentement de l'un & de l'autre*; puiſqu'il eſt libre à l'un & à l'autre de ne pas uſer de ſon droit, *pour un temps*; c'eſt-à-dire, pour un peu de temps, & non pour toûjours; non qu'il ne ſoit permis, & qu'il ne fût plus parfait en certaines circonſtances de s'en abſtenir pour toûjours, ſuppoſé le conſentement des parties; mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût ſûr de porter generalement les Corinthiens à cette perfection dans la foibleſſe où il les voyoit.

*Afin de vous exercer*; ſur tout dans les temps préſcrits par l'Egliſe pour cet exercice, comme le Carême, les veilles des Dimanches & des Fêtes ſolennelles, & de la communion au corps de JESUS-CHRIST. Cette pratique s'eſt obſervée fort exactement dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, & ſe devroit encore obſerver à préſent pour entrer dans l'eſprit de l'Apôtre. Gr. *Au jeûne*, puiſqu'il ne conſiſte pas ſeulement dans l'abſtinence des viandes, mais dans celle de tous les plaiſirs du corps.

*A l'oraiſon*; puiſqu'elle ne ſe peut faire avec toute l'attention requiſe, ſans être dégagé des plaiſirs de la chair qui tiennent l'eſprit comme abſorbé dans le corps, & l'empêchent de s'élever avec liberté à Dieu, qui eſt un pur eſprit, & qui ne peut être prié ni adoré qu'en eſprit. Ce n'eſt pas que l'uſage du mariage empêche abſolument l'exercice de la priere; mais il eſt certain qu'il en diminuë la ferveur & l'atten-

tion, ſur-tout en ceux qui n'y cherchent que leur propre ſatisfaction. Voyez Exod. 19. 15. 1. Reg. 21. 4. 5. Joel. 2. 16. Zach 7. 3.

*Et enſuite vivez enſemble.* Let. *Retournez enſemble, &c.* vous demandant même ce devoir, hors le cas de neceſſité; ce qui marque que les mariés ſe ſéparoient de lit dans le temps de cette abſtinence, afin de ſe tenir plus purs, & moins expoſés à la tentation.

*De peur que le démon ne prenne ſujet, &c.* Cette raiſon qui porte l'Apôtre a permettre aux Corinthiens de vivre enſemble comme auparavant, fait voir qu'il n'a égard dans cette permiſſion qu'à leur fragilité; qu'ainſi ce qu'il leur permet n'eſt pas ſeulement de vivre enſemble ſelon la regle étroite du mariage, mais de donner quelque choſe à leur foibleſſe; c'eſt-à-dire, d'uſer du mariage, lors même qu'ils y ſont portés plutôt pour ſatisfaire leur paſſion, que par la pure intention d'avoir des enfans; ce qui paroît encore plus évident par le verſet ſuivant, où il qualifie cette permiſſion, d'indulgence & de pardon; puiſque tout pardon ſuppoſe une imperfection dans celui à qui on l'accorde.

*Pour vous tenter*, ou d'adultere, ou de quelque autre peché plus notable.

℣. 6. *Ce que je vous dis comme une choſe qu'on vous pardonne, & non pas qu'on vous commande.*

*Ce que je vous dis*, c'eſt-à-dire, de vivre enſemble comme auparavant, en vous demandant, & rendant le devoir hors le temps, ſans une inclination ſincere d'avoir des enfans pour le ſervice de Dieu.

*Comme une choſe qu'on vous pardonne*; ſaint Gregoire ſur cet endroit, dit que l'Apôtre ne ſe ſerviroit pas de ces termes: *Comme une choſe qu'on vous pardonne*, (à l'égard de ce qu'il vient de dire,) s'il n'y avoit quelque imperfection;

*Epiſt. 3. lib. 12. indict. VII.*

ction ; Car, dit ce grand Pape, on ne pardonne point ce qui eſt permis & ce qui eſt juſte : ainſi l'Apôtre en declarant qu'il le pardonne fait aſſez connoître qu'il y a quelque imperfection, & qu'ainſi on ne peut uſer ſaintement du mariage que dans la vuë principale d'avoir des enfans, & non uniquement pour ſatisfaire ſa paſſion, que ſans cette vuë principale il y a dans cet uſage quelque faute, qui, néanmoins par rapport à l'infirmité humaine & à la preſſante tentation, eſt pardonnable en conſideration des liens ſacrés du mariage.

*℣. 7. Car je voudrois que tous les hommes fuſſent en l'état où je ſuis moi même : mais chacun a ſon don particulier ſelon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre.*

*Car je voudrois, &c.* Tant s'en faut que je vous ordonne de vivre dans le mariage avec une entiere liberté ; je voudrois au contraire, s'il étoit poſſible, que tous les hommes fuſſent en état de s'en abſtenir tout-à-fait, & de vivre, comme moi-même, dans une parfaite continence, afin qu'ils fuſſent dans une entiere liberté de ſervir Dieu, & de ne penſer qu'à leur ſalut.

*Fuſſent en l'état où je ſuis moi-même.* Il propoſe ſon exemple, pour rendre ſon exhortation plus efficace,

*Mais.* C'eſt une vertu dont tous ne ſont pas capables ; mais ceux-là ſeuls à qui il eſt donné d'en haut. Voyez Matth. 19. 11.

*Chacun a ſon don particulier* ; c'eſt-à-dire, Chaque Fidele a ſa grace particuliere, telle qu'il plaît à Dieu de la lui donner, ſoit pour vivre dans le mariage, ou hors le mariage. Car les dons de Dieu dont parle l'Apôtre, étant ſurnaturels & de pure grace, ils ſuppoſent la foi dans celui qui les reçoit. Or l'Apôtre ne veut pas dire que tous les Fidéles, ſans exception, aient quel-

qu'un des dons dont il parle; puiſqu'il eſt viſible qu'll y en a pluſieurs qui n'ont ni le don de la continence, ni le don de la chaſteté conjugale; mais il veut dire; que tous les Fidéles que Dieu a voulu rendre participans de ſes dons, ne les ont pas reçu tous enſemble.

*Selon qu'il le reçoit de Dieu*, qui eſt l'auteur de tout le bien qui eſt en l'homme.

*L'un d'une maniere & l'autre d'une autre*; c'eſt-à dire, l'un a le don de la chaſteté conjugale, & l'autre celui de la continence & du celibat; car il ne parle pas en cet endroit des autres dons purement gratuits, que Dieu a départis differemment aux Fidéles ſelon qu'il lui a plu: *Unicuique ſicut diviſit Dominus*. Or comme il ne s'enſuit pas de ce paſſage, que les mariés, qui n'ont pas le don de la chaſteté conjugale, ſe puiſſent excuſer ſur le défaut de ce don, lorſqu'ils s'abandonnent à la fornication ou à l'adulrere, parce qu'ils doivent demander ce don à Dieu, & ſe ſervir de tous les moyens poſſibles pour l'obtenir: de même les perſonnes obligées à la continence, ou par vœu, ou par quelque loi Eccleſiaſtique, à laquelle ils ſe ſont volontairement ſoumis, ne ſont pas excuſables s'ils violent leur vœu, & s'ils tranſgreſſent la loi qui les oblige à la continence, ſous prétexte qu'ils n'ont pas le don de continence, & ſous prétexte de chercher ce remede à leur incontinence dans le mariage, puiſqu'ils peuvent obtenir ce don de Dieu, en le lui demandant comme il faut, & en ſe ſervant des autres remedes plus ſaints & plus propres que le mariage, pour ſe préſerver des pechés d'incontinence, tels que ſont le jeûne, la priere, le travail, la fuite de l'occaſion, &c.

Rom 12. 3. 1. Cor. 7. 17.

℣. 8. *Quant aux perſonnes qui ne ſont point mariées, ou qui ſont veuves, je leur declare qu'il leur eſt*

*eſt bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.*

*Quant aux perſonnes, &c.* Quelques-uns ont voulu conclure de ce paſſage, que ſaint Paul avoit été marié, & qu'il étoit veuf lorſqu'il écrivoit cette Epître; mais le commun des ſaints Peres eſt d'un ſentiment contraire, & expliquent ces paroles: *Comme j'y demeure moi même*, non de la viduité de ſaint Paul, mais de ſa continence, qu'il propoſe ici pour ſervir d'exemple à toutes les perſonnes qui ſont ou dans le celibat, ou qui ſont veuves, tant hommes que femmes.

℣. 9. *Que s'ils ſont trop foibles pour garder la continence, qu'ils ſe marient; car il vaut mieux ſe marier que de brûler.*

*Que s'ils ſont trop foibles, &c.* ſoit qu'ils ne puiſſent, ſoit qu'ils ne veuillent perſeverer dans cet état de continence;

*Qu'ils ſe marient*, pour trouver un remede à leur incontinence dans l'uſage du mariage, qui a cette vertu de rendre les actions licites, ou pour le moins venielles, qui ſeroient mortelles hors du mariage.

*Car il vaut mieux ſe marier.* L'Apôtre ne donne ce conſeil qu'aux perſonnes libres; car pour ceux qui ſont dans les vœux, ou dans un état qui demande la continence, ils ſont obligés de chercher d'autres remedes, plutôt que de violer la foi, & la promeſſe qu'ils ont faite à Dieu. Voyez 1. Tim. 5. 12.

*Que de brûler*, que de reſſentir en ſoi des mouvemens trop violens de convoitiſe, & s'y laiſſer emporter.

℣. 10. *Quant à ceux qui ſont déja mariés, ce n'eſt pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement*, qui eſt *que la femme ne ſe ſépare point d'avec ſon mari.*

*Quant à ceux, &c.* aux Fidéles, (car il parle enſuite des mariages contractés avec les Infidéles;) il ne leur conſeille pas ſeulement, comme il vient de faire à l'égard des perſonnes libres, mais il dit qu'il leur eſt commandé.

*Ce n'eſt pas moi, &c.* Il ajoûte ceci en partie par modeſtie, pour ne point paroître imperieux envers les Corinthiens; & en partie pour donner plus de poids au commandement qu'il leur fait de la part de JESUS-CHRIST, qui l'a publié lui-même. Voyez Matth. 5. 32. c. 19. 6. 9. & ailleurs.

Qui eſt *que la femme, &c.* JESUS-CHRIST fait cette défenſe à la femme. Marc. 10. 12. & la raiſon ſur laquelle JESUS-CHRIST fonde cette loi commune au mari & à la femme, c'eſt que l'homme n'a pas droit de ſéparer ce que Dieu a joint, excepté le cas d'adultere, que JESUS-CHRIST explique, Matth. 5. 32. non pour exclure les autres cas de ſéparation exprimés en Juſtice, mais parce que c'eſt la cauſe la plus conſiderable, la plus juſte & la plus connuë, & celle où il y a moins de remede.

℣. 11. *Que ſi elle s'en ſépare, qu'elle demeure ſans ſe marier, ou qu'elle ſe reconcilie avec ſon mari; & que le mari de même ne quitte point ſa femme.*

*Que ſi elle s'en ſépare, &c.* pour cauſe de fornication, ou pour quelqu'autre ſujet legitime.

Ou, ſi elle ne peut vivre dans la continence, *qu'elle ſe reconcilie avec ſon mari*, vivant avec lui comme auparavant.

*Et que le mari ne quitte point ſa femme*, comme devant être le plus conſtant.

℣. 12. *Pour ce qui eſt des autres, ce n'eſt pas le Seigneur, mais c'eſt moi qui leur dis: Que ſi un Fidéle a une femme qui ſoit Infidéle, & qu'elle conſente de demeurer avec lui, qu'il ne ſe ſépare point d'avec elle.*

*Pour*

*Pour ce qui eſt des autres*, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont mariés avec les Infidéles.

*Ce n'eſt pas le Seigneur*, c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST n'en a rien préſcrit à leur égard dans ſon Evangile.

*Mais c'eſt moi*, inſpiré par le Saint Eſprit. Voyez v. 43. *qui leur dis*, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, & comme ayant pouvoir de declarer ſa volonté, & de la propoſer avec certitude aux Fidéles.

*Que ſi un Fidéle a une femme qui ſoit Infidéle*, c'eſt-à-dire, ſe trouve marié avec une Infidéle, & non Chrétienne; car pour les heretiques, il n'en eſt pas de même, leurs mariages avec les Catholiques ayant toûjours été tenus pour valides & indiſſolubles dans l'Egliſe à cauſe du Batême, qui ôte l'inégalité & la diſproportion qui pourroit donner lieu à la diſſolution de leur mariage. Si, dis-je, un Fidéle converti à la foi, ſe trouve marié avec une Infidéle [illegible] le temps de ſa converſion; car après la co[illegible]ion, il n'étoit plus permis à un Fidéle de ſe marier à une Infidéle. Voyez 2. Cor. 6. 14. *Tertull. ad uxorem lib.* 2.

*Et qu'elle conſente de demeurer avec lui*, en laiſſant ſon mari dans une pleine liberté de ſa Religion, ſans entreprendre de le pervertir ni de corrompre ſes mœurs; ce qui ſeroit une cauſe legitime de ſéparation, *qu'il ne ſe ſépare point d'avec elle*, afin d'éviter les murmures des Infidéles; & pour ne leur pas donner d'averſion de la Religion, & ſur-tout, afin d'attirer à la foi la femme infidéle par ſon exemple. On peut objecter, que Nehemie ordonne aux Juifs de chaſſer toutes les femmes infidéles qu'ils avoient épouſées pendant la captivité. Mais, 1. comme l'ordonnance de Nehemie n'étoit que pour les Juifs, on n'en peut tirer nulle conſequence à l'égard

l'égard des Chrétiens, qui ne ſont plus ſous la
*Exod.* 23. 32. loi. 2. C'eſt que ces mariages avoient été contractés contre l'ordonnance expreſſe de Dieu, & par conſequent qu'ils étoient nuls. 3. Parce que ces femmes infidéles corrompoient les mœurs des Juifs, & les mettoient en danger de ſe pervertir.

℣. 13. *Que ſi une femme fidéle a un mari qui ſoit infidéle, & qu'il conſente de demeurer avec elle, qu'elle ne ſe ſépare point de lui.*

*Que ſi, &c.* De même comme au verſet précedent.

℣. 14. *Car le mari infidéle eſt ſanctifié par la femme fidéle; & la femme infidéle eſt ſanctifiée par le mari fidéle: autrement vos enfans ſeroient impurs; au-lieu que maintenant ils ſont ſaints.*

*Car le mari infidéle*, qui conſent de demeurer avec ſa femme fidéle, & qui la laiſſe dans la pleine liberté de profeſſer ſa Religion, ce qui eſt déja une grace de diſpoſition pour ſa converſion, [illegible]vent, comme on le voit par experience, *ſanctifié*; c'eſt-à-dire, fait Chrétien: car l'Apôtre nomme ordinairement les Chrétiens, ſaints.

*Par la femme fidéle; &c.* par ſon exemple, par ſes prieres, & par ſes entretiens & ſes exhortations. Voyez 1. Petr. 3. 1.

*Autrement*; c'eſt un autre motif pour les obliger à demeurer enſemble; c'eſt-à-dire, que ſi vous veniez à vous ſéparer, *vos enfans ſeroient impurs*; & il arriveroit ſouvent qu'ils ſeroient infidéles, parce que le mari ou la femme infidéle qui ſe verroient maltraités par cette ſéparation, attireroient à eux, comme étant les plus forts, les enfans nés de leur mariage, pour les élever dans le paganiſme en haine de cette ſéparation, & de la Religion chrétienne.

*Au-lieu que* demeurant enſemble, comme vous

vous faites, *ils ſont ſaints*, c'eſt-à-dire, Chrétiens; & l'on voit par experience, qu'ils ſont élevés au Chriſtianiſme, parce que l'Infidéle, ſoit la femme, ſoit le mari, n'étant pas ennemi de la Religion, ne s'oppoſe point à leur éducation chrétienne.

℣. 15. *Que ſi le mari infidéle ſe ſépare d'avec ſa femme, qui eſt fidéle, qu'elle le laiſſe aller; parce qu'un frere ou une ſœur ne ſont plus aſſujettis en cette rencontre: mais Dieu nous a appellés pour vivre en paix.*

*Que ſi le mari infidéle ſe ſépare d'avec ſa femme, &c.* en haine de la Religion chrétienne: car ſi c'étoit pour quelqu'autre cauſe, comme la mauvaiſe humeur de la femme, ou le peu de ſoin de conduire ſa maiſon, elle ſeroit tenuë de ſe corriger, & de rechercher ſon mari, pourvû qu'il lui laiſſât la liberté de la Religion; ſelon la doctrine du verſet précedent & de celui-ci.

*Qu'elle le laiſſer aller*, ſans le reclamer, ſi ce n'eſt que par un excès de zele pour ſa converſion, elle tâche de le gagner, & de ſe remettre avec lui; car ce n'eſt pas ici un précepte, ni un conſeil, mais une permiſſion.

*Parce qu'un frere ou une ſœur*, c'eſt-à-dire, un Chrétien, ou une femme Chrétienne, *ne ſont plus aſſujettis, &c.* au lien du mariage, parce que Dieu même les en diſpenſe, ſelon la revelation qu'il m'en a faite: car autrement, cette rupture ſeroit un ſacrilege contraire à l'ordonnance de JESUS-CHRIST. Voyez Matth. 19.6.

*Mais Dieu, &c.* Comme la partie Fidéle doit prendre garde d'être cauſe de leur ſéparation d'avec un Infidéle; les Chrétiens ne ſont point obligés de demeurer avec les Infidéles, ſi ceux-ci les troublent notablement dans l'exercice de leur Religion: car il n'y a rien de bon dans ces ſortes de mariages, ſi l'amour reciproque & la paix

paix ne s'y trouvent, dans l'eſperance de gagner à JESUS-CHRIST, celui ou celle des deux qui eſt infidéle, & d'élever les enfans dans la vraie Religion.

℣. 16. *Car que ſavez-vous, ô femme, ſi vous ne ſauverez point vôtre mari? Et que ſavez-vous auſſi, ô mari, ſi vous ne ſauverez point vôtre femme?*

*Car que ſavez-vous, ô femme? &c.* C'eſt la ſuite & la confirmation du verſet 14. puiſque le verſet 15. eſt une parentheſe. Le ſens: Encore qu'à préſent vous ne voyiez pas de diſpoſition fort conſiderable pour la converſion de vôtre mari, & qu'il n'entre pas encore dans vos ſentimens ſur le ſujet de la Religion; que ſavez-vous ſi dans la ſuite du temps vous ne le gagnerez pas à JESUS-CHRIST, & ſi Dieu ne ſe veut pas ſervir de vous pour le tirer du miſerable état où il eſt, & le mettre en état de ſalut? L'exemple de tant d'autres maris infidèles qui ont été convertis par les ſoins & par le miniſtere de leurs femmes, ne vous doit-il pas faire eſperer la même grace de Dieu pour la converſion du vôtre?

℣. 17. *Mais que chacun ſe conduiſe ſelon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé: & c'eſt ce que j'ordonne dans toutes les Egliſes.*

*Mais que chacun, &c.* c'eſt-à-dire, ſoit que l'Infidéle ſe convertiſſe, ſoit qu'il demeure dans ſon infidelité; cela ne doit pas empêcher que le Fidéle ne demeure dans le mariage, où il ſe trouve engagé par la providence & par l'ordre de Dieu, puiſque l'Infidéle lui laiſſe la liberté de ſa Religion, & que cet état par conſequent n'eſt pas un obſtacle à ſon ſalut: & c'eſt ce qu'on doit obſerver, non-ſeulement à l'égard du mariage, mais à l'égard de toutes les conditions

de

Digitized by Google

de la vie qui ne ſont pas contraires au ſalut; en ſorte que chacun demeure dans la même condition & dans le même genre de vie où il s'eſt trouvé lorſqu'il a été appellé au Chriſtianiſme. La Religion chrétienne ne conſiſte pas dans le changement des conditions, mais dans le changement des mœurs; elle ne renverſe point dans le monde l'ordre de la vie civile, mais ſeulement le peché, & les occaſions du peché.

*Dans toutes les Egliſes*, afin que vous ne penſiez pas que je vous traite avec plus de rigueur que les autres; ou que cette regle que je vous préſcris ſoit de peu d'importance; & ne ſoit qu'un ſimple conſeil que je donne à vôtre Egliſe.

℣. 18. *Un homme eſt-il appellé* à la foi *étant circoncis? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y eſt-il appellé n'étant point circoncis? Qu'il ne ſe faſſe point circoncire.*

*Un homme eſt il appellé, &c.* de quelque nation qu'il ſoit, Juif, Iduméen, Madianite, Iſmaëlite, &c. car la Circonciſion étoit connuë à tous ces peuples, comme deſcendans d'Abraham. L'Apôtre dit ceci, parce que les faux-docteurs de Corinthe, & pluſieurs autres prétendoient que les Gentils étoient obligés à la Circonciſion, & à toutes les obſervations de la loi. Voyez Act. 15. 1. 5. Galat. 2. 3. &c.

*Qu'il n'affecte point de paroître circoncis, &c.* par l'extenſion de la pellicule, ſur la marque de la Circonciſion; ce qui ſe faiſoit par l'art de Chirurgie, & ſe pratiquoit par ceux qui vouloient effacer en eux toutes les marques du Judaiſme. *Fecerunt ſibi præputia.* 1. *Mach.* 1. 16.

℣. 19. *Ce n'eſt rien d'être circoncis, & ce n'eſt rien d'être incirconcis; mais le tout eſt d obſerver les commandemens de Dieu.*

*Ce n'eſt rien d'être circoncis, &c.* Cette diſtinction

ction exterieure de circoncis & d'incirconcis, n'eſt plus rien dans la loi de grace; mais ce qui diſtingue les hommes les uns d'avec les autres, c'eſt la probité, & l'obſervation des commandemens de Dieu: de ſorte que celui-là eſt vraiment circoncis, qui obſerve les commandemens: comme au-contraire celui-là eſt incirconcis, qui ne les obſerve pas. Voyez Rom. 2. 25. Galat. 5. 6.

℣. 20. *Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.*

*Que chacun demeure, &c.* c'eſt-à-dire, peut demeurer en conſcience, & le doit même, s'il n'a des raiſons très-conſiderables pour en ſortir, ou pour en changer; & encore pourvû que ce ſoit ſans ſcandale, & par des moyens legitimes.

℣. 21. *Avez-vous été appellé à la foi étant eſclave? Ne portez point cet état avec peine; mais plutôt faites-en un bon uſage, quand même vous pourriez devenir libre.*

*Avez vous..... Ne portez point, &c.* n'ayez pas de chagrin de vous voir en cet état, comme s'il étoit indigne de vous, & contraire à vôtre ſalut.

*Mais plutôt faites-en un bon uſage,* puiſque vous y pouvez ſervir Dieu, & que l'humilité de cette condition vous rend plus ſemblable à JESUS-CHRIST, qui a préferé la ſervitude & l'obéiſſance à ſa propre liberté, & au droit qui lui appartenoit de commander à tous les hommes.

*Quand même vous pourriez devenir libre,* par des moyens legitimes, comme en vous rachetant de la ſervitude pour être plus libre à ſervir Dieu, & de vous employer dans toutes les fonctions dont vous pourriez être capable; ce que vous ne pouvez pas étant eſclave, parce que l'Egliſe n'admet que les perſonnes libres dans ſes fon-

fonctions. *Autr.* Mais auſſi ſi vous pouvez devenir libre, ſervez-vous plutôt de cet avantage, Dieu vous en donnant le pouvoir, & vous faiſant naître l'occaſion, ſans l'avoir recherchée avec empreſſement ni inquietude; car autrement ce ſeroit vous déplaire dans vôtre condition: ce que vous ne devez pas.

℣. 22. *Car celui qui étant eſclave eſt appellé au* ſervice du *Seigneur*, *devient affranchi du Seigneur; & de même celui qui eſt appellé étant libre, devient eſclave de* JESUS-CHRIST.

*Car celui qui étant eſclave*; c'eſt la confirmation de l'exhortation du verſet précedent, *eſt appellé, &c.* c'eſt-à-dire, qui obéit à ſa vocation, car il parle d'une vocation efficace: *devient affranchi du Seigneur, &c.* reçoit de Nôtre-Seigneur la veritable liberté, étant délivré par ſa grace, de la ſervitude du peché, du diable, & de la convoitiſe; de ſorte qu'il n'a point ſujet de s'attriſter de ſa ſervitude, puiſque la liberté dont il jouit, eſt infiniment préferable à celle dont il eſt privé: & puiſqu'à cet égard il jouit de la même prérogative, & qu'il eſt dans la même condition que tous les autres Chrétiens les plus libres.

*Devient eſclave de* JESUS-CHRIST; puiſqu'il ſe dépouille de ſa propre volonté, & qu'il y renonce pour ſuivre JESUS-CHRIST; ce qui eſt encore un ſujet de conſolation pour celui qui eſt eſclave, puiſque tous les vrais Chrétiens le ſont auſſi-bien que lui, & que leur ſervitude ne les oblige pas à une moindre obéïſſance que la ſienne; & eſt un ſujet d'humiliation pour celui qui eſt libre, puiſqu'encore qu'il jouiſſe de la liberté du corps, il ne laiſſe pas d'être eſclave en ſa maniere auſſi-bien que celui qui en eſt privé. Ainſi il ſe trouve que toutes les conditions ſont égales, quand elles ſont conſiderées en JESUS-CHRIST. ℣. 23.

*ỳ.23. Vous avez été achetés d'un* grand *prix; ne vous rendez pas eſclaves des hommes.*

*Vous avez été achetez, &c.* voyez ci-deſſus chap. 6.20. Vous appartenez uniquement à JESUS-CHRIST qui eſt vôtre ſouverain Seigneur, puiſqu'il vous a acquis par le prix de ſon Sang, ainſi *ne vous rendez pas eſclaves des hommes*, en les ſervant pour eux-mêmes, ou par la crainte des peines, mais ne les ſervez que dans la vuë de JESUS-CHRIST & pour l'amour de lui, & dans ce qui n'eſt pas contraire à ſon ſervice: les ſervant ainſi vous ſerez veritablement libres dans vôtre ſervitude. Voyez Epheſ. 6.5. Col. 3. 22. Tit. 2.9. 1. Pet. 2.18. &c. *Autr.* Ne devenez pas eſclaves de leurs paſſions & de leurs ſentimens particuliers; ce qu'il dit par occaſion, à cauſe des faux docteurs qui faiſoient des ſectes dans l'Egliſe de Corinthe, & qui tyranniſoient les conſciences des Fideles, les voulant aſſujettir à tous leurs ſentimens. Voyez 2. Cor. 11.20. Galat. 2.4. Col. 2.18. Ou, ſelon l'autre expoſition: Si vous êtes libres, n'engagez point vôtre liberté, conſervez-la toute entiere pour le ſervice de JESUS-CHRIST, en ſorte que vous n'ayez rien qui vous en puiſſe détourner.

*ỳ.24. Que chacun, mes freres, demeure* donc *dans l'état où il étoit lorſqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.*

*Que chacun, &c.* C'eſt pour la troiſiéme fois qu'il fait cette même exhortation, pour en faire voir l'importance, & l'obligation qu'il y a de l'obſerver.

*Et qu'il s'y tienne*, quoiqu'il y ſente de la repugnance, *devant Dieu*, c'eſt-à-dire, dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu, qui regarde & conſidere toutes nos actions.

*ỳ.25. Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais voici le conſeil*

*ſeil que je donne comme étant fidéle* miniſtre *du Seigneur par la miſericorde qu'il m'en a faite.*

*Quant aux vierges*, c'eſt-à-dire, aux filles qui ne ſont point mariées, ce qui ſe doit entendre auſſi des garçons; *je n'ay point reçu*, ni par revelation, ni par l'Ecriture, *de commandement du Seigneur*, pour ſavoir ſi elles ſe doivent marier, ou non.

*Mais voici le conſeil que je donne*, non de moi-même, afin que vous ne penſiez pas que je ſois l'auteur de ce conſeil, qu'il vous eſt libre de ſuivre, ou de ne point ſuivre; mais *comme étant fidéle* miniſtre *du Seigneur*, *&c.* ne vous conſeillant rien qui ne ſoit ſelon l'eſprit de celui qui m'a appellé au miniſtere de l'apoſtolat. Voyez 1. Cor. 7. 40. 1. Theſſ. 4. 8.

℣. 26. *Je croi donc qu'il eſt avantageux, à cauſe des fâcheuſes neceſſités de la vie préſente; qu'il eſt, dis-je, avantageux à l'homme de ne ſe point marier.*

*Je croi donc qu'il eſt avantageux*; pour le ſalut, ou pour ſervir Dieu, *à cauſe des fâcheuſes neceſſités de la vie préſente*, *&c.* c'eſt-à-dire, des attentions, des perils, des ſoins & des inquietudes de cette vie, qui ſont inſéparables de l'état du mariage, & dont les perſonnes qui vivent dans la continence ſont dégagées.

*A l'homme de ne ſe point marier*, non-ſeulement à l'homme, mais au filles, & generalement à toutes ſortes de perſonne libres.

℣. 27. *Eſtes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.*

*Eſtes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier*, *&c.* puiſque le lien du mariage eſt indiſſoluble, & qu'il ne ſe peut rompre que par la mort, & que cet état n'eſt pas incompatible ni contraire au ſalut.

℣. 28.

*Le temps* de cette vie, ou le temps qui reſte d'ici au jugement general ou particulier, *eſt court*, & ne merite pas par conſequent que nous nous y attachions, ni que nous y cherchions nôtre bonheur. Il eſt donc bien juſte de l'employer ſoigneuſement, & de n'en point abuſer, puiſque la perte en ſera irreparable: *Venit nox quando nemo poteſt operari.* Joan. 9. 4.

*Et ainſi, que ceux mêmes qui ont des femmes*, qui ſembleroient en quelque maniere être en droit de goûter les plaiſirs du monde, parce qu'ils n'en ſont pas tout-à-fait ſéparés, *ſoient comme n'en ayant point*; n'y ayant non plus d'attache, que s'ils n'en avoient point, étant toûjours prêts d'en ſouffrir la ſéparation, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, ſoit par la mort, ſoit par la violence de la perſecution: qu'ils ſe comportent avec elles dans l'uſage du mariage avec tant de moderation & de retenuë, qu'ils ne donnent rien à leur propre volupté; mais que leur unique fin dans cette action ſoit, ou, de rendre le devoir conjugal, ou d'avoir des enfans pour les élever dans la crainte de Dieu.

℣. 30. *Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui ſe réjouiſſent, comme ne ſe réjouiſſant point; ceux qui achettent, comme ne poſſedant point.*

*Et ceux qui pleurent, &c.* qui ſont dans l'adverſité, ne s'abandonnent point à la triſteſſe, mais qu'ils ſe conforment à la volonté de Dieu, & qu'ils ſe conſolent par l'eſperance de leur délivrance prochaine, & d'un bonheur qui n'aura point de fin. Voyez Joan. 16. 20.

*Ceux qui ſe réjouiſſent, &c.* que ceux qui ſont dans la proſperité ne s'en élevent point, & qu'ils n'y mettent pas leur cœur, mais qu'ils ſe tiennent toûjours dans l'humilité, & dans la diſpoſition de recevoir les afflictions qu'il plaira

*Mais celui qui eſt marié s'occupe*; c'eſt-à-dire, eſt contraint de s'occuper par la neceſſité de ſa condition, *des choſes du monde*, c'eſt-à-dire, des choſes exterieures & temporelles, ſans leſquelles ſa famille ne peut ſubſiſter.

*Et de ce qu'il doit faire pour plaire à ſa femme*, ſoit par l'ornement du corps, pour ne lui pas être deſagréable; ſoit par l'ornement de ſa maiſon, pour ſatisfaire à ſa foibleſſe; ſoit en condeſcendant à ſa mauvaiſe humeur, pour avoir la paix dans ſa famille.

*Et ainſi il ſe trouve partagé* entre JESUS-CHRIST & ſa femme; de ſorte qu'il ſe voit obligé de ſervir à deux maîtres, & de negliger ſouvent ce qu'il doit à JESUS-CHRIST, pour rendre ce qu'il croit devoir à ſa femme.

℣. 34. *De même une femme qui n'eſt point mariée, & une vierge, s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur, afin d'être ſainte de corps & d'eſprit; mais celle qui eſt mariée, s'occupe du ſoin des choſes du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à ſon mari.*

*De même..... afin d'être ſainte*, par excellence; c'eſt-à-dire, entierement conſacrée à Dieu, *de corps*, en le conſervant dans l'integrité pour ſon amour; *& d'eſprit*, en ne l'occupant qu'à penſer à lui; ce n'eſt pas que les perſonnes qui vivent chrétiennement dans le mariage, ne ſoient auſſi ſaintes de corps & d'eſprit; mais c'eſt dans un degré inferieur.

*Mais celle qui eſt mariée s'occupe, &c.* auſſi-bien que ſon mari avec qui elle partage le ſoin de la famille, ſur-tout en ce qui regarde l'éducation des enfans & l'ordre interieur de la maiſon.

*Pour plaire à ſon mari*, en ſorte qu'elle ne lui ſoit point deſagréable ni de corps, ni d'eſprit: ce qui la porte ſouvent à la vanité, & à de grandes diſtractions.

*℣.* 37. *Mais celui qui n'étant engagé par aucune neceſſité, & qui ſe trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme reſolution dans ſon cœur, & juge en lui-même qu'il doit conſerver ſa fille vierge, fait une bonne œuvre.*

*Mais celui, &c.* dont la fille ne ſe ſoucie point de ſe marier, & qui veut bien demeurer dans le celibat.

*Prend une ferme reſolution dans ſon cœur*, de ſacrifier ſon interêt temporel & celui de ſa famille, en laiſſant ſa fille dans l'état de virginité qu'elle a choiſi pour la gloire de Dieu. Ceci fait voir que les peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans ne conſacrent à Dieu leur virginité, lorſqu'ils jugent en conſcience, que cet état leur eſt plus convenable que celui du mariage.

*Et juge en lui-même*, après avoir ſerieuſement examiné devant Dieu une affaire de cette importance; *qu'il doit conſerver ſa fille vierge*; parce que cet état lui eſt plus convenable, & qu'elle y aura plus de facilité pour faire ſon ſalut.

*Fait une bonne œuvre*, tant à l'égard de Dieu, à qui il conſacre ſa fille, qu'à l'égard de ſa fille, à qui il procure un état ſi avantageux.

*℣.* 38. *Ainſi celui qui marie ſa fille fait bien, & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.*

*Ainſi.* C'eſt la conſequence qu'il tire des deux verſets précedens, pour ſervir de concluſion & de regle generale ſur la matiere qu'il traite.

*Celui qui marie ſa fille*, ſur-tout lorſqu'il y a neceſſité de la marier, *fait bien*; c'eſt-à-dire, fait une choſe qui eſt commandée, & conforme à l'inſtitution & à l'ordre de Dieu, & même neceſſaire pour le ſalut de ſa fille; ſuppoſé qu'elle ne puiſſe, ou ne veuille point vivre dans le celibat, ou dans la continence.

*Et celui qui ne la marie point*, lorſqu'il n'y a point de neceſſité de la marier, *fait encore mieux*:

Le ſens n'eſt pas qu'il faſſe mieux que celui qui marie ſa fille, lors même qu'il croit la devoir marier; puiſqu'en ce cas tous les deux font également bien, parce qu'ils le font en ſuivant ce qu'ils croyent de plus conforme à la gloire de Dieu, & au ſalut de leur fille.

℣. 39. *La femme eſt liée à la loi* du mariage, *tant que ſon mari eſt vivant; mais ſi ſon mari meurt, elle eſt libre; qu'elle ſe marie à qui elle voudra, pourvû que ce ſoit ſelon le Seigneur.*

L'Apôtre avoit declaré aux Corinthiens, que la femme qui eſt ſéparée de ſon mari, eſt obligée de demeurer dans la continence, ou de ſe reconcilier avec lui: il pouvoit reſter là-deſſus une difficulté; ſçavoir, ſi elle étoit toûjours obligée de demeurer en cet état, même après la mort de ſon mari: il en donne ici la reſolution.

*La femme:* ce qui ſe doit auſſi entendre du mari, puiſque la loi eſt commune à l'un & à l'autre; *eſt liée,* à ſon mari de telle ſorte, qu'il n'eſt point en ſon pouvoir de s'en ſéparer, & moins encore de rompre le lien du mariage.

*A la loi du mariage, &c.* qui eſt une confirmation de la loi que Dieu en a faite dans la premiere inſtitution du mariage: cette loi néanmoins peut ſouffrir quelques exceptions, ſelon le ſentiment même des Peres, & la pratique ancienne de l'Egliſe.

*Pourvû que ce ſoit ſelon le Seigneur*; c'eſt-à-dire, ſelon les regles qu'il préſcrit par ſa loi touchant l'uſage, & la fin du mariage; & non par un eſprit de convoitiſe, & d'incontinence. *Autr.* à un mari chrétien qui faſſe profeſſion du chriſtianiſme, & non pas à un infidelle ſéparé du corps myſtique de JESUS-CHRIST. Voyez 2. Cor. 6. 14.

℣. 40. *Mais elle ſera plus heureuſe, ſi elle demeure*

*meure veuve, comme je le lui conſeille; & je crois que j'ai auſſi l'Eſprit de Dieu.*

*Mais elle ſera plus heureuſe, ſi elle demeure veuve*; parce qu'elle ſera plus libre pour ſervir Dieu.

*Comme je le lui conſeille*; c'eſt-à-dire, ſelon le conſeil que je lui donne. Voyez le verſet 25.

*Et je crois.* L'Apôtre uſe de ce terme par modeſtie, non qu'il doute de ce qu'il dit, mais pour reprimer par cet exemple l'inſolence de ſes adverſaires, qui vouloient faire paſſer toutes leurs deciſions pour des oracles & pour des revelations.

*Que j'ai auſſi*; c'eſt-à-dire, auſſi bien que les autres Apôtres, quoiqu'en diſent mes adverſaires, pour me rabaiſſer, & pour avillir mon miniſtere. *L'Eſprit de Dieu*, pour ne vous rien conſeiller qui ne ſoit conforme à ſa loi & à ſa gloire, & qui ne ſoit avantageux pour vôtre ſalut. Voyez verſet 25.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 17. *POur ce qui regarde les choſes dont vous m'avez écrit*, je vous dirai qu'*il eſt avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme; néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec ſa femme, & chaque femme avec ſon mari, &c.*

Nôtre ſaint Apôtre, qui donne aux Corinthiens dans cette Epître divers avis ſuivant les beſoins de leur Egliſe, leur donne ici des regles ſur le ſujet du mariage; matiere qui a toûjours paru des plus difficiles qui ſoit dans toute la Theologie morale. Nous ferons ici quelques reflexions ſur deux verités importantes, qui renferment ce qu'en a dit ſaint Paul; & nous ferons voir, 1. L'excellence du mariage chrétien

au-deſſus de celui des Gentils & des Juifs; 2. Que le mariage chrétien, dès lors qu'il eſt contracté ſelon les regles, devient indiſſoluble; & s'il arrive quelque cauſe de ſéparation entre le mari & la femme, qu'ils doivent, ou ſe reconcilier, ou demeurer ſans ſe marier.

Il y a bien des choſes qui ſont communes au mariage des Payens & des Juifs avec celui des Chrétiens. Les hommes ne peuvent gueres ſubſiſter ſans former entr'eux une ſocieté civile, dont le lien le plus étroit eſt l'alliance de l'homme & de la femme, qui ne conſiſte pas tant dans l'union des corps que des eſprits, & dans l'affection reciproque, qui leur fait prendre les interêts l'un de l'autre; qui les engage à prendre ſoin de leurs enfans, & à ſe garder l'un à l'autre la fidelité qu'ils ſe doivent; c'eſt de-là que ſe forment les alliances qui font les villes & les republiques.

Tous les peuples éclairés de la ſeule lumiere de la raiſon ont reconnu l'engagement dans le mariage pour une choſe honnête, & ont fait des loix très ſeveres pour punir ceux qui en violeroient la ſainteté. Mais parce qu'ils ne reconnoiſſoient pas le vrai Dieu ni la pureté de ſa loi, ils commettoient dans le mariage pluſieurs deſordres dont ils n'appercevoient pas la laideur & la difformité. Ne lit on pas dans l'hiſtoire, qu'un des plus ſages Romains a donné ſa femme à un autre pour en avoir des enfans? Car comme ceux qui ne connoiſſent pas Dieu, *ont*, comme dit ſaint Paul, *l'eſprit plein de tenebres, & ſont entierement eloignés de la vie de Dieu, à cauſe de l'ignorance où ils ſont, & de l'aveuglement de leur cœur, & n'ayant point l'eſperance des biens à venir, ils s'abandonnent à la diſſolution pour ſe plonger avec une ardeur inſatiable dans toutes ſortes d'impuretés.* C'eſt pourquoi le même

*Epheſ.* 4. 17. 18. 19.

me Apôtre avertit les Fidéles, de *ne point ſuivre les mouvemens de la concupiſcence, comme les Payens qui ne connoiſſent point Dieu.* Ainſi quoique ces mariages produiſiſſent de grands avantages pour le bien de la ſocieté civile, ils étoient néanmoins fort imparfaits par le mauvais uſage qu'ils en faiſoient. 1. *Theſſ.* 4. 5.

Parmi les Juifs le mariage étoit plus ſaint, & ils avoient des motifs bien plus purs & plus honnêtes dans l'uſage qu'ils en devoient faire. Ils connoiſſoient Dieu, & en avoient reçu une loi ſainte, dont les préceptes leur ſervoient pour regler leurs actions; la crainte de Dieu les retenoit dans de certaines bornes pour ne point ſuivre demeſurément les mouvemens de leurs convoitiſes. De plus Dieu avoit promis à leurs ancêtres, que le Meſſie qui ſeroit envoyé pour ſauver le monde, naîtroit de leur race; ainſi c'étoit parmi eux une choſe honorable & ſainte de ſe marier, dans l'eſperance qu'ils avoient que le CHRIST naîtroit de leurs familles; & ils s'y portoient même *par un motif de pieté*, dit ſaint Auguſtin, pour multiplier le peuple de Dieu de qui devoit naître le Sauveur de tous les peuples: c'eſt auſſi dans ce deſſein que quelques-uns ont épouſé pluſieurs femmes pour avoir pluſieurs enfans; & quoique cet uſage ſoit contraire à l'inſtitution du mariage, Dieu néanmoins l'a permis ou inſpiré à ceux qui uſoient de pluſieurs femmes dans le deſſein d'avoir des enfans par rapport à JESUS-CHRIST, *qui de ſuis nuptiis filios propter Chriſtum quærebant* Ainſi le mariage des Juifs étoit bien élevé au-deſſus de celui des Payens, quoique beaucoup au-deſſous du mariage chrétien. *Auguſt. de bono conjug. cap.* 19.

Pour comprendre cette verité, il faut remarquer que Dieu dès le commencement du monde a établi le mariage pour trois raiſons: Pre-

mierement, pour unir d'amitié & de ſocieté les hommes entre eux, & les entretenir dans une affection mutuelle; ſecondement, pour conſerver & multiplier le genre humain par la naiſſance des enfans; en troiſiéme lieu, ç'a été après le peché pour donner un frein à la concupiſcence, & la retenir dans de juſtes bornes: ces avantages ſont communs à toutes ſortes de mariages; mais le mariage chrétien en a de bien plus excellens, ſur-tout en ce que c'eſt un Sacrement qui repréſente par l'union du mari & de la femme celle de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe. C'eſt en effet ce que Dieu avoit en vuë, lorſque dans le paradis terreſtre il unit l'homme avec la femme, avec des circonſtances tout-à-fait extraordinaires & myſterieuſes: car, ſelon l'Apôtre, le premier Adam eſt la figure du ſecond, comme Eve l'eſt de l'Egliſe: ainſi Dieu ayant envoyé un ſommeil à Adam, & pendant qu'il dormoit ayant tiré de ſon côté une de ſes côtes, dont il forma la femme qu'il lui préſenta, il a voulu nous repréſenter ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST ſur la croix, où cet Epoux celeſte étant endormi du ſommeil de la mort, il fit naître de ſon côté ouvert par la lance d'un ſoldat, l'Egliſe qu'il forma du ſang & de l'eau qui en coulerent, & la lui préſenta pour ſon épouſe. C'eſt pour cela que ſaint Paul faiſant alluſion aux paroles qu'Adam prononça par un eſprit prophetique, pour marquer dans ſon mariage celui de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe, dit *que nous ſommes les membres de ſon corps, formés de ſa chair & de ſes os: c'eſt pourquoi l'homme abandonnera ſon pere & ſa mere pour s'attacher à ſa femme, & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair: ce Sacrement eſt grand*, continuë le ſaint Apôtre, *je dis en* JESUS-CHRIST *& en l'Egliſe.*

*Epheſ. 5. 30. 31. 32. Geneſ. 2. 23. 24.*

C'eſt

C'eſt la doctrine de l'Egliſe que le grand ſaint Auguſtin a parfaitement bien exprimée par ces paroles dans l'inſtruction qu'il fait aux Cathecumenes; *Que nôtre Epoux*, dit-il *monte ſur ſon lit, qu'il y dorme en mourant, que l'on ouvre ſon côté, & que l'Egliſe vierge en ſorte comme Eve ſortit du côté d'Adam durant ſon ſommeil. Car l'Evangile rapporte que le côté lui fut ouvert d'une lance après qu'il fut mort, & qu'il en coula de l'eau & du ſang, qui ſont deux Sacremens de l'Egliſe; l'eau qui a ſervi à purifier l'Epouſe; le ſang, dont elle eſt dotée. O combien grand & myſterieux eſt ce mariage de ce divin Epoux avec cette épouſe ſainte!* Il eſt donc clair que le mariage chrétien eſt un veritable Sacrement en ce qu'il repréſente l'intime union de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe, & que c'eſt le myſtere qui fut revelé dès le commencement au premier homme; parce que l'amour chaſte dont Dieu remplit les cœurs des deux perſonnes mariées durant toute leur vie, les lie d'une amitié ſainte & d'une affection cordiale & reciproque, ſemblable à celle qui eſt entre JESUS-CHRIST & ſon Egliſe. Ainſi pour juger de la grandeur & de la ſainteté de ce Sacrement, il ſuffit de conſiderer l'éminence & la ſainteté de ce qu'il repréſente.

*L. 2. de Symb. ad Cath. c. 6.*

Mais le mariage chrétien a encore un avantage qui lui donne une ſainteté que tous les mariages des autres nations n'ont point: c'eſt l'union indiſſoluble qu'il a reçuë de JESUS-CHRIST par l'établiſſement qu'il a fait de ce Sacrement. En effet, le Sauveur s'eſt declaré nettement ſur cette matiere: car lorſque les Phariſiens lui demanderent; *s'il étoit permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce fût*, il leur répondit premierement, qu'au commencement du monde dans la premiere inſtitution du mariage, l'homme ne devoit s'unir qu'à une ſeule

femme, *qu'il doit abandonner ſon pere & ſa mere pour s'y attacher*; enſorte qu'ils ne deviennent tous deux *qu'une ſeule chair*; qu'ainſi *l'homme* doit prendre garde de *ſéparer ce que Dieu a joint*. JESUS-CHRIST ne pouvoit pas établir avec des termes plus précis l'indiſſolubilité du mariage: Car comme c'eſt un crime, dit ſaint Chryſoſtome, de diviſer un même corps en le ſéparant d'avec ſes membres, c'en eſt un de même de ſéparer une femme d'avec ſon mari. Que ſi il permet à un mari de quitter ſa femme en cas d'adultere, il ajoûte que s'il en épouſe alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais *il commet un adultere* lui-même, parce que le lien qu'il a contracté avec ſa premiere femme ne ſe peut rompre que par la mort: cette doctrine eſt confirmée par le témoignage des Peres & les deciſions des Conciles.

Que ſi, ſelon l'Ecriture expliquée par la tradition, le lien du mariage eſt indiſſoluble, & ſi le mari & la femme doivent demeurer ſans ſe marier, lorſqu'il arrive quelque ſujet de ſe ſéparer l'un de l'autre, quelle précaution ne doivent pas prendre ceux qui ſe marient pour choiſir des perſonnes avec qui ils doivent vivre ſi inſéparablement juſqu'à la mort? Avec quel ſoin doivent-ils conſerver cet amour conjugal & cette union intime que le Sacrement a miſe entr'eux? Car dès lors que l'on n'a pas en cet état l'un pour l'autre toutes les déferences & les complaiſances que l'on doit avoir, & que la crainte de Dieu ne retient point dans le devoir pour ſupporter les foibleſſes les uns des autres, le mariage qui devroit être un ſoulagement mutuel & une conſolation reciproque parmi les maux qui ſont inſéparables de cette vie, devient un martyre & un dur eſclavage, qui ſe termine quelquefois par une rupture funeſte, très-préjudiciable à eux-mêmes

mêmes & à leurs enfans. *Mais enfin*, dit ſaint Jerôme, *c'eſt une neceſſité que vous vous êtes impoſée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager*; le ſeul moyen d'amollir la dureté de ce lien ſi terrible qui ne ſe rompt point, c'eſt de ſe reconcilier bien avec Dieu, & d'avoir recours à l'onction de ſa grace, qui rend les cœurs ſouples & dociles, & les diſpoſe à ſupporter en patience & par eſprit de pénitence les fâcheuſes neceſſités de cet état; & par ce moyen cette ſervitude, qui eſt à pluſieurs un ſujet de damnation par le mauvais uſage qu'ils en font, devient un ſujet de merite & de bonheur pour l'éternité. On peut voir dans les Confeſſions de ſaint Auguſtin, l. 9. c. 9. quelle a été en ce point la conduite de ſainte Monique envers ſon mari.

℣. 17. juſqu'au 25. *Que chacun ſe conduiſe ſelon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & ſelon l'état dans lequel Dieu l'a appellé, &c.*

Comme le corps ne peut demeurer toûjours dans la même ſituation; il en eſt de même du cœur de l'homme, qui ne pouvant être ſatisfait de la poſſeſſion d'aucun bien créé, eſt continuellement dans le mouvement & l'agitation juſqu'à ce qu'il ſe ſoit épuiſé dans la pourſuite de ces biens periſſables dont la jouiſſance ne fait qu'en irriter le deſir; c'eſt ſans doute que Dieu, qui a crée l'homme pour jouir de ſa divine préſence dans le ciel, ne veut pas qu'il trouve ſon repos dans aucune créature: car, comme dit ſaint Bernard, tout ce qui eſt moins que Dieu peut bien occuper une ame capable de la jouiſſance de Dieu, mais ne peut point la contenter. *Animam Deo capacem quicquid Deo minus eſt occupare poteſt, ſatiare non poteſt.*

Puiſqu'il n'y a que l'attachement au ſouverain bien qui puiſſe fixer l'inſtabilité du cœur humain, toute la vie d'un vrai Chrétien conſi-

ſte à rechercher la voie par laquelle Dieu nous appelle à lui, & à ſuivre ſa vocation; car comme il a diverſes voies pour ſauver les ames, il eſt de la derniere conſequence de connoître celle dans laquelle il veut que nous entrions. Que ſi nous ſommes aſſez heureux pour prendre le point de nôtre vocation, & d'entrer dans l'état de vie que la divine providence nous a deſtiné, tout nous réüſſira pour le temps & pour l'éternité.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir trouvé cette voie ſûre, il y faut marcher, & y demeurer ferme juſqu'à ce que Dieu en retire, en reſiſtant aux tentations & aux traverſes qui peuvent arriver; c'eſt de quoi nous avertit dans l'Ecriture le Prince le plus ſage qui ait jamais été. *Un homme qui abandonne ſon propre lieu, eſt comme un oiſeau qui quitte ſon nid*; ce que ſaint Auguſtin explique de la ſorte: Chaque Chrétien, dit-il, a ſa voie, ſon don, & ſon lieu, où le Saint Eſprit même l'a placé; ce lieu eſt pour lui *un nid* où il demeure comme *un* petit *oiſeau* qui n'a pas encore ſes plumes, & où il a beſoin de la chaleur du ſaint Eſprit, qui le couvre, comme la mere couvre ſes petits, juſqu'à ce que les aîles & les forces lui ſoient venuës. Il doit bien connoître quel eſt ce lieu où Dieu l'a mis, & quand il l'a connu, s'il le *quitte* ſous prétexte, ou de fuir quelque mal, ou de faire plus de bien ailleurs, il s'expoſe, dit ſaint Bernard, à ſuivre le démon qui ſe transfigure en un ange de lumiere, & il ſe met en grand danger de ſe perdre.

*Prov.* 27. 8.

*Confeſſ. l.* 12. *c.* 27.

Salomon confirme encore la même choſe en ces termes: *Si l'eſprit de celui qui a la puiſſance s'éleve ſur vous, ne quittez point vôtre place.* Le lieu de chaque élu, dit ſaint Gregoire, c'eſt l'état où Dieu l'a mis, & la vie ſainte dans laquelle il eſt entré: ſi donc l'eſprit de malice a reçu

*Eccl.* 10.

*In* 1. *Reg. l.* 5. *c.* 11.

reçu de Dieu le pouvoir de s'élever contre nous, & de nous tenter, ou par les mauvaiſes penſées qu'il nous inſpire en ſécret, ou par les deſirs déreglés par leſquels il tâche de corrompre la pureté de nôtre cœur; nous ne devons pas abandonner le lieu ni l'état où Dieu nous a mis: Car ſi nous demeurons fermes dans nôtre ſainte reſolution, la main du Tout-puiſſant nous ſoûtiendra, & ſa lumiere diſſipera bien-tôt les tenebres par leſquelles le démon s'efforce d'obſcurcir nôtre ame.

C'eſt ainſi que les Peres parlent après l'Ecriture, pour exhorter les Fidéles à conſiderer avec beaucoup d'attention ce que Dieu demande d'eux dans l'état où ils ſe trouvent placés par ſon ordre: car il n'eſt pas croyable quels funeſtes effets peuvent faire par rapport au ſalut, les moindres changemens & les plus legeres entrepriſes, ſi elles ſe font inconſiderément & ſans conſulter la volonté de Dieu. Un changement de logis; un voyage fait ſans neceſſité; une partie de plaiſir peut cauſer de grands inconveniens & de grandes ruines dans la vie ſpirituelle. Que dire donc de ceux qui (ſuivant le torrent de la mauvaiſe coûtume & du mauvais exemple) recherchent ou des charges Eccleſiaſtiques ſans vocation, ou, des emplois ſeculiers ſans conſiderer ſi Dieu les y appelle? Croyent-ils être plus ſages que Dieu même, & pouvoir regler par leur propre eſprit la conduite que Dieu veut tenir ſur eux par ſa providence? Suivons plutôt l'avis que nous donne le Saint Eſprit dans ſes Ecritures: *Ne vous arrêtez point à ce que font les pecheurs, mettez vôtre confiance en Dieu, & demeurez ferme dans vôtre place*; MANE *in loco tuo*. N'imitons donc point ceux qui ſans être touchés d'aucune crainte de Dieu, ni d'aucun reſpect pour ſes commandemens, ſe conduiſent *Eccleſ.* 11. 22.

au

au hazard, & prennent les ſentimens du monde & leur propre volonté pour la regle de leur vie: mettons nôtre confiance en Dieu; que lui ſeul ſoit la fin de toutes nos actions. *Efforçons-nous*, comme dit ſaint Pierre, *d'affermir nôtre vocation & nôtre élection par les bonnes œuvres: car agiſſant de cette ſorte nous ne pecherons jamais; & par ce moyen Dieu nous fera entrer au royaume éternel de nôtre Seigneur & Sauveur* JESUS-CHRIST *avec une riche abondance de ſes graces.*

2. Pet. 1. 10.

℣. 25. juſqu'à la fin. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur* qui oblige à la virginité, *&c.*

Nôtre ſaint Apôtre a grande raiſon de ne point faire un commandement de la virginité, puiſque c'eſt une vertu d'un ordre ſuperieur qui ſurpaſſe les forces naturelles. Les autres vertus ſont propoſées à tous afin qu'ils les pratiquent; mais la virginité n'eſt pas de ce nombre, & tous ne peuvent pas atteindre juſqu'à la grandeur d'un don auſſi excellent qu'eſt celui de vivre dans un corps mortel comme ſi on n'en avoit point. *Tous ne ſont pas capables de cette entrepriſe*, dit JESUS-CHRIST; c'eſt pourquoi toute la force de la raiſon dans ceux mêmes qui étoient les plus éclairés parmi les Payens, n'a pu atteindre juſqu'à la connoiſſance de cette vertu extraordinaire: Auſſi ſaint Auguſtin, avant d'être entierement converti, avouë qu'il ne croyoit pas que l'homme fût capable d'une ſi haute perfection.

Matth. 19. 11.

L. 6. Conf. c. 11.

Nous conſidererons donc ici deux choſes, pour ſuivre les inſtructions que nous donne ſaint Paul: la premiere, quelle eſt l'excellence & la dignité de cette vertu; ſecondement, en quoi elle conſiſte & quels ſont ſes avantages.

Il n'y a point d'état dans la Religion chrétienne qui ſoit plus relevé, & qui approche davantage de la ſainteté de Dieu même que l'état

des

des vierges, qui dans un corps terreſtre & ſujet à la mort, imitent la vie des Anges dans le ciel. Ainſi comme l'or eſt le plus precieux & le plus excellent de tous les métaux, tous les autres Fidéles doivent ceder aux vierges le premier rang dans l'Egliſe de JESUSCHRIST, & reconnoître qu'ils ne peuvent leur être comparés, ni approcher de leur merite, dit ſaint Gregoire Pape. Les veuves & les gens mariés, quoique chaſtes & vertueux, ne peuvent tenir que la ſeconde place; & l'on met dans la derniere les pecheurs convertis, qui travaillent à ſe purifier de leurs pechés par les travaux de la pénitence.

Il n'eſt pas hors de propos de rapporter ici ce que Sulpice Severe raconte de ſaint Martin ſur ce ſujet dans ſes dialogues. Ce grand Saint qui prenoit occaſion de tout ce qui ſe rencontroit pour inſtruire ſes diſciples & les porter à Dieu, voyant un jour une prairie dont une partie avoit ſervi de pâture aux beſtiaux; une autre avoit été labourée & foulée aux pieds par les porcs; l'autre enfin étoit couverte d'une belle verdure & parſemée de fleurs: Cette partie, diſoit-il, qui a ſervi de pâture, & qui n'ayant plus de fleurs, retient encore quelque agrément par ſa verdure, nous repréſente le mariage, l'autre, que les cochons ces ſales animaux ont gâtée & labourée avec leur grouin, marque le vice de la fornication; mais celle qui eſt comme un parterre émaillé de fleurs qui brillent comme des pierres précieuſes, & y font une peinture la plus agréable qui ſe puiſſe voir, *ultra omnem ſpeciem diſtincta floribus quaſi gemmis micantibus ornata radiat*; Celle-là, diſoit-il, nous fait voir la gloire de la virginité: Heureuſe beauté, ajoûtoit-il, & bien digne de Dieu; car il n'y a rien de comparable à la virginité. Il faut conclure avec les Sages, que le mariage eſt pardonnable, la virginité

ginité eſt glorieuſe, & la fornication puniſſable, ſi elle n'eſt expiée par la pénitence; *Hæc à ſapientibus tenenda diſtinctio eſt, ut conjugium pertineat ad veniam, virginitas ſpectet ad gloriam, fornicatio deputetur ad peccatum, niſi ſatisfactione purgetur.* C'étoit-là le ſentiment de ce grand prodige de ſainteté; ſentiment qu'il avoit appris de l'Eſprit de Dieu dont il étoit animé, & des Saints qui l'avoient precedé. Saint Cyprien avoit dit avant lui, que les vierges ſont des fleurs qui ornent le parterre de l'Egliſe; qu'elles raſſemblent en leurs perſonnes toutes les graces & toutes les vertus des autres Fidéles, & qu'elles ſont la portion la plus illuſtre du troupeau de JESUS-CHRIST.

*Cypr. de diſcipl. & habit. virg.*

C'eſt ainſi que parlent tous les autres Peres, qui donnent à cette vertu des éloges qui en relevent merveilleuſement la gloire & le merite. Tous ces Saints conviennent qu'elle éleve les hommes à la dignité des Anges, & ne permet pas que ceux qui vivent encore ſur la terre ſoient inferieurs & cedent en rien à ces intelligences ſpirituelles. Saint Auguſtin dit que l'integrité des vierges, & le deſir qu'elles ont conçu de renoncer à tout commerce charnel par une pieuſe & ſainte continence, n'eſt rien moins que le partage des Anges, & un noble deſſein d'imiter dans une chair ſujette à la corruption la pureté éternelle & incorruptible de ces Eſprits bienheureux: de ſorte que dès ce monde & avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, les vierges poſſedent déja un don qui ne ſera accordé aux autres hommes, qu'après qu'ils ſeront reſſuſcités: *Car*, comme dit JESUS-CHRIST, *après la reſurrection les hommes & les femmes ne ſe marieront point; mais ils ſeront comme les Anges de Dieu dans le ciel.*

*Chryſoſt. lib. de Virgin. cap. 11.*

*Auguſt. lib. de Virgin. cap. 13.*

*Matth 22. 24.*

Mais ce n'eſt pas aſſez de dire que cette excellente

cellente vertu égale les hommes aux Anges; elle eſt même plus glorieuſe & plus admirable en eux que dans ces Eſprits bien-heureux: car ils ont des combats à ſoûtenir & des victoires à remporter; au-lieu que les Anges ſont vierges ſans combattre & ſans rien ſouffrir; c'eſt ce qui fait dire à ſaint Bernard, que ſi la virginité des Anges eſt plus heureuſe que la virginité des hommes, celle de ceux-ci a au-moins plus beſoin de force & de conſtance: Ainſi on peut dire veritablement, ce que les Stoïciens diſoient fauſſement de leur Sage en le comparant à Jupiter, que les vierges ici-bas ont par vertu ce que les Anges ont par leur nature.

Peut-on donc concevoir aſſez d'eſtime pour un état ſi ſaint & ſi parfait qu'il rend ſemblable à Dieu même qui eſt incorruptible, ſi recommandable & ſi relevé, que le Fils de Dieu voulant ſe faire homme ne devoit naître que d'une Vierge? Mais cette profeſſion n'eſt pas telle que pluſieurs ſe l'imaginent. Il ne ſuffit pas de vivre dans l'éloignement du mariage pour meriter le nom honorable de vierge: car ce n'eſt point par elle même, dit ſaint Auguſtin, que la virginité eſt digne d'un ſi grand honneur, mais ſeulement parce qu'elle eſt conſacrée à Dieu; & quoiqu'il ſoit vrai qu'on la garde dans le corps, il le faut faire par un mouvement de religion & de pieté qui vienne de l'eſprit, en vouant & conſacrant à Dieu l'integrité du corps par une parfaite continence qui porte à garder inviolablement cette pureté de corps & d'eſprit pour l'amour de lui: ainſi la virginité doit être miſe au nombre des choſes ſpirituelles, puiſque c'eſt l'amour de la continence que la pieté inſpire, qui fait qu'on la voüe & qu'on la garde fidélement. *Auguſt. l. de S. Virgin. c. 8.*

Il eſt donc clair que ceux qui vivent dans le celibat,

celibat, & qui renoncent au mariage, ne doivent pas tous être mis au rang des vierges pour en recevoir de Dieu la récompenſe; mais ceux & celles là ſeulement qui renonçant de cœur & d'affection au monde ſanctifient leur virginité par la pratique des bonnes œuvres, & par une vie chrétienne & conforme aux plus pures maxi-
v. 32. mes de l'Evangile, *en s'occupant des choſes du Seigneur, & de ce qu'ils doivent faire pour plaire à Dieu.*

Si nous conſiderons maintenant les avantages & les prérogatives des vierges, nous trouverons qu'ils ſont très-grands, & que c'eſt être heureux que d'avoir aſſez de courage & de force pour atteindre à cet état excellent. Saint Paul, qui *avoit l'eſprit de Dieu*, conſeille de ne point uſer du mariage pour éviter une infinité de pei-
v. 26. nes qui ſont inévitables dans cet état. *Je croi*, dit-il, *qu'il eſt avantageux, à cauſe des fâcheuſes neceſſités de cette vie, de ne ſe point marier.* Ceux donc qui peuvent vivre dans la continence, étant exemts de tous ces maux, jouiſſent d'une grande tranquilité d'eſprit qui leur donne la liberté de ne s'occuper que de ce qui regarde leur ſalut, & des moyens de ſe rendre agreables à Dieu par la pureté du corps & de l'eſprit.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette profeſſion ne ſoit utile que pour la vie préſente, en ce que l'état du mariage obligeant ceux qui y ſont engagés à beaucoup plus de ſoins & d'inquietudes pour les choſes de la terre; les vierges & ceux qui vivent en continence ſont exemts de toutes ces miſeres: ce ne peut être la penſée du grand Apôtre, qui ne tendoit par toutes les fonctions de ſon miniſtere qu'à nous inſpirer l'amour & le deſir de la vie éternelle. Il eſt donc
*L. de S. Virgin. c. 14.* utile, dit ſaint Auguſtin, de ſe dégager des fâcheuſes neceſſités de cette vie, mais ce doit être

parce

parce qu'elles nous empêchent de penſer uniquement aux biens éternels où nous aſpirons: car comme on jouïra d'une plus grande gloire dans le royaume de Dieu, ajoûte ce grand Docteur, ſi on s'occupe davantage maintenant de ce que l'on doit faire pour lui être agréable; il eſt viſible que l'on en aura moins, lorſque ces neceſſités qui accompagnent le mariage auront été cauſe qu'on ſe ſoit moins occupé de ce ſoin unique de ne plaire qu'à Dieu ſeul, qui fait acquerir ce degré de gloire, qui ne ſera pas pour tous ceux mêmes qui auront part au ſalut & à la facilité éternelle

Cette verité qui eſt conſtante, nous eſt atteſtée par les Ecritures à l'égard des vierges. Dieu dit par ſon Prophete à ceux qui ſe rendent eunuques pour le ciel, qu'il *leur donnera ſa maiſon & dans l'enceinte de ſes murailles une place avantageuſe & un nom qui leur ſera meilleur que des fils & des filles, & un nom éternel qui ne perira jamais.* Ce *nom éternel*, quel qu'il ſoit, qui eſt promis à ces eunuques volontaires, & qui certainement, dit ſaint Auguſtin, ſignifie une gloire particuliere & plus excellente, ne ſera pas commun à pluſieurs autres qui ne laiſſeront pas d'avoir place dans ce royaume & dans la même maiſon. Le même Pere confirme encore cette verité par l'endroit de l'Apocalypſe, où, ceux qui avoient toûjours conſervé la virginité de leur corps dans une entiere pureté, *chantoient un cantique tout nouveau qu'il n'y avoit qu'eux qui puſſent chanter, en ſuivant par-tout l'Agneau où il va.* Où eſt-ce donc que va cet Agneau, demande ce ſaint Docteur; puiſque c'eſt où tout autre que vous n'oſe ou ne peut le ſuivre? Je croi pour moi, dit-il, que c'eſt au lieu où l'on goûte des délices ineffables. Les délices & la joie des vierges de JESUS-CHRIST, ſera de ſe

*Iſai 56. 5. Matth. 19. 10. &c.*

*Ib. c. 25.*

*Apoc. 14. 34.*

réjoüir

réjouïr de JESUS-CHRIST. La joie qui ſera propre aux vierges de JESUS-CHRIST ſera differente de celles des autres Saints, qui ne ſeront pas vierges; quoiqu'ils ſoient auſſi à JESUS-CHRIST. Il eſt certain néanmoins que les autres Fidéles qui ont perdu la virginité du corps, ſuivent l'Agneau, non pas par-tout où il va, mais juſques où ils peuvent le ſuivre. Or ils peuvent le ſuivre par-tout, excepté lorſqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité: c'eſt aux vierges à marcher après lui par le ſentier de la virginité, & à le ſuivre dans ce chemin où il va; parce que c'eſt uniquement à cauſe de cet avantage, qu'il eſt écrit, qu'*ils le ſuivent par-tout où il va*; mais ils ne peuvent le faire, ni conſerver avec fidélite la pureté du corps & de l'eſprit que par l'humilité, qui eſt, comme dit un Pere, la virginité du cœur, & la virginité de la virginité même. Saint Auguſtin emploie une bonne partie de ſon livre de la ſainte Virginité à prouver la neceſſité de cette vertu ſi neceſſaire, & à exhorter les vierges à l'embraſſer.

## CHAPITRE VIII.

1. QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous ſur ce ſujet *aſſez* de ſcience; mais la ſcience enfle, & la charité édifie.

1. *DE iis autem, quæ idolis ſacrificantur, ſcimus quia omnes ſcientiam habemus. Scientia inflat, charitas verò ædificat.*

2. Que ſi quelqu'un ſe flatte de ſavoir quelque choſe, il ne ſait pas mê-

2. *Si quis autem ſe exiſtimat ſcire aliquid, nondum cognovit*

*vit quemadmodùm oporteat eum ſcire.*

3. *Si quis autem diligit Deum, hic cognitus eſt ab eo.*

4. *De eſcis autem, quæ idolis immolantur, ſcimus quia nihil eſt idolum in mundo, & quòd nullus eſt Deus, niſi unus.*

5. *Nam etſi ſunt qui dicantur dii, ſive in cælo, ſive in terra (ſiquidem ſunt dii multi, & domini multi:)*

6. *nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum: & unus Dominus Jeſus Chriſtus, per quem omnia, & nos per ipſum.*

7. *Sed non in om-*

me encore de quelle maniere on doit ſavoir *.

3. Mais ſi quelqu'un aime Dieu, il * eſt connu & aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui eſt donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous ſavons que les idoles ne ſont rien dans le monde *, & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le ſeul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui ſoient appellés dieux, ſoit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainſi il y ait pluſieurs dieux & pluſieurs ſeigneurs;

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un ſeul Dieu, qui eſt le pere, de qui toutes choſes tirent leur être; & qui nous a faits pour lui: & il n'y a qu'un ſeul Seigneur, qui eſt JESUS-CHRIST, par qui * toutes choſes ont été faites, comme c'eſt auſſi par lui que nous ſommes *tout ce que nous ſommes.*

7. Mais tous n'ont pas

*v.* 2. *expl.* quel uſage il doit faire de ſa ſcience.

*v.* 3. *autr.* a reçu ſa connoiſſance de Dieu.

*v.* 4. *expl.* que c'eſt la foibleſſe & la fauſſeté même.

*v.* 6. *lettr.* par qui *ſont* toutes choſes, & nous par lui, ou, pour lui.

la ſcience. Car * il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole eſt quelque choſe ; & ainſi leur conſcience qui eſt foible, en eſt ſouillée.

*nibus eſt ſcientia. Quidam autem cum conſcientia uſque nunc idoli, quaſi idolothytum manducant: & conſcientia ipſorum cùm ſit infirma, polluitur.*

8. Le manger n'eſt pas ce qui nous rend agréables à Dieu : ſi nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage *devant lui*; ni rien de moins, ſi nous ne mangeons pas.

8. *Eſca autem nos non commendat Deo. Neque enim ſi manducaverimus, abundabimus : neque ſi non manducaverimus, deficiemus.*

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez * ne ſoit aux foibles une occaſion de chûte.

9. *Videte autem ne fortè hæc licentia veſtra offendiculum fiat infirmis.*

10. Car ſi l'un d'eux en voit un de ceux qui ſont plus inſtruits, aſſis à table dans un lieu conſacré aux idoles, * ne ſera-t-il pas porté, lui dont la conſcience eſt *encore* foible, à manger auſſi de ces viandes conſacrées aux idoles?

10. *Si enim quis viderit eum, qui habet ſcientiam in idolio recumbentem: nonne conſcientia ejus, cùm ſit infirma, ædificabitur ad manducandum idolothyta?*

11. Et ainſi par vôtre ſcience vous perdez vôtre frere encore foible,

*Rom. 14. 15.*

11. *Et peribit infirmus in tua ſcientia frater, propter quem*

*v.* 7. *lettr.* quelques-uns ayant encore la conſcience de l'idole, mangent des viandes comme offertes aux idoles.

*v.* 9. *expl.* de manger de tout.

*v.* 10. *lettr.* ſa conſcience étant encore foible, ne ſera-t-elle pas portée à manger de ces viandes des ſacrifices aux idoles.

*Chriſtus*

*Christus mortuus est?*

pour qui JESUS-CHRIST est mort.

12. *Sic autem peccantes in fratres, & percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.*

12. Or pechant de la sorte contre vos freres, & blessant leur conscience qui est foible, vous pechez contre JESUS-CHRIST.

13. *Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.*

13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere, je ne mangerai *plûtôt* jamais de chair *t ut ma vie*, pour ne pas scandaliser mon frere. *Rom.* 14. 21.

---

## SENS LITTERAL.

¶. 1. *QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enfle, & la charité édifie.*

*Quant aux viandes, &c.* L'Apôtre répond à la difficulté que les Corinthiens lui avoient proposée; sçavoir s'il étoit permis de manger des viandes immolées aux idoles, & s'il étoit sûr en conscience de suivre l'exemple de leurs docteurs, qui ne faisoient pas de difficulté d'en manger, sous prétexte que la viande ne pouvoit point être souillée par l'idole, & qu'ainsi elle ne pouvoit point souiller la conscience de ceux qui en mangeoient. Le sens: Nous ne doutons point que vos docteurs, aussi-bien que nous, ne soient fort instruits sur la liberté que l'Evangile donne aux Fidéles de manger de toute sorte de viandes; & qu'ils ne sçachent fort bien qu'elles ne peuvent contracter en elles-mêmes, ni communiquer à

l'ame aucune impureté pour avoir été sacrifiées aux idoles.

*Nous n'ignorons pas, &c.* Le sens: Que vos docteurs ne s'empressent point tant pour faire connoître qu'ils sont instruits, comme nous, sur cette matiere, c'est ce qu'on ne leur conteste pas; mais au-moins n'ont-ils pas grand sujet de se glorifier de leur science, puisqu'elle est si vuide de la charité, & qu'ils ne s'en servent que pour s'élever, & pour scandaliser leurs freres. *Autr.* Nous savons que nous en sommes tous instruits; c'est-à-dire: Que vos docteurs ne croient pas être les seuls qui soient éclairés sur cette matiere, puisque nous sommes pour le moins aussi instruits qu'eux.

*Mais la science enfle, &c.* c'est-à-dire: Cette science, ou quelqu'autre que ce puisse être, est peu de chose, si elle n'est rapportée à l'utilité du prochain; puisqu'elle ne sert ordinairement qu'a enfler le cœur d'orgueil, & ainsi il y a plus de sujet de s'en humilier, que de s'en glorifier. Mais il ne suffit pas d'avoir la science, il faut encore avoir la charité, qui inspire le bon usage de la science, & qui nous porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au salut de nos freres, que nous nous abstenions même des choses que nous savons être les plus permises, afin de ne leur pas être une occasion de scandale & de ruine.

℣. 2. *Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne sait pas même encore de quelle maniere on doit savoir.*

*Que si quelqu'un se flate de savoir quelque chose, &c.* sans se mettre en peine de rapporter toute sa science à la gloire de Dieu & au salut du prochain; quoi qu'il sçache, il ignore cependant ce qui est de plus important à savoir; c'est à-dire, l'usage qu'il doit faire de sa scien-

ce,

ce; ce qui eſt pour lui la même choſe que s'il ne ſavoit rien du-tout.

*℣. 3. Mais ſi quelqu'un aime Dieu, il eſt connu & aimé de Dieu.*

*Mais ſi quelqu'un aime Dieu*, c'eſt à-dire, rapporte toutes ſes connoiſſances & ſes lumieres à la gloire de Dieu, & au ſalut de ſes freres pour l'amour de Dieu.

*Il eſt connu & aimé de Dieu*; c'eſt à-dire, Dieu approuve & agrée ſa conduite, & l'uſage qu'il fait de ſa ſcience; & le reconnoît pour être vraiment ſavant dans la ſcience du ſalut, qui eſt l'unique & la veritable.

*℣. 4. Quant à ce qui eſt donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous ſavons que les idoles ne ſont rien dans le monde, & qu'il n'y a nul autre Dieu que le ſeul Dieu.*

*Quant à ce qui eſt; &c.* comme s'il diſoit: Pour venir donc à la reſolution de la difficulte que vous me propoſez par vôtre lettre. Voyez verſet 1.

*Nous ſavons*, auſſi-bien que ces docteurs, *que les idoles ne ſont rien dans le monde; &c.* c'eſt-à-dire, ne ſont que des figures, & des repréſentations de fauſſes divinités; ou, ne ſont que de fauſſes divinités, qui ne ſubſiſtent que dans l'imagination de ceux qui les adorent, & qui n'ont d'elles-mêmes aucune vertu ni aucune force, ni de ſanctifier, ni de ſouiller les viandes qui leur ſont offertes.

*℣. 5. Car encore qu'il y en ait qui ſoient appellés dieux, ſoit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainſi il y ait pluſieurs dieux & pluſieurs ſeigneurs.*

*Car encore qu'il y en ait qui ſoient appellés dieux.* & eſtimés tels par le commun des hommes, c'eſt-à-dire, par les Payens.

*Soit dans le ciel*, comme le ſoleil, la lune,

les astres, &c. *ou dans la terre*, comme Neptune, Pluton, Diane, &c.

*Et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux, &c.* En ce sens, & à juger selon la fausse opinion des hommes, il y avoit plusieurs dieux & plusieurs seigneurs, qui partageoient entr'eux l'empire du monde, les uns au ciel, & les autres sur la terre. Mais ce n'est qu'une consequence tirée par maniere d'objection, pour appuyer la pluralité des dieux.

*ỳ. 6. Il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui: & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est* JESUS-CHRIST, *par qui toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes* tout ce que nous sommes.

*Il n'y a néanmoins pour nous*, qui faisons profession du Christianisme, *qu'un seul Dieu, qui est le Pere*; non que le Fils & le Saint Esprit ne soient Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere, mais le nom de Dieu est attribué principalement au Pere, parce qu'il est le principe & l'origine de la Divinité: de sorte que sous ce nom de Pere, on doit entendre tacitement le Fils & le Saint Esprit.

*De qui toutes choses tirent leur être*, & ne peuvent par consequent être impures ni souillées en elles-mêmes, comme se l'imaginent les foibles & les ignorans; puisqu'elles sont très-bonnes & très-pures de leur nature. *Et erant valdè bona. Omnis creatura Dei bona est.*

*Genes.* 1. 31.
1. *Tim.* 4. 4.

*Et qui nous a faits pour lui*, nous ayant accordé cet avantage par-dessus toutes les creatures, de nous avoir faits pour le servir, & pour le posseder un jour par la gloire; ce qui nous oblige à nous consacrer entierement à lui, & sur-tout à nous éloigner de l'idolatrie, pour ne

point

point attribuer à la creature la gloire qui n'eſt duë qu'à lui ſeul.

*Et il n'y a qu'un ſeul Seigneur* de toutes les creatures viſibles & inviſibles, *qui eſt* JESUS-CHRIST: non que le Pere ne ſoit auſſi le Seigneur; mais l'Ecriture dans le nouveau Teſtament, attribuë cette qualité au Fils à cauſe de la redemption, par laquelle il s'eſt acquis, même ſelon la nature humaine, un nouveau droit de Seigneur ſur tous les hommes & ſur toutes les creatures. *Unus Dominus. Empti enim eſtis pretio magno. Pretio empti eſtis.* *Epheſ. 4. 5. 1. Cor. 6. 20. 7. 23.*

*Par qui, &c.* comme par une cauſe conjointe, & égale à ſon Pere. Voyez Col. 1. 16. Hebr. 1. 2.

*Que nous ſommes, &c.* tant ſelon la nature qu'il nous a donnée par la creation, que ſelon la grace qu'il nous a meritée par la redemption, & qu'il nous a communiquée par la vertu des Sacremens qu'il a inſtitués: ce qui nous oblige encore plus étroitement à nous conſacrer uniquement à ſon ſervice, & à éviter l'idolatrie; puiſque c'eſt de lui ſeul, & non pas des idoles qui ne ſont rien, de qui nous tenons toutes choſes.

℣ 7. *Mais tous n'ont pas la ſcience. Car il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole eſt quelque choſe; & ainſi leur conſcience, qui eſt foible, en eſt ſouillée.*

*Mais tous n'ont pas la ſcience*; c'eſt-à-dire, la connoiſſance que les idoles ne ſont rien, & qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu createur de toutes choſes.

*Car il y en a, &c.* L'Apôtre ne veut pas dire, que tous ne ſavent pas que les idoles ne ſont rien, & ne peuvent rien, puiſque c'étoit la premiere inſtruction que recevoient les Chrétiens en ſe convertiſſant; mais ſeulement qu'il y en avoit qui n'étant pas aſſez éclairés, croyoient fauſſe-

ment qu'elles rendoient impures les viandes qui leur étoient offertes: de ſorte que cette erreur étoit fort pardonnable, & digne de compaſſion, puiſqu'elle ne procedoit que de l'horreur qu'ils avoient des idoles; & c'étoit un grand peché de n'avoir pas égard à cette infirmité, puiſqu'en penſant les amener à Dieu, c'étoit les mettre en danger de ſe pervertir tout-à-fait, ou d'agir contre leur conſcience.

*Et ainſi leur conſcience qui eſt foible*, c'eſt à-dire, ſcrupuleuſe, & dans l'erreur, *en eſt ſouillée*, non par aucune impureté de la viande, puiſqu'il n'y en a point; mais par l'opinion de celui qui en mange, & qui eſt la regle de ſa conſcience. Voyez Rom. 14. 23.

℣. 8. *Le manger n'eſt pas ce qui nous rend agreables à Dieu: ſi nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage* devant lui; *ni rien de moins, ſi nous ne mangeons pas.*

*Le manger n'eſt pas, &c.* C'eſt une choſe indifferente de ſa nature, de manger des viandes, ou de n'en pas manger, dans la croyance de faire quelque choſe fort agreable à Dieu; & c'eſt même une choſe fort injuſte de ne vouloir pas, pour le ſalut de nos freres, nous priver de la liberté que nous avons d'en manger, puiſque *nous n'en aurons rien davantage*; c'eſt-à-dire, nous n'en aurons pas plus de grace ni de merite.

℣. 9. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez, ne ſoit aux foibles une occaſion de chûte.*

*Mais prenez garde, &c.* C'eſt une autre raiſon plus preſſante.

*Une occaſion de chûte*, c'eſt-à-dire, ne ſoit pas ſeulement aux foibles une occaſion de pecher contre leur conſcience; (voyez verſet 7.) mais qu'elle ne leur ſoit une occaſion de chûte entiere & d'apoſtaſie.

℣. 10.

Digitized by Google

℣. 10. *Car ſi l'un d'eux en voit un de ceux qui ſont plus inſtruits, aſſis à table dans un lieu conſacré aux idoles; ne ſera-t-il pas porté, lui dont la conſcience eſt* encore *foible, à manger auſſi de ces viandes ſacrifiées aux idoles?*

*Car ſi l'un d'eux en voit un de ceux qui ſont plus inſtruits*, qui ſait que les viandes immolées aux idoles ne peuvent par elles-mêmes faire aucune impreſſion, ni ſouiller la conſcience de ceux qui en mangent.

*Aſſis à table, &c.* où l'on ſert des viandes qui leur ont été immolées.

*Ne ſera t-il pas porté, lui* qui *eſt* encore *foible.* Gr. *Etant foible comme il eſt*, c'eſt-à-dire, n'étant pas capable de diſcerner la maniere dont vous mangez de ces viandes, & n'étant pas encore bien confirmé dans la foi; *à manger auſſi*, ſans ſcrupule, *de ces viandes* en l'honneur des idoles, ſe perſuadant que c'eſt pour les honorer que vous en mangez; qu'il imite en cela les perſonnes les plus éclairées: & ainſi, que l'idolatrie n'eſt pas un mal. Gr. *Des viandes immolées aux idoles*, c'eſt-à-dire, entant qu'immolées, & parce qu'elles ſont immolées.

℣. 11. *Et ainſi par vôtre ſcience vous perdrez vôtre frere encore foible, pour qui* JESUS-CHRIST *eſt mort.*

*Et ainſi par vôtre ſcience*, c'eſt-à-dire, par l'uſage indiſcret & peu charitable que vous en faites, & pour avoir la gloire de paſſer pour plus éclairé que les autres.

*Vous perdrez vôtre frere encore faible*, c'eſt-à-dire, vous ſerez cauſe qu'il tombera peut-être dans l'apoſtaſie, ou, renoncera au Chriſtianiſme; parce qu'étant foible, comme il eſt, il ne reſiſtera point à la perſecution, s'il eſt une fois perſuadé que l'idolatrie eſt une choſe indifferente.

*Pour qui* JESUS-CHRIST *eſt mort*, auſſi-bien que pour vous qui êtes plus forts. Voyez Rom. 14. 15.

℣. 12. *Or pechant de la ſorte contre vos freres, & bleſſant leur conſcience qui eſt foible, vous pechez contre* JESUS-CHRIST.

*Or pechant..... & bleſſant* ſi cruellement *leur conſcience*, en anéantiſſant ainſi par vôtre exemple les juſtes ſentimens où ils étoient contre l'idolatrie, & pour la foi de JESUS-CHRIST.

*Qui eſt foible*, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point encore aſſez forte pour ſe ſoûtenir dans la foi.

*Vous pechez contre* JESUS-CHRIST même, puiſque vous lui ôtez un diſciple, que vous lui arrachez un membre de ſon corps, & que vous anéantiſſez, autant qu'il eſt en vous, le fruit de ſa mort; ce qui lui eſt très-injurieux.

℣. 13. *Si donc ce que je mange ſcandaliſe mon frere, je ne mangerai plutôt jamais de chair toute ma vie, pour ne pas ſcandaliſer mon frere.*

*Si donc ce que je mange ſcandaliſe mon frere*, c'eſt-à-dire, lui donne occaſion, à cauſe de ſa foibleſſe & de ſon peu d'inſtruction, de ſe perdre, & de tomber dans l'idolatrie, s'imaginant que ceux qui en mangent le font en l'honneur de l'idole, & qu'il peut en conſcience les imiter.

*Je ne mangerai, &c.* c'eſt une exageration; c'eſt-à-dire: Je m'abſtiendrai plutôt toute ma vie de manger non-ſeulement des viandes immolées, mais même de toute autre ſorte de viande, ſoit chair, ſoit poiſſon, me contentant de manger des herbes, comme le font quelques-uns par ſcrupule de conſcience; *Qui autem infirmus eſt, olus manducet*, que de cauſer un tel ſcandale à mon frere. L'intention de l'Apôtre n'eſt pas de dire qu'il y ait quelque rencontre où l'on ſoit obligé de s'abſtenir de toute ſorte de viandes pour ne pas ſcandaliſer ſon frere; mais

Rom. 14. 2.

mais il veut ſeulement montrer par cette exagération, qu'il n'y a rien qu'on ne doive ſouffrir pour ſon ſalut, plutôt que de le ſcandaliſer.

L'Apôtre ne blâme ici, & dans tout ce chapitre, ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles, qu'à cauſe du ſcandale qu'ils donnent à leurs freres, mais il les blâme encore pour d'autres raiſons dans le chapître 10. qui ſont celles du ſcandale des Infidéles, & de la participation qu'ils ont avec les démons, en mangeant de ces ſortes de viandes.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous ſur ce ſujet* aſſez *de ſcience; mais la ſcience enfle, & la charité édifie.*

L'Apôtre abaiſſe ici la ſuffiſance de quelques-uns parmi les Corinthiens, qui ſe piquoient de leur ſcience, & d'être plus éclairés que les autres. Il leur montre donc deux choſes; la premiere, que leur ſcience, telle qu'ils l'avoient, deſtituée de charité, ne pouvoit leur produire que de l'enflure & de la vanité; la ſeconde, que bien qu'ils ſe cruſſent habiles, *ils ne ſavoient encore rien en la maniere qu'on le doit ſavoir.*

L'orgueil de l'homme qui cherche à ſe diſtinguer par quelque avantage, trouve de quoi ſe ſatisfaire dans l'acquiſition des connoiſſances qui le font conſiderer dans le monde; mais ſi la ſcience n'eſt reglée par la charité, comme elle a un mauvais principe & une mauvaiſe fin, elle eſt non-ſeulement inutile, mais encore très-pernicieuſe. Car comme la connoiſſance de la loi ſans la grace qui la fait accomplir, rend les

prévaricateurs pires qu'ils n'étoient, en ne faisant pas le bien qu'ils savent être commandé, & en commettant le mal qu'ils savent être défendu: de même aussi les sciences dont on ne fait point bon usage, selon les regles de la charité, ne font qu'enfler le cœur de vanité; & rendent les hommes superbes & causeurs, fiers & suffisans; & plus ils avancent en connoissances, plus ils deviennent semblables aux démons, qui sont appellés de la sorte, comme le remarque saint Augustin, à cause de leur science: car dans les démons la science se trouve sans la charité. C'est pourquoi, dit ce Pere, ils sont si enflés de vanité & si orgueilleux, qu'ils ont toûjours affecté de se faire rendre les honneurs divins & le culte religieux qu'ils savent n'être du qu'à Dieu, & se font encore rendre ces honneurs par tous ceux qu'ils peuvent; & sur-tout par les savans qui se rempliſſent l'esprit de sciences profanes, sans se mettre en peine de servir Dieu comme il faut; car c'est à leur occasion que le même saint Augustin dans ses Confessions, dit, qu'il y a plusieurs manieres de sacrifier aux anges prévaricateurs, *non uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

*L. 9. de Civ. Dei. c. 20.*

*L. 1. Conf. c. 17.*

Quoi donc, faut-il éviter la science & demeurer dans l'ignorance? Non certes; mais il faut s'en servir comme d'une machine pour élever l'édifice de la charité, selon ce grand Docteur: *Adhibeatur scientia tanquàm machina quædam, per quam structura caritatis assurgat.* Que si on ne la rapporte pas à cette fin, non-seulement elle ne sert de rien, mais elle devient même très-pernicieuse; *Ad finem caritatis adhibita multùm est utilis per se autem ipsam sine tali fine, non modò superflua est, sed etiam perniciosa.*

*Epist. 95. al. 119. Januario*

Si donc la science est si préjudiciable, lorsqu'elle n'est point rapportée à l'amour de Dieu

&

& du prochain, il faut apprendre avec grand ſoin, ſelon l'avis de nôtre ſaint Apôtre, la maniere dont on doit ſavoir pour rendre nos connoiſſances utiles.

Saint Bernard dans ſon 36. ſermon ſur les Cantiques nous donne des regles excellentes pour marcher ſûrement dans une route auſſi difficile à tenir qu'eſt celle-là. Ce ſaint Docteur demande trois choſes de ceux qui font profeſſion de ſcience: la premiere, qu'ils gardent de l'ordre dans leurs études; la ſeconde, qu'ils s'y portent avec la retenue & la moderation que demande cet exercice ſi ſerieux & ſi important; la troiſiéme, qu'ils ſe propoſent une fin convenable à un Chrétien. Pour ce qui eſt de l'ordre qu'il faut garder dans la recherche de la verité, il ne s'agit pas ſeulement de commencer par les choſes les plus aiſées & qui ſervent de principes à ce qu'on veut apprendre; mais il s'agit d'apprendre ce qui a le plus de rapporter à l'état d'un chacun pour remplir ſes devoirs, en préferant à toute autre connoiſſance celles qui ſont neceſſaires pour nôtre ſalut: *Ut id prius quod maturius ad ſalutem.* Car quoique toutes les ſciences qui ont la verité pour leur objet, ſoient bonnes en elles-mêmes; néanmoins parce que le temps de la vie eſt court, & qu'il faut ſe hâter d'*operer nôtre ſalut avec crainte & tremblement* parmi les dangers dont nous ſommes menacés de tous côtés, il faut ſur-tout apprendre avec plus de ſoin ce qui a le plus de rapport au ſalut: *Ea ſcire priùs ampliuſque curato quæ ſenſeris viciniora ſaluti.* Or il y a deux choſes par leſquelles il faut commencer, ſelon ce ſaint Docteur; la connoiſſance de Dieu, & celle de nous-mêmes; mais il veut que la connoiſſance de nous-mêmes précede celle de Dieu. En effet, dès lors que l'homme ſe conſidere bien, & qu'il connoît ſes foi-

*Bern. ſerm. 36. in Cant.*

bleſſes & ſa miſere, il ſe porte aiſément à recourir à Dieu pous en recevoir l'aſſiſtance dont il a beſoin: ainſi la connoiſſance de ſoi-même eſt un degré pour connoître Dieu, & un moyen pour acquerir l'humilité, qui eſt le fondement ſur lequel on doit bâtir l'édifice ſpirituel du ſalut. De là il conclut, que nul ne peut être ſauvé ſans la connoiſſance de ſoi-même, d'où procede l'humilité qui eſt la mere du ſalut.

Mais il ne ſuffit pas de ſe connoître ſoi-même, il faut auſſi connoître Dieu, ſans quoi la connoiſſance de nôtre miſere ne pourroit que nous porter au deſeſpoir. Connoiſſez vous donc vous-même, dit ce Pere, afin de craindre Dieu; connoiſſez Dieu, afin de l'aimer: toutes les autres connoiſſances ſont indifferentes, ajoûte ce Pere; & l'on ne ſera point ſauvé pour les avoir, ni damné pour les ignorer.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi ſaint Auguſtin s'écrioit ſi ſouvent: *Noverim te, noverim me*; Faites-moi la grace, mon Dieu, de vous connoître, & de me connoître; que j'aye de très-bas ſentimens de moy-même, & une haute eſtime de la majeſté ſouveraine de Dieu. Cela n'empêche pas que chacun en particulier ne ſoit obligé de s'inſtruire de ce qui regarde ſon état pour s'en bien acquitter; mais il faut que ces deux choſes dont le ſalut dépend, *in quibus ſumma ſalutis conſtituitur*, tiennent le premier lieu dans cet ordre.

La ſeconde choſe que ſaint Bernard demande pour rendre la ſcience utile à ſoi-même & aux autres; c'eſt le ménagement que l'on doit garder dans la recherche de la verité. Il n'y a perſonne qui ne ſente un ardent deſir de ſavoir & de connoître, & l'on ne trouve rien de plus beau & de plus deſirable que d'exceller en quelque ſcience; mais il faut moderer ce deſir & le retenir

tenir dans de certaines bornes. La curioſité naturelle qui eſt toûjours inquiette, porte aiſément à goûter de toutes ſortes de ſciences ſans s'arrêter à aucune, & à ſe remplir la memoire d'une infinité de connoiſſances inutiles qui jettent dans l'égarement. Quand même on s'appliqueroit aux ſciences qui ſont utiles, & qui diſpoſent à remplir les devoirs dans ſa profeſſion, il faut néanmoins en uſer avec la même retenuë qu'on uſe des viandes pour ſe nourrir: car comme la trop grande quantité de viandes que l'on prend, ne ſert qu'à charger l'eſtomach, & à produire de mauvaiſes humeurs; de même auſſi cet amas de connoiſſances dont on ſe remplit, quelques bonnes qu'elles ſoient, ſont inutiles, & laiſſent le cœur vuide & ſec, ſi on n'a ſoin de les faire paſſer de l'eſprit dans le cœur par le moyen d'une ſerieuſe reflexion: Et comme ce n'eſt pas la multitude des viandes, mais le bon uſage du peu que l'on prend qui nourrit le corps; ce ne ſont auſſi que les verités ſur leſquelles on fait une attention ſerieuſe, & qu'on goûte interieurement, qui ſoient capables de nous nourrir & de nous fortifier; les autres connoiſſances qui ne demeurent que dans l'eſprit & la memoire, ne peuvent qu'enfler & cauſer de la vanité.

La troiſiéme condition, qui eſt neceſſaire pour tirer du fruit de la ſcience qu'on acquiert, c'eſt la fin que l'on doit ſe propoſer dans ſes études. Il y en peut avoir de cinq ſortes, ſelon ce ſaint Docteur: car les uns, dit-il, veulent ſavoir pour ſavoir ſeulement, & c'eſt une curioſité honteuſe; il y en a d'autres qui veulent ſavoir pour ſe faire connoître & pour acquerir de la reputation dans le monde, & c'eſt une vanité honteuſe; il y en a d'autres qui veulent acquerir de la ſcience pour faire fortune & pour s'enrichir,

richir, & c'eſt un trafic honteux: mais il y en a auſſi qui veulent devenir ſavans pour l'édification du prochain; & c'eſt un effet de la charité: enfin, il y en a qui veulent ſe ſervir de leur ſcience pour leur propre édification; & pour lors c'eſt une prudence louable: *Sunt qui ſcire volunt, ut ſciant; & turpis curioſitas eſt. Et ſunt qui ſcire volunt ut ſciantur ipſi, & turpis vanitas eſt. Et ſunt item qui ſcire volunt, ut ſcientiam ſuam vendant, & turpis quæſtus eſt. Sed ſunt quoque qui ſcire volunt ut ædificent, & caritas eſt. Et item qui ſcire volunt ut ædificentur, & prudentia eſt.*

Il n'y a donc que les deux derniers qui n'abuſent point de leur ſcience, parce qu'ils n'en veulent avoir que pour faire du bien, & pour exercer leur charité à l'égard des autres ou d'eux-mêmes; cette ſainte diſpoſition eſt, ſelon ſaint Paul, l'accompliſſement de toute la loi; & celui qui ſait aimer Dieu & le prochain, ſurpaſſe en ſcience tout ce qu'il y a eu de ſavans dans l'antiquité; puiſqu'il ſait, ſelon ſaint Auguſtin, ce qui eſt clair & ce qui eſt obſcur dans les Ecritures: *Ille tenet & quod patet & quod latet in divinis ſermonibus, qui caritatem tenet in moribus.* Cette ſcience toute divine eſt particuliere aux vrais Chrétiens; & ceux qui ſe propoſent d'autre fin que la charité dans leurs études, quelque amas de ſcience qu'ils faſſent, ſont dans l'erreur & dans une ignorance groſſiere, ne ſachant point quel eſt le but qu'ils ſe doivent propoſer dans leur occupation: *Non intratur in veritatem niſi per caritatem.*

*Rom.* 13. 10.

*Auguſt. in Pſ.* 77.

De ces principes on peut conclure quel jugement on peut faire d'un grand nombre de gens qui paſſent leur vie à étudier mille choſes vaines & inutiles, & qui ne s'inſtruiſent pas de ce qui regarde leur état pour s'en acquitter comme il faut; qui ſe rempliſſent la memoire de tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'hiſtoire & dans

dans les ſciences; & ſouvent ne connoiſſent pas JESUS-CHRIST; ni les maximes de ſon Evangile; ce ſont néanmoins ceux qu'on appelle les beaux eſprits & les ſavans du ſiecle: mais ſi ce n'eſt pas avoir un bel eſprit, c'eſt en avoir un bon que de tendre droit à ſa fin par les moyens que Dieu a préſcrits, & de ſe renfermer dans la connoiſſance de ſes devoirs pour les accomplir; c'eſt ce que font ſouvent les gens ſimples qui paſſent pour ſtupides au goût du monde; mais ils ſont bien éclairés, parce qu'ils ont ce *bon eſprit* que Dieu donne à ceux qui le lui demandent; *dabit ſpiritum bonum petentibus ſe.* *Luc.* 11. 13.

℣. 9. juſqu'à la fin. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez ne ſoit aux foibles une occaſion de chûte, &c.*

Dieu qui veut être aimé d'un amour inſéparable de celui du prochain, nous a ordonné à chacun de nous d'en avoir un pareil à celui que nous avons de nous-mêmes; & cette obligation n'eſt pas ſeulement un précepte de JESUS-CHRIST dans la loi nouvelle, elle eſt auſſi marquée dans l'ancienne, car Dieu y ordonne à chacun d'avoir ſoin de ſon prochain; *Mandavit illis unicuique de proximo ſuo.* *Eccli.* 17. 12.

Or ce ſoin ne conſiſte pas ſeulement à prendre ſes interêts & lui procurer des avantages temporels; mais autant que l'ame l'emporte ſur le corps, & les biens éternels ſur les biens periſſables, autant doit être grand le ſoin qu'on doit avoir du ſalut du prochain préferablement à toutes les commodités de la vie. On reduit ordinairement tout le bien qu'on peut faire au prochain par rapport au ſalut à ſept articles, qui ſont: de lui donner conſeil; de l'inſtruire; de le reprendre & le corriger de ſes fautes; de le conſoler dans ſon affliction; de lui remettre les offenſes qu'il commet contre nous; de ſupporter

ter ſes défauts; & de prier pour lui; ce que l'on renferme en ce vers-ci:

*Conſule, caſtiga, ſolare, remitte, fer, ora.*

Mais ſi l'on eſt obligé de lui faire du bien, on eſt encore bien plus obligé de ne lui point faire de mal. Le plus grand mal qu'on lui peut faire, ce n'eſt pas de lui ôter les biens ou la vie: *Ne craignez point*, dit JESUS-CHRIST, *ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuër l'ame*; c'eſt de lui cauſer la perte de ſon ame & de ſon ſalut éternel: ainſi ceux qui ſcandaliſent leurs freres, & qui les portent au mal, ſont pires que les voleurs & les meurtriers, &, comme dit ſaint Gregoire le Grand, ils meritent autant de differens ſupplices, qu'ils ont donné aux autres d'occaſion de tomber dans le peché: *Tot mortibus digni, quot perditionis exempla in alios tranſmittunt.*

Saint Paul, qui nous fait voir ici la grandeur de ce mal, en rapporte deux cauſes principales; la premiere, c'eſt que le ſcandale fait perir nôtre frere pour qui JESUS-CHRIST eſt mort; la ſeconde, c'eſt que ceux qui ſcandaliſent leur frere, pechent contre JESUS-CHRIST même.

Il eſt clair par ce que nous venons de dire, qu'on ne peut faire un plus grand tort au prochain que de bleſſer ſa conſcience par le ſcandale qu'on lui cauſe: car, comme dit ſaint Chryſoſtome, il n'y a point de plaie dans le corps qui puiſſe égaler celle que l'on fait à l'ame foible, lorſqu'on lui cauſe la mort. En effet, quel plus grand mal un Chrétien peut-il faire à ſon frere, & à ſon frere pour qui JESUS-CHRIST eſt mort, que de le priver de la grace qui eſt la vie de ſon ame, & de lui enlever les merites de ce Sang precieux par lequel il a été racheté, de l'aſſujettir à l'eſclavage du demon, & de le précipiter dans les mêmes peines que ces anges

apoſtats

apoſtats ont meritées? Le diable avec toute ſa malice & la rage qu'il a contre l'homme, ne peut lui faire un plus grand tort, ni lui cauſer un plus grand dommage, qu'eſt celui que font les perſonnes ſcandaleuſes par le mauvais exemple qu'elles donnent.

Mais comment ces perſonnes pechent-elles contre JESUS-CHRIST, ſelon que ſaint Paul le ſoûtient? C'eſt qu'elles ſe revoltent ouvertement contre lui, en retirant de ſon ſervice ceux qu'il avoit achetés par un grand prix, & les engageant par leur exemple dans le parti de ſon ennemi: car enfin, celui qui par ſes paroles ou ſes actions ſcandaleuſes donne occaſion à ſon frere de tomber dans le peché, ne ruine-t-il pas, autant qu'il eſt en lui, les deſſeins du Fils de Dieu, *qui eſt venu pour chercher & pour ſauver ce qui étoit perdu?* & ne lui ravit-il pas, autant qu'il lui eſt poſſible, la qualité de Sauveur qui lui a tant coûté? *Matth.* 18. 11. *Luc.* 19. 10.

Saint Bernard, dans ſon premier ſermon de la converſion de ſaint Paul, dit nettement, que c'eſt perſecuter le Sauveur que de mettre obſtacle au ſalut de ceux qu'il veut ſauver: *Manifeſta docet ratio, impedire ſalutem, eſſe perſequi Salvatorem.* Mais ce qui fait voir quel outrage on fait à JESUS-CHRIST, par le ſcandale qu'on cauſe aux ames foibles, c'eſt que ce ſaint Docteur aſſûre que cette perſecution lui eſt plus ſenſible & plus fâcheuſe que celle qu'il a reçuë de la part des Juifs: *Nonne graviorem tibi videtur ab eo ſuſtinere perſecutionem, qui ſuggeſtione malignâ, exemplo pernicioſo, ſcandali occaſione, avertit ab eo animas quas redemit, quàm à Judæo, qui ſanguinem illum fudit?* C'eſt que le Sauveur du monde a donné ſa vie avec joie & avec un ſaint empreſſement pour le ſalut des ames, comme il le dit lui-même: *Je dois être batiſé* *Luc.* 12. 50.

*d'un*

*d'un Batême*; c'eſt-à-dire, je dois répandre ſur la croix mon ſang, qui ſera le bain où les pechés du monde ſeront lavés; *& combien me ſens-je preſſé, juſqu'à ce qu'il s'accompliſſe?* Mais pour ce qui regarde la perſecution qui lui eſt ſuſcitée par les perſonnes ſcandaleuſes, il ne la ſouffre qu'à regret, comme étant oppoſée à ſa volonté & à tous ſes deſſeins. Et ce qui rend encore cette perſecution plus injurieuſe au divin Sauveur, c'eſt qu'elle lui vient de la part de ſes amis & de ſes proches, qui ſont devenus par le Batême ſes freres & ſes coheritiers: *Et nunc quod gravius eſt, ipſi Chriſtum perſequuntur, qui ab eo utique Chriſtiani dicuntur; amici tui, Deus, adversùm te appropinquaverunt & ſteterunt.* Concluons donc avec le même Pere, que le peché par lequel on ſcandaliſe ſon frere, eſt plus énorme que le crime de ceux qui ont porté leurs mains ſacrileges ſur le Seigneur de la gloire; *Horrendum penitùs ſacrilegium, quod & ipſorum videtur excedere facinus, qui Domino majeſtatis manus ſacrilegas injecerunt.*

Il ne faut donc pas s'étonner ſi JESUS-CHRIST a prononcé ſa malediction contre l'homme par qui le ſcandale arrive; *Væ homini illi per quem ſcandalum venit*; & qu'il vaudroit mieux pour lui que l'on lui pendît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer; ſans doute qu'il vaudroit bien mieux être précipité au fond de la mer qu'au fond des enfers. Mais quoique ce peché ſoit ſi horrible, au ſentiment de JESUS-CHRIST & des Saints, il n'y a toutefois rien de ſi commun; le ſcandale dont parle ſaint Paul, & contre lequel il s'éleve avec tant de force, n'étoit cauſé que par la foibleſſe de ceux qui ſe ſcandaliſoient; mais il en eſt autrement en nos jours. Il ſemble, dit ſaint Bernard, que les Chrétiens ayent conjuré,

*Matth.* 18. 7.

comme

comme de concert, de persecuter le Sauveur du monde par une infinité de scandales dont ils se rendent coupables. Qui voit-on qui ne mépriſe les pauvres & les foibles, & qui prenne garde de ne les point scandaliser par la conduîte qu'ils gardent à leur égard ? On voit les méchans, la tête levée, donner mauvais exemple par leurs actions & leurs paroles scandaleuſes, ſans en être repris. Craignons d'être nous-mêmes de ce nombre, & déplorons le miſerable état où ſe trouve l'Egliſe remplie de tant de ſcandales, qui par une neceſſité malheureuſe doivent durer juſqu'à la fin des ſiecles; alors *le Fils de l'homme envoiera ſes Anges, qui ramaſſeront & enleveront hors de ſon royaume tout ce qu'il y a de ſcandaleux, & tous ceux qui commettent l'iniquité, & ils les précipiteront dans la fournaiſe de feu. C'eſt-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* *Matth.* 13. 41.

## CHAPITRE IX.

1. *NOn ſum liber ? Non ſum Apoſtolus ? Nonne Chriſtum Jeſum Dominum noſtrum vidi ? Nonne opus meum vos eſtis in Domino ?*

1. NE ſuis-je pas libre ? Ne ſuis je pas Apôtre ? N'ai-je pas vû JESUS-CHRIST nôtre Seigneur ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en nôtre Seigneur ?

2. *Et ſi aliis non ſum Apoſtolus, ſed tamen vobis ſum: nam ſignaculum Apoſtolatus mei vos eſtis in Domino:*

2. Quant je ne ſerois pas Apôtre à l'égard des autres, je le ſuis au moins à vôtre égard : car vous êtes le ſceau de mon Apoſtolat en nôtre Seigneur.

3. Voici

3. Voici ma défenſe * contre ceux qui me reprennent.

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris *à vos dépens* *?

5. N'avons-nous *donc* pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui ſoit nôtre ſœur *en* JESUS-CHRIST, comme font les autres Apôtres, & les freres * de nôtre Seigneur & Cephas?

6. Serions-nous donc ſeuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en uſer de la ſorte *?

7. Qui eſt-ce qui va jamais à la guerre à ſes dépens? Qui eſt-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit? Ou qui eſt celui qui mêne paître un troupeau, & n'en mange point du lait?

8. Ce que je dis ici n'eſt-il qu'un raiſonnement humain *? La loi même ne le dit-elle pas auſſi?

3. *mea defenſio apud eos qui me interrogant, hæc eſt:*

4. *Numquid non habemus poteſtatem manducandi, & bibendi?*

5. *Numquid non habemus poteſtatem mulierem ſororem circumducendi, ſicut & cæteri Apoſtoli, & fratres Domini, & Cephas?*

6. *Aut ego ſolus, & Barnabas, non habemus poteſtatem hoc operandi?*

7. *Quis militat ſuis ſtipendiis unquam? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit? Quis paſcit gregem, & de lacte gregis non manducat?*

8. *Nunquid ſecundùm hominem hæc dico? An & lex hæc non dicit?*

*v.* 3 *i. e.* Vous êtes ma défenſe.

*v.* 4. *i. e.* aux dépens de ceux à qui nous prêchons.

*v.* 5. *exp.* les parens.

*v.* 6. *Gre.* de ne point travailler, c'eſt-à-dire, de vivre de l'Evangile, ſans travailler de nos mains.

*v.* 8. *autr.* par un mouvement humain, c'eſt-à-dire, n'eſt-il appuyé que de la coutume des hommes.

9. *Scrip-*

9. *Scriptum eſt enim in lege Moyſi: Non alligabis os bovi trituranti. Nunquid de bobus cura eſt Deo?*

9. Car il eſt écrit dans la loi de Moïſe: Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu ſe met-il en peine de ce qui regarde les bœufs? *Deut. 25. 4. 1. Tim. 5. 18.*

10. *An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos ſcripta ſunt: quoniam debet in ſpe, qui arat, arare: & qui triturat, in ſpe fructus percipiendi*

10. Et n'eſt-ce pas plûtôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Ouy ſans doute, c'eſt pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec eſperance de participer aux fruits de la terre; & auſſi celui qui bat le grain, doit le faire avec eſperance d'y avoir part.

11. *Si nos vobis ſpiritualia ſeminavimus, magnum eſt, ſi nos carnalia veſtra metamus?*

11. Si donc nous avons ſemé parmi vous des biens ſpirituels, eſt-ce une grande choſe que nous recueillions un peu de vos biens temporels? *Rom. 15. 27.*

12. *Si alii poteſtatis veſtræ participes ſunt, quarè non potiùs nos? Sed non uſi ſumus hac poteſtate: ſed omnia ſuſtinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Chriſti.*

12. Si d'autres uſent de ce pouvoir à vôtre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas uſer plûtôt qu'eux? Mais nous n'avons point uſé de ce pouvoir, & nous ſouffrons au-contraire toutes ſortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obſtacle à l'Evangile de JESUS-CHRIST.

13. No

Deut. 18. 1.

13. Ne ſavez-vous pas que les miniſtres du temple mangent de ce qui eſt offert dans le temple; & que ceux qui ſervent à l'autel ont part aux oblations de l'autel?

14. Ainſi le Seigneur a auſſi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

15. Mais pour moi je n'ai uſé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en uſe ainſi envers moi *, puiſque j'aimerois mieux mourir, que de ſouffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.

16. Car ſi je prêche l'Evangile, ce ne m'eſt point un ſujet de gloire, puiſque je ſuis obligé neceſſairement à ce miniſtere; & malheur à moi, ſi je ne prêche pas l'Evangile.

17. Que ſi je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompenſe: mais ſi je ne le fais qu'à regret, je diſpenſe ſeulement ce qui m'a été confié *.

13. *Neſcitis quoniam qui in ſacrario operantur, quæ de ſacrario ſunt, edunt: & qui altari deſerviunt, cum altari participant?*

14. *Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.*

15. *Ego autem nullo horum uſus ſum. Non autem ſcripſi hæc ut ita fiant in me: bonum eſt enim mihi magis mori, quàm ut gloriam meam quis evacuet.*

16. *Nam ſi Evangelizavero, non eſt mihi gloria: neceſſitas enim mihi incumbit: væ enim mihi eſt, ſi non evangelizavero.*

17. *Si enim volens hoc ago, mercedem habeo: ſi autem invitus, diſpenſatio mihi credita eſt.*

*v.* 15. *i. e.* afin qu'on contribuë à ma ſubſiſtance.

*v.* 17. *expl.* comme un mauvais miniſtre qui ne fait ſon devoir que par crainte ou par intereſt. *Aug.*

18. Quæ

18. *Quæ est ergo merces mea? Ut Evangelium prædicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutar potestate mea in Evangelio.*

18. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense? En prêchant de telle sorte l'Evangile *, que je le prêche gratuitement, sans abuser * du pouvoir que j'ai dans *la prédication de* l'Evangile.

19. *Nam cùm liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrifacerem.*

19. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

20. *Et factus sum Judæis tanquàm Judæus, ut Judæos lucrarer:*

20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs;

21. *iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cùm ipse non essem sub lege) ut eos, qui sub lege erant, lucrifacerem: iis qui sine lege erant, tanquàm sine lege essem (cùm sine lege Dei non essem: sed in lege essem Christi) ut lucrifacerem eos, qui sine lege erant.*

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse plus assujetti, pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui n'avoient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même, (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de JESUS-CHRIST) pour gagner ceux qui étoient sans loi.

22. *Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem. Omnibus omnia fa-*

22. Je me suis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin, je me suis fait tout

*v.* 18. *Grec.* de JESUS-CHRIST.
*Ibid. i. e.* sans me servir.

à tous, pour les ſauver tous *.

23. Or je fais toutes ces choſes pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet *.

† Dim. de la Septuag.

24. † Ne ſavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un ſeul remporte le prix ? Courez donc de telle ſorte que vous remportiez le prix.

25. Or tous les athletes gardent en toutes choſes une exacte temperance ; & *cependant* ce n'eſt que pour gagner une couronne corruptible ; au-lieu que nous *en attendons* une incorruptible.

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard. Je combats, & je ne donne pas de coups en l'air ;

27. mais je traite rudement mon corps, & je le reduits en ſervitude : de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne ſois reprouvé moi-même.

*tus ſum, ut omnes facerem ſalvos.*

23. *Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.*

24. *Neſcitis quòd ii qui in ſtadio currunt, omnes quidem currunt, ſed unus accipit bravium ? Sic currite ut comprehendatis.*

25. *Omnis autem, qui in agone contendit, ab omnibus ſe abſtinet : & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant ; nos autem incorruptam.*

26. *Ego igitur ſic curro, non quaſi in incertum : ſic pugno, non quaſi aerem verberans :*

27. *ſed caſtigo corpus meum, & in ſervitutem redigo : ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipſe reprobus efficiar.*

v. 22. *Grec.* pour en ſauver quelques-uns à quelque prix que ce fût.

v. 23. *i. e.* aux biens éternels.

SENS

## SENS LITTERAL.

¶. 1. *NE ſuis-je pas libre? Ne ſuis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vû* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en nôtre Seigneur?*

L'Apôtre confirme par ſon exemple en d'autres matieres plus importantes, la doctrine qu'il vient d'établir dans le chapitre précedent, touchant l'obligation qu'il y a de s'abſtenir des viandes immolées aux idoles, quoique l'uſage en ſoit même indifferent, afin d'éviter le ſcandale des Fidéles.

*Ne ſuis je pas libre*, auſſi-bien que vos docteurs, qui font tant valoir la liberté que leur donne l'Evangile? N'aurois-je pas auſſi-bien qu'eux, le pouvoir de manger, comme eux, indifferemment de toute ſorte de viandes; & cependant je m'en prive volontiers, pour ne point donner de ſcandale à mes freres?

*Ne ſuis je pas Apôtre?* C'eſt-à-dire: N'ai-je pas par-deſſus eux la dignité d'Apôtre; & en cette qualité, n'ai-je pas un pouvoir bien plus ample que le leur, pour agir en toutes choſes avec une pleine liberté? Je ne m'en ſers pas néanmoins.

*N'ai-je pas vû* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur* dans ſa gloire, qui m'a lui-même inſtruit de toutes les verités de l'Evangile? Ce qui m'éleve non-ſeulement au-deſſus de vos docteurs, mais même au-deſſus du commun des Apôtres. *Autr.* Ce qui non-ſeulement m'éleve au-deſſus de vos docteurs, mais même m'égale aux autres Apôtres, d'avoir vû JESUS-CHRIST dans ſa gloire, & d'avoir été inſtruit immedia-

tement par lui-même d'une maniere extraordinaire.

*N'êtes-vous pas vous-même mon ouvrage en nôtre Seigneur ?* N'ai-je pas cet avantage par-dessus tous vos docteurs; que vous êtes mon ouvrage, puisque je suis le seul qui vous ai convertis à la Religion Chrétienne ? Qui pourroit donc me contester le droit d'en user parmi vous avec toute sorte de liberté, si je voulois l'entreprendre?

*℣. 2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à vôtre égard : car vous êtes le sceau de mon Apostolat en nôtre Seigneur.*

*Quand je ne serois pas, &c.* c'est-à-dire: Quand les faux-docteurs pourroient me contester la qualité d'Apôtre; à vôtre égard vous ne sauriez en douter: Ainsi je pourrois user, au-moins en vôtre Eglise, du pouvoir & de toute la liberté que cette charge & cette dignité me donne.

*Vous êtes le sceau, &c.* c'est-à-dire, une preuve autentique que mon Apostolat est legitime, & approuvé de JESUS-CHRIST, qui en a fait l'impression par son Esprit en vous convertissant à la foi. Voyez 2. Cor. 5. 2.

*℣. 3. Voici ma défense contre ceux qui me reprennent.*

*Voici ma défense, &c.* c'est-à-dire: J'apporte ordinairement pour preuve de mon pouvoir & de ma vocation, à ceux qui en doutent, l'état de vôtre Eglise, que j'ai convertie & formée à JESUS-CHRIST.

*℣. 4. N'avons-nous pas droit d'être nourris* à vos dépens?

L'Apôtre continuë de montrer par son propre exemple, l'obligation qu'il y a de s'abstenir de manger des viandes immolées, pour ne point scanda-

ſcandaliſer ſes freres; & pour prouver plus fortement cette verité, il fait voir qu'il s'eſt privé, & ſe privoit tous les jours de pluſieurs choſes bien plus importantes que celles-là, pour procurer le ſalut de ſes freres.

*N'avons-nous pas droit*, c'eſt-à-dire, le pouvoir moi & Barnabé, qui avons travaillé le jour & la nuit de nos propres mains pour ſubvenir à nos neceſſités, & n'être à charge à perſonne, *d'être nourris?* Lett. *de manger & de boire*; c'eſt-à-dire, que pour ſuivre exactement l'exemple des Apôtres, les miniſtres n'ont droit de prendre des Fidéles que le pur neceſſaire.

℣. 5. *N'avons-nous* donc *pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui ſoit nôtre ſœur* en JESUS-CHRIST, *comme font les autres Apôtres, & les freres de nôtre Seigneur, & Céphas?*

*N'avons-nous* donc *pas? &c.* Le but de l'Apôtre eſt de montrer qu'il ne s'eſt privé du ſecours des femmes, qu'afin de n'être point à charge à l'Egliſe, & pour ne point ſcandaliſer les Gentils; puiſque ce ſeroit accuſer les autres Apôtres de n'avoir pas évité le ſcandale, en menant, comme ils faiſoient, des femmes avec eux.

*Une femme qui ſoit nôtre ſœur* en JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, une femme fidéle & chrétienne, pour nous accompagner, non en qualité de femme, mais en qualité de ſœur, afin de nous ſervir dans nos beſoins.

*Comme font les autres Apôtres*; puiſqu'étant Apôtres, auſſi-bien qu'eux, nous pouvions uſer du même droit & de la même liberté.

*Et les freres de nôtre Seigneur, & Céphas*, c'eſt-à-dire, ceux mêmes d'entre les Apôtres qui paſſent pour les plus illuſtres & les plus parfaits, tels que ſont ſaint Jaque le Mineur & Jude freres,

res, enfans d'Alphée & de Marie cousine de la sainte Vierge; mais sur-tout saint Pierre, qui est le chef & le Prince du College Apostolique, dont l'exemple seul étoit capable de nous mettre à couvert de tout reproche, si nous avions voulu l'imiter. Voyez verset 18.

*v.6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?*

*Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, &c.* L'Apôtre fait voir qu'il n'ignoroit nullement le droit qu'il avoit de vivre aux dépens des Eglises; & que s'il en avoit usé autrement que les autres, ce n'avoit été ni par ignorance de son droit, ni par impuissance; mais parce qu'il l'avoit bien voulu, & qu'il avoit cru que cela étoit plus utile & plus expedient pour le salut de ses freres. Barnabé étoit le compagnon de l'Apôtre dans la prédication de l'Evangile.

*D'en user de la sorte*; c'est-à-dire, de vivre sans travailler de nos propres mains.

*v.7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait?*

*Qui est-ce, &c.* L'Apôtre fait voir par diverses raisons tirées tant de la coutume & de l'équité naturelle, que de la loi même de Moïse, qu'il pouvoit vivre aux dépens des Eglises.

*A la guerre, &c.* Il se sert de cette comparaison, parce que le ministere de la prédication est une guerre spirituelle qui se fait contre le diable, & contre toutes les puissances du siecle. Voyez 2. Cor. 10. 4.

*Qui plante une vigne, &c.* Comme l'équité naturelle ne permet pas qu'on refuse un peu de raisin d'une vigne à celui qui l'a plantée: de même il n'est pas juste que les Fidéles privent

du

du neceſſaire les Apôtres qui les ont convertis, & plantés, pour ainſi dire, comme une vigne, dans le champ de l'Egliſe.

℣. 8. *Ce que je dis ici n'eſt il qu'un raiſonnement humain? La loi même ne le dit-elle pas auſſi?*

*Ce que je dis &c.* touchant le droit que les Prédicateurs de l'Evangile ont de vivre aux dépens des Fidéles; *la loi ne le dit elle pas auſſi*, qui eſt une regle de juſtice bien plus infaillible que la coutume, & qui ne peut être ſoupçonnée d'injuſtice, puiſqu'elle eſt de Dieu même?

℣. 9. *Car il eſt écrit dans la loi de Moïſe: Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu ſe met-il en peine de ce qui regarde les bœufs?*

*Car ..... Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf*, pour l'empêcher de manger des grains qu'il foule; parce que c'eſt une eſpece d'injuſtice & d'inhumanité, n'y ayant rien de plus juſte que de le laiſſer vivre de ſon travail.

*Qui foule les grains*; car c'eſt la coutume des pays chauds, de faire fouler les gerbes dans l'aire, ou par des bœufs, ou par des chevaux ou des mulets.

*Dieu ſe met il en peine*, c'eſt-à-dire, s'eſt-il mis en peine en faiſant cette loi; car il ne s'agit pas ici de la providence de Dieu, laquelle s'étend abſolument ſur chacune des creatures en particulier, quoique plus ſpecialement ſur les hommes. Voyez Pſ. 35. 7.

*De ce qui regarde les bœufs?* C'eſt-à-dire, de la maniere de nourrir & de gouverner le bêtail; parce que c'eſt une choſe purement temporelle, & dont les hommes ſont aſſez inſtruits d'ailleurs; ſans que Dieu prenne le ſoin de les inſtruire par ſa loi, qu'il ne leur donne que pour les rendre meilleurs & plus juſtes, & non pour les rendre plus inſtruits dans le ménage.

℣. 10. *Et n'eſt-ce pas plûtôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Ouy ſans doute, c'eſt pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec eſperance de participer aux fruits de la terre; & auſſi celui qui bat le grain, doit le faire avec eſperance d'y avoir part.*

*Et n'eſt ce pas plûtôt pour nous-mêmes, &c.* c'eſt-à-dire, pour nôtre inſtruction ſpirituelle, & pour nous enſeigner par cette loi myſterieuſe, combien nous devons être équitables envers ceux qui travaillent pour nous, & ſur-tout à l'égard des miniſtres de l'Evangile qui travaillent à nôtre ſalut, comme il l'explique enſuite.

*En effet, celui qui laboure* ; c'eſt-à-dire, le Prédicateur de l'Evangile qui cultive le champ du Seigneur, qui eſt l'Egliſe, & qui a ſoin d'y ſemer, d'arroſer, & de faire croître le bon grain, c'eſt-à-dire, les Fidelles, dans ce champ myſtique. *Dei agricultura eſtis, &c.*

1. Cor. 3. 9.

*Doit labourer avec eſperance, &c.* c'eſt-à-dire, a droit d'eſperer de recueillir quelque fruit, même temporel, de ſon travail, pour ſubvenir à ſes neceſſités.

*Et auſſi celui qui bat le grain, &c.* c'eſt-à-dire, le Prédicateur qui explique les figures de la loi, qui dévelope les myſteres de la Religion, qui interprete les propheties, qui rend raiſon de la foi, qui aplanit les difficultés de l'Ecriture, qui ſépare le vrai d'avec le faux, le vice d'avec la vertu; merite d'être récompenſé.

℣. 11. *Si donc nous avons ſemé parmi vous des biens ſpirituels, eſt ce une grande choſe que nous recueillions un peu de vos biens temporels ?*

*Si donc nous avons ſemé*, par la prédication de la parole de Dieu, l'adminiſtration des Sacremens, & l'impoſition de nos mains ; *parmi vous des biens ſpirituels*, c'eſt-à-dire, les vertus,

la

la grace, & les dons gratuits, qui ſont des biens d'un prix ineſtimable, *eſt-ce une grande choſe que nous recueillions un peu de vos biens temporels*, qui ne ſont rien du-tout en comparaiſon des ſpirituels?

℣. 12. *Si d'autres uſent de ce pouvoir à vôtre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas uſer plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point uſé de ce pouvoir, & nous ſouffrons au-contraire toutes ſortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obſtacle à l'Evangile de* JESUS-CHRIST.

*Si d'autres*; c'eſt-à-dire: Si vos docteurs, qui ſont les derniers venus, & dont pluſieurs ne ſervent qu'à troubler vôtre Egliſe; *uſent de ce pouvoir, &c.* c'eſt-à-dire, du droit de recevoir de vous des choſes temporelles, pour le peu de ſoin qu'ils prennent de vous adminiſtrer les ſpirituelles.

*Plutôt qu'eux, &c.* puiſque c'eſt nous qui avons fondé vôtre Egliſe, & qui l'avons fondée avec tant de peines & tant de travaux. On ne voit point néanmoins ni dans les Actes, ni dans les Epîtres, que ſaint Barnabé ait travaillé avec ſaint Paul à la fondation de l'Egliſe de Corinthe; de ſorte qu'il ne faut entendre ceci que de ſaint Paul, qui parle ici, comme en beaucoup d'autres endroits, en nombre plurier; ſi ce n'eſt qu'il voulût parler de Silas & de Timothée, qui étoient ſes coöperateurs lorſqu'il fondoit l'Egliſe de Corinthe. Voyez Act. 18. 5.

*Et nous ſouffrons au-contraire*, plutôt que de vous être à charge, *toutes ſortes d'incommodités, &c.* Car ſi nous vous obligions à contribuer à nôtre ſubſiſtance, cela pourroit vous rebuter de la foi, à cauſe de l'attache que vous avez encore au bien; & nos adverſaires pourroient en prendre occaſion de nous accuſer d'interêt, & ſe glorifier de ce que nous ne prêchons pas l'Evangile plus gratuitement qu'eux.

*v.* 13. *Ne ſavez-vous pas que les miniſtres du temple, mangent de ce qui eſt offert dans le temple; & que ceux qui ſervent à l'autel, ont part aux oblations de l'autel?*

*Ne ſavez-vous pas que les miniſtres du temple*, c'eſt-à-dire, les Levites, dont la principale fonction étoit de tuer les victimes, *mangent de ce qui eſt offert dans le temple*, c'eſt à-dire, des dixmes, des prémices, & des autres oblations, ſelon l'ordre établi par la loi de Dieu.

*Et que ceux qui ſervent à l'autel*, c'eſt-à-dire, les Prêtres, dont la propre fonction eſt d'offrir les ſacrifices ſur l'autel, ou d'offrir les victimes, & les autres oblations; *ont part, &c.* c'eſt-à-dire, partagent les ſacrifices avec l'autel même. *Gr.* Brûlant une partie du ſacrifice ſur l'autel, & ſe reſervant l'autre pour eux-mêmes.

*v.* 14. *Ainſi le Seigneur a auſſi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.*

*Ainſi le Seigneur a auſſi ordonné, &c.* c'eſt-à-dire, leur a donné le droit de tirer leur ſubſiſtance des Fidéles à qu'ils annonceroient l'Evangile, & obligé en même temps ces mêmes Fidéles à la leur fournir; puiſqu'il eſt de l'équité naturelle, que celui qui travaille puiſſe au-moins vivre de ſon travail.

*v.* 15. *Mais pour moi je n'ai uſé d'aucun de ces droits: & encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en uſe ainſi envers moi; puiſque j'aimerois mieux mourir, que de ſouffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.*

*Mais pour moi, &c.* c'eſt-à-dire: Quelque droit que j'euſſe d'exiger ma ſubſiſtance de vous, je n'en ai néanmoins reçu aucun aliment, ni aucun préſent.

*Et encore maintenant, &c.* c'eſt-à-dire: Ce que je vous écris de mon deſintereſſement, n'eſt pas

pas afin de vous exciter d'une maniere plus touchante & plus preſſante à me ſecourir dans mes beſoins, ſelon le ſtile & la coutume des faux-Apôtres, qui ne parlent de leur deſintereſſement que pour s'attirer avec plus d'adreſſe les liberalités des Fidéles.

*Puiſque j'aimerois mieux mourir, &c.* que d'être privé de la joie que j'ai en moi-même de prêcher gratuitement l'Evangile.

*ỿ. 16. Car ſi je prêche l'Evangile, ce ne m'eſt point un ſujet de gloire, puiſque je ſuis obligé neceſſairement à ce miniſtere: & malheur à moi ſi je ne préche pas l'Evangile.*

*Car ſi je prêche l'Evangile, &c* L'Apôtre fait voir, que comme le ſerviteur n'a point ſujet de ſe glorifier d'avoir fait la volonté de ſon maître, lorſqu'il en a reçu un commandement exprès, & qu'il ne peut, à proprement parler, tirer cet avantage que des ſervices qu'il lui rend volontairement & de ſon propre mouvement; qu'ainſi il n'avoit pas lieu de ſe glorifier envers Dieu, de prêcher ſimplement l'Evangile, Dieu lui ayant impoſé l'obligation de ce miniſtere par un commandement exprès; mais que pour le pouvoir faire avec quelque ſujet, perſuadé comme il étoit que ç'auroit été un obſtacle à la prédication de l'Evangile d'exiger ſa ſubſiſtance des Corinthiens, il s'étoit réſolu de ſon propre mouvement, & ſans y être obligé, de leur prêcher gratuitement, afin de rendre ſon miniſtere & plus utile & plus agréable à Dieu. De même qu'un ſerviteur eſt d'autant plus digne de gloire, lorſque ſans attendre le commandement de ſon maître, il fait de lui-même ce qu'il croit être convenable à ſon ſervice; car encore qu'il ſoit obligé, en qualité de ſerviteur, de faire tout ce qu'il peut pour ſon ſervice, cependant la maniere dont il s'acquitte de cette obligation étant

purement volontaire, & non ſervile, il merite que ſon maître ait une particuliere reconnoiſſance pour lui.

*Et malheur à moi ſi je ne prêche pas l'Evangile*, parce que j'encourerai la diſgrace de Dieu & la damnation eternelle, ayant manqué à l'ordre & au commandement précis que j'en ai reçu.

℣. 17. *Que ſi je le prêche de bon cœur, j'en aurai la recompenſe; mais ſi je ne le fais qu'à regret, je diſpenſe ſeulement ce qui m'a été confié.*

*Que ſi je le préche de bon cœur*, avec affection, & comme un ſerviteur fidéle qui aime ſon maître, & qui emploie avec zele pour ſon ſervice les talens qu'il a reçu de lui.

*J'en aurai la récompenſe*, c'eſt-à-dire, la gloire éternelle; telle que Dieu l'a promiſe aux docteurs, qui brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Voyez Dan. 12. 3. Matth. 5. 19.

*Mais ſi je ne le fais qu'à regret*, c'eſt-à-dire, non pour la gloire de Dieu, mais pour éviter les peines dont Dieu menace les ſerviteurs infidéles, ou pour mon interêt particulier; *je diſpenſe ſeulement ce qui m'a été confié*; c'eſt-à-dire, je ne fais en cela que m'acquitter de mon devoir; ainſi je n'ai nul droit d'en attendre aucune récompenſe particuliere. *Autr.* Que ſi je le prêchois de mon propre mouvement, j'en aurois la récompenſe: mais puiſque c'eſt par obligation que j'ai reçu le miniſtere qui m'a été confié, je n'en dois pas attendre de recompenſe.

℣. 18. *En quoi trouverai-je donc un ſujet de récompenſe? En prêchant de telle ſorte l'Evangile, que je le prêche gratuitement, ſans abuſer du pouvoir que j'ai dans* la prédication de *l'Evangile.*

*En quoi trouverai-je donc un ſujet de recompenſe, &c.* L'Apôtre ne prétend pas avoir plus de récompenſe que les autres Apôtres; car encore qu'ils ne prêchaſſent pas ſi gratuitement que lui,

ils pouvoient faire, & faiſoient & effet beaucoup d'autres œuvres de ſurérogation qui leur meritoient une récompenſe particuliere ; ainſi ſaint Paul meritoit cette récompenſe d'une maniere, & ſes collegues d'une autre ; & il ne faut pas même douter qu'ils ne prêchaſſent quelquefois l'Evangile auſſi gratuitement que ſaint Paul, quand ils le jugeoient neceſſaire ; mais cela ne leur étoit pas ſi ordinaire qu'à lui.

*℣.* 19. *Car étant libre à l'égard de tous, je me ſuis rendu le ſerviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de perſonnes.*

*Car* ; c'eſt-à-dire : Bien loin d'avoir uſé de mon pouvoir & de mon autorité ; au-contraire je me ſuis dépouillé de ma liberté, pour procurer le ſalut des Fidéles.

*Etant libre à l'égard de tous*, c'eſt-à-dire, n'étant ſujet à aucune perſonne particuliere ; car il ne parle point ici des Puiſſances, auſquelles il s'eſt toûjours ſoumis ; *je me ſuis rendu le ſerviteur de tous*, me comportant envers tous les hommes avec toute ſorte d'humilité & de déference, preferant leurs volontés à la mienne, ſouffrant pour leur ſervice toute ſorte d'incommodités & de fatigues, & rapportant toutes les actions de ma vie à leur ſalut. Voyez Rom. 1. 14. Galat. 5. 13.

*Pour gagner à Dieu plus de perſonnes* que je n'aurois fait, ſi j'avois voulu vivre dans toute la liberté dont je pouvois joüir, ſelon les regles même de l'Evangile.

*℣.* 20. *J'ai vecu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs.*

*J'ai vecu avec les Juifs*, de nation & de religion, *comme Juif*, pratiquant ſans aucune diſſimulation, pluſieurs de leurs ceremonies & obſervations, ſans croire néanmoins, comme eux, qu'elles fuſſent neceſſaires ni utiles pour

le ſalut. Voyez Act. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

*Pour gagner les Juifs* à JESUS-CHRIST, prévoyant bien que je les aurois rebutés ſi j'en avois uſé d'une autre maniere, parce qu'ils auroient cru que j'étois contraire à la loi de Moïſe, & que j'en blâmois les obſervations.

℣. 21. *Avec ceux qui ſont ſous la loi, comme ſi jeuſſe encore été ſous la loi (quoique je n'y fuſſe plus aſſujetti) pour gagner ceux qui ſont ſous la loi: avec ceux qui n'avoient point de loi, comme ſi je n'en euſſe point eu moi-même, (quoique j'en euſſe une à l'égard de Dieu, ayant celle de* JESUS-CHRIST) *pour gagner ceux qui étoient ſans loi.*

*Avec ceux qui ſont ſous la loi*; c'eſt-à-dire, les Proſelytes, qui étoient Juifs de Religion, & qui faiſoient, auſſi-bien qu'eux, profeſſion d'obſer la loi de Moïſe. Voyez Act. 16. 3. *Autr.* Avec les Juifs nouvellement convertis au Chriſtianiſme, qui par tendreſſe de conſcience, & à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour Moïſe, ſe croyoient encore obligés à l'obſervation de ſes ceremonies, quelque inſtruction qu'on leur pût donner du contraire.

*Comme ſi j'euſſe encore été ſous la loi*, c'eſt-à-dire, auſſi exactement que ſi j'euſſe encore fait profeſſion de la loi; car il ne veut pas dire qu'il uſât de diſſimulation dans les ceremonies qu'il en pratiquoit.

*Quoique je n'y fuſſe plus aſſujetti*, en ayant été délivré par la loi de JESUS-CHRIST.

*Pour gagner ceux qui ſont ſous la loi*; par condeſcendance en une choſe indifferente, & permiſe dans les commencemens de la loi nouvelle: car à préſent que la Religion chrétienne eſt établie, l'uſage de ces ceremonies eſt devenu mortel; & il ne ſeroit pas même permis de les obſerver, quand ce ſeroit pour convertir les Juifs.

*Avec*

*Avec ceux qui n'avoient point de loi*; c'eſt-à-dire, les Payens, à qui la loi de Moïſe n'avoit point été donnée.

*Comme ſi je n'en euſſe point eu moi-même*, uſant de la même liberté en toutes choſes, que ceux qui ne ſont point obligés à la loi de Moïſe, ſoit à l'égard de l'uſage des viandes, ſoit à l'égard de toutes les autres obſervations & ceremonies legales. Il ajoûte ceci, pour ne point donner lieu de croire qu'il vecût comme un impie, & comme un homme ſans loi.

*Quoi que j'en euſſe une à l'égard de Dieu*, c'eſt-à-dire, une loi interieure, ſpirituelle & divine, quoique differente de celle des Juifs, qui eſt toute exterieure.

*Ayant celle de* JESUS-CHRIST, qui eſt la loi de Dieu même, *pour gagner, &c.* plus aiſément les Payens par cette liberté conforme à l'eſprit de l'Evangile, & proportionnée à la maniere dont ils avoient toûjours vécu.

*℣. 22. Je me ſuis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin je me ſuis fait tout à tous, pour les ſauver tous.*

*Je me ſuis rendu foible avec les foibles*; en condeſcendant & compatiſſant à leurs foibleſſes, m'accommodant à leur portée dans mes inſtructions, n'uſant point avec eux de rigueur, ni de toute mon autorité, ne les portant point tout-d'un-coup à la perfection, évitant avec ſoin tout ce qui auroit pu les ſcandaliſer. Voyez 2. Cor. 11. 24.

*Pour gagner les foibles*, pour ménager leurs eſprits par cette adreſſe, & pour faciliter leur converſion.

*Enfin je me ſuis fait tout à tous*, c'eſt à-dire: Je me ſuis mis à la portée de tous; ou: Je me ſuis rendu complaiſant, & je me ſuis conduit ſelon le beſoin & l'utilité de tous ceux avec qui

je me ſuis rencontré, n'ayant rien omis de ce que j'ai cru neceſſaire pour leur ſalut, & n'aiant point même affecté de regle uniforme de vivre, pour ce qui eſt de l'exterieur; mais vivant & agiſſant, ſelon les rencontres, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, pour les gagner plus facilement à JESUS-CHRIST. Voyez Philip. 4. 12. *Autr.* Je me ſuis conformé, autant que je l'ai pu, aux inclinations & à la maniere de vivre de tous ceux avec qui j'ai converſé, *pour les ſauver tous*, c'eſt-à-dire, tous ceux à qui j'ai prêché; car il ne s'agit pas ici de tous les hommes en general, ni du deſir que ſaint Paul avoit pour le ſalut de chacun des hommes en particulier. Le Grec porte: *Afin d'en ſauver au-moins quelques-uns:* ce qui fait encore mieux voir la grande charité de l'Apôtre, de s'être expoſé à tant de peines & de travaux, quoiqu'il ſût bien qu'il ne ſauveroit qu'un petit nombre de ceux pour qui il travailloit.

℣. 23. *Or je fais toutes ces choſes pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet.*

*Or je fais toutes ces choſes*, ne me contentant pas d'en faire moins, comme il ſemble que je pourrois le faire, puiſque je n'ai point reçu de commandement exprès de faire tout ce que je fais.

*Pour l'Evangile*, pour l'établiſſement de l'Evangile, *afin d'avoir part à ce qu'il promet*; c'eſt-à dire, d'avoir part à la gloire qui eſt promiſe dans l'Evangile à ceux qui l'obſerveront.

℣. 24. *Ne ſavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un ſeul remporte le prix? Courez donc de telle ſorte que vous remportiés le prix.*

*Ne ſavez-vous pas, &c.* c'eſt-à-dire: Quoique je pûſſe avoir part à la gloire de celui qui remporte le prix, en faiſant moins que je ne

fais;

fais; cependant comme la choſe dont il s'agit eſt d'une ſi grande importance, je ne me contente pas de m'acquitter ſimplement des devoirs d'obligation préciſe, mais je fais abſolument tout ce que je croi pouvoir y contribuër, ſçachant bien que quoi qu'on faſſe pour obtenir cette gloire, il eſt toûjours à craindre de n'y pas réüſſir, & de n'être pas du nombre de ceux qui y parviendront; & que comme dans le grand nombre de ceux qui courent dans la carriere, il n'y en a qu'un ſeul qui obtienne le prix; ainſi dans le grand nombre de ceux même qui travaillent à leur ſalut, il n'y en aura qu'un très-petit nombre qui aura le bonheur d'être ſauvé.

*Courez donc*, c'eſt-à-dire: Avancez donc, à mon imitation, dans la pratique des vertus chrétiennes, puiſque vous y avez le même interêt, & que vous aſpirez à la même gloire que moi; *de telle ſorte, &c.* que vous ne vous contentiez pas de vivre d'une maniere commune, en vous acquittant ſimplement de vos obligations préciſes; ce qui pourroit peut-être vous mettre en danger de vôtre ſalut; mais vous efforçant de pratiquer tout le bien qui vous ſera poſſible, quoiqu'il ne vous ſoit pas commandé, afin de vous aſſûrer par ce moyen le prix de la vie éternelle, & de ne vous pas mettre en danger de le perdre, en vivant d'une maniere plus relâchée. Voyez 2. Petr. 1. 10.

℣ 25. *Or tous les athletes gardent en toutes choſes une exacte temperance, &* cependant *ce n'eſt que pour gagner une couronne corruptible: au-lieu que nous* en attendons *une incorruptible.*

*Or tous.* L'Apôtre continue de montrer par une autre comparaiſon, pourquoi il ne ſe contente pas de faire les choſes d'obligation préciſe, & pourquoi il ſe conduit dans toutes les parties de ſon miniſtere avec tant de circonſpection

&

& de retenuë, lors même qu'il avoit la liberté de pouvoir agir autrement.

*Les athletes*, c'eſt-à-dire, ceux qui s'occupent aux exercices des jeux & des combats publics, *gardent* d'eux-mêmes, & ſans qu'on les y oblige, *en toutes choſes*, même en celles qui ſont permiſes, comme dans l'uſage des viandes, & de leurs femmes, *une exacte temperance*; pour n'avoir rien qui les empêche de combattre, & de remporter la victoire.

*Et ce n'eſt que pour gagner une couronne corruptible*, de laurier, ou d'olivier, ou de l'arbre d'où dégoute la poix-raiſine.

*Au-lieu que*, *&c.* c'eſt-à-dire: Combien plus volontiers devons-nous nous abſtenir des choſes mêmes que nous pourrions croire être permiſes, comme de l'uſage indifferent des viandes immolées, & generalement de tout ce qui nous peut cauſer quelqu'empêchement dans le combat ſpirituel que nous avons à livrer pour remporter la couronne à laquelle nous aſpirons, qui eſt incorruptible & éternelle.

*v. 26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard; je combats, & je ne donne pas des coups en lair.*

*Pour moi je cours*, *&c.* c'eſt-à-dire, je prends ſi bien mes meſures dans la courſe ſpirituelle de la vie chrétienne, que je puiſſe arriver ſûrement au but de la vie éternelle que je me ſuis propoſé, ſans me mettre au hazard d'y manquer; & pour cela je me ſers de tous les moyens les plus certains & les plus ſûrs pour y arriver, ſans conſiderer s'ils ſont ou s'ils ne ſont pas d'obligation.

*Je combats*, comme un athlete ſpirituel, par l'exercice de la mortification; *& je ne donne pas des coups en l'air*, par maniere de ſimple exercice, & ſans deſſein de combattre, comme faiſoient

ſoient les athletes avant que de venir au combat, & comme font, à leur imitation, les Chrétiens, qui ne pratiquent que par coutume, ou par maniere d'acquit, les exercices de la pénitence, ſans un veritable deſſein de ſe mortifier.

℣. 27. *Mais je traite rudement mon corps, & je le reduis en ſervitude; de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne ſois reprouvé moi-même.*

*Mais je traite rudement mon corps*, lui faiſant ſouffrir toutes ſortes d'incommodités. Voyez ci-deſſus ch. 4. v. 11. L'Apôtre fait toûjours alluſion au combat des athletes, qui traitoient le plus rudement qu'ils pouvoient leurs adverſaires, juſqu'à les meurtrir de coups. Auſſi le mot Grec porte: *Lividum facio.*

*Et je le reduis en ſervitude*, c'eſt-à-dire, je le ſoumets à l'obéïſſance qu'il doit à l'eſprit, reprimant en lui tous les mouvemens qui s'élevent contre la raiſon. Il a égard à la coutume qu'avoient les athletes, de traîner leurs adverſaires comme des eſclaves après les avoir vaincus.

*De peur qu'ayant prêché aux autres, &c.* c'eſt-à-dire, qu'ayant enſeigné le chemin du ſalut aux autres, je n'en ſois moi-même exclus, pour avoir negligé l'exercice de la mortification, & pour n'avoir point marché par la voie que j'ai montrée.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 15. *NE ſuis-je pas libre? Ne ſuis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vû nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST? *N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en nôtre Seigneur, &c.*

S. Paul, qui tâchoit de ſe ſoûtenir contre les faux-

faux-Apôtres, pour gagner à Dieu le peuple de Corinthe, l'emportoit au-deſſus d'eux par ſon deſintereſſement, en travaillant de ſes mains pour vivre, ſans uſer du droit qu'il avoit de ſubſiſter aux dépens de ceux qu'il inſtruiſoit. Ainſi il prouve aux Corinthiens qu'il peut uſer de ce droit, & fait voir par la loi naturelle, par la loi de Moïſe, & par le commandement exprès de JESUS CHRIST, que les peuples ſont indiſpenſablement obligés d'entretenir la vie temporelle de tous ceux qui par la prédication de l'Evangile, ou par les autres fonctions Eccleſiaſtiques, travaillent à leur procurer la vie éternelle.

Il eſt certain que dans l'Egliſe on a toûjours eu ſoin de procurer aux Paſteurs & aux autres miniſtres des autels leur ſubſiſtance, par les dixmes, les prémices, ou les offrandes; quoique la diverſité des temps & des pays ait cauſé quelque difference dans la maniere de s'acquitter de cette obligation. En effet, ſaint Thomas a remarqué, que quoique ce devoir ſoit de droit naturel & de l'inſtitution même de JESUS-CHRIST, néanmoins la détermination de la quantité, de la qualité & des perſonnes a été laiſſée à la ſageſſe de l'Egliſe. Et quoique le précepte des dixmes, dit il ailleurs, ait paſſé du vieux Teſtament au nouveau, avec les autres préceptes moraux; ce qu'il y avoit de ceremonial, ſçavoir la taxation de la dixiéme partie, n'y a pas paſſé de même, mais cette taxation a été déterminée par l'Egliſe, qui peut s'en relâcher, ou en partie, ou entierement.

2. 2. qu. 86. art. 4.

Quodl. 2. 44.

Si nous conſiderons ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de l'Egliſe établie par JESUS-CHRIST juſqu'à préſent, nous verrons que cette ſainte Mere a toûjours eu ſoin que ſes enfans pourvuſſent de leurs biens temporels aux beſoins

besoins de leurs Pasteurs, qui leur communiquoient les biens spirituels. Nous voyons que JESUS-CHRIST même, accompagné de ses Apôtres, avoit avec lui plusieurs saintes femmes, qui fournissoient de leurs biens pour sa subsistance & celles de ses Apôtres, sans parler des aumônes qui étoient mises en reserve, & dont Judas étoit le dépositaire. Après l'Ascension du Fils de Dieu, les Fidéles étoient si zelés pour procurer l'entretien de ceux qui leur prêchoient l'Evangile, & la nourriture des pauvres, qu'ils vendoient leurs biens & en mettoient le prix aux pieds des Apôtres: ce saint usage a continué de se pratiquer dans les siecles suivans, puisque Tertullien dit, que de son temps tout étoit encore commun entre les Fidéles, quoique tous ne vendissent pas leurs fonds & leurs maisons pour en donner le prix aux pauvres: de sorte que plusieurs ministres de JESUS-CHRIST, animés de cet esprit de pauvreté, exerçoient quelque métier, pour gagner leur vie, à l'imitation de saint Paul, non-seulement pour laisser aux pauvres la portion des distributions qui leur étoit dûe, mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils avoient gagné du travail de leurs mains. *Apolog.*

Ces premiers Fidéles, instruits par des hommes apostoliques, se croyoient obligés de donner abondamment de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres; c'est ce qui fait dire à saint Irenée, que tout ce que les Fidéles offroient au temple & aux Prêtres de l'ancienne loi, n'étoit qu'une ombre & une image des liberalités sans comparaison plus grandes que les Fidéles font à l'Eglise & aux pauvres: ainsi, autant que le nouveau Testament est plus parfait que l'ancien, autant les offrandes qui s'y font à l'autel doivent être plus *Lib. 4. c. 34.*

abon-

abondantes, parce qu'elles viennent d'une plus parfaite charité.

Mais depuis que la paix a été donnée à l'Egliſe, & qu'elle s'eſt accruë en puiſſance & en richeſſes, la charité des Fidéles à l'égard des Paſteurs s'eſt diminuée, peut-être parce que celle des Paſteurs n'a pas ordinairement été ſi ardente que dans le temps de la perſecution: les laïques payoient les dixmes au Clergé; mais ce n'étoit ſouvent qu'à regret. Quelque deſintereſſé que fût ſaint Auguſtin, il n'a pas laiſſé de remontrer aux Fidéles l'obligation qu'ils avoient de donner, & le droit que le Clergé avoit d'exiger d'eux ſon entretien, ſoit par les dixmes, ſoit par quelque maniere encore plus liberale.

*In Pſ. 146.*

Saint Gregoire de Nazianze met au rang des plus grands crimes l'injuſtice & l'ingratitude de ceux qui refuſent à Dieu & à ſes miniſtres les prémices de ce qui leur eſt ſi juſtement dû; & ſaint Ceſaire Archevêque d'Arles declare auſſi aux laïques, que les dixmes de leurs biens ne ſont point à eux, mais à l'Egliſe, & qu'ils ne peuvent les retenir ſans ſe rendre coupables de larcin & de ſacrilege tout-enſemble.

L'Egliſe dans ſes Conciles a ordonné aux Fidéles de s'acquitter de ce devoir de religion; & pour y engager plus expreſſément, elle a employé les châtimens ſpirituels, comme les Rois & les Magiſtrats ont employé les peines temporelles pour contraindre les eſprits mal-faits à s'acquitter d'une dette ſi legitime & ſi indiſpenſable. On a défini dans ces ſaintes aſſemblées ces verités importantes, 1. Que les dixmes ſont de droit divin; 2. Qu'elles ont toûjours été payées dans les ſiecles paſſés de l'Egliſe; 3. Qu'elles doivent être payées au Clergé pour ſon entretien, afin qu'il ait la liberté de s'employer tout entier au miniſtere ſacré; 4. Que tout ce qui reſte

*Conc. 2. de Mâcon.*

reſte après l'entretien frugal & modeſte des Eccleſiaſtiques, eſt dû aux pauvres. Ces preuves ne laiſſent aucun lieu de douter, que les peuples ne ſoient obligés à fournir les choſes neceſſaires à ceux qui leur prêchent l'Evangile, comme prétend nôtre ſaint Apôtre; & l'on peut croire avec grande raiſon, que la famine & les autres malheurs publics proviennent ſouvent de l'irreligion, de l'ingratitude, & de l'avarice de ceux qui refuſent de rendre à Dieu dans la perſonne des pauvres & de ſes miniſtres une partie des biens qu'ils reçoivent de ſa liberalité. N'eſt-ce pas ce que Dieu nous montre par le reproche qu'il fait aux Juifs dans Aggée: *Vous avez eſperé de grands biens, & vous en avez trouvé beaucoup moins, ſi vous les avez portés à vôtre maiſon; & mon ſouffle a tout diſſipé: Et pourquoi, dit le Seigneur des armées? C'eſt parce que ma maiſon eſt deſerte, pendant que chacun de vous ne s'empreſſe que pour la ſienne: c'eſt pour cela que j'ai commandé aux cieux de ne point verſer leur roſée, & que j'ai défendu à la terre de former le grain: c'eſt pour cela que j'ai fait venir la ſechereſſe & la ſterilité ſur la terre, ſur le blé, ſur le vin, ſur l'huile, ſur tout ce que la terre produit de ſon ſein, ſur les hommes, ſur les bêtes, & ſur tous les travaux de vos mains.* Agg. I. 9. 10. 11.

L'entretien des miniſtres de JESUS CHRIST, & celui des pauvres qui ſont ſes membres, n'eſt-il pas ſans comparaiſon préferable au culte exterieur que Dieu demandoit des Juifs, qu'il puniſſoit pour l'avoir negligé? Et peut-on excuſer ceux qui ſe diſpenſent de contribuer à la ſubſiſtance des miniſtres de JESUS-CHRIST, qui travaillent pour leur ſalut; ou ceux qui par des devotions mal-entenduës abandonnent leurs Paroiſſes, & ne prennent point de part à l'entretien du ſervice qui s'y fait, & des pauvres qui s'y trouvent ſouvent en grand nombre?

*v.* 15. juſqu'au 19. *Mais pour moi je n'ai uſé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en uſe ainſi envers moi, &c.*

Que ſi les Eccleſiaſtiques ont doit de ſubſiſter des biens de l'Egliſe, ils doivent bien prendre-garde de ne point abuſer de ce pouvoir: car comme ces biens ſont deſtinés à l'uſage & à l'entretien des pauvres, ils n'en doivent uſer que comme pauvres eux-mêmes; & ſe contentant du neceſſaire, ſelon la loi de l'Evangile, donner aux pauvres tout le ſuperflu.

On ſera bien perſuadé de cette verité, ſi l'on conſidere qu'elle a été la conduite de JESUS-CHRIST & celle des Apôtres; l'uſage de l'Egliſe, & les ſaintes regles qu'elle a établies pour confirmer ce point important de la diſcipline. Le Fils de Dieu, qui s'eſt fait pauvre des biens de ce monde pour nous enrichir des biens du ciel, n'a voulu rien poſſeder en propre; mais il a été entretenu, en prêchant l'Evangile, par les ſoins de quelques ſaintes femmes, qui fourniſſoient à ſa dépenſe & à celle des diſciples qui l'accompagnoient; c'eſt pour cela qu'il répondit à un Docteur de la loi qui le vouloit ſuivre, qu'il n'avoit pas où repoſer ſa tête. Lorſqu'il envoya ſes Apôtres annoncer ſon Evangile, il leur ordonna de ne ſe mettre point en peine de prendre quoi que ce ſoit pour leur ſubſiſtance, & de ſe repoſer entierement ſur la providence divine, eux d'ailleurs qui avoient tout quitté pour ſe mettre à la ſuite de JESUS-CHRIST, comme le témoigne l'Evangile en pluſieurs endroits.

*Luc.* 9. 57. 58.

C'eſt dans cet eſprit de pauvreté que l'Egliſe, par ſa pratique & par ſes reglemens, veut que ſes enfans qui ſe conſacrent à ſon ſervice, renoncent de cœur & d'affection aux biens de ce monde,

monde, & à toutes les ſatisfactions de la vie, en leur faiſant declarer ſolennellement que *le Seigneur eſt leur partage & l'heritage qu'ils choiſiſſent.* Pſ. 15. Que ſi le Chrétien doit non-ſeulement renoncer à l'argent & aux autres biens, mais ſe renoncer ſoi-même ; s'il veut être diſciple de JESUS-CHRIST, comme parle l'Evangile ; ſi ayant de quoi ſe nourrir & de quoi ſe vêtir il doit être content, ſelon l'Apôtre ; à plus forte raiſon les Eccleſiaſtiques doivent-ils être dans ces ſaintes diſpoſitions, eux qui font profeſſion d'un détachement particulier, & d'un entier dévouement au ſervice de Dieu. Cette maxime eſt d'une tradition inconteſtable dans toute l'antiquité Eccleſiaſtique, confirmée par les Conciles & les ſentiments des Peres.

Saint Auguſtin établit la deſapropriation comme une loi inviolable parmi les Eccleſiaſtiques de ſon Egliſe ; & en les ordonnant il les engageoit à cette profeſſion particuliere de renoncer à toute proprieté de biens. Saint Jerôme écrivant à Heliodore, lui declare qu'il ne peut rien poſſeder en propre, s'il veut être le diſciple de JESUS-CHRIST ; & il lui met devant les yeux l'exemple du Fils de Dieu, & des Apôtres qui abandonnerent tout, & conclut de même, qu'il faut renoncer ou à l'heritage de JESUS-CHRIST, ou à celui du ſiecle : il dit à-peu-près la même choſe dans ſa lettre à Nepotien. C'eſt ſelon ce principe que les Paulins, les Hilaires, & tant d'autres ſe ſont dépouillés des biens de la terre pour ſe conſacrer tout entiers au ſervice de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe.

Que ſi dans les ſiecles ſuivans cette ſainte pratique n'a pas toûjours été obſervée, la diverſité des uſages ne peut jamais préjudicier à la loi immuable qui oblige tous les Eccleſiaſtiques à ſe contenter d'un entretien frugal, & à diſtri-

distribuer le reste aux pauvres. Les pratiques exterieures ne sont pas toûjours les mêmes dans l'Eglise ; mais les regles de la morale, de la pieté, du desintereſſement, de la modestie dans les habits, & de la distribution du superflu aux pauvres, sont toûjours les mêmes ; parce que la loi éternelle de l'Evangile est invariable.

De plus, l'état Ecclesiastique est un état consacré à la croix & à la pauvreté de JESUS-CHRIST, dont le Fils de Dieu même, & les Apôtres après lui, ont fait le premier établissement, dans un dépouillement entier de toutes les choses de la terre. Les Evêques & les Ecclesiastiques les plus saints en ont usé de la sorte. Les uns renonçoient à leur patrimoine pour vivre d'aumônes avec l'Eglise; les autres se privoient des revenus de l'Eglise qu'ils servoient, & s'entretenoient de leur patrimoine; d'autres après avoir quitté leur patrimoine renonçoient aussi à leur part des revenus de l'Eglise, qu'ils continuoient néanmoins de servir avec la même ferveur & avec plus de succès; plusieurs d'entr'eux même exerçoient quelque métier pour gagner leur vie, non-seulement afin de laisser aux autres pauvres la portion des distributions qui leur étoit dûë ; mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains; en quoi ils imitoient la haute perfection de nôtre saint Apôtre, qui leur avoit laissé ce grand exemple.

℣. 19. jusqu'au 24. *Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes, &c*

Comme nôtre saint Apôtre avoit un amour ardent pour JESUS-CHRIST, il étoit aussi enflammé d'un zele incroyable pour le salut de tous les hommes; & dans l'affection qu'il ressentoit pour eux il auroit souhaité, dit-il, de

1. *Thess.* 2. 8.

leur

leur donner non-ſeulement la connoiſſance de l'Evangile de Dieu, mais auſſi ſa propre vie; tant étoit grand l'amour qu'il leur portoit. Cet excès d'amour le faiſoit entrer avec une condeſcendance merveilleuſe dans tous les beſoins de ceux qu'il inſtruiſoit, comme une mere qui nourrit & qui aime tendrement ſes propres enfans; & ſans conſiderer ni l'âge, ni le ſexe, ni la condition, ni la naiſſance, il n'y avoit rien de ſi pénible ni de ſi bas à quoi il ne ſe portât pour les gagner à Dieu.

Lorſque le Fils de Dieu l'appella à ſon ſervice, & qu'il le changea tout-d'un-coup de loup raviſſant en agneau, il le dépouilla de ſa fierté naturelle, & le revêtit de ſon eſprit, qui eſt un eſprit de douceur & d'humilité : *Apprenez de moi*, dit-il, *que je ſuis doux & humble de cœur.* Matth. 11. 29. Cet eſprit eſt le principal caractere du miniſtere Apoſtolique, & tous les Paſteurs en doivent être remplis, s'ils veulent ſe rendre conformes au bon Paſteur par excellence qui a donné ſa vie pour ſes brebis, & qui pour les ſauver s'eſt ſi prodigieuſement anéanti & rabaiſſé lui-même en ſe rendant obéïſſant juſqu'à la mort. Ce profond anéantiſſement où JESUS CHRIST s'eſt rabaiſſé dans ſon Incarnation, en uniſſant à ſa Perſonne divine la nature humaine pour lui rendre la vie qu'elle avoit perduë par le peché de nôtre premier pere, nous eſt bien repréſenté, ſelon le ſentiment des Peres, par ce rabaiſſement myſterieux d'Elie lorſqu'il reſſuſcita l'enfant d'une veuve, *en ſe racourciſſant & ſe meſurant à ſon petit corps.* Eliſée, qui étoit animé du même eſprit qu'Elie, a auſſi repréſenté le grand myſtere de l'Incarnation du Fils de Dieu & de la redemption des hommes, en redonnant la vie de la même maniere à un enfant qu'il avoit obtenu par ſes prieres à une femme

Joan. 10. 11.

3. Reg. 17.

4. Reg. 4. de Sunam : ce ſaint Prophete étant entré dans la chambre où étoit cet enfant mort, monta ſur le lit, & ſe coucha ſur l'enfant, *mettant ſes yeux ſur ſes yeux, ſes mains ſur ſes mains*, pour le pouvoir reſſuſciter. Voyez, mes freres, dit ſaint Auguſtin, combien cet homme arrivé à l'âge d'un homme parfait ſe retreſſit pour ajuſter tous ſes membres à ceux d'un enfant qui étoi mort & couché ; & conſiderez ce que fit Eliſée à l'égard de cet enfant, comme la figure de ce que JESUS-CHRIST même a accompli à l'égard de toute la nature humaine ; parce que nous étions petits, le Sauveur s'eſt fait lui-même petit ; parce que nous étions morts & couchés par terre, ce Medecin charitable s'eſt rabaiſſé juſqu'à nous ; nul ne pouvant effectivement relever un homme qui eſt abattu, s'il ne veut auparavant ſe pancher & s'abaiſſer juſqu'à lui.

*Ser. 207. de temp. Serm. 11. verb. Apoſtoli.*

Que ſi ce profond abaiſſement du Fils de Dieu étoit neceſſaire, comme dit l'Ecriture, pour ſauver les hommes ; & ſi JESUS-CHRIST en attachant le vieil homme ſur ſa croix, s'y eſt lui-même comme racourci & meſuré d'une maniere étonnante à la baſſeſſe de nôtre nature, pour y faire renaître l'homme nouveau ; combien eſt-il plus neceſſaire que ceux qu'il a appellés à la participation de ce grand œuvre du ſalut des hommes, y travaillent avec un dévouement entier, en ſe faiſant tout à tous, comme ſaint Paul, qui s'eſt fait un parfait imitateur de la charité de JESUS-CHRIST ? Ne doit-on pas admirer, dit S. Chryſoſtome, que le Prédicateur de toute la terre, cet Ange viſible, qui étoit toûjours d'eſprit dans le ciel, qui avoit reçu de Dieu de ſi grands dons de graces, deſcendît néanmoins dans un rabaiſſement ſi prodigieux, que de ſe *rendre le ſerviteur de tous pour gagner à Dieu plus de perſonnes* ? On a vû, dit-il,

il, ſon extrême condeſcendance, en ce qu'étant dans la loi de JESUS-CHRIST, dans la loi de l'eſprit & de la grace, il a vêcu avec ceux qui étoient ſans loi; comme s'il n'eût point eu de loi, & avec les Juifs, comme s'il eût été Juif. Il s'eſt rendu foible avec les foibles pour gagner les foibles; enfin il s'eſt fait tout à tous pour les ſauver tous. Si les Paſteurs croient que l'exemple de JESUS-CHRIST ſoit trop relevé pour le pouvoir ſuivre, peuvent-ils ſe diſpenſer d'imiter ce grand Apôtre? Ne peut-il pas leur dire, comme il diſoit autrefois aux Corinthiens avec quelque ſorte de reproche: *Soyez mes imitateurs, comme je le ſuis moi même de* JESUS-CHRIST, & rabaiſſez-vous en vous accommodant & vous proportionnant à la foibleſſe & à la portée de tous ceux du ſalut deſquels Dieu nous demandera un compte exact à ſon jugement redoutable?

℣. 24. juſqu'à la fin. *Ne ſavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un ſeul remporte le prix? &c.*

Ce qu'on doit conſiderer en cet exemple, que l'Apôtre nous donne pour nôtre inſtruction, c'eſt qu'il ne ſuffit pas de marcher dans la voie de Dieu pour arriver au bonheur éternel; mais qu'il y faut courir, & courir de telle ſorte, qu'on remporte le prix entre pluſieurs qui courent. En effet, un Chrétien qui connoît ſes obligations, ne peut jamais s'acquitter aſſez dignement de ce qu'il doit à Dieu, qu'en deſirant de faire continuellement de nouveaux progrès dans la vertu, & de ſe rendre de jour en jour plus parfait, ſans dire jamais: C'eſt aſſez. „ Et c'eſt en cela, „ dit ſaint Bernard, que conſiſte la perfection de „ cette vie, à faire de perpetuels efforts pour y „ atteindre, & s'y avancer inceſſamment ſans ſe „ laſſer jamais: Jamais le vrai & parfait Chré„ tien, continuë ce Pere, ne croit avoir atteint

„ le but, il a toûjours faim & ſoif de la juſtice; „ en ſorte que s'il vivoit toûjours, il s'efforce- „ roit toûjours de devenir plus juſte qu'il n'eſt, „ & emploieroit toutes ſes forces à s'avancer de „ bien en mieux : car ce n'eſt pas ſeulement „ pour un an, ni pour un certain temps, qu'il „ s'eſt voué & conſacré au ſervice de Dieu; mais „ pour toute ſa vie, & juſques à l'éternité. Ain- „ ſi il conclut, que vouloir s'arrêter dans le che- „ min de la vertu chrétienne, c'eſt reculer. „ Saint Proſper avoit dit avant lui la même choſe, dans cette belle ſentence : *Qu'aucun des Fidéles, quelque avancement qu'il ait fait dans la pieté, ne diſe: C'eſt aſſez; car s'il le dit, il s'arrête, & demeure en chemin au milieu de ſa courſe, & ainſi il ne perſeverera pas juſqu'à la fin.*

Ces deux Saints avoient appris cette verité importante du grand ſaint Auguſtin, qui dans le livre qu'il a fait de la perfection de la juſtice, declare : „ Que, ſelon les paroles de JESUS- „ CHRIST, nul ne devoit prétendre d'être raſ- „ ſaſié dans le ciel de la plenitude de la juſtice, „ ſi en ce monde il n'avoit une faim & une ſoif „ continuelle pour elle, qui le portât à s'avancer „ vers la perfection. Dieu, dit-il, donnera aux „ Fidéles après cette vie la ſouveraine perfection „ pour récompenſe; mais il ne la donnera qu'à „ ceux qui auront travaillé pour meriter cette „ récompenſe durant cette vie: car nul en ſor- „ tant de la terre n'arrivera dans le ciel pour y „ être raſſaſié d'une éternelle juſtice, s'il n'a une „ faim & une ſoif divine qui le faſſe courir vers „ elle tant qu'il eſt dans ce monde. La juſtice „ que nous poſſedons dans le pelerinage de cette „ vie, conſiſte proprement à tendre toûjours par „ la rectitude & la perfection de nôtre courſe „ vers cette perfection ſouveraine & cette ple- „ nitude de la juſtice en laquelle la charité ſera „ parfaite

*Auguſt. lib. de perf. juſt. c. 8.*

„ parfaite & accomplie par la claire vuë de la
„ beauté de Dieu ; & nous y tendons de la for-
„ te en châtiant nôtre corps, & le tenant dans
„ la ſoumiſſion & la ſervitude, & faiſant toutes
„ choſes ſelon les regles de la doctrine de la ve-
„ rité, ſur laquelle la foi veritable, l'eſperance
„ ferme, & la charité pure & ſincere ſont éta-
„ blies: C'eſt-là maintenant nôtre juſtice, par
„ laquelle nous courons avec une faim & une
„ ſoif divine vers la perfection & la plenitude de
„ la juſtice du ciel, pour être un jour entiere-
„ ment raſſaſiés. „

Les preuves de cette verité ſont répanduës de tous côtés dans l'Ecriture: *Le ſentier des juſtes*, dit le Sage, *eſt comme une lumiere brillante qui s'avance & qui croit juſqu'au jour parfait* : cette *lumiere brillante* eſt la foi éclairée & animée par la charité ; ſi elle ne croît pas en nous, l'on peut dire qu'il y a quelque ſecret obſtacle dans nôtre cœur qui en arrête le cours, & qui l'empêche de croître & de ſubſiſter. Ne voyons nous pas que dans la nature tous les corps animés qui ne croiſſent point ne peuvent pas durer long-temps? *Pratiquons donc*, ſelon l'avis de nôtre ſaint Apôtre, *la verité par la charité, & croiſſons en toutes choſes dans* JESUS-CHRIST, *qui eſt nôtre chef & nôtre tête.* Prov. 4. 18.

Ezechiel ne dit il pas que les quatre animaux myſterieux, qui repréſentent les quatre Evangeliſtes, qui nous ont annoncé les ſaintes maximes de la loi nouvelle, *ne retournoient point lorſqu'ils marchoient, & que chacun d'eux alloit devant ſoi?* pour marquer ce que David avoit dit auparavant, que quand Dieu par ſa grace nous élargit le cœur pour accomplir ſa loi, nous courons dans la voie de ſes commandemens ſans nous arrêter: *Viam mandatorum tuorum cucurri cùm dilataſti cor meum.* Je pourrois rapporter Ezech. 1. 9. Pſ. 118. 32.

pluſieurs autres paſſages des livres ſaints, pour montrer la neceſſité d'avancer toûjours pour arriver à la perfection que demande l'état du Chrétien; je me contenterai de rapporter deux exemples qu'on ne peut pas ſe diſpenſer de ſuivre.

Le premier eſt celui de JESUS-CHRIST même, qui, étant très-parfait dès le moment de ſa conception, n'a pas laiſſé de donner à tous les âges des exemples du progrès qu'ils doivent faire *en ſageſſe & en grace devant Dieu & devant*
Luc. 3. 52. *les hommes*: JESUS *proficiebat ſapientiâ & ætate & gratiâ apud Deum & homines*; & comme le
Pſ. 18. 6. prédit David: *Il eſt ſorti plein d'ardeur pour courir comme un geant dans ſa carriere*; EXULTAVIT *ut gigas ad currendam viam.* Il a paru comme *un geant* qui ſurpaſſe infiniment tous les autres hommes en force, mais qui leur montre néanmoins l'exemple qu'ils doivent ſuivre, en fourniſſant leur carriere pour remporter le prix. *Le*
Bern. ep. *Créateur de l'homme & le Sauveur du monde s'eſt-il arrêté*, dit S. Bernard, *tandis qu'il a converſé avec les hommes? Allant de lieu en lieu il faiſoit du bien par-tout, comme rapporte S. Pierre dans*
Act. 10. 38. *les Actes, & l'a fait plein d'ardeur, comme un geant qui fournit ſa carriere. Or celui qui ne court point ne peut pas atteindre* JESUS-CHRIST *qui court; & que ſert-il de le ſuivre, ſi l'on ne peut l'atteindre? C'eſt pourquoi S. Paul diſoit: Courez de telle ſorte que vous remportiez le prix.* Il eſt devenu obéïſſant juſqu'à la mort: Ainſi, continuë ce Pere, vous avez beau courir, ſi vous ne courez juſqu'à la mort, vous ne remporterez point le prix; or le prix & la recompenſe c'eſt JESUS-CHRIST même.

Le ſecond exemple eſt celui du ſaint Apôtre, qui exhorte à cette courſe ſpirituelle non-ſeulement par ſes paroles, mais auſſi par ſon exemple. S'il y eut jamais homme qui ait pu ſe diſpenſer d'ajoû-

d'ajoûter à ſes fonctions ordinaires de nouvelles mortifications pour ſe rendre agréable a Dieu, & aſſûrer ſon ſalut, ç'a été ſans doute ce grand Apotre, qui étoit ſans ceſſe engagé à des voyages pénibles & à des fatigues continuelles: néanmoins *il traite rudement ſon corps & le reduit en ſervitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres il ne ſoit reprouvé lui-même*, s'il n'en uſoit de la ſorte; & quoiqu'il eût *été ravi dans le Paradis* pour y être inſtruit des myſteres les plus relevés qu'il n'eſt pas permis à un homme de rapporter, il ſe croyoit toutefois imparfait, & pourſuivoit ſa courſe pour tâcher d'atteindre où le Seigneur JESUS-CHRIST l'avoit deſtiné en le prenant. *Tout ce que je fais maintenant*, dit-il, *c'eſt qu'oubliant ce qui eſt derriere moi & m'avançant vers ce qui eſt devant moi, je cours inceſſamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la felicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par* JESUS-CHRIST.

*v.* 27.

*Philip.* 3. 12. 13.

Si un homme qui travailloit jour & nuit pour procurer le ſalut des peuples, n'a pas cru être diſpenſé de faire de nouveaux efforts pour s'aſſûrer de la vie éternelle; que peuvent eſperer ceux qui vivent dans une oiſiveté molle, dans l'averſion des mortifications, & dans la negligence de leur ſalut.

# CHAPITRE X.

1. *Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres noſtri omnes ſub nube fuerunt; & omnes mare tranſierunt;*

1. OR vous *ne* devez pas ignorer, *mes* freres, que nos peres ont tous été ſous la nuée; qu'ils ont tous paſſé la mer *rouge*;

*Exod.* 13. 21. *Num.* 9. 21. *Exod.* 14. 22.

2. qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse *, dans la nuée & dans la mer;

2. *& omnes in Moyse baptizati sunt, in nube, & in mari:*

*Exod.* 16. 15. 3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle;

3. *& omnes eandem escam spiritalem manducaverunt,*

*Exod.* 17. 6. *Num.* 20. 10. 4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit; & JESUS-CHRIST étoit cette pierre *.

4. *& omnes eundem potum spiritalem biberunt: (bibebant autem de spiritali consequente eos petrâ: petra autem erat Christus)*

5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, étant *presque tous* peris * dans le desert.

5. *sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo: nam prostrati sunt in deserto.*

*Num.* 26. 64. 65.

9. Dim. après la Pentec. 6 † Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnerent.

6. *Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut & illi concupierunt:*

7. Ne devenez point aussi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir *.

7. *neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis: quemadmodùm scriptum est: Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.*

*Exod.* 32. 6. *Num.* 11. 1. 9. *Num.* 25. 1. 9.

*v.* 2. *lettr.* en Moïse.
*v.* 4. *autr.* la pierre étoit le Christ.
*v.* 5. *lettr.* car ils furent étendus morts dans le desert.
*v.* 7. *autr.* danser.

8. Ne-

8. *Neque fornicemur, ſicut quidam ex ipſis fornicati ſunt, & ceciderunt unâ die viginti tria millia.*

8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un ſeul jour.

9. *Neque tentemus Chriſtum, ſicut quidam eorum tentaverunt, & à ſerpentibus perierunt.*

9. Ne tentons point JESUS-CHRIST, comme le tenterent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les ſerpens. *Num.* 21. 5. 6.

10. *Neque murmuraveritis, ſicut quidam eorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.*

10. Ne murmurez point comme murmurerent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par *l'Ange* exterminateur. *Num.* 16. 4.

11. *Hæc autem omnia in figura contingebant illis: ſcripta ſunt autem ad correptionem noſtram, in quos fines ſæculorum devenerunt.*

11. Or toutes ces choſes qui leur arrivoient, étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.

12. *Itaque qui ſe exiſtimat ſtare, videat ne cadat.*

12. Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

13. *Tentatio vos non apprehendat niſi humana: fidelis autem Deus eſt, qui non patietur vos tentari ſupra id quod*

13. Vous n'avez eu *encore* que * des tentations humaines & ordinaires. Dieu eſt fidéle, & il ne permettra pas que vous ſoyez tentés au-delà de vos

*v.* 13. *letr.* Je ſouhaite qu'il ne vous arrive que &c.

forces ; mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puiſſiez perſeverer ¶.

14. C'eſt pourquoi, mes très-chers *freres*, fuyez l'idolatrie.

15. Je vous parle comme à des perſonnes ſages; jugez vous-même de ce que je dis.

16. N'eſt-il pas vrai que le calice de benediction que nous beniſſons, eſt la communion du ſang de JESUS-CHRIST; & que le pain que nous rompons, eſt la communion du corps du Seigneur?

17. Car nous ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul pain & un ſeul corps; parce que nous participons tous à un même pain.

18. Conſiderez les Iſraëlites ſelon la chair: ceux *d'entre eux* qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas *ainſi* part à l'autel?

19. Eſt-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole ſoit quelque choſe *

*potestis, ſed faciet etiam cum tentatione proventum ut poſſitis ſuſtinere.*

14. *Propter quod, cariſſimi mihi, fugite ab idolorum cultura.*

15. *Ut prudentibus loquor, vos ipſi judicate quod dico.*

16. *Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio ſanguinis Chriſti eſt? Et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini eſt?*

17. *Quoniam unus panis, unum corpus multi ſumus, omnes qui de uno pane participamus.*

18. *Videte Iſraël ſecundùm carnem: nonne qui edunt hoſtias, participes ſunt altaris?*

19. *Quid ergo? Dico quòd idolis immolatum ſit aliquid? Aut quòd idolum ſit aliquid?*

*v.* 19 *lettr.* quoi donc? dis-je que ce qui eſt immolé à l'idole ſoit quelque choſe, ou que l'idole même ſoit quelque choſe.

20. Sed,

20. *Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos ſocios fieri dæmoniorum: non poteſtis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum:*

20. Non : mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je deſire que vous n'ayez aucune ſocieté avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des démons.

21. *Non poteſtis menſæ Domini participes eſſe, & menſæ dæmoniorum.*

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur *, & à la table des démons *.

22. *An æmulamur Dominum? Nunquid fortiores illo ſumus? Omnia mihi licent, ſed non omnia expediunt.*

22. Eſt-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalouſie? Sommes-nous plus forts que lui? tout m'eſt permis, mais tout n'eſt pas avantageux. *Supr. 6 12.*

23. *Omnia mihi licent, ſed non omnia ædificant.*

23. Tout m'eſt permis, mais tout n'édifie pas.

24. *Nemo quòd ſuum eſt quærat, ſed quod alterius.*

24. Que perſonne ne cherche ſa propre ſatisfaction, mais le bien des autres.

25. *Omne, quod in macello venit, manducate, nihil interrogantes propter conſcientiam.*

25. Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous enquerir d'où il vient * par *un ſcrupule de* conſcience;

26. *Domini eſt terra & plenitudo ejus.*

26. car la terre & tout ce qu'elle contient, eſt au Seigneur. *Pſ. 23. 1. Eccli 17. 31.*

*v.* 21. *expl.* par l'Euchariſtie.

*Ibid.* en mangeant de ce qui leur eſt offert.

*v.* 25. *i. e.* s'il a été offert aux idoles.

27. Si un infidelle vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous ſervira, ſans vous enquerir d'où il vient par *un ſcrupule de* conſcience *.

27. *Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire: omne quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conſcientiam.*

28. Que ſi quelqu'un vous dit : Ceci a été immoléaux idoles n'en mangez pas à cauſe de celui qui vous a donné cet avis, & auſſi de-peur de bleſſer non vôtre conſcience, mais celle d'un autre *.

28. *Si quis autem dixerit: Hoc immolatum eſt idolis: nolite manducare, propter illum qui indicavit, & propter conſcientiam:*

29. Car pourquoi m'expoſerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout *?

29. *conſcientiam autem dico, non tuam, ſed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conſcientia?*

30. Si je prends avec action-de-graces ce que je mange; pourquoi donnerai je ſujet à un autre de parler mal de moi, pour une choſe dont je rends graces à Dieu?

30. *Si ego cum gratia participo, quid blaſphemor pro eo quòd gratias ago?*

31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, & quelque choſe

*Coloſſ.* 3. 17.

31. *Sive ergo manducatis, ſive bibitis, ſive aliud quid facitis:*

*v.* 27. & 28. *lettr.* à cauſe de la conſcience. *Grec.* car la terre & tout ce qu'elle contient eſt au Seigneur.

*v.* 28. & 29. *autr.* mais quand je dis la conſcience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre : car *pour vous vous pourriez dire :* Pourquoi ma liberté eſt elle condamnée par la conſcience d'un autre.

*omnia*

*omnia in gloriam Dei facite.*

que vous faſſiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. *Sine offenſione eſtote Judæis, & Gentibus, & Eccleſiæ Dei:*

32. Ne donnez occaſion de ſcandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu:

33. *ſicut & ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile eſt, ſed quod multis, ut ſalvi fiant.*

33. comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choſes, ne cherchant point ce qui m'eſt avantageux *en particulier*, mais ce qui eſt avantageux à pluſieurs pour être ſauvés*.

*v.* 33. *autr.* afin qu'ils ſoient ſauvés.

---

## SENS LITTERAL.

¥. 1 OR *vous* ne *devez pas ignorer*, mes *freres, que nos peres ont été ſous la nuée; qu'ils ont tous paſſé la mer* rouge.

Or. Saint Paul, après avoir fait voir par ſon propre exemple, la neceſſité qu'il y a de s'exercer ſérieuſement à la mortification pour parvenir au ſalut, prévient la penſée dont pouvoient ſe flatter les Corinthiens, & dont ſe flattent ordinairement les Chrétiens lâches & peu éclairés; que Dieu les ayant fait Chrétiens, & rendu participans de ſes Sacremens & de ſes graces, c'eſt une eſpece d'aſſurance pour eux, qui ſemble les exemter de l'obligation de ſe faire tant de violence pour être ſauvés. Ne vous flattez pas, dit-il, de cette penſée, qui n'eſt propre qu'à vous précipiter dans la damnation; & pour vous en deſabuſer, faites une ſérieuſe reflexion ſur l'exemple des anciens Iſraëlites, dont la plûpart, après

les faveurs qu'ils avoient reçuës de Dieu, ne laisserent pas de perir miserablement. Cet exemple doit faire voir aux Chretiens, dont ce peuple étoit la figure, que toutes les graces qu'ils ont reçuës de Dieu ne les sçauroient mettre à couvert de la damnation, s'ils n'ont soin d'y correspondre par une vie toute sainte.

*Vous* ne *devez pas ignorer*, mes *freres*. L'Apôtre parle aux Corinthiens qui avoient lu les livres de Moïse, qui ne se souvenoient pas de tout, & n'en penetroient pas le sens.

*Que nos peres*, c'est-à-dire; les premiers Israëlites, dont saint Paul & tous les Juifs étoient descendus, & dont l'Eglise chrétienne même tire l'origine de sa foi, & à laquelle elle a succedé dans l'alliance de Dieu.

*Ont tous*, tant bons que mauvais; *été sous la nuée*, que Dieu avoit étenduë au-dessus d'eux, pour les garder pendant le jour des ardeurs du soleil; ce qui figuroit la protection de JESUS-CHRIST, qui met son peuple à couvert de la colére de Dieu, mais avec obligation de suivre les préceptes de son Evangile.

*Qu'ils ont tous passé la mer* rouge; ce qui figuroit, que les Chrétiens qui ont commencé à quitter le monde en y renonçant, doivent encore passer le desert, c'est-à-dire, les souffrances & les tentations de cette vie, sans quoi ils ne sçauroient arriver à la terre-promise, qui est la vie éternelle.

℣. 2. *Qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée & dans la mer.*

*Qu'ils ont tous, &c.* La pensée de l'Apôtre n'est pas qu'ils ayent tous été effectivement batisés; mais que la foi qu'ils eurent aux paroles de Moïse, fut cause qu'ils entreprirent le chemin du desert.

*Dans la nuée & dans la mer.* C'étoient des figures

figures de nôtre Batême : La nuée qui étoit au-dessus de leur tête, marquoit la grace du Saint Esprit, qui est communiquée aux batisés : La mer qui les entouroit à droit & à gauche, figuroit que c'est par les eaux sacrées du Batême que les Fidéles commencent à croire en JESUS-CHRIST, & que leurs pechés sont lavés & détruits.

*℣.* 3. *Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.*

*Qu'ils ont tous*; tant ceux qui perirent ; que ceux qui furent conservés, comme Josué & Caleb, *mangé d'une même viande spirituelle* ; c'est-à-dire, d'une manne divine & celeste, que Dieu, qui est Esprit par excellence a produite, & dans laquelle il operoit par un continuel miracle des goûts differens, selon le desir de chacun de ceux qui en mangeoient: ou une viande mystique & figurative de l'Eucharistie, qui est la viande des Fidéles.

*℣.* 4. *Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel: Car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit, &* JESUS-CHRIST *étoit cette pierre.*

*Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage, &c.* c'est-à-dire, d'une eau spirituelle, produite miraculeusement par la toute-puissance de Dieu ; *de la pierre spirituelle qui les suivoit* ; c'est-à-dire, qui leur fournissoit de l'eau par-tout où ils se trouvoient; ce n'est pas que la pierre les suivît effectivement, mais que l'eau qu'ils buvoient dans le desert découloit de cette pierre comme de sa source, en quelque lieu qu'ils se trouvassent.

*Et* JESUS-CHRIST *étoit cette pierre*; c'est-à-dire, que cette pierre représentoit JESUS-CHRIST, laquelle étant frappée par Moïse produisoit de l'eau pour étancher la soif des Israëlites,

tes : Ainſi, JESUS-CHRIST, étant battu & crucifié par les Juifs, figuré par Moïſe, a répandu ſon propre ſang pour ſervir de breuvage ſpirituel aux Fidéles, afin de les faire paſſer du deſert de cette vie mortelle à la terre de promiſſion, qui eſt le ciel.

℣. 5. *Mais il y en avoit peu d'un ſi grand nombre, qui fuſſent agréables à Dieu, étant* preſque tous *peris dans le deſert.*

*Mais il y en avoit peu, &c.* C'eſt une maniere de parler hebraïque, qui ſignifie que Dieu les avoit en averſion, à cauſe de leurs murmures, & des autres pechés, dont l'Apôtre fait mention dans les verſets ſuivans.

*Etant* preſque tous *peris dans le deſert*; c'eſt-à-dire, que du nombre de ſix cens mille combattans, qui ſortirent d'Egypte ſous la conduite de Moïſe, il n'y eut que Joſué & Caleb que Dieu ne fit point mourir dans le deſert, & qui entrerent dans la terre promiſe.

℣. 6. *Or toutes ces choſes ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais deſirs, comme ils s'y abandonnerent.*

*Or toutes ces choſes*; c'eſt-à-dire, toutes les graces que les anciens Iſraëlites ont reçuës, & les punitions qu'ils ont ſouffertes pour en avoir abuſé; *ont été des figures, &c.* c'eſt-à-dire, des exemples qui doivent ſervir d'inſtruction aux Chrétiens, de ne point mépriſer les dons & les graces qu'ils reçoivent de Dieu, s'ils veulent éviter ſa juſtice.

*Aux mauvais deſirs, &c.* c'eſt-à-dire, d'éviter les deſirs déreglés du boire & du manger, &c. & de nous contenter de ce qui peut ſatisfaire nôtre neceſſité.

℣. 7. *Ne devenez point auſſi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il eſt écrit: Le peuple s'aſſit*

*s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir.*

*Ne devenez point aussi idolâtres, &c.* en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles; ce qui est une espece d'idolatrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

*Et ils se leverent pour se divertir.* L'Apôtre rapporte cette circonstance, pour faire voir que ces sortes de festins sont toûjours accompagnés & suivis de dissolutions & de desordres, & qu'ainsi on les doit encore éviter avec plus de soin, puisqu'ils sont si dangereux, & si contraires à la modestie chrétienne.

℣. 8. *Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.*

*Ne commettons point de fornication, &c.* L'Apôtre dit ceci par rapport au crime de l'incestueux. Voyez ch. 5. v. 1.

*Pour lequel il y en eut vingt-trois mille*; l'Hebreu, & le Grec portent vingt-quatre mille; mais il semble qu'il ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu, & que les autres mille furent mis à mort par Phinées, & par les Juges. D'autres veulent qu'il se soit glissé quelque erreur dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages.

*Qui furent frappés de mort*, par quelque maladie mortelle que Dieu leur envoya, outre l'execution faite par la main des hommes: *en un seul jour.* Cette circonstance n'est point marquée par Moïse dans le livre des Nombres, ce qui pourroit donner lieu à croire que les mille de sur-plus auroient eté mis à mort le jour de devant.

℣. 9. *Ne tentons point* JESUS-CHRIST, *comme le tenterent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpens.*

Ne

*Ne tentons point* JESUS-CHRIST, en continuant dans nos desordres & dans nos déreglemens, sans nous mettre en peine si nous irritons sa patience, & voulant éprouver jusqu'où elle peut aller.

*Comme le tenterent quelques-uns d'eux* : Les Israëlites ont souvent commis ce crime, mais sur-tout lorsqu'ils s'éleverent contre Moïse. Voyez Nomb. 21. 5. Le manuscrit Alexandrin porte: *Ne tentons point Dieu*; peut-être pour mieux marquer la divinité de JESUS-CHRIST, qui selon quelques Peres conduisoit lui-même en personne les Israëlites dans le desert, & leur paroissoit de temps en temps pour leur figurer par là son Incarnation future. Voyez Exod. 23. 21. & 33. 14.

*Qui furent tués par les serpens*; l'Ecriture dit, que c'étoit *des serpens brûlans*; c'est-à-dire, des serpens dont la morsure causoit des inflammations mortelles & douloureuses par tout le corps. Nous devons craindre que le diable figuré par le serpent, ne fasse spirituellement la même chose dans nos ames, si nous tentons JESUS-CHRIST, & qu'il ne nous blesse mortellement.

℣. 10. *Ne murmurez point, comme murmurerent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par* l'Ange *exterminateur*.

*Ne murmurez point* de la conduite de vos superieurs, *comme murmurerent, &c.* Voyez Nomb. 14. 1. 2. &c. & 16. 2. &c.

*Frappez de mort, &c.* Voyez Nomb. 14. 36. 37. & 16. 49. *par* l'Ange *exterminateur*. Cette circonstance n'est pas remarquée dans le livre des Nombres : mais l'Apôtre l'a sçuë, ou par tradition, ou par revelation. On n'est pas certain quel étoit cet Ange ; car Dieu se sert pour exécuter ses jugemens, tantôt des bons Anges. Voyez Exod. 12. 29. 2. Reg. 24. 16. 4 Reg. 19.

19.35. Heb. 11.28. tantôt des mauvais, comme il ſe voit dans Tobie & dans Job.

℣. 11. *Or toutes ces choſes qui leur arrivoient, étoient des figures, & elles ont été écrites pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.*

*Or, &c.* C'eſt-à-dire: Puiſque les anciens Iſraëlites ont été ſi rigoureuſement punis pour s'être abandonnés aux pechés; ces punitions exemplaires *étoient des figures*, & des images groſſieres des afflictions qui devoient arriver aux Chrétiens qui tomberoient dans ces crimes.

*A la fin des temps*; c'eſt-à-dire dans le temps du nouveau Teſtament, auquel ſont accomplies les figures de l'ancien. Voyez Gal. 4. 4. Eph. 1. 10.

℣. 12. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.*

*Que celui donc, &c.* c'eſt-à-dire: Quiconque croit avoir aſſez de force pour ſe ſoûtenir contre la tentation, & ſe préſerver de tomber dans le peché.

*Prenne bien garde*, quelque eſtime qu'il ait de ſes forces; *à ne pas tomber*; de peur que s'il ſe neglige, & qu'il préſume de lui-même, Dieu ne l'abandonne à la tentation. L'Apôtre dit ceci contre le relâchement & la préſomption des faux-docteurs de Corinthe, & de leurs ſectateurs, qui ſous prétexte d'être plus forts que les autres, & mieux inſtruits, en ce qui regardoit l'uſage des viandes, en mangeoient indifferemment, même de celles qui avoient été immolées aux idoles, ſans aucune crainte, & ſans aucun égard à la foibleſſe des autres Fidéles; traitant ceux qui ne vivoient pas comme eux, de foibles & de ſcrupuleux.

℣. 13. *Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires. Dieu eſt fidéle, & il ne permet-*

*permettra pas que vous ſoyez tentés au-delà de vos forces ; mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puiſſiez perſeverer.*

*Vous n'avez, &c.* Ne préſumez pas de vos propres forces, ſous prétexte que vous avez déja ſouffert quelques incommodités pour la foi ; car ces ſortes de tentations ont été très-legeres, en comparaiſon de celles où vous pourrez tomber par la perſecution des tyrans : *Nondum uſque ad ſanguinem reſtitiſtis* ; mais que cette crainte ne vous jette pas dans le deſeſpoir. *Hebr.* 12. 4.

*Dieu eſt fidéle*, dans les promeſſes qu'il a faites de n'abandonner jamais ſes élus ; *& il ne permettra pas, &c.* Ceci ne s'entend proprement que des élus, car il n'en eſt pas de même des réprouvés ; Dieu ne leur accorde pas la grace qui fait ſurmonter la tentation de l'impénitence finale, c'eſt-à-dire, la grace de la perſeverance, dont ils ſont toûjours privés par leur propre faute, ſelon le ſentiment de la plûpart des Peres, & particulierement de ſaint Auguſtin.

*Mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même* ; c'eſt-à-dire, vous en rendra victorieux, plus forts, & plus ſaints que vous n'étiez auparavant.

*Afin que vous puiſſiez perſeverer* ; c'eſt-à-dire, qu'il ne permettra pas que la tentation dure longtemps, & qu'il vous empêchera de ſuccomber à ſa violence.

℣. 14. *C'eſt pourquoi, mes très-chers* freres, *fuyez l'idolatrie.*

*C'eſt pourquoi, &c.* c'eſt-à-dire, puiſque les plus fermes ſont obligés de ſe défier de leurs propres forces, & de prendre garde à ne point tomber ; & puiſque vous êtes à la veille de vous voir expoſés à la perſecution ; *fuyez l'idolatrie* ; c'eſt-à-dire, éloignez-vous-en ſi loin, que vous en évitiez même toutes les apparences & toutes

tes les occaſions, ne vous contentant pas de vous préſerver de l'idolatrie formelle, comme d'adorer les idoles, & leur offrir des ſacrifices; mais vous abſtenant même de manger des viandes qui leur ſont immolées, & de vous trouver aux feſtins qui ſe font dans leurs temples : ce qui eſt une eſpece d'idolatrie qui pourroit peu à peu vous diſpoſer à tomber tout-à-fait dans ce crime, ſur-tout dans le temps de la perſecution, où vous auriez moins de force pour y reſiſter.

*ỳ.15. Je vous parle comme à des perſonnes ſages; jugez vous-mêmes de ce que je dis.*

*Je vous parle comme à des perſonnes ſages*; c'eſt-à-dire, fort inſtruits, & fort éclairés ſur la matiere dont je vais vous parler.

*Jugez, &c.* Ainſi, je ne fais point de difficulté de m'en rapporter à vôtre jugement même; *de ce que je dis*; c'eſt-à dire, ce que je veux conclure des exemples que je vais vous rapporter.

*ỳ.16. N'eſt-il pas vrai que le calice de benediction que nous beniſſons, eſt la communion du Sang de* JESUS-CHRIST; *& que le pain que nous rompons, eſt la communion du Corps du Seigneur?*

*N'eſt-il pas vrai que*; c'eſt-à-dire, l'uſage du calice que nous appellons par excellence *le calice de benediction*, pour le diſtinguer du breuvage commun que nous beniſſons auſſi; mais non pas avec la même ſolemnité, ni avec les mêmes prieres; *que nous beniſſons*; c'eſt-à dire, ſur lequel nous qui ſommes les miniſtres de Dieu, faiſons des prieres ſolemnelles, afin qu'il lui plaiſe de le changer au Sang de JESUS-CHRIST.

*Eſt la communion*, réelle, veritable, non figurative, ou imaginaire *du Sang de* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, rend tous ceux qui communient, réellement participans du Sang de

de JESUS-CHRIST? D'où il s'enſuit, que ceux qui boivent le ſang des idoles, ſe rendent par cette communion profane, participans de l'idolatrie; puiſqu'ils font par cet acte une profeſſion tacite de les honorer.

*Et que le pain* de l'Euchariſtie *que nous rompons*; c'eſt-à-dire, les ſignes & les accidens; qui porte toûjours le nom de pain à cauſe qu'il en a toutes les apparences. (Cette rupture figure les meurtriſſures, & les bleſſures que JESUS-CHRIST a reçûës ſur ſon Corps.)

*Eſt* en verité *la communion*, *&c.* c'eſt-à-dire, rend tous ceux qui communient vraiment & non-ſeulement par la foi, participans au Corps de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *Car nous ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul pain, & un ſeul corps: parce que nous participons tous à un même pain.*

*Car nous ne ſommes*, *&c.* c'eſt-à-dire: Comme un pain eſt compoſé de pluſieurs grains de blé unis enſemble, & un corps de pluſieurs membres; de même tous les Fidéles unis par la charité, font un ſeul corps & comme *un ſeul pain*; *un ſeul corps* myſtique dont JESUS-CHRIST eſt le Chef, & nous les membres; & la cauſe de cette unité, conſiſte en *ce que nous participons tous à un même pain*, qui nous transforme réellement en lui, & les uns aux autres par la charité; c'eſt à-dire, que comme les Fidéles ne font tous enſemble qu'un même corps avec JESUS-CHRIST par la participation au pain de l'Euchariſtie; de même tous ceux qui mangent avec les Infidéles de la viande immolées aux idoles, font avec eux & avec l'idole un certain corps & une certaine ſocieté qui les diviſe de la ſocieté du corps myſtique de JESUS-CHRIST. Voyez 2. Cor. 11. 24.

℣. 18. *Conſiderez les Iſraëlites ſelon la chair*;

*ceux*

*ceux* d'entr'eux *qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas* ainſi *part à l'autel?*

*Conſiderez les Iſraëlites ſelon la chair, &c.* c'eſt-à dire, les Iſraëlites naturels qui obſervent encore à la lettre les ceremonies de la loi de Moyſe. L'Apôtre les oppoſe aux Iſraëlites ſelon l'eſprit, dont il parle Rom. 4. 12. Gal. 3. 9. & 6. 16.

*Ne prennent-ils pas, &c.* c'eſt-à-dire, ne témoignent-ils pas par cette action, qu'ils approuvent les ſacrifices, & qu'ils font profeſſion de la religion Juive? Il en eſt de même de ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles; ils approuvent par-là leurs ſacrifices, & font en certaine maniere profeſſion de l'idolatrie. On ne voit dans aucun endroit de l'Ecriture, que les Apôtres ni aucun des Juifs convertis ait pratiqué d'autres ceremonies de la loi que la circonciſion; s'étant toûjours abſtenus de l'immolation, comme de la marque la plus eſſencielle du Judaïſme.

*℣. 9. Eſt-ce donc que je veuille dire, que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole ſoit quelque choſe?*

*Eſt-ce donc... Ou que l'idole ſoit quelque choſe?* c'eſt-à-dire, qu'il y ait quelque vertu capable de ſouiller la viande qui lui eſt immolée, ou de ſouiller l'ame de celui qui en mange? C'eſt une objection que pouvoient lui faire ſes adverſaires les docteurs de Corinthe. Le ſens: Puiſque vous détournez les hommes avec tant de ſoin de manger des viandes immolées, vous voudriez donc dire, contre vôtre propre doctrine, que ce qui eſt immolé à l'idole eſt quelque choſe.

*℣. 20. Non; mais je dis, que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux demons, & non pas à Dieu. Or je deſire que vous n'ayez aucune ſocieté avec les demons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le calice des demons.*

*Non;*

*Non*; *&c.* Mon deſſein n'eſt pas de dire, ni d'avouër, que l'idole ou les viandes immolées ayent d'elles-mêmes aucune vertu ; mais ce qui me porte à détourner les Fidéles de manger de ces viandes, c'eſt qu'elles ſont offertes au démon, & qu'on n'en ſçauroit manger ſans avoir quelque ſorte de commerce, & de ſocieté avec lui.

*Ils l'immolent aux démons*, *&c.* Voyez Deut. 32.17.18. Tant parce que les démons reſident ordinairement dans les idoles, d'où ils rendent leurs réponſes & leurs prétendus oracles à ceux qui les conſultent, que parce que c'eſt eux-mêmes qui ſont les auteurs de l'idolatrie, & qui l'ont inſpirée aux hommes pour les détourner du ſervice de Dieu : de ſorte que le culte qu'on rend aux idoles ſe rapporte toûjours ou directement ou indirectement à leur honneur.

*Or je deſire que vous n ayez*, *&c.* c'eſt-à-dire, aucun commerce en matiere de religion *avec les démons*; parce que ce ſont des eſprits abominables, ennemis de Dieu & du ſalut des hommes.

*Vous ne pouvez pas boire*, c'eſt une choſe indigne que vous buviez *le calice du Seigneur & le calice des démons*; c'eſt-à-dire, d'aſſiſter aux feſtins des idolâtres, de boire en l'honneur des idoles, ou du diable qui y reſide, & à qui ſe rapporte tout l'honneur qui eſt rendu à l'idole.

℣. 21. *Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des démons.*

*Vous ne pouvez pas participer*, *&c.* c'eſt-à-dire, à la chair ſacrée qui eſt offerte & mangée par les Fidéles à l'autel du Seigneur.

*Et à la table des démons*; c'eſt-à-dire, à la chair qui a été offerte au diable ſur l'autel des idoles; & qui ſe mange à la table des feſtins qui ſe font en l'honneur des idoles.

℣. 22. *Eſt-ce que nous voulons irriter Dieu, en le*

*le picquant de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.*

*Est-ce que nous voulons irriter Dieu, &c.* En craignant si peu de l'offenser, & en le traitant avec tant de mépris, que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui ?

*Sommes-nous plus forts que lui, &c.* pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colere, lorsqu'il nous voudra punir ? Voyez Job. 9. 19. Ezech. 22. 14.

℣. 23. *Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.*

*Tout m'est permis* ; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais de soi-même, dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Evangile, & qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes & non profanes, de pures & d'impures ; mais il ne s'ensuit pas de là, qu'il soit toûjours expedient d'user indifferemment de ce pouvoir, & qu'il n'y ait quelquefois des raisons de prudence, ou de charité, qui nous doivent porter à nous en abstenir.

*Mais tout n'edifie pas* ; c'est-à-dire : Il y a telle occasion où l'usage de ce pouvoir est préjudiciable au bien du prochain, & contraire à la charité que nous lui devons, & pour lors il est expedient & juste de s'en priver, &c. Voyez ci-dessus versets 6. & 12.

℣. 24. *Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.*

*Que personne ne cherche sa propre satisfaction*, préferablement au bien & au salut de son prochain. *Mais le bien des autres* plutôt que son interêt particulier, qui doit toûjours ceder, selon l'ordre de la charité, au salut de son prochain. C'est pour marquer aux Corinthiens, qu'ils doivent renoncer au pouvoir qu'ils croyent avoir,

de manger des viandes immolées, quand il n'y auroit point d'autre raiſon que celle de contribuer par là au ſalut de leurs freres, & de leur ôter l'occaſion de ſe ſcandaliſer.

*¥.25. Mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous enquerir d'où il vient par* un ſcrupule de *conſcience.*

*Mangez..... ſans vous enquerir d'où il vient*; c'eſt-à dire, s'il a été offert aux idoles, ou non; *par* un ſcrupule de *conſcience*; c'eſt-à-dire, croyant par une conſcience erronée, que vous êtes obligés à cette recherche de-peur d'encourir quelque peché, ſi par hazard vous veniez à manger de la viande immolée, puiſqu'il n'y a nul peché d'en manger, & ne peut y en avoir que lorſqu'il y a lieu de ſcandaliſer les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolatrie.

*¥.26. Car la terre & tout ce qu'elle contient eſt au Seigneur.*

*Car la terre, &c.* c'eſt-à-dire, Puiſque Dieu eſt le Createur & le Seigneur de toutes choſes, elles ſont toutes bonnes & pures; & le diable, ni les idoles, n'ont aucun pouvoir de les rendre impures : de ſorte que l'uſage qu'on en peut faire ne ſçauroit jamais être mauvais à ceux qui en uſent ſelon les regles de la prudence & de la charité.

*¥.27. Si un infidéle vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous ſervira, ſans vous enquerir d'où il vient par* un ſcrupule de *conſcience.*

*Si un infidéle.... chez lui*, & non pas au temple des idoles; (car ces ſortes de feſtins ſont profanes & défendus,) *& que vous y vouliez aller*, vous le pouvez, quoiqu'il ſeroit mieux de vous en diſpenſer, s'il n'y a point de neceſſité.

*Mangez de tout, &c.* c'eſt-à dire, ſans ſcrupule, & ſans vous inquieter.

¥.28.

*ỳ.* 28. *Que ſi quelqu'un vous dit: Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cauſe de celui qui vous a donné cet avis, & auſſi de-peur de bleſſer, non vôtre conſcience, mais celle d'un autre.*

*Que ſi quelqu'un vous dit*; ou celui qui vous invite, ou qui que ce ſoit: *Ceci, &c.* c'eſt-à-dire: Voici le reſte du ſacrifice que j'ai offert à Cerés, à Bacchus, &c. je vous prie d'en venir manger vôtre part avec nous.

*N'en mangez pas à cauſe de celui, &c.* parce que vous lui feriez croire, ou que les Chrétiens n'ont point tant d'horreur de l'idolatrie, qu'ils font ſemblant d'en avoir; ou bien qu'ils préferent le plaiſir de la bonne chere aux devoirs les plus eſſenciels de leur Religion.

*Non vôtre conſcience*, puiſque vous êtes perſuadé que l'idole n'eſt rien; *mais celle d'un autre*; c'eſt à-dire, de celui qui vous voyant manger de ces viandes, comme lui, ſeroit confirmé dans le ſentiment où il eſt que l'idole eſt quelque choſe.

*ỳ.* 29. *Car pourquoi m'expoſerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout?*

*Car pourquoi, &c.* C'eſt la raiſon du verſet 27. c'eſt-à dire: Car encore que quelqu'un des aſſiſtans ſache que ce que je mange eſt immolé aux idoles, il ne peut pas juſtement condamner mon action, ni m'accuſer de communiquer à l'idolatrie, ſuppoſé que perſonne ne m'en ait averti.

*Cette liberté, &c.* que me donne l'Evangile d'uſer indifferemment de toute ſorte de viandes.

*ỳ.* 30. *Si je prends avec action-de-graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je ſujet à un autre de parler mal de moi pour une choſe dont je rends graces à Dieu.*

*Si je prends, &c.* n'étant pas averti que ce que

je mange eſt immolé aux idoles ; car autrement je ſerois blamable ; *pourquoi donnerai-je ſujet, &c.* puiſque Dieu a fait toutes choſes pour les Fidéles, afin qu'ils s'en ſervent avec action-de-graces.

℣. 31. *Soit donc que vous mangiez ; ou que vous buviez, & quelque choſe que vous faſſiez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

*Soit donc, &c.* L'Apôtre conclut tout ce qu'il vient de dire ſur le ſujet de l'uſage des viandes immolées, par cette ſentence generale :

*Faites tout pour la gloire de Dieu* ; c'eſt-à-dire, comportez-vous en tout ce que vous ferez de telle maniere que Dieu ne ſoit pas offenſé, & que vous n'ayez point d'autre vuë, ni d'autre fin que celle de lui plaire, & de procurer ſa gloire ; ce que vous ne ſçauriez faire qu'en lui rapportant toutes vos actions, & ſur-tout en vous privant dans l'uſage des viandes de tout ce qui peut ſcandaliſer vos freres.

℣. 32. *Ne donnez occaſion de ſcandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu.*

*Ne donnez* en aucune maniere *occaſion de ſcandale* ; c'eſt-à-dire, ſujet d'offenſer Dieu, ou de tomber dans un plus grand peché, *ni aux Juifs, ni aux Gentils*, en leur donnant lieu de croire que les Chrétiens ne deſapprouvent pas l'idolatrie ; puiſqu'ils ſe trouvent comme eux aux feſtins qui ſe font en l'honneur des idoles ; *ni à l'Egliſe de Dieu* ; c'eſt-à-dire, aux Fideles infirmes, qui font une partie de l'Egliſe : leur donnant ſujet de croire que vous êtes idolâtres, & que l'idolatrie n'eſt pas un ſi grand mal qu'ils ne s'y puiſſent laiſſer aller, ſur-tout dans le temps de la perſecution.

℣. 33. *Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choſes, ne cherchant point ce qui m'eſt avantageux* en particulier ; *mais ce qui eſt avantageux à pluſieurs pour être ſauvés.* Com-

*Comme je tâche moi-même de plaire* ; c'eſt-à-dire, de profiter & d'être utile *à tous* les hommes, *en toutes choſes* ; c'eſt-à-dire, dans chacune de mes actions, prenant-garde qu'il n'y en ait pas une qui ne les édifie.

*Ne cherchant point, &c.* mon interêt propre ni ma ſatisfaction particuliere, comme font ceux qui préferent le plaiſir d'aſſiſter aux feſtins des idolâtres, au préjudice du ſalut de leur prochain, qu'ils ſcandaliſent par leur exemple.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 12. *OR vous ne devez pas ignorer, mes freres, que nos peres ont tous été ſous la nuée, qu'ils ont tous paſſé la mer rouge..... Mais il y en avoit peu d'un ſi grand nombre qui fuſſent agréables à Dieu, &c.*

Les avantages que Dieu a faits aux Juifs préferablement à tous les autres peuples, *ſont grands en toutes manieres*, comme dit ſaint Paul. Il leur avoit confié ſes oracles, il les avoit adoptés pour ſes enfans ; il les avoit honorés de ſon alliance, leur avoit donné ſa loi, ſon culte, & ſes promeſſes ; ils avoient eu pour peres les Patriarches, & c'eſt d'eux qu'eſt ſorti ſelon la chair JESUS-CHRIST même ; mais au-lieu que ces grands avantages devoient les rendre plus humbles & plus reconnoiſſans à l'égard de Dieu, ils s'en ſont tellement élevés, qu'ils ont prétendu que les autres nations ne devoient avoir aucune part aux graces de Dieu, & croyoient qu'en qualité d'enfans d'Abraham ils étoient infiniment au-deſſus des autres. Cet orgueil inſupportable, & cette ingratitude a attiré ſur eux la colére de leur Bienfaiteur, & ils en ont été punis avec d'autant plus de ſeverité qu'ils ont été plus rebelles

*Rom.* 3.

*c.* 9. 4.

& plus desobéïssans à ses ordres. Leur temple, leurs ceremonies, leurs sacrifices, la qualité de peuple de Dieu, dont ils se prévaloient, ne leur ont servi qu'à les rendre plus incurables & plus incorrigibles.

La vangeance que Dieu a tirée de leur perfidie a été si éclatante, que JESUS-CHRIST dit lui-même, que l'affliction qui devoit les accabler
*Matth.* 24. 21. seroit telle *qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en auroit jamais.* En effet leur temple sur la sainteté duquel ils se confioient, a été entierement démoli, en sorte qu'il *n'en est pas demeuré pierre sur pierre*; leur ville, cette cité sainte qui faisoit leur force, a été tout-à-fait ruinée; tous les habitans reduits à des extremités presque inconcevables; tout leur pays desolé, & tous les Juifs ou massacrés ou exterminés, de sorte que ceux qui en sont restés sont
*Osée* 3. 4. errans & vagabonds par tout le monde, sans demeure fixe, *sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel*; c'est l'état où ils se trouvent aujourd'hui, & où ils demeureront jusqu'à la fin du monde.

Que si Dieu a traité les Juifs avec tant de severité après leur avoir fait tant de graces; si JESUS-CHRIST declare aux villes au milieu desquelles il a fait tant de miracles sans en être touchées, qu'elles seront abaissées jusqu'au fond des enfers, & qu'elles seront traitées avec plus de rigueur au jugement de Dieu que les villes de Sodome & de Gomorrhe; que doivent attendre les mauvais Chrétiens, à qui Dieu a fait des graces incomparablement plus grandes & plus excellentes que n'ont été celles qu'il a faites aux Juifs? En effet, il n'est pas aisé de comprendre jusqu'où va la liberalité de Dieu à nôtre égard, & la magnificence avec laquelle il nous traite; il n'épargne rien non-seulement de ce qu'il a, mais

mais encore de ce qu'il eſt, pour faire un Chrétien, & l'élever à un degré de grandeur incomparable. Car ſi l'on conſidere la ſainteté où le Chrétien eſt établi par le Batême, on admirera les excellentes qualités qu'elle enferme, & à quel degré de gloire elle l'éleve; après avoir reçu une pleine & entiere remiſſion de ſes pechés, il devient membre de JESUS-CHRIST, il entre dans ſon corps, il vit de ſon Eſprit, & devient ſon frere & ſon coheritier dans la poſſeſſion de l'heritage celeſte & des biens éternels, parce que Dieu l'adopte & le reçoit au nombre de ſes enfans & de ſes heritiers en l'aſſociant à ſon Fils unique. Peut-on s'imaginer rien de plus grand & de plus éminent que la dignité du Chrétien, qui étant ſanctifié & renouvellé en eſprit par la grace de ſon Batême, entre en ſocieté avec les trois Perſonnes divines qui habitent en lui, & y établiſſent leur demeure comme dans leur temple & leur ſanctuaire?

Après donc que Dieu a repandu ſur les Chrétiens une ſi grande abondance de graces, qui peut douter que ceux qui vivent dans le dereglement ne ſoient plus criminels devant Dieu que les Payens & les Juifs? Ainſi leur punition doit être incomparablement plus grande que celle de tous les autres ennemis de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe. Car ſi les châtimens rigoureux que Dieu a exercés contre ſon peuple, lorſqu'il s'eſt abandonné à ſes mauvais deſirs, n'ont été que *des figures*, & des images groſſieres des punitions qui devoient arriver aux Chrétiens qui en uſeroient de même, avec quelle ſeverité Dieu traitera-t-il ceux qui auront abuſé des faveurs extraordinaires dont il les aura comblés? La rigueur des ſupplices doit répondre à la grandeur des fautes. *Qui ſont les plus méchans*, dit ſaint Auguſtin, *ou ceux qui ont fait mourir celui qu'ils ont*

*Auguſt. tr. 2. in Joan.*

*ont trouvé en la terre, & qu'ils croyoient ſeulement homme; ou ceux qui reconnoiſſent & adorent* JESUS-CHRIST *comme Seigneur & comme Dieu, & en font néanmoins un ſujet d'opprobre & de mépris, en abuſant de ſes myſteres & de ſes Sacremens?* Concluons donc avec nôtre ſaint Apôtre écrivant aux Hebreux, Que *c'eſt une choſe terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant qui s'eſt reſervé la vangeance, & qui la ſçaura bien faire: Celui*, dit-il, *qui a violé la loi de Moyſe, eſt condamné à mort ſans miſericorde ſur la dépoſition de deux ou de trois témoins; combien donc croyez-vous que celui-là ſera jugé digne d'un plus grand ſupplice qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une choſe vile & profane le Sang de l'alliance par lequel il aura été ſanctifié, & qui aura fait outrage à l'eſprit de la grace?*

*Hebr.* 10. 28. 29. 30. 31.

℣. 12 & 13. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber. Vous n'avez eu* encore *que des tentations humaines & ordinaires, &c.*

Saint Paul ſçachant qu'il étoit impoſſible d'éviter toute ſorte de tentations en l'état où la nature a été reduite par le peché; il avertit de ne ſe pas troubler, ſi l'on tombe en quelques-unes de ces infirmités humaines, & ne douter point pour cela des promeſſes que Dieu nous faites, de *ne permettre pas que nous ſoyons tentés au-deſſus de nos forces*: car ſi nous lui ſommes fidéles pour ne point commettre de grandes fautes, les petites ne pourront nous nuire, & il nous en fera tirer avantage, n'y ayant que nôtre infidelité, & le manquement de confiance en Dieu qui le puiſſe obliger de nous abandonner à la tentation, & nous en laiſſer ſurmonter. Pour lui il ne peut manquer aux promeſſes qu'il nous a faites de nous aſſiſter, ſi nous faiſons ce qui eſt en nôtre pou-

pouvoir : ainſi c'eſt une marque aſſûrée qu'on ne lui a pas été fidele, s'il arrive qu'on ſoit vaincu de la tentation, comme il arriva à ſaint Pierre, lorſqu'il demanda à JESUS-CHRIST qu'il lui commandât d'aller à lui : *Jube me venire ad te*; ce que JESUS-CHRIST lui ayant accordé, il marcha ſur les eaux ſans enfoncer . mais voyant qu'un grand vent s'étoit élevé, cela lui fit perdre la confiance qu'il avoit euë auparavant : c'eſt pourquoi Nôtre-Seigneur le laiſſa enfoncer dans les eaux; & il y ſeroit peri , ſi JESUS-CHRIST par un mouvement de ſa grace ne lui eût fait implorer ſon ſecours ; mais après l'avoir délivré de ce danger, il lui reprocha ſon manquement de foi; *Modicæ fidei, quare dubitaſti?* Jamais ne nous abandonnant que nous ne commencions les premiers à l'abandonner.

Il eſt vrai , dit ſaint Gregoire, que les démons forment des deſſeins contre tous les gens-de-bien, & ils font tous leurs efforts par la violence des afflictions pour les obliger à ſe précipiter dans le peché; mais Dieu renverſe les deſſeins de ces impies, parce que temperant les maux & les proportionnant aux forces de ceux qui les ſouffrent, il fait en ſorte que le mal n'eſt point au deſſus de la vertu, & empêche que la foibleſſe de ſes élus ne ſuccombe aux violences & aux artifices des méchans. Si Dieu, continuë ce ſaint Docteur , ne gardoit cette moderation dans les maux pour les compaſſer avec nos forces, il n'y auroit perſonne qui ne ſuccombât ſous les efforts de ces eſprits de tenebres; Et ſi ce juſte Juge n'impoſoit des bornes aux tentations, elles nous accableroient infailliblement, en nous ſur-chargeant au-delà de nôtre pouvoir.

*Gregor. Moral in Job. l. 9. ch. 22.*

℣. 14. juſqu'à la fin. *C'eſt pourquoi , mes très-*

*chers freres, fuyez l'idolatrie. Je vous parle comme à des perſonnes ſages, &c.*

L'Apôtre entreprend ici de détruire la liberté que prenoient quelques eſprits forts parmi les Corinthiens, non-ſeulement de manger des viandes immolées aux idoles en préſence des foibles, mais encore d'aſſiſter aux feſtins que les Payens faiſoient de ces mêmes viandes en l'honneur de leurs dieux.

Il n'y a rien de plus fort & de plus preſſant, que les moyens qu'il emploie pour les convaincre, que c'eſt un attentat contre la majeſté divine, & une impieté déteſtable que de prendre part à la table des idoles, quoique d'ailleurs elles ne fiſſent aucune impreſſion ſur les viandes qui leur étoient immolées. La principale raiſon eſt l'étroite union que nous avons avec JESUS-CHRIST: car il a voulu que nous fuſſions ſi intimement unis, que nous ne fiſſions tous qu'un même corps en lui & avec lui; c'eſt ce que l'Apôtre exprime dans l'Epître aux Galates en ces termes: *Vous n'êtes tous qu'un en* JESUS-CHRIST, c'eſt-à dire, ſelon l'explication des Peres, *un même corps & une même perſonne avec* JESUS-CHRIST, *& enfin* JESUS-CHRIST *même.* Cette union intime nous eſt repréſentée & ſe fait par la communion du corps de JESUS-CHRIST: car non-ſeulement nous entrons en union avec lui, mais nous ſommes ſon corps même. Et comme pluſieurs grains unis enſemble pour faire un ſeul pain ne ſont plus diſtingués les uns des autres; il en eſt de même de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST, qui eſt lui-même le pain dont nous ſommes nourris, & transformés en lui. Car il y a cette difference entre la nourriture du corps & celle de l'eſprit, que celle du corps eſt changée & rendue conforme au corps qui la reçoit, mais celle

*Gal.* 3. 28.

celle de l'eſprit, qui eſt JESUS-CHRIST même, nous change & nous transforme en lui-même, en nous uniſſant tous enſemble, pour ne faire qu'un tout avec lui & un même corps dont il eſt le chef. C'eſt ce qui nous eſt marqué dans la priere que nôtre Seigneur fait pour nous à Dieu ſon Pere dans ſon Evangile: *Pere ſaint*, dit-il, *conſervez en vôtre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils ſoient un comme nous.* Cela veut dire, ſelon ſaint Auguſtin, que comme *le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit dans l'eternité ayant une même eſſence n'ont qu'une même volonté; ainſi le Sauveur demande à ſon Pere, que les Chrétiens, qui étant de même nature compoſent avec lui le corps de ſon Egliſe, ſoient un entr'eux, par une même ſocieté d'amour*, PER *eandem dilectionis ſocietatem.*

*Joan.* 17. 11.

*Auguſt. l.* 4. *de Trin. c.* 9.

S'il eſt vrai que nous ſoyons auſſi étroitement unis aux trois Perſonnes divines, & à JESUS-CHRIST dans la communion de ſon Corps & de ſon Sang, & dans toute la conduite de nôtre vie, qui doit être une communion en eſprit & par une foi continuelle, fortifiée toûjours de plus en plus par la ſacramentelle; s'il eſt vrai, dis-je, que cette liaiſon ſoit intime, ſe peut-il faire, que nous ſoyons d'intelligence avec ſes plus grands ennemis? Lorſqu'un Prince invite à ſa table quelqu'un de ſes ſujets, & qu'il lui fait l'honneur de manger avec lui des mêmes viandes qu'on lui ſert, ne ſeroit-ce pas une perfidie déteſtable de lier amitié avec ſes ennemis, & de ſe mettre à table avec eux pour ſe réjouir enſemble? JESUS-CHRIST nous invite à ſa table pour y manger non pas une viande qui ſoit diſtinguée de lui-même, mais ſon propre corps, pour nous donner une preuve de ſon ardente charité: après cela, peut-on *boire le calice des démons*, & *peut-on participer à leur table*? *Le*

*calice des démons*, dit S. Bernard, n'eſt pas ſeulement la part que l'on prend à ce qui eſt offert aux idoles comme faiſoient les Corinthiens; c'eſt plus particulierement l'orgueil, c'eſt l'envie, c'eſt la médiſance entre les Catholiques mêmes: celui qui boit ce calice déteſtable, ne peut avoir de part au calice de JESUS-CHRIST qu'à ſa propre condamnation; c'eſt par cette ſorte d'idolatrie que le Chrétien, qui doit être un même eſprit avec JESUS-CHRIST, devient un même eſprit avec le démon, en lui prêtant ſon conſentement & ſa volonté.

Mais comme l'Apôtre ne défend pas ſeulement l'idolatrie formelle, qui conſiſte à ſacrifier aux idoles & à leur offrir de l'encens, mais auſſi tout ce qui peut en approcher & s'y rapporter; il faut auſſi avoir ſoin d'éviter non-ſeulement les pechés griefs, qui tuent nôtre ame ou celle du prochain par le mauvais exemple, & la ſéparent du corps de JESUS-CHRIST qui lui donnoit la vie, mais encore tout ce qui pourroit la bleſſer ou la défigurer le moins du monde, en *nous abſtenant de tout ce qui a quelque apparence de mal.* Le profond reſpect que nous devons avoir pour nôtre divin Chef, & nôtre reconnoiſſance pour ſes bontés infinies, doivent nous tenir dans une attention continuelle, pour ne cauſer aucune rupture dans les membres de ce corps ſacré: Ainſi toutes les choſes qui ſont permiſes d'elles-mêmes, & qui n'édifient point, deviennent illicites & l'on s'en doit abſtenir. Ce n'eſt pas aſſez de ne vouloir point de mal à ſon prochain, il faut avoir pour lui toute la complaiſance & tous les égards que l'on peut avoir legitimement pour le ſatisfaire, *en ne cherchant point ce qui nous eſt avantageux à nous-mêmes, mais ce qui eſt utile aux autres pour leur ſalut*

1. *Theſſ.* 5. 22.

ℵ. 33.

Apprenez donc d'ici, dit S. Chryſoſtome, que

que quand vous jeûneriez, quand vous coucheriez ſur la dure, quand vous paſſeriez toute vôtre vie dans les larmes, vous ne feriez rien en cela qui fût conſiderable, ſi en même temps vous n'étiez utile à perſonne, & ſi vous n'aviez ſoin de vos freres. Il n'y a point de veritable vertu, quand elle n'eſt pas jointe au bien du prochain. Le ſerviteur qui rendit tout entier à ſon maître le talent qu'il avoit reçu de lui, & qui fut ſi ſeverement puni, parce qu'il ne l'avoit pas fait multiplier, le fait aſſez voir par ſon exemple.

# CHAPITRE XI.

1. *IMitatores mei eſtote, ſicut & ego Chriſti.*

1. SOyez mes imitateurs, comme je le ſuis moi-même de JESUS-CHRIST.

2. *Laudo autem vos, fratres, quòd per omnia mei memores eſtis: & ſicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis.*

2. Je vous louë, mes freres, de ce que vous vous ſouvenez de moi en toutes choſes, & que vous gardez les traditions & les regles que je vous ai données.

3. *Volo autem vos ſcire, quòd omnis viri caput Chriſtus eſt: caput autem mulieris, vir: caput verò Chriſti, Deus.*

3. Mais je deſire que vous ſçachiez que JESUS-CHRIST eſt le chef & la tête de tout homme; que l'homme eſt le chef de la femme; & que Dieu eſt le chef de JESUS-CHRIST. *Epheſ. 5. 23.*

4. *Omnis vir orans aut prophetans velato*

4. Tout homme qui prie ou qui prophetiſe

ayant la tête couverte, deshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophetise n'ayant point la tête couverte *d'un voile*, deshonore sa tête *; car c'est comme si elle étoit rasée.

6. Que si une femme ne se voile point la tête, elle devroit donc avoir aussi les cheveux coupés. Mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête.

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce
Gen. 1. 26. qu'il est l'image & la gloire de Dieu, au-lieu que la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme *:

Gen. 2. 23. 9. & l'homme n'a pas été créé pour la femme; mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa

*capite, deturpat caput suum.*

*5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum: unum enim est ac si decalvetur.*

*6. Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si verò turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.*

*7. Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam imago & gloria Dei est, mulier autem gloria viri est.*

*8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro:*

*9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.*

*10. Ideò debet mulier potestatem habere*

*v. 5. expl.* parce que c'étoit contre la modestie.

*v. 8.* ainsi elle doit être assujettie.

*supra*

*ſupra caput propter angelos.*

tête à cauſe des Anges *, *la marque de* la puiſſance *que l'homme a ſur elle.*

11. *Verumtamen neque vir ſine muliere, neque mulier ſine viro, in Domino.*

11. Toutefois ni l'homme n'eſt point ſans la femme, ni la femme ſans l'homme en nôtre Seigneur *.

12. *Nam ſicut mulier de viro, ita & vir per mulierem: omnia autem ex Deo.*

12. Car comme la femme *au commencement* a été tirée de l'homme, auſſi l'homme *maintenant* naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu *,

13. *Vos ipſi judicate: decet mulierem non velatam orare Deum?*

13. Jugez vous-mêmes, s'il eſt bien-ſéant à une femme de prier Dieu ſans avoir un voile ſur la tête?

14. *Nec ipſa natura docet vos, quòd vir quidem ſi comam nutriat, ignominia eſt illi:*

14. La nature même ne vous enſeigne-t-elle pas, qu'il ſeroit honteux à un homme de laiſſer *toûjours* croître ſes cheveux;

15. *mulier verò ſi comam nutriat, gloria eſt illi: quoniam capilli pro velamine ei dati ſunt.*

15. & qu'il eſt au-contraire honorable à une femme de les laiſſer toûjours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir?

16. *Si quis autem videtur contentioſus*

16. Que ſi quelqu'un aime à conteſter, il nous

*v.* 10. *expl.* du reſpect qu'elles doivent ou aux Prêtres qui ſont les Anges de l'Egliſe, ou aux Anges mêmes qui ſont préſens aux aſſemblées des Chrétiens & qui portent leurs prieres à Dieu. *Auguſt.*

*v.* 11. *i. e.* ils ont beſoin l'un de l'autre.

*v.* 12. *lettr.* tout vient de Dieu.

ſuffit

ſuffit de répondre, que ce n'eſt point là nôtre coutume, ni celle de l'Egliſe * de Dieu.

17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui eſt que vous vous conduiſez de telle ſorte dans vos aſſemblées, qu'elles vous nuiſent au-lieu de vous ſervir.

18. Premierement, j'apprends que lorſque vous vous aſſemblez dans l'Egliſe, il y a des partialités parmi vous, & je le croi en partie:

19. Car il faut qu'il y ait même des hereſies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée *.

† Jeudi Saint.

20. † Lors donc que vous vous aſſemblez comme vous faites, ce n'eſt plus manger la Cene du Seigneur;

21. car chacun y mange ſon ſouper particulier ſans attendre les autres. Et ainſi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès *.

*esse: nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesiæ Dei.*

17. *Hoc autem præcipio: non laudans, quòd non in melius, sed in deterius convenitis.*

18. *Primùm quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo:*

19. *Nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.*

20. *Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare.*

21. *Unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.*

*v.* 16. *expl.* ſoit de faire ce qu'il condamne en ce lieu, ou de conteſter.

*v.* 19. *lettr.* qui ſont bons & de miſe, metaphore priſe de la monnoie.

*v.* 21. *lettr.* s'enivrent, ce qui eſt un hebraïſme, qui ſignifie faire grande chere.

22. *Num-*

22. *Numquid domos non habetis ad manducandum & bibendum? Aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confunditis eos qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? In hoc non laudo.*

22. N'avez vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger? Ou mépriſez-vous l'Egliſe de Dieu? Et voulez-vous faire honte à ceux qui ſont pauvres *? Que vous dirai-je ſur cela? Vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en louë point.

23. *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem,*

23. † Car c'eſt du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai auſſi enſeigné; qui eſt, que le Seigneur JESUS la nuit même qu'il devoit être livré *à la mort*, prit du pain,

† Le jour du ſaint Sacrement.

24. *& gratias agens fregit & dixit: Accipite, & manducate:* HOC EST CORPUS MEUM, *quod pro vobis tradetur: hoc facite in meam commemorationem.*

24. & ayant rendu graces, le rompit, & dit à ſes diſciples: Prenez, & mangez: CECI EST MON CORPS, qui ſera livré * pour vous; faites ceci en memoire de moi.

*Matth.* 26. 26. *Marc.* 14. 22. *Luc.* 22. 17.

25. *Similiter & calicem, poſtquam cœnavit, dicens:* HIC CALIX NOVUM TESTAMENTUM EST IN MEO SANGUINE; *hoc facite quotieſcumque bibetis, in meam commemorationem.*

25. *Il prit* de même le calice après avoir ſoupé, en diſant: CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE * EN MON SANG; faites ceci en memoire de moi toutes les fois que vous le boirez.

*v.* 22. *lettr.* n'ont pas le moyen de ſe traiter comme vous?

*v.* 24. *Grec.* qui eſt rompu.

*v.* 25. *lettr.* le nouveau Teſtament.

26. Car

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez * la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.

26. *Quotieſcumque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabiti; donec veniat.*

*Joan. 6.* 27. C'eſt pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, il ſera coupable du corps & du ſang du Seigneur *.

27. *Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & ſanguinis Domini.*

*1. Cor. 13. 5.* 28. Que l'homme donc s'éprouve lui-même *, & qu'il mange ainſi de ce pain & boive de ce calice.

28. *Probet autem ſeipſum homo: & ſic de pane illo edat & de calice bibat.*

29. Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement *qu'il doit* du corps du Seigneur *¶.

29. *Qui enim manducat & bibit indignè, judicium ſibi manducat & bibit: non dijudicans corpus Domini.*

30. C'eſt pour cette raiſon qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languiſſans, & que pluſieurs dorment *du ſommeil de la mort.*

30. *Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.*

31. Que ſi nous nous jugions nous-mêmes, nous ne ſerions pas jugés * *de Dieu.*

31. *Quòd ſi noſmetipſos dijudicaremus, non utique judicaremur.*

*v.* 26. *Grec.* annoncez.
*v.* 27. *i. e.* de l'avoir livré à la mort.
*v.* 28. *i. e.* s'examine ſoigneuſement.
*v.* 29. *expl.* avec les autres viandes.
*v.* 31. *i. e.* punis, châtiés.

32. *Dum*

32. *Dum judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.*

32. Mais lorſque nous ſommes jugés de la ſorte, c'eſt le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne ſoyons pas condamnés avec le monde ¶.

33. *Itaque fratres mei, cùm convenitis ad manducandum, invicem expectate.*

33. C'eſt pourquoi, mes freres, lorſque vous vous aſſemblez * pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.

34. *Si quis eſurit, domi manducet: ut non in judicium conveniatis. Cetera autem, cùm venero, diſponam.*

34. Si quelqu'un eſt preſſé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous aſſembliez pas à vôtre condamnation. Je reglerai les autres choſes lorſque je ſerai venu.

v. 33. *expl.* dans l'Egliſe.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. SOyez *mes imitateurs, comme je le ſuis moi-même de* JESUS-CHRIST.

*Soyez mes imitateurs*, en toutes choſes, mais ſur-tout en ce qui regarde l'édification du prochain; ceci ſe rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire au chapitre précedent.

*Comme je le ſuis moi même de* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, puiſque j'imite moi-même JESUS-CHRIST, pourquoi ne me pourriez-vous pas imiter? L'Apôtre dit ceci pour montrer qu'il ne propoſe point d'autre modelle de perfection que JESUS-CHRIST même; & que s'il demande d'être imité, c'eſt afin que JESUS-CHRIST le ſoit à plus forte raiſon.

℣. 2.

*℣ 2. Je vous loüe, mes freres, de ce que vous vous ſouvenez de moi en toutes choſes, & que vous gardez les traditions & les regles que je vous ai données.*

*Je vous loüe, &c.* Quoique cette louange ſoit generale, elle ne comprend néanmoins que ceux qui en étoient veritablement dignes.

*De ce que vous vous ſouvenez de moi en toutes choſes*; c'eſt-à-dire, de tout ce que vous avez appris de moi pendant le ſejour que j'ai fait à Corinthe pour y établir vôtre Egliſe; *& que vous gardez* pour la plûpart, *les traditions & les regles que je vous ai données* de vive voix, ou par écrit; c'eſt-à-dire, de la modeſtie que vous devez avoir dans vos aſſemblées, ſur-tout en ce qui regarde la maniere dont les femmes doivent paroître dans l'Egliſe; c'eſt de quoi il eſt ici principalement queſtion.

*℣. 3. Mais je deſire que vous ſachiez que* JESUS-CHRIST *eſt le chef & la tête de tout homme; que l'homme eſt le chef de la femme; & que Dieu eſt le chef de* JESUS-CHRIST.

*Mais*, afin de vous confirmer dans l'obſervation de mes reglemens, & ſur-tout de ceux que je vous ai laiſſés touchant la modeſtie & la bienſéance des femmes dans l'Egliſe, & pour vous aider à reformer les abus qui ſe ſont gliſſés ſur cette matiere parmi quelques-uns.

*Je deſire que vous ſachiez*, comme une verité fondamentale ſur laquelle eſt appuyé le reglement que je vous ai donné, *que* JESUS-CHRIST *eſt le chef & la tête de tout homme*; c'eſt-à-dire, que l'homme, ſelon l'ordre de Dieu, releve immediatement de JESUS-CHRIST, & lui doit être ſoumis, comme n'ayant point de ſuperieur plus grand que lui ſur la terre; & eſt à ſon égard ce qu'eſt la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

Que

*Que l'homme eſt le chef*; c'eſt-à-dire, le ſupérieur immediat, ſelon l'ordre de la nature & l'inſtitution divine, *de la femme*; c'eſt-à-dire, du ſexe feminin; car il ne s'agit pas ici de la ſeule ſuperiorité du mari par-deſſus la femme, mais même de l'autorité que Dieu a donnée à l'homme ſur celles qui ne ſont pas mariées.

*Et que Dieu eſt le chef de* JESUS-CHRIST, ſelon la nature humaine; car à l'égard de la nature divine il eſt égal à ſon Pere: Ceci eſt dit par parentheſe, pour faire voir l'ordre de ces diverſes dépendances, & pour montrer qu'elles ſe rapportent toutes à Dieu, qui eſt le ſouverain Seigneur de toutes choſes.

℣. 4. *Tout homme qui prie ou qui prophetiſe ayant la tête couverte, deshonore ſa tête.*

*Tout homme qui prie* publiquement dans l'Egliſe; *ou qui prophetiſe*; c'eſt-à-dire, qui explique aux Fidéles les revelations qu'il a reçuës de Dieu ſur les myſteres de la religion, ou ſur les difficultés de l'Ecriture ſainte.

*Ayant la tête couverte* d'un voile, qui eſt une marque de ſujétion, *deshonore ſa tête*; c'eſt-à-dire, qu'en ſe couvrant la tête comme font les femmes, il ſe deshonore lui-même, & mépriſe JESUS-CHRIST. Il n'eſt pas ici queſtion ni du chapeau ni du bonnet, qui n'ont pas été inſtitués pour être des marques de ſujétion; mais ſeulement pour l'ornement & la commodité de l'homme. Or l'Apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens ſe fuſſent aviſés de ſe voiler comme les femmes, ni qu'ils fuſſent en peine de ſavoir s'ils devoient prier la tête découverte, puiſque c'étoit la coutume de toutes les Egliſes; mais c'eſt pour répondre à certaines femmes qui s'imaginoient avoir le droit de faire la même choſe, & de ſe pouvoir diſpenſer de l'obligation que l'Apôtre leur avoit impoſée d'être voilées

voilées dans l'Egliſe. Il montre qu'il y a bien de la difference entre l'un & l'autre ſexe, & que le voile ne convient nullement à l'homme qui n'eſt ſoumis à perſonne ſur la terre, mais à la femme à cauſe de l'état d'aſſujetiſſement où elle eſt née, & où elle doit vivre ſelon l'ordre de Dieu.

*℣. 5. Mais toute femme qui prie, ou qui prophetiſe, n'ayant point la tête couverte* d'un voile, *deshonore ſa tête, car c'eſt comme ſi elle étoit raſée.*

*Mais toute femme, &c.* qui expoſe les revelations. Voyez ci-deſſus: Car il y avoit des Prophetesſes dans l'ancien Teſtament, comme Marie ſœur de Moyſe, Exod. 15. 20. Debora, Judic. 5. la femme d'Iſaïe, 8. 3. Anne mere de Samuël, 1. Rois 2 Holda, 2. Rois 22. 14. Il y en avoit auſſi dans le commencement de l'Egliſe, comme Anne la Propheteſſe, Luc. 2. 36. les filles de Philippe le Diacre, Act. 21. 9. & d'autres qui parurent dans la ſuite du temps dans diverſes Egliſes. Cependant l'Apôtre le défend, voyez 1. Tim. 2. 12. mais cette défenſe doit s'entendre avec cette limitation, ſi ce n'eſt qu'elles en ayent une inſpiration ſpeciale de la part de Dieu reconnuë par l'Egliſe.

*Deshonore ſa tête*, parce que c'eſt contre la modeſtie; c'eſt-à-dire, ſe deshonore elle-même, ſe privant de la marque de ſa ſujétion naturelle envers l'homme, & renonçant par cette conduite à l'honneur qu'elle a de l'avoir pour ſon chef; ainſi toute la gloire de la femme conſiſte à être ſoumiſe à l'homme.

*Car c'eſt comme ſi elle étoit raſée*; c'eſt-à-dire, que ſi elle perd la marque naturelle de ſa ſujétion, quand elle eſt raſée, elle en perd la marque volontaire lorſqu'elle eſt dévoilée, & fait voir par cette poſture indécente qu'elle renonce, autant qu'il eſt en elle, à cette ſoumiſſion qui

eſt

eſt toute ſa gloire, puiſqu'elle n'en veut point porter la marque.

*¥. 6. Que ſi une femme ne ſe voile point la tête, elle devroit donc avoir auſſi les cheveux coupés; mais s'il eſt honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être raſée, qu'elle ſe voile la tête.*

*Que ſi une femme, &c.* quitte la marque volontaire de ſa ſoumiſſion, qui eſt le voile, elle en doit auſſi quitter la marque naturelle, qui eſt la longue chevelure.

*Mais s'il eſt honteux à une femme*, ſelon l'aveu de tout le monde, *d'avoir les cheveux coupés*; parce qu'ils ſont l'ornement naturel de ſa beauté, & la marque glorieuſe de ſa ſoumiſſion, & de ſon obéiſſance; *qu'elle ſe voile la tête*, afin de ne point tomber dans une contrarieté ridicule, telle que ſeroit celle de vouloir conſerver la marque naturelle de ſa ſoumiſſion en conſervant ſa chevelure, & de renoncer en même temps à celle qui eſt artificielle & volontaire en quittant le voile; puiſqu'il n'y a rien de plus juſte que la volonté ſuive la nature. Tout ce raiſonnement de l'Apôtre ſuppoſe que le voile eſt une marque reçuë parmi les hommes pour témoigner la ſoumiſſion de ceux qui le portent; de ſorte que ſi cette marque venoit une fois à être abrogée, ou changée en quelque autre, alors ce raiſonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes, non plus qu'il ne conclut rien contre la pratique des Religieuſes à qui l'on coupe les cheveux.

*¥. 7. Pour ce qui eſt de l'homme, il ne doit point ſe couvrir la tête, parce qu'il eſt l'image & la gloire de Dieu, au-lieu que la femme eſt la gloire de l'homme.*

*Pour .... il ne doit point ſe couvrir la tête*; c'eſt-à-dire, porter le voile, ſi ce n'eſt par neceſſité,

ceſſité, ou incommodité; *parce qu'il eſt l'image & la gloire de Dieu*; c'eſt-à dire, le Seigneur immediat de toutes les créatures viſibles, & une émanation glorieuſe de la majeſté de Dieu, qu'il ne doit point cacher, ni obſcurcir par le voile, ni par le ſigne de ſujétion & de ſoumiſſion; mais tenir à découvert, afin qu'il ſoit honoré & reconnu par ceux qui le voyent: cette maniere de parler eſt hebraïque. Voyez Exod. 16. 10. & 24. 16. 17. & 33. 18. 22. & 40. 34. & ailleurs.

*Au-lieu que la femme eſt la gloire de l'homme*, comme un rayon de ſa dignité, & le miroir auquel elle eſt repreſentée; de ſorte qu'elle eſt envers l'homme ce que la lumiere de la lune eſt envers celle du ſoleil; ce qui l'oblige à reconnoître qu'elle lui eſt inferieure, & qu'elle ne peut refuſer de porter le voile, qui eſt la marque exterieure de la ſoumiſſion.

℣. 8. *Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.*

L'Apôtre prouve que la femme eſt la gloire de l'homme, & non pas l'homme de la femme, parce que la femme a été tirée de l'homme, & non l'homme de la femme; c'eſt une nouvelle raiſon pour montrer que la femme eſt inferieure à l'homme. Voyez Geneſ. 1. 26. 27. c. 2. 2. 21. 22.

℣. 9. *Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.*

*Et ..... mais la femme pour* la compagnie de *l'homme*, c'eſt-à-dire, pour lui ſervir d'aide dans la propagation de ſa poſterité, ce qui fait voir l'excellence de l'homme au-deſſus de la femme, & qu'elle ne doit pas refuſer de lui paroître inferieure.

℣. 10. *C'eſt pourquoi la femme doit porter ſur ſa tête à cauſe des Anges*, la marque de *la puiſſance* que l'homme a ſur elle. *C'eſt*

*C'eſt pourquoi, &c.* Puiſqu'il eſt ſi clair que les femmes ſont inferieures aux hommes, & qu'elles ne doivent jamais refuſer de porter la marque de leur ſujétion en quelque lieu que ce ſoit; il eſt encore plus juſte qu'elles la portent dans l'Egliſe, à cauſe du reſpect qu'elles doivent aux Prêtres, qui en ſont les Anges, & auſquels l'immodeſtie des femmes pourroit être un ſujet de chûte & de ruine; ou aux Anges mêmes, qui ſont préſens aux aſſemblées des Chretiens & qui portent leurs prieres à Dieu.

℣. 11. *Toutefois ni l'homme n'eſt point ſans la femme, ni la femme ſans l'homme en nôtre Seigneur.*

*Toutefois, &c.* c'eſt-à-dire: Quoiqu'à l'égard de la création il y ait de la difference, & de l'inégalité entre l'homme & la femme, il n'en eſt pas de même à l'égard de la rédemption, puiſque JESUS-CHRIST a ſouffert indifferemment pour l'homme & pour la femme; de ſorte que l'un & l'autre ſexe ont également part au ſalut. *Non eſt maſculus neque femina, &c.* *Gal.* 3. 28. Ainſi l'homme ne doit point mépriſer la femme à cauſe de l'autorité qu'il a ſur elle, ni la femme s'affliger de la ſoumiſſion qu'elle lui doit, puiſque cette inégalité qui eſt entr'eux eſt abondamment récompenſée par la part qu'ils ont à la grace du ſalut, qui eſt également commune à l'un & à l'autre ſexe.

*En nôtre Seigneur*; c'eſt-à-dire, ils ont beſoin l'un de l'autre, en vivant enſemble ſelon les regles de l'Evangile. D'autres l'expliquent de la vertu que Dieu leur donne pour la production des enfans.

℣. 12. *Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme; auſſi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu.*

*Car comme la femme, &c.* C'eſt une autre

raiſon pour montrer que l'homme ne doit point s'élever avec orgueil au-deſſus de la femme, & que la femme ne doit point ſe fâcher de ce qu'elle eſt inferieure à l'homme; c'eſt-à-dire: Quoique l'homme à l'égard de la création ait cet avantage au-deſſus de la femme, qu'elle a été tirée de lui, la femme a cet avantage au-deſſus de lui à l'égard de la propagation, que c'eſt elle dont il tire ſon origine & ſa naiſſance.

*Et l'un & l'autre vient de Dieu*; c'eſt-à-dire, l'homme ne doit point ſe prévaloir de ce que la femme a été tirée de lui, ni la femme de ce que les hommes naiſſent d'elle maintenant; mais toute la gloire en eſt due à Dieu, puiſque c'eſt lui qui eſt la premiere cauſe & l'auteur ſouverain de l'être de l'homme & de la femme.

℣. 13. *Jugez vous-même s'il eſt bien ſeant à une femme de prier Dieu ſans avoir un voile ſur la tête.*

*Jugez ..... s'il eſt bien-ſeant à une femme de prier, &c.* puiſque c'eſt en cette action, où elle doit témoigner plus de modeſtie & d'humilité.

℣. 14. *La nature même ne vous enſeigne-t-elle pas qu'il ſeroit honteux à un homme de laiſſer* toûjours *croître ſes cheveux.*

*La nature même*, c'eſt-à-dire; le jugement que la plûpart des hommes raiſonnables portent d'une choſe, & ce qu'ils autoriſent par leur coutume, *ne vous enſeigne-t-elle pas qu'il ſeroit honteux à un homme, &c.* d'affecter par là de ſe rendre ſemblable à la femme, & dégenerer de la dignité qu'il a au-deſſus d'elle. L'Apôtre veut tacitement conclure, qu'à plus forte raiſon il ſeroit honteux à l'homme de porter un voile artificiel comme la femme, puiſqu'il tomberoit dans le même inconvenient, que s'il laiſſoit croître ſes cheveux, & que ce ſeroit témoigner par cette marque, qu'il cede au droit de l'autorité qu'il a ſur la femme. Cet uſage regarde le

temps

temps où vivoit ſaint Paul parmi les nations les plus polies.

*ỳ.* 15. *Et qu'il eſt au contraire honorable à une femme de les laiſſer toûjours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir.*

*Et.....parce qu'ils, &c.* c'eſt-à-dire, qu'en laiſſant croître ſes cheveux elle ſuit l'intention de Dieu & de la nature, qui les lui ont donnés pour lui ſervir de voile. D'où l'Apôtre laiſſe à conclure, que ſi le voile naturel des cheveux eſt glorieux à la femme, le voile artificiel ne lui eſt pas moins honorable, parce qu'en le portant elle témoigne qu'elle ſuit volontairement l'ordre de Dieu & de la nature; au-lieu qu'en refuſant de le porter, c'eſt renverſer cet ordre, puiſque Dieu lui ayant donné un voile pour ſe couvrir, elle fait ce qu'elle peut au-contraire pour ſe découvrir, & pour s'expoſer aux yeux des hommes.

*ỳ.* 16. *Que ſi quelqu'un aime à conteſter, il nous ſuffit de répondre, que ce n'eſt point la nôtre coutume, ni celle de l'Egliſe de Dieu.*

*Que ſi quelqu'un aime à conteſter, &c.* Car en une matiere telle que celle-ci, il eſt aiſé de trouver des ſubtilités pour combattre les raiſons de l'Apôtre, qui n'étoient pas des démonſtrations évidentes, ni plus que morales.

*Que ce n'eſt point la nôtre coutume*, de ſouffrir que les femmes ſoient dévoilées dans l'Egliſe; il parle de la coutume des Apôtres. Voyez 1. Cor. 14. 33.

*Ni celle de l'Egliſe de Dieu*; Gr. des Egliſes; ce n'eſt donc pas un nouveau reglement de l'Apôtre, comme quelques-uns croient, puiſque cette coutume étoit déja reçuë par toutes les Egliſes; mais c'étoit ſeulement une confirmation du reglement qu'il avoit déja fait ſur cette matiere, pendant ſon ſéjour à Corinthe, comme il a été remarqué ci-deſſus. Cette réponſe de

l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres, & la pratique universelle de l'Eglise sont des regles infaillibles pour servir de réponse à toutes les difficultés qu'on peut faire sur quelque matiere de discipline que ce soit.

*℣.* 17. *Mais je ne puis vous louër en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au-lieu de vous servir.*

*Mais, &c.* quoique je vous louë de ce que vous observez les réglemens que je vous ai laissés, je ne puis vous louër dans vos assemblées Ecclesiastiques. Comme l'Apôtre a loué les Corinthiens en termes generaux, verset 2. sans en exclure aucun de ceux qui n'étoient point louables; il les blâme ici tout de même, sans en excepter aucun de ceux qui ne sont point blâmables : Ce qu'il observe ordinairement dans les louanges & dans les corrections qu'il adresse aux Eglises dans le dessein de les rendre plus utiles, & afin que les imparfaits, voyant d'une part qu'ils ne sont pas si positivement exclus du nombre des plus parfaits, ils s'encouragent par là à les imiter, & à meriter les louanges qui leur sont données, & voyant de l'autre qu'on les épargne, & qu'on rejette en quelque maniere par cette adresse une partie de la faute sur les autres, ils conçoivent moins de confusion de leur état, & en ayent plus de facilité à se corriger.

*℣* 18. *Premierement, j'apprens que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous; & je le croi en partie.*

*Premierement ..... dans l'Eglise*, au lieu destiné pour l'assemblée des Fidéles, *il y a des partialités parmi vous*, en ce que les riches affectent de se distinguer d'avec les pauvres, les rebutant & ne les voulant point souffrir à leur table, ce qui cause de grands murmures & de grandes dissentions

ſentions parmi vous, & ce qui rompt l'unité de l'Egliſe, & ruine l'égalité qu'on y doit obſerver à l'égard des riches & des pauvres. Voyez ci-deſſus 1.10. & Rom. 16.17.

*Et je le croi en partie* ; c'eſt à-dire, je n'ai pas grande peine à le croire.

*℣.19. Car il faut qu'il y ait même des hereſies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.*

*Car il faut qu'il y ait même des hereſies*; c'eſt-à-dire, cela eſt moralement inévitable, ſuppoſé la malice du diable & le vice des hommes, les prédictions & la permiſſion de Dieu, qui ne veut pas empêcher par ſa toute-puiſſance la naiſſance des hereſies, parce qu'elles ſont utiles en quelque choſe. Voyez Matth. 18.7. & Luc 17.1.

*Afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous:* c'eſt-à-dire, que ceux qui ne ſont à lui qu'en apparence, ſoient reconnus pour tels qu'ils ſont, afin qu'ils ne puiſſent point infecter le corps de l'Egliſe, en y demeurant inconnus.

*Qui ont une vertu éprouvée*, tant à l'égard des mœurs que de la doctrine *Gr.* bons & de mile; metaphore priſe de la monnoie.

*℣.20. Lors donc que vous vous aſſemblez comme vous faites, ce n'eſt plus manger la Cene du Seigneur.*

*Lors..... ce n'eſt plus manger la Cene du Seigneur.* C'étoit le ſouper que les premiers Fidéles avoient accoutumé de faire tous enſemble avant la celebration du myſtere de l'Euchariſtie, en memoire du ſouper que JESUS-CHRIST fit avec ſes Apôtres lorſqu'il inſtitua ce Sacrement. Ce ſouper ſe nommoit *Agape*, c'eſt à-dire, *charité* ; parce que les pauvres y étoient ſuſtentés aux dépens des riches, & parce que tous les Fidéles s'y aſſembloient pour témoigner & pour renouveller l'union & la charité qui étoit entr'eux,

tr'eux, & même pour imiter en quelque maniere cette communauté de biens qui étoit dans l'Egliſe de Jeruſalem. L'Apôtre reprend ici l'abus qui commençoit à s'y introduire par les riches, qui pour ſe diſtinguer d'avec les autres, & ne pouvant ſouffrir la frugalité qu'on obſervoit dans ce repas, faiſoient des tables à part où ils faiſoient grand' chere, ſans ſe mettre en peine des pauvres qui n'avoient que leurs reſtes. Il dit que d'agir de cette ſorte ce n'eſt pas manger la Cene du Seigneur, puiſque cette Cene étoit frugale, & qu'il la rendit commune à tous les Fidéles, ſans en exclure perſonne, non pas même celui qui le trahiſſoit. Voyez Act. 2.42. 2. Pier. 2. 13. Jud. 12.

*¥.21. Car chacun y mange ſon ſouper particulier, ſans attendre les autres: & ainſi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès.*

*Car chacun, &c.* c'eſt-à-dire, les riches pour la plûpart font grand' chere, *ſans attendre les autres*, qui ſont les pauvres: *& ainſi les uns n'ont rien à manger*, ou n'ont que les reſtes des riches, *pendant que les autres, &c.* s'enivrent.

*¥. 22. N'avez-vous pas vos maiſons pour y boire & pour y manger? Ou mépriſez vous l'Egliſe de Dieu? & voulez-vous faire honte à ceux qui ſont pauvres? Que vous dirai-je ſur cela? vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en loüe point.*

*N'avez vous pas vos maiſons pour y boire & pour y manger?* Si vous deſirez manger à part, & vous regaler avec vos ſemblables, pourquoi ne le faites vous pas dans vos maiſons particulieres, plutôt que dans l'Egliſe, où on ne doit manger qu'en commun & dans la derniere frugalité?

*Ou mépriſez-vous l'Egliſe de Dieu*; c'eſt-à-dire, l'aſſemblée des Fidéles qui eſt conſacrée à Dieu,

Dieu, & qu'on ne peut mépriſer, que le mépris ne retombe ſur Dieu même, ou le temple où s'aſſemblent les Fidéles, qui eſt conſacré à Dieu, vous y comportant avec ſi peu de reſpect, & n'en faiſant pas difference d'avec vos maiſons particulieres ?

*Et voulez vous faire honte à ceux qui ſont pauvres*, vous ſéparant d'avec eux, comme s'ils étoient indignes de vôtre compagnie, & faiſant remarquer leur neceſſité & leur pauvreté à tout le monde, ce qui ne peut pas manquer de leur cauſer de la confuſion.

*Que vous dirai-je*; c'eſt-à-dire, que vous puis-je dire *ſur cela ? Vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en louë point*; mais au-contraire je vous en blâme, comme d'une action directement contraire à l'inſtitution du myſtere que vous devez celebrer après ce ſouper, comme il l'explique dans le verſet ſuivant.

℣. 23. *Car c'eſt du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai auſſi enſeigné; qui eſt, que le Seigneur* JESUS *la nuit même qu'il devoit être livré* à la mort, *prit du pain.*

*Car*; Je ne ſçaurois louër vôtre procedé; puiſqu'au-lieu de vous ſervir de ce ſouper myſterieux, pour vous diſpoſer à la reception de l'Euchariſtie, qui en eſt comme la fin & la concluſion, vous vous en ſervez au-contraire pour la profaner, en rompant l'unité de l'Egliſe, & bleſſant la charité de vos freres, dont ce Sacrement eſt le ſigne, étant inſtitué pour vous unir tous enſemble à JESUS-CHRIST par la charité.

*C'eſt du Seigneur que j'ai appris, &c.* comme un point de foi des plus importans;

*Qui eſt que le Seigneur* JESUS, c'eſt-à-dire, par revelation du Seigneur, & non par une ſimple tradition. L'Apôtre exprime cette circonſtance pour affermir davantage les Corinthiens dans la foi de ce myſtere.

*La nuit même qu'il devoit être livré*, c'eſt-à-dire, dans un temps où il étoit ſi plein de triſteſſe, & ſur le point d'être livré à la mort volontairement par Judas, Dieu l'ayant ainſi ordonné.

*Prit*, ſur la fin du ſouper, avant que la table & les viandes mêmes fuſſent ôtées, *du pain* ſans levain; puiſque c'étoit au temps de Pâque, pendant lequel l'uſage du levain étoit interdit, ſelon la loi.

℣. 24. *Et ayant rendu graces, le rompit, & dit à ſes diſciples: Prenez, & mangez: Ceci eſt mon corps, qui ſera livré pour vous; faites ceci en memoire de moi.*

*Et ayant rendu graces*; à ſon Pere, de l'inſtitution qu'il alloit faire de ce Sacrement, qui eſt ce que vous devriez faire auſſi, pour participer dignement à ce myſtere, au-lieu de vous abandonner aux excès de bouche & à la diſſolution.

*Le rompit*, en autant de parties qu'il y avoit de perſonnes à table, après l'avoir conſacré.

*Et dit à ſes diſciples: Prenez*, dans vos mains: c'eſt pour cela que les premiers Fidéles recevoient l'Euchariſtie dans leurs mains avant que de communier.

*Et mangez*; *Ceci*, c'eſt-à-dire; Ce que je vous donne à manger; *eſt* veritablement & proprement *mon corps*; cette partie exterieure de moi même qui eſt compoſée d'organes; il ne veut pas dire que ce qu'il tient ſoit encore du pain, & que ce pain ſoit ſon corps, comme le prétendent les heretiques, afin de détourner le ſens propre & litteral de ces paroles contre le ſentiment unanime de l'Egliſe & le conſentement de tous les Peres.

*Qui ſera livré*; Gr. *qui eſt rompu* dès à-préſent, non en ſoi-même, mais dans ſon ſigne, c'eſt-à-dire, dans les eſpeces du pain qui ſont rompuës dans ce Sacrement en ſigne des douleurs

leurs extrêmes que je m'en vais endurer : *pour vous*, pour la remiſſion de vos pechés, & pour vous acquerir la grace & le ſalut.

*Faites ceci*; c'eſt-à-dire, faites ce que vous me voyez faire à préſent, celebrez ce myſtere comme vous voyez que je le celebre: conſacrez, rompez, mangez, diſtribuez ce ſacrement de mon corps de la même maniere que je le conſacre, que je le romps, que je le mange, & que je vous le donne à manger.

*En memoire de moi*; c'eſt-à-dire, en memoire & en reconnoiſſance de la mort cruelle que je m'en vais volontairement ſouffrir pour vôtre ſalut, & de l'amour extrême qui me porte à la ſouffrir.

*℣.* 25. Il prit *de même le calice après avoir ſoupé, en diſant: Ce calice eſt la nouvelle alliance en mon Sang; faites ceci en memoire de moi toutes les fois que vous le boirez.*

Il prit *de même le calice, &c.* & avec les mêmes ceremonies qu'il venoit d'obſerver ſur le pain; le conſacrant après avoir rendu graces, & en buvant, & en donnant à boire à tous ſes diſciples: il y avoit dans ce calice du vin mêlé d'eau, ſelon la coutume du pays, ce qui fait que l'Egliſe l'obſerve encore aujourd'hui.

*En diſant: Ce calice eſt la nouvelle alliance*; c'eſt-à-dire, le ſigne confirmatif de la nouvelle alliance. Voyez Gen. 17. 11. 13. Eccl. 44. 21. *Autr. Nouvelle*, parce qu'elle ne s'eſt accomplie que dans la fin des temps, & qu'elle a ſuccedé à l'alliance de la loi, n'étant plus comme la premiere, fondée ſur les œuvres ſerviles de la loi & ſur les ſeuls efforts de l'homme; mais ſur la pure grace de Dieu, qui juſtifie tous ceux qui ſont compris dans cette alliance par la foi vive aux merites de ſon Fils; ce qui leur inſpire efficacement tous les moyens neceſſaires pour par-

venir à l'unique fin & à l'unique objet de cette alliance, qui eſt le ſalut; parce que le propre effet de cette alliance eſt de renouveller l'homme par la charité, au lieu que la premiere ne lui inſpirant que la crainte, eſt plus capable d'augmenter la corruption que de l'ôter.

*En mon Sang, &c.* qui ſera par ſon effuſion la cauſe meritoire & effective de cette alliance. Voyez. Heb. 8. 9.

*Toutes les fois que vous le boirez.* Il ſemble que l'Apôtre, par cette expreſſion, laiſſe à entendre qu'il n'eſt pas d'une neceſſité abſoluë de boire le calice, & que l'Egliſe en peut diſpenſer pour des cauſes legitimes; car il ne dit pas abſolument: Faites ceci en memoire de moi, comme il l'a dit du Sacrement de ſon corps; mais: Faites ceci, &c. *toutes les fois que vous le boirez:* Ce qui marque qu'il y a telle occaſion où l'Egliſe pourroit en diſpenſer, ou n'en pas uſer.

*ỿ. 26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne.*

*Car.* Ce ſont les paroles de l'Apôtre qui explique le ſens de celles de Nôtre-Seigneur: Vous ferez ceci en memoire de moi.

*Toutes les fois que vous mangerez ce pain, &c.* qui eſt le corps de JESUS-CHRIST, ou le Sacrement de ſon corps, qui retient les apparences du pain.

*Vous annoncerez, &c.* c'eſt-à-dire: Vous devez celebrer ſolemnellement par cette action la memoire de la mort de JESUS-CHRIST avec toute la foi, tout l'amour & toute la reconnoiſſance que vous lui devez pour un ſi grand bienfait. L'Egliſe s'acquitte fort exactement de ce précepte dans le ſacrifice de la Meſſe, puiſqu'elle y reitere ſouvent cette memoire, non-ſeulement dans

dans ſes oraiſons, & dans les paroles de l'oblation; mais même dans toutes les ceremonies de ce ſacrifice, qui n'aboutiſſent toutes qu'a repréſenter vivement & ſenſiblement aux Fidéles la mort & la Paſſion de JESUS-CHRIST, *juſqu'à ce qu'il vienne*, viſiblement pour juger le monde: ce qui fait voir que ce ſacrifice doit durer juſqu'à la fin des ſiecles. *Juge ſacrificium, &c.* Dan. 11. 31. ch. 12. 11.

¥. 27. *C'eſt pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, il ſera coupable du corps & du ſang du Seigneur.*

*C'eſt pourquoi quiconque mangera ce pain* myſtique de l'Euchariſtie, qui eſt en verité le corps de nôtre Seigneur par le changement qui en a été fait par la conſecration, *ou boira le calice du Seigneur indignement*; c'eſt-à-dire, ſans ſe diſpoſer à la digne reception de ce Sacrement par une vive reſſouvenance de la mort de JESUS-CHRIST; *ou*, ſe peut prendre ici pour *&*; comme *&*, ſe peut prendre pour *ou*, dans le verſet 26. car les particules conjonctives ſe confondent quelquefois avec les disjonctives, & les disjonctives avec les conjonctives.

*Il ſera coupable du corps, &c.* c'eſt-à dire, d'avoir profané, non du ſimple pain, mais le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, auſquels le pain & le vin ont été changés; & ſera à proportion auſſi coupable que s'il avoit tué le Seigneur, qui eſt un crime ſemblable à celui que commirent les Juifs en le mettant à mort. Voyez Heb. 6. 6. & 10. 29. Si l'Euchariſtie ne contient pas veritablement le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, tout ce raiſonnement de l'Apôtre eſt équivoque, & ne conclut rien de ce qu'il prétend; ce qui ne ſe peut dire ſans impieté.

¥ 28. *Que l'homme donc s'éprouve lui même, & qu'il mange ainſi de ce pain & boive de ce calice.*

*Que l'homme donc s'éprouve*, s'examine ſerieuſement pour voir s'il a les diſpoſitions requiſes, & qu'il travaille à les avoir pour recevoir dignement ce Sacrement, s'il ne les a pas; *lui-même*, ſans attendre que l'Egliſe procede contre lui, & qu'elle uſe de la rigueur de ſa diſcipline pour l'obliger à ce devoir; car il parle ici principalement des deſordres exterieurs.

*Et qu'il mange ainſi, &c.* c'eſt-à-dire, qu'il ſe garde-bien d'en manger autrement.

℣. 29. *Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement* qu'il doit *du corps du Seigneur.*

*Car .... mange & boit ſa propre condamnation*; c'eſt-à-dire, attire ſur ſoi la condamnation, en mangeant de ce pain celeſte & en buvant de ce calice; ou, mange & boit le ſujet & la cauſe de ſa condamnation.

*Ne faiſant pas le diſcernement* qu'il doit *du corps du Seigneur* d'avec le pain commun, ou traitant le corps du Seigneur comme une choſe commune & impure, dont on ne fait aucun cas; *Et ſanguinem teſtamenti pollutum duxerit.*

*Hebr.* 10. 29.

℣. 30. *C'eſt pour cette raiſon qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languiſſans, & que pluſieurs dorment* du ſommeil de la mort.

*C'eſt pour cette raiſon*; c'eſt-à-dire, en punition de cette profanation du corps & du ſang du Seigneur; *qu'il y a parmi vous beaucoup, &c.* de ceux mêmes qui ont reconnu leur faute, & qui ont commencé à s'en corriger: car il eſt viſible par la ſuite qu'il ne parle pas ici des impénitens;

*Et que pluſieurs dorment*; *&c.* c'eſt-à-dire, avant le temps & ſubitement, comme Ananie & Saphire. L'Ecriture ſe ſert de ce mot à cauſe de la reſſemblance qu'il y a entre ceux qui dorment

ment & ceux qui ſont morts, & peut-être parce que la mort doit être ſuivie de la reſurrection, comme le dormir eſt ſuivi du réveil.

℣. 31. *Que ſi nous nous jugions nous-mêmes, nous ne ſerions pas jugés* de Dieu.

*Que ſi nous nous jugions, &c.* c'eſt-à-dire: Nous nous condamnions nous-mêmes à quelque peine pour les crimes que nous avons commis en recevant indignement le corps & le ſang du Fils de Dieu: le Seigneur JESUS-CHRIST ne nous condamneroit pas à des peines auſſi rigoureuſes que ſont celles qu'il nous envoie. *Autr.* Si nous avions ſoin de nous examiner ſerieuſement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que JESUS-CHRIST nous envoie en punition de nos communions indignes. L'Apôtre parle ici, ſelon ſa coûtume, de même que s'il étoit du nombre des coupables, pour donner moins de confuſion à ceux qui le ſont veritablement, & pour les perſuader plus vivement de la charité qu'il a pour eux, & du deſir qu'il avoit de les decharger de leur faute, & de porter une partie de leur peine, & auſſi pour faire voir ce qu'il ſeroit lui-même ſans la grace de Dieu.

℣. 32. *Mais lorſque nous ſommes jugés de la ſorte, c'eſt le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne ſoyons pas condamnés avec le monde.*

*Mais .... c'eſt le Seigneur*, c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST même, que l'Apôtre appelle ordinairement le Seigneur, *qui nous châtie* comme un pere châtie *ſes enfans*, ſelon la force du mot Grec.

*Afin que nous ne ſoyons pas condamnés* à la mort éternelle, *avec le monde*, c'eſt-à-dire, avec les Infidéles.

℣. 33. *C'eſt pourquoi, mes freres, lorſque vous vous aſſemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.*

*C'eſt pourquoi, mes freres:* Puiſque le peché de ceux qui communient indignement eſt ſi énorme, & qu'il eſt ſuivi de punitions ſi terribles en ceux-mêmes qui s'en ſont corrigés; afin de prévenir tous ces maux: *lorſque vous vous aſſemblez pour ces repas*; c'eſt-à-dire, pour le ſouper qui précede l'Euchariſtie, & qui vous doit ſervir d'une préparation pour ce Sacrement, *attendez-vous les uns les autres*; que les riches attendent les pauvres, & que le repas ſoit commun aux uns & aux autres, ſans aucune difference de perſonnes, de-peur de profaner l'Euchariſtie par vos partialités & par vos deſordres, & d'attirer ſur vous la colere & la vangeance de Dieu.

℣. 34. *Si quelqu'un eſt preſſe de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous aſſembliez pas à vôtre condamnation. Je reglerai les autres choſes, lorſque je ſerai venu.*

*Si quelqu'un eſt preſſé de manger, &c.* ne pouvant à cauſe de ſon infirmité attendre juſqu'au ſoir, qui étoit le temps de ce repas; ou bien, c'eſt une eſpece de reproche & de raillerie, comme s'il diſoit, ſi quelqu'un eſt ſi fort ſur ſa bouche, qu'il ne puiſſe ou qu'il ne veuille attendre les autres à manger, & qu'il ait peur de n'en point avoir aſſez pour lui, qu'il mange plutôt chez lui, où il n'aura perſonne à attendre, & où il mangera à ſon aiſe ce qu'il voudra & autant qu'il voudra.

*Afin que vous, &c.* c'eſt-à-dire; Afin que ce ſouper auquel vous vous aſſemblez, qui eſt inſtitué pour vous unir dans la charité, ne vous ſerve pas d'un ſujet & d'une matiere de condamnation.

*Je reglerai les autres choſes*, moins eſſencielles que celles que je vous écris, comme ſont les ceremonies, & les autres préparations neceſſaires pour celebrer ce myſtere avec plus de bienſeance & de majeſté. *Lorſ-*

*Lorſque je ſerai venu.* Il differe ce reglement juſqu'à ſon arrivée, afin d'avoir tout le temps & le loiſir de préſcrire chaque choſe en détail; ce qui ſeroit trop long & trop difficile à faire dans une lettre; & même afin qu'étant ſur les lieux il lui ſoit plus aiſé de préſcrire des ceremonies conformes aux pratiques & aux uſages déja reçus dans l'Egliſe, & de les y introduire par ſon exemple.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 17. *SOyez mes imitateurs..... Mais je deſire que vous ſçachiez que* JESUS CHRIST *eſt le chef* & *la tête de tout homme, que l'homme eſt le chef de la femme, &c.*

Saint Paul veut ici corriger un abus qui s'étoit introduit dans l'Egliſe de Corinthe, qui eſt que les femmes s'y trouvoient la tête découverte; ce qu'elles faiſoient ou bien en ſuivant la coutume des femmes payennes de cette ville, qui y paroiſſoient la tête levée & découverte, ou à l'imitation des hommes qui devoient prier & parler dans les aſſemblées des Fidéles ſans avoir la tête couverte. Quoi qu'il en ſoit, l'Apôtre prouve par la ſoumiſſion où les femmes ſont à l'égard des hommes, qu'elles doivent porter ſur leur tête le voile, qui eſt la marque de cet aſſujettiſſement.

La nature même ſuggere aux femmes, qu'elles doivent ceder aux hommes la préference au-deſſus d'elles; mais les hommes doivent les traiter avec beaucoup de déference & de ménagement, en s'accommodant à leur foibleſſe, comme ſaint Pierre nous l'enſeigne; cette ſujétion de la femme à l'égard de l'homme eſt établie par toutes

1. *Petr.* 3. 7.

toutes ſortes de loix naturelles, divines & humaines. *L'ordre naturel qui ſe doit garder parmi les hommes*, dit ſaint Auguſtin, *demande que les femmes ſoient ſoumiſes à leurs maris, parce qu'il eſt juſte que la raiſon qui eſt plus foible cede à celle qui eſt plus forte.* C'eſt pour cela que ſi dans le temps de la loi de Moïſe il a été permis à un homme d'avoir pluſieurs femmes, il n'a jamais été permis à une femme d'avoir pluſieurs maris: *Ce qui vient*, dit le même Pere, *de ce que ceux qui ſont nés pour commander, naturellement aiment la ſingularité; un maître peut bien avoir pluſieurs ſerviteurs, mais un ſerviteur ne peut ſervir pluſieurs maîtres,*

*Quæſt. in Geneſ. c. 153.*

*De bono conjug. c. 17.*

Mais la principale raiſon pour laquelle la femme a été aſſujettie à l'homme, c'eſt parce qu'elle a ſéduit le premier homme, & qu'elle l'a fait conſentir au peché & à la deſobéïſſance contre l'ordre de leur Créateur, ce qui a cauſé la ruine univerſelle du genre humain: Ce fut alors que Dieu lui declara qu'elle ſeroit ſous la puiſſance & la domination de ſon mari: *Sub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui.* Il eſt vrai que Dieu l'ayant tirée du côté de l'homme elle fut formée pour être ſa compagne, comme l'homme le reconnut, en diſant qu'elle étoit *l'os de ſes os & la chair de ſa chair*: mais lorſqu'au-lieu d'aider ſon mari, comme c'étoit pour ce ſujet qu'elle avoit été faite, elle le porta au peché, & fut cauſe de ſa perte, & de tous les maux dont ſes deſcendans ſe trouvent encore accablés; ce fut avec juſtice que la femme a été ſoumiſe & aſſujettie à l'homme.

*Geneſ.* 3. 16.

Dans l'état où l'homme ſe trouve maintenant depuis le peché, cet aſſujettiſſement de la femme à l'égard du mari eſt devenu neceſſaire, puiſque l'égalité en dignité & en honneur cauſeroit certainement des differends & des diſputes entre deux

deux perſonnes qui doivent être ſi fort unies. Saint Jean Chryſoſtome en rapporte encore une autre raiſon: C'eſt, dit-il, que Dieu prévoyant la ſuite funeſte de ce peché, étouffa par cet arrêt qui aſſujettiſſoit la femme au mari, toutes les inimitiés qui ſeroient arrivées entr'eux dans la ſuite, par le ſouvenir que l'homme auroit eu du tort qu'il auroit reçu de ſa femme.

La femme ne doit donc point trouver mauvais cet ordre que Dieu a établi dès le commencement du monde, d'autant plus que cet aſſujettiſſement eſt bien adouci par le Sacrement de la loi nouvelle, qui rend cette ſoumiſſion toute ſainte & toute volontaire. *Que les femmes*, dit ſaint Paul, *ſoient ſoumiſes à leurs maris comme au Seigneur; parce que le mari eſt le chef de la femme, comme* JESUS-CHRIST *eſt le chef de l'Egliſe, qui eſt ſon corps. Comme donc l'Egliſe eſt ſoumiſe à* JESUS-CHRIST, *les femmes auſſi doivent être ſoumiſes en tout à leurs maris.*

L'Apôtre fournit ici aux femmes un grand ſujet de conſolation dans l'état où elles ſe trouvent par juſtice & par punition: car comme dit ſaint Auguſtin, cet état ne leur eſt point naturel; mais c'eſt par la faute de la premiere femme qu'elles ſont obligées d'être ſoumiſes à leurs maris. Dieu a converti cette punition en grace, & cette neceſſité en merite, puiſqu'il a voulu ſe mettre lui-même en la place de leurs maris, & que leur obéïſſance étant toute volontaire & toute ſainte, repréſentât celle que toute l'Egliſe rend à JESUS CHRIST comme à ſon chef & à ſon Epoux. Ainſi, bien loin de croire que leur condition leur ſoit pénible & deſavantageuſe, elles doivent ſe tenir heureuſes de n'avoir qu'à obéïr, ſans être expoſées aux dangers où engage l'obligation de commander.

Saint Pierre exhorte auſſi les femmes chrétiennes 1. *Petr.* 3. 5. 6.

tiennes à s'acquitter de ce devoir, à l'égard de leurs maris, par l'exemple des femmes ſaintes d'autrefois, & en particulier de Sara, qui appelloit Abraham ſon ſeigneur & ſon maître, & le ſuivit toûjours ſans ſe plaindre dans tous ſes voyages qui étoient pénibles & fâcheux; & a merité par la ſageſſe de ſa conduite, d'être propoſée pour exemple d'obeïſſance à toutes celles de ſon ſexe, comme Abraham l'a été à tous les Fidéles par la grandeur de ſa foi. Comme donc la marque de cet aſſujettiſſement de la femme au mari c'eſt le voile qu'elle doit avoir ſur la tête, ſaint Paul a grande raiſon d'exiger d'elles qu'elles ne le quittent point. Ce voile qui avertit les femmes d'avoir les yeux baiſſés en terre, & de ſe conſerver dans la modeſtie, eſt, dit ſaint Chryſoſtome, un ſigne que Dieu a voulu mettre dans le monde pour établir un ordre admirable parmi les hommes, en faiſant voir à l'œuil, ce qui doit commander, & ce qui doit obéïr.

Que la femme ſe tienne donc dans les bornes de la modeſtie & de la ſoumiſſion qui lui ſont préſcrites par le droit naturel & la loi de Dieu, & qu'elle porte ſur ſa tête le voile qui marque ſon aſſujettiſſement à l'homme, & ſon obéïſſance à l'égard de Dieu.

℣. 17. juſqu'à la fin. *Mais je ne puis vous louër en ce que je m'en vais vous dire, qui eſt, que vous vous conduiſez de telle ſorte dans vos aſſemblées, qu'elles vous nuiſent plutôt que de vous ſervir, &c.*

Saint Paul combat ici deux très-grands déreglemens dans les Corinthiens; le mépris qu'ils faiſoient des pauvres, & le peu de ſoin qu'ils avoient de ſe préparer pour participer à la communion du corps de JESUS-CHRIST. On ne voyoit déja plus du temps de ſaint Paul cette ferveur des premiers Chrétiens, ſoit pour l'aſſiſtance

ſiſtance des pauvres, ſoit pour la diſpoſition à recevoir la ſainte Euchariſtie: ce ſont deux choſes inſéparables; & c'eſt communier indignement que de ne pas aimer les pauvres, & de n'être point touché de compaſſion de leurs neceſſités pour les ſoulager.

Que ſi dès le temps de l'Apôtre la charité étoit ſi refroidie, que pouvons-nous dire de ces derniers temps, que l'on peut appeller avec ſaint Jerôme, la lie des ſiecles, où l'on ne reconnoît point l'obligation indiſpenſable de faire l'aumône, & où l'on ignore les préparations qu'il faut apporter à la participation des ſacrés myſteres? On s'imagine ſatisfaire à cette premiere obligation en donnant peu, quoiqu'on vive dans l'abondance de toutes choſes; mais pour ce qui regarde la préparation à la ſainte Euchariſtie, il eſt ſi rare qu'on s'en approche avec les diſpoſitions neceſſaires, que ſi entre les douze Apôtres il y en eut un qui communia indignement, on ſe trouveroit peut-être heureux de voir maintenant un de douze qui communiât dignement ou qui fût diſpoſé à le faire.

Il n'y a rien qui ſoit plus dangereux que de ſe tromper en ce point, de ſe croire diſpoſé à recevoir la ſainte Euchariſtie; il n'y a rien néanmoins en quoi on ſe trompe plus aiſément qu'en cela, parce qu'on veut bien s'y tromper.

La plûpart s'imaginent que pour communier dignement il ſuffit de ſe confeſſer des pechés mortels auſquels on eſt ſujet, ſans ſe mettre en peine de s'en corriger, & de les purifier par la pénitence: cet abus pernicieux eſt trop commun pour en pouvoir douter. Qui vid jamais plus de confeſſions & de communions, qu'on en voit maintenant? Les déreglemens en ſont-ils moins frequens pour cela, & la corruption moins ordinaire? S'il y a dans quelque Égliſe

une

une Indulgence pleniere, ou une ſolennité, on ſe preſſe au tour des confeſſionnaux pour ſe confeſſer, & au-tour des autels pour communier, ſans qu'on croie qu'il ſoit beſoin d'autre préparation pour meriter la grace de l'Indulgence; n'eſt-ce pas une profanation viſible des Sacremens, & ſur-tout de celui de l'Euchariſtie, que cette devotion mal entenduë que l'on allie avec les deſordres ſecrets & les mauvaiſes habitudes dont on ne ſe corrige point? Eſt-il rien de plus énorme & de plus déreglé que la conduite de ceux qui reçoivent JESUS-CHRIST dans un cœur impur?

Ce malheur déplorable ne ſeroit pas ſi commun, s'il n'étoit peut-être trop ſouvent entretenu par l'ignorance ou la lâche complaiſance des Directeurs de conſcience, & même des Confeſſeurs; qui, au lieu de conduire les ames ſelon les regles de l'Evangile & la tradition de l'Egliſe, ſuivent des pratiques arbitraires & des uſages pernicieux en s'accommodant aux inclinations de ceux qu'ils conduiſent. Ainſi l'on croit être en ſûreté de conſcience, lorſque ſans aucun ſentiment de ſes fautes on a declaré ſes pechés à un Prêtre tel qu'on ſe l'eſt choiſi à ſa bienſéance: C'eſt un abus effroyable qu'un excellent Auteur de ce dernier ſiecle repréſente en ces termes: *Pulchrè defunctos ſe confeſſione putant, ſi in Sacerdotis cujuſpiam aures, quem ſibi vel vitæ improbitate parem nebulonem, vel beneficiis obſtrictum aſſentatorem, vel alioqui in doctrina eccleſiaſtica rudem ad id delegerunt, ſua ſcelera turbidè & generatim voceque obſcurâ & confuſâ muſſârunt, & ſimul atque impoſitam ſuo capiti manum ſenſêre, quaſi omni reatu ſoluti ſint, ita ſibi blandiuntur ipſi.*

*Maſius in Joſ. c. 7. v. 20.*

Une autre ſource feconde de communions indignes, c'eſt l'état de ceux qui croient n'être pas

pas en peché mortel, ſoit par une ignorance affectée, ſoit par negligence faute de s'examiner eux mêmes. En effet, qui pourra ſe perſuader que ce grand nombre de perſonnes qui ne penſent à autre choſe qu'à s'aveugler elles-mêmes, & à trouver des excuſes à leurs crimes, ſoient excuſables devant Dieu de toutes leurs communions ſacrileges pour ne s'être pas cruës en peché mortel? Peut-on croire que tant d'avares qui ſe croient honnêtes gens avec un attachement prodigieux à leur bien, communient en bon état? Ne peut-on pas en dire de même de tous ceux qui croient en conſcience pouvoir courir après les honneurs & les charges, & faire leur fortune dans le monde? Peut on croire que tant d'Eccleſiaſtiques qui ne penſent point offenſer Dieu, lorſque ſans vocation, ſans capacité, & ſans vertu ils s'ingerent dans le miniſtere eccleſiaſtique, ſoient bien diſpoſés pour communier? Qui oſeroit ſoûtenir, que tant d'autres perſonnes qui vivent dans le luxe, la bonne-chere & les autres divertiſſemens du ſiecle, & qui ſe perſuadent néanmoins qu'elles ne ſont point en peché mortel, évitent la condamnation terrible dont ſont menacés ceux qui s'approchent de la ſainte Euchariſtie avec une conſcience impure?

Pour ce qui eſt de la negligence à ſe préparer à la ſainte communion par un bon examen de l'état de ſa conſcience, c'eſt la cauſe la plus ordinaire des mauvaiſes communions. La plûpart des gens s'imaginent qu'il n'y a point d'autre épreuve que de rechercher les pechés qu'on a commis, ils ne ſondent point le fond de leur conſcience, & n'examinent pas s'ils ont un regret ſincere de leurs pechés, & une ferme reſolution de ne les plus commettre, que tout pénitent doit avoir pour en obtenir la remiſſion; & cependant

pendant faute de cet examen ils s'approchent des redoutables myſteres avec confiance, ne s'appercevant pas qu'en les recevant dans cette diſpoſition ils ſe rendent coupables de la profanation du Corps de JESUS-CHRIST, & ſont jugés de Dieu, parce qu'ils ne ſe jugent pas eux-mêmes.

Pour recevoir donc avec fruit le plus grand & le plus ſaint de tous nos Sacremens, il faut ſur-tout, ſelon le précepte de l'Apôtre, s'éprouver ſoi-même, pour voir ſi nous ſommes vraiment convertis, ſi nous ne retombons plus dans les mêmes fautes, ſi nous aimons Dieu de tout nôtre cœur, & ſi nous avons une volonté effective de lui plaire en tout. Trouvons-nous en nous-mêmes ces diſpoſitions, approchons avec confiance de cet auguſte Sacrement; que ſi nous ne les trouvons pas, ne nous en approchons point ſans nous être bien examinés & ſans nous être purifiés par les exercices de la pénitence. Mais ce n'eſt pas là l'uſage de la plûpart des gens dans le monde. „ Saint Jean Chryſoſtome ſe plaint de ce deſordre dans ſon ſiecle: „ Nôtre but, dit-il, n'eſt pas de communier „ après nous y être bien préparés, après avoir „ expié nos pechés, ayant le cœur briſé de com„ ponction; mais de ſatisfaire à un jour de fête „ & de ſuivre la coutume des autres qui approchent de ces ſaints myſteres. Ce n'eſt pas tou„ tefois le temps, ni la rencontre d'une fête qui „ nous donne le droit de communier; la ſeule „ pureté du cœur nous en rend dignes, avec el„ le, dit ce Pere, approchez-vous-en toûjours; „ ſans elle ne vous en approchez jamais. „

# CHAPITRE XII.

1. *De ſpiritualibus autem, nolo vos ignorare, fratres.*

1. POur ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez ſavoir.

2. *Scitis quoniam cùm gentes eſſetis, ad ſimulacra muta prout ducebamini euntes.*

2. † Vous vous ſouvenez bien, qu'étant payens vous vous laiſſiez entraîner, ſelon qu'on vous menoit vers les idoles muettes.

† 10. Dimanche après la Pentec.

3. *Ideò notum vobis facio, quòd nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jeſu. Et nemo poteſt dicere, Dominus Jeſus, niſi in Spiritu ſancto.*

3. Je vous déclare donc, que nul homme parlant par l'Eſprit de Dieu ne dit anathême à JESUS; & que nul ne peut confeſſer que JESUS eſt le Seigneur, ſinon par le Saint Eſprit.

*Marc.* 9. 38.

4. *Diviſiones verò gratiarum ſunt, idem autem Spiritus.*

4. Or il y a diverſité de dons ſpirituels *; mais il n'y a qu'un même Eſprit.

5. *Et diviſiones miniſtrationum ſunt, idem autem Dominus.*

5. Il y a diverſité de miniſteres; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. *Et diviſiones operationum ſunt, idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus.*

6. Et il y a diverſité d'operations *ſurnaturelles*; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

7. *Unicuique au-*

7. Or les dons * du

*v.* 4. *lettr.* graces.

*v.* 7. *lettr.* La manifeſtation de l'Eſprit eſt donnée à chacun pour l'utilité *commune.*

Saint

Saint Eſprit, qui ſe font connoître au-dehors, ſont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Egliſe*.

*tem datur manifeſtatio Spiritûs ad utilitatem.*

8. L'un reçoit du *Saint* Eſprit *le don* de parler dans une *haute* ſageſſe * ; un autre reçoit du même Eſprit *le don* de parler avec ſcience :

8. *Alii quidem per Spiritum datur ſermo ſapientiæ : alii autem ſermo ſcientiæ ſecundùm eundem Spiritum :*

9. un autre reçoit la foi par le même Eſprit : un autre reçoit du même Eſprit la grace de guerir les maladies ;

9 *alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia ſanitatum in uno Spiritu :*

10. un autre *le don* de faire des miracles : un autre *le don* de prophetie : un autre le diſcernement des eſprits : un autre *le don* de parler diverſes langues : un autre l'interpretation des langues.

10. *alii operatio virtutum, alii prophetia, alii diſcretio ſpirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio ſermonum.*

*Rom.* 12. 6. *Eph.* 4. 6.

11. Or c'eſt un ſeul & même Eſprit qui opere toutes ces choſes, diſtribuant à chacun ces dons ſelon qu'il lui plaît ¶.

11. *Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens ſinguis prout vult.*

12. Et comme nôtre corps n'étant qu'un, eſt compoſé de pluſieurs membres, & qu'encore qu'il y ait pluſieurs membres, ils ne font tous

12. *Sicut enim corpus unum eſt, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cùm ſint multa, unum tamen cor-*

*v.* 8. *lettr.* à l'un eſt donnée par l'Eſprit la parole de ſageſſe, à l'autre par le même Eſprit la parole de ſcience.

*pus*

*pus ſunt : ita & Chriſtus.*

néanmoins qu'un même corps; il en eſt de même de JESUS-CHRIST.

13. *Et enim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati ſumus, ſive Judæi, ſive Gentiles, ſive ſervi, ſive liberi: & omnes in uno Spiritu potati ſumus.*

13. Car nous avons tous été batiſés dans le même Eſprit, pour n'être tous enſemble qu'un même corps, ſoit Juifs ou Gentils, ſoit eſclaves ou libres: & nous avons tous reçû un *divin* breuvage pour n'être qu'un même eſprit *.

14. *Nam & corpus non eſt unum membrum, ſed multa.*

14. Auſſi le corps n'eſt pas un ſeul membre, mais pluſieurs.

15. *Si dixerit pes: Quoniam non ſum manus, non ſum de corpore: num ideò non eſt de corpore?*

15. Si le pied diſoit: Puiſque je ne ſuis pas la main, je ne ſuis pas du corps; ne ſeroit-il point pour cela du corps?

16. *Et ſi dixerit auris: Quoniam non ſum oculus, non ſum de corpore: num ideò non eſt de corpore?*

16. Et ſi l'oreille diſoit: Puiſque je ne ſuis pas œuil, je ne ſuis pas du corps; ne ſeroit-elle point pour cela du corps?

17. *Si totum corpus oculus, ubi auditus? Si totum auditus, ubi odoratus?*

17. Si tout le corps étoit œuil, où ſeroit l'ouïe? Et s'il étoit tout ouïe; où ſeroit l'odorat?

18. *Nunc autem poſuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore ſicut voluit.*

18. Mais Dieu a mis dans le corps *pluſieurs* membres, & il les y a placés comme il lui a plu.

19. *Quòd ſi eſſent*

19. Que ſi tous les mem-

v. 13. *autr.* nous avons été *divinement* abreuvés de ce même Eſprit.

bres n'étoient qu'un ſeul membre, où ſeroit le corps?

*omnia unum membrum, ubi corpus?*

20. Mais il y a pluſieurs membres, & *tous ne ſont qu'*un ſeul corps.

20. *Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.*

21. Or l'œuil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas beſoin de vôtre ſecours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Vous ne m'êtes point neceſſaires.

21. *Non poteſt autem oculus dicere manui: operâ tuâ non indigeo; aut iterùm caput pedibus: Non eſtis mihi neceſſarii.*

22. Mais au-contraire les membres du corps qui paroiſſent les plus foibles, ſont les plus neceſſaires.

22. *Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora eſſe, neceſſariora ſunt:*

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtemens*, les parties du corps qui paroiſſent les moins honorables: & nous couvrons avec plus de ſoin & d'honnêteté, celles qui ſont moins honnêtes.

23. *& quæ putamus ignobiliora membra eſſe corporis, his honorem abundantiorem circumdamus: & quæ inhoneſta ſunt noſtra, abundantiorem honeſtatem habent.*

24. Car pour celles qui ſont honnêtes, elles n'en ont pas beſoin; mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage * ce qui eſt moins honorable de ſoi-même:

24. *Honeſta autem noſtra nullius egent: ſed Deus temperavit corpus, ei cui deerat, abundantiorem tribuendo honorem,*

25. afin qu'il n'y ait

25. *ut non ſit ſchiſ-*

* 24. *i. e.* qu'on couvre avec plus de ſoin. *Voyez* v. 23.

*ma*

*ma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.*

point de schisme ni de division dans le corps; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

26. *Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra: sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.*

26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui.

27. *Vos autem estis corpus Christi, & membra de membro.*

27. † Or vous êtes le corps de JESUS-CHRIST, & membres les uns des autres*. † S. Barthelemi.

28. *Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia, primùm Apostolos, secundò Prophetas, tertiò Doctores; deindè virtutes, exindè gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.*

28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, premierement des Apôtres, secondement des Prophetes, & troisiémement des Docteurs; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles; puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies; ceux qui ont le don d'assister les freres*; ceux qui ont le don de gouverner; ceux qui ont le don de parler diverses langues; ceux qui ont le don de les interpreter. *Ephes.* 4. 11.

*v.* 17. *lettr.* membra de membro. *Gr.* membra ex parte, *c'est-à-dire*, membre faisant partie du tout, ou, comme on a traduit, membres les uns des autres.

*v.* 28. soit dans la maladie ou dans leurs autres necessités.

29. Tous ſont-ils Apôtres ? Tous ſont-ils Prophetes ? Tous ſont-ils Docteurs ?

29. *Numquid omnes Apoſtoli ? Numquid omnes Prophetæ ? Numquid omnes Doctores ?*

30. Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils la grace de guerir les maladies ? Tous parlent-ils pluſieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpreter ?

30. *Numquid omnes virtutes ? Numquid omnes gratiam habent curationum ? Numquid omnes linguis loquuntur ? Numquid omnes interpretantur ?*

31. Entre ces dons, ayez plus d'empreſſement pour les meilleurs ¶. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

31. *Æmulamini autem chariſmata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonſtro.*

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *POur ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez ſavoir.*

*Pour ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres*, c'eſt-à-dire, des dons du Saint Eſprit que vous avez reçus dans vôtre Batême ; ces dons étoient celui des langues, de prophetie, des miracles, & autres ſemblables, dont Dieu rempliſſoit les Fidéles en ces premiers temps, pour l'établiſſement de ſon Egliſe.

*Je ne veux pas que vous ignoriez, &c.* c'eſt-à-dire, que vous demeuriez ſans être inſtruits de l'excellence de ces dons & de l'uſage que vous en devez faire.

℣. 2. *Vous vous ſouvenez bien, qu'étant payens*

vous

*vous vous laiſſiez entraîner, ſelon qu'on vous menoit, vers les idoles muettes.*

*Vous vous ſouvenez bien, qu'étant payens.* Il montre aux Corinthiens par l'experience de ce qui leur eſt arrivé par le paſſé, l'importance qu'il y a de bien diſcerner ceux qui ſont mûs par l'eſprit du diable, d'avec ceux qui ſont inſpirés de l'Eſprit de Dieu, & le danger qu'il y a pour eux d'être emportés tout de nouveau à l'idolatrie, s'ils n'ont ſoin de faire ce diſcernement.

*Vous vous laiſſiez entraîner*, comme des bêtes, vous laiſſant abuſer par les fauſſes merveilles de ceux qui étoient agités par l'eſprit du diable, qui vous perſuadoient par leurs ſignes trompeurs d'adorer les idoles.

*Selon qu'on vous menoit*, c'eſt-à-dire, ſans reſiſtance, & ſans diſcernement de l'impoſture d'avec la verité, *vers les idoles muettes.* Voiez Habac. 2. 18. Il ajoûte cette épithete pour faire voir plus ſenſiblement aux Corinthiens le prodigieux aveuglement où ces impoſteurs les avoient jettés, en leur perſuadant d'adorer comme de vrais dieux, des ſtatues qui n'avoient aucun mouvement ni aucun ſigne de vie, pour leur faire connoître ainſi l'importance qu'il y a de les bien diſcerner, afin de ne s'y laiſſer plus abuſer. Ces impoſteurs, au rapport d'Euſebe, ſe mêloient quelquefois dans les aſſemblées des Chrétiens, & tâchoient, pour les ſeduire, d'imiter les merveilles qu'ils voyoient parmi ceux qui étoient remplis de l'Eſprit de Dieu.

℣. 3. *Je vous declare donc, que nul homme parlant par l'Eſprit de Dieu, ne dit anathême à* JESUS; *& que nul ne peut confeſſer que* JESUS *eſt le Seigneur, ſinon par le Saint-Eſprit.*

*Je vous declare donc, que nul homme parlant par l'Eſprit de Dieu*, c'eſt-à-dire, prophetiſant, ou parlant les langues; car il ne parle ici que

des Prophetes, & de ceux qui avoient le don des langues ; mais ſous ces deux eſpeces, il comprend tous ceux qui avoient quelque don miraculeux.

*Ne dit anathême à* JESUS, c'eſt-à-dire, ne profere des blaſphêmes contre ſa Perſonne, ou contre ſon Incarnation, ou contre ſa Religion. Voyez 1. Cor. 16. 22. Galat. 1. 8. Ainſi dès que vous voyez quelqu'un contraire à JESUS-CHRIST, regardez-le & traitez-le comme un impoſteur, & comme un miniſtre de l'eſprit impur, encore qu'il parle les langues, & qu'il prédiſe des choſes futures, & qu'il faſſe beaucoup d'autres merveilles. Cette regle de l'Apôtre, pour diſcerner les vrais miracles d'avec les faux, & les miniſtres de Dieu d'avec les miniſtres du diable, eſt toute conforme à celle que Moïſe donne. Voyez Deut. 13. 1. 2. 3. 4. 5. & 18. 21. 22. 1. Jean. 2. 22. & 4. 2. 3. & 5. 1. & 2. Jean 7.

*Et que nul ne peut confeſſer* de bouche *que Jeſus eſt le Seigneur*, ni confirmer cette verité par ſes œuvres, *ſinon par le Saint-Eſprit*, qui l'inſpire, & qui eſt l'Auteur des merveilles qu'il opere ; car ſi celui qui opere des merveilles parmi vous, fait profeſſion de reconnoître JESUS-CHRIST pour ſon Seigneur, & qu'il continuë de lui obéir, c'eſt une marque certaine que ce n'eſt pas le démon, qui eſt l'auteur des merveilles qu'il opere ; mais le Saint-Eſprit qui agit en lui.

*℣. 4. Or il y a diverſité de dons ſpirituels, mais il n'y a qu'un même Eſprit.*

Outre l'inſtruction que je vous viens de donner pour vous préſerver de l'erreur, en voici une autre qui eſt neceſſaire pour vous garantir de l'orgueil & de l'envie, & pour conſerver parmi vous l'union & la charité, qui eſt l'ame & le fondement de la vie chrétienne.

Or

*Or il y a* parmi vous *diverſité de dons ſpirituels*, comme ceux de la prophetie, de l'interpretation, &c. dont les uns ſont plus excellens que les autres.

*Mais il n'y a qu'un même Eſprit*; c'eſt-à-dire: Mais ſi d'un côté il y a diverſité de dons dans les Fideles, ce qui ſemble leur être une matiere de diviſion & de jalouſie; conſiderez de l'autre qu'il n'y a en eux tous qu'un même Eſprit, qui anime tout le corps de l'Egliſe, & qui eſt auteur de tous ces dons; & qu'ainſi ils doivent tous n'avoir que les mêmes ſentimens d'amour & d'affection les uns pour les autres, quelque diverſité de dons & de graces qu'il y ait parmi eux. Les dons des Fidéles ſont differens en eſpece & en excellence, mais l'Eſprit de charité qui leur eſt commun à tous, doit unir leurs cœurs, & les empêcher de ſe prévaloir de ces dons les uns contre les autres, & de ſe les envier les uns aux autres.

℣. 5. *Il y a diverſité de miniſteres*; *mais il n'y a qu'un même Seigneur.*

*Il y a diverſité de miniſteres*, comme l'Epiſcopat, le Sacerdoce, le Diaconat, &c. qui ſont des miniſteres differens ſubordonnés les uns aux autres.

*Mais il n'y a qu'un même Seigneur*, qui eſt JESUS-CHRIST, dont tous les miniſtres, tant ſuperieurs qu'inferieurs, relevent également, & auquel ils doivent tâcher de plaire & d'obeïr chacun dans ſon miniſtere, au-lieu d'y chercher leur propre gloire, & leur interêt particulier.

℣. 6. *Et il y a diverſité d'operations* ſurnaturelles; *mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.*

*Et il y a diverſité d'operations* ſurnaturelles, c'eſt-à-dire, diverſes ſortes de pouvoirs & de facultés de faire des miracles; les uns ayant le

pouvoir de reſſuſciter les morts, les autres n'ayant que celui de guerir les maladies, les autres celui de chaſſer les diables, &c.

*Mais il n'y a qu'un même Dieu.* L'Apôtre donne le nom de Dieu au Pere, parce qu'il eſt la ſource & le principe de toute divinité, *qui opere tout en tous*, c'eſt-à-dire, qu'il opere ces miracles auſſi-bien en ceux qui en font de moindres, qu'en ceux qui en font de plus grands & de plus éclatans; de ſorte que les uns & les autres ont également l'avantage d'avoir été choiſis de Dieu pour être les inſtrumens de ſes merveilles: ainſi quelque diverſité de dons & de graces qu'ils ayent reçus, ils ne doivent point s'en glorifier, & ſe les envier les uns aux autres; au contraire ils doivent tous avoir les mêmes ſentimens d'amour & d'affection, puiſque les uns & les autres n'ont ces dons que par une pure grace, à laquelle ils n'ont pas même coöperé. Il faut remarquer que dans l'énumeration que l'Apôtre fait ici, verſets 4. 5. & 6. il met le Saint Eſprit le premier, & le Pere le dernier, pour montrer l'égalité parfaite qu'il y a entre les trois Perſonnes: il attribuë les dons gratuits au Saint Eſprit, parce qu'il eſt perſonnellement l'amour & la bonté, les miniſteres au Fils, parce qu'il eſt le maître & le ſeigneur des hommes qu'il a rachetés; les operations ſurnaturelles au Pere, à cauſe de ſa toute-puiſſance.

*ỳ. 7. Or les dons du Saint Eſprit, qui ſe font connoître au-dehors, ſont donnés à chacun pour l'utilité* de l'Egliſe.

*Or les dons, &c.* Le Saint Eſprit fait paroître ſa grace en chacun de ceux qu'il a gratifiés & comblés de ſes dons, *pour l'utilité* de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, pour l'inſtruction, conſolation & confirmation des Fidéles dans la foi, & pour la converſion des infidéles, qui ſont convaincus de

de la verité de la Religion, par la vuë des miracles qui s'operent par ceux qui ſont remplis de ces dons ; & non pas pour leur propre ſatisfaction, ni pour les en rendre plus vains, & plus inſolens contre leurs freres.

℣. 8. *L'un reçoit du* Saint-*Eſprit* le don *de parler dans une* haute *ſageſſe : un autre reçoit du même Eſprit* le don *de parler avec ſcience.*

*L'un.* L'Apôtre parle principalement des Docteurs, qui ſont les dépoſitaires de la ſageſſe & de la ſcience divine, & dont la propre fonction eſt d'inſtruire les peuples, & de répandre ſur eux par leurs inſtructions les treſors de la ſageſſe & de la ſcience.

*Reçoit du* Saint-*Eſprit.* On ne reçoit pas moins ces dons du Pere & du Fils, que du Saint Eſprit ; mais on en attribuë la communication au Saint Eſprit, parce qu'il eſt lui-même l'amour, & la bonté du Pere & du Fils.

Le don *de parler*, c'eſt-à dire, de diſcourir des plus ſaints myſteres de la Religion d'une maniere ſublime, & qui ſurpaſſe la capacité ordinaire des hommes.

*Dans une* haute *ſageſſe*, c'eſt-à-dire, de proferer des ſentences graves, élevées & myſterieuſes, telles que ſont celles des Proverbes de Salomon, de l'Eccleſiaſte, de la Sageſſe, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la ſageſſe ni de la ſcience acquiſe par l'étude & par le travail, quoique ce ſoit auſſi un don de Dieu, mais qui n'eſt pas au-deſſus de la nature. La vraie marque de l'infuſion de ce don ſurnaturel, eſt lorſque ceux qui en ſont gratifiés ſont d'ailleurs perſonnes ſans lettres & ſans études, tels qu'étoient la plûpart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

*Un autre reçoit du même Eſprit* ; c'eſt-à-dire : Encore que les dons ſoient differens & inégaux,

il doit y avoir une union parfaite entre ceux qui les reçoivent, puiſqu'ils ſont animés d'un même Eſprit.

Le don *de parler avec ſcience:* Le don de la ſcience ne differe de la ſageſſe, que par la maniere de connoître les myſteres de Dieu, étant plus haute & plus ſublime dans la ſageſſe que dans la ſcience.

℣. 9. *Un autre reçoit la foi par le même Eſprit; un autre reçoit du même Eſprit la grace de guerir les maladies.*

*Un autre reçoit la foi, &c.* L'Apôtre ne parle pas ici de la foi qui eſt neceſſaire à tous les Chrétiens; mais d'une foi ſpeciale & toute particuliere, par laquelle l'homme qui l'a reçuë croit fermement que Dieu ſe veut ſervir de lui pour operer quelque miracle prodigieux & extraordinaire, comme de tranſporter une montagne, ou quelque autre choſe ſemblable: *Si habuero omnem fidem, &c.*

*Matth.* 17. 19. *1. Cor.* 13. 2.

*Un autre reçoit du même Eſprit la grace de guerir les maladies.* Ce don étoit particulierement accordé aux Prêtres, & il n'a pas tout-à-fait ceſſé dans l'Egliſe, puiſque les Prêtres y gueriſſent encore les malades par l'impoſition de leurs mains en l'adminiſtration du Sacrement d'Extrême-Onction. *Super ægros manus imponent, &c. Inducat Presbyteros, &c.*

*Marc.* 16. 18. *Jac.* 5. 14.

℣. 10. *Un autre* le don *de faire des miracles: un autre* le don *de prophetie: un autre le diſcernement des eſprits: un autre* le don *de parler diverſes langues: un autre l'interpretation des langues.*

*Un autre* le don *de faire des miracles*, par excellence, c'eſt-à-dire, certains miracles plus ſignalés que d'autres; comme de reſſuſciter les morts, rendre la vuë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, le marcher aux boiteux, la parole aux muets, chaſſer les diables des corps, &c.

Un

*Un autre* le don *de prophetie*, c'eſt-à dire, le don de prédire les choſes à venir, & d'expliquer les myſteres cachés de l'Ecriture & de la Religion. *Magis autem ut prophetetis.* 1. Cor. 14. 5.

*Un autre le diſcernement des eſprits*, c'eſt-à-dire, le don de connoître quels ſont les vrais ou les faux-prophetes, ceux qui parlent, ou qui agiſſent par l'Eſprit de Dieu, ou par l'eſprit du démon.

*Un autre* le don *de parler diverſes langues*, ſelon la diverſité des nations, & des langues de ceux qu'il faut inſtruire des myſteres de la foi.

*Un autre l'interpretation des langues*; car il arrivoit quelquefois, que celui qui parloit ne pouvoit ſe faire entendre à tous les aſſiſtans, non qu'il parlât ſans entendre ce qu'il diſoit, comme l'eſtiment quelques-uns, mais parce que la langue dont il ſe ſervoit étant étrangere à pluſieurs de ceux qui l'écoutoient; il falloit neceſſairement que celui qui avoit le don d'interpretation leur expliquât en une langue vulgaire, ce qui à leur égard avoit été dit en une langue étrangere. Voyez 1. Cor. 14. 27. 28.

*v.* 11. *Or c'eſt un ſeul & même Eſprit qui opere toutes ces choſes, diſtribuant à chacun ces dons ſelon qu'il lui plaît.*

*Or, &c.* C'eſt cet Eſprit que nous venons de dire être l'unique auteur de tous ces dons differens, & qui eſt le même dans tous ceux qui en ſont remplis, *qui opere toutes ces choſes* dans les Fideles par ſa propre vertu, auſſi-bien que le Pere; & non comme un ſimple miniſtre qui auroit reçu ces dons de Dieu pour les communiquer aux autres.

*Diſtribuant* par lui-même, & comme une Perſonne diſtincte de celle du Pere, & du Fils. Car quoiqu'on puiſſe attribuer l'operation des dons à un ſimple inſtrument, on ne ſauroit en attri-

buer la distribution qu'à la cause principale, c'est-à-dire, à la Personne qui en est le premier principe.

*A chacun ces dons*, c'est-à-dire, aux uns le don de prophetie, aux autres celui des langues; en sorte que les uns ont un don, les autres un autre, n'y en ayant aucun en particulier qui soit commun à tous. Voyez verset 30. *Nunquid omnes, &c.*

*Selon qu'il lui plaît*; de sorte qu'il ne faut point trouver à redire par envie ou autrement, à l'inégalité qui paroît dans cette même distribution, puisque sa volonté qui en est la cause, est très-juste: il n'y a pas plus de sujet de se glorifier de l'avantage qu'on peut avoir par-dessus les autres dans cette distribution, puisqu'elle ne vient pas des merites, mais d'une grace toute pure, que de s'attribuer d'en avoir moins reçu que les autres; mais il n'y a rien de plus avantageux pour nous que de nous soumettre avec plaisir à une volonté si juste, qui ordonne de tout pour le mieux & pour nôtre plus grand bien.

℣. 12. *Et comme nôtre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres; & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, il ne sont néanmoins qu'un même corps; il en est de même de* JESUS-CHRIST.

*Et comme nôtre corps, &c.* C'est la raison du verset précedent. L'Apôtre montre par la comparaison qu'il fait du corps humain avec l'Eglise, qui est le corps mystique de JESUS-CHRIST, qu'il doit y avoir diversité de dons & d'operations, & que l'unité de ce corps ne répugne pas à cette diversité de dons, non plus que la diversité des dons à son unité.

*Est composé de plusieurs membres*; c'est-à-dire, ne laisse pas, encore qu'il ne soit qu'un corps, d'être composé de plusieurs parties differentes;

ils

*ils ne ſont tous néanmoins qu'un même corps*, de ſorte que la pluralité des membres ne détruit pas l'unité du corps, mais contribuë au contraire, & conſpire à ſon unité, par l'union qu'ils ont les uns avec les autres.

*Il en eſt de même de* JESUS-CHRIST conſideré comme chef de ſon Egliſe, laquelle ne fait avec lui qu'un même corps myſtique, compoſé de pluſieurs membres, & qui porte même le nom de JESUS CHRIST. Voyez Rom. 9. 3.

℣. 13. *Car nous avons tous été batiſés dans le même Eſprit, pour n'être tous enſemble qu'un même corps, ſoit Juifs ou Gentils, ſoit eſclaves ou libres: & nous avons tous reçu un* divin *breuvage pour n'être tous qu'un même eſprit.*

*Car.* L'Apôtre fait voir pourquoi la diverſité des dons & des operations ne détruit point l'unité de l'Egliſe; la raiſon qu'il en donne eſt que tous les Fidéles, de quelque nation, & de quelle condition qu'ils ſoient, quoique differens en graces & en fonctions, ſont animés d'un même Eſprit, qui les unit tous d'affection & de charité, & leur inſpire à tous une même volonté.

*Nous avons tous*, auſſi-bien ceux qui ont reçu de moindres dons, que ceux qui en ont reçu de plus excellens; *été batiſés dans le même Eſprit*; c'eſt-à-dire, reçu le même Eſprit par le Batême; *pour n'être tous qu'un même corps* myſtique parfaitement uni dans tous ſes membres. Car où il n'y a qu'un même eſprit, il ne peut y avoir qu'un même corps; & dès lors qu'un membre du corps ſe diviſe d'avec les autres, il ceſſe d'être animé de ſon eſprit.

*Soit Juifs ou Gentils, ſoit eſclaves ou libres.* C'eſt pour montrer que la diverſité des dons & des operations n'eſt pas incompatible avec l'unité du corps de l'Egliſe, puiſque la diverſité des nations, & l'inégalité des conditions n'y eſt pas contraire.

*Et nous avous tous reçu un divin breuvage* au ſacrement d'Euchariſtie, en y recevant le ſang precieux de JESUS-CHRIST, qui communique à ceux qui le reçoivent dignement, la vie & la force, & par conſequent l'Eſprit de Dieu qui en eſt le principe; comme l'ame eſt le principe de la vie & de la force que le ſang communique au corps humain.

*Pour n'être qu'un même eſprit*; c'eſt-à-dire, comme il le vient d'exprimer parlant du Batême.

℣. 14. *Auſſi le corps n'eſt pas un ſeul membre, mais pluſieurs.*

*Auſſi*: C'eſt la confirmation de ce qui eſt dit au verſet 12.

*Le corps*, conſideré tout entier & renfermant toutes les parties dont il eſt compoſé, *n'eſt pas un ſeul membre*, quelque excellent qu'il ſoit, *mais pluſieurs*; c'eſt-à-dire, qu'il faut qu'il y en ait pluſieurs de differente & d'inégale perfection; & ſans cette pluralité & cette diverſité, ce ſeroit plutôt un monſtre qu'un corps. Il veut inſinuer, que ceux qui ſont ornés de dons plus excellens que les autres, ne doivent pas s'attribuer l'honneur de tout le corps de l'Egliſe, ni traiter ceux qui leur ſont inferieurs comme s'ils n'en étoient pas les membres, puiſqu'ils ont cet honneur auſſi-bien qu'eux, & que le corps de l'Egliſe ne pourroit pas même ſubſiſter ſans eux.

℣. 15. *Si le pied diſoit: Puiſque je ne ſuis pas la main, je ne ſuis pas du corps, ne ſeroit-il point pour cela du corps.*

*Si.* L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire au verſet précedent, qu'un membre, pour excellent qu'il ſoit ne peut pas tout ſeul faire le corps; parce que ceux qui ſont moins excellens contribuent auſſi de leur part à l'integrité du corps, & que pour être moins excellens, ils ne ſont pas pour cela exclus de l'union qu'ils ont avec tout

le

le corps. Il marque tacitement, que les inferieurs n'ont pas ſujet de porter envie aux ſuperieurs; puiſqu'ils ont auſſi-bien qu'eux l'honneur d'être du corps de l'Egliſe, & qu'ils ſont auſſi neceſſaires qu'eux pour le faire ſubſiſter.

*Le pied*, qui eſt le membre le moins noble, & pour ainſi dire, le plus ſervile de tout le corps, *diſoit*: Il attribuë la parole au pied & aux membres, qui n'ont pas l'organe de la parole; de même que Joas fait parler le chardon. Voyez 4. Rois 14. 10.

*Puiſque je ne ſuis pas la main*; c'eſt-à-dire, puiſque je ne ſuis pas placé auſſi avantageuſement que la main, & que je ne fais pas des fonctions auſſi nobles que les ſiennes, *je ne ſuis pas du corps, &c.* Cette raiſon, quoiqu'il pût dire, ſuffiroit-elle pour perſuader qu'il ne fût pas du corps? Et n'eſt-il pas viſible au-contraire, qu'étant uni au corps, il en fait une partie, & que cet avantage lui eſt commun avec tous les autres membres, quelqu'excellens qu'ils puiſſent être?

*℣. 16. Et ſi l'oreille diſoit: Puiſque je ne ſuis pas œuil, je ne ſuis pas du corps; ne ſeroit-elle point pour cela du corps?*

Ce verſet ſe doit entendre comme le précedent.

***℣. 17. Si tout le corps étoit œuil, où ſeroit l'ouïë? Et s'il étoit toute ouïë, où ſeroit l'odorat?***

*Si; &c.* c'eſt-à-dire: Si toutes les parties du corps ne faiſoient qu'une même fonction, quoique très excellente, comme la fonction de l'œuil, ou de l'ouïë, qui ſont les plus nobles de tout le corps, que ſeroit-ce que ce corps; & comment pourroit-il ſubſiſter, puiſqu'il ſeroit privé de tant d'autres fonctions, qui ne ſont pas moins neceſſaires pour ſa ſubſiſtance & pour ſa conſervation que celles de la vuë & de l'ouïë? Le but de l'Apôtre eſt de montrer à ceux qui

ont

ont des dons plus excellens que les autres, que c'eſt une folle préſomption à eux de croire qu'ils ſont les ſeuls conſiderables & neceſſaires dans l'Egliſe; & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur deſir eſt très-mal reglé, puiſqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par conſequent à la deſtruction de tout le corps de l'Egliſe, & d'eux-mêmes qui en font partie; puiſque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut ſubſiſter ſans la diverſité des fonctions. *Autr.* S'il n'y avoit qu'un ſeul membre dans le corps, quelque noble & excellent que fût ce membre, comme s il n'y avoit que l'organe de la vuë, ou l'organe de l'ouïë; ce corps ne ſeroit-il pas monſtrueux, & ſeroit-il même un corps, puiſqu'il manqueroit de tous les autres organes neceſſaires pour ſa ſubſiſtance & pour ſa conſervation?

℣. 18. *Mais Dieu a mis dans le corps* pluſieurs *membres, & il les y a placés comme il lui a plu.*

*Mais Dieu a mis dans le corps* pluſieurs *membres*; c'eſt-à-dire: Dieu eſt l'auteur de la pluralité, & de cette diverſité de membres dans le corps de l'homme dont je viens de parler: Ainſi ce n'eſt pas un effet ni du hazard, ni de la nature, mais de ſa ſageſſe; de ſorte que ce ſeroit une étrange folie d'y trouver à redire, & de s'imaginer qu'il pût y avoir quelque choſe de mieux, & qu'il ſeroit plus avantageux au corps, que tous les membres fiſſent la même fonction.

*Et il les y a placés comme il lui a plu.* Un membre inferieur ne doit pas ambitionner la place de celui qui lui eſt ſuperieur, puiſque ce ſeroit avoir une volonté directement contraire à celle de Dieu; comme auſſi le membre qui eſt ſuperieur ne doit pas mépriſer celui qui lui eſt inferieur, & ſe prévaloir du degré de ſuperieur qui ne vient pas de lui, & qu'il ne tient que de la pure grace de Dieu, & de ſa ſeule volonté.

℣. 19.

℣. 19. *Que ſi tous les membres n'étoient qu'un ſeul membre, où ſeroit le corps ?*

*Que.* Cette conduite de Dieu dans la diſpoſition du corps paroît bien conforme à la raiſon; car *ſi tous les membres, &c.* étoient reduits à un ſeul, quelque noble qu'il fût, comme l'œuil, l'oreille, le nez, &c. *Où ſeroit le corps*; c'eſt-à-dire, que ſans cette diverſité de membres unis enſemble qui font le corps, ce ſeroit une maſſe ſans diſtinction.

℣. 20. *Mais il y a pluſieurs membres, &* tous ne font qu'*un ſeul corps.*

*Mais, &c.* c'eſt-à-dire: Les choſes étant comme elles ſont, & telles que Dieu les a diſpoſées; tous ne font qu'un ſeul corps, compoſé de tous ſes membres; car ſans cette pluralité il n'y auroit point de corps: il en eſt de même à proportion du corps de l'Egliſe, qui ne ſubſiſte que dans la diverſité des fonctions & des miniſteres.

℣. 21. *Or l'œuil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas beſoin de vôtre ſecours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds; Vous ne m'êtes point neceſſaires.*

*Or.* L'Apôtre veut dire, qu'encore qu'il y ait de l'inégalité dans les membres du corps, les uns étant ou plus beaux, ou plus nobles dans leurs fonctions, ou placés dans des degrés plus éminens que les autres, cette inégalité eſt temperée par la dépendance mutuelle de tous les membres, qui ont tous beſoin les uns des autres quelque degré de preéminence que quelques-uns ayent dans le corps; ce qui fait que les membres ſuperieurs n'ont pas ſujet de s'élever avec orgueil par-deſſus ceux qui leur ſont inferieurs, puiſqu'ils en dépendent, ni les inferieurs de s'affliger du degré de leur condition, puiſque cette dépendance rend leur condition en quelque maniere

niere égale à celle des ſuperieurs: il eſt aiſé d'en faire l'application aux membres du corps myſtique de l'Egliſe.

*L'œuil ne peut pas dire à la main: Je n'ai, &c.* C'eſt la main qui préſerve l'œuil de mal s'il eſt ſain, qui le panſe s'il eſt malade, qui le nettoye & le lave s'il eſt ſale: en un mot, c'eſt elle qui lui conſerve la vie, en conſervant celle de tout le corps par les alimens qu'elle porte dans la bouche. C'eſt ainſi que les Docteurs, qui ſont les yeux de l'Egliſe, parce qu'ils contemplent & qu'ils penetrent les verités ſublimes de la religion, ne ſçauroient ſe paſſer du miniſtere de ceux qui vaquent aux œuvres de la vie active, qui ſont comme les mains de l'Egliſe, parce qu'ils dépendent des Docteurs pour la conduite ſpirituelle; les Docteurs auſſi dependant d'eux pour les neceſſités de la vie.

*Non plus que la tete ne peut pas dire aux pieds &c.* Je n'ai pas beſoin de vous, puiſqu'elle ne peut ſe tranſporter avec ſon corps d'un lieu à l'autre que par le miniſtere & l'aide des pieds. Ainſi les ſuperieurs dépendent tellement des inferieurs, qu'ils ne ſçauroient rien executer que par leur miniſtere.

*℣. 22. Mais au contraire, les membres du corps qui paroiſſent les plus foibles ſont les plus neceſſaires.*

*Mais au-contraire, &c.* L'Apôtre veut dire, que l'inégalité qui ſe trouve entre les membres du corps, n'eſt pas ſeulement temperée par la dépendance qu'il y a des membres ſuperieurs aux inferieurs; mais qu'elle l'eſt encore davantage, en ce que les membres les plus foibles comme le cerveau, le poûmon, le foie, le cœur, &c. ont cette prérogative par deſſus ceux qui ſont les plus forts, qu'ils ſont plus neceſſaires qu'eux, puiſque le corps peut bien vivre ſans mains, ſans bras, & ſans jambes, mais non pas ſans foie, ſans

ſans cœur, &c. Il ſemble que le but de cette reflexion ſoit d'inſinuer, 1. Que les dons qui paroiſſent le moins au-dehors, comme la foi, l'eſperance, la charité, &c. qui ſont des dons purement interieurs, ſont beaucoup plus neceſſaires à l'Egliſe, que les dons exterieurs, qui ne ſervent qu'à lui donner du luſtre, & à lui attirer plus d'admiration; 2. Ces dons interieurs ſe rencontrent dans les moindres des Fidéles, (quoiqu'ils n'ayent pas reçu la grace des dons miraculeux,) qui ſont des membres bien plus neceſſaires à l'Egliſe, puiſqu'ils contribuent de leur part à faire vivre le corps de l'Egliſe, au-lieu que les autres ne contribuent qu'à conſerver ſa beauté & ſa forme exterieure: étant viſible que le corps de l'Egliſe peut bien vivre ſans ceux qui ont le don des miracles; mais qu'il ne le peut nullement ſans ceux qui ſont remplis de foi, d'eſperance & de charité.

℣. 23. *Nous honorons même davantage par nos* vêtemens *les parties du corps qui paroiſſent les moins honorables, & nous couvrons avec plus de ſoin & d'honnêteté celles qui ſont moins honnêtes.*

*Nous honorons, &c.* c'eſt-à dire, que cette inégalité de membres eſt encore partagée, en ce que nous prenons plus de ſoin de couvrir & d'orner les membres qui ſont deſtitués de beauté, que ceux qui en ſont naturellement ornés; car il eſt viſible que nous n'en uſons de cette maniere, que pour donner aux uns par le moyen de l'art, ce que les autres ont reçu de la nature, & contrebalancer ainſi l'avantage que les uns ont au-deſſus des autres par quelque ſorte d'uniformité.

*Qui ſont moins honnêtes*, telles que ſont celles qui nous donnent naturellement de la confuſion, à cauſe du déreglement que nous ſentons, & qui y paroît depuis le peché.

℣. 24.

*ỳ.24. Car pour celles qui ſont honnêtes, elles n'en ont pas beſoin: mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui eſt moins honorable de ſoi-même.*

*Car pour celles qui ſont honnêtes*; qui n'ont rien qui choque la pudeur, comme le viſage, *elles n'en ont pas beſoin*, parce qu'elles portent leur ornement avec elles: c'eſt ainſi que les Superieurs n'ont pas beſoin d'autre honneur que de celui qui eſt attaché à leur dignité, comme un ornement inſeparable de leur caractére.

*Mais Dieu a mis*, c'eſt-à-dire, a inſpiré naturellement à l'homme de mettre *un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage, &c.* C'eſt ce qu'on doit faire à proportion dans le corps de l'Egliſe à l'égard des inferieurs, des pauvres. & des imparfaits, en leur témoignant en quelque maniere dans les occaſions plus de déference & de charité, qu'à ceux qui ſont élevés au-deſſus d'eux.

*ỳ.25. Afin qu'il n'y ait point de ſchiſme ni de diviſion dans le corps; mais que tous les membres conſpirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

*Afin qu'il n'y ait, &c.* c'eſt-à-dire, qu'en prenant ce ſoin charitable des moindres membres, toutes les parties du corps demeurent étroitement unies enſemble; au-lieu que ſi on en negligeoit quelqu'un, le mal qui lui arriveroit par cette negligence iroit peut-être ou à l'en ſéparer, ou a troubler l'harmonie & l'union qu'il auroit avec tous les autres; ce qui produiroit enfin la deſtruction de tout le corps. La même choſe arrive ſouvent dans l'Egliſe, où les pauvres & les inferieurs ſe voyant negligés & mépriſés des autres, abandonnent la communion, & y cauſent de grandes diviſions.

*Conſpirent mutuellement*, étant ainſi unies, *à s'en-*

*s'entr'aider, &c.* car il n'y a pas de membre, pour fort & pour noble qu'il ſoit, qui n'ait beſoin du ſecours de l'autre; comme au-contraire il n'y en a pas un, pour foible & imparfait qu'il ſoit, dont le ſecours ne ſoit neceſſaire au plus fort. Il en eſt de même de la diſpoſition du corps de l'Egliſe; le foible ſert au fort pour exercer ſa patience; le pauvre au riche pour exercer ſa charité; l'inferieur au ſuperieur pour executer ſes volontés, &c. & tout ce commerce reciproque ne peut s'entretenir que par l'union étroite des uns avec les autres.

℣. 26. *Et ſi l'un des membres ſouffre, tous les autres ſouffrent avec lui; ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouiſſent avec lui.*

*Et ſi l'un des membres ſouffre, tous les autres ſouffrent avec lui*, ſe mettant en peine de le ſecourir, & participant à ſa douleur par la diminution de leur vigueur, & de leur repos qui eſt attaché à celui de chaque membre particulier.

*Ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur*; c'eſt-à-dire, eſt couvert de quelque vêtement qui ſerve ou à l'orner ou à le conſerver dans ſa vigueur, ou reçoit quelque bien, & quelque avantage qui augmente ſa ſanté, & ſon embonpoint.

*Tous les autres s'en réjouiſſent avec lui*; c'eſt-à-dire, participent à la gloire & à la force qu'il reçoit; parce qu'en effet, l'ornement & la vigueur d'un membre contribuë à l'ornement & à la force de tout le corps. Le but de ce verſet eſt de montrer que les membres du corps myſtique de JESUS-CHRIST doivent s'entr'aider tendrement les uns les autres de telle ſorte, que ceux qui ont plus reçu de graces, condeſcendent & compatiſſent aux foibleſſes de ceux qui en ont moins reçu, & que ceux-ci au-contraire ſe réjouiſſent des graces que Dieu a faites aux

plus

plus forts, comme d'un bien & d'un avantage commun à toute l'Egliſe, & dont l'utilité ſe répand & ſe communique à chacun de ſes membres en particulier.

*℣.27. Or vous êtes le corps de* JESUS-CHRIST, *& membres les uns des autres.*

*Or vous, &c.* c'eſt-à-dire: Tout ce que je viens de dire du corps naturel, depuis le verſet 12. eſt pour vous porter à en faire l'application à vous-mêmes, qui êtes le corps myſtique de JESUS-CHRIST, & dont chacun de vous en particulier eſt le membre. Cette application s'eſt faite ſur chaque verſet.

*De* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, le corps dont JESUS-CHRIST eſt la tête, & auquel par conſequent il communique ſa vie & ſon Eſprit, pour n'en faire qu'une même choſe avec lui.

*Et membres les uns des autres*, auſſi-bien les foibles que les forts, auſſi-bien ceux qui n'ont que des dons & des graces communes, que ceux qui en ont d'extraordinaires.

*℣ 28. Ainſi Dieu a établi dans ſon Egliſe: Premiérement des Apôtres; Secondement des Prophetes; Troiſiémement des Docteurs; enſuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles; puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies; ceux qui ont le don d'aſſiſter les freres; ceux qui ont le don de gouverner; ceux qui ont le don de parler diverſes langues; ceux qui ont le don de les interpreter.*

*Ainſi Dieu a établi*; les membres dans le corps de l'homme; c'eſt à dire: Voici l'ordre que Dieu a mis entre les membres de ce corps myſtique, & dont par conſequent ils doivent être contens, ſans aſpirer aux degrés les uns des autres, puiſque c'eſt Dieu même qui a établi cet ordre *dans ſon Egliſe*, qui eſt ce corps myſtique, dont il vient de parler dans le verſet préce-

précedent : *Premierement les Apôtres*, dont le degré ſurpaſſe en dignité & en pouvoir celui de tous les autres, parce qu'ils ſont après JESUS-CHRIST, les chefs, les colonnes & les fondemens de l'Egliſe, & qu'ils poſſedent en éminence les perfections de tous les autres.

*Secondement les Prophetes*, dont le degré eſt immédiatement après celui des Apôtres Voyez Epheſ. 2. 20. & 4. 11. parce qu'ils ſont remplis de l'Eſprit de Dieu d'une maniere plus excellente que tous les autres miniſtres, puiſque cet eſprit les éclaire par lui-même, & leur inſpire la prédiction des choſes futures, auſſi-bien que la connoiſſance certaine des myſteres les plus cachés ; ce qui ne convient, après les Apôtres, qu'à eux ſeuls, préferablement à tous les autres miniſtres de l'Egliſe.

*Troiſiémement les Docteurs*. Il ſemble que par les Docteurs, il entende generalement tous les Paſteurs de l'Egliſe, tant inferieurs que ſuperieurs, puiſque la propre fonction de tous les Paſteurs eſt d'enſeigner les peuples : *Paſtores & Doctores, &c.* Ils ſont inferieurs aux Prophetes, & aux Apôtres, parce que leur doctrine eſt tirée de la revelation faite par le Saint Eſprit aux Apôtres, & aux Prophetes, qui ſont les Docteurs des Docteurs, ou les Maîtres des Docteurs, & qui n'ont pour Maître que le Saint Eſprit même. *Epheſ.* 4. 11.

*Enſuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles*. Le degré de Docteur eſt plus relevé que celui de l'operation des miracles, parce que les miracles ne ſont que des moyens pour établir la doctrine, au-lieu que la doctrine eſt la fin derniere où aboutiſſent les miracles.

*Puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies* ; c'eſt-à-dire, ſurnaturellement & ſans art. Ce degré eſt inferieur à l'operation des miracles,

cles, parce que la puiſſance de Dieu paroît davantage dans les miracles, qui ſont toûjours des effets purement ſurnaturels, que dans la gueriſon des maladies, qui, quoique ſurnaturelle, peut être néanmoins quelquefois un veritable effet de la nature.

*Ceux qui ont le don d'aſſiſter les freres* dans leurs maladies & dans leurs neceſſités, comme ceux qui ſervent aujourd'hui dans les Hôpitaux.

*Ceux qui ont le don de gouverner*, tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'adminiſtration des biens de l'Egliſe pour les diſtribuer aux pauvres, & tels que ſont aujourd'hui les Adminiſtrateurs des Hôpitaux: ces deux dernieres fonctions, quoique purement naturelles en elles-mêmes, ne laiſſent pas d'être miſes ici au rang des dons gratuits, parce qu'il eſt beſoin d'une grace ſurnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.

*Ceux qui ont le don de parler diverſes langues*; ce don eſt mis le dernier de tous par l'Apôtre, pour deſabuſer les Corinthiens qui l'eſtimoient & qui le priſoient plus que tous les autres, quoiqu'enfin ce fût le moins utile de tous pour les Fidéles, puiſqu'étant ſeul il ne leur produiſoit rien de ſoi-même que l'admiration, au-lieu que les autres ſervent ou à les inſtruire, ou à leur communiquer quelque bien corporel.

*Ceux qui ont le don de les interpreter.* Ces paroles ne ſe trouvent ni dans le Grec vulgaire, ni dans les plus anciens manuſcrits Latins, non plus que dans le Syriaque, l'Arabe, & l'Ethiopien. Il eſt vrai-ſemblable que c'eſt une addition tirée du verſet 30. *Nunquid omnes interpretantur, &c.*

℣. 29. & 30. *Tous ſont-ils Apôtres? Tous ſont-ils Prophetes? Tous ſont-ils Docteurs? Tous ſont-ils des miracles? Tous ont-ils la grace de guerir les mala-*

*maladies? Tous parlent-ils pluſieurs langues? Tous ont ils le don de les interpreter?*

*Tous ſont-ils Apôtres, &c.* c'eſt-à-dire: Puiſque vous ne pouvez pas être tous Apôtres, ni Prophetes; pourquoi ambitionner, comme vous faites, toutes ſortes de dons, & ne vous pas contenter de ceux qu'il a plu à Dieu de vous accorder? Tous ces dons appartiennent en commun au corps de JESUS-CHRIST; mais chaque membre n'a que le don que le Saint Eſprit a mis en lui.

*Tous ont-ils le don de les interpreter*, quoique le don de l'interpretation ſoit mis ici après le don des langues, ce n'eſt pas qu'il ne ſoit plus éminent dans l'Egliſe que celui des langues, qui depend tellement de l'interprete, que ſans ſon ſecours il ſeroit obligé de ſe taire; mais l'Apôtre le met après pour ſuivre l'ordre naturel des choſes.

*℣.* 31. *Entre ces dons ayez plus d'empreſſement pour les meilleurs: mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.*

*Entre ces dons ayez plus d'empreſſement, &c.* c'eſt-à-dire: Puiſque vous aſpirez encore à de nouveaux dons, aſpirez au-moins à ceux qui ſont les plus utiles à l'Egliſe, & non pas à ceux qui ſont les plus eclatans, comme au don des langues que vous ambitionnez ſi fort, & que vous recherchez avec tant d'empreſſement, quoiqu'il ſoit le moindre de tous, & le moins utile à l'Egliſe & à vous-mêmes.

*Mais je vais vous montrer encore une voie, &c.* c'eſt à-dire, un moyen très-ſûr & incomparable; (c'eſt ce qu'il va dire dans le Chapitre ſuivant) pour montrer qu'aucun de ces dons n'eſt rien pour celui qui les poſſede ſans la charité; mais qu'ils ſont plus ou moins parfaits, ſelon qu'on en uſe avec plus ou moins de charité;

d'où il s'enſuit clairement que c'eſt la charité qui fait la meſure de leur excellence, & qu'elle eſt l'unique regle ſur laquelle il en faut juger, & non pas preciſément ſur ce que les dons ſont en eux-mêmes, & ſur ce qu'ils paroiſſent au-dehors, comme faiſoient les Corinthiens qui n'en jugeoient que par leur éclat & par leur luſtre exterieur; ce qui leur faiſoit préferer les moindres dons, comme celui des langues, à ceux qui étoient incomparablement plus ſolides & plus parfaits, tels qu'étoient ceux du gouvernement & du ſoin des pauvres, & les autres devoirs qui attachent les Chrétiens aux exercices de la charité.

---

## SENS SPIRITUEL.

y. 1. juſqu'au 12. *POur ce qui eſt des dons ſpirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez ſavoir.*

Il n'y a rien au monde qui puiſſe long-temps ſubſiſter ſans conſerver l'ordre & la dépendance mutuelle que Dieu a établie dans tout l'univers. Nous voyons dans la nature que les elemens y tiennent chacun leur rang, & qu'il s'y fait un bouleverſement dangereux, ſi ceux qui doivent être au-deſſus ſe trouvent au-deſſous; c'eſt ainſi que les tremblemens de terre arrivent lorſque les vents ſont entrés au-deſſous, & qu'ils cherchent quelque ouverture pour en ſortir. Ne voit-on pas dans le gouvernement politique, que le trouble & la confuſion ne viennent que de ce que les ſujets ne ſe tiennent pas dans le rang & la ſituation où ils doivent être, & qu'ils veulent occuper la place les uns des autres? Il en eſt de même dans l'ordre merveilleux que Dieu a établi dans ſon Egliſe, où il veut que chacun

y

y demeure dans ſon rang, & y faſſe les fonctions convenables à l'état, & aux talens qu'il a reçus. Nôtre ſaint Apôtre reprend ici les Corinthiens de pervertir cet ordre, parce qu'il y en avoit parmi eux quelques-uns, qui n'étant pas bien contens des dons qu'ils avoient reçus, portoient envie à ceux qui en avoient reçus de plus excellens ou de plus éclatans: ces dons étoient alors ſurnaturels, & Dieu les donnoit viſiblement pour établir ſon Egliſe: les talens que Dieu donne maintenant aux Fidéles pour les rendre propres les uns à un miniſtere, les autres à un autre, ne ſont pas moins réels & effectifs, quoiqu'ils ne ſoient pas ſi ſenſibles; il veut que ceux à qui il les donne en ſoient contens, & qu'ils les emploient pour l'édification de l'Egliſe dans l'ordre de la divine hierarchie que JESUS-CHRIST a établie. Saint Paul ſe ſert fort à propos de la comparaiſon du corps humain pour montrer la ſubordination & la dépendance mutuelle qui ſe doit trouver dans tous les miniſtres de l'Egliſe & dans les autres Fidéles pour en conſerver l'unité: car comme tous les membres du corps n'ont pas la même fonction; de même auſſi dans l'Egliſe, qui eſt le corps dont JESUS-CHRIST eſt le chef, tous les Fidéles qui en ſont les membres, n'ont pas tous reçu de Dieu les mêmes dons pour conſpirer enſemble à ſon édification. Parmi les Fidéles il y en a qui ſont appellés à la participation du miniſtere Eccleſiaſtique; les autres demeurent dans l'état commun des Chrétiens, pour y vivre dans l'exercice des devoirs communs du chriſtianiſme, & doivent demeurer dans cet état, tant que Dieu ne les en tire point pour les appliquer à quelques fonctions publiques dans l'Egliſe. Ceux donc qui ſans vocation, & ſouvent ſans les talens neceſſaires s'ingerent d'eux-

mêmes dans les miniſteres, troublent par leur préſomption l'ordre & l'œconomie de ce corps myſtique, & attirent ſur eux la colere du pere-de-famille, à qui il appartient de placer dans ſa maiſon ceux qu'il lui plaît d'y appeller, comme JESUS-CHRIST a choiſi entre tous ſes Diſciples ceux qu'il a fait Apôtres: *Vocavit ad ſe quos voluit ipſe.* Il en eſt de même de ceux qui étant placés aſpirent à un degré plus élevé, & n'attendent pas, ſelon l'avis de JESUS-CHRIST, que le pere de famille les faſſe monter plus haut, & leur donne le rang qu'il jugeroit à propos de leur donner. JESUS-CHRIST ne les reconnoît pas comme ſes veritables miniſtres, ne les ayant pas choiſis pour tenir ce rang dans ſon corps, & ainſi ne ſont dans l'Egliſe que comme les mauvaiſes humeurs ſont dans le corps, ou comme des parties monſtrueuſes & des excreſcences inutiles qui lui ſont à charge, & qui nuiſent à la juſteſſe & à la proportion de tous ſes membres, dont ils gâtent la beauté & dérangent l'uniformité. Ne ſeroit-ce pas une choſe monſtrueuſe, dit S. Bernard, d'ôter un doigt de la main & le faire pendre à la tête? C'eſt ce qui arrive, ajoûte ce Pere, lorſqu'on veut placer dans le corps de JESUS-CHRIST ſes membres autrement qu'il ne les a rangés lui-même; & que ceux qui doivent demeurer dans la dépendance, ne gardent point la ſubordination, mais veulent ſe mettre à la place de ceux à qui ils doivent obéïr: Ainſi leur ambition confondant tout, fait dans le corps de l'Egliſe des renverſemens qui paroiſſent monſtrueux aux yeux de Dieu & des Anges; & par leur précipitation temeraire, en s'élevant au-deſſus de leur rang, ils perdent, dit ſaint Gregoire, la vertu & le merite qu'ils auroient conſervé dans celui où Dieu les avoit placés.

*Matth.* 3. 13.

*Bern. de conſid. l.* 3. c. 4.

. ℣. 12. jusqu'à la fin. *Et comme notre corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même de* JESUS-CHRIST.

Il n'y a point de verité plus importante dans la religion, ni de connoissance plus necessaire aux Fidéles, que d'être bien persuadés de l'étroite union qui ne fait de tous ensemble qu'un seul corps en JESUS-CHRIST, & qui les rend *tous reciproquement les membres les uns des autres.* Rom. 22. 4. Car comme nôtre corps n'est qu'une seule chose, quoiqu'il soit composé de plusieurs membres; ainsi dans l'Eglise, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'une même chose: Et comme dans le corps, c'est même cette multitude de parties si differentes qui le compose, & qui en fait l'unité, puisque sans cette difference il n'y auroit point de corps; de même aussi dans cette diversité de tant de personnes, de nation, de sexe, d'état & de condition differentes qui se trouve dans l'Eglise, le Saint-Esprit unit ensemble par l'union la plus étroite un corps, dont les membres, qui sont les ames saintes, dans leur plus grande séparation sont animées de ce même Esprit, & vivent d'une vie toute divine, dont les mouvemens sont bien plus actifs que ceux du corps, & surpassent non-seulement tous les sentimens de la nature, mais encore tous les mouvemens de nôtre esprit.

Si donc tous ces differens membres ne sont qu'une même chose non en idée, mais dans la plus grande unité, & forment ensemble le même corps, ne peut-on pas dire avec saint Jean Chrysostome, qu'en nous regardant comme un corps il n'y a point de difference entre nous, & que c'est même proprement la difference qui

ſe trouve entre nous qui nous rend égaux : car comme dans le corps tous les membres ont reciproquement beſoin du ſecours les uns des autres ; il en eſt de même dans le corps de l'Egliſe, où les dons des plus foibles ſont neceſſaires. Il y a des perſonnes retirées & mépriſées du monde qui rendent ſouvent plus de ſervice à l'Egliſe par leurs prieres que ceux qui y travaillent avec le plus d'éclat ; les pauvres ſont plus neceſſaires aux riches en toute maniere que les riches ne le ſont aux pauvres, & l'Egliſe a plus grand beſoin des pauvres, que des riches pour ſe maintenir dans l'ordre. Auſſi le Fils de Dieu, qui en ſe faiſant homme a choiſi cet état, & nous aſſûre dans ſon Evangile, que ce qui eſt grand devant les hommes eſt abominable devant Dieu, s'eſt ſervi, pour former ſon Egliſe, de perſonnes qui paroiſſoient les plus viles & les plus mépriſables ſelon le monde, & a toûjours favoriſé de ſes graces ceux qui ſont le moins eſtimés des hommes. *Ne rend-il pas gloire à ſon Pere de ce qu'il a caché ſes myſteres aux ſages & aux prudens, & les a revelés aux ſimples & aux petits ? N'eſt-il pas le Paſteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller chercher celle qui eſt égarée, & qui après l'avoir retrouvée, la porte ſur ſes épaules ſans la contraindre de marcher ? N'a-t-il pas parcouru les vilages de la Judée pour y faire du bien à de pauvres peuples, qui étoient comme des troupeaux de brebis abandonnées de leurs paſteurs ? N'a-t-il pas beni les pauvres, & declaré heureux ceux qui ſont affligés & mépriſés des hommes ? N'a-t-il pas au contraire maudit les riches & declaré malheureux ceux qui ſont honorés & eſtimés dans le monde ? Enfin, pour faire voir qu'entre tous les hommes il donne la préference aux pauvres & aux infirmes, & qu'il a pour eux une prédi-

*Matt.* 11. 25.

lection

lection & un panchant qu'il n'a point pour les autres, c'eſt qu'il a voulu ſe mettre à leur place, & tenir comme fait à lui-même le bien qu'on leur feroit. *Je vous dis en verité, qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes freres, c'eſt à moi-même que vous les avez rendus.* Matth. 25. 40.

Si donc JESUS-CHRIST même nous a voulu montrer par ſon exemple à garder *l'ordre que Dieu a mis dans tout le corps*, qui eſt *d'honorer davantage ce qui eſt moins honorable de ſoi-même*, c'eſt-à-dire, que les foibles reçûſſent plus d'honneur & de conſideration que les forts, puiſque Dieu a reglé les choſes de telle ſorte, afin qu'il y eût entre tous les Fidéles une union d'amour & de charité. Quelle excuſe peuvent avoir ceux qui s'élevent au-deſſus des autres, & qui mépriſent ceux qui par leur naiſſance ou leur condition leur ſont inferieurs ? Peuvent-ils dire que c'eſt par le mouvement de cet Eſprit ſaint qui anime tout le corps de l'Egliſe, qu'ils en uſent ainſi? Il eſt rare que ceux qui ont quelque rang dans le monde, ou quelque avantage ſingulier qui les releve, ne s'en prévalent, & gardent à l'égard de leurs inferieurs la moderation que demande l'humilité chrétienne. Il eſt juſte à la verité, & Dieu l'ordonne ainſi, de rendre l'honneur à qui on le doit. Il faut honorer la Majeſté divine dans ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de commander aux autres & de les conduire. Il eſt raiſonnable de reſpecter la vertu des ancêtres dans leurs deſcendans, ſur-tout lorſqu'ils ſe rendent reſpectables par leur conduite, & qu'ils ne degenerent pas; on doit conſiderer le merite particulier de ceux qui ſont diſtingués par leur vertu, leur ſageſſe, ou leur capacité peu commune: Car pour ce qui eſt des riches, dont l'orgueil eſt l'apanage ordinaire, ils ne me-

ritent aucune consideration à cause de leurs richesses; autrement les usuriers & les autres usurpateurs du bien d'autrui en meriteroient plus que d'autres. Voyez ce qui est dit, Jac. 2.

Quoiqu'il en soit, tous ceux à qui l'on rend ces devoirs, doivent se considerer comme membres du même corps, *s'accommoder*, comme dit nôtre Apôtre, *à ce qui est de plus bas & de plus humble, & croire les autres au-dessus de soi*, afin de conserver cette unité si necessaire, sans laquelle ce qu'il y auroit de plus considerable dans les membres ne pourroit subsister. Ainsi c'est en un sens se retrancher soi-même de la communion des Fideles que de s'élever au-dessus des autres, & de s'en distinguer par une vaine présomption, d'insulter à ses freres, de les outrager, de leur porter envie, & de blesser en quelque maniere que ce soit la charité que nous leur devons. La grace de nôtre Batême nous rend tous égaux devant Dieu, & nous n'avons aucun sujet de nous élever les uns au-dessus des autres, de quelque condition que nous soyons. C'est la cupidité qui est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes, qui met entr'eux cette séparation & cette inégalité effroyable qu'on y apperçoit : c'est pour remedier à ce grand mal que JESUS-CHRIST s'est fait homme & qu'il a publié la loi de l'Evangile. Il n'est point venu pour troubler ou renverser l'ordre du monde visible, il y a laissé l'inégalité des conditions & des biens; mais il y établit par la vertu de sa grace une égalité parfaite, non dans les fortunes & dans les conditions des hommes, mais dans les cœurs des Fideles, en leur inspirant la charité qui éteint peu-à-peu dans eux la cupidité.

*Rom.* 12. 16. *Philip.* 2. 3.

Considerons donc avec saint Chrysostome, que l'Apôtre demande de nous trois choses: la pre-

premiere, Que nous ne nous ſéparions point d'avec nos freres, de-peur de nous perdre nous-mêmes; mais que nous ſoyons parfaitement unis avec eux; la ſeconde, Que nous conſpirions tous mutuellement à nous entr'aider les uns les autres; la troiſiéme, Que nous regardions les biens & les maux des autres, comme étant les nôtres mêmes: Ce ſont-là les marques les plus aſſûrées qu'on eſt membre vivant du corps de l'Egliſe, & de cette heureuſe ſocieté qui ſe forme ici-bas par la charité, & qui ſe perfectionne pour recevoir ſon accompliſſement dans toute l'éternité.

# CHAPITRE XIII.

1. *Si linguis hominum loquar, & angelorum, charitatem autem non habeam, factus ſum velut æs ſonans, aut cymbalum tinniens.*

1. SI je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne ſuis que comme un airain ſonnant, & une cymbale retentiſſante.

2. *Et ſi habuero prophetiam, & noverim myſteria omnia, & omnem ſcientiam: & ſi habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil ſum.*

2. Et quand j'aurois le don de prophetie; que je penetrerois tous les myſteres, & que j'aurois une parfaite ſcience de toutes choſes: quand j'aurois encore toute la foi *poſſible*, juſqu'à tranſporter les montagnes; ſi je n'ai point la charité, je ne ſuis rien *.

*v.* 2. *expl.* aux yeux de Dieu qui peſe tout au poids de la charité.

3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé; si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

3. *Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.*

4. La charité est patiente, elle est douce & bien-faisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point temeraire & précipitée*, elle ne s'enfle point d'orgueil,

4. *Charitas patiens est, benigna est: charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur.*

5. elle n'est point dédaigneuse*, elle ne cherche point ses propres interêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien*, elle n'a point de mauvais soupçons,

5. *non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum,*

6. elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la verité;

6. *non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati:*

7. elle tolere tout, elle croit tout, elle espere tout, elle souffre tout.

7. *Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.*

8. La charité ne finira jamais: Les propheties n'auront plus de lieu, les langues cesseront, & la

8. *Charitas nunquam excidit; sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ ces-*

*v.* 4. *antr.* vaine, inconstante, ou curieuse, ou dissimulée.

*v.* 5. *expl.* elle ne croit rien de vil ni au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime. *Chrys.*

*Ibid.* elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait.

*sabunt,*

*sabunt, sive scientia destruetur.*

science sera abolie:

9. *Ex parte enim cognoscimus, & ex parte prophetamus.*

9. Car ce que nous avons maintenant de science & de prophetie est très-imparfait *.

10. *Cùm autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.*

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. *Cùm essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.*

11. Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant; je raisonnois en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis defait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. *Videmus nunc per speculum in ænigmate: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.*

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons *Dieu* face à face. Je ne connois maintenant *Dieu* qu'imparfaitement; mais alors je *le* connoîtrai comme je suis moi même connu *de lui*.

13. *Nunc autem manent, fides, spes, charitas, tria hæc: major autem horum est charitas.*

13. Or ces trois *vertus*, la foi, l'esperance, & la charité, demeurent *; mais la charité est la plus excellente des trois ¶.

*v.* 9. *lettr.* nous connoissons en partie, & nous prophetisons en partie.

*v.* 13. *i. e.* maintenant, *scil.* en cette vie. Parce qu'elles sont necessaires à chaque Chrétien, & essentielles à l'Eglise: ce que ne sont pas les dons gratuits, qui sont donnés pour les autres, & qui peuvent cesser.

## SENS LITTERAL.

v. 1. *SI je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne ſuis que comme un airain ſonnant, & comme une cymbale retentiſſante.*

Tout ce chapitre n'aboutit qu'à confirmer ce qu'il vient de dire: Que la charité eſt plus excellente que tous les dons ſurnaturels, & gratuits, dont il a parlé, & qu'il la faut préferer à tous ces dons, & la rechercher ſur toutes choſes. Il prouve cette verité par induction, & par l'énumeration de chacun de ces dons en particulier, faiſant voir en détail, que pas un d'eux n'eſt rien ſans la charité.

*Si je parle toutes les langues des hommes*, c'eſt-à-dire, de toutes ſortes de nations; ce qui ſeroit une choſe fort extraordinaire, & que Dieu n'accorde pas même à tous ceux qui ont le don des langues, puiſqu'ils ne parlent ordinairement que celles de ceux qui les écoutent; ce don étant limité ſelon les diverſes ſortes de perſonnes à qui ils ont à parler.

*Et le langage des Anges*, c'eſt-à-dire, quand j'aurois le don de me faire entendre ſans aucun ſigne exterieur, comme font les Anges, qui ſe communiquent immediatement leurs conceptions les uns aux autres; ce qui ſeroit encore plus admirable, que le don de parler de toutes ſortes de langues. *Autr.* Quand je ſerois le plus éloquent de tous les hommes, & que je parlerois le langage des Anges mêmes, s'ils parloient comme nous; ce qui n'eſt pas.

*Et que je n'aye point la charité*, c'eſt-à-dire; ſi au-lieu de rapporter ce don à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, je n'en uſois que pour

pour me ſatisfaire moi même, & pour m'attirer de l'admiration & de la gloire, comme faiſoient entr'autres les Corinthiens.

*Je ne ſuis que comme un airain ſonnant*, c'eſt-à-dire, une ſonnette qu'on ſonne par plaiſir, & ſans deſſein de rien ſignifier; car comme elle ne fait que battre l'air inutilement, auſſi celui qui parle les langues ſans en rapporter l'uſage à la gloire de Dieu & à l'édification de l'Egliſe, profere des paroles en l'air, qui ſont inutiles à Dieu, au prochain, & à lui-même. Il appelle une ſonnette, *airain ſonnant*, parce qu'ordinairement la matiere de cet inſtrument eſt d'airain.

*Et une cymbale retentiſſante*. L'Apotre diſtingue les cymbales, de l'airain ſonnant, parce qu'il y avoit dès ce temps-la pluſieurs cymbales qui étoient d'argent: Il veut dire, qu'au-lieu de rendre un ſon agréable & mélodieux, étant touchée diſtinctement & artiſtement, elle ne faiſoit que retentir confuſément, & rendre un ſon deſagréable aux oreilles: de même il n'y a rien de moins agréable à Dieu & aux hommes Fidéles que de parler les langues, quand on ne les parle que pour les parler, & qu'on ne s'en ſert pas pour glorifier Dieu, & pour inſtruire & édifier le prochain.

*ỳ.2. Et quand j'aurois le don de prophetie; que je penetrerois tous les myſteres, & que j'aurois une parfaite ſcience de toutes choſes; quand j'aurois encore toute la foi* poſſible, *juſqu'à tranſporter les montagnes, ſi je n'ai point la charité, je ne ſuis rien.*

*Et quand j'aurois le don de prophetie*, comme Balaam & Caïphe, & pluſieurs autres reprouvés, qui diront à JESUS-CHRIST au jour du jugement: Seigneur n'avons-nous pas prophetiſé en vôtre nom?

*Que je penetrerois tous les myſteres*, tant de l'an-

cien que du nouveau Teſtament; ce qui n'a jamais été accordé à aucun Prophete, ni peut-être à aucun des hommes; ce don ſe rapporte à la ſageſſe, qui eſt le propre don des premiers Paſteurs: *Alii ſermo ſapientiæ.*

1. Cor. 12. 8.

*Et que j'aurois une parfaite ſcience de toutes choſes*, c'eſt-à-dire, de toutes les verités contenuës dans l'Ecriture & dans la tradition; ce don eſt propre aux Paſteurs ordinaires, quoique pas un ne le poſſede en un degré ſi éminent, *Alii ſermo ſcientiæ.*

*Quand j'aurois encore toute la foi* poſſible, c'eſt-à-dire, une foi capable d'operer toute ſorte de miracles, même les plus grands prodiges. Voyez Rom. 12. 6. 1. Cor. 12. 9. 10. L'Apôtre parle non de la foi neceſſaire à tous les Chrétiens, mais de celle des miracles ſeulement.

*Juſqu'à tranſporter les montagnes*: c'eſt ce qui ſe rapporte à la foi des miracles, à moins que ce ne ſoit une maniere de parler allegorique & proverbiale uſitée parmi les Juifs. qui ſignifie faire des choſes tout-à fait prodigieuſes & ſurprenantes; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puiſſe verifier ce paſſage à la lettre, auſſi-bien que celui de ſaint Matthieu, *Habeté fidem, ſicut granum ſinapis, &c.* puiſqu'il y a eu des Saints qui ont en effet tranſporté les montagnes, & qui ont operé d'autres ſemblables prodiges.

V. Grot. in Matt. 17.

*Si je n'ai point la charité*, c'eſt-à-dire, ſi je n'uſe de tous ces dons par une principe de charité, en les rapportant à la gloire de Dieu, & à l'édification du prochain, *je ne ſuis rien*, c'eſt-à dire, je ne ſuis de nulle conſideration devant Dieu, qui n'eſtime pas tant les hommes pour la grandeur des actions ni des dons gratuits, que parce qu'il a mis en eux la pureté de leurs intentions, & à proportion de l'amour qui les fait agir.

¥. 3.

*℣. 3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.*

*Et quand j'aurois distribué tout mon bien, &c.* c'est-à-dire, pris le soin de l'employer pour la nourriture des pauvres; ce qui comprend non-seulement le don de les soulager dans leurs necessités, & celui de les servir, & d'administrer leurs biens; mais le don de l'administration, dont il est parlé au verset 28. du chapitre precedent.

*Et que j'aurois livré mon corps*, en consideration des pauvres, & plutôt que de manquer à la fidelité du ministere que j'exerce envers eux, *pour être brûlé, &c* comme le fut saint Laurent: on entend ordinairement ces paroles du martyre que l'on souffriroit sans la charité, par vanité, & avec la haine du prochain.

*Tout cela ne me sert de rien*, pour le salut, ni pour obtenir la grace de Dieu.

*℣. 4. La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point temeraire & précipitee, elle ne s'enfle point d'orgueil.*

Comme l'Apôtre exhorte les Corinthiens dans le chapitre precedent, à rechercher la charité par-dessus tous les autres dons, qui sont sans elle, de nul prix & de nulle valeur pour ceux qui les ont; il leur en fait ici maintenant une description très-exacte, pour leur ôter tout sujet de se tromper dans une chose de cette importance; afin qu'ils ne prennent pas la charité fausse & apparente, pour la veritable. Or toutes les qualités admirables qu'il attribuë ici à la charité, sont autant de vertus qu'il oppose tacitement aux vices les plus ordinaires des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe, & particulierement à ceux

de

de leurs faux-docteurs, qui étoient pleins d'impatience, de murmure, d'aigreur, d'envie, d'entrepriſes temeraires; & en un mot, de tous les vices oppoſés à la vraie charité, quoiqu'ils fiſſent profeſſion d'en être remplis pour le prochain. Cette deſcription eſt proprement la pierre-de-touche de la charité.

*La charité eſt patiente*, dans les maux qu'on lui fait ſouffrir; elle aime mieux endurer le tort qu'on lui fait, que de ſe fâcher, ou de rendre le mal pour le mal, parce qu'elle ne ſçauroit vouloir à perſonne que du bien. *Gr.* lente à ſe fâcher.

*Elle eſt douce & bien-faiſante*, s'accommodant autant qu'elle peut, aux inclinations des autres, & faiſant ſon poſſible pour ne déplaire jamais à perſonne; parce qu'elle eſt pleine d'affection & de bonté pour tout le monde.

*La charité n'eſt point envieuſe*, parce qu'elle regarde le bien des autres comme le ſien propre, & qu'elle n'en poſſede aucun que pour le communiquer à ſes freres

*Elle n'eſt point temeraire & précipitée*, *&c.* parce qu'elle aime, non par emportement ni avec paſſion, mais par le mouvement & par la lumiere de l'Eſprit de Dieu. *Autr.* Elle n'eſt point vaine, ni diſſimulée dans ſes diſcours, ni dans ſes geſtes, ni dans ſes actions; parce qu'elle ne penſe pas à ſe faire aimer ni eſtimer elle-même, mais à édifier ſes freres: elle n'eſt ni inconſtante, ni curieuſe, ni orgueilleuſe, parce que Dieu qui eſt le motif de ſon amour, eſt toûjours le même à ſon égard; & que ſon objet, qui eſt le prochain, lui paroît toûjours aimable, en quelque état qu'il ſe trouve, n'ayant pour ſes freres que de la tendreſſe & de la bonne volonté, & s'appliquant plutôt à leur faire du bien, qu'à ſatisfaire ſa propre curioſité.

℣. 5. *Elle n'eſt point dédaigneuſe, elle ne cherche point ſes propres interêts, elle ne ſe pique & ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais ſoupçons.*

*Elle n'eſt point dédaigneuſe*; c'eſt-a-dire, elle ne croit rien au-deſſous d'elle, pour ſervir ceux qu'elle aime, parce qu'elle fait conſiſter tout ſon bonheur à les ſervir, n'ayant point d'autre ambition que de les rendre veritablement heureux; ou, plutôt elle ne refuſe point de s'abaiſſer aux choſes les plus abjectes & les plus viles, pour procurer le ſalut de ceux qu'elle aime, elle ne dedaigne & ne neglige rien de tout ce qui eſt capable de le procurer. D'autres traduiſent ſelon le Grec: *Elle ne fait rien contre les regles de la bienſéance*; car comme elle ne penſe & n'aſpire qu'à édifier le prochain, elle évite avec ſoin tous ce qui peut être capable de le choquer.

*Elle ne cherche point ſes propres interêts, &c.* n'en ayant point de plus cher que celui de la gloire de Dieu, qu'elle aime par-deſſus toutes choſes; & celui de ſes freres, qu'elle aime avec autant de tendreſſe qu'elle même: & c'eſt ce deſintéreſſement qui fait toute la matiere de ſa gloire & de ſa récompenſe.

*Elle n'a point de mauvais ſoupçons*; c'eſt-à-dire, elle ne juge & ne ſoupçonne temerairement de perſonne; elle ne condamne jamais les actions qu'elle peut excuſer, & qui ſe peuvent prendre en bonne part; comme elle aime le prochain, elle aime auſſi ſon honneur & ſa reputation, & elle s'abſtient de tout ce qui peut la flétrir, ou de ce qui peut la diminuer.

℣. 6. *Elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice, mais elle ſe réjouit de la verité.*

*Elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice*; c'eſt-à-dire, elle eſt fort touchée de tout le mal qu'elle voit faire: c'eſt une maniere de parler, qui dit moins pour ſignifier plus.

*Mais*

*Mais elle ſe réjouit de la verité*, c'eſt-à-dire, ſe réjouït de tout le bien qui arrive au prochain, mais particulierement de ſon innocence & de ſon integrité, ou de ſes bonnes actions, les regardant comme le moyen tres-aſſûré de ſon ſalut, qui eſt l'unique objet de ſes deſirs.

℣. 7. *Elle tolere tout, elle croit tout, elle eſpere tout, elle ſouffre tout.*

*Elle tolere tout*, c'eſt-à-dire, elle ne ſe rebute point à cauſe des imperfections du prochain & de ſes foibleſſes, telles qu'elles ſoient, mais elle les tolere pour un temps, dans l'eſperance de le gagner à Dieu par une ſainte condeſcendance.

*Elle croit tout*, c'eſt-à-dire, elle aime mieux croire le bien dans les choſes indifferentes, que de l'accuſer temerairement de menſonge, ſurtout quand il ne s'agit pas de la créance à l'égard des mœurs, ou de la doctrine.

*Elle eſpere tout*, elle ne deſeſpere jamais de ſa correction, ni de ſon ſalut; mais elle eſpere toûjours que Dieu lui fera miſericorde, & qu'elle fléchira ſa juſtice par ſes prieres.

*Elle ſouffre tout*, rien n'étant capable de la ſéparer de ceux qu'elle aime; mais elle s'expoſe à toute ſorte de ſouffrances pour contribuer à leur ſalut.

℣. 8. *La charité ne finira jamais. Les propheties n'auront plus de lieu; les langues ceſſeront, & la ſcience ſera abolie.*

*La charité ne finira jamais*, non pas même dans le ciel, puiſque les Saints ne ceſſeront jamais d'y aimer Dieu, & de s'entr'aimer les uns les autres.

*Les propheties n'auront plus de lieu* dans le ciel, parce qu'on y verra clairement la verité de tous les myſteres, & l'accompliſſement de toutes les prédictions.

*Les langues*, le don des langues, *ceſſeront*, parce

parce qu'il n'y aura plus de confuſion, ni de diverſité de langage parmi les Saints.

*Et la ſcience*, c'eſt-à-dire, le don de ſavoir par étude les verités chrétiennes, & d'en inſtruire les Fidéles, *ſera abolie*, ne ſera plus d'aucun uſage; & Dieu ne les communiquera plus à perſonne, parce qu'il n'y aura plus perſonne à inſtruire, & que tous auront une parfaite connoiſſance de Dieu; & comme il n'y aura que la charité ſeule qui ſubſiſtera toûjours, c'eſt à elle ſeule que nous nous devons attacher.

℣. 9 *Car ce que nous avons maintenant de ſcience & de prophetie, eſt très-imparfait.*

*Car, &c.* C'eſt-à-dire; puiſque ceux qui ont le don de ſcience, auſſi-bien que ceux qui ont le don de prophetie, ne voyent la verité des myſteres que confuſément; & qu'ils en ignorent infiniment plus qu'ils n'en ſavent, ce qui eſt cauſe qu'ils ne ſauroient éclaircir que fort imparfaitement les Fidéles par ces dons; c'eſt pourquoi comme les lampes & les chandelles ſont inutiles en plein midi; ces dons auſſi ſeroient inutiles dans le ciel, où tous les bien-heureux auront une très-claire & très-parfaite connoiſſance de la verité, par la contemplation & la viſion bienheureuſe de Dieu.

℣. 10. *Mais lorſque nous ſerons dans l'état parfait, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli.*

*Mais lorſque nous ſerons dans l'état parfait*, c'eſt-à-dire, dans la beatitude: Il n'eſt pas ici queſtion de ſavoir ſi les connoiſſances acquiſes en ce monde par les dons de ſcience & de prophetie ſubſiſteront, ou, ſi elles ſeront abolies en l'autre vie; mais l'Apôtre veut dire ſeulement que ces dons n'auront plus leur uſage parmi les bienheureux, & que Dieu ne continuera plus de les accorder aux Fidéles pour en éclairer les autres.

Tout

*Tout ce qui eſt imparfait ſera aboli*, c'eſt-à-dire, l'uſage de ces dons & de tous les autres ſemblables, ceſſeront, & Dieu ne les communiquera plus à perſonne, parce qu'on poſſedera par la claire vuë qu'on aura de ſa Majeſté divine toutes les perfections qui conviennent à ces dons.

*ỿ.* 11. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raiſonnois en enfant; mais lorſque je ſuis devenu homme, je me ſuis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.*

*Quand j'étois enfant, &c.* Il explique ce qu'il vient de dire par une comparaiſon: De même, dit-il, qu'il y a une grande difference entre la maniere de parler d'un enfant d'avec celle d'un homme parfait; il y a auſſi ſans comparaiſon, bien plus de difference entre la maniere de connoître des Fidéles de ce monde, & celle des bienheureux dans le ciel.

*Mais lorſque je ſuis devenu homme, &c.* J'ai ceſſé de parler, de juger, & de raiſonner en enfant; c'eſt-à-dire, que les hommes ayant atteint la plenitude de la perfection, ils expliqueront & connoîtront les choſes d'une maniere plus parfaite: Ainſi les bienheureux ne connoiſſent plus & ne s'expliquent plus d'une maniere imparfaite, comme ils faiſoient pendant cette vie, par les dons de prophetie & de ſcience.

*ỿ.* 12. *Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons* Dieu *face à face. Je ne connois maintenant* Dieu *qu'imparfaitement; mais alors je le connoîtrai comme je ſuis moi-même connu* de lui.

*Nous ne voyons maintenant* Dieu, & la verité de ſes myſteres qu'il nous revele, *que comme en un miroir*, non directement & dans leur propre eſſence, mais comme par reflexion dans ſes Ecritures, dans ſes Sacremens, & dans ſes ouvrages, qui nous repréſentent, comme un miroir,

roir, l'image des choſes que nous ne pouvons voir en ce monde.

*Et en des énigmes*, c'eſt-à-dire: Nous ne voyons pas cette image auſſi diſtinctement que celle qui ſe voit dans un miroir; mais nous la voyons ſeulement comme envelopée de beaucoup d'obſcurités, de paroles, & de ſignes: cette expreſſion eſt priſe des Nombres, ch. 12. v. 8.

*Mais alors*, c'eſt-à-dire, après cette vie *nous verrons* Dieu & la verité de ſes myſteres, *face-à-face*, c'eſt-à-dire, clairement, & diſtinctement & dans leur objet.

*Je ne connois maintenant* Dieu *qu'imparfaitement*. Tout Apôtre que je ſuis je ne penetre que fort imparfaitement dans la connoiſſance de Dieu, & dans la verité de ſes myſteres.

*Mais alors, &c.* Je connoîtrai parfaitement & diſtinctement en Dieu la verité & la raiſon des myſteres les plus cachés, comme de la prédeſtination, reprobation, &c. de la même maniere que Dieu connoît clairement tout ce qui eſt de plus caché en moi, quoiqu'en un degré fort different; car il n'y a que Dieu ſeul qui ſe connoiſſe auſſi parfaitement qu'il nous connoît.

¥. 13. *Or ces trois* vertus, *la foi, l'eſperance, & la charité demeurent; mais la charité eſt la plus excellente des trois.*

*Or ces trois vertus, &c.* C'eſt à ces vertus ſolides qu'il faut s'attacher préferablement à tous les dons ſpirituels de langues, de ſcience, & de prophetie, parce qu'elles ſeules nous peuvent meriter le ciel, & non pas ces dons, puiſque pluſieurs de ceux qui les auront ne laiſſeront pas d'être damnés. *Nonne in nomine tuo dæmonia ejecimus, &c.* *Matth. 7. 22.*

*Mais la charité eſt la plus excellence des trois*; parce qu'elle doit ſubſiſter éternellement, non-ſeulement à l'égard de ſon effet qui eſt la gloire; mais

mais à l'égard même de ſa nature & de ſon action : car les bienheureux aimeront toûjours Dieu ; parce qu'ils verront & poſſederont l'objet de leur foi, & de leur eſperance. *Quod enim videt quis quid ſperat ? ſpes quæ videtur, non eſt ſpes.* De plus la foi & l'eſperance nous diſpoſent & nous conduiſent à la charité, comme à leur derniere fin ; mais la charité nous unit à Dieu ; & ſans la charité, la foi & l'eſperance ne ſervent de rien, & ſont devant lui comme des choſes mortes. *Fides ſine operibus mortua eſt.*

Rom. 8. 24.

Jac. 2. 26.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 12. *Si je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne ſuis que comme un airain ſonnant, & une cymbale retentiſſante, &c.*

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de vouloir ſe conduire par ſes propres lumieres, & de choiſir pour ſe rendre heureux les moyens les moins propres pour y réüſſir : Ainſi il arrive aſſez ſouvent qu'on aime mieux ſe tromper dans ce choix, & vivre dans l'illuſion, que de s'éclaircir pour ſe deſabuſer. Les hommes ne regardent que les apparences, & ſouvent ne conſiderent point quand il s'agit de leur ſalut, ſi le parti qu'ils prennent eſt ſûr pour eux, & utile aux autres. Saint Paul avoit inſtruit les Corinthiens ; mais il leur reſtoit à la plûpart encore bien des défauts ordinaires à ceux qui n'ont pas entierement renoncé au monde : ils en aimoient l'eſtime & l'appprobation, & ſe laiſſoient entraîner au torrent de la coutume, & à l'exemple du commun des hommes, qui n'eſtimoient grand que ce qui paroiſſoit tel devant les hommes.

Dieu

Dieu diſtribuoit aux Fidéles des dons ſpirituels pour l'établiſſement de ſon Egliſe; parmi ces dons les Corinthiens affectoient ceux que le monde eſtimoit le plus, & qui frappoient davantage les ſens, tels qu'étoit celui de parler des langues differentes. Nôtre ſaint Apôtre leur montre ici, que ni ce don là, ni tous les autres qui ſont plus excellens, ne ſont rien ſans la charité. En effet, la prédication de la parole de Dieu, les dons de prophetie & de faire des miracles, la diſtribution de tous ſes biens aux pauvers, & la ſouffrance du martyre même ne peuvent donner à perſonne aucune aſſûrance de n'être pas devant Dieu un pur néant vuide de tout merite. Que les hommes ne mettent donc point leur confiance en quoi que ce ſoit qui les faſſe eſtimer & admirer dans le monde; les grands talens que l'on emploie pour le ſalut des ames, & la converſion des peuples; les aumônes abondantes, & l'aſſiſtance des pauvres; la regularité dans une compagnie dont on porte l'habit; les pratiques de pieté reglées; enfin l'exercice des vertus les plus éclatantes ne peuvent ſervir qu'à entretenir la vanité, ſi elles ne procedent *d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincere.* 1. *Tim.* 1. 5.

Or, qui nous aſſûrera que nous avons dans le cœur ce fond inviſible qui rend agréable à Dieu? Sera-ce nous-mêmes qui nous en rendrons témoignage? Nous ſommes les premiers qui nous trompons nous-mêmes; & nous croyons ſouvent avoir les ſentimens & les bonnes qualités que nous n'avons point. *Il y a*, dit le Sage, *une voie qui paroît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.* Nous en rapporterons-nous au jugement des autres? Ils peuvent bien eſtimer & louër les vertus qui paroiſſent en nous; mais ils ne peuvent aſſûrer pour cela ſi nous ſommes louables & eſtimables, parce qu'ils

ne

ne ſavent pas de quel principe elles partent, & ſi l'arbre qui porte ces fruits eſt bon ou mauvais. Nous pouvons néanmoins en avoir quelques marques moralement certaines, & l'on peut voir par les caractéres que ſaint Paul donne à la charité ſi elle ſe trouve dans nous ou dans les autres; ſi elle ſe trouve effectivement dans le cœur, elle y produira les qualités que décrit ici ſaint Paul; elle rend patient, bienfaiſant, deſintereſſé, & enrichit l'ame de toutes les vertus: ſi elles ſont vives & agiſſantes, & qu'elles continuent de ſe faire remarquer par une conduite uniforme & perſeverante; on ne ſe trompera pas, ſi on juge que ce ſont des fruits qui procedent de la racine de la charité.

*Auguſt. ſerm. 44, de temp.*

*Soyons donc*, dit nôtre grand Apôtre, *enracinés & fondés en la charité*; „ayons cette racine „ dans le cœur. La charité eſt la racine de tous „ les biens, comme la cupidité eſt la racine de „ tous les maux: ces deux racines ſont plantées „ en deux champs par deux differens laboureurs. „ JESUS-CHRIST plante la premiere dans le „ cœur des bons; le diable plante la ſeconde „ dans le cœur des méchans. La premiere, fait „ les bons arbres qui portent toûjours de bons „ fruits, & n'en ſçauroient produire de mauvais; „ la ſeconde, fait les mauvais arbres qui portent toûjours de mauvais fruits, & n'en ſçauroient porter de bons."

C'eſt par ces deux racines que l'on diſtingue les vrais enfans de Dieu, non-ſeulement des heretiques & des ſchiſmatiques, mais encore des faux-catholiques. C'eſt ce que le même S. Auguſtin declare ſur le Pſeaume 54. *Nous avons les uns & les autres le Bateme qui nous eſt commun. Nous avons le même Evangile. Ils celebrent comme nous les fêtes des Martyrs. Nous faiſons tous la ſolennité de Pâque. Mais toutes ces choſes leur ſont inutiles,*

*inutiles, une ſeule eſt neceſſaire; & ſi celle-là manque, tout le reſte ne ſert de rien.* C'eſt la charité qui ſeule eſt neceſſaire, & qui ne finira jamais. Car comme les dons n'ont été communiqués d'abord aux Fidéles que pour fortifier la foi; maintenant que la foi eſt établie, ils ne ſont plus neceſſaires, au-lieu qu'on ne ceſſera jamais de s'aimer les uns les autres, & que la charité dans le ciel ſera bien plus ardente qu'elle ne l'eſt maintenant. Suivons donc l'avis que donne ſaint Paul, de la rechercher avec ardeur. *Sectamini caritatem.*

℣. 11. juſqu'à la fin. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant ..... mais lorſque je ſuis devenu homme, je me ſuis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant, &c.*

Lorſque Dieu créa l'homme, il grava dans ſon cœur une loi qui lui donnoit la connoiſſance du bien & du mal, & lui declaroit interieurement ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Mais il s'eſt fait connoître plus particulierement au peuple Juif, en lui donnant une loi écrite qui l'inſtruiſoit de tous les préceptes qu'il falloit pratiquer pour plaire à Dieu, & de toutes les ceremonies qu'il falloit obſerver pour lui rendre le culte qui lui eſt dû. Cependant cette loi écrite, quoique pleine de gloire & de majeſté, n'étoit qu'un crayon de la loi nouvelle, *n'ayant*, comme dit ſaint Paul, *que l'ombre des biens à venir, & non la ſolidité même des choſes qui y étoient répreſentées*; & les Chrétiens ont le bonheur de poſſeder les verités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres. C'eſt pourquoi le même Apôtre, dans ſa ſeconde Epître aux Corinthiens, dit que *cette gloire même de la loi, n'eſt point une veritable gloire, ſi on la compare avec la ſublimité de celle de l'Evangile.* Nous voyons maintenant à découvert les myſteres qui

*Hebr.* 10. 1.

2. *Cor.* 3. 10.

étoient cachés ſous le voile des ceremonies & des autres pratiques dont l'obſervance étoit préſcrite dans la loi: Et comme le peuple Juif n'agiſſoit que par le motif d'une crainte ſervile, & n'avoit en vuë que les biens de la terre, auſſi ne connoiſſoit-il qu'en figure & d'une maniere fort obſcure les verités que JESUS-CHRIST eſt venu lui-même découvrir au monde. C'eſt cette obſcurité qui étoit marquée par le voile que Moïſe mettoit ſur ſon viſage: *Mais*, comme dit nôtre grand Apôtre, *nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le viſage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous avançons de clarté en clarté par l'illumination de l'Eſprit du Seigneur*, & nous croiſſons toûjours en lumiere juſqu'à ce que nous parvenions à ce jour parfait, où JESUS-CHISRT *ſe montrant dans ſa gloire nous ſerons ſemblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il eſt.*

*Ibid.* 3. 18.

1. *Joan.* 3. 1.

Mais, quoique la connoiſſance des myſteres dans la nouvelle ſurpaſſe celle de l'ancienne loi, autant que la verité l'emporte ſur les figures qui la repréſentent, elle eſt néanmoins encore fort obſcure par rapport à la claire vuë dont jouiſſent les Bienheureux dans le ciel; puiſque, ſelon la penſée de nôtre ſaint Apôtre, il en eſt de la ſcience dans cette vie comparée avec celle que nous aurons dans le ciel, comme de la connoiſſance d'un petit enfant, par rapport à celle qu'il aura dans un âge parfait. Car, *pendant que nous habitons dans ce corps*, dit ſaint Paul, *nous ſommes éloignés du Seigneur, & comme hors de nôtre patrie, parce que nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouiſſons pas encore par la claire vuë.* Il faut donc approcher de lui pour être éclairés, ſelon le Pſalmiſte; mais comme on ne peut pas y parvenir tout d'un coup, voyons par quels degrés & de quelle maniere on en peut appro-

2. *Cor.* 5. 6. 7.

*Pſ.* 33. 5.

approcher, juſqu'à ce que nous le voiyons avec évidence, & le poſſedions à découvert & ſans voile.

Premierement, il y a une maniere de connoître Dieu, qui eſt commune à tous les hommes. Il fait éclater dans la beauté de ſes créatures des rayons de ſa toute-puiſſance & de ſa divinité; & les cieux ſont un grand livre ouvert, qui *rend viſibles ſes grandeurs inviſibles.* *Rom.* 1. 20.

Secondement, il s'eſt fait connoître aux Patriarches de l'ancienne loi & aux Prophetes, & les a honorés de ſa préſence avec beaucoup de familiarité; mais il ne s'eſt pas declaré à tous de la même maniere: car, comme dit ſaint Paul, *Dieu leur a parlé autrefois en diverſes occaſions & en diverſes manieres*, & ne s'eſt manifeſté à eux que ſous des figures & des images, ou par des voix qui ſe faiſoient entendre au-dehors. *Hebr.* 1. 1. Lors même que JESUS CHRIST eſt venu dans le monde pour donner aux hommes la connoiſſance de Dieu ſon Pere, il ne l'a fait connoître à la plûpart de ceux qui l'ont entendu, que ſous le voile obſcur des paraboles & des diſcours figures: Mais Dieu a une autre maniere excellente de ſe manifeſter, d'autant plus differente des précedentes, qu'elle eſt plus interieure & plus intime; c'eſt de remplir l'ame de ſes fidéles ſerviteurs des dons de ſon Saint Eſprit, d'éclairer leur entendement, & d'échauffer leur cœur, & de faire dans eux ſa demeure comme dans un temple qui lui eſt conſacré; c'eſt de cette ſorte de manifeſtation dont JESUS-CHRIST parle, quand il dit que *celui qui l'aime ſera aimé de ſon Pere, & qu'il l'aimera auſſi, & qu'il ſe découvrira à lui: Si quelqu'un m'aime*, dit-il encore, *il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera*, & *nous viendrons à lui, & nous ferons en lui nôtre demeure.* *Joan.* 14. 23.

Cette maniere ſi tendre & ſi affectueuſe par laquelle Dieu ſe communique & ſe découvre en cette vie aux ames ſaintes, n'eſt pas égale en tous ; mais elle eſt d'autant plus vive & plus forte que l'ame eſt plus pure, &, pour ainſi dire, plus diviniſée & renduë plus ſemblable à Dieu même. Car il faut remarquer, que pour parvenir à cette union intime dans cette vie, & à la claire viſion de Dieu dans l'autre; il faut, comme dit ſaint Paul, que *nous ſoyons transformés en la même image du Seigneur*, & que nous ſoyons revêtus de JESUS-CHRIST même, en repréſentant dans toute nôtre conduite ſon humilité, ſa patience, ſa charité, & toutes ſes autres divines vertus. C'eſt alors que Dieu nous reconnoîtra pour ſes enfans, *qu'il a prédeſtinés pour être conformes à l'image de ſon Fils.*

2. *Cor.* 3. 18.

*Rom.* 8. 29.

Or le moyen d'aſpirer à cette divine reſſemblance, & à cette vuë bienheureuſe, c'eſt, dit ſaint Jean, de *ſe conſerver pur comme* JESUS-CHRIST *eſt pur lui-même.* Il faut qu'il y ait de la conformité entre deux ſujets qui ſe reſſemblent ; JESUS-CHRIST eſt *ſaint*, *innocent*, *ſans tache*, *ſéparé des pecheurs*, & la pureté même. Qui peut donc eſperer de lui reſſembler ſans veiller ſur ſoi avec grand ſoin pour acquerir dès cette vie l'innocence & la pureté neceſſaire pour parvenir à ce bonheur? Le Fils de Dieu ne dit-il pas lui-même, que la claire vuë de Dieu eſt reſervée à ceux qui ont le cœur pur, parce qu'il n'entre rien de ſouillé dans cette cité glorieuſe où nous eſperons arriver?

1. *Joan.* 3. 3.

*Hebr.* 7. 26.

*Matth.* 5. 8.

Concluons donc avec l'Apôtre ſaint Jean en ces termes: *Nous ſommes déja enfans de Dieu, mais ce que nous ſerons un jour ne paroît pas encore. Nous ſavons que lorſque* JESUS-CHRIST *ſe montrera dans ſa gloire, nous ſerons ſemblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il eſt. Et quicon-*

1. *Joan.* 3. 2. 3.

*quiconque a cette eſperance en lui ſe conſerve pur, comme lui même eſt pur.* Purifions-nous donc de plus en plus, & ſoyons fidéles à avancer de clarté en clarté & de vertu en vertu, en croiſſant toûjours en lumiere, juſqu'à ce que nous parvenions à cette entiere conformité à l'image de JESUS-CHRIST dans la gloire celeſte.

# CHAPITRE XIV.

1. *Sectamini charitatem, æmulamini ſpiritualia; magis autem ut prophetetis.*

1. REcherchez avec ardeur la charité; deſirez les dons ſpirituels, & ſur-tout de prophetiſer.

2. *Qui enim loquitur linguâ, non hominibus loquitur, ſed Deo: nemo enim audit, ſpiritu autem loquitur myſteria.*

2. Car celui qui parle une langue *inconnuë*, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; puiſque perſonne ne l'entend, & qu'il parle en eſprit des choſes cachées *.

3. *Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, & exhortationem, & conſolationem.*

3. Mais celui qui prophetiſe, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, & les conſoler.

4. *Qui loquitur linguâ, ſemetipſum ædificat: qui autem*

4. Celui qui parle une langue *inconnuë*, s'édifie lui-même *; au lieu que

*v.* 2. *expl.* par le mouvement du Saint Eſprit, ou par un mouvement de pieté qu'il reſſent dans ſon cœur, ſans qu'il comprenne ce qu'il dit. *autr.* ſans que les autres y comprennent rien.

*v.* 4. n'eſt utile qu'à lui-même.

celui qui prophetiſe édifie l'Egliſe de Dieu.

5. Je ſouhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophetiſer ; parce que celui qui prophetiſe eſt préferable à celui qui parle une langue *inconnuë*, ſi ce n'eſt qu'il interprete ce qu'il dit*, afin que l'Egliſe en ſoit édifiée.

6. Auſſi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues *inconnuës*, quelle utilité vous apporterois-je, ſi ce n'eſt que je vous parle en vous inſtruiſant, ou par la revelation, ou par la ſcience, ou par la prophetie, ou par la doctrine ?

7. Ne voyons-nous pas auſſi dans les choſes inanimées qui rendent des ſons, comme les hauts-bois & les harpes, que ſi elles ne forment des tons differens, on ne peut diſtinguer ce que l'on jouë ſur les hauts-bois, ou ſur la harpe ?

8. Que ſi la trompette ne rend qu'un ſon confus, qui ſe préparera au combat ?

*prophetat, Eccleſiam Dei ædificat.*

*5. Volo autem omnes vos loqui linguis ; magis autem prophetare : nam major eſt qui prophetat, quàm qui loquitur linguis : niſi fortè interpretetur, ut Eccleſia ædificationem accipiat.*

*6. Nunc autem, fratres, ſi venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, niſi vobis loquar aut in revelatione, aut in ſcientia, aut in prophetia, aut in doctrina ?*

*7. Tamen quæ ſine anima ſunt vocem dantia, ſive tibia, ſive cithara, niſi diſtinctionem ſonituum dederint, quomodò ſcietur id quod canitur, aut quod citharizatur ?*

*8. Etenim ſi incertam vocem det tuba, quis parabit ſe ad bellum ?*

*v. 5. Expl.* qu'il ait le don d'interpreter ; parce que ces deux dons étoient ſouvent ſeparés.

9. *Ita*

Digitized by Google

9. *Ita & vos per linguam niſi manifeſtum ſermonem dederitis, quomodò ſcietur id quod dicitur? Eritis enim in aëra loquentes.*

9. De même, ſi la langue que vous parlez n'eſt intelligible, comment pourra-t-on ſavoir ce que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air.

10. *Tam multa, utputa, genera linguarum ſunt in hoc mundo, & nihil ſine voce eſt.*

10. En effet, il y a tant de diverſes langues dans le monde, & il n'y a point *de peuple* qui n'ait la ſienne.

11. *Si ergo neſciero virtutem vocis, ero ei, cui loquor, barbarus: & qui loquitur, mihi barbarus.*

11. Si donc je n'entends pas ce que ſignifient les paroles, je ſerai barbare à celui à qui je parle, & celui qui me parle * me ſera barbare.

12. *Sic & vos, quoniam æmulatores eſtis ſpirituum, ad ædificationem Eccleſiæ quærite ut abundetis.*

12. Ainſi, *mes freres*, puiſque vous avez tant d'ardeur pour ces dons ſpirituels ; deſirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Egliſe *,

13. *Et ideò qui loquitur linguâ, oret ut interpretetur.*

13. C'eſt pourquoi, que celui qui parle une langue, demande *à Dieu le don* de l'interpreter.

14. *Nam ſi orem linguâ, ſpiritus meus orat, mens autem mea ſine fructu eſt.*

14. Car ſi je prie en une langue *que je n'entends pas*, mon cœur prie *, mais mon eſprit & mon intelligence eſt ſans fruit.

*v.* 11. *Le Grec.* Si donc je n'entends pas ce que ſignifie ce qu'on dit, je ſerai barbare à celui qui parle, & celui qui parle me ſera barbare.

*v.* 12. *expl.* & non pour en faire oſtentation.

*v.* 14. lettr. *mon eſprit*, ce que quelques-uns entendent du Saint Eſprit qui prie en nous. *Voyez Ro.* 8. 16.

15. Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai auſſi avec intelligence : je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai auſſi avec intelligence.

15. *Quid ergo eſt? Orabo ſpiritu, orabo & mente : pſallam ſpiritu, pſallam & mente.*

16. Que ſi vous *ne* louez Dieu *que* du cœur, comment celui qui n'eſt que du ſimple peuple, répondra-t il, Amen, à la fin de vôtre action-de-graces, puiſqu'il n'entend pas ce que vous dites?

16. *Ceterùm ſi benedixeris ſpiritu, qui ſupplet locum idiotæ, quomodò dicet, Amen, ſuper tuam benedictionem, quoniam quid dicas, neſcit?*

17. Ce n'eſt pas que vôtre action-de-graces ne ſoit bonne; mais les autres n'en ſont pas édifiés.

17. *Nam tu quidem benè gratias agis: ſed alter non ædificatur.*

18. Je louë mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez *;

18. *Gratias ago Deo meo, quòd omnium veſtrûm linguâ loquor.*

19. mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en inſtruire auſſi les autres, que d'en dire dix mille en une langue *inconnuë*.

19. *ſed in Eccleſia volo quinque verba ſenſu meo loqui, ut & alios inſtruam, quàm decem millia verborum in lingua.*

20. Mes freres, ne ſoyez point enfans pour n'avoir point de ſageſſe ; mais ſoyez enfans pour être

20. *Fratres, nolite pueri effici ſenſibus, ſed malitiâ parvuli eſtote : ſenſibus autem*

v. 18. *Gr.* J'ai le don des langues plus que vous tous.

*per-*

*perfecti estote.*

sans malice *, & soyez sages comme des hommes parfaits.

21. *In lege scriptum est : Quoniam in aliis linguis & labiis aliis loquar populo huic ; & nec sic exaudient me, dicit Dominus.*

21. Il est dit dans l'Ecriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangeres & inconnuës * ; & après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur. *Isaï 28. 11.*

22. *Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus : prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.*

22. Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les Fidéles, mais pour les Infidéles, & le don de prophetie au contraire n'est pas pour les Infidéles, mais pour les Fidéles.

23. *Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, & omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quòd insanitis ?*

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des Infidéles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. *Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus :*

24. Mais si tous prophetisent, & qu'un Infidéle ou un ignorant entre dans vôtre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent :

25. *occulta cordis ejus manifesta fiunt,*

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que

*v.* 20. *antr.* n'ayez non plus de malice que des enfans.

*v.* 21. *expl.* comme il a fait par les Apôtres ; ce qui n'a pas néanmoins converti les Juifs.

ſe proſternant le viſage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu eſt veritablement parmi vous.

*& ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuncians quòd verè Deus in vobis ſit.*

26. Que faut-il donc, mes freres, *que vous faſſiez : Si* lorſque vous êtes aſſemblés, l'un eſt *inſpiré de Dieu* pour compoſer un cantique, l'autre pour inſtruire, un autre pour reveler les ſecrets de Dieu, un autre pour parler une langue *inconnuë*, un autre pour l'interpreter, que tout ſe faſſe pour l'édification *.

26. *Quid ergo eſt, fratres? Cùm convenitis, unuſquiſque veſtrûm pſalmum habet, doctrinam habet, apocalypſim habet, linguam habet, interpretationem habet: omnia ad ædificationem fiant.*

27. S'il y en a qui ayent le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnuë*, & qu'ils parlent l'un après l'autre & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

27. *Sive linguâ quis loquitur, ſecundùm duos, aut ut multùm tres, & per partes, & unus interpretetur.*

28. Que s'il n'y a point d'interprete, *que celui qui a ce don* ſe taiſe dans l'Egliſe ; qu'il *ne* parle *qu'*à ſoi-même & à Dieu.

28. *Si autem non fuerit interpres, taceat in Eccleſia, ſibi autem loquatur, & Deo.*

29. Pour ce qui eſt auſſi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.

29. *Prophetæ autem duo, aut tres dicant, & ceteri dijudicent.*

*v.* 26. *expl.* que tout le monde en puiſſe tirer quelque fruit.

30. *Quod*

30. *Quòd ſi alii revelatum fuerit ſedenti, prior taceat.*

30. Que s'il ſe fait quelque revelation à un autre de ceux qui ſont aſſis *dans l'aſſemblée*, que le premier ſe taiſe *.

31. *Poteſtis enim omnes per ſingulos prophetare : ut omnes diſcant, & omnes exhortentur.*

31. Car vous pouvez tous prophetiſer l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous ſoient conſolés*.

32. *Et ſpiritus prophetarum prophetis ſubjecti ſunt.*

32. Et les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes *;

33. *Non enim eſt diſſenſionis Deus, ſed pacis : ſicut & in omnibus Eccleſiis ſanctorum doceo.*

33. car Dieu eſt un Dieu de paix & non de deſordre; & c'eſt ce que j'enſeigne dans toutes les Egliſes des ſaints *.

34. *Mulieres in Eccleſiis taceant, non enim permittitur eis loqui, ſed ſubditas eſſe, ſicut & lex dicit.*

34. Que les femmes *parmi vous* ſe taiſent dans les Egliſes, parce qu'il ne leur eſt pas permis d'y parler; mais elles doivent être ſoumiſes, ſelon que la loi l'ordonne.

1. *Tim.* 2. 11.

*Gen.* 3. 16.

35. *Si quid autem volunt diſcere, domi viros ſuos interrogent; turpe eſt enim mulieri*

35. Que ſi elles veulent s'inſtruire de quelque choſe, qu'elles le demandent à leurs maris lorſqu'elles

*v.* 30. *expl.* pour laiſſer parler l'autre. *autr.* que l'autre attende que le premier ſe ſoit tû.

*v.* 31. *autr.* exhortez. *expl.* afin que tous les Prophetes, non-ſeulement enſeignent, mais auſſi apprennent les uns des autres.

*v.* 32. *expl.* Les Prophetes ſont juges les uns des autres : *on*, l'eſprit de prophetie eſt ſoumis aux Prophetes, pour ne dire ce qui leur eſt revelé que quand ils veulent.

*v.* 33. *Gr. i. e.* comme on voit dans toutes les Egliſes.

ſeront dans leurs maiſons: car il eſt honteux aux femmes de parler dans l'Egliſe.

*loqui in Eccleſia.*

36. Eſt-ce de vous que la parole de Dieu eſt *premierement* ſortie; ou n'eſt-elle venuë qu'à vous ſeuls?

36. *An à vobis verbum Dei proceſſit; aut in vos ſolos pervenit?*

37. Si quelqu'un croit être Prophete ou ſpirituel, qu'il reconnoiſſe que les choſes que je vous écris ſont des ordonnances du Seigneur.

37. *Si quis videtur propheta eſſe, aut ſpiritualis, cognoſcit quæ ſcribo vobis, quia Domini ſunt mandata.*

38. Que ſi quelqu'un le veut ignorer, il ſera lui même ignoré *.

38. *Si quis autem ignorat, ignorabitur.*

39. Pour conclure donc, *mes* freres, deſirez ſurtout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'uſage du don des langues:

39. *Itaque, fratres, æmulamini prophetare: & loqui linguis nolite prohibere.*

40. mais que tout ſe faſſe dans la bienſéance, & avec ordre.

40. *Omnia autem honeſtè, & ſecundùm ordinem fiant.*

*v.* 38. *expl.* il ſera ignoré & rejetté de Dieu. *Gr.* qu'il demeure, dans ſon ignorance; *mais à ſon malheur.*

## SENS LITTERAL.

*v.* 1. *REcherchez avec ardeur la charité; deſirez les dons ſpirituels, & ſur-tout de prophetiſer.*

*Recherchez, &c.* c'eſt-à-dire: Puiſque la charité eſt ſi excellente, & qu'elle a de ſi grands avantages par-deſſus tous les dons, & même par-

par-deſſus toutes les vertus chrétiennes, recherchez-la de tout vôtre cœur, & préferablement à toutes choſes. Demandés auſſi à Dieu les dons ſpirituels, puiſque vous en pouvez faire un bon uſage par le moyen de la charité.

*Et ſur-tout de prophetiſer*, c'eſt-à-dire, le don d'expliquer aux Fidéles les myſteres de la Religion, & les difficultés de l'Ecriture ſainte, plutôt que de rechercher avec tant d'empreſſement, comme vous faites, le don des langues.

℣. 2. *Car celui qui parle une langue* inconnuë, *ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puiſque perſonne ne l'entend, & qu'il parle en eſprit des choſes cachées.*

*Car celui qui parle une langue* inconnuë, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point entenduë en un lieu où il n'y a point d'étrangers, comme dans vôtre Egliſe, où il n'y en vient que très-rarement, *ne parle pas aux hommes*; car ce n'eſt point parler aux hommes, que de leur proferer des paroles qu'ils n'entendent pas: c'eſt les amuſer, en abuſant de leur patience; c'eſt parler devant eux, mais ce n'eſt point parler à eux, *mais à Dieu, &c.* puiſqu'il n'y a que lui ſeul qui l'entende. Or il eſt fort inutile de ſe ſervir du don des langues pour parler a Dieu, puiſque toutes les langues lui ſont également connuës, & que ce don n'eſt point inſtitué pour parler à Dieu, mais pour ſe faire entendre aux hommes, & ſur-tout aux étrangers, à qui la langue vulgaire eſt inconnuë.

*Et qu'il parle en eſprit des choſes cachées*, c'eſt-à-dire, que par le don des langues qu'il a reçu de Dieu, il leur parle en langue inconnuë; ce qui eſt abuſer de leur patience, & même de ce don, qui n'eſt accordé que pour ſe faire entendre, & pour inſtruire ceux à qui on parle. Le but de l'Apôtre eſt de faire voir aux Corinthiens,

que l'uſage frequent du don des langues, qu'ils eſtimoient ſi fort, n'étoit pas de grande utilité dans leur Egliſe, parce que les étrangers y abordoient rarement: qu'ainſi l'uſage de ce don ne pouvoit ſervir qu'à produire de l'admiration; au-lieu que celui de prophetie ſervoit à édifier tout le monde.

℣. 3. *Mais celui qui prophetiſe, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, & les conſoler.*

*Mais celui qui prophetiſe*, c'eſt-à-dire, qui explique les myſteres cachés de la Religion, & les difficultés de l'Ecriture, *parle aux hommes*, pour l'utilité deſquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Egliſe, *pour les édifier*; les inſtruire & les établir dans la foi; *les exhorter* à s'y avancer & à y perſeverer, *& les conſoler* dans les afflictions & dans les difficultés qui leur ſurviennent, qui pourroient troubler leur avancement, & empêcher leur perſeverance.

℣. 4. *Celui qui parle une langue* inconnuë, *s'édifie lui-même; au-lieu que celui qui prophetiſe, édifie l'Egliſe de Dieu.*

*Celui qui parle une langue* inconnue, en un lieu où il n'y a point d'étranger, ni peut-être perſonne qui l'entende, *s'édifie lui-même, &c.* ſe confirme dans la foi, & excite ſa devotion envers Dieu, par les oraiſons, les actions de graces, & les louanges qu'il profere en ſon honneur par le mouvement extraordinaire de l'Eſprit ſaint. Ce n'eſt pas que le don des langues fît cet effet en tous ceux qui les parloient; mais l'Apôtre parle de l'effet qu'il produit en ceux qui n'y mettent point d'obſtacle: car le bon ou le mauvais uſage de ces dons dépendoit tellement de la liberté de ceux qui les avoient reçus, qu'il arrivoit quelquefois qu'au-lieu d'en devenir meilleurs, ils en prenoient occaſion de ſe corrompre, & d'en devenir pires, ſur-tout lorſque dans

l'uſage

l'uſage de ces dons ils ſe portoient à la recherche de l'interêt, ou à la vanité, comme on le peut voir dans le chapitre précedent.

*Edifie l'Egliſe de Dieu*, c'eſt-à-dire, oul'Egliſe particuliere qui l'entend parler, ou toutes celles qui ont la communication de ſes revelations, comme cela ſe pratiquoit communément, lorſque les choſes étoient jugées de grande importance. Il veut dire, que le bien qui provient du don de prophetie étant plus étendu que celui qui provient du don des langues, quand il eſt ſeul & ſéparé du don de l'interpretation; il eſt juſte de préferer le don de prophetie au don des langues, & que les Corinthiens avoient tort de préferer, comme ils faiſoient, ce don à celui de prophetie, ou à tous les autres dons.

℣. 5. *Je ſouhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophetiſer; parce que celui qui prophetiſe eſt préferable à celui qui parle une langue* inconnuë; *ſi ce n'eſt qu'il interprete ce qu'il dit, afin que l'Egliſe en ſoit édifiée.*

*Je ſouhaite que vous ayez tous, &c.* c'eſt-à-dire: Je ſouhaiterois, autant qu'il eſt en moi, ſi cela étoit expedient pour le bien de l'Egliſe, & compatible avec la conſervation de l'ordre qui y eſt établi, que tous ceux qui ſont parmi vous reçuſſent ce don, & qu'ils parlaſſent toutes les langues; puiſque vous avez tant d'eſtime pour ce don, je ne deſirerois rien tant que vôtre ſatisfaction particuliere, pourvû qu'elle ne fût pas contraire au bien commun de l'Egliſe.

*Eſt préferable, &c.* c'eſt-à-dire, qu'il eſt plus utile à l'Egliſe, par l'inſtruction, l'édification, & la conſolation qu'elle en reçoit, que celui qui ne parle que les langues, *ſi ce n'eſt qu'il interprete ce qu'il dit, &c.* c'eſt à-dire, qu'ayant le don d'interpretation il peut ſervir à l'Egliſe,

&

& expliquer à tous les Fidéles ce que le Saint Eſprit lui ſuggere; au-lieu que celui qui n'a que le don de prophetie, ne peut inſtruire que ceux dont la langue lui eſt naturellement commune, ou ceux qui parlent une même langue que lui. On doit remarquer ici, que le don des langues étoit quelquefois ſeul, & quelquefois accompagné de celui de l'interpretation.

℣. 6. *Auſſi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues* inconnuës, *quelle utilité vous apporterois-je, ſi ce n'eſt que je vous parle en vous inſtruiſant, ou par la revelation, ou par la ſcience, ou par la prophetie, ou par la doctrine.*

*Auſſi, mes freres, &c.* ſi je ne vous parlois en une langue vulgaire, en vous propoſant les myſteres que Dieu m'a revelés par le don de la ſageſſe, ou les lumieres & les connoiſſances que j'ai acquiſes par la ſcience, ou l'explication des difficultés que j'ai appriſes par le don de prophetie, ou les verités de la morale que je ſai par le don de la doctrine; *quelle utilité vous apporterois-je, &c.* ſi je n'ajoûtois au don des langues celui de vous expliquer les difficultés qui ſe trouvent dans les myſteres, & dans les endroits les plus obſcurs de l'Ecriture; ou même en vous découvrant les ſecrets des cœurs, & les choſes cachées, préſentes & à venir; & en vous enſeignant les verités les plus importantes de la Religion?

℣. 7. *Ne voyons-nous pas auſſi dans les choſes inanimées qui rendent des ſons, comme les haut-bois & les harpes, que ſi elles ne forment des tons differens, on ne peut diſtinguer ce que l'on jouë ſur les haut-bois, ou ſur la harpe.*

*Ne voyons-nous pas ..... comme les haut-bois, &c.* c'eſt-à-dire: Si celui qui jouë de ces inſtrumens n'obſerve les meſures & les tons differens, il ne fera jamais entendre à ceux qui l'écoutent quel eſt l'air qu'il jouë.

℣. 8.

℣. 8. *Que ſi la trompette ne rend qu'un ſon confus, qui ſe préparera au combat?*

*Que ſi la trompette, &c.* c'eſt-à-dire: Si celui qui ſonne la trompette n'en diſtingue les ſons pour appeller & exciter les ſoldats; *qui ſe préparera au combat*, puiſqu'autrement ils demeureroient dans l'inaction?

℣. 9. *De même, ſi la langue que vous parlez n'eſt intelligible, comment pourra-t on ſavoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air.*

*De même. . . . . Vous ne parlerez qu'en l'air*, c'eſt-à-dire, ce ſeront toutes paroles vaines & inutiles; car la fin des paroles eſt de faire entendre les penſées.

℣. 10. *En effet, il y a tant de diverſes langues dans le monde, & il n'y a point* de peuple *qui n'ait la ſienne.*

*En effet, &c.* L'Apôtre prouve par un autre exemple plus connu, plus univerſel, & plus proportionné à ſon ſujet, la neceſſité qu'il y a que celui qui parle les langues, ſe rende intelligible à ſes auditeurs.

℣. 11. *Si donc je n'entends pas ce que ſignifient les paroles, je ſerai barbare à celui à qui je parle: & celui qui me parle, me ſera barbare.*

*Si donc, &c.* c'eſt-à-dire, que celui qui parle une langue etrangere, paſſe pour barbare auprès de celui qui ne l'entend pas; de même celui qui ne l'entend pas, paſſe pour barbare auprès de celui qui la parle. L'intention de l'Apôtre eſt de conclure par cet exemple, que comme toutes les differentes langues qui ſont dans le monde, ont beſoin d'explication pour être entenduës par ceux qui ſont de diverſes nations, & que ſans cette explication elles ne produiſent point d'autre effet parmi eux, que de ſe faire paſſer pour ridicules les uns aupres des autres: L'exercice du don des langues doit être accompagné de l'inter-

l'interpretation; parce que ſans cela il n'eſt propre qu'à expoſer celui qui les parle à la riſée des auditeurs, & reciproquement à faire paſſer les auditeurs dans ſon eſprit pour des perſonnes ignorantes & ſans lettres: Ainſi l'uſage frequent de ce don, quand il eſt ſeul, n'eſt propre qu'à alterer la charité, de même que la diverſité des langages parmi les hommes ne produit ordinairement que de la diviſion & du mépris parmi eux, lorſqu'ils ne s'entendent pas.

℣. 12. *Ainſi*, mes freres, *puiſque vous avez tant d'ardeur pour ces dons ſpirituels, deſirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Egliſe.*

*Ainſi*, mes freres, *&c.* afin d'éviter les inconveniens qui ſont d'ordinaire attachés à l'exercice du don des langues, & pour empêcher que ce ne vous ſoit une occaſion de diviſion & de diſcorde: *deſirez d'en être enrichis, &c.* pour en édifier les Fidéles; ne les demandez pas à Dieu pour vous en rendre plus recommandables, ni pour vôtre ſatisfaction particuliere.

℣. 13. *C'eſt pourquoi, que celui qui parle une langue, demande* à Dieu le don *de l'interpreter.*

*C'eſt pourquoi. &c.* Que celui qui a le don ſurnaturel de parler quelque langue étrangere, *demande* à Dieu le don *de l'interpreter* à ſes auditeurs, afin que l'Egliſe en ſoit édifiée.

℣. 14. *Car ſi je prie en une langue* que je n'entens pas, *mon cœur prie, mais mon* eſprit & *mon intelligence eſt ſans fruit.*

*Car.* L'Apôtre prouve que l'Egliſe ne peut être édifiée par le don des langues, s'il n'eſt accompagné de l'interpretation.

*Si je prie en une langue*, dans l'Egliſe devant les Fidéles par un mouvement extraordinaire de l'Eſprit de Dieu, ſans concevoir ce que je dis: *mon cœur prie*, par un ſentiment de pieté.

*Mais mon eſprit, &c.* ne tire aucun avantage des

des paroles que je profere ; parce que je n'en comprends pas le ſens : ainſi ma priere eſt ſans fruit pour moi.

℣. 15. *Que ferai-je donc ? Je prierai de cœur ; mais je prierai auſſi avec intelligence : je chanterai de cœur des cantiques ; mais je les chanterai auſſi avec intelligence.*

*Que ferai-je donc* ; c'eſt-à-dire : Que faut-il que je faſſe ? *Je prierai de cœur, &c.* par un mouvement de zele & de devotion ; & je me ſervirai pour prier & pour louër Dieu, de paroles dont j'aie l'intelligence, afin que mon eſprit ſoit éclairé de la verité, en même temps que mon cœur ſera dans la ferveur.

℣. 16. *Que ſi vous* ne *louez Dieu* que *du cœur, comment celui qui n'eſt que du ſimple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de vôtre action-de-graces, puiſqu'il n'entend pas ce que vous dites ?*

*Que ſi vous* ne *louez Dieu* que *du cœur, &c.* c'eſt-à-dire, ſans rien prononcer des lévres, & ſans rien dire d'intelligible. *Autr.* ſans qu'on puiſſe entendre le ſens des paroles dont vous vous ſervez en vos prieres : c'eſt ici encore une autre preuve de la neceſſité du don de l'interpretation des langues.

*Répondra-t-il, Amen, &c.* Car dès ce temps-là le peuple avoit coutume de répondre, *Amen*, à la fin de la priere, & dès qu'il avoit entendu proferer ces paroles : *Per Dominum, &c.* qui étoient la concluſion ordinaire de toutes les oraiſons. Ce mot, *Amen*, qui eſt Hebreu, ſignifie *verité*, & celui qui le profere, marque qu'il approuve la priere, qu'il y prend part, qu'il deſire, & qu'il eſpere d'en obtenir l'effet par la miſericorde de Dieu.

*Puiſqu'il n'entend pas ce que vous dites* ; c'eſt-à-dire, que vôtre langage lui eſt inconnu. Ce paſſage ne conclut rien contre la pratique où eſt aujour-

aujourd'hui l'Egliſe, de celebrer le ſervice public en une langue inconnuë au peuple : parce que ce n'eſt que par accident qu'elle leur eſt devenuë étrangere, & que d'ailleurs les Paſteurs qui font leur devoir, ont ſoin de lui interpreter, autant qu'il en eſt capable, le ſens des prieres Eccleſiaſtiques ; & lorſque ces mêmes Paſteurs y manquent, les Fidéles ne laiſſent pas au-moins de ſavoir par les termes ordinaires qu'ils entendent prononcer au commencement & à la fin de toutes les oraiſons, que c'eſt l'Egliſe qui prie, & qu'ainſi elle demande à Dieu des choſes utiles pour ſon ſalut ; ce qui lui doit ſuffire pour pouvoir répondre, *Amen*. Il n'en étoit pas de même des prieres qui ſe faiſoient par le don miraculeux des langues ; puiſque le peuple non ſeulement n'y entendoit pas prononcer les termes, qui doivent commencer & finir toutes les oraiſons Eccleſiaſtiques ; mais qu'ils ne pouvoient pas même ſavoir ſi c'étoient des prieres ; & il ne ſavoit pas même en general, ſi les oraiſons de ceux qui prioient en langues étrangeres, étoient telles qu'ils y puſſent répondre, *Amen*, n'ayant pas encore été approuvées de l'Egliſe.

℣. 17. *Ce n'eſt pas que vôtre action-de-graces ne ſoit bonne ; mais les autres n'en ſont pas édifiés.*

*Ce n'eſt pas ..... ne ſoit bonne*, pour vous, puiſqu'elle ſe fait par un ſentiment de pieté.

*Mais les autres, &c.* que vous devez plûtôt regarder que vous-mêmes dans l'uſage que vous faites des dons de Dieu, puiſqu'ils ne vous ſont donnés que pour l'utilité du prochain.

℣. 18. *Je louë mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez.*

*Je louë, &c.* c'eſt-à-dire ; je rends graces à Dieu. L'Apôtre uſe de cette expreſſion, non pour témoigner ſa joie de ce qu'il parle les langues,

gues, mais plûtôt pour s'humilier & pour reconnoître que ce don ne vient point de lui, & que ce qu'il en dit ici n'eſt pas pour ſe glorifier. *Grec.* De ce que j'ai le don des langues plus que vous tous; de ſorte qu'il me ſeroit plus aiſé, qu'à vous, d'entretenir tous les jours les Fidéles en langue étrangere, ſi je croyois que cela leur fût utile.

℣. 19. *Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en inſtruire auſſi les autres, que d'en dire dix mille en une langue* inconnuë.

*Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Egliſe*, devant l'aſſemblée des Fidéles, qui pour la plûpart n'entendent que leur langue, *que cinq paroles*; c'eſt une maniere de parler hebraïque, comme nous dirions en François, ne dire que trois mots, *dont j'aurois l'intelligence, &c.* Grec. En me faiſant entendre par mon intelligence, c'eſt-à-dire l'intelligence de ce que je dis; *que d'en dire dix mille, &c.* c'eſt-à-dire, un très-grand nombre. L'Apôtre ne parle pas de la prolixité des paroles de la priere; mais de celles qui ſont deſtinées pour l'inſtruction.

℣. 20. *Mes freres, ne ſoyez point enfans pour n'avoir point de ſageſſe; mais ſoyez enfans pour être ſans malice, & ſoyez ſages comme des hommes parfaits.*

*Mes freres, ne ſoyez point enfans, &c.* c'eſt-à-dire, ne jugez pas des choſes comme les enfans, qui font ordinairement plus de cas de celles qui ſont extraordinaires & éclatantes, que de celles qui ſont neceſſaires & ſolides: ne préferez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues, à ce qu'il y a de plus ſolide & de plus neceſſaire dans les autres dons ſpirituels.

*Mais ſoyez enfans pour être ſans malice*; c'eſt-à-dire, que ſi vous imitez les enfans, ce que

je

je n'empêche pas, puiſque JESUS-CHRIST même l'a commandé, (Voyez Matth. 19. 3.) que ce ſoit dans leur innocence, en vous exemptant par vertu de toute malice, comme ils en ſont parfaitement exempts à cauſe de leur âge.

*Et ſoyez ſages comme des hommes parfaits*; c'eſt-à-dire: Imitez dans vos jugemens ceux qui ont atteint l'état de perfection dans le chriſtianiſme, préferant toûjours ce qui eſt ſolide & utile à l'Egliſe, à ce qui eſt extraordinaire & éclatant.

*ỳ. 21. Il eſt dit dans lEcriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangeres & inconnuës ; & après cela même, ils ne m'entendront point, dit le Seigneur.*

*Il eſt dit dans l'Ecriture*; c'eſt-à-dire, dans l'ancien Teſtament: Voyez Iſa. 28. 11.

*Je parlerai, &c.* c'eſt-à-dire : Je ferai que ce peuple converſera parmi les barbares, dont il n'entendra point la langue; mais nonobſtant ce châtiment ils ne ſe convertiront pas à moi, & ne reconnoîtront pas que je leur envoie cette peine, afin qu'ils ſe corrigent de leurs deſordres; ils demeureront dans leur endurciſſement. L'Apôtre fait une application myſtique de ce paſſage au don des langues, lorſqu'il eſt ſéparé de l'interpretation, & dit que ce don eſt auſſi inutile pour l'édification des auditeurs, que les langues étrangeres le furent autrefois pour la correction du peuple Juif. Quelques-uns entendent cette prophetie des Apôtres, qui parloient les langues aux Juifs le jour de la Pentecôte.

*ỳ. 22. Ainſi la diverſité des langues eſt un ſigne, non pour les Fidéles, mais pour les Infidéles ; & le don de prophetie au-contraire n'eſt pas pour les Infidéles, mais pour les Fidéles.*

*Ainſi, &c.* c'eſt-à-dire, que Dieu n'emploie pas l'uſage du don des langues étrangeres & in-

con-

connuës, pour ſervir aux Fidéles de ſigne & de marque de ſes volontés, mais ſeulement aux Infidéles, afin de punir leur incredulité par ce ſigne, qui eſt incapable de les convertir, & qui ne peut produire en eux qu'un étonnement lorſqu'il n'eſt pas ſuivi de l'interprétation. Voyez Matth. 13. 13. 14. 15. *Autr.* Eſt un ſigne merveilleux que Dieu donne à ſon Egliſe, plutôt pour convertir des Infidéles à la foi, que pour confirmer les Fidéles dans leur créance. *Matth.* 13. 11.

*Mais pour les Infidéles*; qui ſont obſtinés, tels qu'étoient les Juifs, dont il eſt parlé dans le paſſage d'Iſaïe, c. 6. v. 9. Car pour les autres que Dieu veut convertir, il les fait inſtruire par ſes miniſtres en une langue intelligible.

*Et le don de prophetie au-contraire*, par lequel on explique clairement les myſteres & les veritès de la religion; *n'eſt pas pour les Infidéles*, à qui Dieu veut cacher ſa verité en punition de leurs pechés: *mais pour les Fidéles*, à qui il la veut manifeſter, parce qu'ils ſont plus capables d'entendre l'explication de ces myſteres, que les Infidéles qui n'en ont pas encore la créance. *Vobis datum eſt noſſe myſteria regni, &c.*

℣. 23. *Que ſi toute une Egliſe étant aſſemblée en un lieu, tous parlent diverſes langues, & que des ignorans ou des Infidéles entrent dans cette aſſemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des inſenſes?*

*Que ſi toute une Egliſe étant aſſemblée, &c.* C'eſt pour montrer, que l'uſage du don des langues, ſans l'interpretation, au-lieu d'être utile à l'Egliſe pour la converſion des Infidéles & pour l'inſtruction des ignorans, ſelon qu'il a été inſtitué de Dieu, l'expoſe au-contraire au mépris des uns & des autres. Ainſi il faut préferer le don de la prophetie, comme étant plus propre à l'inſtruction des ignorans, à la converſion des Infidéles, & à l'edification de toute l'Egliſe.

*Tous*

*Tout parlent, &c.* c'eſt-à-dire : Si ceux qui ſont prépoſés pour inſtruire le peuple, ou ſpecialement inſpirés de parler dans l'Egliſe, au-lieu de s'exprimer en langue vulgaire, s'aviſent de parler en langue étrangere, & qu'il n'y en ait pas un d'eux qui rende ſon langage intelligible, comme cela arriveroit ſi vous en étiez crus, & ſi l'uſage du don des langues étrangeres étoit auſſi commun & auſſi frequent dans l'Egliſe que vous le ſouhaiteriez : *& que des ignorans ou des Infidelles* ; c'eſt-à-dire, de ſimples Fidéles peu inſtruits des myſteres de la Religion, & qui n'entendent que la langue vulgaire, *entrent*, ſoit par curioſité, ou par un deſir de s'inſtruire, & de s'éclaircir de la verité, comme cela arrivoit quelquefois ; parce que l'entrée de l'Egliſe (particulierement à Corinthe où il n'y avoit point de perſecution) étoit libre à tous ceux qui venoient entendre la parole de Dieu, quoiqu'ils fuſſent exclus de la celebration des myſteres ; *ne diront-ils pas*, tant à ceux qui parleront, qu'à ceux qui écouteront parler un langage inconnu : *que vous étes des inſenſés*, de proferer des paroles inconnuës, & que c'eſt être inſenſés de les écouter avec attention ?

℣. 24. *Mais ſi tous prophetiſent, & qu'un Infidéle ou un ignorant entre dans vôtre aſſemblée, tous le convainquent, tous le jugent.*

*Mais ſi tous*, ceux qui ſont prépoſés pour l'inſtruction des Fidéles, *prophetiſent, &c.* non en même temps, ce qui ſeroit une confuſion ; mais l'un après l'autre, chacun à ſon rang, & ſelon l'ordre préſcrit dans l'Egliſe : c'eſt ainſi que s'entendent les paroles du verſet précedent, *tous parlent les langues étrangeres, &c.*

*Tous* ces prophetes *le convainquent, &c.* c'eſt-à-dire, diſent des verités capables de convaincre l'Infidéle de ſon infidélité ; & celui qui eſt igno-

ignorant, du mauvais état où il pourroit être; ce qui pourroit porter l'un & l'autre à reconnoître ſa faute, & à en faire pénitence. Ainſi le don de prophetie ne peut jamais produire que du bien dans l'Egliſe; au-lieu que ſi celui des langues n'eſt ſuivi de l'interpretation, il peut être fort préjudiciable, & fort nuiſible à la converſion des Infidéles.

℣. 25. *Le ſecret de ſon cœur eſt découvert; de ſorte que ſe proſternant le viſage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu eſt veritablement parmi vous.*

*Le ſecret de ſon cœur, &c.* c'eſt-à-dire, qu'il fera un aveu ſincere & une confeſſion publique de ſes pechés, même de ceux qui ſont les plus cachés. Voyez Matth. 3. 6. Act. 19. 18.

*Il adorera Dieu* qu'il ne connoiſſoit point, & qu'il n'adoroit point encore en eſprit dans l'ignorance où il étoit de la veritable religion.

*Rendant témoignage que Dieu eſt, &c.* parmi les Chrétiens, & non parmi les idolâtres, confeſſant publiquement que c'eſt ſon Eſprit, & non celui du démon, qui vous fait operer toutes ces merveilles: ce qui eſt contraire au jugement que les Infideles porteroient de vous, s'ils vous entendoient parler les langues inconnuës

℣. 26. *Que faut-il donc, mes freres*, que vous faſſiez? Si *lorſque vous êtes aſſemblés, l'un eſt* inſpiré de Dieu *pour compoſer un cantique, l'autre pour inſtruire, un autre pour reveler les ſecrets de Dieu, un autre pour parler une langue* inconnuë, *un autre pour l'interpreter; que tout ſe faſſe pour l'édification.*

*Que faut-il donc, mes freres*, que vous faſſiez, &c. c'eſt-à-dire: Si vous avez le don de l'Eſprit pour inſtruire & reveler les ſecrets de Dieu; & par un mouvement tout divin, compoſer ſur le champ des cantiques, comme firent Simeon,

Anne, la ſainte Vierge, Moïſe, & Marie ſa ſœur, Iſaïe, &c.

*Que tout ſe faſſe pour l'édification*, & non par aucun interêt particulier, ſoit de gloire, ſoit de ſatisfaction propre; puiſque ces dons n'ont été accordés à l'Egliſe que pour l'utilité des Fidéles, & que hors cet uſage, ils ne lui ſont nullement neceſſaires, & ne ſervent même qu'à perdre ceux qui les poſſedent, par l'abus qu'ils en font.

℣. 27. *S'il y en a qui ayent le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue* inconnuë, *& qu'ils parlent l'un après l'autre; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.*

*S'il y en a ....qui parlent une langue* inconnuë, afin de ne point arrêter trop long-temps les Fidéles dans l'Egliſe, & qu'il y ait aſſez de temps pour ſatisfaire à toutes les autres fonctions.

*Et qu'ils parlent l'un après l'autre, &c.* pour éviter la confuſion qu'il y auroit, s'ils parloient tous enſemble, en même temps, en même lieu, en divers endroits de l'Egliſe, & à diverſes bandes de Fidéles.

℣. 28. *Que s'il n'y a point d'interprete*, que celui qui a ce don, *ſe taiſe dans l'Egliſe; qu'il* ne *parle* qu'*à ſoi-même & à Dieu.*

*Que s'il n'y a point d'interprete*, que celui qui a ce don, *ſe taiſe*, pour ne point occuper les Fidéles inutilement *dans l'Egliſe*: car hors de ce lieu, il peut faire ce qu'il lui plaira.

*Qu'il* ne *parle* qu'*à ſoi-même & à Dieu*; c'eſt-à-dire, à voix baſſe, en ſorte que perſonne ne l'entende que Dieu, en la préſence duquel il parle, & qui eſt témoin de ſon action.

℣. 29. *Pour ce qui eſt auſſi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.*

*Pour ce qui eſt auſſi des Prophetes, &c.* L'Apôtre

pôtre ne veut pas dire, que, par quelque juſte raiſon, le nombre de deux ou trois ne puiſſe exceder.

*Et que les autres Prophetes en jugent*; c'eſt-à-dire, que l'Evêque avec les Prêtres, jugent par le don du diſcernement, & par les regles de l'Ecriture ou de la parole de Dieu, ſi ce qu'ils diſent vient de l'Eſprit de Dieu, ou de l'eſprit du démon, de-peur que les Fidéles ne ſoient trompés par les illuſions des faux-prophetes, qui s'introduiſent quelquefois dans les aſſemblées eccleſiaſtiques, ou dans l'Egliſe.

℣. 30. *Que s'il ſe fait quelque revelation à un autre de ceux qui ſont auſſi* dans l'aſſemblée, *que l'autre ſe taiſe.*

*Que s'il ſe fait quelque revelation à un autre, &c.* avant que celui qui parle ait achevé, que le premier ſe taiſe pour laiſſer parler l'autre, ou après avoir achevé ce qu'il a à dire. C'étoit la coutume des anciens Prophetes, de ſe tenir debout, lorſqu'ils parloient. Voyez Jeremie 7. 2, 17. 19. 26. 2.

℣. 31. *Car vous pouvez tout prophetiſer l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous ſoient conſolés.*

*Car vous pouvez tous prophetiſer*; c'eſt-à-dire: Quel beſoin y a-t-il de parler tous à la fois, au-lieu de le faire *l'un après l'autre*, c'eſt-à-dire, à divers jours, ou à diverſes aſſemblées? *afin que tous apprennent, &c.* ce qu'on doit dire: ce qu'il ſeroit impoſſible, ſi pluſieurs parloient en même temps, parce que les auditeurs ſeroient diviſés, ou partagés les uns d'un côté, les autres de l'autre.

℣. 32. *Et les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes.*

Ce verſet ſe peut rapporter au verſet 29. ou au 31. Si on le rapporte au verſet 29. le ſens

eſt : Les Prophetes ſont juges les uns des autres, pour diſcerner enſemble ſi les revelations d'un particulier ſont veritables & conformes à la parole de Dieu, & s'il n'eſt pas un faux-prophete; car, ſuppoſé qu'il ſoit reconnu pour vrai Prophete, ſes revelations ne ſont ſoumiſes au jugement de qui que ce ſoit. Mais ſi on le rapporte au verſet 31. ce qui eſt encore plus probable, le ſens eſt : Cet ordre de parler l'un après l'autre, n'eſt pas impoſſible à obſerver, puiſque les vrais Prophetes ne diſent ce qui leur eſt revelé que quand ils veulent; & qu'ils ne ſont pas excités comme les faux prophetes, par des mouvemens violens, à produire leurs revelations au-dehors.

℣. 33. *Car Dieu eſt un Dieu de paix, & non de deſordre; & c'eſt ce que j'enſeigne dans toutes les Egliſes des Saints.*

*Car*, vous devez éviter cette confuſion de prophetiſer tous à la fois dans une même Egliſe à diverſes perſonnes, & en differens lieux, *Dieu eſt un Dieu de paix, & non de deſordre*, & ne peut par conſequent ſouffrir aucune diviſion parmi vous; ce qui arriveroit néanmoins, ſi les Fidéles venoient à ſe partager dans une même Egliſe pour entendre des differens Prophetes. Si on rapporte ce verſet au précedent, le ſens eſt: Car l'Eſprit de Dieu n'eſt pas comme celui du démon, plein de violence, de trouble & de confuſion; mais plein de douceur & de paix, laiſſant une pleine liberté d'action aux Prophetes qu'il inſpire.

*Et c'eſt ce que j'enſeigne dans toutes les Egliſes des Saints*, c'eſt à-dire, celles où je prêche, afin que vous ne penſiez pas que je vous préſcris des reglemens plus ſeveres qu'aux autres, & que vous n'ayez pas de prétexte de vous diſpenſer d'y obéir.

℣. 34.

℣. 34. *Que les femmes* parmi vous *ſe taiſent dans les Egliſes, parce qu'il ne leur eſt pas permis d'y parler; mais elles doivent être ſoumiſes, ſelon que la loi l'ordonne.*

*Que les femmes* parmi vous *ſe taiſent dans les Egliſes*; c'eſt-à-dire, ne s'ingerent pas d'enſeigner publiquement; & prennent garde de n'interrompre pas ceux qui enſeignent. Il y a apparence que les docteurs de Corinthe ſouffroient ce deſordre dans leur Egliſe; *parce qu'il ne leur eſt pas permis d'y parler* avec autorité, comme doivent parler ceux qui enſeignent.

*Mais elles doivent être ſoumiſes* à leurs maris, & generalement aux hommes, & par conſequent s'abſtenir de toutes les fonctions, qui marquent de la ſuperiorité & de l'indépendance, comme de parler en public, *ſelon que la loi l'ordonne*, non-ſeulement la loi de nature, la loi poſitive, & la pratique univerſelle des nations, mais la loi de Dieu même qui eſt indiſpenſable Voyez Geneſ. 3. 6. & ci-deſſus chapitre 11. verſet 7.

℣. 35. *Que ſi elles veulent s'inſtruire de quelque choſe, qu'elles le demandent à leurs maris, lorſqu'elles ſeront dans leurs maiſons; car il eſt honteux aux femmes de parler dans l'Egliſe.*

*Que ſi elles veulent s'inſtruire de quelque choſe*, qu'elles n'auront pas bien compris dans les diſcours de celui qui enſeigne, *qu'elles le demandent à leurs maris*, qui les en inſtruiront, ou, qui en conſulteront de plus habiles pour le faire: d'où il ſemble qu'on pourroit conclure, qu'une femme devroit préferer l'inſtruction de ſon mari, à celle de tous les autres hommes, & qu'elle ne devroit conſulter perſonne pour ſa conduite, lorſque ſon mari eſt capable de lui donner des conſeils ſalutaires, & de reſoudre ſes difficultés.

*Lorſqu'elles ſeront dans leurs maiſons*; parce que dans l'Egliſe, elles ne doivent pas même parler à leurs maris : *car il eſt honteux aux femmes*; c'eſt-à-dire, il eſt contre la pudeur naturelle de leur ſexe, *de parler dans l'Egliſe*, en préſence de tout le monde; puiſque c'eſt une action pleine de liberté & de hardieſſe : Que s'il lui eſt honteux d'y parler même des choſes de Dieu, combien plus d'y paroître avec effronterie, comme pluſieurs d'elles le font aujourd'hui?

℣. 36. *Eſt ce de vous que la parole de Dieu eſt* premierement *ſortie: Ou, n'eſt-elle venuë qu'à vous ſeuls?*

*Eſt ce de vous, &c.* pour croire vous pouvoir diſpenſer de ſuivre l'exemple des premieres Egliſes, puiſque la vôtre n'eſt ni la premiere, ni la ſeule? Pourquoi vous éloigner de la pratique univerſelle des autres, qui obſervent toutes ce que je vous préſcris & ce que je vous ordonne, en ce qui regarde l'uſage des dons, & l'ordre qu'il faut garder dans l'Egliſe?

*Ou n'eſt-elle venue qu'à vous ſeuls?* c'eſt-à-dire: N'y a-t-il pas encore d'autres Egliſes, outre la vôtre, auſquelles vous êtes obligés de vous conformer, à moins de vouloir rompre l'unité, & préferer vos pratiques particulieres à celles de toutes ces Egliſes? L'Apôtre n'a pas ſeulement égard à ce qu'il vient de regler touchant les femmes, mais à tout ce qu'il a preſcrit touchant l'uſage des dons ſpirituels; & veut dire, que comme les Corinthiens ne ſont ni les premiers, ni les ſeuls Chrétiens, il n'eſt pas juſte qu'ils ſe conduiſent à leur mode; mais qu'ils ſe doivent conformer aux premieres Egliſes, comme à celles de Jeruſalem & de Rome, & qu'ils doivent ceder à la pratique univerſelle des autres, comme une partie le doit à ſon tout.

℣. 37. *Si quelqu'un croit être Prophete, ou ſpirituel,*

*rituel, qu'il reconnoiſſe que les choſes que je vous écris, ſont des ordonnances du Seigneur.*

*Si quelqu'un croit être Prophete*, ou doué de l'Eſprit de Dieu, *qu'il reconnoiſſe*; c'eſt-à-dire, faites-lui ſavoir, *que les choſes que je vous écris* touchant l'uſage & l'exercice des dons ſpirituels, *ſont des ordonnances du Seigneur*, conformes à ſa loi, faites par ſon autorité, & ſoûtenuës par la conduite infaillible de ſon Eſprit, qui eſt en moi, & pratiquées par ſon Egliſe par l'inſpiration de ce même Eſprit.

℣. 38. *Que ſi quelqu'un le veut ignorer, il ſera lui-même ignoré.*

*Que ſi quelqu'un* de ceux qui paſſent pour Prophetes ou ſpirituels; après lui avoir fait ſavoir tout ce que je vous écris; *le veut ignorer*; c'eſt-à-dire, doute encore que ce ſoit des ordonnances du Seigneur qu'il m'ait commandé de publier: *il ſera lui-même ignoré*; c'eſt-à-dire, rejetté de Dieu, pour avoir ſans raiſon & malicieuſement reſiſté à la verité; puiſqu'on ne ſçauroit mépriſer l'autorité des Apôtres, ſans attirer ſur ſoi la colere & la vangeance de Dieu.

℣. 39. *Pour conclure donc*, mes *freres*; *deſirez ſur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'uſage du don des langues.*

*Pour conclure ... deſirez ſur-tout le don de prophetie:* c'eſt-à-dire, préferez ce don à celui des langues, comme étant plus excellent & plus utile; *& n'empêchez pas l'uſage du don des langues*; pourvû qu'on en uſe modeſtement, & pour l'édification de l'Egliſe: car quoique ce don ſoit moins utile que celui de la prophetie, il n'eſt pas inutile néanmoins; & ainſi on ne le doit pas abolir, ni le mépriſer, mais en faire un uſage legitime.

℣. 40. *Mais que tout ſe faſſe dans la bienſeance & avec ordre.*

*Mais, &c.* c'eſt-à-dire, obſervez dans l'uſage de ces dons & de tous les autres, la bienſéance, en banniſſant d'entre vous toute ſorte d'oſtentation, de jalouſie, d'immodeſtie; que ceux qui parlent les langues, n'excedent pas le nombre que j'ai préſcrit, & qu'ils ne les parlent pas ſans interprete; & que ceux qui prophetiſent, le faſſent chacun à leur tour. En un mot, que tous ceux qui ont des dons ſpirituels, en uſent ſelon l'ordre qui eſt établi dans l'Egliſe, & que chacun ſe renferme dans l'uſage du don qu'il a reçu de Dieu, ſans entreprendre ſur celui des autres.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 20. *REcherchez avec ardeur la charité : deſirez les dons ſpirituels, & ſur tout de prophetiſer, &c.*

Saint Paul montre aux Corinthiens de quelle maniere ils devoient recevoir les dons exterieurs du Saint Eſprit, en ne recherchant dans ces dons que leur propre édification & celle du prochain. Les Corinthiens affectoient de parler des langues étrangeres & inconnues, quoique ce don fût tout-à-fait inutile ſans celui de les interpreter; mais leur vanité les faiſoit aſpirer à ce qui étoit plus ſinguiler & qui attiroit plus l'eſtime du monde, qu'à ce qui étoit plus ſolide & plus édifiant. Nous voyons regner parmi les hommes ce même vice; & c'eſt le principal déreglement de leur conduite, & la corruption de l'eſprit la plus commune & la moins apperçuë: car comme ils jugent des choſes non ſur la vérité, mais ſur l'opinion d'autrui; leur vanité leur fait ſouvent rechercher ce qui ne ſert de rien à perſonne, & ce qui leur nuit à eux-mêmes.

mes ; & cela ſe rencontre dans les occupations qui paroiſſent même les plus innocentes. Qu'y a-t il de moins blâmable & même du plus admirable aux yeux du monde, que de s'appliquer à la connoiſſance des langues, & y conſumer la meilleure partie de ſa vie? Si néanmoins ce n'eſt point pour l'utilité du public & pour l'édification de l'Egliſe que l'on travaille, qu'y a-t-il de plus vain & de plus inutile que de ſe remplir la memoire d'une infinité de mots differens, ſans avoir d'autre but qu'une vaine curioſité ou une honteuſe vanité, qui tend à ſe faire eſtimer des ignorans, qui admirent ordinairement cette ſorte de ſcience, qui de ſoi-même n'eſt d'aucun prix ni d'aucune utilité ? N'en eſt-il pas à-peu-près de même de ceux qui paſſent leur vie à recueillir des faits, & qui ne laiſſent rien échapper de tout ce qui s'eſt paſſé dans les ſiecles précedens? Qui ne ſçait point quelle eſt l'incertitude de tous ces évenemens, dont on ne ſçait ordinairement ni les circonſtances, ni les veritables cauſes? On peut donc juger quelle eſt l'inutilité de ces ſortes de connoiſſances, à moins qu'on n'en faſſe profeſſion pour le bien public, en rapportant tout à Dieu comme on eſt obligé de faire. Que ſert-il auſſi de rechercher par tant de veilles les opinions des Philoſophes ſur toutes ſortes de matieres pour en découvrir la verité ? Après qu'on a uſé ſa vie & qu'on s'eſt affoibli le corps & l'eſprit dans la recherche de toutes ces connoiſſances, il ſe trouve qu'on n'eſt pas plus heureux de les ſavoir que de les ignorer. Car il n'en reſte autre choſe, comme dit le Sage, que *vanité & affliction d'eſprit*, pour ceux qui n'en ont point fait l'uſage qu'ils devoient.

Quel abus ne fait-on pas ſouvent de l'éloquence, ſur-tout de celle de la chaire ? Combien voit-on de Prédicateurs, qui pour vouloir

trop travailler à polir leurs discours & à les embellir de figures & d'ornemens recherchés, les rendent inintelligibles au commun du monde ? Est-ce là, selon que l'ordonne nôtre grand Apôtre, *bien couper le pain de la parole de Dieu* pour en nourrir le peuple, en l'accommodant à son usage ? N'est ce pas plutôt parler des langues inconnuës, qui auroient besoin d'un nouveau don d'interpretation pour être entenduës ? Et si c'est un effet de la colere de Dieu sur les Juifs, de les avoir dispersés parmi les peuples dont ils ne devoient point entendre le langage, comme l'assûre saint Paul sur le témoignage du Prophete Isaïe ; ne peut-on pas dire que ceux qui annoncent la parole de Dieu avec des discours étudiés & une affectation de paroles que les peuples n'entendent pas, sont des instrumens de vangeance pour punir ces mêmes peuples de l'abus qu'ils ont fait de cette sainte parole ? Il en est de même de tous les autres talens d'esprit ; quelque estime que le monde en fasse, ils perdent tout leur prix & leur valeur, si on ne les emploie pour la gloire de Dieu & pour l'édification du prochain : Et pendant que le monde releve par ses éloges ces belles qualités, Dieu les mépriſe & les déteste pour le mauvais usage qu'on en fait.

2. *Tim.* 2. 15.

Ne recherchons donc point dans les emplois de la vie ceux qui paroissent les plus honorables & les plus avantageux ; mais recherchons préciſément ceux où Dieu nous engage pour y vivre selon les regles qu'il nous prescrit dans ses Ecritures, & non selon les maximes corrompuës du monde, qui rapporte tout à son interêt particulier, & non à l'utilité du prochain. Prenons-garde que nos soins & nos veilles ne soient perduës pour nous ; mais travaillons pendant que nous en avons le temps, à nous acquerir dans l'autre vie un repos éternel : C'est à quoi nous exhorte

exhorte le Sage par l'exemple de la fourmi, qui travaille pour avoir de quoi ſubſiſter pendant le temps qu'elle ne peut plus travailler. *Vade ad formicam, ô piger:* ALLEZ *à la fourmi, ô pareſſeux; conſiderez ſa conduite, & apprenez à devenir ſages; elle fait ſa proviſion durant l'été, & amaſſe pendant la moiſſon de quoi ſe nourrir.* Les plus laborieux & les plus empreſſés ſont ſouvent devant Dieu les plus pareſſeux; ils ne font rien pour eux-mêmes, en ne penſant qu'à eux-mêmes, & n'ayant point pour but ce qui peut être utile aux autres; & par là ils s'attirent le reproche que leur fait le Prophete en ces termes: *Pourquoi employez-vous vôtre argent à ce qui ne peut vous nourrir, & vos travaux à ce qui ne peut vous raſſaſier?* C'eſt une imprudence aveugle de rechercher des biens periſſables, ou des honneurs qui paſſent comme la fumée, & negliger des biens qui nous peuvent rendre heureux éternellement, & par cette negligence attirer ſur ſoi des peines qui ne finiront jamais. *Prov. 6. 6.*

℣. 20. juſqu'au 34. *Mes freres, ne ſoyez point enfans pour n'avoir point de ſageſſe; mais ſoyez enfans pour être ſans malice, & ſoyez ſages comme des hommes parfaits, &c.*

Le Prophete dit, qu'il y a *des enfans de cent ans:* En effet, il y a des gens qui pendant toute leur vie, quelque longue qu'elle ſoit, non ſeulement ne vivent pas de la foi, mais non pas même ſelon la lumiere de la raiſon; ils admirent ſouvent de fort petites choſes, & n'ont que de l'indifference pour d'autres bien plus conſiderables; & ce défaut ſe trouve même dans ceux qui paroiſſent aux yeux des hommes les plus ſpirituels & les plus ſages; parce que ſouvent ils ne recherchent que des biens periſſables & même pernicieux; ainſi on peut leur appliquer ce que dit le Sage: *Juſqu'à quand, ô enfans, aimerez-vous l'enfance, & rechercherez-vous tout ce qui vous perd?* *Iſa. 65. 20.* *Prov. 1.*

S. Paul recommande aux Corinthiens de n'avoir point des ſentimens ſemblables à ceux des enfans qui ne regardent que ce qui leur paroit beau & agréable aux ſens; mais que pour eux ils devoient faire toutes leurs actions par raiſon & par la foi, & s'élever au-deſſus de tout ce qui eſt temporel & de peu de durée, pour ne penſer qu'aux biens éternels, au-lieu que les enfans ne penſent qu'aux choſes qui ſont préſentes à leurs yeux. Mais ſi nous évitons de reſſembler aux enfans en ce qu'ils ont de défectueux, l'Apôtre veut que nous leur reſſemblions en ce qu'ils ont de bon & de louable. Le Fils de Dieu a eu une ſi grande tendreſſe pour les enfans, qu'il a voulu que ceux-mêmes qui ſont plus avancés en âge les priſſent pour modelle de leur conduite, & les a menacés de les exclure du royaume du ciel, s'ils ne devenoient comme de petits enfans: *Car*, dit il, *le royaume du ciel eſt pour ceux qui leur reſſemblent*. JESUS-CHRIST a voulu que ce bas âge fût la figure de l'enfance chrétienne, à cauſe des vertus dont on voit paroître la reſſemblance dans les enfans. On y voit une ſimplicité innocente qui ne s'inquiete de rien, & qui ne s'embaraſſe nullement du ſoin de ce qui les regarde; ils ſe repoſent ſur l'affection qu'ont pour eux leurs parens, & mettent en eux toute leur confiance, ils leur ſont ſoumis, & leur obéiſſent en tout, ſans examiner les raiſons de ce qu'ils leur commandent. C'eſt ainſi que doivent vivre les Chrétiens, comme des enfans à l'égard de Dieu, *en jettant dans ſon ſein*, comme dit ſaint Pierre *toutes leurs inquietudes*, & ſe repoſant ſur les ſoins de la providence.

*Matth.* 18. 3. c. 19. 14.

1. *Pier.* 5. 7.

Mais ſur-tout l'Apôtre veut, *que nous ſoyons comme des enfans pour être ſans malice, & que nous ſoyons ſenſés comme des hommes parfaits*: les enfans ſont pour l'ordinaire humbles & innocens, mais imprudens & indiſcrets; les perſonnes plus avancées en âge ſont ordinairement prudentes & aviſées,

aviſées, mais non exemtes de fineſſe & de fierté. Or quelle eſt, dit ſaint Auguſtin, cette malice qui ne ſe trouve point dans les enfans, ſi ce n'eſt l'orgueil? Il faut donc, ajoûte ce ſaint Docteur, joindre l'enfance avec la vieilleſſe, & tenir de l'un & de l'autre de ces deux états, afin que nôtre prudence ne ſoit pas ſuperbe, & que nôtre humilité ne ſoit point imprudente & indiſcrete: *Sit ſenectus veſtra puerilis, & ſit puericia ſenilis.* *Aug. in Pſ. 112.*

¥. 34. juſqu'à la fin. *Que les femmes* parmi vous *ſe taiſent dans les Egliſes, parce qu'il ne leur eſt pas permis d'y parler; mais elles doivent être ſoumiſes, ſelon que la loi l'ordonne, &c.*

Quoique le ſilence ſoit une vertu excellente qui convient à tous les Chrétiens, qui veulent vivre dans la retenuë & la diſcretion; cette vertu regarde néanmoins particulierement les femmes, & tous ceux qui ſont ſous la conduite & la direction des autres. Les femmes par leur état doivent être dans le ſilence & dans un tremblement ſemblable à celui d'une ſervante qui ſe tient avec reſpect dans la préſence de ſa maîtreſſe, dit ſaint Chryſoſtome. La loi de Dieu, qui dès le commencement du monde a aſſujetti la femme à l'homme, l'oblige de ſe tenir dans cette reſerve & dans cette modeſtie: la pudeur de leur ſexe qui doit les retenir dans l'humilité, les engage à ne rien entreprendre qui reſſente la domination & la ſuperiorité. D'ailleurs ce ſexe n'ayant pas ordinairement l'eſprit ni le jugement ſi ſolide que celui de l'homme, la legereté naturelle des femmes & la pente qu'elles ont à parler beaucoup, ne leur permet pas d'exercer des fonctions publiques qui demandent de la preéminence, mais les oblige à une vie plus retirée: Mais enfin ce qui doit beaucoup humilier la femme & la tenir dans la ſoumiſſion où Dieu l'a miſe, c'eſt la faute qu'elle a faite de porter l'homme à deſobéir *Gen. 3. 16.*

à Dieu, & à commettre un peché qui a attiré ce 'deluge de maux qui ſont venu fondre ſur le genre humain. Ainſi, c'eſt avec grande raiſon, dit ſaint Anſelme, que l'Apôtre ordonne aux femmes de ſe taire dans les Aſſemblées; & bien qu'elles euſſent le don de prophetie, de ne point s'ingerer d'y parler pour inſtruire, mais d'y être dans le reſpect & le ſilence qui convient à leur état & à leur ſexe; c'eſt ce qui doit auſſi porter toutes les femmes à ſe ſouvenir que ſi elles ſont obligées par leur état à la ſoumiſſion & à la retenuë, elles doivent conſiderer que ce leur eſt un avantage d'être moins expoſées au danger de ſe perdre dans l'élevement de la domination, & de vivre dans la ſoumiſſion à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a voulu s'y tenir plus de trente ans, & de la ſainte Vierge, qui a toûjours vêcu dans un état humble & caché hors du commerce & de la vuë du monde.

## CHAPITRE XV.

†. 11. Dimanche après la Pentec. *Gal.* 1. 11.

1.† JE croi maintenant, mes freres, vous devoir faire ſouvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,

2. & par lequel vous êtes ſauvés; afin que vous voiyez ſi vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puiſqu'autrement ce ſeroit en vain que vous auriez embraſſé la foi.

1. *NOtum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod & accepiſtis, in quo & ſtatis.*

2. *per quod & ſalvamini: quâ ratione prædicaverim vobis, ſi tenetis, niſi fruſtra credidiſtis.*

1 *Tra-*

3. *Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundùm Scripturas:*

3. Car premierement je vous ai enſeigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu: ſçavoir que JESUS-CHRIST eſt mort pour nos pechés, ſelon les Ecritures; *Iſai. 53. 5.*

4. *& quia ſepultus est, & quia reſurrexit tertiâ die ſecundùm Scripturas:*

4. qu'il a été enſeveli, & qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, ſelon les *mêmes* Ecritures. *Jon. 2. 1.*

5. *& quia viſus est Cephæ, & poſt hoc undecim:*

5. qu'il s'eſt fait voir à Céphas, puis aux onze * Apôtres: *Joan. 20. 19.*

6. *deindè viſus est plusquàm quingentis fratribus ſimul: ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.*

6. qu'après il a été vû en une ſeule fois de plus de cinq cens freres *, dont il y en a pluſieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns ſont déja morts,

7. *Deindè viſus est Jacobo, deindè Apoſtolis omnibus:*

7. qu'enſuite il s'eſt fait voir à Jaque, puis à tous les Apôtres;

8. *Noviſſimè autem omnium tanquàm abortivo, viſus est & mihi.*

8. & qu'enfin après tous les autres, il s'eſt fait voir à moi-même, qui ne ſuis qu'un avorton. *Act. 9. 5.*

9. *Ego enim ſum minimus Apoſtolorum, qui non ſum dignus vocari Apoſtolus, quoniam perſecutus ſum Eccleſiam Dei.*

9. Car je ſuis le moindre des Apôtres, & je ne ſuis pas digne d'être appellé Apôtre, parce que j'ai perſecuté l'Egliſe de Dieu. *Epheſ. 3. 8.*

*v.* 5. Le Grec porte douze, qui étoit le nom du College Apoſtolique.

*v.* 6. dans l'apparition que les Anges avoient fait annoncer par les femmes.

10. Mais

10. Mais c'eſt par la grace de Dieu que je ſuis ce que je ſuis, & ſa grace * n'a point été ſterile en moi ¶ : mais j'ai travaillé plus que tous les autres; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui eſt avec moi.

10. *Gratiâ autem Dei ſum id quod ſum, & gratia ejus in me vacua non fuit : ſed abundantiùs illis omnibus laboravi : non ego autem, ſed gratia Dei mecum.*

11. Ainſi, ſoit que ce ſoit moi, ou eux *qui vous prêchent*; voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

11. *Sive enim ego, ſive illi; ſic prædicamus, & ſic credidiſtis.*

12. Puis donc qu'on vous a prêché que JESUS-CHRIST eſt reſſuſcité d'entre les morts *, comment ſe trouve t-il parmi vous des perſonnes qui oſent dire que les morts ne reſſuſcitent point *?

12. *Si autem Chriſtus prædicatur quòd reſurrexit à mortuis, quomodò quidam dicunt in vobis, quoniam reſurrectio mortuorum non eſt?*

13. Que ſi les morts ne reſſuſcitent point, JESUS-CHRIST n'eſt donc point reſſuſcité.

13. *Si autem reſurrectio mortuorum non eſt : neque Chriſtus reſurrexit.*

14. Et ſi JESUS-CHRIST n'eſt point reſſuſcité, nôtre prédication eſt vaine, & vôtre foi eſt vaine auſſi.

14. *Si autem Chriſtus non reſurrexit, inanis eſt ergo prædicatio noſtra, inanis eſt & fides veſtra :*

15. Nous ſommes même convaincus d'être de

15. *invenimur autem & falſi teſtes Dei :*

*v.* 10 Il parle de la grace de l'Apoſtolat.

*v.* 12. *expl* & que vous avez cru, *Voyez le verſet précedent.*

Ibid. *lettr.* qu'il n'y a point de reſurrection des morts.

*quoniam*

*quoniam teſtimonium diximus adversùs Deum, quòd ſuſcitaverit Chriſtum; quem non ſuſcitavit, ſi mortui non reſurgunt.*

faux-témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a reſſuſcité JESUS-CHRIST, qu'il n'a pas néanmoins reſſuſcité, ſi les morts ne reſſuſcitent pas.

16. *Nam ſi mortui non reſurgunt, neque Chriſtus reſurrexit.*

16. Car ſi les morts ne reſſuſcitent point, JESUS-CHRIST n'eſt pas non plus reſſuſcité.

17. *Quòd ſi Chriſtus non reſurrexit, vana eſt fides veſtra, adhuc enim eſtis in peccatis veſtris.*

17. Que ſi JESUS-CHRIST n'eſt point reſſuſcité; vôtre foi eſt donc vaine; vous êtes encore engagés dans vos pechés;

18. *Ergo & qui dormierunt in Chriſto, perierunt.*

18. ceux qui ſont morts en JESUS-CHRIST *, ſont donc peris *ſans reſſource* *.

19. *Si in hâc vitâ tantùm in Chriſto ſperantes ſumus, miſerabiliores ſumus omnibus hominibus.*

19. Si nous n'avions d'eſperance en JESUS-CHRIST que pour cette vie, nous ſerions les plus miſerables de tous les hommes.

20. *Nunc autem Chriſtus reſurrexit à mortuis primitiæ dormientium.*

20. Mais maintenant JESUS-CHRIST eſt reſſuſcité d'entre les morts, & il eſt devenu les prémices de ceux qui dorment.

21. *Quoniam quidem per hominem mors, & per homi-*

21. Ainſi parce que la mort eſt venuë par un homme, la reſurrection

*v.* 18. *expl.* dans la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* car s'il n'y a point de reſurrection, il n'y a pas de ſalut à eſperer.

des

*Col.* 1. 18. *Apoc.* 1. 5. des morts doit venir auſſi par un homme.

22. Car comme tous meurent en Adam *, tous revivront * auſſi en JESUS-CHRIST;

*nem reſurrectio mortuorum.*

22. *Et ſicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Chriſto omnes vivificabuntur.*

1. *Theſſ.* 4. 15. 23. & chacun en ſon rang; JESUS-CHRIST *le premier comme* les prémices *de tous*; puis ceux qui ſont à lui; qui ont cru en ſon avenement.

23. *unuſquiſque autem in ſuo ordine, primitiæ Chriſtus, deinde ii, qui ſunt Chriſti qui in adventu ejus crediderunt.*

24. Et alors viendra la conſommation *de toutes choſes*. lorſqu'il aura remis ſon royaume * à ſon Dieu & ſon Pere *, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puiſſance:

24. *Deinde finis; cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem principatum, & poteſtatem, & virtutem.*

*Pſ.* 109. 1. *Hebr.* 1. 13. 10. 13. 25. car JESUS-CHRIST doit regner, juſqu'à ce que le *Pere* lui ait mis tous ſes ennemis * ſous les pieds.

25. *Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos ſub pedibus ejus.*

*Pſ.* 8. 8. *Hebr.* 2. 8. 26. Or la mort ſera le dernier ennemi qui ſera détruit: car *l'Ecriture dit que Dieu* lui a mis tout ſous les pieds, & lui a tout aſſujetti. Et quand elle dit,

26. *Noviſſima autem inimica deſtruetur mors: Omnia enim ſubjecit ſub pedibus ejus. Cùm autem dicat:*

*v.* 22. *i. e.* en conſequence du peché d'Adam.

Ibid. *expl.* reſſuſciteront par la vertu de JESUS-CHRIST.

*v.* 24. *i. e.* ſon Egliſe.

Ibid. *lettr.* à Dieu & au Pere.

*v.* 25. *i. e.* les demons & les reprouvés.

27. *Omnia*

27. *Omnia ſubjecta ſunt ei ; ſine dubio præter eum, qui ſubjecit ei omnia.*

27. que tout lui eſt aſjetti ; il eſt indubitable qu'il en faut excepter celui * qui lui a aſſujetti toutes choſes.

28. *Cùm autem ſubjecta fuerint illi omnia : tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei, qui ſubjecit ſibi omnia, ut ſit Deus omnia in omnibus.*

28. Lors donc que toutes choſes auront été aſſujetties au Fils, alors le Fils * ſera lui-même aſſujetti à celui qui lui aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.

29. *Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, ſi omnino mortui non reſurgunt ? Ut quid & baptizantur pro illis ?*

29. Autrement, que feront ceux qui ſont batiſés pour les morts *, s'il eſt vrai que les morts ne reſſuſcitent point ? pourquoi ſont-ils batiſés pour les morts ?

30. *Ut quid & nos periclitamur omni horâ ?*

30. Et pourquoi nous-mêmes nous expoſons-nous à toute heure à tant de perils ?

31. *Quotidiè morior per veſtram gloriam, fratres, quam habeo in Chriſto Jeſu Domino noſtro.*

31. Il n'y a point de jour que je ne meure *, je vous en aſſûre, mes freres, par la gloire que je reçois de vous en JESUS-CHRIST nôtre Seigneur.

32. *Si (ſecundùm hominem) ad beſtias*

32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai

*v.* 27. *expl.* Dieu le Pere.

*v.* 28. *expl.* ſelon ſon humanité.

*v* 29. *expl.* pour procurer le ſalut ou le repos aux morts.

*v.* 31. *expl.* que je ne ſois expoſé à la mort.

com-

combattu à Epheſe contre des bêtes farouches *, quel avantage en tirerai-je, ſi les morts ne reſſuſcitent point ? Ne penſons qu'à boire & à manger, puiſque nous mourrons demain.

*Sap.* 2. 6. *Iſai.* 21. 13. & 56. 12.

*pugnavi Epheſi, quid mihi prodeſt ſi mortui non reſurgunt ? Manducemus & bibamus, cras enim moriemur.*

33. Ne vous laiſſez pas ſéduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs *.

33. *Nolite ſeduci: Corrumpunt mores bonos colloquia mala.*

34. Juſtes, tenez-vous dans la vigilance *, & gardez vous du peché : car il y en a quelques-uns *parmi vous* qui ne connoiſſent point Dieu ; je vous le dis pour vous faire honte.

34. *Evigilate, juſti, & nolite peccare: ignorantiam enim Dei quidam habent: ad reverentiam vobis loquor.*

35. Mais quelqu'un *me* dira : En quelle maniere les morts reſſuſciteront-ils, & quel ſera le corps dans lequel ils reviendront ?

35. *Sed dicet aliquis : Quomodò reſurgunt mortui? Qualive corpore venient ?*

36. Inſenſé que vous êtes, *ne voyez-vous pas que* ce que vous ſemez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant ?

36. *Inſipiens, tu quod ſeminas non vivificatur, niſi priùs moriatur ?*

37. Et quand vous ſemez, vous ne ſemez pas le corps *de la plante* qui

37. *Et quod ſeminas, non corpus, quod futurum eſt, ſemi-*

*v.* 32. *i. e.* contre des hommes auſſi cruels que des bêtes.

*v.* 33. C'eſt un vers du Poëte Menandre.

*v.* 34. *letr.* Eveillez-vous, juſtes.

*nas,*

*nas, ſed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.*

doit naître, mais la graine ſeulement, comme du blé, ou de quelqu'autre choſe.

38. *Deus autem dat illi corpus ſicut vult, & unicuique ſeminum proprium corpus.*

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque ſemence le corps qui eſt propre à chaque plante.

39. *Non omnis caro, eadem caro: ſed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrum, alia autem piſcium.*

39. Toute chair n'eſt pas la même chair; mais autre eſt la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiſeaux, autre celle des poiſſons.

40. *Et corpora cæleſtia, & corpora terreſtria: ſed alia quidem cæleſtium gloria, alia autem terreſtrium.*

40. Il y auſſi des corps celeſtes & des corps terreſtres; mais les corps celeſtes ont un autre éclat * que les corps terreſtres.

41. *Alia claritas ſolis, alia claritas lunæ, & alia claritas ſtellarum. Stella enim à ſtella differt in claritate:*

41. Le ſoleil a ſon éclat, la lune le ſien, & les étoiles le leur; & entre les étoiles, l'une eſt plus éclatante que l'autre.

42. *ſic & reſurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, ſurget in incorruptione.*

42. Il en arrrivera de même dans la reſurrection des morts. Le corps comme une ſemence eſt maintenant mis en terre * plein de corruption, & il reſſuſcitera incorruptible.

43. *Seminatur in*

43. Il eſt mis en terre

*v.* 40. une autre gloire.
*v.* 42. *lettr.* eſt ſemé plein, &c.

tout

tout difforme, & il reſſuſcitera tout glorieux. Il eſt mis en terre privé de mouvement, & il reſſuſcitera plein de vigueur.

*ignobilitate, ſurget in gloria: Seminatur in infirmitate, ſurget in virtute:*

44. Il eſt mis en terre *comme* un corps animal *, & il reſſuſcitera *comme* un corps ſpirituel *. Comme il y a un corps animal, il y a auſſi un corps ſpirituel, ſelon qu'il eſt écrit:

44. *Seminatur corpus animale, ſurget corpus ſpiritale. Si eſt corpus animale, eſt & ſpiritale, ſicut ſcriptum eſt:*

Geneſ. 2. 7. 45. Adam le premier homme a été creé avec une ame vivante; & le ſecond Adam * a été rempli d'un eſprit vivifiant.

45. *Factus eſt primus homo Adam in animam viventem, noviſſimus Adam in ſpiritum vivificantem.*

46. Mais ce n'eſt pas le *corps* * ſpirituel qui a été formé le premier; c'eſt le *corps* * animal, & enſuite le ſpirituel.

46. *Sed non priùs quod ſpiritale eſt, ſed quod animale: deindè quod ſpiritale.*

47. Le premier homme eſt le terreſtre *formé de* la terre; & le ſecond homme eſt le celeſte *, qui eſt du ciel.

47. *Primus homo de terra, terrenus: ſecundus homo de cælo, cæleſtis.*

48. Comme le premier homme a été terreſtre, ſes enfans ſont auſſi terreſtres; & comme le ſecond homme eſt celeſte, ſes enfans ſont auſſi celeſtes.

48. *Qualis terrenus, tales & terreni: & qualis cæleſtis, tales & cæleſtes.*

*v.* 44. *i. e.* mortel.
Ibid. *e. i.* immortel.
*v.* 45. *expl.* JESUS-CHRIST.
*v.* 46. *lettr.* ce qui eſt ſpirituel, c'eſt-à-dire, le ſecond Adam ou ſecond homme.
Ibid. *lettr.* ce qui eſt animal, c'eſt-à-dire, le premier Adam, ou premier homme.
*v.* 47. *Grec.* le Seigneur.

49. *Igi-*

49. *Igitur ſicut portavimus imaginem terreni, portemus & maginem cæleſtis.*

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terreſtre, portons * auſſi l'image de l'homme celeſte.

50. *Hoc autem dico, fratres, quia caro & ſanguis regnum Dei poſſidere non poſſunt: neque corruptio incorruptelam poſſidebit.*

50. Je veux dire, mes freres, que la chair & le ſang ne peuvent poſſeder le royaume de Dieu, & que la corruption ne poſſedera point cet heritage incorruptible *.

51. *Ecce myſterium vobis dico: Omnes quidem reſurgemus, ſed non omnes immutabimur.*

51. † Voici un myſtere que je m'en vais vous dire: Nous reſſuſciterons tous, mais nous ne ſerons pas tous changés *.

† Le jour des Morts.

52. *In momento, in ictu oculi, in noviſſima tuba: canet enim tuba, & mortui reſurgent incorrupti: & nos immutabimur.*

52. En un moment, en un clin d'œuil, au ſon de la derniere trompette *: car la trompette ſonnera, & les morts reſſuſciteront en un état incoruptible, & alors nous ſerons changés.

53. *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem: & mortale hoc induere immortalitatem.*

53. Car il faut que ce corps corruptible ſoit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel ſoit revétu de l'immortalité.

54. *Cùm autem mortale hoc induerit*

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de

*v.* 49. *Grec.* nous porterons.

*v.* 50. *lettr.* l'incorruptibilité.

*v.* 51. *expl.* Le Grec porte: *Nous ne tomberons pas tous dans le ſommeil de la mort, mais nous ſerons tous changés.*

*v.* 52. *autr.* dernier ſon de la trompette.

l'im-

*Isai.* 25. 8. *Osée* 13. 14. *selon les* 70. *Hebr.* 2. 14.

l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire *.

*immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est: Absorpta est mors in victoria.*

55. O mort, où est ta victoire *? ô mort, où est ton éguillon?

*55. Ubi est, mors, victoria tua? Ubi est, mors, stimulus tuus?*

56. Or le peché est l'éguillon de la mort, & la loi est la force du peché.

*56. Stimulus autem mortis peccatum est: virtus verò peccati lex.*

*1. Joan. 5. 5.*

57. C'est pourquoi rendons graces à Dieu qui nous donne la victoire par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ¶.

*57. Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.*

58. Ainsi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que vôtre travail ne sera pas sans récompense en *nôtre* Seigneur.

*58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles: abundantes in opere Domini semper, scientes quòd labor vester non est inanis in Domino.*

*v.* 54. *lettr.* en victoire. *autr.* pour jamais: car le mot hebreu d'Isaie signifie l'un & l'autre, & saint Jerôme l'a traduit *à jamais.*

*v.* 55. *Grec.* ton éguillon ? O enfer, ou tombeau, où est ta victoire ?

## SENS LITTERAL.

¶. 1. *JE croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes.*

*Je croi maintenant, mes freres*, avant que de finir

finir cette Epître, *vous devoir faire ſouvenir*, que puiſque de vous-mêmes vous faites ſi peu d'attention aux points principaux *de l'Evangile*, & ſur-tout à celui de la Reſurrection; j'ai lieu d'apprehender que les faux docteurs qui ſont parmi vous, ne corrompent vôtre foi, & la pureté de cet Evangile *que je vous ai prêché*, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, lorſque j'ai fondé vôtre Egliſe, & qui eſt l'unique par conſequent que vous devez croire; & que vous ne vous laiſſiez aller à leurs perſuaſions temeraires.

*Que vous avez reçu*, à la créance duquel vous vous êtes engagés, & que vous ne pourriez quitter ſans legéreté, à-moins que de manquer à la foi que vous avez promiſe à Dieu en le recevant. L'Apôtre aujoûte ceci, pour faire voir l'étroite obligation que les Corinthiens ont de ne point ſouffrir, après s'être engagés ſi ſolennellement à recevoir l'Evangile, & ayant comme ratifié leur engagement par leur perſeverance, qu'on en corrompe la verité parmi eux.

*Dans lequel vous demeurez fermes*, c'eſt-à-dire, dont vous continuez de faire profeſſion, & auquel vous êtes toûjours fermement attachés pour la plûpart. L'Apôtre dit ceci, pour faire voir que ce qu'il écrit n'eſt que par précaution à l'égard de la plus grande partie des Fidéles, dont la foi n'avoit encore reçu aucune atteinte.

*¥. 2. Et par lequel vous êtes ſauvés; afin que vous voiyez ſi vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puiſqu'autrement ce ſeroit en vain que vous auriez embraſſé la foi.*

*Et par lequel*, par la créance & par l'obſervation duquel *vous êtes ſauvés*, au-moins par l'eſperance. Voyez Rom. 8. 24.

*Afin que vous voiyez ſi vous l'avez retenu, &c.*

ſans y rien alterer, ni ajoûter, ni diminuer; puiſqu'autrement il vous ſeroit inutile, pour le ſalut, d'avoir embraſſé la foi de JESUS-CHRIST. *Autr.* C'eſt en vain que vous faites profeſſion du Chriſtianiſme, puiſqu'on ne peut être ſauvé que par une foi pure & integre.

*v.* 3. *Car premierement je vous ai enſeigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu : ſçavoir, que* JESUS-CHRIST *eſt mort pour nos pechés, ſelon les Ecritures.*

*Car premierement je vous ai enſeigné* L'Apôtre par cette expreſſion, inſinuë viſiblement aux Corinthiens, qu'ils doivent avoir un extrême ſoin de conſerver ſa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiquée pour eux ſeuls, ni pour en faire tout ce qu'il leur plaira, comme d'une choſe qui leur eſt propre, mais pour la tranſmettre dans toute ſon étenduë & dans toute ſa pureté à leurs ſucceſſeurs : cette tranſmiſſion de doctrine qui s'eſt faite par tous les Paſteurs ſucceſſivement juſqu'à nous, & qui durera juſqu'à la fin du monde, eſt ce qu'on appelle proprement, Tradition.

*Et comme donné en dépôt.* Il veut leur faire comprendre qu'il n'eſt pas l'auteur de cette doctrine; mais que c'eſt JESUS-CHRIST même; de qui il l'a reçuë. *Neque enim ab homine didici illud, ſed per revelationem*; ce qu'il faut entendre principalement de la mort de JESUS-CHRIST pour les pechés des hommes, de ſa ſepulture, & de ſa reſurrection : car pour ce qui regarde les diverſes operations de JESUS-CHRIST reſſuſcité, comme ce ſont des faits purement hiſtoriques, il pourroit les avoir appris par les autres Apôtres, ſans une revelation ſpeciale.

*Gal.* 1. 12.

*Ce que j'avois moi-même reçu* d'Ananias, enſuite des autres Apôtres, & de JESUS-CHRIST même.

même. Il veut dire, que ce qu'il leur a enſeigne n'eſt pas une fable, ni une idée de ſon imagination, & qu'il ne le leur a propoſé qu'après en avoir été très-perſuadé lui-même, par des témoins irreprochables.

*Sçavoir, que* JESUS-CHRIST *eſt mort* réellement, & non pas ſeulement en apparence, comme quelques-uns ont oſe l'enſeigner pour détruire le myſtere de la Redemption; *pour nos pechés*, c'eſt-à-dire, pour ſatisfaire à la peine duë à nos pechés, pour nous obtenir la grace d'en faire pénitence & de les éviter à l'avenir, & pour nous en meriter la remiſſion.

*Selon les Ecritures*, ſelon qu'il avoit été prédit par les Prophetes: ce que ſaint Paul ajoûte, pour montrer que cette verité eſt inconteſtable, puiſqu elle n'eſt pas ſeulement appuyée ſur le témoignage des perſonnes dignes de foi qui l'aſſûrent, mais qu'elle ſe trouve encore conforme aux prédictions de l'Ecriture. Voyez Iſaïe 53. Luc. 24. 26. 27. Act. 26. 22. 23.

℣. 4. *Qu'il a été enſeveli, & qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, ſelon les* mêmes *Ecritures.*

*Qu'il a été enſeveli, &c.* Ce que l'Apôtre dit ici de la mort & de la ſepulture de JESUS-CHRIST, n'eſt que par rapport au myſtere de la Reſurrection, & pour faire voir que comme il eſt veritablement mort, & a été veritablement mis dans le tombeau, il eſt auſſi veritablement reſſuſcité.

*Selon les* mêmes *Ecritures*, qui prédiſent clairement la ſepulture & la reſurrection de JESUS-CHRIST: Voyez Iſaïe 53. mais elles ne diſent qu'en un ſens myſtique & figuré, qu'il dût reſſuſciter le troiſiéme jour. *Autr.* De même que Jonas après avoir été comme enſeveli dans le ventre de la baleine, en fut délivré le troiſiéme jour par une eſpece de reſurrection; ainſi JE-

SUS-CHRIST après avoir demeuré enſeveli dans le tombeau l'eſpace de trois jours, en reſſuſcita effectivement le troiſiéme jour. L'image donc de la Reſurrection ſe trouve en Jonas, mais la verité n'eſt qu'en JESUS-CHRIST. C'eſt pourquoi il eſt à propos de remarquer, que le ſens myſtique n'eſt pas moins certain ni moins aſſûré pour prouver les verités de nos myſteres, que le ſens litteral même, puiſque l'un & l'autre ſont également inſpirés du Saint Eſprit. Les Rabbins demeurent d'accord, que le ſens ſpirituel de l'Ecriture eſt le plus noble; & que tout ce qui arrive aux peres, n'eſt qu'une image de ce qui doit arriver ſpirituellement aux enfans: ce qui ſe trouve verifié dans le nouveau Teſtament à l'égard de l'ancien, puiſque l'ancien n'eſt qu'une figure du nouveau, & que ce qui s'eſt paſſé dans celui-là à la lettre, ſe trouve ſpirituellement accompli dans celui-ci. *Omnes patres noſtri ſub nube fuerunt, &c.* & ailleurs.

1. Cor. 10. 1.

℣. 5. *Qu'il s'eſt fait voir à Céphas, puis aux onze Apôtres.*

*Qu'il s'eſt fait voir à Céphas.* L'Apôtre ne s'eſt attaché ni au nombre, ni à l'ordre exact des apparitions de JESUS-CHRIST aprés ſa reſurrection: celles qu'il rapporte ſont atteſtées par des perſonnes dont le témoignage eſt inconteſtable, tant à l'égard de leur probité & de leur ſageſſe, qu'à l'égard de leur multitude. Il produit tous ces témoignages, à cauſe de l'importance de cette verité, & de la difficulté qu'il y a de la croire.

*Puis aux onze Apôtres*, c'eſt-à-dire, au College des Apôtres, qui portoit le nom d'onze depuis la mort de Judas: mais dans l'apparition dont parle ici ſaint Paul, il n'y en avoit que dix, Judas étant mort, & ſaint Thomas étant abſent. Son unique deſſein dans tout ce chapitre, eſt de

confir-

confirmer les Corinthiens dans la foi du myſtere de la Reſurrection; & il s'arrête pour cela à leur montrer, que ſi JESUS-CHRIST eſt reſſuſcité, la reſurrection des morts n'eſt donc pas impoſſible, comme quelques faux-docteurs prétendoient de leur perſuader. Or il s'eſt fait voir non-ſeulement à Céphas, mais encore à tous les Apôtres dans la chambre où ils étoient aſſemblés. Il ne fait pas mention des apparitions faites aux femmes, craignant peut-être que leur témoignage ne fût ſuſpect, comme il le parut, quoique ſans raiſon, aux Apôtres mêmes au temps de la reſurrection. *Mulieres quædam ex noſtris terruerunt nos, &c.* Luc. 24. 22.

ỳ. 6. *Qu'après il a été vû en une ſeule fois de plus de cinq cens freres, dont il y en a pluſieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns ſont déja morts.*

*Qu'après il a été vû, &c.* ce qui ôte tout ſujet de croire qu'il y ait eu de l'illuſion ou de la tromperie dans cette apparition, ni que ceux qui la rapportent ſe ſoient entendus pour rendre un faux témoignage.

*Dont il y en a pluſieurs, &c.* qui peuvent par conſequent rendre un fidéle témoignage de cette verité, à ceux qui voudroient s'y confirmer davantage, & à ceux mêmes qui en pourroient douter.

*Et quelques-uns ſont déja morts.* Cette addition, qui paroît d'abord ſuperfluë, fait voir que le plus grand nombre de ces témoins étoit encore vivant; autrement il auroit dit: Dont pluſieurs ſont morts, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui. De ſorte que cette preuve de témoins oculaires, devoit être tout au moins de plus de trois cens perſonnes, dont la lumiere & le deſintereſſement étoit connu de tout le monde: & il falloit être dans une opiniâtreté

& dans un aveuglement effroyable, pour ne ſe pas rendre à une telle autorité.

*℣.7. Qu'enſuite il s'eſt fait voir à Jaque; puis à tous les Apôtres.*

*Qu'enſuite il s'eſt fait voir à Jaque*, auſſi-tôt après ſa reſurrection, ſelon l'ancienne tradition. Pluſieurs eſtiment que ce Jaque n'eſt pas le frere de Jean: mais le fils d'Alphée, couſin de Nôtre-Seigneur, & Evêque de Jeruſalem.

*Puis à tous les Apôtres*, c'eſt-à dire, à tous ſes diſciples, à qui le nom d'Apôtre eſt quelquefois attribué par ſaint Paul dans ſes Epîtres. Quelques-uns croyent que cette apparition fut au jour de l'Aſcenſion même de JESUS-CHRIST.

*℣.8. Et qu'enfin après tous les autres, il s'eſt fait voir à moi-même, qui ne ſuis qu'un avorton.*

*Et qu'enfin ....., il s'eſt fait voir à moi-même;* qui vous écris, & qui en ſuis le témoin oculaire; car cette ſorte de preuve eſt ordinairement plus forte & plus touchante que d'autres, qui pourroient être d'ailleurs également veritables.

*Qui ne ſuis qu'un avorton*, qu'un homme vil & mépriſable, & indigne par conſequent d'une ſi grande faveur. L'Apôtre s'appelle ainſi par humilité, & pour rapporter à la miſericorde de Dieu & à la grace de JESUS-CHRIST, toute la gloire que cette apparition lui devoit attirer, n'ayant point d'autre vuë que d'affermir par ſon témoignage une verité ſi importante. Quelques uns veulent qu'il ait égard à la maniere ſubite de ſa converſion, & de ſon élevation à l'apoſtolat.

*℣.9. Car je ſuis le moindre des Apôtres, & je ne ſuis pas digne d'être appellé Apôtre, parce que j'ai perſecuté l'Egliſe de Dieu*

*Car*. A conſiderer ce que je ſuis de moi-même, & ce que j'étois avant ma converſion, *je ſuis le moindre des Apôtres*; puiſque je ſuis le ſeul de tous qui ait été perſecuteur de l'Egliſe.

Et

*Et je ne ſuis pas digne d'être appellé Apôtre, &c.* c'eſt-à-dire, d'en avoir la qualité : car quoiqu'il ne fût plus perſecuteur, & qu'il eût obtenu la remiſſion de ſon peché; il ne laiſſoit pas de le rendre indigne de l'Apoſtolat, ſi Dieu n'avoit uſé envers lui d'une grace & d'une miſericorde extraordinaire. *Apoc.* 8. 9.

*L'Egliſe de Dieu.* L'Apôtre l'appelle l'Egliſe de Dieu, parce qu'elle eſt differente de toutes les autres Societés, qui quoi qu'elles faſſent profeſſion d'adorer un Dieu, ne ſont néanmoins que des Egliſes, ou plutôt des Synagogues du diable. *Synagoga ſatanæ, &c.*

℣. 10 *Mais c'eſt par la grace de Dieu que je ſuis ce que je ſuis, & ſa grace n'a point été ſterile en moi: mais j'ai travaillé plus que tous les autres; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui eſt avec moi.*

*Mais c'eſt par la grace de Dieu, &c.* c'eſt-à-dire: Comme Dieu m'a fait la grace de m'élever à la dignité d'Apôtre, il m'a accordé celle d'en remplir dignement les fonctions, ſans quoi la dignité de l'apoſtolat ſeroit demeurée inutile en moi.

*Mais j'ai travaillé* à l'établiſſement de la foi, *plus que tous les autres*, Dieu m'en ayant inſpiré la volonté, & donné la force & les moyens efficaces pour y réüſſir. En effet, on ne voit point qu'aucun des Apôtres ait plus converti de nations, & plus fondé d'Egliſes, ni qui ait plus ſouffert de travaux pour les édifier, que ce ſaint Apôtre: c'eſt auſſi celui de tous qui a le plus écrit, & dont les inſtructions ſont plus étenduës & plus profondes. Voyez Rom. 15. 19. 20.

*Non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui eſt avec moi*, eſt la cauſe principale & operante des bonnes actions; c'eſt à elle qu'on en doit rapporter toute la gloire; l'homme n'y a

rien de lui-même, que ce qu'il reçoit de Dieu; & s'il a le merite de la coöperation, c'eſt Dieu même qui en eſt l'auteur, ainſi que des actions de pieté; & à plus forte raiſon de celles qui regardent les principales fonctions de l'apoſtolat, comme du don de la parole, de l'operation des miracles, de la remiſſion des pechés, & de l'infuſion du Saint-Eſprit par l'impoſition des mains, qui ſont de ſimples inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour opérer toutes ces merveilles.

℣. 11. *Ainſi, ſoit que ce ſoit moi, ou eux* qui vous prêchent, *voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.*

*Ainſi, ſoit que ce ſoit moi, ou eux* qui vous prêchent, c'eſt-à dire, qui vous annoncent l'Evangile, & vous inſtruiſent des myſteres de la Religion; *voilà, &c.* il parle des articles qu'il vient de propoſer.

*Et voilà ce que vous avez cru*, c'eſt-à-dire, la foi dont vous avez fait profeſſion quand vous vous êtes convertis: ainſi c'eſt une choſe qui ne doit plus être miſe en queſtion parmi vous, & contre laquelle vous ne devez plus écouter perſonne.

℣. 12. *Puis donc qu'on vous a prêché que* Jesus-Christ *eſt reſſuſcité d'entre les morts, comment ſe trouve-t-il parmi vous des perſonnes qui oſent dire, que les morts ne reſſuſcitent point?*

*Puis donc qu'on vous a prêché*; c'eſt-à dire: Puiſque les Apôtres, que vous reconnoiſſez pour les vrais docteurs de l'Egliſe, & dont vous avez embraſſé la doctrine, vous ont annoncé *que* Jesus-Christ *eſt reſſuſcité d'entre les morts*; & que vous l'avez reconnu comme un article fondamental de vôtre foi, & comme une doctrine inconteſtable parmi vous & parmi tous les Chrétiens; car ce qui a été déja fait, ne peut pas être impoſſible; *comment ſe trouve-t-il parmi vous,*

*vous*, c'eſt-à-dire, de ceux mêmes qui font profeſſion de la doctrine chrétienne, *des perſonnes*, *&c.* c'étoit des faux-docteurs qui s'étoient gliſſés dans l'Egliſe de Corinthe, diſciples d'Hymenée & de Philete, qui n'admettoient point d'autre reſurrection que celle du peché à la grace: *Dicentes reſurrectionem eſſe jam factam.* L'Apôtre ne dit pas, quelques-uns d'entre vous; mais, quelques-uns parmi vous; pour faire voir que ce n'étoient pas les Corinthiens mêmes qui enſeignoient cette mauvaiſe doctrine, mais ceux qui s'étoient introduits parmi eux. 2. *Tim.* 2. 18.

℣. 13. *Que ſi les morts ne reſſuſcitent point*, JESUS-CHRIST *n'eſt donc point reſſuſcité.*

*Que ſi les morts ne reſſuſcitent point*; c'eſt-à-dire, ſi, ſelon eux, la reſurrection des corps eſt impoſſible, JESUS-CHRIST *n'eſt donc point reſſuſcité*, puiſqu'il eſt certain & de notorieté publique, qu'il eſt mort, & que c'eſt la créance certaine de tous les Fidéles.

℣. 14. *Et ſi* JESUS-CHRIST *n'eſt point reſſuſcité, nôtre prédication eſt vaine, & vôtre foi eſt vaine auſſi.*

*Et ſi* JESUS-CHRIST *n'eſt point reſſuſcité*, tout ce que nous vous avons prêché touchant la reſurrection de JESUS-CHRIST, n'eſt qu'une fable de nôtre invention; ce qui eſt cependant directement oppoſé à la connoiſſance que vous avez de nôtre ſincerité & de nôtre probité; & ce qui eſt incompatible avec les miracles & les prodiges par leſquels nous avons appuyé la verité de nôtre prédication.

*Nôtre prédication eſt vaine*, puiſqu'elle eſt fondée ſur la reſurrection de JESUS-CHRIST, qui eſt cependant la principale preuve dont nous nous ſervons pour perſuader aux hommes de croire à ſa doctrine. Voyez Act. 1. 22.

*Et vôtre foi eſt vaine auſſi*, c'eſt-à-dire, que

si nôtre prédication n'eſt qu'une fable, il s'en ſuit auſſi que la foi que vous avez de ce myſtere n'eſt fondée que ſur une fable ; ce qui eſt néanmoins très-faux, comme vous en êtes convaincus vous mêmes après nôtre témoignage, qui eſt irreprochable, & après tant de miracles viſibles dont nous l'avons appuyé: car comme la reſurrection de JESUS-CHRIST eſt la preuve évidente de tous les myſteres qu'il a annoncés dans l'Evangile, n'étant pas poſſible de ne pas croire celui qui appuie la verité de ſa doctrine par un tel miracle; il eſt certain auſſi que la plus grande preuve de la fauſſeté de ſa doctrine, ſeroit de montrer qu'il n'eſt pas reſſuſcité, après l'avoir promis, & après avoir propoſé ſa Reſurrection comme un ſigne convaincant de la verité de ſa miſſion & de ſa doctrine.

℣. 15. *Nous ſommes même convaincus d'être de faux-témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a reſſuſcité* JESUS-CHRIST, *qu'il n'a pas néanmoins reſſuſcité, ſi les morts ne reſſuſcitent pas:*

*Nous ſommes même convaincus, &c.* que nôtre prédication ſe trouvera fauſſe par le défaut de la preuve fondamentale, qui eſt la Reſurrection de JESUS-CHRIST: nous ſerons encore nous-mêmes convaincus d'impoſtures & de fauſſeté, d'avoir abuſé du nom de Dieu pour rendre un faux témoignage; ce qui eſt un énorme ſacrilege, que vous ne voudriez & que vous ne pourriez pas croire de nous, étant perſuadés, comme vous l'êtes, de l'innocence de nôtre vie, & de la ſincerité de nôtre conduite.

*Contre Dieu même; &c.* c'eſt-à-dire, ayant aſſûré qu'il a fait ce qu'il n'a pas fait, encore que la choſe qu'on aſſûre ſemble lui être avantageuſe, parce qu'il ne peut être honoré que par la verité; & ce n'eſt pas moins offenſer ſa Majeſté,

ſté, de propoſer en ſon nom un faux miracle, que celle du Roi, en faiſant paſſer une fauſſe monnoie revêtuë de ſa marque & de ſa figure. Les miracles ſont la monnoie de Dieu.

℣. 16. *Car ſi les morts ne reſſuſcitent point*, JESUS-CHRIST *n'eſt pas non plus reſſuſcité*

*Car, &c.* comme ci-deſſus, verſet 13. & 14. L'Apôtre ne repete ce verſet, que pour faire voir aux Corinthiens l'importante verité de la reſurrection, & la leur imprimer davantage dans l'eſprit.

℣. 17. *Que ſi* JESUS-CHRIST *n'eſt point reſſuſcité, vôtre foi eſt donc vaine; vous êtes encore engagés dans vos pechés.*

*Que ſi* JESUS-CHRIST *n'eſt point reſſuſcité, &c.* c'eſt-à-dire, s'il n'a pu lui-même ſe délivrer de la mort du corps, comment pourra-t-il délivrer vos ames de la mort ſpirituelle? Il ſemble que l'Apôtre veuille dire, qu'il n'y a pas plus de raiſon de croire la reſurrection ſpirituelle du peché à la grace, que celle de la mort à la vie corporelle; & que ceux qui entreprennent de nier la corporelle, détruiſent par leur principe la ſpirituelle, qu'ils paroiſſent confeſſer exterieurement.

*Vous êtes encore engagés dans vos pechés*, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a que la vraie foi qui ſoit capable de purifier l'ame de ſes pechés.

℣. 18. *Ceux qui ſont morts en* JESUS-CHRIST, *ſont donc peris* ſans reſſource.

*Ceux qui ſont morts en* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, dans la foi, comme les Martyrs, *ſont donc peris* ſans reſſource, puiſqu'ils ſont déchûs de leur unique eſperance, qui étoit de reſſuſciter dans la gloire avec JESUS-CHRIST, ce qui n'eſt pas poſſible de croire des perſonnes dont la vie a été ſi ſainte & ſi agréable à Dieu: *ou*, peris comme des bêtes, ſans eſperance d'u-

ne meilleure vie; ce qui seroit indigne de la justice & de la bonté de Dieu. Ce raisonnement suppose, que ceux qui nioient la resurrection des corps, nioient aussi l'immortalité de l'ame, comme les Sadducéens. Voyez Matth. 22. 32. Il faut faire la même supposition pour l'intelligence du verset suivant.

*v.* 19. *Si nous n'avions d'esperance en* JESUS-CHRIST *que pour cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes.*

*Si nous n'avions d'esperance, &c.* c'est-à-dire: Si nous n'esperions de JESUS-CHRIST d'autres biens que ceux de cette vie pour récompense des services que nous lui rendons, *nous serions les plus miserables de tous les hommes*, puisque nous serions privés des biens de l'une & de l'autre vie; car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les plaisirs illicites, pour suivre JESUS-CHRIST; & à souffrir toutes sortes de tourmens, plutôt que de violer la foi de sa resurrection. Or il n'y a nulle apparence que Dieu voulût rendre les Chrétiens fidéles plus malheureux que tous les autres hommes qui s'éloignent de son service; au-contraire il faut conclure qu'ils doivent esperer de la bonté divine, d'autres biens pour l'autre vie, où la Resurrection de JESUS-CHRIST les rendra participans de sa gloire & de son immortalité.

*v.* 20. *Mais maintenant* JESUS-CHRIST *est ressuscité d'entre les morts, & il est devenu les prémices de ceux qui dorment.*

*Mais maintenant.* Il assûre qu'il est indubitable que JESUS-CHRIST *est ressuscité d'entre les morts*, & qu'en ressuscitant, *il est devenu les prémices*, c'est-à dire, le premier en ordre, & le gage assûré de la resurrection des Fidéles, qui sont les membres du corps mystique dont il est le chef, n'étant pas juste que le chef étant ressuscité,

ſuſcité, le reſte du corps demeure dans la mort. Voyez Rom. 8. 11. L'Apôtre fait alluſion aux prémices de la loi, qui étoient une aſſurance de la bénediction de Dieu pour toute l'année. Voyez Rom. 11. 16.

*De ceux qui dorment*, c'eſt à-dire, des morts, ou des Fidéles qui ſont morts, & qui mourront juſqu'à la fin des ſiecles. L'Ecriture exprime la mort par le dormir, à cauſe de la reſſemblance qu'il y a entre un mort & un homme qui dort; & peut-être pour marquer, que comme le dormir eſt ſuivi du réveil, la mort ſera ſuivie de la reſurrection, qui eſt dans les Fidéles une eſpece de réveil.

℣. 21. *Ainſi parce que la mort eſt venuë par un homme, la reſurrection des morts doit venir auſſi par un homme.*

*Ainſi, &c.* c'eſt-à-dire : Puiſque le premier homme a communiqué par ſon peché la mort à ſes deſcendans; il eſt bien juſte que le ſecond, qui eſt JESUS-CHRIST, communique la vie à ſes Fidéles par le merite de ſa juſtice, puiſqu'il en eſt le chef dans l'ordre de la grace, comme Adam étoit le chef des hommes dans l'ordre de la nature.

℣. 22. *Car comme tous meurent en Adam, tous revivront auſſi en* JESUS-CHRIST.

*Car comme tous* les hommes, ſans exception, *meurent en Adam*, c'eſt-à-dire, à cauſe du peché d'Adam qui eſt leur chef, & qui étoit de la même nature mortelle que celle qu'ils ont reçuë de lui; *tous* les vrais Fidéles, ſans exception, *revivront auſſi en* JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, par le merite de JESUS-CHRIST qui eſt leur chef, & à cauſe de l'eſprit qu'ils ont reçu de lui en qualité de membres, pour ne faire qu'un même corps avec lui, & pour vivre de la même vie que lui.

℣. 23. *Et chacun en ſon rang*, JESUS-CHRIST le premier comme *les prémices* de tous, *puis ceux qui ſont à lui, qui ont cru à ſon avenement.*

*Et chacun en ſon rang*, c'eſt-à-dire, ſelon l'ordre & le degré de leurs merites; en ſorte que les plus ſaints reſſuſciteront les prémiers, quoique tout cela ſe doive faire en un moment. L'Apôtre ne parle pas ici de la reſurrection des méchans; mais en aſſûrant que les Fidéles doivent reſſuſciter pour être glorifiés, il ſuppoſe par une même conſequence. que les reprouvés doivent reſſuſciter pour être condannés & tourmentés.

℣. 24. *Et alors viendra la conſommation* de toutes choſes, *lorſqu'il aura remis ſon royaume à ſon Dieu & ſon Pere, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puiſſance.*

*Et alors viendra la conſommation, &c.* c'eſt-à-dire, la fin du monde & de toutes les choſes temporelles, l'accompliſſement des propheties & des promeſſes de Dieu, & du ſalut des Fidéles: *ou*, la fin du gouvernement & de l'état préſent de l'Egliſe, qui ne ſubſiſtera plus par le miniſtere exterieur des Paſteurs, ni par le moyen des Sacremens & des Ecritures, mais par la ſeule communication immediate & intime qu'elle aura avec Dieu.

*Lorſqu'il aura remis ſon royaume*, c'eſt-à-dire, l'Egliſe, dont Dieu l'a établi le chef & le roi même en tant qu'homme, pour la gouverner, la ſoûtenir, & la défendre en ce monde juſqu'à la fin des ſiecles.

*A ſon Dieu & ſon Pere*, qui la gouvernera en ſe communiquant à elle par la gloire; non que le Fils, à l'égard même de ſon humanité, ceſſe d'en être le Roi, mais parce qu'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à préſent; puiſqu'il ne ſoûtiendra plus de combats, & qu'il

ne

ne remportera plus de victoire pour elle ; qu'il ne l'instruira plus, ne la secourera plus, ne la purifiera plus, ne la reconciliera plus, ne lui pardonnera plus; qu'il ne priera plus pour elle, qu'il ne l'a comblera plus de dons, ni de graces gratuites; ne l'assujetira plus à ses ministres, ni à l'usage des Sacremens, ni aux pratiques, ni aux observations qu'il a ordonnées : toutes ces choses n'étant que des moyens pour la conduire à la fin qu'elle possedera.

*Et qu'il aura détruit, &c.* toutes les Puissances visibles & invisibles qui s'opposoient à l'avancement & à la perfection de son regne. Les Puissances visibles sont les empires, les royaumes, les principautés, & les autres magistratures du siecle, qui sont pour l'ordinaire opposées à JESUS-CHRIST. Les invisibles, sont les démons, qui exercent leur tyrannie sur les Fidéles, & qui font tous leurs efforts pour empêcher la perfection & l'accomplissement du regne de JESUS-CHRIST. Il détruira toutes ces choses avant que de remettre son royaume à son Pere : *Adversùs principes & potestates, &c.* *Dan. 7. 14. Ephes. 6. 12.*

℣. 25. *Car* JESUS-CHRIST *doit regner jusqu'à ce que* le Pere *lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.*

L'Apôtre rend raison pourquoi JESUS-CHRIST ne remettra son royaume à Dieu son Pere, qu'après avoir détruit tout empire, toute puissance, &c.

*Car* JESUS-CHRIST *doit regner* sur son Eglise de la part de son Pere, c'est-à-dire, exercer toutes les fonctions qu'il exerce à présent, en qualité de Mediateur; puisque tant que l'Eglise est sujette au peché, elle a toûjours besoin de Mediateur, & ne peut être unie immediatement au Pere, ni regie immediatement par le Pere.

*Jusqu'à*

*Juſqu'à ce que* le Pere, *&c.* l'ait fait triompher pleinement de tous ſes ennemis; c'eſt-à-dire, qu'il changera cette maniere de regner en une autre plus ſublime & plus ſpirituelle, ceſſant d'agir ſur ſes élus en qualité de Mediateur, pour y agir en tant que Dieu, & pour être conjointement avec ſon Pere, & le Saint Eſprit l'unique objet de leur bonheur.

*℣.26. Or la mort ſera le dernier ennemi, qui ſera détruit; car* l'Ecriture dit que Dieu *lui a mis tout ſous les pieds* & *lui a tout aſſujetti: Et quand elle dit.*

*Or la mort*, ceci eſt dit par parentheſe, *ſera le dernier ennemi, &c.* parce qu'elle ne ſera détruite que par la Reſurrection, qui rendra tous les hommes immortels, après quoi il n'y aura plus d'ennemis à combattre: la mort eſt un des ennemis des Fidéles, parce qu'elle empêche la perfection de leur beatitude, qui ne peut être accomplie pendant que leur ame eſt ſéparée de leur corps; c'eſt auſſi l'ennemi de JESUS-CHRIST, parce qu'elle empêche la conſommation & la perfection de ſon regne, qui ne peut être accompli que par la felicité parfaite des Fidéles, car l'Apôtre prouve par le paſſage du Pſeaume entendu myſtiquement, que le Pere doit aſſujettir à JESUS-CHRIST tous ſes ennemis.

*℣.27. Que tout lui eſt aſſujetti, il eſt indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a aſſujetti toutes choſes.*

*Que tout lui eſt aſſujetti, &c.* L'Apôtre ajoûte ceci pour prévenir l'erreur groſſiere de ceux qui pourroient douter, ſi le Pere en ſoumettant toutes choſes à JESUS-CHRIST ne s'y ſeroit pas ſoumis lui-même: il dit qu'il eſt évident que cette maniere de parler ne va pas juſqu'à comprendre le Pere, & que l'exception y eſt aſſez

ſous-

ſous-entendue par l'intelligence commune, ſans qu'il ait été beſoin de l'exprimer. Il prévient ce qu'on pourroit lui objecter, que le Pſeaume ne parle pas des ennemis de JESUS-CHRIST, & dit que les termes, de toutes choſes, ne peuvent ſouffrir d'exception qu'à l'égard du Pere.

℣. 28. *Lors donc que toutes choſes auront été aſſujetties au Fils, alors le Fils ſera lui-même aſſujetti à celui qui lui aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.*

*Lors donc, &c.* Voyez Hebr. 2. 8.

*Alors le Fils ſera lui-même aſſujetti, &c.* A l'égard de ſa nature humaine, de ſon corps myſtique qui eſt l'Egliſe, & de la maniere préſente de la gouverner, qui doit ceder à une plus ſublime & plus ſpirituelle; non que le Fils ne ſoit dès à préſent aſſujetti à Dieu ſelon tous ces égards, mais cet aſſujettiſſement paroîtra davantage, lorſqu'il n'exercera plus les mêmes fonctions de Souverain qu'il exerce à préſent ſur ſon Egliſe.

*Afin que Dieu ſoit tout en tous*; c'eſt-à-dire, ſoit l'objet accompli & unique du bonheur de tous ſes élûs & de JESUS-CHRIST même; ce qui ne ſeroit pas, ſi le regne préſent de JESUS-CHRIST ſubſiſtoit toûjours, puiſque les fonctions, les qualités & les conditions de ce regne ſont incompatibles avec la beatiude, & ne ſont que des moyens pour y parvenir. *Autrement.* Qu'il agiſſe & regne immediatement par lui-même en l'unité du Fils & du Saint Eſprit dans tous ſes Fidéles, ſans aucun miniſtere exterieur; qu'il les rempliſſe, les poſſede, & les gouverne éternellement; ce qui ne ſeroit pas ſi JESUS-CHRIST regnoit toûjours ſur ſon Egliſe en qualité de Mediateur.

℣. 29. *Autrement, que feront ceux qui ſont batiſés pour les morts, s'il eſt vrai que les morts*

*ne*

*ne ressuscitent point? Pourquoi sont-ils batisés pour les morts?*

*Autrement, que feront ceux, &c.* c'est-à-dire, de quelle utilité sera le Sacrement de Batême à ceux qui le reçoivent à l'heure de la mort, s'il est vrai qu'après cette vie il n'y ait point de resurrection, ni par consequent d'immortalité à esperer: (car ceux qui nioient la resurrection, nioient aussi l'immortalité, comme il a été observé ci-dessus.) Il faut supposer cependant, que ce Sacrement est pour vôtre utilité, puisque vous l'accordez à cette heure-là à ceux qui n'ont pas été batisés. Vous ne sauriez donc sans une manifeste contradiction, vous dispenser de croire l'immortalité, & la resurrection des morts, ou de cesser de batiser les moribons, & les laisser mourir comme les Infidéles, puisque la condition des uns & des autres est égale; & qu'après la mort ils n'ont rien à craindre ni à esperer. Trois sortes de personnes se faisoient batiser à la mort: les Infidéles; les Catechumenes qui n'avoient pas encore achevé le temps de leur épreuve; & ceux qui l'ayant achevé, differoient leur Batême jusqu'à leur mort, pour n'être pas obligés de vivre avec autant de retenuë & d'austerité que les autres Chrétiens qui étoient batisés: car dès le temps de l'Apôtre, c'étoit une pratique & une coutume reçuë dans plusieurs Eglises, & sur tout dans celle de Corinthe, même par les heretiques qui nioient la resurrection, que lorsqu'un Catechumene avoit été prévenu inopinément de la mort sans recevoir le Batême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit batisé en son nom, dans la croyance que ce Batême lui seroit imputé, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & qu'il le mettroit en état de profiter des prieres des Fidéles, & de parvenir à la bien-heureuse resurrection. L'Apotre,

pôtre, ſans approuver ni improuver cette pratique, qui ce ſemble étoit abuſive, en tire un argument qu'on appelle *Ad hominem*, contre les Corinthiens, & ſur tout contre les faux-docteurs de cette Egliſe, qui nioient le myſtere de la Reſurrection. S'il eſt vrai, dit-il, que les morts ne doivent point reſſuſciter, que faites-vous donc, quand vous vous faites batiſer pour les morts, puiſque cette pratique n'eſt fondée, & ne s'eſt introduite que ſur l'eſperance de parvenir à la bien-heureuſe Reſurrection? Il eſt viſible, ou que cette ceremonie eſt vaine, ce que vous ne croyez point; ou que ſi elle ne l'eſt pas, vous ne pouvez refuſer d'admettre la créance à la reſurrection des morts, qui en eſt le fondement unique.

*Pourquoi ſont-ils batiſés pour les morts?* Cette ceremonie n'eſt-elle pas une pure illuſion, & ceux qui en ſont les miniſtres, des trompeurs; puiſqu'elle n'aboutit à rien, & qu'elle ne ſert de rien à ceux en faveur deſquels on la pratique, ſuppoſé qu'il n'y ait point d'immortalité, ni de reſurrection? Cette addition n'eſt pas une repetition, mais une nouvelle raiſon, qui ſert à fortifier l'argument de l'Apôtre.

℣. 30. *Et pourquoi nous-mêmes nous expoſons-nous à toute heure à tant de perils.*

*Et pourquoi nous-mêmes nous expoſons-nous, &c.* Pour la défenſe de la Religion chrétienne, s'il n'y a point de reſurrection; ce qui eſt une grande impoſture: car vous êtes aſſez convaincus, tant par nôtre doctrine que par nôtre procedé rempli de ſageſſe, que nous ne ſommes pas ſi foux que de nous expoſer temerairement à tant de perſecutions, ſi nous n'étions très-aſſûrés de la verité de la reſurrection.

℣. 31. *Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en aſſûre, mes freres, par la gloire que je reçois*

*reçois de vous, en* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.*

*Il n'y a point de jour que je ne meure.* C'eſt l'explication du verſet précedent; c'eſt-à-dire, je ſuis bien éloigné de douter de la reſurrection, puiſque tous les jours je n'aſpire qu'à la mort, afin de meriter d'y parvenir; car pourquoi deſiré-je de mourir s'il n'y a point d'autre vie à eſperer?

*Je vous en aſſûre, mes freres, par la gloire, &c.* c'eſt-à-dire, que je me glorifie & me réjouis de vôtre avancement en JESUS-CHRIST dans la pieté. L'Apôtre uſe de ces termes pleins d'amour pour les toucher plus vivement, & pour les exciter à ne le point affliger par leur incredulité, parmi tant d'afflictions. *Autr.* Par la gloire que j'ai en nôtre Seigneur JESUS-CHRIST de vous avoir acquis à lui.

*℣.32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Epheſe contre des bêtes farouches; quel avantage en tirerai-je, ſi les morts ne reſſuſcitent point? Ne penſons qu'à boire & à manger, puiſque nous mourrons demain.*

*Si pour parler, &c.* Peut-être que l'Apôtre veut dire, que le combat dont il parle n'étoit pas contre des bêtes farouches, mais contre des hommes cruels, qu'on appelle des bêtes farouches, ſelon la maniere ordinaire de parler. Voyez Deut. 32.33. 2.Tim 4.17.

*J'ai combattu à Epheſe.* J'ai ſoûtenu au peril de ma vie, & au milieu des plus cruelles perſecutions, l'Evangile de JESUS-CHRIST.

*Contre des bêtes farouches*, c'eſt-à-dire, contre les Payens & les Juifs, qui m'ont perſecuté avec fureur: peut-être qu'il parle de la ſedition qui s'éleva contre lui à Epheſe. Voyez Act. 20. 19. 2. Cor. 1. 8. &c.

*Quel avantage en tirerai-je, &c.* Puiſque s'il n'y

n'y a point de resurrection, l'Evangile pour lequel j'ai tant combattu n'est qu'une chimere & une fable ? Quel avantage peut-on esperer d'avoir combattu pour une chose si vaine, & si mal fondée ? Quelques-uns croyent que l'Apôtre parle ici d'un veritable combat contre des bêtes farouches, qui furent lâchées sur lui à l'entrée du theatre d'Ephese, lorsqu'il y voulut entrer.

*Ne pensons, &c.* c'est-à-dire, Supposé qu'il n'y ait point d'autre vie à esperer après celle-ci, la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes ne diront-ils pas comme les impies : Ne pensons qu'à faire grand'chere & à nous donner du bon temps, puisque le temps de cette vie est si court, & si incertain ? Voyez Isaïe 22. 13. L'Apôtre ne prétend pas assûrer que cette consequence soit vraie, quand il n'y auroit pas de resurrection ; mais seulement que la plûspart des hommes & des Chrétiens mêmes, l'estimeroient vraie ; & qu'ainsi cette doctrine qui nie la resurrection, va à renverser toutes les bonnes mœurs, & à établir la dissolution.

*℣.* 33. *Ne vous laissez pas seduire : Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.*

*Ne vous laissez pas seduire* par les discours de ceux qui nient la resurrection des morts.

*Les mauvais entretiens, &c.* c'est à-dire, les seducteurs qui combattent la resurrection, puisqu'il n'y a rien qui porte plus à la dissolution & au libertinage, que leur doctrine ; comme il n'y en a point qui porte plus à la reformation des mœurs, & à l'integrité de la vie, que la doctrine contraire à la croyance de cet article. *Cette sentence est un vers de Menandre.*

*℣.* 34. *Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du peché : car il y en a quelques-uns* parmi vous *qui ne connoissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte.*

*Justes*

*Justes, &c.* Il s'adresse à ceux qui étant persuadés du mystere de la resurrection, vivoient de la foi dans la pratique des bonnes œuvres, dans la vigilance, dans la retenuë & la reserve à l'égard de ces seducteurs qui pouvoient les corrompre.

*Et gardez-vous du peché*; c'est-à-dire, des desordres que vous voyez commettre à ces seducteurs, qui vivent & s'abandonnent à tous les plaisirs de la vie, comme des Epicuriens.

*Car il y en a quelques-uns* parmi vous, &c. qui sont des Athées, & qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu, s'abandonnant à toutes sortes de desordres.

*Je vous le dis pour vous faire honte*; de ce que vous souffrez de telles pestes parmi vous, & de ce qu'au-moins vous ne fuyez pas leur conversation.

℣. 35. *Mais quelqu'un* me *dira: En quelle maniere les morts ressusciteront-ils; & quel sera le corps dans lequel ils reviendront?*

*Mais quelqu'un* me *dira*: Après avoir établi la doctrine de la Resurrection, il refute les objections que les Philosophes faisoient contre ce mystere.

*En quelle maniere les morts ressusciteront-ils?* c'est la premiere objection. Sera-ce dans le même corps, ou dans un autre? Si c'est dans le même, à quoi bon cela, puisqu'on ne mangera plus, qu'on ne boira plus, qu'on n'engendrera plus? Si c'est dans un autre, ceux qui ressuscite-ront, ne seront donc plus les mêmes qu'ils étoient pendant leur vie? L'Apôtre répond, que le corps en une maniere sera le même, & qu'en l'autre il ne sera pas le même; qu'il sera le même quant à la substance & à la chair, & qu'il ne sera pas le même quant aux qualités; ce qu'il montre par une similitude.

*Et*

*Et quel ſera le corps, &c.* c'eſt la ſeconde objection. Sera-t-il tel qu'il eſt à-préſent, ou non? S'il eſt tel qu'il eſt à préſent, il ſera donc paſſible & mortel, comme il eſt; ce qui eſt incompatible, ſelon vous, avec la reſurrection; s'il eſt autre, & qu'il ſoit impaſſible & immortel, ce ne ſera donc plus le même corps, ni par conſequent une vraie reſurrection; il ne peut donc y avoir de reſurrection. L'Apôtre répond, que le corps ne ſera pas tel qu'il eſt à-préſent quant aux qualités; parce que les qualités corruptibles ſeront changées en incorruptibles; mais qu'il ne laiſſera pas pour cela, nonobſtant ce changement de qualités, d'être le même quant à la ſubſtance; ce qu'il éclaircit par une comparaiſon priſe de la nature.

℣. 36. *Inſenſé que vous êtes*, ne voyez-vous pas que *ce que vous ſemez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant?*

*Inſenſé que vous êtes*; c'eſt être inſenſé que de ne vouloir pas accorder à la puiſſance de Dieu à l'égard des corps, ce que l'on voit dans la nature à l'égard de la ſemence.

Ne voyez vous pas que *ce que vous ſemez, &c.* c'eſt la réponſe à la premiere objection. Le ſens: Pourquoi donc ce qui ſe fait naturellement à l'égard de la ſemence, ſera-t-il impoſſible à Dieu à l'égard de l'homme? La ſemence ne peut point revivre qu'elle ne ſoit miſe dans la terre, & qu'elle n'y ſoit corrompuë; pourquoi ſera-t-il impoſſible à Dieu de reſſuſciter l'homme après ſa mort, & après avoir été mis dans le tombeau? L'Apôtre n'apporte pas cet exemple pour prouver que le corps de l'homme ait en ſoi après la mort une vertu naturelle pour reſſuſciter, comme il eſt reſté au grain après être corrompu, une vertu naturelle pour revivre dans la plante; mais ſeulement pour montrer

trer que ce qui ſe fait naturellement à l'égard de la ſemence, ne peut pas être impoſſible à Dieu à l'égard du corps de l'homme; & que comme la ſemence retrouve la vie, & reſſuſcite en quelque maniere dans la plante par la vertu naturelle qui eſt en elle; le corps de l'homme à plus forte raiſon peut bien reſſuſciter par la vertu & par la puiſſance de Dieu.

℣. 37. *Et quand vous ſemez, vous ne ſemez pas le corps* de la plante *qui doit naître, mais la graine ſeulement, comme du blé, ou de quelque autre choſe.*

*Et quand vous ſemez*; c'eſt la réponſe à la ſeconde objection, verſet 35.

*Vous ne ſemez pas le corps* de la plante tel qu'il *doit naître, &c.* car ſi la plante n'a pas de vertu & de ſubſtance, comme la ſemence; elle a d'autres qualités differentes de la ſemence, comme la couleur, la figure, le goût, &c. L'Apôtre veut inferer de cet exemple, qu'encore que les corps qui reſſuſciteront, ſoient mis en terre dénués de vie, de ſentiment, de beauté, d'agilité, &c. il ne s'enſuit pas pour cela, que ces corps demeurans les mêmes quant à la ſubſtance, ne reſſuſcitent tout autres quant aux qualités, & qu'ainſi ils ne reſſuſcitent pleins de vie, de beauté, de vivacité, d'agilité, &c.

℣. 38. *Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque ſemence le corps qui eſt propre à chaque plante.*

*Mais Dieu lui donne*; car les œuvres de la nature viennent de Dieu qui en eſt l'auteur, & qui coöpere avec elle dans toutes ſes productions: *Incrementum dat Deus.* 1. Cor. 3. 7.

*Un corps*, c'eſt-à-dire, la plante produite de la graine, & qui eſt en ſubſtance le corps même de la graine, mais different de la graine dans ſes qualités, dans ſa forme, dans ſa couleur, & dans la diſpoſition de ſes parties, &c. *Tel*

*Tel qu'il lui plaît* de le former dans ſa premiere origine, & dans la création; c'eſt-à-dire, plus ou moins beau, grand, fort, &c. ſelon qu'il lui plaît d'y verſer ſa benediction, & d'y donner l'accroiſſement; ce qu'il dit, pour inſinuër que la difference de gloire qui ſera entre les corps glorieux, ſera l'effet de la grace de Dieu, & que c'eſt elle qui fait le different merite des Saints, comme c'eſt elle qui fait par ſa benediction la difference de perfection & de beauté entre les plantes d'une même terre. C'eſt auſſi pour montrer qu'il n'eſt pas moins puiſſant pour revêtir ce corps, quoique mort & corrompu pour un temps, de gloire, d'immortalité, & de toutes les qualités qu'il lui plaira.

*Et il donne à chaque ſemence, &c.* un corps convenable à l'eſpece de la ſemence: de ſorte qu'il ne donne pas une plante d'orge à la ſemence de blé, ni une plante de blé à la ſemence d'orge: ce qu'il ſemble ajoûter pour reſtraindre ce qu'il vient de dire, que Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît quant à la perfection, & non quant à l'eſpece de la plante, qui eſt toûjours proportionnée à celle de la ſemence, quoiqu'elle ſoit plus ou moins belle, ſelon qu'il plaît à Dieu de lui donner l'accroiſſement.

℣. 39. *Toute chair n'eſt pas la méme chair; mais autre eſt la chair des hommes, autre la chair des bétes, autre celle des oiſeaux, autre celle des poiſſons,*

*Toute chair, &c.* L'Apôtre montre par un autre exemple, que cette diverſité de qualités dans les corps reſſuſcités & non reſſuſcités, n'eſt pas impoſſible à Dieu, puiſqu'elle ſe trouve dans la nature; car ſi la chair des animaux ne laiſſe pas d'être toûjours de vraie chair, encore qu'elle ait des qnalités differentes; pourquoi le corps de l'homme, conſervant toûjours la nature de

corps, ne pourra-t-il pas être ſuſceptible de qualités differentes? *Autr.* Si Dieu a donné des qualités & des perfections differentes aux chairs des animaux, ſelon la diverſité de leur eſpece: il a mis d'autres perfections dans les corps celeſtes, & d'autres dans les corps terreſtres, ſelon la diverſité de leur ſituation; & parmi les celeſtes, il en a rendu les uns plus & les autres moins parfaits & lumineux, ſelon la diverſité de leur grandeur; il ne faut donc pas trouver étrange qu'il donne des qualités differentes au corps de l'homme, ſelon la diverſité des états où il ſe trouve: car pendant qu'il eſt en ce monde il eſt mortel & infirme; & après ſa reſurrection étant dans le ciel, il eſt immortel & impaſſible: Et de même que toutes les chairs des animaux ne laiſſent pas d'être de vraie chair, & que tous les corps inanimés, tant celeſtes que terreſtres, ne laiſſent pas d'être de vrais corps, nonobſtant la difference de leurs qualités & de leurs proprietés; ainſi les corps reſſuſcités ne laiſſeront pas d'être de vrais corps, quoiqu'ils ayent des qualités differentes de celles qu'ils avoient avant leur reſurrection. Si Dieu peut d'une même matiere faire des chairs differentes en eſpece, & des corps de differente nature, & de differente beauté; combien plus pourra-t-il faire qu'une même chair, ſans changer de nature, de corruptible, devienne incorruptible; de materielle, ſpirituelle; de maſſive, penetrable & legere? &c. Cette expoſition compriend les deux verſets ſuivans.

℣. 40. *Il y a auſſi des corps celeſtes, & des corps terreſtres; mais les corps celeſtes ont un autre éclat que les corps terreſtres.*

℣. 41. *Le ſoleil a ſon éclat, la lune le ſien, & les étoiles le leur; & entre les étoiles l'une eſt plus éclatante que l'autre.*

*Il y a auſſi, &c.* Si Dieu fait d'une même matiere des corps de differente nature, tels que ſont les corps celeſtes, & les corps terreſtres; & s'il donne aux celeſtes, qui ſont tous d'une même ſubſtance, de differentes beautes; faut-il trouver etrange, que ſans changer la narure des corps des Fidéles, il rende ces mêmes corps de corruptibles, incorruptibles; de materiels, ſpirituels; de paſſibles, impaſſibles? En un mot, s'il peut faire qu'une matiere ſoit ſuſceptible de diverſes formes; il peut bien faire qu'un même corps ſoit ſuſceptible de qualités toutes differentes, ſans perdre pour cela ſa nature de corps.

℣ 42. *Il en arrivera de même dans la reſurrection des morts. Le corps comme une ſemence eſt maintenant mis en terre plein de corruption, & il reſſuſcitera incorruptible.*

*Il en arrivera, &c.* Les exemples que je viens d'apporter tendent à montrer, que Dieu dans la reſurrection, ſans changer la nature des corps des Fidéles, en changera les qualités, & qu'il n'y aura rien d'impoſſible en cela.

℣. 43. *Il eſt mis en terre tout difforme, & il reſſuſcitera tout glorieux. Il eſt mis en terre privé de mouvement, & il reſſuſcitera plein de vigueur.*

℣. 44. *Il eſt mis en terre* comme *un corps animal, & il reſſuſcitera* comme *un corps ſpirituel. Comme il y a un corps animal, il y a auſſi un corps ſpirituel, ſelon qu'il eſt écrit.*

*Il eſt mis.. .. Comme il y a un corps animal*, c'eſt-à-dire, mortel, qui n'a de vie que par ſon ame, & autant de temps que l'ame y doit demeurer.

*Il y a auſſi un corps ſpirituel; &c.* c'eſt-à-dire, immortel, qui vivra de l'Eſprit de Dieu dont il ſera rempli, ſans avoir beſoin de nourriture, ou parfaitement ſoumis à l'Eſprit. Cette

distinction de corps animal avant la resurrection, & de corps spirituel après la resurrection, est très-certaine, & fondée sur la difference qu'il y a entre Adam & JESUS-CHRIST; car comme Adam n'ayant reçu dans sa création qu'un corps animal, a communiqué par la generation ce même corps à ses descendans; JESUS-CHRIST au contraire ayant reçu en sa resurrection un corps spirituel, doit d'une maniere surnaturelle communiquer ce même corps à tous les Fidéles dont il est le chef.

℣. 45. *Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante; & le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant.*

*Adam le premier homme a été creé* avec une ame qui communiquoit la vie à son corps par la faculté & l'action de la nutrition: ce qui exprime la vie du corps animal. Ces deux mots, *Adam le premier homme*, ne sont pas en termes exprès dans la Genese, mais ils y sont sous-entendus. L'Apôtre les exprime ici pour mieux faire l'opposition du premier & du second Adam.

*Avec une ame vivante*; c'est-à-dire, devint un animal vivant, composé d'un corps & d'une ame qui faisoit vivre ce corps par le moyen des alimens: d'où il s'ensuit que tous ses descendans ont comme lui un corps avec une ame qui le fait vivre par le moyen des alimens; ce que l'Apôtre appelle un corps animal.

*Et le second Adam*; c'est-à-dire, JESUS-CHRIST figuré par Adam; parce qu'il est le premier principe de la generation spirituelle, comme Adam est le premier principe de la generation naturelle.

*A été rempli d'un esprit vivifiant*; c'est-à-dire, a été fait au jour de sa resurrection un homme tout spirituel, dont le corps ne vit plus par l'action nutritive de l'ame; mais par la vertu

de

de ſon eſprit qui communique immédiatement la vie à ſon corps : d'où il s'enſuit que tous ſes deſcendans doivent avoir comme lui un corps ſpirituel, qui ne vive plus dépendamment des alimens, mais par la vertu de l'eſprit, lorſqu'ils ſeront reſſuſcités comme lui. Ce n'eſt pas qu'avant la reſurrection l'eſprit de JESUS-CHRIST ne pût communiquer la vie à ſon corps immédiatement & indépendamment des alimens ; mais cette vertu étoit ſuſpendue, parce qu'il s'étoit revêtu de toutes les miſeres & de la fragilité de nôtre nature, pour operer le myſtere de nôtre Redemption.

℣. 46. *Mais ce n'eſt pas le* corps *ſpirituel qui a été formé le premier ; c'eſt le* corps *animal, & enſuite le ſpirituel.*

*Mais ce n'eſt pas, &c.* Comme Dieu a gardé cet ordre du corps animal & du corps ſpirituel, qu'il a formé le corps animal d'Adam avant le corps ſpirituel de JESUS-CHRIST ; & qu'il a commencé par ce qui étoit de moins parfait, pour finir par ce qui étoit de plus parfait ; il veut obſerver le même ordre à nôtre égard ; il nous donne donc le corps animal en ce monde avant la reſurrection, & nous donnera le ſpirituel en l'autre au temps de la reſurrection.

℣. 47. *Le premier homme eſt le terreſtre* formé *de la terre ; & le ſecond homme eſt le celeſte, qui eſt du ciel.*

*Le premier homme*, qui eſt Adam, *eſt le terreſtre*, quant à ſon corps, c'eſt-à-dire corruptible, *formé de la terre*, comme ſon nom même le fait voir, puiſqu'il ſignifie, formé de terre.

*Et le ſecond homme*, c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST, *eſt le celeſte*, quant à ſon corps, dont les qualités ſont toutes celeſtes & ſpirituelles depuis ſa reſurrection, *qui eſt du ciel*, à cauſe de la nature divine, qui eſt comme deſcenduë du

ciel, en s'uniſſant par l'Incarnation à la nature humaine de JESUS-CHRIST, & lui communiquant l'incorruptibilité & l'immortalité en vertu de cette union.

℣. 48. *Comme le premier homme a été terreſtre, ſes enfans ſont auſſi terreſtres; & comme le ſecond homme eſt celeſte, ſes enfans ſont auſſi celeſtes.*

L'Apôtre montre que la reſurrection tirera toute ſa vertu de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST incarné.

*Comme le premier homme a été terreſtre*, c'eſt-à-dire, formé du limon de la terre. Voyez Geneſ. 2. 7.

*Ses enfans*, ceux qui ſont deſcendus de lui dans toute la ſuite des ſiecles, *ſont auſſi terreſtres*, étant ſortis de la race de celui qui fut le premier formé de terre, dit le Sage, leur corps mortel & corruptible prend ſa figure dans le ventre de la mere, & ſont formés d'un ſang épaiſſi. Voyez Sap. 7. verſet. 1, 2.

*Et comme le ſecond homme eſt celeſte*, à cauſe de ſon origine; car quoiqu'il ait un corps formé de ſang dans le ſein d'une Vierge, néanmoins par l'union hypoſtatique de la Perſonne divine à la nature humaine, il eſt vraiment Fils de Dieu, né du Pere celeſte de toute éternité; & par ſa reſurrection il eſt en quelque façon celeſte dans ſon corps, qui eſt devenu immortel, impaſſible, avec toutes les qualités d'un corps glorieux.

*Ses enfans*, ceux qui lui appartiennent, & qui ſont adoptés par le Pere pour lui être conformes, *ſont auſſi celeſtes*, auront auſſi par la Reſurrection les qualités des corps glorieux, étant immortels & impaſſibles, &c.

℣. 49. *Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terreſtre, portons auſſi l'image de l'homme celeſte.*

*Comme donc nous avons porté, &c.* c'eſt-à-dire,

re, comme nous avons imité Adam en pechant, & l'avons exprimé en nous par nôtre peché; *portons auſſi, &c.* c'eſt-à-dire, imitons JESUS-CHRIST, & revêtons-nous de ſa reſſemblance par une vie nouvelle & exemte de peché; & comme nous avons porté dans cette vie mortelle *l'image de l'homme terrestre*, ayant un corps mortel, paſſible & corruptible comme lui; *nous porterons auſſi* ſi nous perſeverons dans la juſtice, *l'image de l'homme celeſte*, ayant un corps doué des mêmes qualités que celui de JESUS-CHRIST.

℣. 50. *Je veux dire, mes freres, que la chair & le ſang ne peuvent poſſeder le royaume de Dieu, & que la corruption ne poſſedera point cet heritage incorruptible.*

*Je veux dire, mes freres*; il explique plus clairement ce qu'il vient de dire touchant l'ordre que Dieu veut garder à l'égard de l'homme avant & après ſa reſurrection; *que la chair & le ſang*; c'eſt-à-dire, l'état du corps, tel qu'il eſt en cette vie caduque & mortelle; *ne peuvent poſſeder le royaume de Dieu, &c.* parce qu'il eſt incompatible avec l'état de la vie bienheureuſe, telle que nous l'aurons après la reſurrection.

℣. 51. *Voici un myſtere que je m'en vais vous dire: Nous reſſuſciterons tous, mais nous ne ſerons pas tous changés.*

*Voici un myſtere que je m'en vais vous dire*, touchant la maniere de la reſurrection; qui eſt que *nous reſſuſciterons tous*, & tous tant que nous ſommes de Fidéles, paſſerons de l'état de corruption à l'état d'incorruption; *mais nous ne ſerons pas tous changés*; c'eſt-à-dire, nous ne reſſuſciterons pas tous de la même maniere, parce que nous ne mourrons pas tous; & quelques-uns de nous paſſeront, ſans mourir, à l'immortalité bien-heureuſe. Cette expoſition eſt

d'autant plus naturelle, qu'elle concilie parfaitement la contrarieté qui paroît être entre le texte Grec & celui de la Vulgate; & qu'elle convient entierement à la ſuite du diſcours de l'Apôtre, qui veut declarer un myſtere & un ſecret qui n'a point encore été découvert, lorſqu'il dit, que nous reſſuſciterons tous, mais que nous ne ſerons pas tous changés; au-lieu que, ſelon l'expoſition ordinaire de ce paſſage, qui ſuppoſe que l'Apôtre entend parler de la difference qu'il y aura entre la reſurrection des prédeſtinés & celle des reprouvés; ce n'eſt plus un myſtere ni un ſecret caché; puiſqu'on ſavoit déja avant que l'Apôtre en eût parlé, qu'il y avoit une difference entiere entre la reſurrection des reprouvés, & celle des prédeſtinés, que l'une ſeroit ſuivie d'un bonheur, & l'autre d'un malheur éternel. Le Grec porte: *Nous ne dormirons pas tous*; c'eſt à-dire: Nous Fidéles ne mourrons pas tous; il y en aura quelques-uns d'exceptés de la loi generale; mais nous paſſerons tous de l'état de corruptibilité à celui d'incorruptibilité; ce qui nous tiendra lieu de mort.

℣. 52. *En un moment, en un clin d'œuil, au ſon de la derniere trompette: car la trompette ſonnera, & les morts reſſuſciteront en un état incorruptible, & alors nous ſerons changés.*

*En un mômment, en un clin d'œuil.* Ces mots ſe rapportent à ceux du précedent verſet. Nous reſſuſciterons ſubitement & imperceptiblement, étant auſſi aiſé à Dieu de reſſuſciter les hommes, qu'il lui a été aiſé de les créer; *au ſon de la derniere trompette:* cette maniere de parler eſt metaphorique, & priſe de la coutume des ſoldats, qui s'aſſemblent au même moment que la trompette a ſonné pour la derniere fois, ſans que pas un oſe y manquer, & puiſſe s'en abſenter: *car la trompette ſonnera*; c'eſt-à-dire, un ſigne paroîtra,

roîtra, ou une voix ſe fera entendre par le miniſtere d'un Archange. Voyez 1. Theſſ. 4. 16.

*Et les morts reſſuſciteront en un état incorruptible.* Il parle principalement de la reſurrection des Fidéles en cet endroit; *Et alors nous ſerons changés:* Ces paroles conviennent fort naturellement au texte Grec du précedent verſet, & ne ſe peuvent accommoder qu'à peine à celui de la Vulgate; ce qui fait que pluſieurs l'abandonnent en cet endroit, trouvant de la contrarieté dans ces deux verſets, ſelon cette verſion; on peut toutefois éviter la contrarieté en les expoſant ainſi: *Et alors*, cette reſurrection des Fidéles étant accomplie de cette maniere, *nous ſerons changés*, c'eſt-à-dire, nôtre état ſera tout different de l'état corruptible auquel nous ſommes à préſent.

*℣. 53. Car il faut que ce corps corruptible ſoit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel ſoit revêtu de l'immortalité.*

*Car il faut*, Dieu l'a ainſi ordonné, *que ce corps corruptible*, qui eſt à préſent ſujet à la corruption, *ſoit revêtu de l'incorruptibilité:* Il ne dit pas, ſoit changé en un autre de diverſe nature qui ſoit incorruptible, mais *revêtu:* ce qui ſuppoſe que le même corps corruptible de ſa nature, demeure toûjours, mais qu'il deviendra incorruptible, ou exemt de corruption par la grace.

*Et que ce corps mortel* de ſa nature, *ſoit revêtu de l'immortalité*, n'y ayant nulle repugnance, qu'un corps mortel devienne exemt de la mort par la puiſſance de Dieu même.

*℣. 54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture ſera accomplie: La mort a été abſorbée par la victoire.*

*Et quand ce corps, &c.* Ces mots ſont expliqués au verſet précedent.

*Alors cette parole de l'Ecriture.* Voyez Oſée, 13. 14. *ſera accomplie* myſtiquement & en un ſens plus éminent.

*La mort a été abſorbée par la victoire*; c'eſt-à-dire, pleinement & parfaitement, la vie ayant ſurmonté la mort, qui s'étoit emparée de l'homme par le peché. Voyez Iſaïe 25. 8. Ce paſſage porte, ſelon l'Hebreu : Il précipitera la mort pour jamais, ſçavoir dans les Fidéles, puiſqu'ils en ſeront délivrés pour toûjours, & qu'ils vivront d'une vie immortelle.

℣. 55. *O mort, où eſt ta victoire ? O mort où eſt ton aiguillon?*

*O mort* : Ce ſont encore les paroles du prophete Oſée, que l'Apôtre continuë d'expliquer ſpirituellement en un ſens convenable à la matiere dont il traite.

*Où eſt ta victoire?* c'eſt-à-dire, qu'eſt devenu l'avantage que tu avois remporté ſur la vie, en privant l'homme de l'immortalité, & en le rendant mortel d'immortel qu'il avoit été creé?

*O mort, où eſt ton aiguillon?* c'eſt-à-dire, que ſont devenus les armes & les inſtrumens de ta victoire que tu avois remportée ſur la vie? N'en as-tu pas été dépouillée par la vie, comme un ennemi qui n'eſt pas ſeulement vaincu, mais qui eſt entierement deſarmé, & à qui on ôte le moyen de revenir jamais au combat?

℣. 56. *Or le peché eſt l'aiguillon de la mort, & la loi eſt la force du peché.*

*Or le peché eſt l'aiguillon de la mort.* Il explique ce qu'il entend par l'aiguillon de la mort, dont il parle dans le verſet précedent, & dit que c'eſt le peché, parce que c'eſt par lui qu'elle s'eſt emparée des hommes, & qu'elle les a privés de l'immortalité, & qu'elle a en quelque maniere remporté la victoire ſur la vie: de ſorte que ce que l'Apôtre veut proprement dire dans le

le verſet précedent, eſt que le peché étant pleinement banni de l'état de la vie immortelle, il ne reſte plus aucun moyen à la mort de rétablir ſon regne ſur l'homme, & qu'elle eſt vaincuë, & pour ainſi dire, précipitée pour jamais.

*Et la loi eſt la force du peché.* On pouvoit demander à l'Apôtre, comment le peché a eu la force de cauſer la mort à l'homme, & de ſervir ainſi d'aiguillon à la mort; mais il prévient cette demande, qui eſt fort naturelle, & répond que le peché n'a eu cette force que par le moyen de la loi, qui lui a fait connoître ſa malice, & qui l'a rendu prévaricateur, & digne par conſequent du ſupplice de la mort, qu'il n'auroit jamais meritée ni encouruë, s'il n'avoit volontairement trangreſſé cette loi; de ſorte que la loi, quoique bonne & ſainte, a ſervi d'occaſion au peché pour nous cauſer la mort. Tant s'en faut que les hommes y puiſſent mettre leur confiance, & qu'elle leur puiſſe ſervir pour s'en préſerver, n'y ayant pas d'autre moyen de remporter la victoire ſur elle, que par la grace de Dieu & les merites de JESUS-CHRIST.

℣. 57. *C'eſt pourquoi rendons graces à Dieu, qui nous donne la victoire par nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST.

*C'eſt pourquoi rendons graces à Dieu*, nous autres Fidéles, qui aſpirons après le bienheureux état de la reſurrection; *qui nous donne la victoire* ſur le peché, & par conſequent ſur la mort dans l'état de l'Evangile; ce qu'il n'a pas fait aux ſectateurs de la loi ancienne, *par nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, par ſes merites & par ſa grace.

℣. 58. *Ainſi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables; & travaillez ſans ceſſe de plus en plus à l'œuvre de Dieu, ſachant que vôtre travail ne ſera pas ſans récompenſe en* Nôtre-Seigneur.

*Ainſi, mes chers freres*; il les appelle ailleurs ſes enfans, parce qu'il les avoit engendrés en JESUS-CHRIST; il les appelle ici ſes freres, parce qu'il les regarde tous originairement engendrés, comme lui, d'un même Pere, qui eſt JESUS-CHRIST même, dont les Apôtres ne ſont que les miniſtres dans la regeneration.

*Demeurez fermes & inébranlables* dans la foi, & ſur-tout dans celle de la reſurrection, malgré toutes les raiſons qui paroiſſent s'oppoſer à ce myſtere, *& travaillez ſans ceſſe de plus en plus*, en ſorte que vôtre foi ne ſoit point vaine & ſterile, *à l'œuvre de Dieu*, c'eſt-à-dire, aux bonnes œuvres qui ſont agréables à Dieu, & neceſſaires à vôtre ſalut, qui eſt ſon propre ouvrage; *ſachant, &c.* de certitude de foi; qu'agiſſant ainſi, le travail & la peine que vous prenez à exercer les bonnes œuvres, *ne ſera pas ſans récompenſe*; puiſque par la reſurrection *en* Nôtre *Seigneur* vous obtiendrez la vie incorruptible & éternelle moyennant ſa grace.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 35. JE *croi maintenant, mes freres, vous devoir faire ſouvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, &c.*

Il n'y a point eu de dogme qui ait paru plus incroyable à toute la Philoſophie, que celui de la reſurrection des morts; car quoique les Philoſophes diſconvinſſent entr'eux ordinairement dans tous les autres points de doctrine, ils convenoient néanmoins tous, de ne point croire celui-ci. C'eſt pour cela que quand S. Paul fit dans l'Areopage, ce beau diſcours que S. Luc rapporte dans les Actes: tous ces Philoſophes de ſectes differentes qui l'entendoient, ne purent

ſouffrir

ſouffrir qu'il leur parlât de la reſurrection des morts. Il y avoit à Corinthe pluſieurs de ces Philoſophes, qui corrompoient la pureté de la doctrine, & qui s'oppoſoient principalement à celle de la reſurrection des morts: c'eſt ce qui a porté l'Apôtre à employer tout ce chapitre pour prouver cet article de la foi chrétienne; mais ſur-tout il établit la reſurrection de JESUS-CHRIST, parce que ce fait eſt de la derniere conſequence, & que c'eſt le fondement ſur lequel nôtre Religion eſt batie: de ſorte que ſaint Paul ne craint pas de dire, que *ſi* JESUS-CHRIST *n'eſt pas reſſuſcité, ſa prédication* & celle des autres Apôtres étoient *vaines*, & que la foi des Fidéles étoit vaine auſſi. Ce n'eſt pas grand' choſe de croire que JESUS-CHRIST eſt mort, les Payens & les Juifs le croient auſſi-bien que nous, dit ſaint Auguſtin; mais le grand point eſt de croire qu'il eſt reſſuſcité, c'eſt en cela que conſiſte la foi des Chrétiens. *Aug. in Pſ. 120.*

C'eſt pourquoi le Sauveur lui-même, pour en perſuader les Apôtres, leur en a ſouvent parlé dans ſon Evangile; & quand les Juifs lui demandoient quelque miracle pour prouver ſa miſſion, il leur declare qu'il ne leur en donnera point d'autre que celui de Jonas, qui étoit la figure corporelle de ſa reſurrection, montrant par-là, que tout dépendoit de la créance de cet article.

Après ſa reſurrection, pour donner des preuves ſenſibles & indubitables de ce myſtere, il s'eſt fait voir à ſes diſciples pluſieurs fois, & en particulier, & en commun; il a bu & mangé avec eux, il leur a montré ſes plaies, & les leur a fait toucher: que s'il a permis qu'ils ayent été incredules, ce n'a été que pour affermir davantage la foi de cette verité fondamentale de nôtre Religion. S'ils avoient cru ſans heſiter, ils n'auroient pas été eux-mêmes ſi croyables dans

le témoignage qu'ils devoient rendre de la reſurrection du Sauveur. Un ſi grand évenement devoit être appuyé ſur des fondemens inébranlables, & pour cela il falloit des témoins peu credules au rapport d'autrui, & qui n'euſſent voulu croire qu'après avoir vû de leurs propres yeux celui qu'ils aſſûroient être reſſuſcité: ces témoins qui dépoſent que ce fait eſt veritable, ce ſont plus de cinq cens perſonnes, qui ont preſque tous ſouffert la mort pour en atteſter la verité; toutes ces perſonnes qui avoient vû JESUS-CHRIST reſſuſcité, & qui le témoignoient hautement, étoient des gens ſimples & timides, qui n'auroient pas oſé former entr'eux une entrepriſe auſſi hardie & auſſi dangereuſe pour eux, que d'aſſûrer un fait qui fût faux, & d'expoſer leur vie pour l'aſſûrer contre leur conſcience. Il n'y avoit que la force de la verité qui pût les obliger à publier un évenement ſi incroyable, & qui devoit leur attirer tant de perſecutions. Les Apôtres qui avoient toûjours été ſi foibles & ſi peu credules aux avertiſſemens que JESUS-CHRIST leur avoit donnés pendant ſa vie, ſont inébranlables après ſa mort; ils accuſent publiquement les Princes des Prêtres, les Senateurs & le peuple Juif, d'avoir fait mourir le Meſſie que Dieu avoit promis à leurs peres, & qu'ils attendoient; & avancent hardiment, que ce JESUS qu'ils avoient crucifié, eſt reſſuſcité, qu'ils l'ont vû, qu'ils ont bû & mangé avec lui. Les Princes des Prêtres offenſés de cette liberté, en font mettre deux en priſon; mais en ayant été délivrés par un Ange, ils recommencent tout-de-nouveau à prêcher que JESUS eſt reſſuſcité, & declarent à ceux qui le leur défendent avec menace, qu'il ne leur eſt pas permis de taire ce qu'ils ont vu de leurs
Act. 4. 33. yeux. Ainſi *les Apôtres*, comme dit ſaint Luc, *rendoient*

*rendoient témoignage avec grande force à la reſurrection de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST. Et quoi qu'ils ayent été perſecutés, fouettés, bannis, lapidés, & mis à mort, les uns d'une maniere, les autres d'une autre ; ils ont tous ſcellé de leur ſang cette verité importante, ſans qu'aucun d'eux ſe ſoit démenti. Ajoûtez à cette fermeté & cette conſtance une conduite irreprochable dans leurs mœurs, une humilité & une patience à tout ſouffrir ; ajoûtez à cela les miracles & les prodiges qu'ils faiſoient éclater à la vuë de tout le monde pour obliger à croire un fait qui paroiſſoit ſi incroyable. Qui peut dire le nombre des Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres ? N'eſt-ce pas auſſi en prêchant la reſurrection de JESUS-CHRIST, qu'ils ont fait renoncer les nations infidéles à leur idolatrie, malgré l'oppoſition de toutes les puiſſances de la terre ? Toutes ces preuves ſuffiſent pour convaincre les incredules les plus opiniâtres de la verité de cet article fondamental de nôtre foi : Ce ſeroit ſans doute un grand prodige qu'un homme qui refuſeroit de croire ce que tout le monde croit par tout l'univers.

Pour nous qui croyons, ſans heſiter, que JESUS-CHRIST eſt vraiment reſſuſcité, nous n'avons pas beſoin de toutes ces preuves ; mais nous devons bien prendre-garde s'il eſt reſſuſcité pour nous-mêmes, parce que ſa reſurrection doit operer en nous une vie nouvelle qui la repréſente. Il doit y avoir entre JESUS CHRIST & nous une entiere reſſemblance, auſſi-bien dans la reſurrection & dans la vie, que dans la croix & dans le ſepulcre ; c'eſt l'Apôtre qui nous l'enſeigne : *Ne ſavez-vous pas*, dit-il, *que nous qui avons été batiſés en* JESUS-CHRIST, *nous avons été batiſés en ſa mort ? Nous avons été enſevelis avec lui par le Batême pour mourir au peché ;* Rom. 6. 3 4.

*ché ; afin que comme* JESUS-CHRIST *eſt reſſuſcité d'entre les morts, nous marchions auſſi dans une nouvelle vie.* C'eſt donc une obligation pour nous de mourir au peché, & de mener une vie nouvelle qui repréſente la reſurrection de JESUS-CHRIST : car comme la mort au peché nous rend ſemblables à la mort de JESUS-CHRIST, la nouvelle vie des Chrétiens nous repréſente l'état de JESUS-CHRIST reſſuſcité, & en eſt même l'effet & la ſuite. Mais il faut remarquer que comme JESUS-CHRIST eſt reſſuſcité à une vie immortelle, & *que la mort n'aura plus d'empire ſur lui* ; il eſt auſſi neceſſaire qu'un Chrétien regeneré par la grace du Batéme ne meure plus par le peché : car il ne faut pas s'imaginer que la grace chrétienne ſoit un état ſi ſujet au changement ; comme on ne paſſe pas aiſément du peché à la grace, & de la mort à la vie, quand une fois auſſi on eſt vraiment converti, & que l'Eſprit de Dieu fait ſa demeure dans une ame, il n'y fait pas ſeulement une viſite paſſagere ; mais il y établit ſa demeure pour s'en rendre le poſſeſſeur & le maître, & pour y regner. Ainſi ceux qui ſont morts avec JESUS-CHRIST, & qui ont dans eux la grace de ſa reſurrection, qui eſt toute-puiſſante pour ſoûtenir leur foibleſſe, vivront avec lui, ſans que le peché les aſſujettiſſe de nouveau à ſa tyrannie ; c'eſt ce que S. Paul nous apprend en écrivant aux Romains : *car le peché*, dit-il, *ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus ſous la loi, mais ſous la grace.* Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe retomber & perdre la grace après l'avoir reçuë ; mais lorſque nous avons acquis par la pratique des commandemens de Dieu & par l'exercice des bonnes œuvres une ferme conſiſtance dans le bien, il n'eſt pas ſi aiſé de déchoir de cet état. „ Avant l'Incarnation du Fils de „ Dieu,

Rom. 6. 9.

Rom. 6. 14.

Chryſ. ſer. 11. in Rom.

„ Dieu, dit ſaint Chryſoſtome, nôtre corps
„ étoit très-facile à vaincre; il n'avoit ni le ſe-
„ cours du Saint Eſprit, qui l'animât, ni du
„ Batême que le rendît comme mort: mais de-
„ puis JESUS-CHRIST il nous a été plus aiſé
„ de nous défendre; la loi ne faiſoit que défen-
„ dre le peché, ſans donner la force de l'éviter;
„ mais la grace efface les pechés paſſés, &
„ nous fortifie contre les autres."

Ainſi il ne ſe fait pas, comme on ſe le peut imaginer, un cercle continuel de chûtes par le peché, & de reſurrections par les Sacremens: mais la marque d'où nous pouvons reconnoître ſi nous en profitons, c'eſt, dit ſaint Auguſtin, de conſiderer, *ſi le Sauveur demeure en nous, & nous en lui; s'il habite en nous, & ſi nous habitons en lui; s'il ſe joint à nous de telle ſorte qu'il ne s'en ſépare point:* SI *hæret ut non deſeratur.* Or cela ſe reconnoît par la pureté de la vie, par l'innocence des mœurs, par la pratique des bonnes œuvres, par le degagement de la corruption du monde, & par l'état ferme & perſiſtant dans la vertu chrétienne; c'eſt par ces marques que l'on doit juger ſi nôtre reſurrection eſt ſtable comme celle de JESUS-CHRIST, & ſi nous avons lieu d'eſperer que nous reſſuſciterons dans nos corps à une vie glorieuſe & immortelle dans toute l'éternité.

℣. 35 juſqu'au 52. *Mais quelqu'un* me *dira: En quelle maniere les morts reſſuſciteront ils, & quel ſera le corps dans lequel ils reviendront? &c.*

Ce n'eſt pas ſeulement contre les Payens, ni contre ceux qui parmi les Juifs ne croyoient pas la reſurrection des morts, que l'Apôtre en prouve la certitude & la verité; mais c'eſt auſſi contre les libertins qui diſent avec les Payens: *Ne penſons qu'à boire & à manger, puiſque nous mourrons demain.* Il ſe trouve encore en ce temps parmi

parmi les Chrétiens des impies, dont le cœur plein de corruption leur fait dire la même choſe, & qui *ne connoiſſant point Dieu*, ſéduiſent par leurs mauvais entretiens ceux qui vivent avec eux.

Nôtre ſaint Apôtre qui a prouvé ci-deſſus amplement, que JESUS-CHRIST eſt reſſuſcité, prouve ici par des exemples ſenſibles, que nos corps reſſuſciteront, & ôte aux incredules, qui veulent y faire attention, tout lieu d'en douter. Car ceux qui n'ont pas aſſez d'obeiſſance pour ſe ſoumettre à la foi de la reſurrection, au-moins doivent-ils ſe laiſſer perſuader aux lumieres de la raiſon naturelle. En effet, dit ſaint Gregoire, ne voyons-nous pas une image de nôtre reſurrection dans toutes les choſes qui ſe préſentent à nos yeux dans le monde? La lumiere temporelle ne meurt-elle pas tous les jours lorſque les tenebres de la nuit la viennent dérober à nôtre vuë? Et ne reſſuſcite-t-elle pas tous les jours auſſi, lorſque les ombres de la nuit ſe diſſipant elle revient à nous avec un nouvel éclat? Nous voyons les arbres en de certaines ſaiſons perdre la verdeur de leurs feuilles & la fecondité de leurs fruits; & que dans une autre ſaiſon il ſe fait comme une eſpece de reſurrection dans leurs feuilles, lorſqu'elles repouſſent de nouveau des branches qui paroiſſent ſéches; dans les fruits qui en reſſortent, & qui groſſiſſent peu-à-peu, & dans tout ce renouvellement general de verdeur & de vie, qui paroît dans tout cet arbre.

*Greg. l. 14. mor. c. 17.*

Nous voyons, dit ce Pere, de petits grains jettés dans la terre produire quelque temps après des arbres entiers chargés de branches & de fruits. Concevons, s'il eſt poſſible, comment un arbre d'une hauteur & d'une étenduë ſi prodigieuſe, a pu être renfermé dans un ſi petit grain

grain de ſemence. Appercevoit-on dans cette petite graine la ſolidité du bois, la rudeſſe de l'écorce, la verdeur des feuilles, la groſſeur & le goût des fruits? Cependant le ſouverain Auteur de tous les êtres a diſpoſé ſes ouvrages d'une maniere ſi admirable, & que la rudeſſe de l'écorce eſt cachée dans la molleſſe de la ſemence, & que la dureté du bois ſe trouve dans ce grain ſi tendre, & que la fecondité des fruits eſt renfermée dans ſa ſéchereſſe.

Pourquoi donc, continuë ce ſaint Docteur, s'étonnera-t-on, ſi Dieu de cette pouſſiere ſi déliée, & qui même eſt retournée en ſes premiers élemens, en reforme quand il veut un homme, puiſque nous voyons que de très-petits grains de ſemence il en reproduit de très grands arbres? Le ſouverain Seigneur des créatures, qui a tiré du néant les corps, & qui leur a donné des ames pour les faire vivre, ne ſera-t-il pas aſſez puiſſant pour ranimer ces mêmes corps, & pour les faire revivre de nouveau, comme il fait reprendre une vie nouvelle au printemps à tout ce qui croît ſur la terre? *Pour moi*, dit ſaint Auguſtin, *ce que je voi dans un petit grain de ſemence, qui contient toutes les parties d'un grand arbre, ne me paroit pas une choſe moins admirable que cette reſtitution que fera un jour le vaſte ſein de la nature de toutes les parties de nos corps, qui ſe trouveront en leur entier après avoir été diſperſées par leur diſſolution.*

Laiſſons donc douter de la reſurrection de nos corps les incredules, qui doutent que Dieu ſoit tout-puiſſant, & qui ne croyent point ce qu'il a revelé dans ſes Ecritures: Pour nous, pouvons-nous en douter, puiſque nous ſavons qu'il peut tout ce qu'il veut, & qu'ayant promis de nous reſſuſciter au dernier jour, il ne peut ni tromper, ni mentir? Cette verité nous

eſt

est atteſtée dans l'ancien & le nouveau Teſta-
Job. 19. 27. ment : *Je ſçai*, dit Job, *que mon Redempteur eſt vivant, & qu'au dernier jour je reſſuſciterai de la terre.* Quiconque deſeſpere que la reſurrection s'accompliſſe en lui, doit conſiderer avec beaucoup de confuſion la parole d'un homme ſi plein de foi parmi les Gentils; & penſer quelle punition il merite, s'il doute encore de ſa reſurrection, après avoir appris celle de Jesus-Christ ſon maître, puiſque celui qui ne faiſoit alors qu'eſperer cette reſurrection du Mediateur, a eu une créance ſi aſſûrée de la ſienne.

Daniel, inſpiré de l'Eſprit de Dieu, a pré-
Dan. 12. 2. 3. dit, que *toute cette multitude de ceux qui dorment dans la pouſſiere de la terre, ſe réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre éternel*; c'eſt ce que Jesus-Christ
Joan. 5. 28. 29. dit auſſi; Que *le temps viendra que tous ceux qui ſont dans les ſepulcres entendront la voix du Fils de Dieu; que les bons en ſortiront pour reſſuſciter à la vie, & les méchans pour reſſuſciter à leur condamnation.*

Qu'eſt-il beſoin de rapporter, pour confirmer cette verité, tant d'autres témoignages tirés de l'Evangile & des Ecrits des Apôtres? Qu'eſt il beſoin d'ajoûter à ceci les morts reſſuſcités par les Prophetes, par les Apôtres, & les autres Saints dans la ſuite des ſiecles? Ne ſuffiroit-il pas de ſavoir que Jesus-Christ, au temps de ſa reſurrection glorieuſe, a voulu que pluſieurs corps des Saints reſſuſcitaſſent avec lui, afin que nous ayant montré l'exemple de la reſurrection en ſa perſonne, lui qui étoit Dieu & homme, il nous fortifiât dans l'eſperance de reſſuſciter auſſi nous-mêmes par la reſurrection des autres, qui n'étoient que purement hommes auſſi bien que nous.

Mais

Mais outre cela, peut-on croire que Dieu ne ſoit pas juſte pour récompenſer les bonnes œuvres, & punir les mauvaiſes? Combien y a-t-il de méchans qui meurent ſans avoir été punis dans leur corps des crimes qu'ils avoient commis par leur corps? Et combien au contraire y a-t-il de Saints qui meurent après avoir fait toute leur vie une infinité de bonnes œuvres, ſans que leurs corps ayent reçu de Dieu la récompenſe qu'ils meritent en vertu de ſes promeſſes? Il faut donc que les corps reſſuſcitent, pour avoir part au bonheur ou au malheur de l'ame; puiſqu'ils ont eu part au bien ou au mal qu'elle avoit fait. Croyons donc, ſans heſiter, que nous reſſuſciterons tous, comme dit l'Apôtre, mais avec une difference qui doit donner beaucoup de conſolation aux bons, & doit bien faire trembler les méchans: car les corps des Bien-heureux ſeront tout brillans de gloire, incapables de ſouffrir, & capables, comme les eſprits, d'aller en un inſtant par tout où ils voudront, & de penetrer les corps les plus durs; les corps des reprouvés au-contraire ſeront difformes, capables de ſouffrir, & très-ſenſibles aux douleurs, & condamnés à des tourmens inimaginables, & à des peines qui ne finiront jamais.

Ces verités étant auſſi conſtantes qu'elles ſont, quel parti prendrons-nous pendant que nous ſommes encore dans cette vie? Dirons-nous avec les incredules: Paſſons nôtre vie dans les feſtins, puiſque nous mourrons demain; vivons dans les delices, puiſque la vie eſt courte & que la mort eſt inévitable? Mais plûtôt au-lieu d'un diſcours ſi extravagant & ſi impie, ne dirons-nous pas avec les Saints: Vivons dans la pratique de l'Evangile; uſons avec moderation des biens de ce monde; combattons l'intemperance

par le jeûne; craignons Dieu qui eſt nôtre Createur, & qui ſera indubitablement nôtre Juge; mettons nôtre gloire à l'aimer, & à le ſervir, afin que nôtre miſere ſe termine avec nôtre vie, & que la mort, qui eſt ſi certaine & ſi proche, ſoit pour nous un paſſage à une éternité bienheureuſe.

v. 51. juſqu'à la fin *Voici un myſtere que je m'en vais vous dire: Nous reſſuſciterons tous; mais nous ne ſerons pas tous changés; &c.*

C'eſt un terrible myſtere que celui de la reſurrection generale & du jugement dernier! Tous les Infideles & les incredules, dans quelque religion qu'ils ſe trouvent, qui ne ſuivent que les ſentimens de la nature, & non les lumieres de la foi, ne reconnoiſſent rien de plus redoutable que la mort Mais on peut leur dire ce que JESUS CHRIST dit à ſes Apôtres:

*Matth.* 10. 28. *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plûtôt celui qui peut perdre dans l'enfer & le corps & l'ame.*

*Hebr.* 9. 27. *Il eſt arreté que les hommes meurent une fois*; mais il faut *qu'enſuite ils ſoient jugés*, dit l'Apôtre; *Statutum eſt hominibus ſemel mori*; *poſt hoc autem judicium*: C'eſt ce jugement qui doit

*Ibid.* 10. 27. être infiniment redoutable *aux ennemis de Dieu, à qui il ne reſte qu'une attente effroyable du jugement de Dieu, & l'ardeur du feu qui doit les devorer*. dit le même Apôtre. Ainſi, ſi les méchans craignent la mort comme le plus grand de tous les maux. ils ſe trompent; ce ſont les ſuites qui ſont à craindre.

Durant cette vie les hommes, tout occupés des objets de leurs paſſions, & de tout ce qui frappe leurs ſens, n'entrent point ordinairement dans eux-mêmes, de-peur d'y voir les reproches de leurs conſciences: ainſi, quand l'ame n'eſt point attachée à Dieu, elle s'appuie ſur les créatures,

tures, s'y repose, & trouve sa consolation & son contentement dans la recherche ou la jouissance de tous ces biens exterieurs qui l'amusent: mais dès lors que par la séparation du corps tous ces liens qui la tenoient attachée à tous ces objets, viennent à se rompre; elle tombe dans un vuide affreux, & un abysme de miseres, se voyant abandonnée des créatures, & reduite au desespoir de se voir entre les mains de Dieu, dont la justice inexorable les précipitera dans le lieu destiné pour jamais à la punition de ses crimes. Quel horrible spectacle sera ce à un pecheur, lorsqu'au moment de la mort la justice de Dieu lui decouvrira cette multitude innombrable de peches, qui étoient demeurés comme assoupis, & qu'il ne sentoit pas pendant cette vie? Que de mauvaises pensées; que de paroles libres & médisantes; que de mouvemens déreglés; que de mauvaises actions; que d'omissions & de negligences; que de scandales & d'autres desordres se préfenteront alors à ses yeux, & se feront voir à lui malgré qu'il en ait?

Mais ce ne sont pas seulement les pecheurs qui ont à craindre le jugement redoutable de la souveraine Majesté de Dieu, les plus justes mêmes ont grand sujet d'apprehender le rigoureux examen de toute leur conduite. *Si vous examinez, Seigneur nos iniquités, qui subsistera devant vous?* Ps. 129. 3. Qui peut s'assûrer d'avoir toûjours bien usé de toutes les graces qu'il a reçuës de Dieu, & d'avoir employé pour sa gloire, tout son temps, ses sens, sa langue, & toutes les puissances de son corps & de son ame? „ Quiconque *Mor. in Job. l. 24. c. 8.*
„ est aussi soigneux qu'il le doit de son salut, dit
„ saint Gregoire, doit penser sans cesse en lui-
„ même, avec quelle rigueur viendra un jour
„ le Juge éternel; il doit jetter tous les jours
„ les yeux sur son dernier terme, & considerer

„ con-

„ continuellement quel compte de ſa vie il pour-
„ ra rendre devant le divin tribunal d'une ſi ſe-
„ vere juſtice. Quoiqu'il ait évité tout le mal
„ qu'il a pû connoître, comme il doit compa-
„ roître devant un Juge ſi rigoureux, il ne laiſſe
„ pas de beaucop craindre pour les choſes les
„ plus ſecrettes qu'il ne voit pas en ſoi-même.
„ Et en effet, qui peut découvrir combien de
„ mal nous commettons à tous momens par les
„ mouvemens inconſtans & déreglés de nos pen-
„ ſées? Car encore que l'on puiſſe facilement
„ éviter les actions criminelles, il eſt très-diffi-
„ cile de purifier entierement ſon cœur de toute
„ mauvaiſe penſée." Et cependant il eſt écrit dans un Prophete: *Malheur à vous qui penſez à des choſes vaines & inutiles.* C'eſt ce qui fait dire à S. Auguſtin & à S. Gregoire après lui : Malheur à la vie des hommes la plus louable, ſi Dieu la juge ſans miſericorde; puiſque lorſqu'il l'examinera avec rigueur, elle ſera peut-être condamnée dans ſon jugement, par cela même que l'on s'imagine lui devoir être plus agréable. Nous voyons que S. Paul, après avoir été tiré d'entre les perſécuteurs de l'Egliſe, pour être élevé à la gloire de l'Apoſtolat d'une maniere ſi extraordinaire, ne laiſſe pas d'apprehender tellement les jugemens cachés de ſon Dieu, qu'il craint encore d'être reprouvé: *Je traite*, dit-il, *rudement mon corps, & je le reduis en ſervitude, de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne ſois reprouvé moi-même.* En effet, comme nous ne ſavons ſi nous ſommes dignes d'amour ou de haine, nous ne ſavons auſſi qu'imparfaitement ſi nous avons quelques œuvres vraiment bonnes; ce n'eſt pas que chacun ne puiſſe connoître par le témoignage de ſa propre conſcience le bien & le mal qu'il fait: mais, comme dit le Sage, *il ne peut connoître ſa vie*, parce qu'encore que nous faſſions

*Mich. 2. 1.*
*Auguſt. conf. l. 9. c. 13.*
*Greg moral. in Job. l. 29. c. 9.*
*Eccleſ. 9.*
*Prov. 20.*

de

de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu dans ſon examen ſi ſevere fait de l'intention dans laquelle nous les pratiquons. *Car il y a cette difference*, dit ſaint Auguſtin, *entre le jugement de Dieu & ceux des hommes, que les hommes jugent ſouvent que certaines actions meritent d'être condamnées, leſquelles néanmoins Dieu autoriſe par ſon approbation; & au contraire il y en a pluſieurs que les hommes approuvent & relevent par leurs louanges, que Dieu condamne en ſecret par ſon juſte jugement; parce que ſouvent l'intention de celui qui agit, rend une action toute autre qu'elle ne ſemble être à ceux qui ne la conſiderent que par l'apparence.* *l. 3. conf. c. 19.*

Quels remedes y a t-il donc pour nous aſſûrer contre la rigueur d'un jugement ſi redoutable? C'eſt de nous défier extrêmement de nous mêmes, & de toutes nos œuvres, quelque bonnes qu'elles nous paroiſſent; c'eſt de nous tenir continuellement ſur nos gardes, & de faire toutes nos actions en vuë de ce jugement terrible: car comme nôtre pénitence doit être continuelle, nous devons être continuellement penetrés de cette crainte ſalutaire, qui produit la veritable ſûreté, c'eſt enfin de nous juger nous-mêmes, & de nous examiner ſerieuſement, ſelon l'avis de l'Apôtre, afin de n'être point jugés devant Dieu. „ J'examinerai toutes mes „ voies, dit ſaint Bernard, afin que celui qui „ viendra examiner, non la Babylone du monde „ qui eſt déja jugée, mais la Jeruſalem même „ & qui la jugera à la lumiere de ſes lampes, ne „ trouve rien en moi qui n'ait été examiné. Qui „ me fera la grace de découvrir & de penetrer „ maintenant de telle ſorte ce grand nombre de „ dettes dont je ſuis redevable, que je n'aye plus „ ſujet de craindre les yeux ſi perçans de Dieu? „ Mais, helas! il me voit, & moi je ne le vois „ pas, *In Cant. ſerm. 55. n. 3.*

„ pas, & je ne me vois pas moi-même. C'eſt „ donc ce Juge ſecret de ce qu'il y a de plus ſe- „ cret dans nos ames, que je dois craindre: „ c'eſt ce Juge qui dit lui-même qu'il jugera les „ juſtices, & qui voit dès maintenant ce nom- „ bre infini de dettes que je ne connois pas."

Nôtre Seigneur nous recommande ſi expreſſément de veiller & prier, & de nous tenir ſur nos gardes dans l'attente de ce jugement, qu'il n'y a point de devoir plus indiſpenſable à un Chrétien qui penſe ſerieuſement à ſon ſalut.

*Matth.* 24. 41. *Marc.* 13. 33. *Veillez donc, parce que vous ne ſavez pas à qu'elle heure vôtre Seigneur doit venir. Prenez-garde à vous, veillez & priez, parce que vous ne ſavez pas quand ce temps viendra; ce que je vous dis,*

*v.* 37. *je le dis à tous: veillez.* QUOD *autem vobis dico, omnibus dico; vigilate.*

# CHAPITRE XVI.

1. QUant aux aumônes qu'on recueille pour les ſaints *, faites la même choſe que j'ai ordonnée aux Egliſes de Galatie.

1. *De collectis autem quæ fiunt in ſanctos, ſicut ordinavi Eccleſiis Galatiæ, ita & vos facite.*

2. Que chacun de vous mette à part chez ſoi le premier jour de la ſemaine * *ce qu'il voudra*, l'amaſſant peu à peu ſelon ſa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée a recueillir les aumônes.

2. *Per unam ſabbati, unuſquiſque veſtrûm apud ſe ſeponat, recondens quod ei benè placuerit: ut non, cùm venero, tunc collecta fiant.*

*v.* 1. *i.e.* pour les pauvres Fidéles de la Judée.

*v.* 2. *expl.* que nous appellons le Dimanche.

3. *Cùm*

3. *Cùm autem præsens fuero: quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.*

3. Et lorsque je serai arrivé, j'envoierai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jerusalem.

4. *Quòd si dignum fuerit ut & ego eam, mecum ibunt.*

4. Que si la chose merite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi *.

5. *Veniam autem ad vos, cùm Macedoniam pertransiero: nam Macedoniam pertransibo.*

5. Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macedoine; car je passerai par cette province;

6. *Apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo: ut vos me deducatis quocunque iero.*

6. & peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller.

7. *Nolo enim vos modò in transitu videre, spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos; si Dominus permiserit.*

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, & j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.

8. *Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.*

8. Je demeurerai à Ephese * jusqu'à la Pentecôte.

9. *Ostium enim mihi apertum est magnum, & evidens: & adversarii multi.*

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte *, & ils s'y éleve contre moi plusieurs ennemis.

10. *Si autem venerit*

10. Que si Timothée

*v.* 4. Il les excite par là à faire une queste abondante

*v.* 8. d'où l'Apôtre écrivoit cette lettre.

*v.* 9. *lettr.* évidente ou efficace.

vous va trouver, ayez ſoin qu'il ſoit en ſûreté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur auſſi-bien que moi.

*rit Timotheus, videte ut ſine timore ſit apud vos: opus enim Domini operatur ſicut & ego.*

11. Que perſonne donc ne le mépriſe *; mais conduiſez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos freres.

11. *Ne quis ergo illum ſpernat: deducite autem illum in pace, ut veniat ad me: expecto enim illum cum fratribus.*

2. Tim. 4. 12.

12. Pour ce qui eſt de mon frere Apollon, je vous aſſûre que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos freres; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire préſentement. Il *vous* ira voir lorſqu'il en aura la commodité.

12. *De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam multùm rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus: & utique non fuit voluntas ut nunc veniret: veniet autem, cùm ei vacuum fuerit.*

13. Soyez vigilans *, demeurez fermes dans la foi; agiſſez courageuſement; ſoyez pleins de force.

13. *Vigilate, ſtate in fide, viriliter agite, & confortamini.*

14. Faites avec amour tout ce que vous faites.

14. *Omnia veſtra in caritate fiant.*

15. Vous connoiſſez, mes freres, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque: Vous ſavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe *, & qu'ils ſe ſont conſacrés au

15. *Obſecro autem vos, fratres, noſtis domum Stephanæ, & Fortunati, & Achaici: quoniam ſunt primitiæ Achaiæ, & in miniſterium ſanctorum*

*v.* 11. *expl.* à cauſe de ſa jeuneſſe.

*v.* 13. *i. e.* veillez ſur vous mêmes.

*v.* 15. *i. e.* les premiers convertis à la foi

*ordina-*

*ordinaverunt ſeipſos:*

16. *ut & vos ſubditi ſitis ejuſmodi, & omni cooperanti, & laboranti.*

17. *Gaudeo autem in præſentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaici: quoniam id, quod vobis deerat, ipſi ſuppleverunt:*

18. *refecerunt enim & meum ſpiritum, & veſtrum. Cognoſcite ergo qui hujuſmodi ſunt.*

19. *Salutant vos Eccleſiæ Aſiæ. Salutant vos in Domino multùm, Aquila & Priſcilla, cum domeſtica ſua Eccleſia: apud quos & hoſpitor.*

20. *Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in oſculo ſancto.*

21. *Salutatio, meâ manu Pauli.*

ſervice des ſaints *.

16. C'eſt pourquoi je vous ſupplie d'avoir pour eux la déference dûe à des perſonnes de cette ſorte; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre *de Dieu.*

17. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque; parce qu'ils ont ſuppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-même;

18. car ils ont conſolé mon eſprit auſſi-bien que le vôtre. Honorez * donc de telles perſonnes.

19. Les Egliſes d'Aſie vous ſaluent. Aquilas & Priſcille, chez qui je demeure, & l'Egliſe qui eſt dans leur maiſon, vous ſaluent avec beaucoup d'affection en nôtre Seigneur.

20. Tous nos freres vous ſaluent. Saluez-vous les uns & les autres par le ſaint baiſer.

21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette ſalutation.

*v.* 15. *expl.* principalement en exerçant envers les pauvres l'hoſpitalité.

*v.* 18. *lettr.* Connoiſſez. *Hebraïſm.*

22. Si quelqu'un n'aime point nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il ſoit anathême, Maran, Atha *.

23. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ſoit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité *ſincere* en JESUS-CHRIST. * Amen.

22. *Si quis non amat Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, ſit anathema, Maran, Atha.*

23. *Gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti vobiſcum.*

24. *Charitas mea cum omnibus vobis in Chriſto Jeſu. Amen.*

*v.* 22. *expl.* nôtre Seigneur vient qui ſera ſon juge. *Syriaque.*

*v.* 24. *lettr.* ma charité eſt, *ou* ſoit avec vous tous en JESUS-CHRIST. *autr.* ayez tous charité pour moi en JESUS-CHRIST.

---

## SENS LITTERAL.

¥. 1. *QUant aux aumônes qu'on recueille pour les ſaints, faites la même choſe que j'ai ordonnée aux Egliſes de Galatie.*

*Quant aux aumônes qu'on recueille* dans les Egliſes de Corinthe, *pour les ſaints*, c'eſt-à-dire, pour ſoulager la pauvreté des Fidéles de Jeruſalem & de la Judée, qui ſont un modelle de ſainteté pour toutes les autres Egliſes.

*Faites la même choſe que j'ai ordonnée aux Egliſes de Galatie*, lorſque j'ai paſſé en ce pays: Voyez Act. 16. 6. afin qu'il y ait une entiere uniformité dans les Egliſes: car il n'eſt point fait mention de cette ordonnance dans l'Epître aux Galates.

¥. 2. *Que chacun de vous mette à part chez ſoi le premier jour de la ſemaine* ce qu'il voudra, *l'amaſſant peu à-peu ſelon ſa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.*

*Que chacun de vous*, pauvres & riches: car les

les pauvres mêmes ne ſont pas diſpenſés de toute aumône, telle qu'elle ſoit.

*Mette à part chez ſoi*, c'eſt-à-dire, ſépare ce qu'il jugera à propos de la maſſe qui doit ſervir pour ſa dépenſe, conſacrant cette portion à Dieu & aux pauvres.

*Le premier jour de la ſemaine*, le Dimanche, qui eſt le jour auquel les Chrétiens s'aſſemblent pour le ſervice de Dieu.

*L'amaſſant peu-à-peu*, c'eſt-à-dire, la ſomme qu'il doit donner, *ſelon ſa bonne volonté*; afin que l'aumone d'un côté n'excede pas ſon pouvoir, & que de l'autre elle ait quelque proportion à la quantité du bien que Dieu lui a donné, ne ſe contentant pas de faire de petites aumônes, ſi ſes richeſſes ſont abondantes. Vulg. *Selon qu'il l'aura agréable*, à l'égard du plus ou du moins, afin que ſa charité ſoit purement volontaire, & non forcée: *Unuſquiſque prout deſtinavit in corde ſuo.* D'autres traduiſent ſur le Grec: *Selon le bon ſuccès que Dieu aura donné à ſes affaires*; c'eſt à-dire, ſelon & à proportion du profit & du gain licite qu'il aura fait par ſon travail, & par la benediction de Dieu.

*Afin qu'on n'attende pas, &c.* c'eſt-à-dire, afin qu'elles ſoient plus conſiderables en les recueillant quelque-temps auparavant; & qu'elles ne ſe faſſent pas en ma conſideration, ce qui pourroit arriver, ſi on les recueilloit en ma préſence; mais par le pur motif de la charité, & avec toute liberté.

*℣.* 3. *Et lorſque je ſerai arrivé, j'envoierai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jeruſalem.*

*Et lorſque je ſerai arrivé* parmi vous, *j'envoierai*, ſelon la commiſſion que j'ai reçuë d'avoir ſoin des pauvres de la Judée. Voyez Gal. 2. 10. *ceux que vous m'aurez marqués* vous-mêmes *par*

*vos lettres*, qui m'inſtruiront des noms & des bonnes qualités de ceux que vous aurez chargés du ſoin de *porter vos charités à Jeruſalem*; & ainſi vous n'aurez aucun ſujet de ſoupçon touchant ma fidelité & mon deſintereſſement.

℣. 4. *Que ſi la choſe merite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.*

*Que ſi la choſe, &c.* c'eſt-à-dire: Si vôtre charité & vôtre aumône eſt aſſez conſiderable, & vaut bien la peine que j'y aille moi-même, *ils viendront avec moi*, pour être les témoins de ma fidelité; *ou:* Je les accompagnerai moi-même, au-lieu de leur donner des lettres de recommandation, afin qu'ils faſſent le voyage avec plus d'aſſûrance, lorſqu'ils me verront dans leur compagnie.

℣. 5. *Or je vous irai voir quand j'aurai paſſé par la Macedoine; car je paſſerai par cette province.*

*Or je vous irai voir, &c.* Il les avertit du temps de ſon arrivée, afin qu'ils tiennent leurs aumônes toutes prêtes pour ce temps-là, & qu'ils ne negligent pas de les recueillir dans cet intervale.

*Car je paſſerai.* Gr. *Car je paſſe par la Macedoine*; le préſent pour le futur.

℣. 6. *Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y paſſerai l'hyver; afin que vous me conduiſiez au lieu où je pourrai aller.*

*Et peut-être*, ſi c'eſt la volonté de Dieu, *que je m'arrêterai chez vous*; L'Apôtre n'a point executé ce deſſein, en ayant été empêché par d'autres affaires plus importantes, comme il paroît par l'excuſe qu'il leur en fait. Voyez 2. Cor. 1. 15. &c.

*Afin que vous me conduiſiez, &c.* C'étoit la coutume des Egliſes, lorſque les Apôtres en ſortoient, de leur donner des perſonnes pour les accompagner juſqu'au lieu où ils alloient, comme il paroît par pluſieurs endroits. Voyez Act. 15. 3. 17. 14. 20. 38. & 21. 5. ℣. 7.

Digitized by Google

*℣. 7. Car je ne veux pas cette fois vous voir ſeulement en paſſant; & j'eſpere que je demeurerai aſſez long-temps chez vous, ſi le Seigneur le permet.*

*Car je ne veux pas cette fois vous voir ſeulement en paſſant*; ce qui ſemble ſuppoſer qu'il y avoit paſſé depuis quelque temps, ſans y ſejourner long-temps, & que ce paſſage ſi prompt avoit fait peine aux Fidéles de Corinthe, qui euſſent deſiré de le poſſeder plus long-temps.

*Et j'eſpere que je demeurerai aſſez long temps chez vous*, en ſorte que vous aurez ſujet d'être ſatisfaits, *ſi le Seigneur* JESUS-CHRIST; car l'Apôtre lui donne ordinairement le nom de Seigneur, comme il donne le nom de Dieu au Pere; *le permet*, ce qui eſt la condition ordinaire de tous les vrais Chrétiens, qui ſoumettent toutes leurs actions & tous leurs deſſeins à la conduite de la Providence, comme il eſt marqué dans ſaint Jaque: *Si Dominus voluerit, &c.* & en divers autres endroits. *Jac. 4. 15.*

*℣. 8. Je demeurerai à Epheſe juſqu'à la Pentecote.*

*Je demeurerai à Epheſe.* L'Apôtre fut obligé depuis de changer de reſolution, par d'autres raiſons qui lui firent preſſer ſon voyage pour ſe trouver à Jeruſalem.

*Juſqu'à la Pentecote*; il parle de la fête même celebrée par les Chrétiens, & non-ſeulement du cinquantiéme jour après Pâque, qui étoit la Pentecôte des Juifs; & moins encore de la fête des Tabernacles.

*℣. 9. Car Dieu m'y ouvre viſiblement une grande porte, & il s'y éleve contre moi pluſieurs ennemis.*

*Car Dieu m'y ouvre, &c.* c'eſt-à-dire: Il y a toutes les apparences poſſibles que j'aurai occaſion de travailler utilement dans cette ville pour l'établiſſement de l'Evangile.

*Et il s'y éleve, &c.* C'eſt une autre raiſon pour

pour laquelle il croit être obligé d'aller à Ephese, afin de s'oppoſer aux ennemis de la verité, qui ſont les ſiens, & qui tâchent de renverſer l'Evangile de JESUS-CHRIST. Ces adverſaires étoient les Gnoſtiques.

℣. 10. *Que ſi Timothée vous va trouver, ayez ſoin qu'il ſoit en ſûreté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur auſſi-bien que moi.*

*Que Timothée vous va trouver.* Il paroît par le chap. 4. verſ. 17. de cette Epître, que ſaint Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver; mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe, à cauſe des perils qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin, en viſitant les autres Egliſes.

*Ayez ſoin qu'il ſoit en ſûreté, &c.* c'eſt-à-dire: Faites vôtre poſſible pour qu'il ne lui arrive point de mal de la part de ceux dont il reprendra les vices ou la doctrine, qui ſont en grand nombre à Corinthe, & n'ayez pas moins de zele pour ſa conſervation que pour la mienne.

*A l'œuvre du Seigneur*, qui eſt l'avancement de l'Evangile & l'établiſſement du Chriſtianiſme. Act. 13. 2. & 14. 26. & 15. 28.

℣. 11. *Que perſonne donc ne le mépriſe, mais conduiſez le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos freres.*

*Que perſonne donc* d'entre vous autres Fidéles, *ne le mépriſe*, ſous prétexte qu'il eſt encore jeune. Voyez 1. Timoth. 4. 12. *Nemo adoleſcentiam tuam contemnat.*

*Mais conduiſez le en paix, &c.* Faites en ſorte qu'il s'en revienne avec toute ſorte de ſatisfaction de vôtre part, lui rendant tous les bons offices qu'un ſi fidéle Miniſtre peut attendre de vous.

*Parce que je l'attends* de jour en jour, ayant grand beſoin de ſon ſervice dans la prédication de

de l'Evangile; *avec nos freres*, c'eſt-à-dire, non ſeulement je l'attends, mais il eſt attendu de toute l'Egliſe, ou de tous les diſciples qui ſont avec moi; ou plutôt je l'attends avec les freres qui ſont avec lui, & qui l'accompagnent dans ſon voyage; car il paroît dans la ſuite, qu'il n'étoit pas allé ſeul à Corinthe.

℣. 12. *Pour ce qui eſt de mon frere Apollon, je vous aſſûre que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos freres; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire préſentement; il vous ira voir lorſqu'il en aura la commodité.*

*Pour ce qui eſt de mon frere Apollon*, dont le merite vous eſt ſi connu, pour avoir prêché l'Evangile avec tant de ſuccès dans vôtre Egliſe.

*Je vous aſſure que je l'ai fort prié*; il ne dit pas: Je lui ai ordonné, quoiqu'il lui fût inferieur; ce qui fait voir de quelle maniere les Apôtres uſoient de leur autorité. *De vous aller voir avec quelques uns de nos freres*; c'eſt-à-dire, avec Timothée, & ceux qui l'accompagnoient, croyant que ſa préſence ſeroit neceſſaire pour les autoriſer davantage, à cauſe du credit qu'il a parmi vous. *Mais enfin il n'a pas cru le devoir faire préſentement.* Lettr. il n'en a nullement eu la volonté; c'eſt-à-dire, il n'a pu s'y reſoudre; à cauſe des autres occupations plus neceſſaires qui le retienent. *Il vous ira voir, &c.* c'eſt-à-dire, lorſqu'il ne ſera plus occupé au travail qui le retient à préſent; ce que l'Apôtre ajoûte, pour faire voir aux Corinthiens, que ce n'eſt point qu'il manque d'amitié pour eux, de ce qu'il n'a pu ſe reſoudre à les aller voir, mais ſeulement faute de loiſir & de commodité, & pour ne point abandonner un travail & une occupation qu'il eſtimoit plus neceſſaire pour la gloire de Dieu, que la viſite qu'il auroit pu leur rendre. Vulg. *lorſqu'il en aura le loiſir.*

℣. 13. *Soyez vigilans, demeurez fermes dans la foi. Agiſſez courageuſement; ſoyez pleins de force.*

*Soyez vigilans* à ne vous laiſſer point ſurprendre par les adreſſes & les ſubtilités des heretiques qui ſont parmi vous.

*Demeurez fermes dans la foi*, & ſur-tout dans celle de la reſurrection, malgré toutes les raiſons contraires des heretiques & des Philoſophes, quelque évidentes qu'elles vous paroiſſent.

*Agiſſez courageuſement* contr'eux, les repouſſant & les retranchant de vôtre Egliſe, ſans rien craindre de leur part, quoi qu'ils puiſſent faire.

*Soyez pleins de force* pour n'agir pas foiblement dans cette occaſion où il s'agit de la conſervation du troupeau de JESUS-CHRIST, & de le préſerver de la fureur des loups qui le veulent devorer.

℣. 14. *Faites avec amour tout ce que vous faites.*

*Faites avec amour, &c.* c'eſt-à-dire, n'agiſſez pas dans ces rencontres par le motif d'un zele indiſcret, ou de partialité, mais par le pur mouvement de la charité; que toutes vos actions ayent pour principe l'amour de Dieu & la charité du prochain, & non celui de l'amour-propre.

℣. 15. *Vous connoiſſez, mes freres, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque; vous ſavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe, & qu'ils ſe ſont conſacrés au ſervice des ſaints.*

*Vous connoiſſez, mes freres*, comme étant de vôtre Egliſe & de vôtre ville, *la famille de Stephanas*. Voyez 1. Cor. 1. 16 *de Fortunat & d'Achaïque*, ce ſont des noms latins qui étoient en uſage parmi les Grecs en ce temps-là.

*Vous ſavez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont été des premiers qui ſe ſont convertis au Chriſtianiſme dans l'Achaïe, dont étoit la ville de Corinthe; ce qui les doit rendre plus conſiderables auprès de vous.

Et

*Et qu'ils ſe ſont conſacrés au ſervice des ſaints*, tant pour les inſtruire à la pieté, que pour ſoulager leurs miſeres. Il y a apparence que c'étoient des principaux Miniſtres de l'Egliſe de Corinthe, qui s'étoient plaints à ſaint Paul du peu de déference & de reſpect que quelques-uns des Fidéles de cette Egliſe avoient pour leurs avertiſſemens, & pour leurs perſonnes; peut-être à cauſe de la fermeté de leur conduite: c'eſt ce qui lui fait ajoûter.

*℣.* 16. *C'eſt pourquoi je vous ſupplie d'avoir pour eux la déference duë à des perſonnes de cette ſorte; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre* de Dieu.

*C'eſt pourquoi, &c.* c'eſt-à-dire: Il eſt juſte que le merite de telles perſonnes ſoit particulierement reconnu, honoré & reſpecté.

*℣.* 17. *Je me rejouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaique; parce qu'ils ont ſuppléé ce que vous n'etiez pas à portée de faire par vous-mêmes.*

*Je me réjouis..... parce qu'ils ont ſuppléé* par leurs ſervices *ce que vous n'étiez pas, &c.* c'eſt-à-dire, en me rapportant au vrai l'état de vôtre Egliſe, ce que vous auriez du faire vous-mêmes auparavant. Quelques-uns croyent que ce ſont les enfans de Chloé qui firent ſavoir à ſaint Paul l'état de l'Egliſe de Corinthe, & les diviſions qui la partageoient. Voyez 1. Cor. 1. 11.

*℣.* 18. *Car ils ont conſolé mon eſprit auſſi-bien que le vôtre. Honorez donc de telles perſonnes.*

*Car ils ont conſolé mon eſprit*, c'eſt une autre raiſon que l'Apôtre avoit de recommander ces ſaints perſonnages aux Corinthiens.

*Auſſi-bien que le vôtre.* Par tous les ſervices temporels & ſpirituels qu'ils ont rendus juſqu'à préſent à vôtre Egliſe.

*Honorez donc de telles perſonnes*, puiſque leurs

actions les rendent si dignes d'être honorées. Lettr. *Connoissez*, qui est une maniere de parler hebraique.

℣. 19. *Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en nôtre Seigneur.*

*Les Eglises d'Asie*; il parle de l'Asie mineure, *vous saluent*. Voyez Rom. 16. 5. vous souhaitent toute sorte de biens. Ceci fait croire que l'Apôtre a plutôt écrit cette lettre à Ephese, selon que portent les Manuscrits Arabes & Siriaques, qu'en Macedoine, comme portent les Manuscrits Grecs.

*Aquilas & Priscille*; Voyez Rom. 16. 3. *chez qui je demeure* ordinairement à Corinthe, & avec qui je suis presentement à Ephese; car ils avoient suivi l'Apôtre en cette ville, comme il paroît par les Actes, ch. 18. v. 19.

*Et l'Eglise qui est dans leur maison* d'Ephese, comme il est vrai-semblable. Voyez l'explication de ces mots, Rom. 16. 3. où leur famille est une vraie l'Eglise, tant elle est reglée, *vous saluent avec beaucoup d'affection*; c'est-à-dire, très-particulierement. *en nôtre Seigneur*, d'une affection toute spirituelle & chrétienne.

℣. 20. *Tous nos freres vous saluent*; *Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.*

*Tous nos freres vous saluent*; il parle particulierement des disciples qui étoient avec lui.

*Saluez-vous* de ma part *les uns & les autres*, tous tant que vous êtes sans en oublier aucun; puisque je vous aime & considere tous sans exception; & ceux-mêmes que je n'ai pas le plaisir de connoître, *par le saint baiser*, qui soit accompagné d'une ardente charité, & d'un amour chaste & spirituel.

℣. 21. *Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.*

*Moi Paul, &c.* c'eſt-à dire, M'étant ſervi du miniſtere d'un autre pour vous écrire tout ce qui précede; j'ai ajoûté *cette ſalutation* de ma propre main, pour vous être une preuve certaine que cette épître eſt de moi, & qu'elle n'eſt pas contrefaite.

℣. 22. *Si quelqu'un n'aime point nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qu'il ſoit anathême; Maran, Atha.*

*Si quelqu'un*, de quelque condition qu'il ſoit *n'aime point nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, ne le reconnoiſſant point pour ſon Seigneur & ſon Dieu, & ne vivant point ſelon les maximes de ſon Evangile; *qu'il ſoit anathême*, & retranché de la communion du corps immortel de JESUS-CHRIST. *Maran, Atha*; c'eſt-à-dire que le Seigneur vienne pour être ſon juge, & pour ſe vanger de lui, ſelon toute ſa rigueur.

℣. 23. *Que la grace de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *ſoit avec vous.* Voyez Rom. 16. 34.

℣. 24. *J'ai pour vous tous une charité* ſincere *en* JESUS-CHRIST. *Amen.*

*J'ai pour vous tous, &c.* c'eſt-à-dire, je ſens dans mon cœur une affection très-ardente que l'éloignement des lieux n'eſt pas capable de refroidir.

*Amen.* Voyez Rom. 16. & ailleurs.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 8. *QUant aux aumônes qu'on recueille pour les Saints* de Jeruſalem, *faites la même choſe que j'ai ordonnée aux Egliſes de Galatie, &c.*

L'aſſiſtance des pauvres a été de tout temps dans l'Egliſe le principal ſoin des Paſteurs. Les Apôtres qui étoient trop occupés à la prédication

tion de l'Evangile, ne pouvant se charger du soin de la subsistance des pauvres par eux-mêmes choisirent des Diacres pour vaquer à cette fonction, & dans la suite des temps cet Ordre sacré a été destiné particulierement à ce ministere. Lorsque saint Paul alla à Jerusalem pour conferer de sa mission avec les Apôtres qui s'y trouverent, après avoir approuvé sa doctrine ils ne lui recommanderent autre chose que de se ressouvenir des pauvres dans le cours de sa prédication, *Tantùm ut pauperum memores essemus*; c'est ce que ce saint Apôtre a eu soin de pratiquer avec beaucoup de tendresse, comme il paroît en plusieurs endroits de ses Epîtres.

*Galat. 2. 10.*

Les successeurs des Apôtres, qui ont herité de leur charité pour les pauvres, ont été si persuadés de l'obligation indispensable de pourvoir à leurs besoins, qu'ils ont établi cette maxime fondamentale: Que tous les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres; parce que les Fidéles les ayant donnés à l'Eglise comme à la mere de tous les pauvres, l'Eglise les a confiés aux Beneficiers pour en être les administrateurs, en prenant pour eux simplement ce qui leur est necessaire, s'ils sont veritablement pauvres: car si les Ecclesiastiques ont du patrimoine qui leur soit propre, dont ils puissent subsister, ils ne doivent point toucher à celui des pauvres.

Saint Ambroise se croyoit tellement obligé de pourvoir aux besoins des indigens, qu'après avoir distribué dans des necessités pressantes tous les revenus de l'Eglise, & tout ce qu'elle pouvoit avoir en reserve d'or & d'argent, il brisa les vases sacrés, & ne crut pas que ce fût les profaner, que de les faire servir à la nourriture des pauvres ou au rachat des captifs: voici comme il s'en explique dans ses Offices. „ L'Eglise, „ dit ce Pere, n'a pas de l'or pour le garder, „ mais

*De Offic. l. 2. c. 28.*

„ mais pour en aſſiſter les pauvres dans leur ne-
„ ceſſité, & il n'eſt utile que lorſqu'on l'emploie;
„ ainſi c'eſt le rendre inutile que de le garder.
„ Les Aſſyriens pillerent autrefois tout l'or du
„ temple; mais les treſors qu'on a mis entre les
„ mains des pauvres, ne ſont plus ſujets au pil-
„ lage. Il vaut mieux, quand les autres moyens
„ manquent, fondre tout l'or de l'Egliſe pour
„ en ſecourir les pauvres, que de le laiſſer expoſé
„ à l'avarice & à la profanation des impies. Il
„ ajoûte, que ſaint Laurent avoit fait voir au
„ tyran les pauvres de l'Egliſe, & l'avoit aſſûré
„ que c'étoient-là ſes veritables treſors."

Saint Auguſtin étoit auſſi très-perſuadé de cette verité, que tout le bien de l'Egliſe eſt le bien des pauvres; auſſi prenoit-il un très-grand ſoin de les ſecourir; Poſſidius, qui a été témoin de la conduite de ce ſaint Docteur, rapporte, qu'il n'a jamais voulu acheter de maiſons ni de terres, pour augmenter les revenus de ſon Egliſe, aimant beaucoup mieux en conſumer tous les revenus à nourrir les pauvres, qu'à enrichir le Clergé; & qu'après avoir épuiſé tous les treſors de l'Egliſe, il faiſoit briſer & vendre les vaſes ſacrés pour racheter les eſclaves & pour ſecourir les indigens; & tout deſintereſſé qu'il étoit, il ne laiſſoit pas de réveiller la charité des Fidéles par ſes exhortations, pour les faire contribuer à l'aſſiſtance & à l'entretien des pauvres.

C'eſt ainſi qu'en ont uſé tous les ſaints Prélats & Paſteurs de l'Egliſe, qui ont cru n'avoir point de devoir plus important que celui de pourvoir aux beſoins des pauvres, de quelque maniere que ce puiſſe être. Avec quelle force ſaint Jean Chryſoſtome preſſoit il ſes auditeurs de donner de leur bien pour la ſubſiſtance des pauvres? Je ſai, leur diſoit-il, que la plûpart de ceux qui ſont ici voudroient me fermer la bouche,

che, & me dire: „ Je vous prie, ne nous par-
„ lez plus ſur ce ſujet: ne ſoyez plus à charge à
„ ceux qui vous écoutent; laiſſez chacun libre
„ ſur cela. Je vous declare, leur répondoit-il,
„ que je n'écoute pas même ces remontrances.
„ Saint Paul lui-même ne rougiſſoit pas de par-
„ ler continuellement de l'aumône, & de ſe ren-
„ dre importun pour les pauvres..... Non,
„ je ne ceſſerai point de le redire, & je me ren-
„ drai importun à ceux qui ne donneront pas
„ l'aumône, je reprendrai ſans ceſſe leur dureté."
Il leur préſcrit enſuite ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de ce devoir; il veut que les ouvriers & les artiſans, qui gagnent leur vie du travail de leurs mains, détachent une petite partie de ce qu'ils reçoivent de leur travail, pour en offrir à Dieu les prémices; il donne le même avis à ceux qui reçoivent des rentes & des revenus, ou enfin quelque argent par des voies juſtes & legitimes; mais il ne veut pas que l'on en détache moins que la dixieme partie, pour ne point ceder en ce point aux Juifs, qui étoient, dit ce ſaint Docteur, les plus méchantes gens du monde.

L'obligation d'aſſiſter les pauvres étant d'une neceſſité auſſi abſoluë qu'elle l'eſt en effet; c'eſt ſans doute une choſe bien avantageuſe & fort utile pour le ſalut, de s'accoutumer de bonne heure à donner & à faire l'aumône; & c'eſt une pratique très-louable, ſur-tout aux perſonnes riches & acommodées, de donner à leurs enfans quelque ſomme fixe pour faire leurs aumônes par eux-mêmes, & prendre garde qu'ils s'en acquittent fidélement; c'eſt un moyen d'attirer ſur eux la benediction de Dieu, & de leur rendre facile dans tout le cours de leur vie ce devoir indiſpenſable de ſoulager les pauvres, qui paroît ſi pénible à ceux qui n'aiment qu'eux-

mêmes

mêmes & s'attachent trop à leurs biens : Cependant *celui qui n'aura point fait miſericorde, ſera jugé ſans miſericorde*, dit l'Apôtre ſaint Jaque ; au-contraire, *ceux avec qui la compaſſion eſt cruë dès leur enfance*, & qui s'étant appliqués dès long-temps au mépris de l'argent, ont arraché peu-à-peu de leurs cœurs cette racine de tous les maux, paſſeront ici leur vie dans une paix tranquille, & jouiront enſuite d'une autre qui ſera éternelle. *Jac.* 2. 13. *Job.* 31. 18.

℣. 8. juſqu'au 13. *Je demeurerai à Epheſe juſqu'à la Pentecôte : Car Dieu m'y ouvre viſiblement une grande porte, & il s'y éleve contre moi pluſieurs ennemis, &c.*

Dieu qui veut que ſes élus dépendent continuellement de ſa ſage providence, entremêle tellement les biens & les maux dans la conduite qu'il tient ſur eux, que ſi d'un côté il les éleve par des ſuccès favorables, de l'autre il les humilie par des afflictions & des troubles qu'il leur ſuſcite. Ce ménagement eſt neceſſaire pour conſerver en eux les graces qu'il leur fait ; ſur-tout les Paſteurs qui travaillent au ſalut des peuples, ont beſoin d'être traverſés par des contradictions & des évenemens fâcheux, & d'être auſſi relevés par des conſolations & des ſecours extraordinaires de la part de Dieu : car ſi tout leur réüſſiſſoit ſans peine, ils pourroient s'en attribuer la gloire, & n'auroient pas ſoin d'avoir recours à Dieu par la priere, pour rompre les obſtacles qui s'oppoſent à leurs bons deſſeins ; ſi au contraire ils ne trouvoient aucun adouciſſement dans leurs peines & leurs travaux apoſtoliques, ils pourroient ſe décourager & s'abatre ; or il eſt également dangereux de ſe laiſſer aller à un excès d'abattement, & de préſumer de ſes propres forces ; de ſorte que le bien & le mal qui ſe ſuccedent l'un à l'autre, rend également ſoigneux

de

de n'avoir confiance qu'en Dieu seul. C'est pour cela qu'en même temps que Dieu ouvroit à saint Paul une entrée favorable pour faire beaucoup de fruit dans la ville d'Ephese, il lui suscita des ennemis pour l'obliger à implorer continuellement son secours: c'est aussi dans ce dessein qu'après l'avoir élevé jusqu'au troisieme ciel pour lui communiquer des secrets ineffables, Dieu l'abaissa de la maniere la plus humiliante, en lui faisant ressentir une tentation honteuse, que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, pour rabattre par la confusion qu'il en recevoit, les sentimens d'orgueil qu'il auroit pu tirer de la grandeur de ses revelations.

C'est ainsi que Dieu en use à l'égard de tous ses Saints, il les releve & les abaisse pour les conserver dans l'attachement à son service; mais c'est principalement l'affliction qui les soûtient: car plus ils sont affligés, plus aussi leur vertu se fortifie, la grace s'accroît en eux, & la cupidité diminuë; & au-lieu que les consolations spirituelles ne peuvent d'elles-mêmes produire que de mauvais effets, & causer de l'élevement, les afflictions & les tentations rendent plus humbles & plus susceptibles de la grace de Dieu: Ainsi, comme dit l'Apôtre, ils ne sont point plus forts que lorsqu'ils éprouvent des humiliations & des traverses; c'est un effet propre de la grace de Dieu, de faire trouver de la force dans la foiblesse, & de la joie dans les maux.

℣. 13. jusqu'au. 22. *Soyez vigilans; demeurez fermes dans la foi: Agissez courageusement; soyez pleins de force, &c.*

Toute la conduite de la vie chrétienne est renfermée dans ces paroles, & ceux qui pratiqueront bien les vertus qui sont exprimées dans ce seul verset, s'acquitteront parfaitement de tous les devoirs du christianisme; au-lieu que sans cela,

cela, quelque bien qu'ils fiſſent, ils ne pourroient ſatisfaire à leurs obligations.

La premiere de ces quatre vertus que ſaint Paul recommande aux Corinthiens, qui eſt la vigilance, eſt oppoſée au ſommeil, & à ce repos oiſif qui nous rend negligens à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Cet aſſoupiſſement ſpirituel peut venir de deux ſources, ou du deſeſpoir de pouvoir vaincre les obſtacles qui ſe rencontrent dans nôtre courſe, en nous laiſſant abattre aux difficultés qui nous paroiſſent inſurmontables; ou de la poſſeſſion tranquille de ce qu'on aime ici-bas, & de l'oubli de Dieu: ainſi il faut prendre garde de ne jamais deſeſperer, en quelque état de miſere que nous ſoyons reduits, & ne nous point aſſûrer dans cette vie, quelque bonheur que nous poſſedions, mais nous tenir toûjours ſur nos gardes, & veiller.

Mais ſi nôtre veille ne ſe fait avec une foi qui ſoit ferme, elle eſt inſuffiſante & inutile; cette condition conſiſte à regarder Dieu en toutes nos actions, & ne rien faire, ni dire que dans la vuë de lui plaire, & en ſa préſence. *Il faut*, dit ſaint Baſile, *veiller à la garde de ſon cœur, & ne pas ſouffrir que le ſouvenir de Dieu, qui doit être continuel en nous, s'efface de nôtre eſprit: C'eſt par ce moyen que l'on acquiert ordinairement la charité, qui nous excite à obſerver les commandemens, & qui ſe conſerve en les obſervant.* *Reg. fuſ. diſput. int. 5.*

De plus, parce qu'il ne ſuffit pas de veiller, non pas même par une foi vive, ſi elle n'eſt agiſſante, ſaint Paul veut qu'on *travaille courageuſement* à faire de bonnes œuvres, & qu'on ne ſe contente pas de regarder Dieu en eſprit, & n'avoir que de belles penſées en ſpeculation ſans les mettre en pratique, & qu'on ne ſe conduiſe pas lâchement comme des femmes, mais en

en hommes qui ont accoutumé d'être robuſtes, & d'agir avec chaleur & avec zele ; parce que ſi nos bonnes œuvres ne ſont pas faites de la ſorte, elles ne pourront plaire à Dieu, que nous ſommes obligés d'aimer de tout nôtre cœur & de toutes nos forces. Comme donc toute nôtre vie n'eſt pas capable de ſatisfaire parfaitement à ce précepte, quelque vertu qu'on ait acquiſe, nous devons travailler à croître toûjours en force, comme nôtre ſaint Apôtre nous excite à le faire par ces paroles, *ſoyez pleins de force*. Si nous le faiſons, nous ne pouvons pas douter que Dieu, qui ne nous commande rien d'impoſſible, ne ſoit content de nous, & ne récompenſe nôtre fidelité, c'eſt le même Apôtre qui nous l'aſſûre:

1. Cor. 15. 58. *Demeurez fermes & inébranlables, & travaillez ſans ceſſe de plus en plus à l'œuvre de Dieu, ſachant que vôtre travail ne ſera pas ſans récompenſe en Notre-Seigneur.*

¥. 22. juſqu'à la fin. *Si quelqu'un n'aime point* JESUS-CHRIST, *qu'il ſoit anathême.*

L'obligation d'aimer Dieu, & par conſequent

Phil. 2. 6. JESUS-CHRIST, *qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût une uſurpation d'être égal à Dieu*, eſt un devoir ſi indiſpenſable & ſi eſſenciel à l'homme, qu'il faut renoncer aux lumieres de la raiſon & aux ſentimens de la nature pour en diſconvenir. Mais les Ecritures nous inſtruiſent en tant de manieres de cette verité, qu'on ne peut douter que toute la religion ne ſoit renfermée dans ce commandement: car *comme toutes les vertus*, dit fort bien ſaint

Aug. ep. 52. ad Macea. & l. de morib. Eccl. c. 15. Auguſtin, *ne ſont qu'une ſeule & même charité, qui ſe diverſifie en pluſieurs manieres, & prend divers noms, ſelon les differens objets où elle s'attache; auſſi toutes les bonnes œuvres que font les vrais enfans de Dieu, ne ſont qu'un même acte d'amour de Dieu, qui prend diverſes formes, & tout cela*

*fondé*

*fondé ſur cette parole de l'Apôtre:* Que l'amour de Dieu & du prochain eſt l'accompliſſement de la loi. Ainſi ce n'eſt pas pour nous un ſimple conſeil, mais un commandement abſolu ; autrement ce ſeroit en vain que Dieu nous auroit ordonné de l'aimer *de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, de tout nôtre eſprit, & de toutes nos forces.* Rom. 13. 10.

Et quoique nous ne puiſſions accomplir parfaitement qu'en l'autre vie ce grand commandement, il nous eſt néanmoins ordonné abſolument, *pour nous apprendre à quoi nous oblige la foi d'aſpirer, où doit tendre nôtre eſperance, & où nous devons tendre par tous les efforts de nôtre vie.* Aug. de ſp. & litt. c. ult.

Ainſi nous devons nous procurer par nos prieres & nos bonnes œuvres l'accroiſſement de cet amour, & nous y avancer de plus en plus; ce que nous ne pouvons faire, s'il n'eſt la paſſion dominante de nôtre cœur, & s'il ne regle nos penſées, nos paroles, & nos actions, pour les rapporter à ce ſouverain Bien, dont la poſſeſſion nous doit rendre heureux. *C'eſt à ce Bien que ceux qui nous aiment doivent nous conduire, & que nous devons nous-mêmes conduire ceux que nous aimons: c'eſt ainſi qu'on accomplit ces deux commandemens qui renferment toute la loi & les Prophetes. Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu, &c. & vôtre prochain comme vous-mêmes: car afin que l'homme ſçût de quelle maniere il doit s'aimer, Dieu lui a marqué une fin à laquelle il doit rapporter toutes ſes actions pour être heureux.* Aug. de civ. Dei. l. 10. c. 4. Matth. 22. 37. 39.

Qui pourroit donc aſſez eſtimer combien nous ſommes obligés à Dieu de nous avoir commandé de l'aimer? *Qui eſt-ce que vous m'êtes, ô mon Dieu*, diſoit le même ſaint Docteur, *& moi qui vous ſuis-je, pour m'honorer d'un commandement auſſi doux & auſſi agréable qu'eſt celui de vous aimer, & pour ne pouvoir ſouffrir que j'y manque,* Aug. l. 1. conf. c. 5.

*manque, ſans vous mettre en colére contre moi, & ſans me menacer de grandes miſeres? Helas! Seigneur, n'en eſt-ce pas une aſſez grande, que de ne vous pas aimer; ou plutôt, n'eſt-ce pas le comble de la miſere, comme c'eſt le comble de la felicité, que de vous aimer de tout nôtre cœur?*

Nôtre ſaint Apôtre n'a-t-il donc pas raiſon de frapper d'anathême ceux qui refuſent d'aimer JESUS-CHRIST? Et ſe peut-il trouver des Theologiens qui puiſſent avancer qu'on n'eſt pas obligé de l'aimer? N'eſt-ce pas anéantir le deſſein de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, lui qui ne s'eſt fait homme que pour nous donner la grace & la force d'aimer Dieu? N'eſt-ce pas ruiner d'un ſeul coup la loi, les Prophetes & l'Evangile? La loi n'avoit jamais pu donner aux Juifs un ſi grand avantage que d'aimer celui qui nous a creés, qui nous a rachetés, qui nous comble tous les jours de ſes graces, & qui nous glorifiera dans l'éternité, pourvû ſeulement que nous l'aimions; ces Docteurs veulent néanmoins que le privilege de l'Evangile qui éleve les Chrétiens au-deſſus des Juifs, ſoit de les diſpenſer d'aimer Dieu. Comment oſe-t-on proferer un tel blaſphême? Je renonce de tout mon cœur à cette diſpenſe: quand un Ange du ciel me l'apporteroit, je l'anathematiſe, je veux aimer mon Dieu, & JESUS-CHRIST mon Sauveur; anathême à qui veut m'en diſpenſer. Mais, mon Dieu, je ne puis vous aimer que par vous même; ſecourez ma foibleſſe, & faites-moi accomplir ce que vous me commandez par une loi auſſi juſte que neceſſaire, parce que cette loi eſt vous-même, c'eſt la juſtice eſſencielle, qui ne peut ne me point ordonner que je l'aime, & que je lui rapporte toutes mes actions.

ARGU-

251.821 ANT 1411150

Digitized by

Digitized by Google